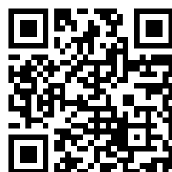
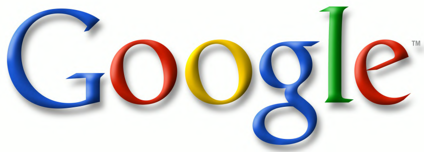





ACADEMIA · HARVARDIANA · IN · NOV · ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

Centrale du département du Nord

Article 23 du Règlement intérieur de la Société

Toute publication de la Société porte cette mention :

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

SÉANT A DOUAI

Troisième série

TOME IV

1891-92

DOUAI

O. DUTHILLŒUL, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

12, RUE LÉON GAMBETTA, 12

1893

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. le docteur Raymond BAGNERIS

PAR

M. le docteur FAUCHEUX

Membre résidant

Messieurs,

En voulant bien me désigner pour vous présenter la notice nécrologique du docteur Raymond Bagneris, vous m'avez, par un choix dont je vous remercie, mis à même de payer à la mémoire de notre regretté collègue, une partie de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers lui.

Je ne puis penser sans émotion aux longues années où, chaque matin, soit comme élève, soit comme médecin-adjoint, je me trouvai à l'Hôtel-Dieu à côté du docteur Bagneris, chirurgien en chef. Il avait en quelque sorte guidé mes premiers pas et voulu contrôler ma vocation ; je n'oublierai jamais la bienveillance qu'il n'a cessé de témoigner depuis au jeune confrère dont sa sympathie aida si complaisamment les débuts.

Qui, de nous, d'ailleurs, Messieurs, n'aurait accepté avec empressement la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier ? C'est une douce tâche de retracer devant vous

l'existence toute de labeur et de dévouement d'un collègue qui, pendant le cours de sa longue carrière, n'eut d'autre préoccupation que celle d'être utile à chacun de ses concitoyens et de travailler à la prospérité de sa ville natale, d'un homme qui, partout et toujours, se montra l'esclave du devoir envers les siens, envers la patrie, envers tous ses semblables.

Raymond Bagneris naquit à Douai, le 19 juin 1817. Son père, le docteur Aimé Bagneris, à qui ses contemporains témoignaient une profonde estime, avait su, au milieu des soucis et des occupations incessantes de sa profession, surveiller avec la sollicitude la plus active l'éducation de ses enfants. Ses fils, sous la direction d'un tel père, surent profiter à un éminent degré de l'instruction qui leur fut donnée au collège royal de notre ville.

Raymond, dont j'essaie de retracer l'existence remplie d'œuvres et d'exemples, était l'aîné de la famille. Puis venaient Henri et Charles, jumeaux par la naissance, jumeaux aussi par le talent. Tous deux ont couronné leur brillante carrière de magistrat par le siège si envié de conseiller à la Cour d'appel de Paris. Le plus jeune enfin, quand la mort l'a frappé, était sous-directeur de l'Ecole Forestière de Nancy, où il était encore un des maîtres les plus remarqués. Il a transmis l'héritage d'un nom justement honoré à son fils, aujourd'hui professeur agrégé à la Faculté de Médecine de la même ville. Je ne me pardonnerais pas de passer sous silence la fille dont le dévouement modeste entoura la vieillesse paternelle des soins les plus affectueux.

Vous le voyez, Messieurs, ce n'est pas seulement comme médecin, c'est également comme chef de famille que le

Docteur Bagneris père s'est acquis des titres à la reconnaissance de ses concitoyens.

Raymond Bagneris fit de brillantes études au collège royal de Douai. Fréquemment, sur le palmarès, nous trouvons son nom à côté de celui de jeunes élèves qui, plus tard, comme lui, firent honneur à leur ville natale et au pays après avoir été l'orgueil de l'établissement qui les élevait. Il garda toute sa vie le souvenir ému des excellents amis rencontrés sur ces bancs et des enseignements solides qu'il y avait reçus. Aussi pensa-t-il un des premiers à la fondation d'une Association des Anciens éléves du Lycée. La première réunion générale fut tenue sous sa présidence, le 8 décembre 1864 ; et il va de soi qu'on l'appela tout de suite à faire partie du Comité.

Au sortir du collège, désireux de suivre l'exemple que lui donnait son digne père et de consacrer sa vie au soulagement des misères corporelles de ses semblables, il alla prendre ses inscriptions à la Faculté de médecine de Paris. Le moment était favorable : sur la vieille Faculté et sur l'Ecole de Chirurgie, la Révolution venait de passer son niveau égalitaire. La République et l'Empire, par leur effroyable consommation d'existences humaines, ne laissaient aux futurs médecins que le temps d'une étude sommaire. A peine avaient ils ouvert leurs livres qu'on les envoyait aux armées, où ils acquéraient trop vite la connaissance pratique de la grande chirurgie. Les calmes et prospères années de la Restauration furent pour les études médicales une véritable renaissance. Il se forma une pléiade de jeunes professeurs qui, par leur mérite et leur science, donnèrent à l'enseignement de la médecine et surtout à celui de la clinique, un éclat incomparable. Au moment où Raymond

Bagneris arrivait à Paris, la foule des étudiants français et étrangers se pressait dans les amphithéâtres de l'Ecole, dans les salles des hôpitaux , autour des maîtres qui s'appelaient Andral, Brillaud, Dupuytren, Cuveilher, Roux, Broussais, et tant d'autres dont nos anciens ne prononçaient les noms qu'avec respect et admiration. En face des titulaires que les concours avaient mis en possession des chaires officielles, d'autres médecins et chirurgiens, trahis par la fortune de ces concours, tenaient à prouver, soit dans les amphithéâtres de l'Ecole pratique, soit dans les cliniques hospitalières, qu'ils valaient bien, si même ils ne les surpassaient parfois, les professeurs de la Faculté. Les étudiants accouraient en masse aux leçons des uns et des autres, prenant avec ardeur parti, soit pour la Faculté, soit pour la clinique libre, pour Dupuytren ou pour Lisfranc. Cet antagonisme, quoiqu'il eût ses inconvénients, ces rivalités d'où résultaient çà et là des éclats fâcheux, n'en créaient pas moins le courant le plus favorable aux fortes études : l'émulation entre les maîtres servait admirablement à l'instruction des élèves. Comme on s'inféodait fatalement d'un côté ou de l'autre, il était d'une absolue nécessité, pour faire son choix, d'étudier à fond les systèmes.

Vous dirai-je l'animation avec laquelle, plus de 30 ans après, le docteur Bagneris parlait de ses chefs de service, la vivacité avec laquelle il se prononçait pour celui-ci ou pour celui-là ? Peut-être, la distance fondant les horizons, cherchait-il à tenir entre tous une balance égale; je ne crois pourtant pas me tromper en disant qu'il gardait un faible pour le chirurgien de la Pitié de qui lui venait, à l'hôpital, avec la science de l'opérateur, sa sûreté de main dans le maniement du bistouri, de la scie ou du lithotome.

Le 21 janvier 1841, Raymond Bagneris soutenait avec succès sa thèse pour le doctorat. Muni d'un considérable bagage scientifique, il reprit le chemin de sa ville natale. Il ne s'y fixa pas tout de suite. Il s'établit à Saint-Amand-les-Eaux, n'y resta que quinze mois, puis revint ici où il commença la plus brillante des carrières.

Lorsqu'il habitait Saint-Amand, la Société médicale de Douai avait voulu se l'attacher en qualité de membre correspondant; elle fut heureuse de l'admettre, le 5 décembre 1842, au nombre de ses membres résidants. Il en garda le titre et les fonctions jusqu'à sa mort, et plusieurs fois, fut appelé à la présidence.

Dès son retour parmi ses concitoyens, ceux-ci purent apprécier à leur valeur ses hautes qualités professionnelles; en peu de temps, il conquit une très enviable situation, et les clients ne tardèrent pas à affluer. En 1844, M. Evain, maire de Douai, avec l'aide d'un certain nombre d'hommes dévoués, entreprit la fondation d'une Société de secours mutuels, qui dès l'abord, prit une extension considérable. Raymond Bagneris s'offrit immédiatement à donner des soins gratuits aux membres de la Société naissante, et le 15 février 1844, M. Evain lui adressait, avec les remerciements que méritait son offre généreuse, sa nomination comme médecin de la Société. Il resta toujours fidèle à cette œuvre philantropique soutenue par lui dès le premier jour; et plus tard, quand les exigences de la clientèle l'obligèrent de renoncer à prêter son concours actif, il accepta le titre de médecin honoraire consultant, et ne cessa d'aider ses jeunes confrères de son expérience consommée, lorsque l'état d'un sociétaire blessé ou malade faisait recourir à ses lumières.

Appelé, le 18 septembre 1845, à succéder au docteur Escalier comme médecin des épidémies de l'Arrondissement de Douai, il conserva cette importante fonction pendant 27 ans, jusqu'en 1872, époque à laquelle il donna sa démission, et fut remplaçé par M. le docteur Léonardi. Les occasions ne lui manquèrent pas de faire profiter des trésors de sa science toutes les communes de notre arrondissement. Dans de tristes circonstances, lors des terribles épidémies cholériques de 1849, 1854, 1865, il dut déployer une incroyable énergie pour lutter à la fois contre l'épouvantable fléau qui fauchait nos populations, contre les habitudes déplorables d'hygiène qui dominaient dans nos villages, surtout contre la peur, cet auxiliaire du fléau, qui faisait dans les campagnes autant et peut-être plus de victimes que le fléau lui-même. Nul ne savait mieux relever le courage des malades ou des personnes que les liens du sang auraient dû retenir à leur chevet, mais qu'en écartait une odieuse épouvante. Nul ne savait mieux solliciter des autorités locales, et leur imposer, au besoin, les mesures réclamées par les circonstances. A diverses reprises, la ville de Douai et le gouvernement lui accordèrent des récompenses, dont plusieurs malheureusement n'étaient pas en rapport avec l'importance des services rendus.

Il reçut — et qui en fut plus digne ? — le 26 décembre 1847, une médaille d'argent du gouvernement, le 15 mars 1850, une autre médaille de la ville de Douai, le 15 février 1867, une médaille d'argent, le 20 mars 1867 une médaille d'or ; enfin, le 28 août de la même année, l'Empereur lui remettait, à Lille la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Il la méritait bien, cette croix, et le champ de bataille où il l'avait gagnée n'était certes pas moins meurtrier que celui où le fer et le feu sèment leurs ravages. Cette distinction, si heureusement accordée, recueillit l'unanime assentiment de nos concitoyens.

Le 21 septembre 1848, le Conseil d'hygiène et de salubrité l'appela dans son sein et l'y garda longtemps. Plusieurs fois, les suffrages de ses collègues le portèrent à la vice-présidence Les services qu'il rendit dans ces utiles et modestes fonctions ne peuvent facilement s'apprécier : par une déplorable erreur de la législation, les conseils d'hygiène ne jouissent pas officiellement du droit d'initiative, et l'exécution de leurs décisions reste subordonnée au bon plaisir des pouvoirs publics.

Le 20 mars 1849, un arrêté préfectoral nommait M. le docteur Bagneris fils, chirurgien des pauvres de la ville, chargé en outre du service médical et chirurgical des indigents habitant les hameaux de la commune de Douai. Je n'ai pas besoin de vous le dire, il s'acquitta de cette laborieuse fonction, comme de toutes les autres, avec le dévouement qui lui était habituel.

Notre compagnie avait voulu s'assurer le concours du jeune et brillant praticien, et lui conférait le 27 mars 1846 le titre de membre résidant. Mais le nouvel élu, s'il était plein de bonne volonté, manquait absolument de loisirs. En feuilletant nos procès-verbaux pour y trouver des traces de sa collaboration à nos travaux, nous ne voyons mentionnés qu'une étude sur les sangsues médicinales et un rapport sur divers numéros du *Mémorial encyclopédique*. Il n'en fit pas moins partie du bureau pendant plusieurs années, d'abord comme deuxième, puis comme premier secrétaire-

adjoint. En 1864, la Société, reconnaissante des services rendus en cette qualité, lui conférait le titre de membre honoraire.

Le 18 novembre 1852, il prit possession du poste envié de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. C'était là le terrain qui convenait le mieux à ses aptitudes spéciales. Si, malgré toutes les fatigues et tous les déboires rencontrés à chaque pas dans l'exercice de la pratique urbaine , le médecin consciencieux et dévoué y éprouve parfois certaines jouissances professionnelles, combien n'en doit-il pas ressentir lorsqu'il a le bonheur d'être mis à la tête d'un service hospitalier organisé comme celui de notre magnifique Hôtel-Dieu ! Chaque matin, le chirurgien se trouve en face de blessés attendant avec une respectueuse impatience la visite de celui qui tient entre ses mains leur santé, quelquefois leur vie. Il sait qu'un coup d'œil jeté sur la blessure, un contact de sa main habile, une incision pratiquée peut conserver au blessé sinon l'existence, au moins l'intégrité de ses membres. Il sait que ses ordonnances seront ponctuellement et intelligemment exécutées, que le régime sera exactement celui qui convient, que l'on ne pourra pas, cédant avec trop de facilité aux sollicitations du malade, surcharger l'alimentation, que, d'autre part, la misère ne sera pas là pour interdire l'usage des toniques, des médicaments, des pansements, des appareils parfois si coûteux et qui constituent le véritable luxe de nos hôpitaux. Il sait surtout qu'il peut compter, sa visite finie, sur le zèle éclairé, l'abnégation indomptable, l'ascendant moral, la parole consolatrice de cette sainte Fille de la Charité qui a tout abandonné, qui a renoncé à toutes les joies d'une existence souvent brillante pour se faire, sous l'humble cornette des sœurs de

Saint-Vincent de Paul la servante passionnée du pauvre malade. Placé dans de telles conditions, il est impossible que le chirurgien d'hôpital ne se sente pas vaillant pour la lutte contre la mort ; sûr du succès devant une grande opération, et heureux des incroyables résultats que lui valent sa science, sa dextérité, l'appui de telles auxilliaires, et un si excellent ensemble de précautions hygiéniques !

Durant les trente années que le docteur Bagnéris a passées à la tête du service chirurgical de l'Hôtel-Dieu, combien de centaines d'individus n'a-t-il pas renvoyés guéris, alors qu'ils pensaient à leur entrée à l'hôpital n'en sortir que pour aller au cimetière !... Combien de centaines d'autres auxquels ses soins minutieux, sa patience infatigable, sa remarquable entente de la chirurgie conservatrice ont su garder un membre qui semblait irrévocablement condamné dès l'abord !

Et à combien aussi n'a-t-il pas prodigué, avec les soins corporels, les bons conseils, les amicales remontrances pour les corriger d'un vice habituel ou les amener à transformer une existence irrégulière ? C'était une fête de voir sa bonhomie à les admonester, gaiement, dans leur langage, ne dédaignant pas, en bon douaisien, le patois local, le proverbe populaire ou même la plaisanterie un peu gauloise.

Aussi, tout ce monde professait-il un véritable culte pour *Monsieur Bagneris;* et plus d'un vieux porte-faix, j'en suis certain, à l'annonce de sa mort, se sera surpris de sentir humides ses yeux deshabitués des larmes.

Et les petits enfants de son service ? Comme il les choyait, comme il les dorlotait, ces pauvres petits êtres chétifs que des coxalgies ou des scrofulides retenaient des mois entiers sur un lit d'hôpital ! Je ne puis me rappeler sans

attendrissement la visite du dimanche de Pâques, et les grands yeux que faisaient les enfants lorsque M. Bagneris tirait de la vaste poche de son tablier blanc les beaux œufs en sucre et en chocolat que les cloches avaient déposés chez lui à leur intention. Il y eut une année où, à la joie de faire des heureux vinrent se joindre de poignantes émotions. Ses yeux se mouillaient au souvenir d'une jeune fille pour qui les cloches avaient aussi passé à la maison autrefois et que le ciel venait de reprendre.

L'Hôtel-Dieu, vous le savez, est un hôpital mixte. A côté du superbe bâtiment qui abrite les malades et les blessés civils, tout un grand quartier est occupé par les militaires. Ceux-ci, jadis, recevaient les soins des médecins civils de l'Hôpital et la visite de leurs salles n'était pas la moins intéressante. Dans ce service encore, le Docteur Bagneris était universellement estimé et aimé. Ses soins paternels, sa bienveillllance toujours gaie, pénétraient jusqu'au fond du cœur tous ces soldats à l'écorce parfois un peu rude.

C'est surtout pendant la campagne de 1870-71 que le docteur Bagneris sut montrer ce que valaient à la fois sa science et sa bonté. L'on avait fait évacuer l'Hôpital civil ; les 300 lits de l'Hôtel-Dieu étaient à la disposition de l'Intendance. Vinrent d'abord les malades envoyés du camp de Châlons, puis les blessés que faisaient refluer jusque chez nous les épouvantables tueries où nos armées de Metz et de la Meuse laissèrent leurs meilleurs éléments. Il en arrivait convoi sur convoi ; les blessés que nos ennemis daignaient nous renvoyer étaient triés avec soin : on nous rendait ceux que la gravité de leurs blessures devait fatalement empêcher de reprendre du service avant la fin de la guerre, de misérables corps exsangues, exténués, souvent

en proie à la pourriture d'hôpital de la forme la plus horrible. Alors, le dévouement du docteur Bagneris ne connut plus de bornes. De quelle sollicitude il entourait ses chers blessés ! La visite du matin était effroyablement longue ; il était indispensable de la couper par un instant de repos. A la hâte on prenait un bouillon, puis on repartait. Le chef s'occupait lui-même des plus grièvement blessés, n'abandonnant à ses aides que les cas de gravité moindre. On peut affirmer que, grâce à lui, un grand nombre de soldats échappèrent à la mort, un bien plus grand nombre encore à l'amputation. Quand celle-ci devenait inévitable, on la pratiquait avec tant d'habileté, le docteur comblait ses amputés de tant de soins, que, malgré un encombrement sans précédent, malgré la pourriture d'hôpital et l'infection purulente importées par les blessés de Sedan et de Gravelotte, la mortalité de nos amputés resta inférieure à 6 0/0. N'est-ce pas là, Messieurs, un magnifique résultat, et ce chiffre ne se constitue-t-il pas un des meilleurs titres du chirurgien à la reconnaissance du pays ? Aussi, lorsque le 24 avril 1882, exténué par les fatigues professionnelles, en proie à des souffrances parfois intolérables, M. Bagneris dut quitter le service de l'Hôtel-Dieu, l'administration des Hospices civils voulut bien lui conférer l'honorariat, et l'administration militaire, qui enlevait aux médecins civils la direction de ses salles, adressait au dévoué docteur une chaleureuse lettre de remerciements.

Là ne s'étaient pas bornées les fonctions médicales dans lesquelles le docteur Bagneris se consacra à la chose publique. Au point où je suis, je dois m'en tenir à une énumération sommaire ; après ce que je vous ai dit, voici ce qu'il fut par surcroît : membre du Conseil de recensement,

membre de la Commission de statistique des cantons de Douai, médecin des asiles publics de la ville, médecin délégué pour constater l'état de santé des agents du service des postes, des fonctionnaires et employé des administrations financières, du service des ponts-et-chaussées et des instituteurs communaux dans l'arrondissement, membre de la Commission d'examen des candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymastique, et du Comité institué pour donner son avis sur les demandes de pensions et secours présentées par les assurés à la caisse des travaux agricoles et industriels.

Vous le voyez, Messieurs, toute une existence semblerait n'y pouvoir suffire. Si j'ajoute les occupations extra-médicales dont j'aurai bientôt à vous entretenir, vous vous demanderez comment le docteur Bagneris trouvait encore le moyen de se prodiguer entre les nombreux clients qui l'appelaient sans relâche. Plus de cinquante ans, on put le voir, de l'aube à la nuit, parcourant les rues de la cité, se rendant, avec un empressement égal, de la maison des plus riches à la mansarde des plus pauvres, se faisant tout à tous, sachant, avec un tact admirable, donner à chacun ce qui lui convenait. Car il avait bien le sens de la situation ; ici le remède nécessaire, là le mot, parfois plus nécessaire que le remède, la bonne parole qui ne manque jamais son effet, qui console des souffrances présentes et permet l'espoir en l'avenir. A son arrivée s'épanouissaient les fronts ; quelque temps, les malades oubliaient leurs douleurs et reprenaient confiance , alors que tout, un instant plus tôt, semblait leur défendre d'en avoir. Puis, voyait-il ses efforts inutiles, la lutte contre la mort rendue impossible, il avertissait la famille et donnait à son malade

cette preuve suprême d'intérêt, de vouloir qu'il pût mettre sa conscience en paix et se disposer à paraître sans crainte en présence du Souverain Juge.

Sa bonté, sa bonne humeur persistante lui étaient de très précieux auxiliaires pour faire accepter une médication répugnante, une opération délicate. Bien qu'il possédât comme chirurgien une sûreté de main et une dextérité à laquelle j'ai déjà rendu hommage, le docteur Bagneris ne pratiquait une opération que si elle lui paraissait indispensable, une fois épuisées toutes les ressources de la chirurgie conservatrice. Cette tendance généralement connue ne laissait pas d'être appréciée, de sorte que le patient ne songeait guère à discuter quand le docteur proposait de trancher une difficulté par le fer. Au point de vue médical, imbu des saines et fortes doctrines de l'école de la Restauration, au courant de toutes les découvertes de la science moderne, qu'il tenait à suivre de près, il cherchait plus à aider la nature, cette grande médicatrice, qu'à risquer d'entraver son œuvre en la contrecarrant par des moyens qui eussent dépassé la mesure. Sans crainte d'encourir les railleries de certains et d'être traité de rétrograde, il ne conseillait un médicament nouveau que s'il en avait été fait une épreuve victorieuse, et ne se sentait point de goût aux expériences *in anima vili*. De préférence, il les laissait aux confrères doués de plus d'audace ou de moins de scrupules. Par contre, il connaissait à fond les propriétés des substances de l'ancienne pharmacopée et les maniait avec autant d'énergie et d'habileté que son bistouri. C'est dire qu'il avait toutes les chances du monde d'en voir réussir l'emploi, si la réussite était possible.

Ces qualités, dont les unes étaient propres à l'homme, les autres au savant, formaient un ensemble à ce point

complet, que la clientèle la plus nombreuse et la plus choisie ne cessa de recourir à ses soins. La campagne, la ville, se disputaient, semble-t-il, tous les instants de M. Bagneris. Et cependant, il trouvait chaque jour le moyen d'ouvrir son cabinet de consultations. Tout le monde venait frapper à sa porte : elle ne se fermait devant personne. Il était le grand distributeur et de ce qu'il savait, et aussi de qu'il avait, car la Providence ne nous permet pas toujours de guérir ; et si, en certains cas, les moyens curatifs manquaient au docteur Bagneris, il lui restait son cœur, qu'il prodiguait.

Vous étonnerez-vous maintenant que connu, apprécié, aimé de tous, petits et grands, heureux de ce monde et malheureux, il ait été appelé, à maintes reprises, à prendre place parmi les élus de la cité ?

De longues années, il fit parti du Conseil municipal ; même il eut affaire à cet écueil où se brise d'ordinaire la popularité, l'administration communale ; il en fut membre, et néanmoins, — détail significatif, Messieurs, — toujours son nom sortit des urnes le premier ou l'un des premiers.

Incapable de répondre par un refus lorsqu'on s'adressait à son dévouement, le docteur Bagneris entra le 14 juin 1855, en qualité de second adjoint, dans la municipalité, à la tête de laquelle se trouvait alors M. Jules Maurice. Il continua d'y figurer, au même titre, pendant la mairie de M. Choque, puis celle de M. Asselin ; en dernier lieu, il resta le collaborateur de M. Delaby, maire par intérim. Mais, écrasé de travail, ne pouvant, malgré toute son énergie et toute son activité, continuer de remplir ces fonctions absorbantes sans risquer de compromettre sa situation professionnelle, il donna sa démission d'adjoint au commencement

de novembre 1864. Il ne fallut rien moins que les pressantes sollicitations de l'autorité préfectorale pour qu'il consentît à la reprendre. L'année suivante, comme le renouvellement du Conseil permettait de trouver, au sein de l'Assemblée, les éléments d'une municipalité complète, il renonça d'une manière définitive à ses fonctions jugées trop lourdes. Au grand déplaisir de la cité tout entière, il estimait avoir suffisamment payé à la ville de Douai, pendant les dix années qui venaient de s'écouler, sa dette de bon citoyen.

Durant ce laps de temps considérable, si fécond pour notre cité, le docteur Bagneris ne demeura point étranger au mouvement communal. Il fut de ceux qui préparèrent ou exécutèrent les créations que vous savez : tous les grands travaux dus à la municipalité d'alors ou réalisés avec son concours. Le vieux Mont-de-Piété céda sa place à notre bel Hôtel académique. Près des bureaux de l'Académie et des locaux affectés à la Faculté des Lettres, on eut soin de ménager un large espace destiné à notre future Faculté de Droit, car c'était l'époque où nos dévoués édiles poursuivaient ce rêve de doter Douai de cette richesse dont on nous a dépouillés. Ce qu'il fallut de persévérance, de temps, de sollicitations et de luttes pour obtenir gain de cause, vous vous le rappelez, et vous vous rappelez aussi notre allégresse en lisant la proclamation par laquelle M. l'adjoint Bagneris annonçait enfin la bonne nouvelle. Quelle ne dut pas être, depuis, sa douleur quand le gouvernement est venu anéantir une œuvre qui fut en partie la sienne, et ravir à Douai un des plus beaux fleurons de sa couronne !

Après la construction de l'Hôtel Académique, je note la restauration de l'Hôtel-de-Ville, devenu peut-être le plus

admirable édifice communal de notre région, puis l'établissement de l'Entrepôt, le petit Lycée, l'ouverture d'une chapelle qui devait donner satisfaction aux besoins religieux et moraux de la population si rapidement acccrue de Dorignies. Peu après, lorsque les propriétaires de la majeure partie de l'ancienne Abbaye-des-Près voulurent bâtir ce Quartier Neuf qui a tant amélioré ce côté de la ville, la municipalité tint à faciliter les relations commerciales en contribuant à la création du port Napoléon, qui s'appelle aujourd'hui le quai d'Alsace.

En même temps, sous les auspices de l'administration (ici surtout, vous ne nierez pas que le docteur Bagneris dut avoir sa large part de l'initiative) on procédait dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, à la création de salles destinées à l'accouchement des femmes mariées et inscrites sur la liste des indigents.

La municipalité décidait ensuite l'établissement d'un marché aux sucres. Elle fit les premières démarches pour la fondation d'une succursale de la Banque de France : la fondation n'eut lieu que beaucoup plus tard, mais l'idée et le mérite en reviennent au docteur Bagneris et à ses collègues. Elle obtenait enfin la nomination d'une chambre consultative des Arts et Manufactures, mère de notre Chambre de commerce.

Je n'ai point la prétention d'avoir tout énuméré ; j'ai seulement voulu, en esquissant les principaux actes des administrations auxquelles fut associé notre regretté collègue, indiquer une partie, et non la moins considérable, de ses titres à notre reconnaissance.

Le docteur Bagneris, vous ai-je dit, quitta définitivement la mairie en 1865. Je me trompais ; il y rentra au moment

de la guerre, après nos premières défaites. MM. Maurice, Vasse et Bagneris, les trois premiers conseillers municipaux inscrits, constituèrent alors une municipalité provisoire, et tous trois, animés du patriotisme le plus pur et le plus élevé, surent prendre les mesures commandées par les tristes circonstances où se trouvait le pays, jusqu'au moment où les événements du 4 septembre amenèrent la dissolution des corps élus par le suffrage universel.

A dater de ce jour où disparaissait, emporté dans la tourmente, le régime auquel il avait prêté durant dix-huit ans, un concours aussi dévoué que loyal, le Docteur Bagneris renonça tout-à-fait à la vie politique. S'il y gagna quelques loisirs, il ne songea qu'à les utiliser au profit de ses chers malades et de sa famille, si aimée, si digne de l'être, mais très fondée à se plaindre d'avoir jusque là passé après la grand famille douaisienne.

Quelques années après son retour dans notre ville, M. Raymond Bagneris avait eu le bonheur de trouver une compagne digne de le comprendre et capable de l'aider dans la poursuite de ses nobles desseins. Le 16 avril 1845, il épousait Melle Henriette-Armande Viltart, fille d'un ancien capitaine de la garde impériale, devenu agriculteur et industriel à Lécluse. De cette union, deux filles naquirent. C'était la paix du cœur au milieu des agitations de l'existence, le rayon de gaité promis aux jours parfois sombres de l'âge mûr et de la vieillesse. Dieu en décida autrement : la seconde, frappée au seuil même de la jeunesse, succombait après une longue et cruelle maladie, à peine âgée de 16 ans. Par bonheur, l'aînée resta pour prodiguer aux siens le charme d'une tendresse expansive et constante. Bientôt elle unissait son sort à celui d'un avocat distingué, M.

Edouard Legrand, qui fut pour M. et Mme Bagneris le gendre le plus attentif et le plus dévoué. Puis la famille se compléta par la naissance de deux fils. Sortis d'une telle race, élevés à pareille école, ces fils ne peuvent que devenir des hommes de bien et se montrer dignes du père et de l'aïeul.

Cependant, les années s'accumulaient sur la tête du docteur Bagneris. Les fatigues sans nombre, les nuits sans sommeil, les longues courses par le froid et la pluie, peu à peu avaient altéré la belle santé dont il pouvait être fier à bon droit. Une névralgie sciatique, réfractaire à tous les remèdes, finissait par lui imposer un repos relatif. Il avait dû abandonner d'abord son service de l'Hôtel-Dieu, puis restreindre par degrés l'abondance de ses vieux clients, tous devenus ses amis. Mais il visitait toujours ses malades, cherchant dans le travail l'oubli des souffrances, sachant inspirer à tous une gaîté qui l'avait fui. Le temps marcha, le cœur surmené ne fonctionnait plus qu'inparfaitement, la respiration se faisait courte ; le vaillant ne se laissa point abattre. Quoiqu'il lût en lui et se sût gravement atteint, il n'en voulait pas convenir, résolu de se dévouer jusqu'au bout.

Le 30 avril, cependant, après une nuit de souffrances, il dut renoncer à sortir. La journée s'écoula pour les siens dans des alternatives de crainte et d'espoir. Un moment il se sentit mieux, sa famille l'entourait ; la soirée s'était passée gaiement ; et vers neuf heures, tout à coup, en quelques minutes, une congestion cérébrale l'enleva.

Dieu le rappelait brusquement à lui, mais la mort n'était pas pour le surprendre. Fidèle aux traditions familiales, chrétien de conviction absolue, M. Bagneris remplissait ses

devoirs religieux, comme il savait remplir les devoirs de sa profession. Aussi pouvons-nous le dire en toute certitude : il a reçu au-delà du tombeau la récompense que méritait une vie où l'on ne rencontre que dévouement et charité.

C'est dans cet espoir, ou plutôt dans cette assurance que tous les siens, que tous ceux qui l'aimèrent trouvent, non l'oubli qui ne peut venir, mais la consolation, qui permet d'attendre sans amertume l'heure où l'on se reverra pour ne plus se quitter.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. Edmond LEBON

PAR

M. Auguste BOUTET

Membre résidant

Contemporain d'Edmond Lebon, son condisciple au Lycée, son ami depuis l'Ecole de Droit, il m'a été donné d'apprécier les excellentes qualités qui distinguaient notre regretté collègue et que ceux-là seuls ont eu l'avantage de bien connaître qui l'ont approché et ont été admis dans son intimité. Aussi est-ce à raison de ces relations d'amitié que vous avez bien voulu me désigner, Messieurs, pour remplir envers Lebon, dont la fin si prématurée vous a tous si vivement émus, le douloureux devoir que nôtre Société rend à chacun des membres que la mort lui ravit.

Edmond Lebon est né dans les environs de Douai, à Flines, le 13 février 1848. Entré au Lycée de nôtre ville en 1858, il y fit d'excellentes études et y remporta les plus brillants succès que couronna, en 1868, le prix d'Honneur de l'Association des Anciens Elèves du Lycée, distinction de création alors récente et qui est accordée au meilleur élève des classes de philosophie, de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales.

Ses études terminées, Lebon fit son droit ; ce fut un étudiant remarquable. la rectitude de son jugement le prédisposant très heureusement aux études juridiques. Reçu licencié en droit par la Faculté de Douai le 27 avril 1872, il se fit inscrire comme avocat au barreau de nôtre ville.

Mais si la rectitude de son jugement permettait d'attendre de lui un jurisconsulte de mérite, son excessive modestie qui constituait un des traits particuliers de son caractère le dissuada trop souvent de se produire au dehors et en public ; aussi n'aborda-t-il que très rarement la barre.

Son tempérament froid, calme et réfléchi, peu enclin aux luttes parfois ardentes du barreau, le portait plutôt vers la magistrature assise où il se fût certainement distingué par la sûreté et le judicieux de ses avis. Cette carrière lui fut alors conseillée par ses meilleurs amis ; elle lui eût été très facilement ouverte. Mais les débuts exigeaient une absence momentanée de Douai, et il ne put se résoudre à quitter nôtre ville qu'il aimait tant.

Il continua donc à vivre au milieu de nous, aimé de tous et cherchant toujours à se rendre utile aux autres. Non seulement il fit partie de toutes les Sociétés ayant pour objet l'amélioration du sort des classes peu fortunées, mais il apportait au fonctionnement de ces diverses Sociétés son concours le plus actif.

Nommé administrateur de l'Association amicale des Anciens Elèves du Lycée en 1874, administrateur de la Société des Secours mutuels en 1881, administrateur de la Caisse d'Epargne en 1886, il rendit jusqu'à sa mort dans ces différentes Sociétés les plus sérieux services, mais toujours avec la plus grande modestie, sa devise étant : Faire **le bien sans ostentation.**

Faire le bien! Lebon passa sa vie à le faire. Ce n'était pas seulement son temps qu'il donnait aux œuvres de bienfaisance, il les aidait aussi de ses libéralités.

Mais, à côté de ces libéralités nécessairement connues, que de misères cachées Lebon n'a-t-il pas soulagées! A combien d'infortunes n'est-il pas venu en aide! Insister sur les bienfaits qu'il a répandus autour de lui, faisant profiter les malheureux des biens que la fortune lui avait si libéralement départis, ce serait aller à l'encontre de ses plus intimes volontés. Pour respecter sa charitable réserve, il faut nous imposer de taire les généreuses actions qui le loueraient mieux que les meilleurs éloges.

Mais ce qu'il est toutefois permis d'ajouter, c'est que cette pensée du bien à accomplir on la retrouve jusque dans l'acte contenant ses dernières dispositions, et où, atteint déjà du mal qui devait l'emporter, il fait à l'Association des Anciens Elèves du Lycée, à la Société de Secours Mutuels des legs importants qui lui assurent pour jamais la reconnaissance de ses concitoyens.

A la ville, il lègue, à titre de souvenir, son plus beau tableau, son tableau de prédilection « La Vague » de Mme Demont-Breton.

Ses amis non plus ne sont pas oubliés, et Lebon en comptait beaucoup, son caractère droit et juste en même temps que conciliant lui avait assuré les amitiés les plus solides. Et ceux qu'il avait accueilli dans son intimité trouvaient toujours en lui un conseil prudent et sûr, un affectueux et discret appui.

Avec son intelligence, ses connaissances, sa grande situation de fortune, sa place paraissait marquée dans nos conseils électifs. Mais Lebon se refusa constamment à briguer les suffrages populaires, dédaignant les honneurs et les

distinctions. Il était de ceux qui pensent qu'on ne retire de la vie politique que déboires, déceptions et désillusions. Qui sincèrement pourrait lui donner tort ?

Ceux là assurément l'approuveront qui ont connu son existence si calme que, jusques dans ces derniers temps, aucun nuage n'était venu traverser et dont les loisirs étaient consacrés aux plus nobles distractions de l'esprit. C'étaient la littérature, les arts, les fleurs qui tour à tour occupaient cet esprit cultivé.

En entrant dans nôtre Société d'Agriculture, Sciences et Arts, où il était admis le 9 juin 1876, il nous faisait profiter de ses précieuses connaissances en botanique, et faisait de suite partie de la Commission des jardins qui le comptait au nombre de ses membres les plus assidus et à laquelle il rendit souvent des services appréciés, soit en signalant des plantes nouvelles, soit en les introduisant dans nos cultures.

Les Membres de la Commission d'Agriculture, dont il fit également partie, n'oublieront pas non plus les excellents rapports qu'ils entretenaient avec notre regretté collègue dont tous vous avez pu apprécier ici comme ailleurs le commerce aimable, la franche et exquise urbanité.

Aussi vôtre Président, M. Maillard, dans le discours qu'il prononça sur sa tombe en mars dernier, après avoir rappelé en terme émus les différents titres de Lebon à nôtre meilleur souvenir, a-t-il pu résumer ainsi sa pensée qui est la nôtre « c'était vraiment un brave et digne cœur » et ajouter « Si quelque chose peut adoucir une inconsolable « douleur, que ce soit pour ceux qui le pleurent le témoi-« gnage attendri de nos unanimes regrets. »

DISCOURS PRONONCÉ SUR LA TOMBE

DE

M. ÉDOUARD FIÉVET

1817-1893

Par M. QUINION-HUBERT

Président de la Société

La grande culture de notre région du Nord vient de perdre dans la personne de M. Edouard Fiévet l'un de ses vétérans les plus glorieux. En présence d'un deuil aussi vivement ressenti, n'est-il pas du devoir de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, de dire au bord de cette tombe tous les regrets que lui laisse la mort inattendue de l'homme qui personnifiait en quelque sorte dans ses rangs la cause dont elle a la garde, les intérêts qu'elle s'efforce de représenter ? Rappeler en peu de mots l'existence d'un agriculteur de ce mérite, n'est-ce pas mettre en lumière ce que peuvent l'ordre, la persévérance et le travail dans une profession utile entre toutes et qui, entre toutes aussi, mérite d'être honorée ?

Fiévet, Edouard, Charles-Joseph, est né à Masny le 26 mars 1817. Tout le conviait à être agriculteur ; les traditions de sa famille, ses goûts personnels, et ses rares aptitudes. Il ne faillit pas à sa destinée, car, pendant près de soixante années, il consacra toutes ses forces et toute son énergie à la culture du sol et à la production du sucre, ces

deux sources principales de la grandeur et de la prospérité de notre pays. Les événements de sa vie vinrent d'ailleurs, en attristant sa première jeunesse, précipiter ses résolutions. Edouard Fiévet n'avait que 14 ans lorsque, en 1831, la mort emporta prématurément le chef de la famille, laissant à la mère la charge fort lourde de la ferme de Masny, et le souci non moins grave de l'éducation de quatre fils. Les âmes vaillantes ne se laissent pas abattre par les épreuves si cruelles qu'elles soient. Mme Fiévet possédait au plus haut degré cette vaillance et son caractère ne faiblit pas devant les devoirs que lui imposaient d'aussi douloureuses circonstances. Non seulement elle réussit à gérer la ferme, mais elle eut cette satisfaction, de toutes la plus chère au cœur d'une mère, de trouver dans la brillante carrière fournie par chacun de ses enfants la plus éclatante récompense de sa sollicitude et de son dévouement.

Préparé par de bonnes études au Lycée de notre ville, Edouard Fiévet vint en 1836 joindre ses efforts à ceux de son frère Constant, et tous deux, à partir de cette date, se donnèrent entièrement à l'œuvre commune, s'identifiant si bien l'un à l'autre qu'il semblait n'y avoir qu'une pensée unique, une seule direction, alors pourtant que les résultats obtenus comme le travail accompli ne sauraient se comprendre sans le concours de ces deux intelligences et de ces deux volontés.

Chacun sait combien fut active et féconde l'association des deux frères. Les premiers ils introduisirent dans le Nord la fabrication du sucre qui devait donner à la culture une impulsion si puissante, suivirent dans tous ses progrès cette industrie alors naissante et appliquèrent avec résolution tous ses perfectionnements. Par eux s'est trouvée réa-

lisée l'union de l'industrie à l'agriculture pour leur demander des services réciproques. Mais, afin d'en retirer toutes les conséquences désirables, il fallut développer, étendre l'exploitation de Masny et assumer par suite un travail écrasant. Les deux frères y suffirent, appliquant dans la culture les méthodes les plus parfaites, dans l'industrie les plus puissants moyens d'action, si bien qu'ils portèrent leur exploitation à son maximum d'intensité.

Leurs efforts continués durant trente années amenèrent la ferme de Masny à un tel degré de perfection, qu'à la suite du concours général et international de 1863, la prime d'honneur fut, à l'unanimité du jury, décernée aux Fiévet.

Notre Société d'Agriculture, qui suivait de près ces progrès, trouvait à Masny une ferme modèle. Elle comprit que cette culture, tant par l'excellence des méthodes appliquées que par l'ordre admirable qui en réglait jusqu'aux moindres détails, constituait un enseignement, de tous le plus utile et le plus pratique, l'enseignement par l'expérience. Aussi résolut-elle de convier tous les cultivateurs à voir de près cette exploitation afin d'en mieux connaître la marche et d'en mieux apprécier les effets. Ce fut en conséquence sur les terres de la ferme de Masny que se tint, en 1875, le concours organisé par notre section agricole pour l'arrondissement de Douai. Comment ne pas rappeler ici ce concours qui eut tant d'éclat et qui marque dans l'existence de la Société une date que nous aimons à retenir ! Par une commune entente, formée entre les agriculteurs de la Société, chacun s'était donné rendez-vous, à Masny, dans la pensée d'honorer, les frères Fiévet, Constant et Edouard, qui, les premiers, dans notre département, avaient remporté cette récompense, de toutes la plus haute et la plus glo-

rieuse, *la prime d'honneur*. Mais, si grand que fut son succès, la pratique se souvint à propos de ce qu'elle devait à la théorie, et les sociétaires offrirent à notre vénérable Président d'alors, M. Vasse, un bronze et de fort belles pièces d'argenterie en reconnaissance des services signalés que, par sa science, il rendait à l'agriculture et à raison des preuves de sollicitude éclairée que, depuis 1840, il n'avait cessé de lui donner, notamment dans ces rapports annuels qui demeurent des modèles d'*humour*, de sagesse et de bon sens. Il y eut à cette occasion une alliance plus étroitement scellée que jamais entre la culture et la Société, une manifestation de confiance et d'entente qui fait notre force et que réussit à maintenir par son dévouement et son autorité le Président de notre section agricole.

L'association des deux frères semblait devoir résister à toutes les épreuves, même à celle du temps, ce moissonneur impitoyable; il lui fallut subir la commune loi et, le 1er août 1881, Constant Fiévet mourait à Masny. La perte fut cruelle pour la famille, je pourrais ajouter qu'elle ne le fût pas moins pour le pays.

Lorsqu'elle infligeait à M. Edouard Fiévet cette séparation, la Providence ne le laissait pas dépourvu, elle lui avait donné deux fils, instruits par ses exemples, qui étaient en situation de lui apporter leur concours et de l'aider à continuer l'œuvre qui était l'honneur de sa vie.

Quelqu'absorbantes que fussent ses occupations, notre collègue savait trouver encore du temps à consacrer aux intérêts de la commune de Masny, dont il était le Maire depuis dix-sept ans, à son canton dont il fut le Conseiller général, au département du Nord qui l'élut au Sénat en 1885 pour y défendre les intérêts de l'agriculture alors tant éprouvée par

le tarif des douanes de 1881 et les traités de commerce qui l'avaient suivi.

Il est pour lui d'autres titres encore à la reconnaissance publique et il me suffira de rappeler qu'avec son frère Constant, il prit sa part dans toutes les fondations dont fut dotée la commune de Masny : église, presbytère, mairie, maisons d'école, voies de communications ; leur sollicitude et leur bienfaisance s'est étendue à tout.

Loin d'épuiser ses forces, l'activité de sa vie le maintenait en santé ; indifférent au poids des années, ce travailleur ne connut pas la fatigue et jusqu'à la fin, il eût l'horreur de l'inaction. Il vit venir la mort sans défaillance, et, fidèle aux principes de toute sa vie, il mourut en chrétien, laissant à sa famille qu'il aimait par dessus tout, à sa veuve, qui fut une compagne si dévouée, à ses enfants qui continuent si dignement son nom, le souvenir de toutes les vertus domestiques, nous laissant aussi l'exemple, qu'on ne saurait trop louer, d'une vie d'honneur et de travail.

Au nom de la Société d'Agriculture de Douai, j'associe mes regrets à ceux de la nombreuse assistance qui m'entoure dans le suprême adieu que j'adresse au collègue dont nous déplorons la perte.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

EN

1890, 1891 et 1892

PAR

M. le Docteur René FAUCHEUX

Membre résidant

Messieurs,

Vous avez devant vous un coupable, très convaincu et pénétré de sa faute, prêt à vous en faire amende honorable, mais, oserai-je vous le dire? animé d'un médiocre sentiment de repentir. J'ai retardé la lecture de ce rapport au-delà des délais règlementaires — et même, je crois, des limites honnêtes. Plus que vous ne m'en avez peut-être adressé de secrets reproches, je m'en suis maintes fois querellé; maintes fois j'ai mesuré « d'un regard plein d'horreur », comme disent les poëtes tragiques, le long crédit

que me faisait votre bienveillante patience et l'épreuve trop considérable à laquelle je la soumettais. Cependant, en dépit de moi, je me suis toujours trouvé, sinon des excuses, au moins des circonstances atténuantes. L'homme est ainsi porté à se blanchir à ses propres yeux ; je voudrais surtout blanchir au vôtre celui qui vous parle en ce moment. Et, quoique depuis Cicéron un plaidoyer *Pro domo* puisse paraître ou un peu suranné ou trop prétentieux, je me risque à vous en infliger l'ennui.

Ici, Messieurs, à l'exception de ceux d'entre mes chers Collègues qui sont aussi mes très honorés et très savants confrères, je doute qu'aucun de vous soupçonne le côté particulièrement aléatoire, et, si j'ose m'exprimer ainsi, subjectif de la profession de médecin. Tout le monde, peu ou prou, s'appartient sur cette terre, j'entends au sein d'une vie sociale où les actes, comme prévus d'avance, s'accomplissent dans des conditions normales et se succèdent les uns aux autres avec une sage régularité. Tout le monde a son temps pris par des occupations fixes et sait, le matin en se levant, ce qu'il fera jusqu'au soir. Les heures ont un emploi déterminé. C'est presque la théorie de l'isochronisme passée dans la pratique. Si j'examine votre Compagnie, je vois des savants, prodigues pour nous de leur science, comme ils en sont prodigues dans une autre enceinte pour les hommes de demain, mais que leurs fonctions mêmes obligent, eux, les éducateurs de l'humanité, à préparer à loisir cette éducation dans le silence, je vois des avocats, gloire de notre barreau, mais qui n'arrivent enfin à la barre qu'à la minute précise où ils vont être appelés à mettre en jeu leur éloquence ; je vois des lettrés dont nous nous enorgueillissons, mais qui, pour faire notre orgueil, pratiquent

forcément—et je nous en félicite—le *Carpe diem* d'Horace ; ceux des industriels qui m'écoutent apportent à leurs affaires une activité incessante, mais concentrée en un point unique : leur usine, leur brasserie, leurs magasins. J'en passe, et des meilleurs, a dit le poëte. Tous donnent le noble exemple d'une existence de labeur, mais d'un labeur dont on est le maitre en même temps que l'esclave. Le médecin, Messieurs, au contraire, n'est le maître de personne, le sien pas davantage, et se fait l'esclave de tous, hors lui-même. Il est, par destination, j'allais dire par essence, la proie du hasard, ce qui a permis à ses détracteurs la trop facile ironie de l'en prétendre le collaborateur. A dix minutes près, il ignore où vont le porter ses pas, quand il sort de chez lui ; quand il y rentre, il trouve encore l'imprévu installé dans son cabinet. C'est, d'une manière ininterrompue, de l'aube jusque longtemps après le coucher du soleil — et je vous fais grâce des nuits souvent mouvementées, l'homme passant sa vie à naître et à mourir. — C'est la répétition des misères errantes du juif de la légende — avec, il est vrai, un peu plus de cinq sous dans sa poche. Mieux que quiconque, le médecin doit s'appliquer la sentence célèbre :

..... Video meliora proboque ; Deteriora
Sequor.....

Je vous ai dit que je me savais coupable; telles sont, Messieurs, mes circonstances atténuantes. Telles sont les raisons qui m'ont permis de vous dire aussi que je ne pouvais éprouver un repentir absolu. Car, si cette profession du médecin est sa sujétion de toutes les minutes, elle est par cela même la fierté de toute sa vie.

J'en ai pour garant la mémoire de ceux que vous comp-

tiez encore, il y a peu de temps, au nombre de vos collègues, que la mort a emportés, et dont le souvenir ne se perdra jamais parmi vous. Presque coup sur coup vous ont quittés trois hommes éminents par leur science et la distinction avec laquelle ils se consacraient à leurs devoirs professionnels. Ne me suffit-il pas d'invoquer les noms des docteurs Champenois, Maugin et Bagnéris pour les faire revivre devant vous?

Vingt jours à peine s'étaient écoulés depuis une intéressante lecture faite en cette assemblée par le docteur Champenois quand, vous vous le rappelez, il fut brusquement ravi à la tendresse des siens. Ce lutteur tombait, en quelque sorte sur la brèche, les armes à la main. Peut-être est-ce une grâce de Dieu, pour les témoins attristés de tant de misères humaines, d'être préservés du spectacle de leur propre et suprême misère. Trois mois plus tard succombait le docteur Auguste Maugin. Il y avait trente ans que M. Maugin appartenait à votre Compagnie. Un de vos présidents l'a dit avec raison : il fut de ceux qui contribuèrent le plus par leurs travaux, leur zèle et leur dévouement à notre éclat et à notre prospérité. Ce légitime éloge se vérifie presque à chaque page de nos annales. La compétence de M. Maugin embrassait toutes les branches de l'activité intellectuelle et vous l'avez vu s'occuper au milieu de vous, avec un égal et rare bonheur, d'archéologie et d'histoire, de beaux-arts ou de sciences. Vous me dispenserez, Messieurs, de parler du docteur Bagnéris. Les limites forcément restreintes de ce rapport m'obligeraient d'en dire trop long. Déjà, par un choix flatteur, vous m'avez donné l'occasion d'exprimer devant vous mon admiration, mon respect et ma gratitude pour ce médecin incomparable dont les pauvres

de Douai, je me trompe : dont tous les Douaisiens gardent le fidèle souvenir. Ce que je pensais alors, je le pense toujours, et je me sens, à cet égard, en parfaite communion d'idées avec vous.

C'a été, vous le voyez, en un laps de temps bien court, trois deuils cruels. Un autre les avait précédés. J'aurais dû le mentionner d'abord, car il est le premier par ordre de date. Je me figure qu'il vous a frappés aussi douloureusement que moi. Nous aimions tous M. Léon Maurice d'une affection profonde. Et comme il la rendait à cette Compagnie dont il avait si souvent présidé les travaux ! une voix plus éloquente que la mienne vous a retracé le cours de cette Compagnie dont il avait si souvent présidé les travaux ! une voix plus éloquente que la mienne vous a retracé le cours de cette carrière faite d'honneur, où la malignité, si prompte d'habitude à se glisser partout, n'a jamais pu trouver de prise, dont toutes les étapes ont été marquées par un ardent dévouement au sol natal et à la prospérité douaisienne, et qui, si elle s'est terminée dans une sorte de mélancolie, comme ces beaux jours qu'ombre un nuage à leur déclin, demeure un modèle de patriotisme, de désintéressement et de vertu. Ce n'est pas sans émotion que nous avons vu disparaître, à deux mois d'intervalle seulement, nos collègues MM. Barthélemy Cambier et Emile Leroy, celui-ci l'un des plus anciens membres de notre Société, l'un de ceux dont elle avait le droit aussi d'être le plus fière, car partout où il avait passé, au barreau, à la mairie, dans toutes nos œuvres charitables, il avait donné la mesure de sa haute valeur ; celui-là dont presque toute l'existence s'était consacrée au progrès de l'agriculture et de l'industrie.

Voilà, Messieurs, les vides faits parmi nous et que j'avais

le triste devoir de vous rappeler. Il est d'autres pertes, non moins sensibles, dont notre Compagnie a souffert. Le 4 avril 1890 mourait à Saint-Quentin un de nos anciens présidents, M. Henri Leroy, ancien conseiller à la Cour de Douai, devenu membre correspondant de notre Société. Nul d'entre nous n'a oublié ses qualités éminentes, la part considérable qu'il avait prise à nos travaux et comme il excellait à les diriger, quand il occupait le fauteuil de la présidence. Nul n'ignorait non plus la profonde et vaste érudition de M. de Coussemaker et la place occupée par notre regretté correspondant parmi les plus autorisés de la Flandre.

J'en ai fini avec la liste trop longue de ceux que nous a pris la mort. Par malheur, elle n'est pas toujours seule à éclaircir nos rangs. Lorsque M. Deschodt, président de chambre à la Cour de Douai, fut atteint par la limite d'âge, tout le monde s'accordait à trouver injuste et cruelle la loi qui clot d'une manière inexorable—souvent aveugle—la carrière des magistrats. Nous pouvions espérer du moins que notre Compagnie n'en ressentirait pas le contre coup et nous pensions jouir longtemps encore du concours éminent, laborieux et dévoué auquel M. Deschodt, plusieur fois appelé à faire partie de votre bureau, vous avait habitués. Mais loin de notre ville les lrois quarts de l'année, il a cru devoir renoncer à une collaboration active. Nous avons le droit d'en dire tout notre chagrin. Il nous est d'ailleurs resté attaché par les liens de l'honorariat.

Les pertes ne se réparent point mais elles se compensent. Quelle que soit la vivacité de nos regrets pour nos collègues disparus, il nous est permis de saluer avec joie nos recrues nouvelles. M. de Prat s'est fait ici la place que son esprit sérieux et travailleur, sa parole correcte, précise

et toujours courtoise lui avaient conquise au barreau, dès son arrivée. Le nom qu'il porte et ses relations de famille vous désignaient M. André Le Glay avant même que vous eussiez pu deviner toute l'activité dont il allait faire preuve dans vos commissions et dans vos séances générales. La science, je viens de vous le rappeler, avait perdu trois de ses représentants que vous vous honoriez de compter dans vos rangs ; vous avez été heureux d'admettre, pour combler une des vacances, un collègue du regretté M. Champenois, que sa carrière, après de lointaines campagnes, fixait à Douai. A peine au milieu de nous, M. le docteur Blanc, touché d'une lacune particulièrement grave pour notre cité, vous faisait une étude très pratique du système d'égoûts conseillé par les progrès de l'hygiène moderne. M. le Comte Albert de Guerne était déjà membre du Comice agricole et, suivant l'exemple de son père, souvent il avait montré son goût pour votre genre de travaux et les divers problèmes dont la solution importe à la richesse de ce pays. En lui, vous n'avez pas seulement accueilli le fils d'un de vos anciens présidents, mais un collaborateur ami des arts, un homme au courant des questions sociales. Autre nom respecté dans notre Compagnie depuis plusieurs générations que celui de M. Jules Maurice. Les titres universitaires de notre nouveau Collègue, les connaissances acquises au cours de ses longs voyages, le souvenir aussi des enseignements paternels lui rendent faciles des communications dignes de vos archives. M. Jules Toussaint, gendre de M. Alfred Dupont, se recommandait de lui-même à vos suffrages : avocat à notre Cour d'appel, bibliophile de valeur, sa place était tout indiquée dans votre Commission des sciences morales et historiques. En succédant à son frère,

M. Ferdinand Cambier, ancien agriculteur, vous apportait le concours d'une expérience consommée, et des relations d'une exquise courtoisie. J'en dirai autant de M. Edouard Fiévet fils, encore un de ces noms que la Société d'agriculture a toujours inscrits en première ligne dans son livre d'or. Au surplus, M. Fiévet le porte avec un mérite personnel auquel chacun se plaît à rendre hommage. Les œuvres de M. le Vicomte André de Guerne vous étaient familières et vous y applaudissiez bien avant que l'Académie française ne les couronnât. Certains peuvent ne point partager les théories philosophiques de ce poëte profond, disciple de Leconte de Lisle; mais il s'impose par la sincérité de l'inspiration, la richesse de la forme et la vigueur du rythme. M. Charles Mathieu vous apporte la longue et savante pratique de ces questions houillères, capitales dans notre région. Depuis longtemps votre Compagnie connaissait par le talent de ses conceptions et, j'ajoute, la courtoisie de ses rapports M. Auguste Pèpe, architecte en chef de la ville. Les monuments élevés par lui, les squares dont Douai s'énorgueillit devaient tout naturellement vous donner le désir de le voir siéger dans vos Commissions d'art et d'histoire locale et des jardins. De son côté, la Commission des sciences exactes et naturelles a fait une excellente recrue dans la personne de M. Edmond St-Quentin. Notre nouveau collègue n'a cessé de lui prêter un actif et dévoué concours. Ingénieur de beaucoup de savoir M. Manset vous apportera une aide précieuse dans l'étude des questions de chimie pratique, cet auxiliaire considérable de la ferme en notre époque de culture intensive. Enfin, dans toutes les Sociétés comme la vôtre, une grande place a toujours été réservée aux membres de l'Université. Leur talent, leurs

travaux quotidiens les disposent admirablement à éclairer et à charmer leurs collègues. Un des plus brillants professeurs du Lycée, chargé en outre d'enseigner l'histoire de l'art aux élèves de nos Ecoles académiques, M. Albert Boblin, ne pouvait manquer de vous faire profiter de son érudition et de son goût. Nous le savions de reste, avant même d'avoir eu le plaisir d'entendre sa si jolie étude sur le chansonnier Desrousseaux.

Vous le voyez, Messieurs, en une ville telle que Douai le recrutement de notre Compagnie ne saurait péricliter. Ce n'est pas tout : plus nombreuses que jamais, les adhésions nous viennent du dehors. Certes, au titre de membre correspondant nous eussions préféré pour M. Jules Preux celui de membre résidant ; il eut ainsi continué parmi nous les traditions de son père et de son grand père ; mais ce n'est que partie remise et notre vœu, nous en avons l'espoir, se réalisera le jour où ses occupations ne le retiendront plus à Paris. Comme lui, M. Jules de Guerne est un enfant de Douai. Ses études scientifiques, ses lointaines explorations ne lui permettent pas de prendre une part active à nos séances ; nous sommes heureux qu'il veuille bien s'associer à nous comme membre correspondant. Plusieurs de ceux qui m'écoutent ont connu à Douai, lorsqu'il y faisait ses études de droit, M. Edmond Wilkinson. Maintenant fixé aux confins de la Belgique, il continue de s'intéresser aux travaux de ses amis ; ceux-ci ne doutent ni de la fidélité, ni de la cordialité de son affection. Un des plus jeunes et des plus brillants colonels de l'armée, M. Henri d'Esclaibes, fils d'un honorable avocat à la Cour d'appel, a, lui aussi, témoigné du désir de rester uni, dans sa ville natale, à une institution où se rattachent ses meilleurs souvenirs d'enfance. C'eut été

une bien précieuse recrue pour notre Société que M. Léon Baudez, dont tous ont connu le vif esprit et le talent de parole comme avocat; par malheur, en quittant Paris, il ne s'est pas fait inscrire au barreau Douaisien : fixé non loin de nous, dans un tribunal du ressort, il y suivra, grâce à nos publications, le cours de nos travaux. A M. Dutert, rendu célèbre par la superbe galerie des machines, sa ville natale en 1891 a fait une réception digne de son talent; en fils reconnaissant, M. Dutert a tenu à collaborer à votre volume de *Douai*. Cette collaboration nous a valu son inscription parmi nos membres correspondants.

Vous avez encore nommé deux membres honoraires. Ce n'était pas pour eux, comme pour M. Deschodt, dont je vous parlais tout-à-l'heure, une récompense de longues années de travaux en commun; c'était le remerciement de services signalés que venaient de vous rendre MM. Paul Paix et Henri Duhem. Fils d'un de vos anciens trésoriers, M. Paul Paix a voulu vous donner un éclatant témoignage de l'intérêt qu'il vous porte en augmentant votre Musée d'un don magnifique. Grâce à sa générosité, la Compagnie possède les aquarelles où M. Henri Duhem a fixé les principaux points de vue de nos fortifications. Plusieurs se retrouvent en chromolithographies dans votre ouvrage. M. Henri Duhem a, du reste, prodigué d'une plume féconde, en ce beau livre, les dessins les plus variés. Il vous a paru juste que ce nom, inscrit à chaque page de l'œuvre, se retrouvât parmi ceux que votre Compagnie place au premier rang de ses membres.

Messieurs, avant de parler des lectures faites devant vous au cours de nos séances générales, je manquerais à ce que vous attendez de moi si je ne mentionnais l'imposante ma-

festation par laquelle vous avez, au dernier concours agricole de Somain, fêté le cinquantième anniversaire de l'entrée dans notre Société de M. Edouard Bernard. En votre nom, un bronze magnifique, la *Défense du Foyer*, a été offert à l'homme respecté qui toute sa vie avait défendu notre agriculture et que nous espérons bien voir longtemps encore à la tête du Comice.

En relevant les procès-verbaux de nos séances, je n'ai pu me défendre de sentir combien ils sont impuissants — par force majeure, hélas ! — à rendre le charme des communications qui vous furent faites. La pensée d'avoir à les résumer encore, lorsque je serais tenté, au contraire, de développer tous ces agréables souvenirs, ne laisse pas de me gêner un peu. Je vais ressembler au botaniste qui échange une gerbe de fleurs éblouissantes et fraîches en je ne sais quelle collection de choses inanimées, sèches et froidement étiquetées; ou plutôt, je vous ferai songer à cette phrase mélancolique du poëte : « j'avais laissé un océan et des forêts; je retrouve une goutte d'eau et des brins d'herbe ». Quoi qu'il en soit, peut-être beaucoup d'entre vous étaient-ils absents au moment des lectures; ceux-là me sauront gré de leur apprendre, fut-ce en quelques mots, les divers sujets si brillamment traités devant vous.

Le premier en date est un double travail de M. le docteur Dransart sur la nécessité de traiter les épanchements de la capsule de Tenon par l'incision de cette membrane, c'est-à-dire par la capsulotomie ténonienne, et sur la guérison du ptosis ou paralysie de la paupière, par la suppléance du muscle frontal.

M. Dransart nous a également fait une très intéressante communication sur le nystagmus des mineurs, en présen-

tant trois mineurs de la Compagnie d'Anzin atteints de cette maladie.

Du regretté docteur Champenois votre Commission des sciences exactes et naturelles a entendu une lecture sur l'assistance aux blessés avant l'organisation des armées permanentes, et ordonné le renvoi à la Société en séance générale.

Une curieuse analyse d'un travail de mon vieil ami M. le docteur Parant inséré dans les mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse a permis encore au docteur Champenois de faire justice de *quelques erreurs sur la folie* et d'établir que, dans cette maladie, l'esprit n'est pas seul sujet à caution, mais que l'état physiologique du corps y joue aussi un rôle.

Avec une verve à laquelle vous êtes habitués et en même temps une grande hauteur de vues, M. Maillard a dressé le *Bilan d'une Grève*. Il s'agissait de celle de 1889, dont notre cher collègue pouvait dire qu'elle ne fut pas une de ces luttes âpres, vindicatives, passionnées.... qui se terminent par plus de misère et de haine. Je me figure que, s'il dressait demain le bilan d'une grève plus récente, son jugement serait autre. Car il y a grève et grève. Il ne demanderait plus aux Compagnies, en un sourire fait moitié de dillettantisme, moitié d'ironie, la création dans leurs bureaux d'un emploi de poëte et de lecteur pour imiter Dickens, le cas échéant, et calmer les révoltés en leur lisant quelque émouvant chapitre. Les révoltés ne s'émeuvent plus qu'à la voix des meneurs.

Notre spirituel collègue nous a procuré aussi le spectacle des « Voyages en zigzag » d'une proposition émanée de M. Rondeleux, député de l'Allier. Sous ce titre : les *Vicissitudes d'un projet de loi* au sujet du timbre des récépissés

de chemin de fer et des lettres de voiture, il nous peint ce malheureux projet, que combattaient la plupart des Chambres de Commerce, voté par l'un, repoussé par l'autre, allant comme un volant de la raquette de la Chambre à celle du Sénat, pour tomber en fin de compte et n'être plus ramassé.

La muse facile de M. Victor Tréca se plait aux sujets les plus divers. Vous l'avez applaudie dans *Un peu de tout,* applaudie encore dans le *Mont St-Michel, le Marquis de Tombelaine, Sauvée, la Chique, le Damné, Je t'aime, la Folle, Pauvres Petits, Sur la mort du Prince Baudouin.* Et comme il a plusieurs cordes à son.... luth, M. Victor Trécà use aussi du *sermo pedestris* pour nous emmener à sa suite en Egypte et en Palestine, ou, plus près, mais non moins agréablement, à travers les Pyrénées, puis le long de la côte d'azur, dans les éblouissements des villes que baigne la Méditerrannée. De retour au foyer, sa verve ne s'émousse point. Il nous exhibe divers échantillons de cette bienheureuse fin de siècle où se profilent des types si étranges, nous conte une nouvelle *le Divorce*, fait preuve d'esprit critique — ce qui n'empêche pas l'esprit tout court — en décrivant un musée de petite ville, raille finement les déboires d'un pauvre troupier éreinté par les premières marches, sourd aux savantes admonestations de son capitaine, et reprend de nouveau sa lyre pour nous ramener avec quelques poësies pleines de fraîcheur, d'humour et d'entrain, dans le monde des fictions.

Ne sort-il pas de ce monde là le si curieux récit fait à la suite d'une indication de M. Dechristé par M. Rivière d'un complot à Douai en 1789 ? Melle Mellez put ou se laisser mystifier ou vouloir mystifier ses contemporains, semer

l'émoi parmi la crédule population locale et l'alerte dans les pouvoirs publics, provoquer une correspondance volumineuse entre les échevins de Douai, le Ministre de la guerre et le Président du Comité des recherches de l'assemblée nationale: plus sagace que nos aïeux, notre distingué collègue a percé à jour cette manière de comédie.

Toujours par quelque endroit fourbes se laissent prendre.

Melle Mellez a été convaincue par M. Rivière, si non d'imposture un peu bien forte, au moins de bien forte naïveté. Nous aurions souhaité que nos *Mémoires* s'enrichissent de cette page d'histoire; mais elle était promise à la *Flandre Wallonne;* nous avons dû passer condamnation.

Avec son talent habituel M. Albert Dutilleul a résumé pour nous le livre de Mgr. Dehaisnes sur *La Vie et l'Œuvre de Jean Bellegambe*. L'éminent et érudit collègue dont il analysait le travail y a consacré plus d'un quart de siècle.

Nous lui devons de connaître maintenant, sauf l'époque de la naissance et celle du décès, l'existence entière de l'illustre peintre. M. Dutilleul a rendu un légitime hommage à d'aussi conscients efforts couronnés d'un aussi beau résultat et formulé le vœu que la ville de Douai ne persévère point dans son ingrat oubli en ne donnant leurs statues ni au vieux maître dont elle tire pourtant vanité, ni à son autre enfant, plus illustre encore, le plus grand des statuaires depuis Michel-Ange, j'ai nommé Jean de Bologne. Il ne parait pas que ce vœu soit près d'être exaucé.

Notre cher collègue en forme un second auquel il ne coûterait rien à personne de souscrire: c'est que l'on voulût bien cesser d'amputer le nom de la commune d'Aniche. Pour M. Dutilleul, ce nom a droit à la lettre S. Il la réclame de tout son pouvoir — et de tout son esprit. Il demande —

et il s'appuie en le faisant sur les recherches philologiques les plus curieuses — le rétablissement de l'S finale qui, d'ailleurs se rencontre dans la plupart des noms de communes à terminaison analogue. C'est, à ses yeux, question de justice—et de symbolisme.

Vous avez entendu l'étude nécrologique consacrée par M. le baron Boissonnet à M. Couplet-Barbieux, et suivi avec un très vif intérêt, grâce à la plume élégante et concise de notre distingué collègue, les phases d'une existence que des goûts particuliers portaient vers la carrière des armes, mais qui dut se consacrer tout entière aux devoirs de la famille et à l'agriculture. Un des premiers à pratiquer sur une grande échelle l'ensilage des maïs en vert, curieux de toutes les nouveautés utiles, vice-président du Comice. M. Couplet-Barbieux ne pouvait trouver un panegyriste plus ému que le baron Boissonnet, ni plus compétent.

Comme son regretté collègue, en effet, M. Boissonnet s'adonne volontiers à l'étude des questions relatives aux choses de l'agriculture. Vous ne sauriez avoir perdu de vue sa remarquable étude sur la répartition de la contribution foncière des propriétés non bâties dans le département du Nord, et sa comparaison du trésor public à une pieuvre aux quatre-vingt-six bras, armés chacun de tentacules et de suçoirs et mettent à mal—j'ai failli dire à sec—depuis le plus gros jusqu'au plus mince des contribuables. Vous ne sauriez avoir oublié le sort passablement injuste réservé à votre arrondissement. Après enquête, la Société des Agriculteurs du Nord lui assigne le troisième rang comme qualité de terres, et on l'oblige néanmoins de payer plus que les arrondissements de Valenciennes et de Lille, dont les terres ont pourtant été déclarées meilleures.

Regibus hic mos est...

De ce bon plaisir du Conseil général, qui est roi dans l'espèce, M. Boissonnet, depuis son instructive étude, a tenté de nous préserver. Et, si ma mémoire ne me trompe, il en a, dans une certaine mesure, fait fléchir l'arbitraire. Il sied de lui en tenir compte et pour l'honneur de notre Compagnie et pour le bien de nos poches.

M. Quinion-Hubert vous a présenté une étude sur Jeanne d'Arc que notre collègue M. Désiré Dubois a retrouvée dans les papiers de M. Montée. La mission de la « Bonne Lorraine » aux mains d'un lettré si délicat et d'un tel chrétien, c'était une bonne fortune pour votre Compagnie, car elle garde toujours vivant le souvenir du secrétaire-général qui tient une si brillante place dans ses travaux. Après avoir fait ressortir qu'aucune nation ne possède dans ses annales une pareille héroïne, M. Montée déclare que ce n'est ni dans les rêves des poëtes, ni dans la mise en scène des dramaturges ou des romanciers qu'il faut chercher le portrait de Jeanne. C'est dans les témoignages de ses contemporains, les aveux mêmes de ses ennemis et de ses persécuteurs. « Par l'esprit et par le cœur, je ne connais rien, dit-il, de plus chrétien et de plus français que Jeanne d'Arc, rien de plus mystique et de plus naïf. Le prêtre la loue dans le temple, les citoyens l'exaltent dans les rues de la cité, type le plus complet et le plus large au double point de vue de la religion et de la poësie. » Un aussi beau langage se passe de tout commentaire et M. Quinion-Hubert a bien fait de remercier M. Désiré Dubois de nous avoir donné l'occasion d'admirer une fois de plus notre ancien et si regretté collègue.

C'est à notre tour de remercier M. Quinion-Hubert pour les pages éloquentes qu'il a consacrées à Léon Maurice. Il

vous avait paru le premier et le plus naturellement désigné pour retracer la vie du plus cher de ses amis ; il s'est acquitté de sa tâche, l'expression me trahit, je veux dire qu'il a payé cette dette de cœur avec une émotion qu'aucun de nous n'a pu se défendre de partager.

M. Quinion-Hubert nous a lu aussi un article économique de M. Raffalowicht sur Richter. En imaginant ce que serait la société le lendemain du triomphe des doctrines socialistes, Richter a fait de ces doctrines la plus fine et la plus spirituelle critique. Mais est-ce par des spéculations philosophiques qu'on arrête les hommes et les choses? Les temps où nous vivons semble prouver le contraire et il ne me parait pas que nous en puissions observer les signes sans quelque appréhension. Quand la vertu même serait incarnée, a dit Montaigne, je crois que le pouls lui battrait plus fort, allant à l'assaut qu'allant diner.

Après tout, c'est affaire de nature et là où le timide s'effarouche, Victor Hugo, par exemple, s'exalterait. Il s'exaltait moins cependant, le grand génie, quand, après la guerre et les navrantes déceptions politiques, il se confinait de l'autre côté de la frontière. Notre cher collègue M. Alfred Dauphin, nous à dépeint une de ses résidences d'alors. C'est dans la partie la plus pittoresque du Grand-Duché de Luxembourg, la petite bourgade de Vianden, au bord de l'Our, au fond d'une vallée ravissante. Vianden a conservé son cachet primitif. La civilisation qui modifie tout sur son passage, ne l'a pas encore dépouillé de ses pieuses traditions, de ses légendes naïves et de ses mœurs patriarcales. Le pays n'a pas été comme certaines parties de la Suisse, déformé et rapetissé par les constructions destinées au confort et au luxe. Partout la nature y règne en souve-

raine et, à quatre-vingt lieues de chez nous, le langage, les mœurs, la religion permettent de se croire encore en France. Le touriste est assuré de recevoir le plus sympathique accueil. Bref, si nous nous en rapportons à M. Dauphin—et le moyen d'avoir un guide plus impartial et plus sincère ?— C'est le pays de l'âge d'or. Envions le :

Nimium boni cui nihil est mali,

disait Ennius.

M. le baron de Warenghien vous a conté la révolution, qui s'est produite à dater du 1er août 1889, dans les tarifs des chemins de fer du réseau de l'Etat hongrois, en ce qui concerne le prix des places pour les voyageurs. C'était une façon de vous mettre l'eau à la bouche. Au-delà de 225 kilomètres, le voyageur hongrois paient un prix uniforme. Heureuses gens ! La réduction des tarifs varie, suivant les distances, de 35 à 75 0/0. Nous n'avons guère à espérer en France une pareille aubaine. Et pourtant il résulte des observations de M de Warenghien que le réseau de l'Etat hongrois y a trouvé son compte, tout en aidant à l'expansion commerciale du pays.

M. de Warenghien vous a également communiqué une étude des poésies de Jean Rosier, né à Orchies en 1563.

Enfin votre Compagnie doit à M. de Warenghien *l'Histoire militaire de Douai de 1789 à 1815*. C'est une page d'histoire locale devenue sous sa plume une page d'histoire nationale.

M. Désiré Dubois nous a donné une intéressante *Histoire de l'Eglise collégiale et paroissiale de St-Pierre*. Comme il le dit avec chaleur, l'Eglise St-Pierre fait partie du patrimoine douaisien. C'est aux Douaisiens de la conserver. Qui se flatterait d'aimer sa ville natale en en laissant perdre les

titres de gloire? Notre collègue nous adjure d'unir nos efforts pour sauver de la ruine un monument chrétien légué par nos pères; il a raison. Puisse son appel être entendu et ce superbe édifice ne plus mériter dans l'esprit du passant la description du poëte :

> .... *pendent opere interrupta, ruinaeque*
> *Murorum ingentes.....*

Je ne vous rappellerai point la notice nécrologique de M. Alfred Dupont père, par M. Hazard. Vous l'avez tous présente à l'esprit, non-seulement à cause de l'inoubliable personnalité de celui dont notre collègue a retracé la carrière pleine d'honneur et de gloire, mais par la manière même si ferme et si digne, dont cette existence a été décrite.

Dans une note où il exposait d'abord les déplorables conditions de notre canalisation souterraine, M. Frey vous a énuméré les mesures prises, soit en France soit dans les pays voisins, par un grand nombre de villes afin d'assurer leur assainissement. Il pensait alors—et les événements lui ont donné raison — que le moment était favorable pour se livrer à l'étude d'un plan d'ensemble de canalisation souterraine; aussi priait-il notre Compagnie d'user de son influence auprès de l'administration municipale pour en faire ressortir l'urgence. Sa voix et la vôtre ont-elles été entendues? Ce qu'il y a de certain c'est que la question a fait un pas. On pourrait même la dire arrivée à bon port s'il ne fallait compter avec la distance proverbiale qui existe de la coupe aux lèvres.

Mieux que personne il la connaissait et comptait avec elle, notre regretté collègue Anicet Digard en qui, M. Alfred Dupont fils, a pu saluer « cette singularité très haute

d'avoir compris qu'il est particulièrement difficile d'être à la fois quelque chose et quelqu'un. » En de trop courtes pages, M. Alfred Dupont a résumé toute la philosophie d'une existence au cours de laquelle ne furent recherchés ni les fonctions publiques, ni les mandats politiques, ni même les situations simplement honorifiques. Il l'a résumée avec cette hauteur de vues et cette élégance de la forme qui caractérisent le *vir bonus dicendi peritus.*

Autre chose est d'émouvoir, autre chose d'instruire. M. de Prat, très capable de celle-là, a d'abord voulu user de celle-ci avec nous. Grâce à lui, nous savons par le menu l'histoire des toiles de Courtrai, les procédés qu'on y employait au début et nous avons eu l'occasion d'admirer divers produits remarquables aussi bien par la composition des sujets que par leur merveilleuse exécution.

Le soin de consacrer le souvenir d'un de vos principaux membres honoraires, M. Constant Lagarde, ancien conseiller à notre Cour, a été dévolu à M. Charles Duhot, non sans raison. Car si le magistrat regretté a fourni une carrière où la science le disputait au souci du devoir, il fut, en dehors du palais, le type même du dilettante musicien. Il appartenait donc à l'un des plus brillants nourrissons d'Euterpe de dire tous les services par lui rendus à l'art et que l'art lui a payés en jouissances. M. Charles Duhot a spirituellement énuméré celles-ci, solidement établi ceux-là et en profite je crois, pour égratigner au passage Wagner et son école :

..... *Tantæne animis cœlestibus iræ.*

Je n'aurai garde d'ailleurs de prendre parti, porté à dire avec l'adorable Henriette :

Excusez-moi, Monsieur, je n'entends pas le grec.

J'entends davantage à la question pratique dont s'est occupé M. le docteur Blanc dans son travail intitulé : *Note sur un système d'égouts applicable à la ville de Douai.* Vous avez souhaité la plus grande diffusion possible et sur vos désirs deux des journaux de la localité l'ont publié intégralement.

Vous avez applaudi à la notice biographique de M. Lebon par M. Boutet et voté à son auteur les remerciements les plus mérités.

M. St-Quentin a analysé pour vous une brochure de M. Renooz sur la doctrine de l'*Evolution.* Il signale un danger à cette œuvre qui s'intitule vulgarisatrice de la science nouvelle. La partie expérimentale qui doit servir de base aux généralisations a été insuffisamment étudiée. M. St-Quentin craint que l'on infirme de la sorte la théorie intégrale de l'Evolution telle que la présentent Lamarck, Darwin, Wallace et Herbert Spencer. Pour ma part, je n'y verrais pas un inconvénient sensible.

Vous avez apprécié, comme elle le méritait de l'être, la lecture faite par M. Jules Maurice, d'un important travail dû à son regretté père sur la suppression des octrois. Cette étude, faite chiffres et documents en mains, passera de nouveau sous vos yeux, car vous en avez ordonné l'impression.

Les yeux, a dit excellemment un des vôtre, au seuil de votre superbe ouvrage *Douai — son histoire militaire, ses fortifications,* les yeux ont moins de mémoire que le cœur. C'est de cette pensée à la fois si mélancolique et si profonde que sont nés le beau livre où se perpétueront nos plus chers souvenirs et les illustrations qui l'accompagnent. Nous avons voulu que notre vieille place forte « se levât de ses ruines » et retrouver « du sein de la vision ce quelque chose

de soi-même que chaque être laisse insciemment aux lieux où il a vécu. » J'emprunte ces mots à l'*Introduction*, un chef-d'œuvre de délicatesse et de grâce attristée, que je défie bien qu'on puisse lire sans se sentir attendri et où il n'est pas malaisé de deviner l'écrivain au talent égal à la modestie, l'artiste hors de pair, le Douaisien de grande âme qui les a tracés.

Ce livre de Douai, Messieurs, c'est le salut du passé à l'avenir, ce sont les générations mortes qui se racontent par la plume des meilleurs d'entre-vous, aux générations de demain. Il importait donc qu'il fût digne des uns et s'imposât au respect et à l'admiration des autres. Nous avons le droit de proclamer, ceux de nous qui n'y avons collaboré que par notre ardent désir de le voir mener à bonne fin, qu'il a victorieusement atteint son double but.

Nos arrière-neveux, au cours de ces quinze chapitres, liront les origines de leur ville remontant, selon toute apparence, au Ier siècle de l'ère chrétienne, dans ce *Castrum Duacum* établi sur ce qui devait être l'ile St-Amé et commandant la partie du territoire désignée sous la dénomination d'Ostrevent. Ils sauront ce qu'était la première enceinte fortifiée, ce que fut la deuxième, ils verront, dans cette ceinture de pierre, s'ouvrir les huit portes dont la plus ancienne est la porte d'Arras ; ils connaitront Douai de 1300 à 1667, la fortification d'alors et le siège de cette année-là, puis la fortification de Vauban, le siège de 1710, celui de 1712, et les médailles obsidionales, frappées au nombre de deux en 1667 par ordre de Louis XIV pour célébrer la prise de la ville, au nombre de six par les alliés en souvenir de leur succès en 1710, deux enfin qui rappellent la seconde conquête de Douai par les Français. Désormais rattachée à la

France par tant de liens, notre ville fut immédiatement l'objet de la sollicitude militaire du service des fortifications; ceux qui viendront après nous apprendront de nous ce que fut la nôtre pendant le XVIIIe siècle, quand les ingénieurs, fidèles au plan dont Vauban avait jeté les bases, continuèrent les améliorations qui devaient substituer la fortification moderne à l'ancienne enceinte du moyen-âge. Ils apprendront nos épreuves de 1870, notre patriotisme et nos douleurs, et verront enfin tomber, non sous le feu de l'ennemi, mais par un décret du gouvernement, ces murs debout depuis tant de siècles, élevés au prix de tant de sacrifices. Peut-être ne comprendront-ils pas les motifs de cette destruction et je doute qu'ils les trouvent dans votre livre. Peut-être estimeront-ils, si ce sont les nécessités de la guerre qui commandent, qu'elles sont de nature bien changeante :

Quod petiit, spernit; repetit, quod nuper omisit.

Puisse la ville ouverte de Douai n'avoir jamais pour ses remparts disparus, d'autres regrets à éprouver que ceux d'avoir perdu ses plus vieux compagnons et les témoins de sa gloire !

Dans un ouvrage tel que le vôtre, Messieurs, il fallait renseigner les yeux en même temps que les esprits, commenter, en quelque sorte, le texte par des dessins, et garder une réalité visible à ce qui ne serait bientôt plus qu'un souvenir. Je vous ai déjà dit tout ce que nous devions, à cet égard, au talent si fin de M. Henri Duhem. Les aquarelles et les dessins du livre ont été reproduits, d'après les originaux de notre brillant compatriote, par la maison Quantin avec tout le soin qu'elle apporte à ses plus belles publications de luxe, et à l'aide des procédés typographiques

les plus nouveaux. Les dessins à la plume peuvent se diviser en plusieurs catégories : les uns sont faits d'après des estampes et documents anciens, tels que la silhouette de Douai exactement conforme à un croquis original de Van der Meulen trouvé à la manufacture des Gobelins ; les autres d'après un album très curieux du Douai ancien par Robaut à la bibliothèque de la ville et aussi deux dessins bien intéressants d'un des collaborateurs du livre, notre cher collègue M. Dutilleul. Enfin, la plupart des vignettes ont été dessinées directement d'après nature, et réduites environ de moitié à l'impression. Elles ont dû coûter un temps considérable à l'auteur et je ne sais ce qu'il convient d'admirer le plus dans son œuvre, de la somme de talent dépensée ou de la conscience qu'il y a mise.

Aujourd'hui nous ne voyons que les résultats de cette énorme entreprise. Ai-je besoin de vous rappeler pourtant nos appréhensions, nos inquiétudes même, avant de l'aborder ? le zèle infatigable autant qu'éclairé de notre Président d'alors, M. Maillard, les dissipa. Sous sa vigoureuse impulsion, nos meilleurs écrivains se mirent à l'œuvre et les quinze chapitres de notre histoire militaire eurent vite fait de former la matière d'un volume in-quarto de 200 pages. Puis il fallut trouver le moyen de permettre à notre Trésorier de solder, à bureau ouvert, les grosses dépenses inévitables, tâcher de n'y pas engloutir l'avoir assez maigre de la Société. Chacun de vous se mit en campagne : la Ville de Douai, les Associations des anciens élèves du Lycée et de St-Jean, un bon nombre de nos concitoyens répandus par toute la France s'empressèrent de venir à notre aide. Et nous avons vu avec quelle satisfaction légitime M. Maillard pouvait nous présenter un compte financier qui, grâce sur-

tout à ses efforts, se soldait par un insignifiant déficit. Je saisis donc avec bonheur l'occasion qui m'est offerte d'adresser, en votre nom, les remerciements les plus chaleureux à M. Maillard et aux Membres de la Commission qui l'ont aidé dans sa tâche si longue et si ardue.

La mienne est finie, Messieurs, ce rapport est le dernier que j'aurai l'honneur de vous présenter. Je ne me dissimule pas tous les reproches que vous êtes en droit d'adresser à mon insuffisance; l'éloquent et distingué successeur que vous m'avez donné vous la fera vite oublier en rouvrant la série de ces rapports si brillants et pleins de tant de charme où excellaient mes devanciers.

COMPTE-RENDU

DE LA

SEANCE SOLENNELLE

Du 7 Février 1892

Par M. le Docteur FAUCHEUX

Secrétaire Géneral

Dimanche, dès trois heures de l'après-midi, la grande salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville était pleine d'une assistance composée d'un grand nombre de Douaisiens et de beaucoup de cultivateurs, lauréats du Concours agricole, tenu le 30 août dernier à Cantin. Notre Société d'agriculture, sciences et arts donnait sa grande séance publique et solennelle.

A trois heures et demie, la vaillante fanfare des *Enfants de Gayant* entonne la « Marseillaise » et M. le Commandant Binet, adjoint faisant fonctions de maire, fait son entrée, accompagné de M. Quinion-Hubert, vice-président de la Société.

Au bureau, M. Boissonnet, secrétaire du Comice, M. Poncelet, etc...

Sur l'estrade, encadrée de feuillages du plus gracieux

effet, beaucoup de notabilités douaisiennes et de l'arrondissement.

La séance est ouverte par un discours de M. Quinion-Hubert :

Discours de M. Quinion-Hubert

C'est par délégation, Messieurs, de notre Président, l'honorable M. Offret, empêché d'assister à notre séance solennelle, que je me trouve à cette place, et, malgré mon peu de compétence dans les questions agricoles, je n'ai pu décliner une mission que je considère comme un honneur et un plaisir.

N'est-ce pas un honneur, en effet, de représenter une Société qui, chaque année, organise avec succès nos concours régionaux et compte près d'un siècle d'existence utilement remplie? N'est-ce pas un plaisir d'assister à la remise de ces prix qui vont récompenser les cultures les meilleures, les produits les plus remarquables, de féliciter les lauréats, maîtres ou artisans, ouvriers ou patrons, qui se sont distingués par leur intelligence ou par leur travail, par leur direction ou leur dévouement?

De quel sujet pourrais-je vous entretenir, si ce n'est du gros événement de l'année 1891, c'est-à-dire des tarifs de douanes qui, après de longs débats et des fortunes bien diverses, viennent d'être mis en vigueur le premier de ce mois ?

La France enfin a délaissé le régime économique adopté par elle en 1860 dans un élan de confiance peut-être excessive et avec une crânerie qu'expliquait la prospérité d'alors et qui répondait à nos goûts d'expansion et à la générosité de notre caractère national.

L'agriculture ne peut que s'en réjouir, car, avec ce régime, la crise dont elle souffre devait aller sans cesse grandissant.

Depuis longtemps on discute, longtemps encore sans doute on discutera sur les mérites respectifs du libre-échange et de la protection, pour appeler par leurs noms les deux champions en présence, mais il est un point sur lequel, adversaire de bonne foi, chacun était d'accord, c'est qu'il y avait urgence, urgence extrême, à intervenir pour sauver l'agriculture, la divergence n'existant que sur le remède à employer, les uns proposant le dégrèvement, les autres voulant la protection.

C'est qu'un pays ne saurait rester indifférent à une situation qui compromet la première de ses richesses, la valeur du sol, et pouvait, par la ruine de sa culture, compromettre aussi sa sécurité, son existence même. La situation, en un mot, était telle que nous avons vu, spectacle tout au moins curieux, les tarifs protecteurs soutenus par un ministère en majeure partie libre-échangiste.

Il a fallu, du reste, toute la vitalité de notre race, l'esprit de sagesse et la tenacité de nos campagnes pour résister à l'inégalité de traitement appliqué durant trente années à l'agriculture et à l'industrie.

Seule, en effet, l'agriculture était livrée sans défense à la concurrence américaine, indienne, australienne, qu'accroissaient chaque année la facilité, le bon marché des transports, et la surabondance de récolte dans ces pays privilégiés. Alors que les denrées alimentaires et les matières premières étaient affranchies de tous droits à l'entrée, on avait laisser subsister, même à un taux fort élevé, les droits sur les articles manufacturés, si bien que l'agriculteur,

obligé de vendre au prix du libre-échange les articles qu'il produisait, continuait à acheter ceux qu'il consommait au prix de la protection.

Dans la lutte qu'elle soutenait, véritable lutte pour la vie, l'agriculture eut néanmoins pour alliée l'industrie qui ne se trouvait pas suffisamment protégée et toutes deux marchèrent à l'assaut des traités de commerce sous la conduite de M. Méline.

Comme il arrive trop souvent, les deux alliées eurent un sort bien différent et l'industrie réussit à se tailler la plus large part. Alors qu'elle obtenait un supplément de protection qu'en moyenne on peut évaluer à 60 0/0, l'agriculture n'a retiré que des droits variant de 15 à 25 0/0, droits à peine compensateurs ; elle a vu ses alliés faire cause commune avec ses adversaires pour abaisser provisoirement les droits sur les blés, et c'est à la demande de l'industrie, c'est en son nom que fut maintenue la franchise de droits qui livre sans défense à la concurrence étrangère un tiers environ des produits agricoles, les laines, les soies, les peaux, les suifs, les graines oléagineuses, sous prétexte que ce sont matières premières. Matières premières, ces produits de la culture et de l'élevage ! Mais à ce compte le fil est la matière première des tissus, et encore la matière première des vêtements confectionnés.

Les résultats de cette désertion se sont bien vite accusés par une baisse qui a pris les proportions d'une véritable débâcle sur les graines oléagineuses et les huiles indigènes.

D'autre part, les pertes de l'agriculture se sont accrues encore par les effets de la loi Viger qui a réduit de 2 fr. les droits d'entrée sur les céréales.

Longtemps on ressentira les conséquences de cette loi et

l'on doit prévoir qu'elle aura son contre-coup sur la récolte prochaine, par suite du stock énorme des blés étrangers accumulés dans nos entrepôts. Dans le seul port de Dunkerque, il en existe actuellement 78,000 tonnes.

Fasse Dieu que les éléments ne se liguent pas avec nos adversaires et que cette année la récolte soit meilleure pour que le droit de 5 fr. puisse être rétabli. L'accroc ainsi fait à la loi du 29 mars 1887 qui établit un droit de 5 fr. à l'entrée des céréales évoque naturellement le souvenir de notre regretté président, Léon Maurice. Nul ici ne peut avoir oublié la part si active qu'il prit à l'élaboration et à la discussion, qui fut la première satisfaction donnée à l'agriculture et permettait de présager un meilleur régime douanier. Maurice qui avait fait des tarifs douaniers une étude approfondie nous en a, dans cette même salle, il y a deux ans, lorsqu'il présidait à la remise des récompenses aux lauréats du concours de Douai, démontré fort éloquemment l'urgence et la légitimité. Son attachement à la cause de l'agriculture n'avait d'égal que son amour pour sa ville natale ; aussi sa perte fut cruellement ressentie non seulement à Douai, mais dans tout l'arrondissement.

En se faisant le défenseur des intérêts agricoles, Léon Maurice suivait d'ailleurs la tradition de la Société qui n'est pas restée, elle non plus, inactive dans la mémorable lutte engagée sur la fixation des tarifs. Dirigée par son président, M. Bernard, secondée par son secrétaire M. Boissonnet, la section agricole a fait parvenir aux pouvoirs publics les *desiderata* de l'arrondissement et s'est rendue l'interprète de ses revendications.

Aujourd'hui son devoir est de vous dire : ne vous endormez pas sur votre succès. Les libre-échangistes ne désar-

ment pas. Vous avez affaire à des adversaires que rien ne lasse et que rien ne décourage. Déjà de toutes parts, une croisade s'annonce qui pousse à un renchérissement scandaleux des denrées alimentaires en vue d'agir sur la population des villes et de la détacher de vous.

Nous avons assisté à un spectacle semblable lors du vote de la loi de 1887. La taxe établie, cette taxe de 5 fr. était présentée comme un impôt sur la misère, une dîme prélevée sur la faim. Au dire de certains augures de malheur, elle ne pouvait qu'engendrer toutes sortes de calamités; le temps et l'expérience ont fait justice de telles exagérations.

Aujourd'hui nous avons, paraît-il, les cafetiers de Paris qui élèvent de cinq centimes le prix du bock de bière allemande. Des débitants de bière exotique, on ne se préoccupera guère sans doute, mais d'autres industriels suivront si l'on n'y prend garde.

Comme ils tiendraient un autre langage, MM. les économistes qui prônent en chambre le libre échange, s'ils connaissaient mieux les charges et les conditions d'une culture et s'ils prenaient la peine de s'assurer qu'après le labeur de toute une année, lorsqu'il réussit à engranger sa récolte, le cultivateur trop souvent se voit contraint de la vendre à un prix qui ne le rembourse ni de sa peine ni de sa main-d'œuvre, et que le blé à 18 fr., comme l'œillette à 22, lui coûtent, tout compte fait, plus d'argent qu'il n'en retire.

Que les cultivateurs veillent donc et qu'ils ne se laissent pas décourager s'il arrive que les résultats ne répondent pas immédiatement à leurs espérances. Le relèvement des tarifs était chose prévue, et, pour échapper aux droits qu'ils établissent, la spéculation a, dans ces derniers jours, accumulé à toutes les portes de la France de telles quantités de

marchandises que ces approvisionnements pourraient bien peser longtemps sur les cours et occasionner bien des déceptions.

L'action des tarifs sera donc une action lente et progressive ; pour en tirer profit, ce n'est pas trop d'avoir avec soi l'appui persistant des Chambres et la ferme résolution du gouvernement de la République.

Ai-je besoin de vous dire que vous pouvez compter sur la Société d'Agriculture ? Vous la trouverez toujours prête à défendre les avantages que vous avez conquis et à revendiquer ceux auxquels vous pouvez légitimement prétendre.

Société douaisienne, elle ne se doit pas moins à sa ville et elle n'entend laisser échapper aucune occasion de lui prouver son dévouement. Le démantèlement lui en a fourni les moyens durant l'année qui vient de s'écouler : la section des Sciences a mis au concours un projet de canalisation des égouts et de raccordement des égouts existants avec ceux à créer dans la ville agrandie.

Celle des jardins se propose d'ouvrir un autre concours non moins utile sur le projet du parc à créer entre le porte de Paris et l'Entrée-des-Eaux. Mais c'est surtout par le volume actuellement en cours d'impression et qu'elle édite sous les auspices de la municipalité que le public pourra juger de l'attachement de la Société d'Agriculture à la chère cité. Avant que nos remparts aient disparu, une Commission, recrutée tout entière dans la Société, a entrepris d'écrire leur histoire et de rappeler par le dessin et la gravure ce qu'était la ville emmurée, la ville universitaire que Martin l'Hermite appelait « la place d'Armes où sont les vertus et les lettres. »

Ainsi se trouvera recueillie l'histoire du passé glorieux de

nos pères, des sièges que la ville a subis et de la part qu'elle a prise dans la lutte pour l'indépendance et pour la défense du pays. Et quand, plus tard, une ville nouvelle se sera développée, entre le canal et le chemin de fer, au centre même de voies de communication du Nord et du Pas-de-Calais, dans une situation si favorable qu'elle semble devoir appeler l'industrie et permettre une ère de prospérité que nous appelons de tous nos vœux, si le visiteur en présence du vestige conservé de nos anciennes fortifications, demande ce qu'était la vieille ville, ce qu'étaient ses remparts, pour réponse on pourra lui présenter le livre de la Société d'Agriculture. Souhaitons seulement qu'alors l'état de nos rues et de nos nouveaux boulevards ne lui fasse pas dire, comme autrefois Jean Loys :

> Adieu, ville bourbeuse, adieu, ville emmurée,
> Forgeronne importune et prison des esprits,
> Adieu, dis-je, Douai, où naissance je pris.
> Votre fâcheux pavé mon esprit ne récrée.

Ayons foi dans l'avenir qui s'ouvre pour la ville. C'est du reste la meilleure manière de supporter avec philosophie les lourdes charges que ne peut manquer d'entraîner une transformation imposée à notre patriotisme par des nécessités de défense nationale.

Pour la réalisation d'une œuvre semblable, la ville a besoin du concours de tous les pouvoirs publics. Nous pouvons espérer qu'ils ne lui feront pas défaut. Le Conseil général et M. le Préfet du Nord viennent, en effet, de nous témoigner leur sollicitude par l'adoption du projet de création d'une Ecole d'Agriculture à Wagnonville, réalisant ainsi la promesse faite à nos mandataires par M. Faye, ministre de l'Agriculture, dans une lettre qu'il écrivait à Léon Maurice le 14 octobre 1888.

Agriculteur ou citadin, nous devons nous réjouir de tout ce qui peut contribuer à la prospérité de la ville de Douai, nos intérêts sont solidaires, car dans tout organisme, lorsqu'un des membres souffre, le corps entier en reçoit le contre-coup.

Ainsi, dans la crise que, villes et campagnes, nous subissions, le malaise était général ; aujourd'hui que le nouveau tarif douanier et le projet de création d'une Ecole d'Agriculture sont venus à propos pour nous donner plus d'espoir et de confiance, de part et d'autre on doit s'en réjouir. Il y a longtemps que note semblable ne s'était fait entendre dans une Société d'Agriculture. Cela nous change et je suis heureux de le proclamer en terminant.

Après cette allocution, très applaudie, la parole est donnée à M. Boissonnet, secrétaire du Comice :

Discours de M. Boissonnet

Messieurs,

Vous avez entendu un discours plein d'idées justes sur le changement qui vient de se produire dans notre région économique. Ce n'est donc point de cela que je me risquerai à vous entretenir, et mon rôle sera rempli quand je vous aurai rendu compte de notre concours de 1891. Je le ferai le plus simplement possible, comme un homme souvent en relations avec les habitants de la campagne, même en dehors du voyage annuel que le réglement du Comice nous fait successivement entreprendre dans tous les cantons.

C'est un véritable voyage, en effet, que celui qui nous

conduit de Douai à Cantin, de Cantin à Gœulzin, Lécluse, Hamel, Aubigny-au-Bac, Fressain, Villers-au-Tertre et Monchecourt : plus de cinquante kilomètres à faire en voiture par monts et par vaux, car il faut payer au canton d'Arleux ce juste tribut d'éloge qu'il est la partie la plus accidentée de l'arrondissement.

Partis de très bonne heure de Douai, nous y rentrions fort tard dans la soirée, et je suis certain que vous me serez très reconnaissant de vous faire faire ce voyage seulement par la pensée et en quelques minutes.

Je ne m'étendrai pas sur ce que nous avons dit ou vu, mais plutôt sur ce que nous avons entendu. C'est à Cantin que, tout d'abord, nous avons fait coup double, trouvant dans la ferme de M. Hector Coquelet, maire de la commune, le lauréat pour la bonne tenue des exploitations de moyenne importance et, sur la hauteur, derrière les grands murs qui sont à gauche, tout au bout du village, dans la ferme tenue jadis par ses oncles MM. Leblond, la meilleure fermière, Melle Ernestine Wagon.

Le dirai-je ? en entrant dans les vastes bâtiments de M. Coquelet, où l'ordre et la propreté règnent d'une façon vraiment admirable, nous avons été surpris de voir, à côté d'écuries où sont six beaux chevaux et poulains, des étables presque vides : à peine quelques jeunes taureaux, ou quelques génisses à l'engrais. On nous a expliqué qu'en cette saison la majeure partie des bêtes était vendue et que le reste allait même être bientôt conduit sur notre marché.

Le jeune maître ne considère pas comme l'idéal, malgré le voisinage de la ville, l'industrie du lait et du beurre. Nous nous aperçumes donc tout de suite que nous étions loin d'Orchies et de Lille et, nous souvenant avec le sage,

que chaque pays à ses coutumes, souvent fondées sur des circonstances locales, nous constatâmes que l'on pouvait dans de très belles fermes chercher en vain une vache à lait, et que ce n'était pas seulement le bourgeois de la ville qui achetait sa crême pour le déjeuner du matin. Nous vîmes bien par la suite une exploitation de plus de vingt-cinq razières où il n'y avait pas de cheval, de grandes et belles fermes sans vaches à lait, d'autres sans chevaux. Voilà ce que certains auditeurs croiront difficilement, et ce que nous pouvons cependant affirmer, l'ayant vu de nos propres yeux.

Chez Melle Wagon qui dirige par elle-même, malgré son âge, une importante culture (42 mesures), nous avons trouvé, outre les chevaux, les vaches, les taureaux, la grange avec machine à vapeur pour actionner la batteuse et divers instruments, un très beau potager et surtout une basse-cour modèle. Poules, coqs, pigeons, pintades, dindes et paons y sont élevés en grand nombre et avec le plus grand succès par Melle Wagon et par sa nièce, Melle Hélène Corseaux, que vous allez avoir l'occasion d'applaudir, car sa tante, après l'avoir vue à la peine, a voulu qu'elle fût à l'honneur, et l'a envoyée chercher les médailles que lui ont valu au concours, outre la tenue générale de sa ferme, ses produits et sa belle exposition d'animaux de basse-cour.

Nous devons dire pour être juste que nous avons trouvé dans le canton, en plus de Melle Wagon et de Mme Achille Lefebvre, de Monchecourt, qui a eu la seconde médaille, de très bonnes fermières qui dirigent à Hamel une importante culture. M^elles^ Cambray n'ont pas désiré concourir et leur modestie leur fait encore aujourd'hui déléguer quelqu'un pour recevoir la médaille d'argent que leur a valu la liste

nombreuse de vieux et fidèles serviteurs employés dans leur ferme depuis vingt, quarante-six et même cinquante-quatre ans.

Grâce à la générosité de M. Mention, conseiller général du canton, qui est venu accroître nos ressources par un don de 100 francs, nous avons pu récompenser une trentaine de ces serviteurs et de ces servantes de ferme dont les générations nouvelles ne suivront peut-être malheureusement pas le consolant exemple.

Accoutumés dès l'enfance à se contenter de la place modeste que la Providence leur a départie et que leur intelligence et leur labeur améliorent peu à peu, ces fidèles auxiliaires ont grandi dans la ferme entre leurs parents qu'ils y ont vu mourir et les générations de maîtres à qui ils accordent autant de respect que de dévouement. Prenant les intérêts de la maison comme les leurs, ils ont donné sans réserve leurs forces et leurs soins à ces terres auxquelles ils ne sont pas attachés par l'esclavage, mais de leur libre et sage volonté.

Dès l'aube, que dis-je, bien avant le jour, ils se lèvent pour donner aux animaux le premier repas et pour partir ensuite, sans souci du brouillard et du froid du matin, labourer ou semer ces champs qui produisent leur pain en même temps que celui du maître. Vous les voyez, même par la pluie, courbés sur la charrue, même par le soleil, empressés à la moisson. Ils ne marchandent pas leurs sueurs et ne se plaignent pas de la longueur des jours ; ils savent que, suivant la saison, l'ouvrage presse plus ou moins et qu'à certains moments ce serait un crime de perdre une heure qui permet de sauver avant l'orage peut-être prochain ces récoltes, fruit de leur labeur, espoir de l'avenir et richesse de notre France.

Honneur, Messieurs, à ces modestes ouvriers agricoles! Applaudissez-les, car en eux vous saluez aussi les héros du travail. Ils sont le nombre, ils ont formé les rangs de notre armée, ils traversent nos villes sans y perdre leurs croyances ni leurs coutumes; et, pareils à ces arbres robustes, qui, sans cesse exposés aux vents et aux orages, s'élèvent, grandissent et meurent en ornant les sites où ils sont nés, ainsi à l'ombre de leurs clochers, ils forment autour de leurs maitres, pendant toute leur vie, une société où aucun pacte n'est écrit sur le papier, mais où les relations de chaque jour, les incidents de la vie en commun, le souvenir des services et des bontés de la veille et l'assurance du secours du lendemain, créent pour longtemps encore, espérons-le, des liens indissolubles.

Ces ouvriers agricoles qui comprennent la solidarité savent recourir à ces associations bien moins chanceuses que les projets d'assurance obligatoire dont on parle tant : j'ai nommé les sociétés de secours mutuels et les caisses d'épargne.

Sans parler de ceux qui peuvent venir à Douai, les habitants du canton d'Arleux témoignent d'un intérêt toujours croissant pour la succursale établie à leur chef-lieu. Ainsi, en 1890, il y a été ouvert 110 livrets nouveaux et les recettes ont été de 68,000 fr. plus élevées qu'en 1889. Magnifique exemple de ce que peut le courage joint à l'esprit d'ordre et d'économie !

Puisque je traite ce sujet et que je vous entretiens de l'union des maitres et des ouvriers, laissez-moi vous rapporter ce que l'un d'eux me disait dernièrement des syndicats des cultivateurs.

Vous savez comment, depuis 1884, des milliers de syndi-

cats se sont fondés en France. La plupart se sont affiliés à l'Union centrale de Paris sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France. Cette puissante corporation, dont je dois parler ici, car elle nous accorde chaque année deux médailles d'argent et deux médailles de bronze grand module pour vous les décerner, cette puissante corporation, qui compte plus de dix mille membres, tient en ce moment à Paris ses grandes assises. Elle réunit tous ses adhérents et tous les délégués des syndicats de France. Elle le fait dans des conditions si avantageuses que tous sont heureux d'en profiter pour aller à Paris, s'y rencontrer, s'y instruire les uns les autres.

Pourquoi faut-il que le Nord, ce département si riche, y soit si peu représenté?

Il y a deux ans, dans cette même salle, j'engageais les cultivateurs à se voir et à s'entendre pour propager l'instruction agricole et faciliter leur affaires. Dans les Flandres, sur de pareils avis, des syndicats agricoles se sont bien vite fondés. A Lille où existent, vous le savez, la Société des Agriculteurs du Nord, qui nous accorde aussi des médailles, et le Comice Agricole, on vient de constituer un syndicat qui prospère également.

Il faut, en effet, à côté des Chambres consultatives d'agriculture et des Comices s'occupant surtout de questions théoriques, il faut des syndicats pour faire passer les progrès dans la pratique et sauvegarder les intérêts des cultivateurs.

Dans l'arrondissement de Douai, bien des personnes l'ignorent, une institution s'est établie dans ce but en 1887, et depuis près de cinq ans, elle fonctionne avec succès sous le nom de ***Syndicat Douaisien des Cultivateurs du Nord et***

du Pas-de-Calais. Voici encore ce que me disait un de ses membres : « Nous sommes actuellement 125, payant une » cotisation annuelle de 5 francs, qui nous a permis déjà » de nous constituer une petite réserve. Chaque, année ou- » tre un banquet qui nous réunit tous (vous savez qu'il n'y » a plus d'association sans banquet), des convocations et des » circulaires nous sont adressées pour nous inviter à réunir » nos commandes, et la quantité importante de ces marchés » nous permet d'obtenir un prix très réduit. L'année der- » nière, nous avons acheté à M. Paix, aîné, 130,000 kilos » de nitrate de soude à 18 francs, alors que d'autres le » payaient 23 francs, et, cette année, nous en avons acheté » 170,000 kilos. Nos commandes de tourteaux de lin ont » été pour les trois derniers mois de 1891, de 75,000 kilos » à 20 francs 25 centimes, prix des plus avantageux. Notre » syndicat a obtenu aussi des tarifs très réduits chez un » chimiste à qui nous confions l'analyse de nos engrais et » la recherche de la densité de nos betteraves. »

En vous répétant ce qui m'était dit d'un syndicat dont je ne fais pas partie jusqu'ici, je n'ai pas voulu, vous le comprenez bien, vous dissuader de venir à nous. Notre Comice qui compte une centaine de membres, notre Societé d'Agriculture qui, depuis cent ans bientôt, s'occupe des cultivateurs de cet arrondissement, vous sont ouverts ; vous y trouverez, dans des réunions intimes, de nombreux journaux et des circulaires agricoles, en même temps que des ouvrages sérieux et les renseignements de nos maitres les plus expérimentés.

Mais j'oublie la longue route que nous avons à parcourir. Hâtons-nous de gagner Hamel. Ce petit village de 427 habitants et de 358 hectares, si riche de souvenirs pour l'archéo-

logue, mérite que nous nous y arrêtions. Il a pour maire M. Vallez, un des habitués de nos concours et dont nous avons encore cette année revu avec plaisir les belles chèvres.

C'est chez son frère, M. Vallez Guislain, que nous avons trouvé la ferme la mieux tenue après celle de M. Coquelet. Les bâtiments sont neufs, ils ne sont même pas encore entièrement achevés, mais nous avons vu que les aménagements en avaient été très bien étudiés. La cour, la maison, le jardin témoignent de l'intelligence du directeur, de l'ordre et du courage de sa femme. La culture est de 64 razières. Les 6 chevaux et les 7 vaches alors à l'étable étaient bien choisis et bien soignés. Les instruments les plus perfectionnés viennent en aide aux ouvriers et la façon dont M. Vallez en raisonne prouve une sérieuse étude et une longue pratique du travail des champs. En lui décernant la seconde médaille, nous n'avons fait que consacrer un mérite reconnu par tous et que récompensent déjà la satisfaction de sa conscience et l'heureux résultat de ses efforts.

Après Hamel nous passâmes à Arleux où aucune ferme ne nous avait été signalée. Le temps était si épouvantable que nous ne pûmes visiter le jardin pourtant très renommé de M. Bailly et que nous chargeâmes l'un de nous de revenir le voir. Heureusement, le soleil reparut pendant que nous entrions dans la maison hospitalière de M. Dumont-Beauvois, d'Aubigny-au-Bac. Quand nous en sortîmes après avoir admiré son installation si complète, sa culture et notamment son champ d'expériences de pommes de terre que nous avons récompensé comme l'avait fait la Société des Agriculteurs du Nord, nous pûmes gravir les hauteurs de Fressain et de Villers-au-Tertre.

Là, sans oublier que nous avions à voir et à juger le

jardin de M. Pintiaux, nous eûmes l'occasion d'admirer un paysage dont l'étendue et le charme dépassent tout ce que l'on est habitué à voir autour de Douai. En cette saison où les champs se doraient encore des pailles des éteules récemment fauchées, où la verdure des prairies était dans toute sa vigueur, le regard se reposait, ravi, sur les champs qui descendent vers les marais de Palluel, d'Aubencheul et d'Aubigny-au-Bac. Au-delà de ces belles nappes dont les eaux paisibles reflètent les rayons du soleil, s'élèvent les hauteurs boisées d'Oisy et d'Epinoy qui se détachent sur les lointains de l'horizon.

La beauté de ce paysage, dont je n'ai pas la prétention de vous rendre l'effet, dédommage des fatigues de la route, et je ne saurait trop engager ceux qui en jouissent chaque jour à en apprécier la valeur et ceux qui ne le connaissent pas à entreprendre cette excursion. Mais il nous faut déjà quitter le seul de cette église si bien plantée au sommet du tertre près du château appartenant à la famille Choque et gagner Monchecourt. Là nous attendent sept cultivateurs, sans préjudice de l'instituteur M. Delannoy, dont les récompenses, pour ses champs d'expériences, ne se comptent plus. Le temps nous oblige à visiter rapidement ce village où tout respire l'aisance et à regagner les uns Douai, les autres Roost-Warendin, Sin et Aubigny-au-Bac.

En vous rendant compte de notre visite des fermes, je n'ai, Messieurs, rempli que la moitié de ma tâche et j'ai besoin de toute votre bienveillante attention pour résumer brièvement ce qu'a été notre concours du 30 août. La plupart d'entre vous y ont assité et je n'ai donc qu'à donner une appréciation générale des diverses parties de la fête que tous n'ont peut-être pas visitée en entier.

Sans atteindre à la hauteur de 80 mètres au-dessus du niveau de l'Océan qui donne à Villers-au-Tertre un si gracieux panorama, Cantin se trouve déjà à plus de 40 mètres au-dessus de Douai, environ à la hauteur de notre beffroi. Je pourrais donc dire que la foule des intéressés y montait dès le matin, soit à pied, soit en voiture, soit en chemin de fer. Cantin possède, en effet, depuis quelques années une gare qui contribue à la prospérité du pays.

Les étrangers étaient d'autant plus nombreux que notre réunion coïncidait avec la ducasse. Or, la ducasse, vous le savez tous, c'est encore dans nos pays la date de la réunion de famille et les parents les plus éloignés font efforts pour répondre à l'invitation depuis longtemps adressée et pour venir manger les tartes aussi grandes que savoureuses dont la ménagère fait, dès le samedi, une ample provision.

Située sur la belle route nationale de Lille à Paris, à l'intersection du chemin d'Arleux, la commune de Cantin, qui possède une très belle mairie neuve avec une cour et de gracieuses salles d'école, n'a guère de place publique. Heureusement, les côtés de la route sont si larges qu'il a été facile d'installer sur deux lignes, à droite et à gauche, l'exposition des animaux, races chevalines et bovine. Si elles ne brillaient pas par le nombre des chevaux, il faut dire qu'elles y suppléaient par une certaine variété. C'est ainsi que nous avons vu des amateurs amener de loin, même sans y être invités par le programme des prix, l'un un superbe étalon, l'autre un mulet remarquable. On y eût toutefois cherché en vain certain attelage de jolis petits ânes d'Algérie, cependant bien connu à Cantin.

A défaut de belles bandes de vaches, on allait admirer les jeunes taureaux flamands que le Comice avait fait venir

pour les vendre aux enchères. Nous espérons que, scrupuleux observateurs des conditions de la vente, les acquéreurs, avant d'en faire ou leur pot-au-feu ou des beeftecks, les garderont comme reproducteurs, de façon à nous permettre de voir au prochain concours de beaux sujets de même espèce. Cette race supérieure dont nos voisins de l'arrondissement de Lille, MM. Cousin, Tiers et tant d'autres, remplissent leurs étables, a encore remporté le prix d'honneur au concours général agricole de Paris en 1891. Nous ne saurions trop engager les cultivateurs à profiter de la facilité que leur donne le voisinage des taureaux de race pure pour en faire des élèves et arriver par une sélection continue à améliorer leur bétail.

La partie la plus bruyante est sans contredit le concours de maréchalerie où se pressent, à côté des vétérinaires et des patrons, les ouvriers du métier et les propriétaires de chevaux.

Plus calmes sont les laboureurs que M. Hector Simon fait ranger dans un grand champ préparé et jalonné d'avance. Le long de la route surélevée en cet endroit se tiennent les curieux, et ils sont nombreux, car le labourage, c'est l'exercice le plus noble des garçons de la campagne. La variété des attelages, bœufs ou chevaux, accouplés ou seuls, celle des instruments, jumelles ou brabants, excitent l'intérêt et, quand il faut décerner les prix, c'est entre une vingtaine de concurrents tous très habiles que les membres du jury doivent faire leur choix.

Le temps ne me permet pas de revoir avec vous le concours des animaux de basse-cour installé sur la place de l'église devant la propriété alors occupée par le regretté M. Favier.

En face se trouvaient les instruments agricoles. Comment ne pas vous signaler ces semoirs pour les grains et pour les engrais, ces razettes à betteraves avec socs pour butter les plantes après le démariage, comme déjà vous buttez vos pommes de terre, toutes les questions qui intéressent les instruments destinés au labour superficiel de déchaumage jusqu'au travail profond de la fouilleuse? Je vous dirai que mon plus vif désir serait de voir se multiplier dans les concours les expériences des machines à grand effet, comme vous avez vu déjà une fois manœuvrer une moissonneuse. Il importe que les cultivateurs aillent au progrès. Il y a dans quelques fermes et chez quelques entrepreneurs des locomobiles et des batteuses. C'est là ce qu'il faudrait généraliser. De même que la razette à cheval remplace la main de l'ouvrier dans nos vastes champs de betteraves, de même, à mesure que les rendements de céréales augmenteront, les batteuses à vapeur, en attendant celles qui seront mues par l'électricité, remplaceront le fléau.

Que vous dire enfin du banquet donné dans une tente magnifique, dressée au bord du jardin de la propriété de MM. Bonte? M. le Maire et M. Miroux avaient arrangé la salle avec autant de zèle que de goût. La nomination comme chevaliers du Mérite agricole de MM. Miroux et Garet a fait l'objet d'un toast.

Plusieurs autres ont été portés tant aux autorités qu'aux lauréats qui se pressaient autour de notre table avec les membres du Comice.

A tout seigneur tout honneur : M. le Préfet, qui avait bien voulu présider la proclamation des récompenses, a prononcé un discours dans lequel, sans nous promettre formellement la création de l'Ecole d'Agriculture dans l'arron-

dissement de Douai, il nous exprimait l'intention d'aider de tout son pouvoir les agriculteurs dans le riche département du Nord, comme il l'avait fait dans le Pas-de-Calais.

Aujourd'hui, M. le Préfet a proposé au Conseil général, qui l'a voté, la création de l'Ecole d'Agriculture à Wagnonville. Nous ne connaissons pas encore les conditions dans lesquelles seront créés ces cours de propagation des doctrines utiles et des connaissances indispensables à nos fermiers. Souhaitons dès aujourd'hui la bienvenue aux maîtres et aux élèves et disons bien haut que nous serons sincèrement reconnaissants au gouvernement de la République s'il veut bien nous donner, en la personne de professeurs distingués, prêt à mettre sans arrière-pensée politique leur science au service de tous, des collaborateurs précieux. Le bonheur et le progrès des agriculteurs français, tels sont, Messieurs, nos vœux, le but de nos efforts; telle doit être la pensée de tous les bons citoyens!

RECHERCHE

DES

CAUSES D'UNE EXPLOSION QUI S'EST PRODUITE A DOUAI

Le 2 Janvier 1889

PAR M. J. OFFRET

Professeur de Physique au Lycée de Douai

Membre résidant

Dans l'après-midi du 2 janvier 1889 une violente explosion a eu lieu à Douai dans l'égout qui prend naissance à l'une des extrémités de la grille servant de clôture à la cour de l'Hôtel-de-Ville, pour se continuer le long de la rue des Minimes, de la rue de la Mairie et se terminer dans la Scarpe après avoir traversé la place Thiers.

Tout se borna à des dégats purement matériels, mais d'une certaine importance. L'un des pilastres en pierre servant de support à la grille de l'Hôtel-de-Ville fut déplacé de quelques centimètres et en partie démoli ; des seuils de portes, des trottoirs furent fortement endommagés ; la chaussée fut soulevée et fendue sur une longueur de 12 mètres et une largeur de $0^{m},50$ en moyenne dans la rue des Minimes ; les pavés formant la chaussée furent rejetés des deux côtés d'une ligne parallèle à la direction moyenne de l'égoût.

Les plaques formant les orifices de l'égout furent déplacées et même projetées hors de leur garniture; les personnes présentes sur leurs portes au moment de la détonation virent des flammes s'élancer des bouches d'égout en même temps que des masses de boue assez volumineuses étaient lancées sur les façades des maisons.

On sut bientôt que l'explosion s'était produite au moment où un ouvrier zingueur chargé de faire une soudure avait approché un fer chaud de l'extrémité d'un tube d'environ 4 mètres de hauteur, en communication avec l'intérieur de l'égout. Il y avait donc dans cet égout une accumulation de gaz inflammable. Mais quelles étaient l'origine et la nature de ce gaz?

L'administration municipale de Douai, désireuse d'être renseignée sur ce point, et de savoir s'il y avait eu imprudence de la part de l'ouvrier qui avait involontairement provoqué l'explosion, auquel cas la responsabilité de son patron pouvait se trouver engagée, demanda et obtint un jugement de référé nommant une commission de trois experts (1) chargés d'étudier les effets et causes de l'explosion du 2 janvier 1889, d'évaluer les dommages et les réparations qu'ils exigeraient, enfin de fixer la responsabilité de qui de droit. J'ai eu l'honneur de faire partie de cette commission, et je crois pouvoir intéresser notre Société en détachant du rapport des experts les points où l'explosion est étudiée à un point de vue purement scientifique.

Tout d'abord, pourquoi existait-il à côté de l'Hôtel-de-Ville un tube adossé au mur et établissant une communica-

(1) MM. Bertrand, commandant du génie, Offret, professeur de physique au Lycée, et Barbet, ingénieur des ponts-et-chaussées.

tion permanente entre l'intérieur de l'égout et l'atmosphère ? Au mois d'avril 1888 un ouvrier voulut pénétrer en un point de ce même égout pour y faire quelques réparations ; il était muni d'une lanterne dont la flamme provoqua une légère explosion. M. le Chef des travaux de la voirie de Douai crut pouvoir supprimer de nouveaux accidents analogues au précédent en établissant une sorte d'évent par où s'échapperait librement dans l'atmosphère l'excès des gaz inflammables au fur et à mesure de leur production. A cet effet il fit placer contre le mur de l'Hôtel-de-Ville, tout près de l'extrémité supérieure de l'égout, un tube en fonte de 4 mètres de long sur $0^m,04$ de diamètre communiquant avec l'intérieur de l'égout par un conduit cimenté passant au-dessous du trottoir. Au lieu de continuer ce tube jusqu'à la toiture, il se décida, par raison d'économie, à utiliser dans le même but un tuyau de descente des eaux pluviales qui n'était distant du premier que de $0^m,15$ à $0^m,20$. Pour raccorder les deux tuyaux, on commanda un coude en zinc qui devait être d'un côté soudé au tuyau de descente des eaux et de l'autre mastiqué à l'orifice supérieur du tube en fonte. La première partie de ce travail était terminée au mois de mai 1888 ; la dernière se fit attendre jusqu'au commencement de 1889, et c'est en voulant souder le coude au tuyau de zinc que l'ouvrier zingueur provoqua l'explosion dont il faillit être victime.

Le meilleur moyen de découvrir la cause première de l'explosion était de recueillir le gaz contenu dans l'égout et d'en faire l'analyse. Mais cette méthode toute naturelle ne nous a fourni aucun état satisfaisant. Nous exposerons néanmoins tout ce que nous avons fait à ce sujet, aussi bien la

partie infructueuse de notre travail que celle qui nous a conduits à une conviction raisonnée et absolue.

Comme premier essai, nous avons laissé séjourner pendant une heure dans le tuyau en fonte destiné à l'aération de l'égout un papier à l'acétate de plomb. Il est resté blanc. Le gaz du tuyau ne contenait donc ni acide sulfhydrique, ni sulfhydrate d'ammoniaque, produits ordinairement contenus dans les émanations des fosses d'aisance.

Ce premier résultat, purement négatif, portait donc à croire que le gaz qui avait pris feu dans l'égout ne provenait pas de la décomposition ou de l'accumulation de substances d'origine animale. Mieux valait néanmoins étudier directement les gaz de l'égout.

En conséquence, le lendemain mercredi 30 janvier, nous avons recueilli le gaz même contenu dans l'égout. A cet effet, nous avons fait pratiquer une ouverture d'environ un décimètre de côté, dans la voûte de l'égout à l'endroit où elle devait être le plus endommagée, c'est-à-dire devant le n° 4 de la rue des Minimes. Dès que cet orifice a été ouvert, nous avons laissé descendre dans l'égout une bouteille préalablement remplie d'eau et suspendue à un cordon. Un mouvement de bascule imprimé à la bouteille à l'aide d'un second cordon, en a fait écouler l'eau qui a été nécessairement remplacée par le gaz de l'égout. La bouteille a été remontée et bouchée dès qu'elle a dépassé l'ouverture percée dans l'égout. Ne sachant pas d'avance si le gaz recueilli était plus dense ou moins dense que l'air, l'essai décrit cidessus a été répété sur deux bouteilles qui, après avoir été remplies du gaz de l'égout, ont été remontées l'une, avec son orifice tourné vers le haut; celui de l'autre, vers le bas. Un papier à l'acétate de plomb fut introduit dans l'une des bouteilles dès sa sortie de l'égout.

L'étude de ces gaz a été faite le lendemain. Nous avons d'abord remarqué que le papier réactif n'avait pas changé de couleur. Il n'y avait donc ni acide sulfhydrique, ni sulfhydrate d'ammoniaque dans le gaz recueilli.

Le contenu de chaque bouteille fut alors transvasé dans un flacon à large col dans lequel on préleva de quoi remplir de petites éprouvettes. Voici les constatations qui eurent lieu :

1° Odeur à peine sensible;

2° L'agitation avec de l'eau de chaux ne donna qu'un trouble à peine sensible;

3° Une allumette y brûla comme dans l'air;

4° Analyse eudiométrique du gaz faite au moyen de l'eudiomètre à eau de Volta préalablement soumis aux vérifications suivantes:

La jauge était sensiblement d'accord avec la graduation de la cloche divisée ;

Quant à l'hydrogène qui devait servir à l'analyse, il pouvait être considéré comme suffisamment pur car en faisant détoner dans l'instrument un mélange de deux jauges d'hydrogène avec une d'oxygène (préparé depuis quelque temps) il y eût un faible résidu brûlant à l'approche d'une allumette, et renfermant par suite de l'hydrogène ; l'oxygène employé était au contraire un peu impur.

Nous introduisîmes alors dans l'endromètre 100 volumes de l'air du laboratoire et 50 hydrogène. Le résidu fut de 89 vol. Il en avait donc disparu 61 composés de $20^{v},3$ d'oxygène et de $40^{v},7$ d'hydrogène. La légère différence entre $20^{v},3$, chiffre trouvé, et 21 chiffre exact, provenait sans doute de ce que la jauge était *sensiblement* et non *rigoureusement* d'accord avec le tube gradué.

On répéta l'analyse précédente avec 100 vol. du gaz de l'égout et 50 vol. d'hydrogène. Le résidu fut, comme dans le cas précédent, égal à 89.

Conclusion : le gaz de l'égout était de l'air identique à celui de notre laboratoire.

Ce résultat assez inattendu, et qui nous obligeait à modifier complètement notre mode d'investigation, peut s'expliquer. Un mois environ s'était écoulé entre l'explosion du 2 janvier et le jour où nous avions recueilli le gaz étudié. Les diverses fentes et crevasses dues à l'explosion avaient établi entre l'égout et l'air extérieur de nombreuses communications grâce auxquelles les deux atmosphères possédaient, au moment de notre examen, une même composition.

Pendant que nous nous étions livrés aux recherches précédentes, la voûte de l'égout avait été démolie (pour être reconstruite) dans tous les points où elle avait été endommagée.

Nous pûmes alors remarquer un fait qui nous avait d'ailleurs été signalé par M. l'Agent principal de la voirie. Au-dessous de la région où le sol avait été crevassé sur une longueur de 10 à 12 mètres (en face du n° 4 de la rue des Minimes), l'égout se continuait par une vaste cave voûtée que l'on avait négligé de combler lors de la construction de l'égout en 1872. C'est seulement lorsque cette cave est pleine que l'eau reprend son cours. Il y avait donc là un très grand réservoir dans lequel ont dû s'accumuler bien des immondices depuis 16 ou 17 ans. Le liquide contenu dans cette cave est noir, boueux, infect.

Nous en recueillîmes une bouteille.

Le lendemain, au moment de l'étudier, nous remarquâ-

mes d'abord que l'eau, légèrement éclaircie par le repos, s'élevait de 2 à 3 centimètres plus haut que la veille dans le goulot. Lorsque la bouteille fut débouchée, il y eut une petite explosion indiquant une certaine pression; l'eau s'éleva encore dans le goulot et même déborda un peu.

Tout cela démontrait dans l'eau une certaine fermentation dont nous renvoyâmes l'étude à plus tard.

Quant à l'eau, elle s'éclaircit grâce à de nombreuses filtrations, et nous en cherchâmes le degré hydrotimétrique qui fut trouvé égal à 20°,3.

C'est un degré inférieur à celui de toutes les eaux de Douai, y compris celle de la Scarpe qui marque habituellement 21°,3.

Cette eau possédait une légère réaction alcaline, et la suite des essais auxquels nous l'avons soumise montre que cette faible alcalinité est due à du bi-carbonate de soude.

En effet : 1° elle ne noircissait pas un papier à l'acétate de plomb, mais quelques gouttes de ce même réactif y donnaient un précipité blanc abondant soluble dans l'acide azotique pur, ce qui prouvait que le précipité n'était ni un chlorure ni un sulfate de plomb.

2° Il n'y avait dans cette eau ni sulfite ni hyposulfite, car l'acide sulfurique n'y déterminait pas de dégagement d'acide sulfureux accompagné ou non de dépôt de soufre.

3° L'oxalate d'ammoniaque n'y faisait apparaître qu'un précipité peu abondant en rapport avec le faible degré hydrotimétrique (20,3) trouvé plus haut.

4° Le chlorure de calcium n'y donnait presque rien ; mais après addition préalable d'ammoniaque, le même réactif produisait un précipité abondant soluble dans l'acide nitrique.

Cette dernière réaction démontre bien nettement l'existence d'un bicarbonate alcalin.

5° Quant à la base de ce bicarbonate, c'est de la soude, car l'eau additionnée d'acide chlorhydrique se trouble à peine par le chlorure de platine.

6° L'eau ne contenait pas sensiblement de phosphate, car l'ammoniaque et le sulfate de magnésie réunis ne la troublaient pas.

7° Le bicarbonate de soude a été dosé par un essai alcalimétrique au moyen d'une solution titrée d'acide oxalique (à un équivalent par litre). Pour 100 centimètres cubes d'eau filtrée il a fallu verser 1,2 centimètre cube d'acide oxalique, soit pour un litre 12^{cc} qui correspondent à un poids de 0^{g},075 × 12 ou 0^{g},900 de bicarbonate de soude par litre.

8° Enfin l'eau était fortement chargée de matières organiques. Un essai au permanganate de potasse (Méthode Monier) nous a donné la quantité considérable de 0^{g},170 de substances organiques par litre.

Cette eau présente donc bien les caractères d'une eau d'égout qui reçoit les eaux pluviales en même temps que des eaux ménagères : ces dernières y apportent des produits organiques, du savon qui, en se décomposant, doit donner du carbonate de soude. Une assez forte proportion d'acide carbonique, dont nous indiquerons bientôt la provenance, transforme ce carbonate en bicarbonate.

Il restait à découvrir la nature du gaz dû à la fermentation de l'eau bourbeuse dont il a été question plus haut. A cet effet, nous avons fait puiser dans la grande cave un seau de boue recueillie au moyen d'une drague dans les

couches les plus profondes, et nous en avons rempli un flacon de deux litres presque jusqu'au contact du bouchon traversé par un tube abducteur servant à recueillir les gaz. L'autre extrémité de ce tube plongeait dans une cuve à mercure au-dessous d'une éprouvette à gaz d'environ 100 centimètres cubes, pleine de mercure.

Le lendemain nous trouvâmes dans l'éprouvette un peu de gaz (c'était l'air qui remplissait le tube abducteur), puis de l'eau, et en outre une assez grande quantité d'eau (au moins 150 centimètres cubes) au-dessus du mercure de la cuve.

Conclusion : Le gaz qui se produisait dans l'amas boueux déposé au fond du flacon, refoulait le liquide au-dessus de lui en y déterminant une sorte de dilatation apparente très considérable.

Le phénomène décrit ci-dessus continua de se produire pendant les 24 heures suivantes. Alors nous enlevâmes le bouchon avec son tube abducteur ; nous fîmes écouler environ 100 centimètres cubes d'eau afin d'obtenir un certain espace vide à la partie supérieure du flacon, et nous agitâmes, au moyen d'une baguette, la boue au fond du flacon, en même temps que nous tenions une bougie allumée à l'orifice du goulot.. Il y eut à plusieurs reprises *inflammation* lorsque des bulles gazeuses venaient crever à la surface.

Ajoutons qu'à deux ou trois reprises le flacon s'est encore rempli de liquide par suite de la production continue de gaz dans la boue du fond, et que chaque fois ce gaz étudié par le procédé un peu grossier que nous venons de décrire, a toujours présenté les caractères indiqués plus haut. Nous estimons que la dilatation apparente du liquide, au-

trement dit le volume de gaz mis en liberté par le contenu du flacon (2 litres environ), représenta à peu près 500 centimètres, soit 25 0/0 du volume de l'eau bourbeuse. Il est à peu près certain que si l'observation n'eût pas été arrêtée, on en aurait obtenu bien davantage.

Quelle était au juste la nature de ce gaz ? D'après les particularités observées, tout portait à croire que c'était le même mélange qui se forme au fond des marais, et qui contient en proportions variables du formène (également connu sous les noms d'hydrogène protocarboné ou de gaz des marais), de l'acide carbonique et de l'azote.

Pour l'étudier d'une façon plus commode, il n'y eut qu'à remplacer le flacon à une seule tubulure par un autre flacon bitubulé d'environ un litre de capacité (nous n'en avions pas de plus grand) ; l'une des tubulures reçut un tube abducteur ; l'autre un tube à entonnoir. Le flacon avait été rempli de boue jusqu'aux sept huitièmes environ de sa hauteur. Dans ces conditions on pouvait, en agitant le flacon, forcer les bulles gazeuses du fond à gagner la surface d'où elles devaient se dégager, mêlées à l'air qui remplissait la partie supérieure. De plus, on pouvait, en versant de l'eau par le tube à entonnoir, remplir complètement le flacon de liquide et en expulser tout le gaz qu'il renfermait.

Voici les résultats que nous a donnés ce dernier appareil :

Nous avons recueilli successivement trois éprouvettes contenant chacune 50 centimètres cubes de gaz.

La 1re ne renferma que de l'air avec un peu d'acide carbonique ; (le gaz troublait l'eau de chaux).

La 2e donna une inflammation avec très faible détonation.

La 3e recueillie le lendemain fut analysée avec soin. Voici les détails de cette analyse :

Des 50^{cc} recueillis, 12 furent absorbés par la potasse (c'était de l'acide carbonique); $3^{cc},5$ par l'acide pyrogallique et la potasse (c'était de l'oxygène). Il restait $34^{cc},5$ dont 10 furent transvasés dans un petit tube à essai, et brûlèrent avec production d'acide carbonique.

Le reste $24^{cc},5$ formé probablement de formène et d'azote fut introduit dans l'endiomètre avec 50^{cc} d'oxygène (1).

Après l'étincelle électrique les $74^{cc},5$ se trouvèrent réduits à $51^{cc},5$ dont la potasse a absorbé $11^{cc},5$ (acide carbonique).

Restent 40^{cc} dont le pyrogallate à son tour absorbe 27^{cc} (oxygène).

Restent enfin 13^{cc} qui ne peuvent être que de l'azote.

Résumé : Le formène exige pour une combustion complète le double de son volume d'oxygène, et laisse après la combustion un volume d'acide carbonique égal au sien. Il y avait donc dans les $24^{cc},5$ un volume de formène égal à celui de l'acide carbonique formé, soit $11^{cc},5$; on a de plus trouvé pour résidu final 13^{cc} d'azote.

Total égal : $24^{cc},5$.

Il avait disparu dans la combustion provoquée par l'étincelle 50^{cc} d'oxygène *(introduits)*, moins 27^{cc} d'oxygène *(restants)*, soit 23 qui représentent bien le double de $11^{cc},5$.

Puisque les $24^{cc},5$ étaient formés de { $11^{cc},5$ de formène. / 13^{cc} d'azote.

les $34^{cc},5$ recueillis contenaient . . { $16^{cc},2$ de formène. / $18^{cc},3$ d'azote.

$34^{cc},5$

et, en remontant plus haut, les 50^{cc} étaient composés de

(1) Récemment préparé et sensiblement pur car il était complètement absorbé par le pyrogallate de potasse.

12^{cc}	d'acide carbonique.
$3^{cc},5$	d'oxygène.
$16^{cc},2$	de formène.
$18^{cc},3$	d'azote.
Total : $50^{cc},0$	

Soit, comme composition centésimale :

Acide carbonique.	24
Oxygène	7
Formène	32,4
Azote	36,6
Total :	100,0

Mais dans le gaz ainsi analysé, il y avait évidemment encore une certaine quantité d'air. En *admettant* que tout l'oxygène trouvé (7 0/0) provînt de l'air, celui-ci aurait fourni 7 × 4 ou 28 azote. Il en resterait donc pour le gaz venant de la boue :

36,6—28 ou	$8^{cc},6$	azote.
avec. . .	24^{cc}	d'acide carbonique.
et . . .	$32^{cc},4$	de formène.
Le tout formant . . .	$65^{cc},0$	

Conclusion générale

L'énorme volume de boue sans cesse en fermentation dans la cave de la rue des Minimes fournit, comme le ferait un vaste marais, un mélange gazeux dont la moitié environ est du formène, identique à celui qui forme le grisou des houillères, et pouvant, par son mélange avec l'air, donner lieu, comme le grisou, aux plus violentes explo-

sions. C'est d'ailleurs quand l'air en contient un dixième environ que les effets de l'explosion sont le plus terribles.

Dans cette cave la production de gaz dangereux est nécessairement variable avec différentes causes telles que la température. D'autre part, cette boue stagnante laisse difficilement s'échapper les bulles de gaz qu'elle emprisonne; mais il suffit que l'eau y afflue abondamment, comme à la suite d'orages ou de fortes pluies, pour provoquer dans la boue une agitation assez violente qui met le gaz en liberté.

A partir de ce moment, tout contact de l'atmosphère de l'égout avec une flamme ou un corps incandescent doit nécessairement donner lieu à une explosion qui pourra se renouveler chaque fois que le formène se sera de nouveau dégagé en quantité suffisante.

On comprend que pour éviter le retour de semblables accidents les experts recommandèrent à l'administration municipale de faire combler la cave de la rue des Minimes, de manière que l'égout présentât partout une section uniforme. Le dépôt permanent de boue devenait ainsi impossible. Pour plus de sûreté, les experts conseillèrent encore d'établir en divers points de l'égoût des évents s'élevant jusqu'au dessus de la toiture des maisons et terminés par des appareils tournant sous l'influence du vent.

Bien que la première de leurs recommandations ait seule été suivie, tout porte à croire que l'on n'a plus à redouter de nouvelles explosions.

NOTE SUR L'INSALUBRITÉ DES ÉGOUTS DE DOUAI

Par M. FREY, membre résidant

Messieurs,

La ville de Douai va voir tomber les murailles qui l'enserrent et elle peut espérer voir, dans un avenir plus ou moins prochain, sa population s'accroître par l'apport que lui fera l'industrie, que sa situation exceptionnellement favorable, attirera autour d'elle.

Aussi la municipalité fait-elle dresser des plans d'agrandissement qu'elle soumet actuellement à l'appréciation du public en même temps qu'elle émet un emprunt dont partie doit être employé en travaux de voirie. Tout cela témoigne de la sollicitude de la municipalité pour les intérêts matériels de ses administrés, mais je pense que le premier devoir d'une municipalité doit être d'assurer le bien être des habitants et, comme la santé est incontestablement le premier des biens, elle doit la leur assurer, dans toute la mesure du possible, en prenant les mesures d'assainissement que la science à si bien déterminées depuis quelques années.

Or, si la salubrité de notre ville a fait un grand pas par l'établissement d'une distribution d'eau potable, le complément nécessaire est une canalisation souterraine irréprocha-

ble, et nous avons un sous-sol dans des conditions déplorables, qui est un danger permanent pour la population.

Vous connaissez ce que nous appelons nos égouts ; ce sont de véritables cloaques qui n'ont ni pente, ni unité, ni section suffisante à un bon fonctionnement, ni étenchéité, aussi sont-ils toujours remplis d'une vase infecte, ne laissant écouler l'eau que par un filet de surface. Ils s'obstruent journellement et le trop plein vient se répandre dans nos rues qu'ils transforment en lacs, dont on voit se dégager de nombreuses bulles de gaz putrides, qui empoisonnent l'air que nous respirons.

A côté de cela, nous collectionnons nos excrétas dans des fosses fixes, plus ou moins étanches et dont les infiltrations, en même temps qu'elles empoisonnent la nappe d'eau souterraine, infestent le sous-sol ; aussi les puits de Douai qui ne sont pas pollués sont-ils de rares exceptions. Je pense qu'il est inutile de m'étendre davantage sur un état de choses que tout le monde ici connaît et déplore.

Qu'on y prenne garde, dans de telles conditions notre ville deviendra forcément un foyer d'épidémies qui feront payer cher à ses habitants leur oubli des lois de l'hygiène.

J'ai pensé que le moment était bien choisi pour créer un mouvement d'opinion qui amènerait la municipalité à faire une étude d'ensemble d'un réseau d'égouts. Cela éviterait de faire, dans les nouveaux quartiers, des dépenses considérables sans résultat utiles ; dépenses qui, dans un avenir prochain, auraient été faites en pure perte puisqu'il faudrait les transformer pour les mettre d'accord avec les données actuelles de la science.

Je sais que les travaux de salubrité ne rapportent pas à leurs auteurs autant de popularité que la construction d'un

monument ; néanmoins les municipalités qui les entreprennent n'en récoltent pas moins, avec la satisfaction d'avoir été utiles à leurs concitoyens, la reconnaissance des hommes éclairés.

Pour nous convaincre de l'utilité des travaux d'assainissement, jetons un coup-d'œil sur ce qui a été fait par un grand nombre de villes et voyons les résultats obtenus.

Sans remonter dans l'antiquité jusqu'au *cloaca maxima* des Romains, plusieurs villes avaient compris depuis longtemps qu'il était de toute nécessité de se débarrasser le plus vite possible des matières usées de la population.

Chaque peuple à ses aptitudes et l'anglais a, entre toutes, celle de l'hygiène, aussi Londres la première est-elle entrée résolument dans la voie nouvelle.

Depuis 40 ans la fosse fixe est condamnée sans retour, et Londres tient la tête comme salubrité. L'égout reçoit tous les produits de la maison, excrétas, eaux pluviales, ménagères. En France, nous sacrifions tout à la voie publique et cependant ce n'est pas sur la voie publique que l'on vit et meurt, c'est dans la maison et c'est par elle que les Anglais ont commencé.

A Londres, en cinq ans, 500,000 maisons ont été reliées à l'égout. Les ingénieurs avaient à vaincre deux grosses difficultés : ne pas empoisonner l'air et ne pas polluer le fleuve. — 607,000 m. c. d'eau passent journellement par la maison ; un siphon offre une barrière infranchissable aux relents de l'aqueduc. Tous les égouts viennent tomber dans un collecteur construit de chaque côté de la Tamise ; ils débouchent à Abbey-Mills, où de puissantes machines élèvent 420 m. c. à $5^{m}50$ de hauteur en une minute ; de la le flot se rend par gravitation à Backing à 12 kilomètres Est de Londres.

C'est le régime adopté à Bruxelles, Liége, Gand, Ostende, Anvers, Amsterdam, etc., etc.

Dans aucune de ces villes la mortalité ne depasse 26 °°/₀₀.

Allemagne.—En Allemagne à Francfort-sur-Mein, ville de 160,000 habitants, le travail d'ensemble à commencé en 1867.—183 kilom. d'égouts reçoivent les services de 7826 maisons, contenant 29354 water par lesquels passent 30,000 m. c. d'eau.

L'épandage sur les terrains de culture étant impossible à Francfort, les matières sont traitées par épuration ; elles sont d'abord décantées dans de vastes bassins puis précipitées par la chaux et l'alun.

A Wiesbaden, ville de 16,000 habitants, même traitement chimique ; les dépôts sont livrés à l'agriculture ; les frais s'élèvent à 4 fr. 37 par habitant. Breslau, Dantzig, Berlin, suivent le même exemple. A Berlin, la mortalité qui était de 39 °°/₀₀ est tombée, après les travaux à 24 °°/₀₀, soit 1950 existences épargnées par an.

J'ai omis de vous dire qu'à Londres la moyenne est tombée en 10 ans pour les maladies infectieuses seules, de 42 °°/₀₀ à 24 °°/₀₀, soit pour une population de 3,000,000 d'habitants, 5100 existences épargnées par an. Ces chiffres ne sont-ils pas assez éloquents par eux-mêmes ?

A Dantzig, la mortalité est tombée de 38,7 à 28,6 et partout même résultat.

Paris.—Vous connaissez les sacrifices que s'impose chaque année la ville de Paris pour son assainissement, il est inutile que j'y insiste.

L'assainissement des casernes vient de faire le sujet d'un rapport du Ministre de la guerre au Président de la République, j'y relève les chiffres suivants : en 1887, le nombre

des cas de fièvre typhoïde était de 6881 et 864 soldats en mouraient. En 1890, alors que les travaux étaient loin d'être terminés, le nombre des cas tombait à 3491. Celui des décès à 572.

Pour le gouvernement de Paris, le nombre de cas de fièvres typhoïde est de 1270, en 1890 il tombe à 309—et tout fait espérer que sous peu cette maladie aura disparu de nos casernes.

La ville de Rouen a fait étudier un projet d'ensemble qui a figuré à la dernière exposition et dont l'exécution supprimera l'insalubrité bien connue de cette ville.

Vous voyez, Messieurs, que partout on se met à l'œuvre. Les résultats que je viens de mettre sous vos yeux vous démontre à l'évidence que c'est là une œuvre essentiellement humanitaire. La ville de Douai laissera-t-elle échapper l'occasion qui s'offre aujourd'hui à elle d'entrer dans la même voie. En faisant étudier un plan d'ensemble dont l'exécution ne grèverait pas autrement les finances de la ville puisqu'elle pourrait le faire exécuter à son heure, elle ferait en même temps une œuvre utile et un bon placement.

Je pense que la Société d'Agriculture qui, sur un rapport que j'ai eu l'honneur de lui présenter en mai 1868, à bien voulu attirer l'attention de la municipalité sur cette importante question, voudra de nouveau faire appel à toute sa sollicitude.

LA QUESTION DES ÉGOUTS

Par M. le Docteur BLANC

Membre résidant

La question des égouts vient se placer au premier rang des nombreux problèmes hygiéniques que soulève le démantèlement de la ville de Douai, et elle n'a pas manqué d'attirer déjà la sollicitude et de retenir l'attention de notre Société. Dans un rapport remarquable, publiés dans vos mémoires, M. Frey avait signalé l'état défectueux du système d'égouts de l'ancienne ville, et la nécessité de sa réfection tout au moins partielle. Sa reconstruction totale lui avait même paru la seule solution vraiment hygiénique, s'il n'avait reculé devant les dépenses que pourrait entrainer une modification aussi radicale.

D'autre part, il faut dès aujourd'hui songer à la nécessité prochaine d'établir de nouveaux égouts sur les terrains devenus disponibles par le démantèlement et à l'obligation de raccorder cette canalisation nouvelle à l'ancienne.

Le moment m'a donc paru particulièrement opportun pour signaler à votre attention les nombreux avantages, à la fois hygiéniques et économiques, d'un nouveau système de drainage urbain, qui consiste en une canalisation en petite section par tuyaux de grès vernissé.

Pour vous permettre d'en apprécier toute la valeur, permettez-moi de vous résumer brièvement le but principal et les conditions essentielles du drainage hygiénique d'une ville. Il est surabondamment démontré que la stagnation des eaux usées et des déchets de la vie animale est incompatible avec la santé ; et on a reconnu que l'éloignement hors des maisons, hors des centres habités, et au fur et à mesure de leur production, des eaux pluviales, des eaux ménagères et de vidange est le meilleur moyen pour empêcher la saturation organique du sol de nos rues et de nos habitations, et pour s'opposer à la contamination des eaux de puits. C'est le principe de la circulation continue des résidus de la vie industrielle et sociale, c'est le système du « tout à l'égout, » c'est par suite la condamnation des tinettes mobiles, et surtout des fosses fixes si nombreuses encore à Douai. Cette condamnation, notre odorat eût certes du suffire pour la prononcer depuis longtemps, mais elle devint définitive du jour où il fut bien prouvé que les fosses fixes et les puits des maisons ne formaient que trop souvent un cercle sans fin dont l'estomac des habitants constituait le trait d'union. Voilà, certes, une circulation fort désagréable, et, qui plus est, des plus dangereuses, puisqu'elle est l'origine de nombre d'épidémies de fièvre typhoïde, de dysenterie et de choléra.

La canalisation d'une ville doit pouvoir recueillir non seulement les déjections des habitants, mais encore les eaux de pluie, les eaux de lavage des rues, les eaux ménagères des maisons ; le « tout à l'égout » entraîne donc aussi la suppression des ruisseaux avec leurs eaux boueuses, leurs tas d'immondices, leurs éclaboussures et leurs odeurs fétides. Le système d'évacuation par des rigoles à ciel ouvert

constitue réellement un procédé des plus barbares. Hommes et bêtes piétinent dans ces eaux sales, et les colportent jusque dans les maisons; les roues des voitures en projettent les éclaboussures, la gelée les fait déborder, les insectes les disséminent ; de plus, les caniveaux en général ne sont pas étanches et permettent aux eaux sales de s'infiltrer dans le sol.

Une canalisation unique, bien étanche et souterraine, constitue donc le meilleur système d'évacuation, en dehors des agglomérations habitées, des déchets de la vie humaine; ceux-ci sont autant que possible dirigés sur des terrains appropriés, où ils sont utilisés pour la culture et rendus inoffensifs. Les capitales et les grandes villes, grâce à leurs ressources, réalisèrent facilement ce drainage de la voie publique et des immeubles. Paris notamment s'est créé un luxueux réseau d'égouts maçonnés, dont les grandes dimensions permettent de loger dans la partie haute de la voûte les conduites d'eau ou de gaz, les fils des télégraphes, des téléphones, de l'éclairage électrique, tandis que la cuvette du bas est réservée à l'écoulement des eaux sales. Malheureusement le budget des petites villes ne pouvait permettre l'adoption d'un outillage hygiénique aussi perfectionné et aussi coûteux. On put craindre un moment que la solution du problème du « tout à l'égout » serait réservée exclusivement aux grandes cités. La principale difficulté consistait à concilier les exigences de l'hygiène moderne avec les nécessités économiques, qui s'imposent aux municipalités des petites villes. C'est en réalisant ce problème que la canalisation à petite section par tuyaux de grès vernissé marque réellement l'un des progrès les plus considérables de l'hygiène urbaine dans ces derniers temps. Ces tuyaux permet-

tent de fournir aux petites villes une canalisation étanche, inaltérable et économique. Cette canalisation en poterie a plusieurs avantages dont les principaux sont : ses faibles dimensions,—la constitution de ses parois,—le jointoiement hermétique. Ainsi, tandis que les tuyaux en fonte s'oxydent très vite et s'engorgent facilement par suite des rugosités des parois, les tuyaux en grès vernissé ou émaillé sont imperméables, leur vernis est inattaquable aux acides les plus mordants, enfin le poli des surfaces facilite le glissement des matières, l'écoulement des liquides, et prévient tout engorgement. Ces tuyaux sont absolument inaltérables, grâce à la nature serrée et compacte de leur pâte, poussée jusqu'à vitrification, et ils résistent aussi bien à l'humidité du sol qu'à l'acidité des eaux vannes (sales). Comme résistance, et comme facilité d'écoulement, seuls les tuyaux en fonte émaillés intérieurement pourraient, en raison de la solidité du fer entrer en parallèle avec les tuyaux de grès vernissé, mais ils ont le grave inconvénient de coûter beaucoup plus cher.

Les faibles dimensions de ces tuyaux permettent de créer une canalisation à petite section, réalisant une économie considérable, dont on pourra se faire une idée par les chiffres suivants empruntés à un rapport de M. Durand-Claye, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées et de l'assainissement de la ville de Paris. Ayant eu l'occasion d'étudier comparativement l'établissement d'un égout de 1 mètre 75 de hauteur, et d'une conduite en grès de 0 m. 30 de diamètre, avec réservoir de chasse dans les deux cas, il constata que pour 210 mètres de longueur, l'égout revenait à 23,500 fr., tandis que la conduite coûtait 4,400 fr. C'est un prix au mètre courant de 113 fr. pour l'égout et de 21 fr. pour la

conduite ; l'économie est donc de 4/5 en faveur de cette dernière. On objectera, il est vrai, que les égouts grâce à leurs dimensions, ont l'avantage de donner un accès facile aux ouvriers, et de permettre de lever tout engorgement dès qu'il vient à se produire. Mais cet abord facile est surtout appréciable pour les grandes villes qui, à l'exemple de Paris, utilisent les égouts pour y placer les conduites d'eaux, les fils électriques, etc., et une foule de canalisations accessoires, demandant une surveillance continue et des réparations fréquentes. Quant à la question d'engorgement, il est bien démontré que les liquides circulent d'autant plus facilement dans un égout, et le lavent d'autant mieux, qu'ils le remplissent plus complètement. Les faibles dimensions de la canalisation en poterie, bien loin d'exposer davantage aux engorgements, les préviennent d'autant mieux que l'émail ou le vernis de la surface interne forme une surface de glissement, qui facilite singulièrement l'écoulement des matières. On a reconnu qu'il est non seulement inutile, mais même désavantageux, de donner aux conduites et aux égouts une section supérieure à celle qui est nécessaire pour permettre l'écoulement des plus fortes averses. Or, on a calculé qu'un tuyau de 0,15 c. de diamètre suffit pour écouler une pluie de 1 millimètre tombée en 1 heure sur 20 hectares, car il ne faut pas oublier, comme l'a montré M. Belgrand, que la pluie met trois fois plus de temps à s'écouler qu'à tomber. Les conduites n'ont donc pas besoin d'avoir des diamètres exagérés, à la condition de desservir des périmètres limités, et de venir converger vers des égouts formant collecteurs, et qui seraient réservés aux voies principales. C'est ainsi qu'à Berlin, par exemple, toutes les voies secondaires sont munies de conduites en grès vernissé.

Quelques dispositions accessoires facilitent encore l'écoulement régulier des matières dans ces conduites; une des plus importantes consiste dans l'existence de réservoirs de chasse disposés à l'origine des conduites et dont le débit sera proportionnel à la capacité et à la longueur de la canalisation. Car il ne faut pas l'oublier, l'existence d'eau en quantité suffisante pour tout entraîner dans les conduites est la condition essentielle et primordiale du « tout à l'égout ». L'eau est le moteur indispensable et l'entrainement des matières dans le système est d'autant plus rapide que le courant d'eau est plus fort. Aussi l'adoption de la canalisation en poterie et de l'écoulement direct des matières dans les conduites n'est possible, à Douai, que depuis quelques années, depuis l'établissement d'une canalisation d'eau potable. L'adduction d'une eau pure et l'évacuation des eaux usées sont des mesures de salubrité connexes; elles se complètent l'une l'autre, et ce n'est qu'après les avoir réalisés toutes deux qu'on a réellement appliqué le principe de la circulation continue. L'une est aussi importante que l'autre pour assurer l'assainissement des habitations et des rues, et pour mettre la ville de Douai à l'abri de certaines maladies contagieuses, et de graves épidémies.

Pour vérifier le bon fonctionnement des conduites et permettre le bon fonctionnement des tuyaux qui viendraient exceptionnellement à s'engorger, la canalisation est munie sur son parcours d'un certain nombre de regards; ceux-ci sont, de préférence, installé aux points de jonction des conduites entre elles, aux changements de direction et de pente, aux intersections des conduites secondaires et de la conduite principale. Ces regards de visite consistent en des chambres maçonnées, au fond desquelles les eaux circulent

non plus dans des conduites fermées, mais à découvert dans des caniveaux. Cette disposition permet de s'assurer à tout moment que les diverses sections qui aboutissent à un regard sont imperméables. Si, par extraordinaire, il survient des obstructions, les regards servent à les lever ; et ce dégagement est d'autant plus facile qu'il est de principe que, en dehors des regards, toutes les sections de la canalisation ont un trajet rectiligne. Les tuyaux droits se fabriquent d'ordinaire en bouts de $0^{m}60$ c. de longueur; on peut au besoin et sur commande les obtenir en bouts de $0^{m}75$ c. et même d'un mètre.

Il est une autre condition qui assure la régularité de l'écoulement et contribue à prévenir les engorgements : elle consiste à donner à la canalisation la pente maxima que la configuration du sol permet de lui attribuer.

Sans entrer dans des détails de construction qui sont de la compétence plutôt de l'ingénieur que de l'hygiéniste, permettez-moi cependant de signaler quelques précautions qui ont une certaine importance. Ainsi les tuyaux doivent être posés dans une tranchée, profonde environ de 1 mètre, pour éviter la gelée, et dont le fond aura été préalablement nivelé. La tranchée doit être recomblée avec soin par couches minces, dont les premières ne contiendront pas de pierres, et chacune des couches successives sera pilonnée avec précaution.

D'autre part, les raccordements avec les conduites secondaires doivent toujours être faits avec des jonctions d'un diamètre égal à la conduite que l'on raccorde. Pour obtenir un jointoiement hermétique, il faut employer un ciment de bonne qualité et éviter notamment les ciments contenant de la magnésie, et dont la dilatabilité excessive pourrait occasionner la rupture des collets.

Enfin des siphons également en grès vernissé sont placés à chaque branchement; ils ont pour but de s'opposer au reflux des gaz et des émanations des conduites dans les habitations ou dans les rues.

Je n'insiste pas sur les conditions que doivent remplir les maisons dont les propriétaires veulent faire écouler les eaux vannes dans les égouts, ou dans les conduites en grès vernissé. Ces conditions ont du reste été excellemment résumées dans un arrêté de la Préfecture de la Seine du 10 novembre 1886, arrêté qui peut servir de modèle aux administrations municipales.

Il y a peu d'années, nous étions les tributaires de l'étranger pour ces tuyaux sanitaires; mais on pouvait voir à l'Exposition de 1889 combien notre pays a progressé dans cette importante branche de l'industrie. On pouvait notamment admirer les remarquables produits de la compagnie des grès français de Pouilly-sur-Saône, et de la Société des produits céramiques de Jeanménil et de Rambervilliers. Le grès vernissé ou émaillé convient, en effet, aux usages les plus divers; non seulement il sert à construire des siphons ou des tuyaux, mais encore il est appliqué à la fabrication de cuvettes de cabinets, d'auges, d'urinoirs, d'éviers et de carreaux de cuisine. Dans ces divers appareils sanitaires, on utilise les qualités d'étanchéité, de poli des surfaces, de bon marché d'établissement et d'entretien, qui font du grès vernissé une substance des plus précieuses pour réaliser l'assainissement des habitations et des villes. Quelques villes de province avaient eu l'ambition d'imiter la capitale et s'étaient lancées dans des travaux edilitaires de grande voirie destinés avant tout à frapper l'imagination. Mais on a bien vite reconnu qu'il ne faut pas en cette question d'hy-

gième chercher à faire grand. A quoi pouvait servir la construction d'un égout monumental, si les dépenses exagérées ne laissaient plus d'argent pour y raccorder les habitations voisines? Mieux valait adopter une canalisation en poterie, d'installation peu coûteuse, et réalisant un drainage hygiénique et complet des immeubles et de la voie publique. A ce point de vue, on peut dire que les tuyaux en grès vernissé constituent l'égout par excellences des petites villes.

Mais quel serait l'aboutissant de ce système de canalisation appliqué à la ville de Douai, et que deviendraient les liquides qui seraient déversés dans les conduites? Il faudrait tout d'abord renoncer d'une façon absolue à faire de la Scarpe le grand égout collècteur, chargé de débarrasser la ville de toutes ses impuretés. Il n'est pas un douaisien qui, dès maintenant, ne regrette de voir la rivière rouler des eaux troubles et fétides, bien qu'elle ne reçoive actuellement que les déjections des riverains et les eaux ménagères de quelques quartiers, et cependant elle sert quand même à beaucoup d'usages domestiques. Je veux bien que l'ébullition et les fermentations successives auxquelles souvent cette eau est soumise doivent détruire ou rendre inoffensifs la plupart des germes morbides et des agents de putréfaction qu'elle contient. Mais que de circonstances où l'usage de ces eaux n'est précédé d'aucune ébullition! Du reste, l'adoption du « tout à l'égout » entraîne le déversement dans les conduites non plus seulement des eaux pluviales et ménagères, mais encore des déjections des habitants. Conduire celles-ci à la Scarpes, ce serait non seulement augmenter dans des proportions considérables la pollution de la rivière, mais ce serait jeter à l'eau de riches

engrais que l'agriculture flamande utilise de temps immémorial. Il y a donc tout avantage à conduire directement les eaux d'égouts sur les terrains qu'elles sont appelées à fertiliser. Douai n'aurait pas sous ce rapport à craindre des campagnes environnantes l'opposition que la ville de Paris rencontra de la part de quelques localités de la presqu'île de Gennevillers, qui craignaient une dépréciation des propriétés voisines des champs d'épuration. Le mode habituel de vidanges dans le Nord est trop primitif, et les moyens de transport sur les routes dans des tonneaux coiffés plutôt que bouchés d'un tortillon de paille, le système d'aspersion en pluie ou même d'arrosage en nappe liquide étendue à la surface des champs constituent des procédés trop odorants pour qu'on puisse critiquer en Flandre les légères et fugaces émanations du « tout à l'égout. »

Celles-ci sont du reste si minimes dans les champs d'épuration qu'au lieu de conduire les eaux plus ou moins loin, et en pleine campagne, on tend de plus en plus dans ces dernières années à faire épurer les eaux vannes sur les terrains contigus aux habitations et aux petites agglomérations telles que casernes, écoles, prisons. Il n'est donc nullement nécessaire, pour obtenir l'épuration par le sol, de procéder à des installations grandioses, et à longue distance, analogues à celles de Gennevilliers et de Reims; il peut même être avantageux, au point de vue économique, de pratiquer cette épuration sur des surfaces restreintes et rapprochées. J'ai eu l'occasion d'aller visiter une petite installation de ce genre, à la Garenne-Bezons, aux portes de Paris. Il existe en ce point une maison de répression contenant environ 3,000 détenus, et où on a installés le « tout à l'égout » au moyen de tuyaux en grès vernissé.

Ceux-ci répandent leurs produits sur des champs d'épuration qui sont immédiatement contigus au mur d'enceinte de la prison ; et j'ai pu m'assurer que ni l'état sanitaire ni l'odorat des habitants n'avait à souffrir de ce voisinage.

Du reste, des expériences très-précises ont été faites, notamment par MM. Brouardel et Thoinot, pour bien déterminer le degré de salubrité des champs d'épuration qui reçoivent les eaux d'égouts. Or, ces médecins ont prouvé que l'eau d'égout qui a filtré à travers une couche de deux mètres d'un terrain de culture ordinaire est d'une limpidité parfaite. Elle est non seulement débarrassée de toutes les matières solides qu'elle tenait en suspensions, et de la plus grande partie des substances dissoutes, mais encore elle est pauvre en microbes, et elle ne contient plus de germe de maladie infectieuse. Cette dernière constatation a d'autant plus de valeur que l'on sait aujourd'hui qu'il n'y a aucune relation nécessaire entre la richesse organique d'une eau et sa teneur en microbes ; on a même constaté que des microbes pouvaient vivre et prospérer dans de l'eau chimiquement pure.

Quant aux microbes déversés avec les eaux d'égout à la surface des champs d'épuration, ils sont détruits ou rendus inoffensifs par l'action combinée de l'oxygène et de la lumière, et surtout par la concurrence des germes contenus dans le sol.

Les bacilles des maladies infectieuses trouvent dans le sol une telle quantité de microbes inoffensifs, chargés par exemple d'opérer la transformation des substances organiques en matières minérales, qu'en vertu de la concurrence vitale ceux-ci arrivent à détruire ou tout au moins à rendre inactives les bactéries pathogènes. On a, du reste, mesuré

d'une façon précise le pouvoir filtrant du sol, et on a pu constater que l'eau de Gennevilliers ne contient plus que 100 à 1000 microbes par centim. cube à la sortie du champ d'épuration, tandis qu'à l'entrée elle en contenait 80,000. Une autre preuve de la puissance filtrante de la terre, c'est la distribution différente des microbes aux diverses profondeurs, et leur diminution considérable à mesure qu'on pénètre dans les couches profondes du sol. 1 gramme de terre à Gennevilliers, contenant 370,000 microbes à la surface, à 1 mètre de profondeur n'en renfermait plus que 68,000 ; enfin à 2 mètres il n'en présentait plus qu'un millier. Loin d'être un facteur puissant et dangereux dans la transmission des maladies infectieuses, le sol convenablement disposé et utilisé peut donc devenir un merveilleux agent de désinfection et d'épuration. On a déterminé avec soin le mode d'irrigation, variable suivant la nature des terrains, tantôt en surface, notamment sur les terrains sablonneux et très meubles, tantôt par raies et par billons; on a fixé les cultures et les plantes qui prospèrent tout particulièrement sur les champs d'épuration. On sait notamment que ceux-ci constituent une mine inépuisable d'approvisionnements en légumes verts, qui sont très recherchés sur le marché de Paris. Commencée à un point de vue purement hygiénique, l'utilisation des eaux d'égouts est dévenue une opération fructueuse, et les terrains vagues ont acquis déjà une plus-value considérable dans la presqu'île de Gennevilliers.

Je viens de vous exposer les avantages des tuyaux en grès vernissé, qui permettent d'appliquer aux petites villes, et même aux établissements particuliers, le système essentiellement hygiénique du « tout à l'égout ». La pratique

a-t-elle, sous ce rapport, sanctionné la théorie? On peut dès aujourd'hui répondre à cette question d'une façon absolument affirmative. Il serait à coup sûr trop long et trop fastidieux de vous énumérer toutes les villes et tous les établissements qui ont adopté la canalisation en poterie ; je me bornerai à vous citer les plus connus : Rouen et Dijon l'ont appliquée à l'assainissement des rues et au service de la voirie, les compagnies de Paris-Lyon-méditerranée, d'Orléans et de l'Ouest l'ont adopté, enfin un très grand nombre d'hôpitaux, de prisons, de lycées, d'écoles de la ville de Paris, l'ont employée depuis plusieurs années. Le génie militaire l'a adoptée pour les forts de Vincennes, de Romainville, de Charenton, pour la caserne des Minimes, pour l'hôpital du Val-de-Grâce; enfin la majeure partie des palais des Beaux-Arts, des Arts Libéraux, des Industries diverses, la Galerie des Machines, le Pavillon de la ville de Paris, enfin tous les parcs et les jardins. Partout ces installations, qui datent de 2 à 5 ans, fonctionnent d'une façon régulière, sans accident, sans engorgement, et réalisent dans d'excellentes conditions l'assainissement de la voie publique et des immeubles.

J'ai eu la bonne fortune de visiter quelques-une de ces installations avec M. Masson, inspecteur du service de l'assainissement de la ville de Paris. Cet ingénieur distingué remplit ces fonctions spéciales depuis vingt ans; c'est lui qui a représenté et décrit dans un magnifique atlas l'immense outillage hygiénique créé par la ville de Paris pour pratiquer le drainage de la capitale, c'est lui qui avait été chargé de figurer en miniature à l'Exposition de 1889 tout le système d'égouts depuis le point de départ à la maison jusqu'aux champs d'irrigation de Gennevilliers. C'est assez

dire quelle est la compétence de cet ingénieur sanitaire, et qu'elle valeur doit avoir son opinion en matière de salubrité publique. J'ai par suite été particulièrement frappé de l'entendre s'exprimer d'une façon très catégorique sur l'utilité et les services rendus par les tuyaux en grès vernissé pour la canalisation soit des petites villes, soit des voies secondaires dans les grandes cités. Médecins et ingénieurs sont donc d'accord à l'heure actuelle pour proclamer la supériorité de la canalisation en poterie sur les anciens égouts.

Au moment où le démantèlement de la ville de Douai pose la question de la création d'égouts nouveaux et de la réfection de l'ancien réseau, il m'a paru qu'il était difficile de ne point signaler à votre attention ce système simple, économique, hygiénique, qui, malgré sa nouveauté, a pu déjà faire ses preuves d'une façon éclatante, et qui, chose rare, a su réunir l'assentiment commun des hygiénistes et des ingénieurs.

NOTES

SUR

LES PRÉCURSEURS DE L'ANTISEPSIE CHIRURGICALE PASTORIENNE

Alphonse GUÉRIN et MAISONNEUVE

Par M. le Docteur DRANSART, de Somain

Membre résidant

Pasteur, par ses immortelles découvertes, a donné le jour à l'antisepsie chirurgicale ; aujourd'hui, grâce à l'antisepsie, les opérations les plus graves donnent des résultats merveilleux : chaque année des milliers de personnes doivent la vie et la santé à notre illustre et immortel concitoyen. — Pasteur a prouvé que la fermentation est toujours fonction d'un être vivant, d'un microbe. Il a montré que les modes de la contagion ou de la pénétration des microbes dans l'économie sont au nombre de trois :

1° L'alimentation ; 2° le contact ; 3° la poussière atmosphérique. Ces notions dominent l'intoxication médicale et chirurgicale, elles sont la loi qui a engendré les plus belles découvertes de la médecine de nos temps et d'où

sortiront celles de l'avenir. C'est de l'application de ces données que découle l'antisepsie chirurgicale, antisepsie, qui a eu pour corollaire les merveilleuses opérations de notre époque.

On ouvre actuellement l'abdomen presque aussi facilement qu'on ouvrait jadis un abcès ou un kyste superficiel. On ouvre à peu près tous les organes, on les explore et on les enlève plus ou moins complètement avec une facilité qui tient du prodige, et cela grâce à l'antisepsie pastorienne.

Dans une admirable conférence faite sur Pasteur, par le docteur Granché, ce dernier disait :

« Si vous voulez savoir un peu ce qu'était la chirurgie avant la méthode Listérienne ou Pastorienne, il me suffira de vous rappeler ce qu'on faisait et ce qu'on disait vers 1869 dans nos hopitaux alors que M. Pasteur publiait ses premiers travaux sur la fermentation. A cette époque la mort était si fréquente, si fatale après certaines opérations, l'ovariotomie par exemple, que l'Académie décidait que c'était un crime de tenter l'opération. — Aujourd'hui, cette opération et toutes celles de la chirurgie abdominale se font par centaines et c'est par centaines et par milliers qu'il faut compter les existences sauvées.

Aujourd'hui un bon service de chirurgie ne doit connaître ni l'érysipèle, ni le pus, ni l'infection purulente. Celle-ci était un accident si terrible, si meurtrier et si mystérieux que Nélaton, le premier chirurgien de ce temps, disait que si un homme venait qui fit disparaître l'infection purulente, il faudrait lui élever une statue d'or. Cet homme est venu, il s'appelle Pasteur.

Tous ces résultats sont obtenus par des procédés si ration-

nels; le pansement de Lister et aussi celui d'Alphonse Guérin sont si perfectionnés et si simplifiés que deux mots suffisent pour définir la chirurgie moderne : *propreté, simplicité.*

Toutes les opérations les plus graves se feront sans complication à la condition que le chirurgien, ses mains et ses instruments, tout ce qui touche au blessé en un mot, soit d'une *propreté scientifique.*

Rien n'est plus vrai et plus mérité que cet hommage rendu à Pasteur, et comme le disait M. Brouardel au congrès d'hygiène en 1889 : « La plus formidable des révolutions qui, depuis trente siècles, ait secoué jusque dans ses fondements la science médicale, est l'œuvre d'un homme étranger à la corporation, de Pasteur. »

Aussi le docteur Grancher terminait sa conférence par ces paroles éloquentes : « Et si vous voulez mon opinion, la voici : Lorsque dans un millier d'années, vers l'an 2093, un médecin parlera aux jeunes générations, ses élèves, de la marche de l'évolution de la médecine, il citera avant tous les autres ces deux noms immortels : Hippocrate et Pasteur. »

Après avoir signalé ces appréciations auxquelles nous nous associons de tout cœur, je veux rendre un modeste hommage à la mémoire d'un chirurgien qui, à côté d'Alphonse Guérin, s'était fait, dès 1869 et antérieurement à cette époque, le champion de l'intoxication chirurgicale et de l'antisepsie chirurgicale :

C'est *M. le docteur Maisonneuve.* M. Alphonse Guérin, qui heureusement est encore sur la brèche, a faite entendre dernièrement sa voix à la Société de chirurgie pour rappeler qu'il fut l'un des précurseurs de l'antisepsie chirurgicale, et que dès 1869 il proclamait la théorie de l'intoxication par les miasmes de l'air.

Nous donnerons ci-dessous sa communication, et nous prouverons ensuite avec des documents à l'appui que le docteur Maisonneuve enseignait que tous les accidents des plaies étaient des intoxications produites par l'altération des substances vivantes secrétées par les plaies, et qu'il fallait pour combattre ces accidents empêcher la putréfaction par les *antiseptiques*.

Maisonneuve et Alp. Guérin faisaient, en 1869, école à part. Ils tranchaient par leurs pansements antiseptiques avec le reste des chirurgiens, et il me souvient que l'opposition et les sarcasmes ne leur faisaient pas défaut, pas plus qu'il n'ont été ménagés à Pasteur, et cela malgré les résultats incontestablement supérieurs qu'ils obtenaient chacun dans leurs services respectifs.

1° A. Guérin :

Le 15 novembre 1893, M. A. Guérin a fait à la Société de chirurgie, présidée par M. Perier, la communication intitulée : Un point historique des théories microbiennes dont je trouve le compte-rendu suivant dans le *Progrès médical* du 18 novembre 1893:

M. A. Guérin prend la parole pour revendiquer la part qui, d'après lui, revient dans le développement des théories microbiennes.

Dès 1845 il soutenait que les pyohemie n'était pas le résultat d'une phlébite, mais la conséquence d'un empoisonnement par les émanations invisibles et impalpables des plaies.

En 1868-69 il arriva à soupçonner que ces émanations n'étaient autre chose que les corpuscules découverts par Pasteur dans l'air, et comme Pasteur avait montré en même temps qu'on pouvait emprisonner ces corpuscules dans du

coton, M. Alp. Guérin utilisa cette donnée pour son pansement ouaté. A ce moment M. A. Guérin poursuivant cette idée est amené à penser que les corpuscules de M. Pasteur pouvaient, dans certaines conditions devenir directement nuisibles et provoquer des maladies. — A la recherche d'un savant pouvant vérifier scientifiquement ces faits, il alla trouver le professeur Wurtz qui lui avait indiqué tout d'abord Sainte-Claire Deville ; puis après réflexion Pasteur. —Il vint donc trouver Pasteur pour lui exposer ses idées. Pasteur très frappé de ce que lui disait M. Alp. Guérin, put constater que dans le pus des plaies pansées à la ouate il n'y avait pas de vibrions tandis que ceux-ci pullulaient dans le pus des plaies pansées autrement. Le même fait du reste fut constaté antérieurement par Hayem, Renault, Gallois. Devant ces faits l'Institut délégua une commission composée de Larrey, Gosselin et Pasteur, chargée d'examiner la question. — Un jour elle vint dans le service de M. Al. Guérin pour voir les malades. Il n'y en avait qu'un seul sous le pansement ouaté, un malade entré la veille et pansé négligemment par l'interne de garde. Le pansement défait on trouva un membre sale couvert de cambouis. On prit pourtant du pus et l'examen y fit découvrir des vibrions. La commission fit un rapport favorable en ce sens que M. Pasteur, rapporteur, disait : que si le pansement ouaté donnait de bons résultats thérapeutiques, les idées de M. Guérin n'en étaient pas moins fausses. En somme M. Guérin tient à montrer qu'il a été le premier à formuler la théorie microbienne et à en parler à M. Pasteur. Il revendique en somme ce qui lui appartient au propre.

Tous les élèves qui ont suivi les leçons cliniques de M. A. Guérin en 1868-69 et avant cette époque (et ces élèves

sont encore nombreux) pourront corroborer la légitime réclamation d'antériorité qu'il vient de faire à la Société de chirurgie.

Pour ma part je puis donner à ce maître un témoignage irréfutable de ce qu'il avance et cela dans un travail sur l'intoxication chirurgicale que j'ai publié en 1869. Ce travail qui résume dans l'*Union Médicale* les doctrines de Maisonneuve, énonce la théorie miasmatique de M. A. Guérin notamment, au sujet de l'infection purulente, théorie miasmatique qui était du reste combattue par le docteur Maisonneuve (V. Union Médicale 1869, p. 636-637).

M. Alp. Guérin a donc été l'un des précurseurs de l'antisepsie chirurgicale Le fait est incontestable. Il en est de même de Maisonneuve et je viens établir le fait sur des documents aussi incontestables :

J'étais en 1869 élève de Maisonneuve en qualité d'externe du service. Je recueillis les notes de ses cours et je publiai en particulier les leçons qu'il nous fit sur l'intoxication chirurgicale. Mon mémoire fut surtout un résumé analytique et synthétique des idées du maître. Il parut en trois parties dans l'*Union Médicale*, octobre 1869, pages 516, 588 et 634, n°s 119, 125 et 129 sous le titre : L'*Intoxication chirurgicale. Leçons cliniques par M. le docteur Maisonneuve, à l'Hôtel-Dieu, résumé analytique et synthétique par M. Dansart élève du service.* Je vais donner ci-dessous des extraits de ce travail, qui établiront d'une façon irréfutable ce que j'avance.

Ce travail est véritablement curieux à lire et prouve combien était grande l'intuition chirurgicale du docteur Maisonneuve.

Extrait d'un travail sur l'intoxication chirurgicale en 1869

Publié par DRANSART, élève du service du docteur MAISONNEUVE.

Le 10 décembre 1866 Maisonneuve dans un mémoire sur les intoxications chirurgicales présenté à l'Académie des Sciences, énonçait la proposition suivante :

Sur cent malades qui succombent à la suite des opérations chirurgicales quatre-vingt-quinze au moins meurent empoisonnés.

Pour Maisonneuve tous les accidents consécutifs aux plaies sont dus à des intoxications produites par des humeurs secrétées au niveau de la plaie elle-même.

Toute plaie en effet, dit Maisonneuve, secrète à la surface des liquides susceptibles de s'organiser. Or dans les plaies ordinaires, ces liquides secrétés ne se trouvent plus dans les conditions voulues de lieu et de température pour conserver leur vitalité, et ils meurent au moins en partie ; ils forment alors de véritables corps étrangers prets à pénétrer dans l'organisme si une voie leur est ouverte, tel est par exemple, le pus. De plus, ces liquides morts, en contact avec l'air extérieur, sont susceptibles de se putréfier et de former des substances septiques capables d'infecter l'économie.

Maisonneuve, tout en reconnaissant à l'air atmosphérique une certaine action, estimait que son rôle n'était que secondaire, car, disait Maisonneuve, les liquides organiques, une fois morts, ont la propriété de se putréfier au contact de l'air, quelque pur qu'il soit, et les conditions de chaleur

d'humidité, dans lesquelles on trouvera cet air, ne pourront influer qu'en produisant plus ou moins vite cette putréfaction. Le véritable rôle des conditions atmosphériques est donc de favoriser la putréfaction des liquides.

Mais rien de plus.

Aussi, faut-il rejeter l'opinion de ceux qui veulent faire jouer aux conditions atmosphériques le rôle principal en leur attribuant tous les accidents qui peuvent survenir à la suite des plaies, d'autant plus que nous savons la chirurgie suffisamment armée pour annihiler leur action.

Mais, dira-t-on, s'il en est ainsi, la question est bien simple empêchez les liquides de mourir ou rendez les liquides morts inputrescibles, de cette façon vous n'aurez aucun accident à redouter, car en dehors des liquides morts et putrides vous ne reconnaissez aucun élément capable d'en produire ; effectivement, dit Maisonneuve, et c'est là le secret de l'innocuité des opérations sous cutanées.

Dans ces opérations, en effet, la plaie est faite de façon à ce que le milieu nécessaire à la vitalité des liquides soit conservé ; ces liquides exsudés des surfaces traumatiques ne subissent l'action ni de l'air ni d'aucun corps étranger susceptible de neutraliser leur vitalité ; ils n'ont donc aucune raison pour mourir, se putréfier et donner naissance à des produits septiques ; réaliser cette condition dans les opérations, c'est le moyen de n'avoir jamais d'accident.

Ces opérations, dit Maisonneuve, sont bien propres à nous faire juger la valeur de l'irritation au point de vue des accidents consécutifs ; elles font bien voir que l'irritation n'est ici qu'un vain mot. Du reste, nous en avons une preuve bien éclatante encore dans ces écrasements de mem-

bres ou la peau reste intacte quand tous les tissus profonds sont triturés.

L'irritation dans ces traumatismes est excessive, et néanmoins nous les voyons guérir sans accidents.

L'effet de l'irritation sur les tissus vivants est tout simplement d'éxagérer leur sécrétion, et, le rôle que peut jouer l'irritation dans les accidents consécutifs se réduit à apporter une plus grande quantité de liquides susceptibles de mourir et de se putréfier si on les met dans les conditions voulues.

Il faut empécher les liquides morts de se putréfier, avons nous dit; or, c'est là aussi le secret des pansements par l'alcool et les *antiseptiques* tels que l'acide phénique et l'acide thymique.

A ce sujet Maisonneuve rappelle que c'est à Bataille que revient l'honneur d'avoir introduit parmi nous les pansements à l'alcool aujourd'hui si vulgarisés « et vous pouvez, dit-il, voir dans nos salles avec qu'elle rapidité ils conduisent une plaie à la cicatrisation. »

Maisonneuve avait remarqué que les opérations par le bistouri étaient plus fréquemment suivies d'accidents que celles qui étaient faites par des caustiques ou par la ligature extemporanée.

On n'avait pas encore prouvé à cette époque que le bistouri pouvait apporter la substance toxique ou septique. On ne pouvait connaître à cette époque l'influence considérable de l'asepsie ou pour dire autrement de la propreté des instruments et des mains de l'opérateur. Aussi, Maisonneuve, pour diminuer l'influence naïve du bistouri, recourrait le plus possible aux opérations par la pâte de canquoin (chlorure de zinc en flèche), et par la ligature extempora-

née.—Il prétendait par ces procédés opératoires fermer les orifices des veines et empêcher le poison de pénétrer.

« Les flèches disait Maisonneuve, bouchent les orifices des veines, et de plus le chlorure de zinc en se combinant aux tissus qu'il doit détruire, les rend imputrescibles.

C'est là ce qui permet de faire impunément un si grand nombre d'opérations et avec autant de succès. C'est aussi ce que l'on fait pour la fistule à l'anus opérée par la ligature extemporanée. Au lieu de couper les tissus on les triture et on ferme de cette façon les orifices des vaisseaux. »

Voilà la théorie de l'intoxication telle que l'enseignait Maisonneuve en 1869, théorie que j'ai résumée à cette époque en quelques propositions dont je donne le texte ci-dessous :

« 1° Tous les accidents consécutifs aux opérations sont les résultats d'un empoisonnement ;

2° La substance toxique provient presque toujours de la mort et de la putréfaction des liquides secretés à la surface de la plaie et quelques fois de certains liquides tels que la bile, l'urine, les liquides et gaz intestinaux ;

3° La pénétration des liquides toxiques se fait par les orifices béants (orifices cellulaires lymphatiques et veineux) qui se trouvent à la surface de la plaie.

Ces deux propositions ont pour corollaire les deux suivantes :

1° Il faut empêcher le poison de naître en évitant la mort et la putréfaction des liquides secrétés ; pour y arriver, on a les opérations sous cutanées, les pansements par l'alcool et les *antiseptiques.*

2° Il faut empêcher les liquides morts et putrides, ainsi que les liquides excrémentitiels de pénétrer dans les orifices

béants de la plaie, soit en enlevant les liquides par l'aspiration continue, soit en faisant la clôture des orifices par la cautérisation, la ligature extemporanée, soit par tout autre moyen approprié au fait particulier.

Je cite, à titre de curiosité, la fin de ce mémoire, l'intoxication considérée à un point de vue général :

« Comme nous le voyons, cette théorie est simple et féconde en même temps ; aussi, est-il permis de croire quelle est appelée à révolutionner et à dominer toute la chirurgie, et il n'est pas d'esprit sérieux qui, je le crois, pourra ne pas être convaincu en présence des résultats extraordinaires qu'elle donne au chirurgien qui en suit les préceptes.

Mais, M. Maisonneuve, tout en traitant de l'intoxication au point de vue chirurgical, ne laisse pas que de jeter un regard plus haut, et, faisant un pas dans le domaine de la pathologie générale il fait remarquer qu'une foule de maladies en médecine, ne sont en somme que des intoxications dont le poison est plus ou moins bien connu. Telles sont la fièvre typhoïde, la malaria, la syphilis, etc., etc.

Les pathologistes ont du reste fait une classe à part des intoxications, et cette classe comprend actuellement une foule d'affections diverses.

Or, il est à remarquer que plus la science progresse et plus le nombre des maladies qu'on range parmi les intoxications augmente.

Bien des affections sur la nature desquelles on n'avait jamais eu la moindre notion ont été reconnues comme étant le fait d'une substance toxique. Tels sont par exemple, pour en citer le fait le plus remarquable, les accidents tertiaires de la syphilis.

En sorte qu'il semblerait qu'on puisse juger des progrès de la science sur le plus ou moins grand nombre des affections rangées dans la classe des intoxications. Aussi nous pouvons croire que la médecine se laissera envahir peu à peu par cette théorie.

La chirurgie, nous l'avons vu, devra dans un avenir qui est bien proche l'adopter sans réserve.—Mais en médecine le travail est plus difficile à accomplir ; les faits ne se passent pas sous les yeux de l'observateur comme en chirurgie. Ils s'accomplissent plus profondément, ils sont plus compliqués.

Néanmoins, grâce aux progrès des sciences, et surtout de la chimie, osons espérer que l'intoxication dominera un jour la pathologie générale.

Hippocrate l'avait pressenti, car, s'il est le père de la médecine, il est aussi le père de l'intoxication. »

Voilà ce que pensait et ce que disait Maisonneuve en 1868-69. Il n'est pas possible d'être meilleur prophète. Maisonneuve avait presque formulé l'antisepsie chirurgicale qui règne de nos jours. Il lui a marqué la notion du microbe pour compléter l'antisepsie qu'il avait déjà réalisée à un si haut degré. Je dirai volontiers qu'à mon avis Maisonneuve avait été plus loin dans l'antisepsie chirurgicale que M. A. Guérin. Tandis que ce dernier avait eu le mérite de désigner le véritable agent des intoxications chirurgicales trouvé par Pasteur. Il est juste de rendre justice à ces deux hommes A. Guérin et Meisonneuve, qui tous deux méritent de figurer à côter de Lister à qui revient l'honneur d'avoir le premier mis en pratique d'une façon complète les idées pastoriennes sur le terrain chirurgical, tout comme notre illustre maître le docteur Bouchard l'avait fait sur le terrain médical.

L'hommage rendu à ces médecins n'enlève rien à la gloire immortelle de Pasteur. C'est un hommage inspiré par l'esprit de vérité et de justice dont nous sommes heureux d'être les serviteurs et auquel, je l'espère, notre société voudra bien s'associer.

ÉPHÉMÉRIDES DOUAISIENNES

(An II, 1793—An VIII, 1800)

Par M. CHERMONT, chef de bataillon du génie

PUBLIÉES AVEC DES NOTES

Par B. RIVIÈRE, bibliothécaire de la ville

Membre résidant

Pendant son séjour à Douai (1793—1800), en qualité de capitaine en chef du génie, de chef de bataillon, puis de sous-directeur des fortifications, M. Chermont à noté brièvement au jour le jour les faits qui l'avaient frappé ou dont il désirait garder le souvenir.

Si nous en croyons une lettre de lui conservée aux Archives municipales de Douai, il devait avoir quelques connaissances dans notre ville, où il s'acclimata bien vite. Son premier soin fut de se faire recevoir membre associé de la Société populaire. Dix jours après, il avait fait choix d'une femme de chambre et, décidément installé, il écrivit au jour le jour, suivant probablement en cela une habitude antérieure, tout ce qui lui semblait digne d'être noté.

De tout ce qu'il écrit rien ne l'émeut. Aucun événement ne mérite plus de deux lignes. Pour quoi que ce soit, il

n'éprouve le besoin d'une recherche ou d'une information supplémentaire. « Le 7 pluviôse, on cassa la tête, dit-il, à un hussard déserteur ». Et il n'ajoute pas un mot sur le pauvre diable qui avait peut-être cédé à la nostalgie du pays. A tel jour, il a diné chez Fréville ; à tel autre jour, il a pris son repas à l'auberge; quelques jours plus tard, on enfonça sa porte. Puis on guillotina un homme. Puis on guillotina une fille : c'était une autrichienne. Nous pouvons être assurés qu'il n'a pas vérifié sa nationalité ; il se garderait bien d'éclaircir un point quelconque. Les hirondelles sont arrivées. Les herbes des terrains des fortifications furent vendues. On lui prit sa canne.....

Cette dernière affaire, bien que très laconique et d'une apparence insignifiante, trouva M. Chermont moins calme qu'il ne devait l'être pour beaucoup d'autres, sans toutefois qu'il ait confié ses tourments à son calendrier. Il adressa une plainte au Conseil municipal et le procès-verbal du 12 floréal an II (1er mai 1794), nous met au courant de ce qui s'était passé :

« Un adjoint à l'état-major se présente et dépose sur le bureau une lettre du citoyen Chermont, ingénieur en chef, par laquelle il se plaint de ce que le factionnaire qui se trouvait à la porte du directeur de la poste aux lettres, où il est allé hier pour ses affaires, lui a fait déposer sa canne dans la guérite, et qu'au moment où il en est sorti, ledit factionnaire ne voulut pas la lui rendre ; c'est pourquoi il réclame la justice au Conseil, et demande que sa canne lui soit rendue.—Le sergent du poste entre avec le factionnaire; il dit qu'en effet le citoyen de faction à manqué à son devoir en ne voulant pas rendre ladite canne, attendu que sa consigne ne le portait point; mais ce refus de sa part est

excusable et provient en partie de ce que le citoyen Chermont a maltraité le factionnaire et l'a accablé d'injures.— Le Conseil, après les avoir entendus, les invite à se rendre pardevant le citoyens Goulois, commandant en chef de la garde nationale sédentaire de Douay, pour, dans sa sagesse, statuer ce qu'il appartiendra. Le Conseil s'en rapportera à sa décision (1). »

Huit jours après M. Chermont rentrait en possession de sa canne.

L'indifférence habituelle de l'auteur n'est pas seulement digne de remarque comme effet d'originalité personnelle. Elle assure la véracité du fait et lui donne parfois un intérêt que n'obtiendrait pas une narration pompeuse et ampoulée.

M. Chermont fut envoyé à Valenciennes en 1800, pour attendre sa mise à la retraite qui eut lieu au mois de novembre de la même année. Il mourut dans cette ville le 28 novembre 1813.

Le manuscrit que nous publions appartient à la Bibliothéque communale de Douai, où il est inscrit sous le numéro 1375. Il se compose de sept cahiers d'inégale grandeur ayant chacun un titre : Calendrier républicain approprié à l'ancien calendrier grégorien, pour rapporter les faits historique de l'erre nouveau avec l'erre ancien, vieux style...

Nous avons respecté l'orthographe du manuscrit.

---

(1) Archives municipales. Conseil municipal. Série D, n° 3.

Notice des services du chef de brigade Chermont

CHERMONT (Jean-Jacques), né le 10 décembre 1729,
à Sarrelouis (Moselle)

Lieutenant en 2e, élève à l'Ecole du génie à Mézières, le 26 février 1766.

Ingénieur ordinaire, le 1er janvier 1768.

Employé au Quesnoy, le 27 mars 1769.

Employé au Hàvre, le 10 mars 1770.

Employé à Valenciennes, le 30 mars 1773.

Capitaine, le 1er janvier 1777.

Employé à Bouchain, le 20 octobre 1779.

Employé à Valenciennes, le 26 mai 1780.

Employé à Philippeville, le 17 septembre 1782.

Ingénieur en chef à Philippeville et Mariembourg, le 29 novembre 1783.

Commandant de la place de Philippeville par intérim, le 15 mai 1792.

Chef de bataillon, le 16 décembre 1793.

Employé à Douai, le 25 décembre 1793.

Sous-directeur des fortifications, le le 21 mars 1797.

Chef de brigade, le 18 avril 1797.

Employé à Valenciennes, le 8 janvier 1800.

Admis au traitement de réforme, le 22 février 1800.

Retraité par arrêté du 19 novembre 1800.

Décédé le 28 novembre 1813.

Campagnes : 1792 et 1793, armée du Nord.

Calendrier républicain approprié à l'ancien Calendrier grégorien, pour rapporter les faits historiques de l'ère nouveau (sic) avec l'ère ancien, vieux style.—A Philippeville le 1er vendémiaire an IIe de la République Française une et indivisible (22 septembre 1793, vieux style). Le capitaine en chef du génie : Chermont.

2e ANNÉE RÉPUBLICAINE		OBSERVATIONS
Ère nouvelle	Ère ancienne	—
NIVOSE	DÉCEMBRE 1793	
11 déc. —	31 mar.	—Ordre de venir à Douay.
	JANVIER 1794	
13 —	2 jeudi	—Est arrivé Briquelet pour chef à Philippeville. Remis les papiers de la place à Chaigneau.
14 —	3 vend.	—Remis lesdits papiers à Briquelet. Reçu un diplôme.
15 —	4 sam.	—Vendu mon fusil.
16 —	5 dim.	—Est revenu Piéplus.
17 —	6 lun.	—Parti de Philippeville. Coucher à Maubert-Fontaine.
18 —	7 mar.	—Couché à Léchelle. Noces. Vu le général Bulan.
19 —	8 merc.	—Rencontré un bataillon en marche. Coucher à St-Quentin.
20 —	9 jeudi	—Coucher à Cambray (1).

(1) Fête funèbre en mémoire de M. Dablaing, dont le corps fut porté au Palais-de-Justice, où siégeait la Société populaire; un des membres de la Société prononça son éloge.

21 déc. — 10 vend—Arrivé à Douai. Diner chez Fréville.
22 — 11 sam.—Commencé l'auberge. Vu Varlet.
23 — 12 dim.—Visites.
24 — 13 lun. —Vu sans rémission.
25 — 14 mar.—Loger chez Lannoy, rue des Chapelets.
27 — 16 jeudi—Il y eut une affaire à Flines. Delfosse fut à Lille.
28 — 17 ven. —Delfosse revint de Lille.
29 — 18 sam.—Il y eut une affaire à Lewarde.
30 — 19 dim.—Reçu associé à la Société populaire.

PLUVIOSE AN II

3 — 22 mer.—Vu M. Gran.
4 — 23 jeudi—Vu le petit Dolincourt.
5 — 24 ven. —Est parti Hubert pour Paris. On annonce la prise du fort Vauban; adjudication des ouvrages de fortifications (1).
6 — 25 sam.—Fréville me remit les papiers de la place. Est arrivé Emy pour lever la fonderie.
7 — 26 dim.—L'on cassa la tête à un hussard déserteur.
8 — 27 lun. —Il fit un gros ouragan.
10 — 29 mer.—Conseil de guerre chez les représentans. Est arrivé Lebrun, officier de mineurs.

(1) Arrêté de la municipalité, établissant une Compagnie de l'Espérance de la garde nationale; elle fut formée par des jeunes gens de 9 à 18 ans, qui furent armés de petites piques, et coiffés du bonnet rouge, orné de la cocarde tricolore. Quelques unes de ces piques sont conservées au Musée.

11 — 30 jeudi—Est parti Fréville pour le Neuf-Brisack.

12 — 31 ven. —Pris une femme de chambre.

FÉVRIER 1794

13 — 1 sam.—Dolincourt fut fait caporal.

15 — 3 lundi—Dolincourt fut fait fourrier. Conseil de guerre chez le général Drut pour avoir des voitures de service.

17 — 5 mer.—Vu Ringard. Est parti Vervias (1).

21 — 9 dim.—Conseil de guerre (2) pour les vivres des habitans, etc...

23 — 11 mar.—Visite des fougasses.

24 — 12 mer.—On fit une sortie sur Auberchicourt (3).

26 — 14 ven. —Conseil de guerre pour arranger les bayonnettes des Autrichiens à nos fusils.

27 — 15 sam.—Enlèvement de MM. Remi, etc. (4).

28 — 16 dim.—Warenghien fut relaché. On enfonça ma porte.

29 — 17 lundi—Essai de canons et d'obus.

(1) Arrêté du représentant Joseph Lebon, ordonnant l'arrestation des nobles domiciliés à Douai; ils furent incarcérés aussitôt à la maison des Filles de la Providence, transférés ensuite aux Bénédictins Anglais, et de là conduits à Compiègne.

(2) Organisé, en vertu de la loi du 10 juillet, par le général commandant à Douai, pour aviser à la sûreté générale, au bien public et à la défense de la place.

(3) Ce jour là on exécutait à Lille M. Lejosne de l'Espierre, né à Douai, le 16 avril 1754, avocat, condamné comme chef de conspiration par une commission militaire.

(4) Passage du général Pichegru, nommé le 5 du même mois commandant de l'armée du Nord; il inspecta les fortifications de la place.

VENTOSE AN II			
1 —	19	mer.	—Conseil de guerre pour les souliers des troupes, farines, viandes militaires.
5 —	23	dim.	—Est arrivé l'état des ouvrages. Sont revenus de Paris les commissaires de la Société populaire.
6 —	24	lundi	—Conseil de guerre pour nommer un directeur des charrois, etc...
8 —	26	mer.	—Barbay revint de Lille.
10 déc.	28	ven.	—On a coulé des canons à la Fonderie.
	MARS 1794		
13 —	3	lundi	—Un soldat du bataillon de Somme tua un enfant aux casernes.
15 —	5	mer.	—Mabille fut niveler.
16 —	6	jeudi	—On a guillotiné une fille autrichienne pour faux assignats. Conseil de guerre pour recevoir Sauviac et leur donner un plan.
17 —	7	ven.	—On a guillotiné un homme de Verneton pour faux assignats.
18 —	8	sam.	—Visite des fortifications avec Sauviac. Un homme monta sur le lyon du beffroy.
19 —	9	dim.	—Dolincourt fut mis en réquisition pour le bureau du génie.
20 déc.	10	lundi	—On a guillotiner un homme et une femme. On fit la fête de la construction (1) du salpêtre.

(1) M. Chermont à omis les mots : *de l'atelier pour la fabrication* du salpêtre. A cette occasion on planta en cet endroit un arbre de la liberté.

21 — 11 mar. —On a guillotiner un émigré, que je ne vis pas. Conseil de guerre pour différens besoins de la garnison.

22 — 12 mer. —Conseil de guerre pour la répartition des troupes en cas d'alerte.

23 — 13 jeudi—Est revenu Hubert l'adjoint. Sont partis les hussards et cavalerie pour cantonner.

25 — 15 sam. —Mabille fut à Erchin, Cantin, etc.

26 — 16 dim. —Donné à Sauviac le projet des contremines.

27 — 17 lundi—Conseil de guerre pour la redoute d'Erchin, etc...

28 — 18 mar. —Dolincourt vint demeurer avec moi.

29 — 19 mer. —Sont revenus Delfosse et Barbay du Pont-à-Rache.

30 déc. 20 jeudi—L'on avait commencé l'école de la défense des chemins couverts, lorsqu'il vint l'ordre de rentrer et la suspendre au lendemain.

GERMINAL AN II

1 — 21 ven. —L'on fit une école de défense de chemins couverts. Adjudication de palissades à fournir à la place à 2700 liv.

2 — 22 sam. —Conseil de guerre pour les approvisionnements de la place. On me remit la deuxième clef du dépôt du plan de la place.

3 — 23 dim. —Mabille et Lavit furent à Flines. On fit un fourage sur Auberchicourt.

4 — 24 lundi—Lavit fut à Beugnicourt, construire des redoutes pour l'armée. Mabille fut au fort de Scarpe pour l'école de la défense des chemins couverts. On cassa la tête à un volontaire déserteur.

5 — 25 mar.—L'on a guillotiné un homme militaire par jugement de la commission. Remis les plans et mémoire de Delfosse à Sauviac.

6 — 26 mer.—Visité avec Sauviac à Aubigny-au-Bac, Beugnicourt et Dechy.

7 — 27 jeudi—Visité avec Sauviac Arleux, Lécluse, etc...

8 — 28 ven.—Est parti le 4e bataillon de la Somme.

9 — 29 sam.—Visité avec Sauviac et Delfosse Pont-à-Rache, Flines, Pont-à-Marque, Marigny et Mons-en-Puelle.

11 — 31 lundi—Entré à mon logement chez M. Bouchet, rue St-Albin.

AVRIL 1794

12 — 1 mar.—J'ay été en fiacre à Erchin avec Mabille et Delfosse. Arrivé des hyrondelles. Conseil de guerre pour l'inondation et les eaux demandez à Lille.

13 — 2 mer.—Rendu le logement de Launoy, rue des Chapelets.

14 — 3 jeudi—On a guillotiné un émigré que je ne vis pas.

15 —	4 ven.	—On a encore guillotiné un émigré que je ne vis pas (1).
16 —	5 sam.	—On a encore guillotiné un un homme l'après-midi. Carbonel eut la permission de partir.
17 —	6 dim.	—On a guillotiné une femme l'après-midi.
18 —	7 lundi	—On a guillotiné un homme l'après-midi, pour faux assignats.
19 —	8 mar.	—Donné à Sauviac le cours de la Deûle. Reçu la réforme du capitaine Henef des mineurs belges.
21 —	10 jeudi	—Conseil de guerre pour les postes avancéz.
22 —	11 ven.	—A passé un régiment de dragons. Arriver des hyrondelles.
23 —	12 sam.	—On fit passer les eaux d'Arleux à Lille. Est arrivé M. de Jurancourt.
24 —	13 dim.	—Est parti Carbonel à Paris.
25 —	14 lundi	—Conseil de guerre pour envoi de vivres à Maubeuge.
26 —	15 mar.	—Visite du fort de Scarpe. L'on fit passer des eaux à Lille.
27 —	16 mer.	—Est parti Jurancourt pour Lille. Pris la chambre de Carbonel.
30 déc.	19 sam.	—L'on fit une sortie sur Abscon. On planta les arbres de liberté à la fonderie et l'arcenal.

(1) L'agent national de l'atelier du salpêtre présente les premiers produits des travaux à la Société populaire.

FLORÉAL AN II

2 — 21 lundi—A passé plusieurs bataillons allant sur Bouchain.

3 — 22 mar. —Est partie la garnison pour le camp de César.

5 — 24 jeudi—Mabile fut prendre possession des redoute de Lavit.

6 — 25 ven. —Adjudication des jardins des maisons nationales (1).

8 — 27 dim. —Est parti Lavit pour Lille.

9 — 28 lundi—Mabile fut à Erchin.

10 déc. 29 mar.—On fit des caronnades pour la marine. Furent fermés les portes d'Ocre et d'Arras.

11 — 30 mer.—Adjudication des herbes des fortifications. Ramonage des cheminées. Nouvelle d'une victoire près de Courtray.

MAI 1794

12 — 1 jeudi—Epreuve de canons, obus et caronnades à la porte d'Arras. La sentinelle de la poste me prit ma canne.

13 — 2 ven. —Fait fournir un cheval à Mabille pour aller à Erchin. Il y eut un grand feu à Vitry-en-Artois.

15 — 4 dim. —La sentinelle d'Ecrechin me chercha querelle sur ma cocarde de cuir.

(1) 26 samedi.—Etablissement d'un nouvel hôpital militaire au Collège des Grands-Anglais, sous le nom d'Hôpital de la Révolution. Il fut évacué au mois d'août 1796.

17 — 6 mar.—A passé un corps de 20,000 hommes allant sur Lille. On a fusillé un officier et un volontaire pour désertion.

18 — 7 mer.—Est arrivé un commandant d'artillerie, successeur à Carbonel.

19 — 8 jeudi—On me raporta ma canne.

21 — 10 sam.—Visite de l'arcenal avec le représentant Florent-Guyot. Est parti Droit pour la citadelle de Lille qui fut relevé par Pioger.

23 — 12 lundi—On a guillotiné Duranel, pris à Abscon.—Mabille me remit le Vauban de Lavit.

24 — 13 mar.—Visite des Bénédictins Anglois pour faire un hôpital. Fut vendu la maison de Lanoy, rue St-Thomas, 13,000 liv.

25 — 14 mer. —Reçu mon brevet de chef de bataillon et celui de capitaine à Mabille. J'appris qu'Urbain étoit délivré.

27 — 16 ven. —On a guillotiné une femme pour faux assignats.

28 — 17 sam.—On entendit une grande canonnade vers le Pont-à-Marcq. S'est noyé à la Brayelle le secrétaire des représentans.

29 — 18 dim.—Fut tué le gardien de la pepinière. Est parti Tholosé et sa sœur. Est arrivé le 2e régiment de dragons. Mabille fut à Aubigny-au-Bac.

30 déc. 19 lundi—Fait la reconnaissance de la Deûle jusqu'au Pont-Maudit.

PRAIRIAL AN II

2 — 21 mer.—On a guillotiné un émigré de 19 ans, garde national.

3 — 22 jeudi—On examina les incarcérés par ordre de Lebon.

5 — 24 sam.—Passé la Scarpe en batteau au Mariage.

6 — 25 dim.—Est parti la 1re compagnie de mineurs belges pour l'armée.

7 — 26 lundi—Donné des passes aux mineurs belges pour les travaux.

9 — 28 mer.—Mabille fut à Arleux voir les digues de l'inondation.

10 déc. 29 jeudi—J'ai reçu mon supplément de gratification de campagne.—Est revenu Legris pour commandant de la place.

11 — 30 ven. —Mabille fut à Aubigny.

JUIN 1794

13 — 1 dim. —On a guillotinez un homme de Gœulzin. L'on a amenéz des arrêtéz des campagnes.

16 — 4 mer.—Sont partis les incarcéréz des Bénédictins pour Compiègne.

17 — 5 jeudi—L'on devoit guillotiner une fille de Coutiches, devant le Chevalier Rouge. MM. Remy sortirent de la maison d'arrêt. Melle Cambronne fut mise aux Ecossais.

18 — 6 ven. —Est parti la 2e compagnie des mineurs belges pour Menin.

19 — 7 sam. —L'on ôta la croix de l'église des Carmes chaussée, rue des Wetz. Furent délivrez M. et Mme Chaumont.

20 — 8 dim. —Fête solennel à l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme (1). On a guillotiné une fille à la petite-place, rue d'Arras.

21 — 9 lundi—Est arrivé le 21e régiment de cavalerie, venant de Neuf-Brisack. On augmenta la hauteur de l'inondation, en tirant d'Arleux, etc.

24 — 12 jeudi—On fit arracher les arbres et verdures des portes.

25 — 13 ven. —On a guillotinez sur la Petite-Place deux soi-disans émigrez.

27 — 15 dim. —MM. Dumany et Lassus furent délivrez provisoirement. On a guillotiné un homme, sur la Petite-Place, pour faux assignats.

28 — 16 lundi—Reçu un paquet de Melle V. D. Essay de canons.

30 — 18 mar. —On planta un arbre de liberté au quartier de Marchiennes (2). L'on fit la fête de l'Etre suprême au fort de Scarpe. L'on annonça la prise d'Hyères.

(1) A cette occasion on avait érigé au milieu de la place une montagne que tout le cortège gravit.

(2) On célébra la fête du genre humain.

MESSIDOR AN II

1 — 19 jeudi—Mabille fut à Aubigny-au-Bac.

4 — 22 dim.—On remit une poutrelle à l'inondation, à la sollicitation du district.

5 — 23 lundi—Visite du logement des Bénédictins Anglois pour faire un hôpital. Est mort Comtois, garde d'artillerie.

7 — 25 mer.—Remis le livre de Lavit à son frère. Mme et Melles Desfossés furent mises en arrestations.

8 — 26 jeudi—Est parti le frère de Lavit.

9 — 27 ven.—Fut guillotiné Rosalie Dubois, de Coutiches, sur la Petite-Place, à 1 heure après-midi. On apprit la prise de Charleroy. On amena des prisonniers autrichiens.

10 déc. 28 sam.—Nous commençames à dîner à l'Abbaye-des-Prés.

11 — 29 dim.—L'on apprit la prise d'Orchies.

JUILLET 1794

13 — 1 mar.—Fête pour la prise de Charleroy.

14 — 2 mer.—L'on apprit la prise de Mons et d'Ostende.

15 — 3 jeudi—On apprit la prise de St-Amand, Tournay, Landrecy. Fête pour raison de ces victoires.

16 — 4 ven.—On guillotina deux hommes sur la Petite-Place, que je ne vis pas.

18 — 6 dim.—Mabille fut à Marchiennes avec Liégeois. S'est marié, à Lille, Annette Jurancourt au général Liébert.

19 — 7 lundi—Reçu l'ordre du départ de Mabille pour Tournay. Est revenu Mabille de Marchiennes.

22 — 10 jeudi—On ôta une poutrelle à l'inondation.

23 — 11 ven.—Fête pour la prise de Bruxelles.

26 — 14 lundi—Fédération de la prise de la Bastille, sur la porte d'Ocre.

27 — 15 mar.—Est parti Mabille pour Tournay.

28 — 16 mer.—On annonça la prise de Landrecy par les Français. On a fait l'essai des pièces anglaises et hollandaises recalibrées.

THERMIDOR AN II

1 — 19 sam.—M. Durand reçut sa liberté.

2 — 20 dim.—On annonça la prise de Namur.

4 — 22 mar.—On annonça la prise de Nieuport. Le feu prit aux Chartreux aux artifices.

5 — 23 mer.—La place de Tournay fut ajouté à celles de la direction de Lille.

7 — 25 ven.—On annonça la prise d'Anvers. On nomma les officiers de la garde nationale.

8 — 26 sam.—Essai de canons.

9 — 27 dim.—Est arrivé le 2e régiment de dragons. Approbation de la nomination du gardien de la pépinière.

10 déc. 28 lundi—Fête pour Bara (1). On planta un arbre de liberté à l'Hôpital-Général.

11 — 29 mar.—Sont parti les mineurs pour aller détruire l'abbaye de Flines. La

(1) Et pour Viala.

Société populaire fit le serment à l'arbre de la liberté de soutenir la république à raison de la trahison de Robespière.

13 — 31 jeudi—L'on annonça la prise de Katesalte, petit port hollandais. Fut arrêté Roger, commandant du fort de Scarpe.

AOUT 1794

14 — 1 ven. —Foire. Hubert fut mis en arrestation aux Ecossais par le comité de surveillance.

15 — 2 sam. —On annonça la prise de fort Lillo et de Liège.

16 — 3 dim. —On a guillotiné la femme d'un aubergiste de Cambray pour faux assignats. Est arrivé le 6ᵉ régiment de dragons. Duhem vint au département.

17 — 4 lundi—Sont partis les mineurs pour Condé.

18 — 5 mar. —Essai de canons.

19 — 6 mer. —L'on fit passer des eaux à Lille.

20 déc. 7 jeudi—Sont arrivéz Jurancourt, Dumon et Capron.

21 — 8 ven. —Hubert donna sa démission du Comité de surveillance.

22 — 9 sam. —Est parti Jurancourt, etc. On rapporta les effets, du Pont-Maudit, relatifs aux mineurs.

23 — 10 dim. —Fête civique. On annonça la prise de Fontarabie. Est parti Mabille pour

25 — 12 mar.—Reçu Dumont en cette place pour le bureau.

26 — 13 mer.—On annonce la prise de St-Sébastien aux Espagnols. MM. Rémi furent rendus libres.

27 — 14 jeudi—Est parti Delfosse pour son pays.

28 — 15 ven.—On annonça la prise de Trèves. Essai de canons. On amena les palissades d'Aubigny.

29 — 16 sam.—On annonça la prise du Quesnoy. Est arrivé Olry-Valsquin.

FRUCTIDOR AN II

1 — 18 lundi—Est revenu Delfosse de son pays.

2 — 19 mar.—Barbay est parti pour Lille.

3 — 20 mer.—Suppression des quittances au payeur. On a fermé l'écluse de l'avant-fossé d'Ecrechin.

4 — 21 jeudi—Est revenu Barbay.

5 — 22 ven.—Est venu Aherne et la petite fille Boucher. J'ai tombez au bord de l'inondation.

7 — 24 dim.—Est revenu Aherne (1).

8 — 25 lundi—Est parti le 9e régiment d'artillerie. Est parti Aherne.

10 déc. 27 mer.—On annonce la prise de Valenciennes (2).

(1) 23 août.—Réunion de l'hôpital St-Thomas à la fondation de l'Hôtel-Dieu.

(2) 28 août.—La Société populaire publie avec éclat la rentrée des Français à Valenciennes.

13 — 30 sam. —L'on annonça la prise de Condé. Sont parties les femmes Gavinier pour St-Amand.

SEPTEMBRE 1794

15 — 1 lundi—Visite d'Orchies et de Marchiennes.

16 — 2 mar. —Visite de l'agrandissement de l'Hôpital.

18 — 4 jeudi—Est mort un homme de la rue St-Albin.

19 — 5 ven. —Le général Drut me repris le plan de la place. On sut la mort de M. Mineur, de Mme Girard, Pestiaux de la halle, etc. Est revenu Pioger.

20 — 6 sam. —Est venu Olivier, commandant de Bouchain.

22 — 8 lundi—Le général Drut fut loger sur la place. Dumany et Lassus furent délivrés de leurs arrêts,

23 — 9 mar. —Est arrivez Amelot.

28 — 13 sam. —Le feu prit encore aux artifices aux Chartreux (1).

JOURS SUPP.

1 — 17 mer. —On annonça le gain d'une bataille près de Bois-le-Duc (2).

2 — 18 jeudi—Est arrivé Mme Tholosé.

4 — 20 sam. —Essai de canons.

(1) Par l'explosion d'une chaudière remplie de roche-à-feu. Deux canonniers du 6e régiment d'artillerie et un sous-lieutenant de canonniers de Paris furent grièvement blessés.

(2) 14 septembre.—Des amateurs ouvrent une petite salle de spectacle à l'ancien séminaire du Roi. Plus tard des spectacles semblables eurent lieu à l'ancien couvent des Récollets-Wallons.

5 — 21 dim. —Fête pour débaptiser la rue de Mirabeau en celle de Marat.

VENDEMIAIRE AN III

1 — 22 lundi—Est venu M. Granclas.

3 — 24 mer. —1re séance au District pour l'adjudication des ouvrages. Vu M. Goube, le fils.

4 — 25 jeudi—Première séance à la municipalité pour la fixation des prix à l'adjudication.

5 — 26 ven. —L'on annonça la prise de Bellegarde.

6 — 27 sam. —Séance des commissaires pour nommer des caserniers.

7 — 28 dim. —A passé Guardia.

8 — 29 lundi—Est parti Mme Tholosé pour Paris.

OCTOBRE 1794

10 déc. 1 mer. —Grande foire.

11 — 2 jeudi—Est parti le général Drut avec son état major, pour l'armée (1).

12 — 3 ven. —Avis de la fixation d'un inspecteur des forts à Douai.

17 — 8 mer. —On annonça une victoire sur le Rhin et prise de Juillies (2).

19 — 10 ven. —On annonça la prise de Bois-le-Duc (3).

(1) On ferma la porte d'Arras à cause de l'inondation.

(2) Arrêté des représentants J.-B. Lacoste, Briez et Berlier, mettant en réquisition la garde nationale, et assignant à chaque citoyen 30 sols par jour de service actif.

(3) Loi autorisant le représentant Berlier à former, dans le tribunal criminel du département séant à Douai, une section chargée de juger les prévenus d'émigration, etc. Cette lois fut mise en activité, par les représentants Berlier et Lacoste, le 16 du même mois.

20 déc.	11	sam.	—On annonça la prise de Cologne.
21 —	12	dim.	—On alluma les réverbères.
22 —	13	lundi	—Sont partis les hyrondelles.
23 —	14	mar.	—Sont venus les Représentans changer les autorités civiles.
24 —	15	mer.	—Reçu la lettre de lieutenant du citoyen Emy.
25 —	16	jeudi	—Fait la visite des casernes du Barlet (1).
26 —	17	ven.	—Sont arrivéz 76 prisonniers de Valenciennes (2).
27 —	18	sam.	—Le citoyen Dondau (3) fut nommé maire.
28 —	19	dim.	—Est parti le citoyen Denier pour Bruxelles.
29 —	20	lundi	—Le général Sautter fut logé dans la rue Marat.
30 —	21	mar.	—On planta deux arbres de liberté sur la Place (4).
BRUMAIRE AN III			
4 —	25	sam.	—Remise de l'hôpital des Anglais aux officiers de santé.
7 —	28	mar.	—Fut décidé la réforme des portiers des poternes.

(1) On mit au Fort-de-Scarpe, en vertu d'un arrêté des représentants du peuple, 47 ôtages de la ville d'Anvers. Il leur fut permis, le 28 novembre suivant, de demeurer à Douai.

(2) Arrêté du représentant Berlier, épurant les autorités constituées.

(3) Dondeau.

(4) Fêtes pour célébrer les victoires des armées françaises qui ont chassé l'ennemi hors de leur territoire.

8 — 29 mer.—Arrivée de l'ordre de la réparation des casernes.

9 — 30 jeudi—Conseil de guerre pour désarmer les ouvrages extérieurs.

10 — 31 ven.—Visite des batteries du rempart à laisser armées.

NOVEMBRE 1794

11 — 1 sam.—Sont arrivéz les lettres des adjoints employez.

12 — 2 dim.—L'on annonça la prise de Venlo, et le gain d'une bataille.

15 — 5 mer.—Fait la visite des Carmes pour faire la boulangerie.

17 — 7 ven.—On annonça la prise de Mastricht.

20 déc. 10 lundi—Le feu fut dans une cheminée au séminaire du roy.

21 — 11 mar.—Fait la visite des Carmes pour le magazin aux fournitures.

23 — 13 jeudi—Est parti Boubers pour l'armée du Nord.

24 — 14 ven.—On annonce la prise de Nimègue.

26 — 16 dim.—Est mort le citoyen Boucher.

27 — 17 lundi—Envoyéz la lettre de Demoulin à l'armée d'Ostende.

28 — 18 mar.—J'ai été appellé à la municipalité pour le radier.

30 déc. 20 jeudi—Est arrivé le citoyen Jurancourt.

FRIMAIRE AN III

1 — 21 ven.—On commença à lâcher les eaux de l'inondation.

2 — 22 sam.—Est arrivé Demoulin, adjoint.

3 — 23 dim.—Est parti Jurancourt pour Béthune.

4 —	24	lundi—Envoyéz un exprès à Béthune, à Jurancourt.
5 —	25	mar.—Est arrivé Mabille.
6 —	26	mer.—Est venu Grandclas pour arrêter l'inondation (1).
8 —	28	ven.—Est reparti Mabille pour Tournay.
10 déc.	30	dim.—Sont venus D'Hyver et Salengros pour l'inondation.
	DÉCEMBRE 1794	
12 —	2	mar.—Les eaux furent entièrement retirés du chemin d'Arras.
13 —	3	mer.—On a ôté les dernières poutrelles de l'inondation.
14 —	4	jeudi—S'est marié Emy avec la citoyenne Duez (2).
18 —	8	lundi—On annonça la prise de Figuera, en Espagne (3).
20 —	10	mer.—Fête du malheur (4).
25 —	15	lundi—Assemblé pour l'adjudication des casernes du Barlet.
26 —	16	mar.—Commença l'inventaire des effets de Bommart.
29 —	19	ven.—Essai de canons.

(1) Arrêté du représentant Berlier, relatif au mode de remplacement des juges qui manqueraient dans la seconde section du tribunal criminel du département séant à Douai.

(2) Nomination des membres de l'agence des secours publics à Douai. D'après les disposition de la loi du 28 juin 1793. Elle se composait de membres des deux sexes. Elle cessa d'exister le 14 mars 1795.

(3) L'imprimeur Deregnaucourt obtient le titre d'imprimeur du directoire du département.

(4) Elle fut célébrée dans l'église St-Pierre, convertie en temple de la Raison; des secours furent distribués aux pauvres.

30 — 20 sam.—Est né le fils de Droit au fort de Scarpe.

NIVOSE AN III

1 — 21 dim.—Thibessart et Demarets reçurent leurs lettres de gardes.

3 — 23 mar.—Est mort subitement le charron de Bommart.

4 — 24 mer.—Barbay fut à Pont-à-Saut.

5 — 25 jeudi—Barbay revint de Pont-à-Saut.

6 — 26 ven.—Envoyez les projets de toisés. Arrivé de la neige.

8 — 28 dim.—Assemblé du conseil à l'hôpital, pour les latrines.

10 déc. 30 mar.—On a guillotiné un homme du Quesnoy.

11 — 31 mer.—Est mort Laurent, ancien terrassier des fortifications.

JANVIER 1795

12 — 1 jeudi—On annonça la prise de Grave.

15 — 4 dim.—Etait annoncé l'adjudication des herbes qui n'eut pas lieu.

16 — 5 lundi—S'est fait l'adjudication des herbes et pêches des fossés.

18 — 7 mer.—Est morte M[me] Gauthier, à Givet.

20 déc. 9 ven.—Est passé M[me] Daullé pour aller à Lalain (1).

21 — 10 sam.—Delfosse fut à Marchiennes pour marquer des bois.

22 — 11 dim.—Poitevin m'apprit la mort d'Odelant à Valenciennes.

25 — 14 mer.—S'est marié Thybessart.

(1) Lallaing.

26 — 15 jeudi—Est revenu Mme Daullé.
28 — 17 sam.—Est reparti Mme Daullé pour Doullens.
29 — 18 dim.—Arrivé du règlement des gardes des fortifications.
30 déc. 19 lundi—Est parti Barbay.

PLUVIOSE AN III

1 — 20 mar.—L'on annonça la prise d'Heusden.
2 — 21 mer.—Fête de la mort du roy. L'on annonça la prise d'Utrecht.
5 — 24 sam.—L'on devoit faire la vente des arbres morts, qui n'eut pas lieu (1).
6 — 25 dim.—L'on annonça la prise d'Amsterdam.
7 — 26 lundi—L'on vendit les arbres morts à Douay et Scarpe.
8 — 27 mar.—A manqué le courrier.
9 — 28 mer.—L'on annonça la prise de Breda et de Berg-op-Zoom.
11 — 30 ven.—J'ai appris la mort de Mme Coutura et de Gruel.
12 — 31 sam.—Essai de canons.

FÉVRIER 1795

13 — 1 dim.—Fait la visite des Carmes avec le commissaire.
14 — 2 lundi—On annonça une prise de Génevoux.
18 — 6 ven.—On a guillotiné un homme de Valenciennes, en fumant.

(1) Le 24 janvier 1795, arrêté pris par le conseil général de la commune, par lequel la garde nationale devait fournir 6 hommes par compagnie, qui se relèveraient après 6 heures de travail, pour faire mouvoir les moulins à bras déposés à la munitionnaire. Ces mesures furent nécessités pour se fournir de farines, l'inondation ayant interrompu la marche des moulins à eau.

20 déc.		8	dim.—Barbay et Delfosse furent à Marchiennes.
21	—	9	lundi—Epreuve de canons.
25	—	13	ven. —On essaya à faire l'adjudication des bâtiments (1).
26	—	14	sam.—Lebrun est partî pour Mayence.
27	—	15	dim. —On annonça la prise de Middelbourg et de Roses.
28	—	16	lundi—Envois des outils de mineurs à Lille.
30	—	18	mer.—Demoulin fut à Lécluse.
VENTOSE AN III			
3	—	21	sam. —Assignation forestière.
7	—	25	mer.—Les forestiers vinrent marquer les bois du magazin.
8	—	26	jeudi—Barbay partit pour St-Omer.
10 déc.		28	sam.—Arrivée du batteau de bois de Marchiennes.
		MARS	1795
11	—	1	dim.—Reçu le plan du plantis des glacis.
12	—	2	lundi—A passé Mme Gucheneux allant à Paris.
13	—	3	mar.—Examen du plan du quai des Dominicains.
14	—	4	mer.—Est arrivé Barbay, de St-Venant (2).
18	—	8	dim.—Les forestier vinrent marquer les bois du batteau.

(1) Pendant qu'on *essayait de faire une adjudication*, on retirait l'inondation tendue autour de Douai.

(2) L'administration du district fut invitée, le 6 mars, par la Société populaire à faire disparaître la montagne élevée au milieu de l'église Saint-Pierre.

19 — 9 lundi—Nous fûmes à Marchiennes par Auberchicourt (1).
20 — 10 mar.—Est parti Rittiés pour Mayence.
21 — 11 mer.—On permit la promenade du rempart.
22 — 12 jeudi—Hubert reçut ordre de se rendre à Paris, pour Defraise (2).
24 — 14 sam.—Est parti Hubert pour Paris.
25 — 15 dim.—Est arrivé Belhomme, inspecteur des moulins Durand.
26 — 16 lundi—Est parti le commandant Legry pour Paris.
27 — 17 mar.—Le génie fut chargé des bâtiments de la fonderie.
28 — 18 mer.—Dumortier fut nommé maire, en place de Dundot.

GERMINAL AN III

1 — 21 sam.—Est parti Demoulin pour Doullens.
5 — 25 mer.—Conseil de guerre pour donner du grain à la ville (3).
10 — 30 lundi—2e conseil de guerre. Ordre de faire la direction.
11 — 31 mar.—Est revenu Demoulin.

(1) Le voyage de M. Chermont à Marchiennes l'empêche de nous faire connaître un arrêté du comité de sûreté générale ordonnant la mise en liberté de 46 prêtres insermentés, détenus à Sainte-Catherine-de-Sienne ; ils n'en sortirent que le 14.

(2) Le 13, l'administration du district nomma aux places des notaires vacantes dans son ressort.

(3) Suspension de l'agence de secours, créée à Douai le 4 décembre 1794, et rétablissement du mode antérieur de subvenir aux besoins des pauvres.

AVRIL 1795

12 — 1 mer.—J'ai été à Lalain.

14 — 3 ven. —Est reparti Démoulin père.

15 — 4 sam.—Conseil de guerre pour les subsistances. Est revenu Legry.

16 — 5 dim.—Est arrivé Jurancourt.

19 — 8 mer.—Hubert est revenu de Paris.

20 — 9 jeudi—Conseil de guerre sur les subsistances. Pain de farine de son.

21 — 10 ven. —L'on accorda un traitement de surveillant à Dolincourt.

22 — 11 sam.—Sont arrivez les hyrondelles.

25 — 14 mar.—Conseil de guerre, où Isnardi et Warenghien furent députez à Lille.

26 — 15 mer.—Un homme d'Origny fut mis au carcan.

28 — 17 ven. —Essai de canons.

29 — 18 sam.—Conseil de guerre sur les subsistances. L'on a guillotiné un homme.

FLORÉAL AN III

3 — 22 mer.—Le citoyen Aubert de Béthune vint à Douai.

4 — 23 jeudi—J'ai sçu la mort de M. De Chamont.

5 — 24 ven. —L'on fut pour arpenter les glacis. L'on sçut la forme des directions et sous-directions (1).

9 — 28 mar.—Essai de canons. Nous fumes mis sous la commission des armées de terre.

(1) 27 avril. Loi qui conserve l'école d'artillerie établie à Douai.

10 — 29 mer.—Augustin Blin vint dîner avec nous. Est mort La Brayère.

11 — 30 jeudi—Je fus assigné à comparaître au tribunal de police militaire.

MAI 1795

12 — 1 ven. —Je comparus à l'audience contre Dumoulin et Leclerc.

13 — 2 sam.—Reçu mes livres de Doullens. Reçu pour bois et chandelles 930 liv.

16 — 5 mer.—J'ai été appellé au district pour les bois d'Orchies. On publia le pain à 45 sous la livre.

20 — 9 sam.—Dumont m'apporta les mémoires de Mabille. J'eus une violente colique.

21 — 10 dim.—Reçu l'état des ouvrages.

22 — 11 lundi—Thybessard fut à Arras.

23 — 12 mar.—Reçu l'ordre de faire vendre les saucissons de Marchiennes.

27 — 16 sam.—Assemblée à la ville pour l'augmentation de paye des commis et piqueurs.

28 — 17 dim.—Reçu ma lettre de sous-directeur des fortifications. Départ de l'artillerie à cheval.

29 — 18 lundi—Essai de canons. Accordé à Bommart 100,554 livres. Est mort Delbrayère, ancien adjoint du génie.

30 — 19 mar.—Arrivée du 13e régiment de dragons, pour garnison.

PRAIRIAL AN III

1 — 20 mer. —Legry fut destitué du commandement de la place (1).

2 — 21 jeudi—Jurancourt me redemanda la correspondance de la direction (2).

4 — 23 sam. —J'ai envoyez porter à Lille laditte correspondance.

5 — 24 dim. —Adjudication à Marchiennes des saucissons et gabions laissez par l'ennemi.

8 — 27 mer. —S'est sauvé un Jacobin du fort de Scarpe.

10 — 29 ven. —Assemblé du conseil de guerre sur l'augmentation du pain à 3 liv. 10 sous. Envoyé les projets de mines de Douay et de Tournay.

12 — 31 dim. —Emy reçut sa lettre de capitaine pour aller à Condé. Est arrivé Simon. Hubert fut désarmé comme terroriste.

JUIN 1795

14 — 2 mar. —Fête de la mort de Ferrand.

15 — 3 mer. —Est arrivé M. Fréville. J'ay été à Lallaing. Fut destitué le général Leblanc.

16 — 4 jeudi—Legry fut réhabilité commandant de la place. Un canonnier à cheval fut mis au carcan.

(1) On transfère au Fort-de-Scarpe vingt individus envoyés à Douai, au commencement du mois, pour cause de sûreté; ils furent conduits à Paris le 14 septembre suivant.

(2) Lamarre, représentant du peuple, prend un arrêté réorganisant les autorités constituées.

17	—	5 ven.	—Hubert reçut l'ordre d'aller au camp de Rosendal.
19	—	7 dim.	—Est arrivé le père de Dumoulin.
21	—	9 mar.	—Est parti Dolincourt et Dumoulin.
22	—	10 mer.	—Les Jacobins du fort de Scarpe furent transférés au département.
23	—	11 jeudi	—On sçut la mort du Dauphin et la prise de Luxembourg.
26	—	14 dim.	—Reçu un paquet de dessins gravez de la commission.
27	—	15 lundi	—Est parti Fréville pour Valenciennes. Barbay fut à Marchiennes.
28	—	16 mar.	—J'ai fait lever la consigne de la visite du cachet des lettres. Reçu la lettre d'adjoint de Cartillon.
29	—	17 mer.	—Essai de canons.
30	—	18 jeudi	—Reçu le plan de Lens et des casernes du lieu.
MESSIDOR AN III			
1	—	19 ven.	—Isnardy et Vibaut furent destituez comme terroristes.
3	—	21 dim.	—Simon reçut l'ordre d'aller à Nord-libre (Condé). Hubert fut destituez de ses fonctions d'adjoint du génie.
5	—	23 mar.	—Est parti Simon pour Nord-libre, ci-devant Condé. Est venu Peterinck père.
7	—	25 jeudi	—Amellot reçut l'ordre de quitter l'uniforme du génie.
9	—	27 sam.	—Est parti Amelot pour Paris.
10	—	28 dim.	—Est arrivé Dolincourt.

11 — 29 lundi—Est parti Barbay pour Béthune.
12 — 30 mar.—S'est pendue une femme de la rue St-Albin.

JUILLET 1795

13 — 1 mer.—A passé Mabille pour aller au canal de Landrecy.
14 — 2 jeudi—Est arrivé Chamberet pour résidence.
15 — 3 ven.—Essai de canons. Est partie la femme Amellot.
16 — 4 sam.—Chamberet vint loger chez Mme Boucher.
17 — 5 dim.—Est arrivé l'inspecteur Desveaux.
18 — 6 lundi—Le général Desveaux reçut sa réforme. Est arrivé M. De Jurancourt.
19 — 7 mar.—Est parti le général Desveaux et Jurancourt pour Arras. Est arrivé le général Champmorin pour commander.
20 déc. 8 mer.—Est revenu Jurancourt d'Arras. Est arrivé le petit Castillon.
21 — 9 jeudi—Nous visitâmes les ponts.
22 — 10 ven.—Nous fûmes à Orchies avec Jurancourt.
24 — 12 dim.—J'ai été à Lens avec Jurancourt. L'on dit la messe à St-Pierre (1).

THERMIDOR AN III

9 — 27 lundi—Fête annuelle du 9 thermidor sur la place.

(1) Les curés des paroisses de St-Pierre et de St-Jacques reprirent l'exercice du culte, en vertu de la loi du 30 mai 1795 et de la décision du district du 2 juin suivant.

12 — 30 jeudi—On annonça la paix avec l'Espagne.
13 — 31 ven. —Est morte ma femme de chambre.

AOUT 1795

16 — 3 lundi—Est partie Mme Fréville pour Valenciennes.
17 — 4 mar.—Demande des habits pour le corps du génie.
18 — 5 mer. —Est arrivé Demoulin.
19 — 6 jeudi—Se sont sauvez 2 prisonniers du fort.
22 — 9 dim. —Arrivé des fournitures des gardes des fortifications. Est arrivé Senarmont pour l'Arcenal.
23 — 10 lundi—Fête anniversaire de trois ans.
24 — 11 mar.—Delfosse fut à Bouvigny pour les bois.
29 — 16 dim.—Deligny fut à Pont-à-Marcq porter le paquet des gardes. Adjudication d'une muraille aux Anglais pour 15000 liv.

FRUCTIDOR AN III

1 — 18 mar.—Est parti Dolincourt pour Doullens.
2 — 19 mer.—Castillon fut à Lille.
3 — 20 jeudi—Est parti Demoulin pour Orchies. Conseil d'administration à l'hôpital.
4 — 21 ven. —Visite avec le commissaire des arbres du rempart. Bérenger fut remplacé à la fonderie. Legry fut destitué (1).
6 — 23 dim.—S'est marié Estabel avec Aimée Delanoy.

(1) Arrêté de l'administration du département, remettant l'ancienne église de St-Jacques à la disposition des habitants de cette paroisse, pour la célébration du culte catholique orthodoxe.

8 — 25 mar. —Est arrivé M. Tholosé avec son fils pour l'inspection.

9 — 26 mer. —Nous fûmes au fort de Scarpe et à Bernicourt.

10 — 27 jeudi—Nous fûmes à Orchies.

11 — 28 ven. —Je fus appellé à la municipalité (1).

13 — 30 dim. —On dit la messe à St-Jacques.

SEPTEMBRE 1795

17 — 3 jeudi—Reçu la lettre d'adjoint de Dolincourt.

18 — 4 ven. —J'ai été à Lalain visiter les ouvrages.

19 — 5 sam. —Mastrick fut renommé commissaire des guerres.

20 — 6 dim. —Tenue des assemblées primaires pour la constitution. Est arrivé Dumoulin. A passé Petit-Jean (2).

21 — 7 lundi—Est arrivé Nortier. Nomination des électeurs. Le militaire accepta la constitution (3).

22 — 8 mar. —L'on signa la constitution.

24 — 10 jeudi—J'ay été à Bouchain.

25 — 11 ven. —Assisté à la comptabilité dudit lieu. Vu les contre-mines.

26 — 12 sam. —Vu la redoute droite. Revenu à Douay. On annonça le passage du Rhin par les Français.

(1) 29 août.—Bénédiction de l'église St-Jacques, rendue au culte.

(2) Dissolution du régiment d'artillerie, composé de Belges, et formé à Douai le 3 avril 1793, sous le commandement du colonel Du Cellier, en vertu de l'arrêté des représentants Laurent, Roger-Ducos et Florent Guyot.

(3) L'administration du district vend l'Abbaye-des-Prés et les couvents des Capucines, des Carmélites, des Annonciades et des Trinitaires.

28 — 14 lundi—A passé le général Tholosé.

SANS CULOTIDES

3 Travail 19 sam.—Est arrivé Dolincourt, adjoint du génie. Est arrivé Fréville et sa femme.

6 bissext. 22 mar.—J'ay été appelé au département pour les eaux de Lille.

VENDÉMIAIRE AN IV

1 — 23 mer.—Sont partis Clispotte et Facon pour Bailleul, et Fréville pour Valenciennes.

4 — 26 sam.—Est arrivé Barbay, est arrivé Demoulin.

6 — 28 lundi—Adjudication partielle du séminaire Notre-Dame.

OCTOBRE 1795

9 — 1 jeudi—Grande foire, Est parti Barbay pour Béthune. A passé un bataillon de de la Seine-Inférieure pour aller à Paris.

11 — 3 sam.—L'on annonça l'acceptation de la constitution à Paris.

14 — 6 mar.—Denis commença à travailler pour le bureau.

16 — 8 jeudi—Assemblée au comité de surveillancé des hôpitaux militaires. Demoulin est revenu à sa résidence.

18 — 10 sam.—Est arrivé Nicolay pour commandant de place.

20 — 12 lundi—A commencé les assemblées électorales à St-Amé (1).
21 — 13 mar.—Est arrivé M. De Jurancourt.
23 — 15 jeudi—Est parti M. de Champmorin pour La Haye. Nicolay prit le commandement.
24 — 16 ven.—Est parti M. Jurancourt pour Carvin. Est arrivé le général Fuselier.
25 — 17 sam.—J'ay été à Lambres visiter la position du pont.
26 — 18 dim.—Devinc-Thyeri fut nommé représentant. Est parti Mastrick pour l'armée.
27 — 19 lundi—Est parti Devinc-Thyeri pour Paris.
28 — 20 mar.—Est arrivé Fréville.
29 — 21 mer.—Dolincourt et Demoulin reçurent leurs gratifications. A fini l'assemblée électorale (2).

BRUMAIRE AN IV

1 — 23 ven.—On commença à nous donner 8 liv. en argent (3).
2 — 24 sam.—Envoyéz une boîte de caffé.
5 — 27 mar.—Est parti Delfosse et Lejeune pour Paris. Emy reçut son brevet de capitaine.

(1) Loi fixant de nouveau à Douai le chef-lieu du département du Nord, et portant que le Tribunal civil du même département, composé de 23 juges, siégera en cette ville, ainsi que le Tribunal criminel, et que le Tribunal correctionnel de l'arrondissement sera fixé à Cambrai.

(2) Arrêté de l'administration du département, déclarant que, d'après la loi du 1er de ce mois, la ville de Douai a droit à une administration municipale, composée de sept membres.

(3) 22 octobre.—Loi maintenant l'Ecole d'artillerie à Douai.

7 — 29 jeudi—Emy reçut l'ordre d'aller à Paris (1).

9 — 31 sam.—Chamberet reçut son brevet de capitaine.

NOVEMBRE 1795

11 — 2 lundi—Il parut encore des hyrondelles.

12 — 3 mar.—On nomma des officiers municipaux.

15 — 6 ven.—Il fit une tempête de vent épouvantable. On transféra le bureau des commissaires au pavillon du public.

16 — 7 sam.—J'ay fait faire mon certificat de résidence à la municipalité. Fait la réception du mur de l'Hôpital quant à ses dimensions.

17 — 8 dim.—Le feu prit au pavillon de Marchiennes.

18 — 9 lundi—Est parti M. Lagarde pour être secrétaire du pouvoir exécutif.

20 — 11 mer.—Est partie Mme Lorrins. Remis à l'artillerie ses bâtiments.

22 — 13 ven.—Fait faire un second certificat de résidence.

25 — 16 lundi—Est revenu M. Lorrins pour résider.

28 — 19 jeudi—Est arrivé Pioger pour commander au fort de Scarpe. Castillon fut à Marchiennes.

29 — 20 ven.—Chamberet reçut l'ordre d'aller à l'Ecole Polytechnique, à Paris. Dolincourt eut un congé de convalescence pour deux mois.

(1) 28 octobre.— Vente du cimetière de la paroisse St-Pierre situé au Purgatoire, près du Point-du-Jour, où il existait depuis 1778.

FRIMAIRE AN IV

2 — 23 lundi—Envoyéz les projets à Lille. Emy et Chamberet partis pour Paris, et Gigault, Dolincourt pour Doullens.

3 — 24 mar.—Tempête de vent et de pluie.

4 — 25 mer.—Grande pluie continuelle. Emballé mes effets.

5 — 26 jeudi—Venu loger au collège St-Waast.

6 — 27 ven.—Acheté 10 liv. pes. de chandelles pour 1600 liv.

7 — 28 sam.—Est arrivé la neige. Eu du bois de munition.

9 — 30 lundi—Adjudication des fascines et gabions aux Carmélites.

DÉCEMBRE 1795

11 — 2 mer.—Castillon entra à St-Waast.

12 — 3 jeudi—On donna des tourbes.

15 — 6 dim.—Denis apporta un pot de tulipe fleurie.

16 — 7 lundi—Visite des corps de garde avec la commission.

17 — 8 mar.—Reçu les bois d'artillerie pour le magazin à poudre.

18 — 9 mer.—Arrivé de la revue d'appointemens ordonnancée de l'ordonnateur.

19 — 10 jeudi—Est arrivé Melle Demoulin. Envoyé à Dolincourt ses appointemens.

20 — 11 ven.—Un voleur prit une pièce d'indienne à la femme Dusaillant.

21 — 12 sam.—Est partie la sœur de Demoulin et Melle Lespagnol pour Doullens.

22 — 13 dim.—L'on fit la visite du logement de St-Waast pour la remise du bâtiment.

24 — 15 mar.—Est arrivé Decaux, De Blacquetot.

25 — 16 mer. —Blacquetot et Demoulin logèrent à St-Waast. S'est marié le fils de Bommart.

26 — 17 jeudi—Est arrivé le citoyen Courouble, adjoint du génie.

28 — 19 sam.—On nous rendit le vin et les légumes sèches. Fait travailler Yvon fils.

29 — 20 dim.—Pris le caffé chez Gombert.

30 — 21 lundi—J'ai été avec le général Desaubare à la municipalité. Gentil est venu refuser ses indemnités du Pont-à-Sault.

NIVOSE AN IV

1 — 22 mar.—Est venu M. D'Hellemme pour les bois d'Orchies. Adjudication du reste des fascines des Carmélites.

3 — 24 jeudi—Appellé chez le juge-de-paix contre le consigne de la porte d'Ocre. L'on vendit les vins d'approvisionnement. Arrivée de Delfosse et Lejeune.

4 — 25 ven.—Reçu mes effets de Paris par Lejeune.

5 — 26 sam.—Est parti le beau-frère de Dumoulin. Envoyé 5 liv. de riz.

7 — 28 lundi—L'on fit une sortie le soir contre les voleurs des barrières.

8 — 29 mar. — M. Nicolay fut fait général de brigade et commandant de Lille. Tempête de vent.

10 — 31 jeudi — Hubert fut réhabilité en sa place d'adjoint du génie.

JANVIER 1796

13 — 3 dim. — Demoulin me remit trois plans d'Orchies.

14 — 4 lundi — Remis à Demoulin le plan du bâtiment St-Waast.

16 — 6 mer. — Comité de surveillance à l'Hôpital de la révolution pour le pain (1).

17 — 7 jeudi — Est parti M. Clispotte pour Bailleul.

18 — 8 ven. — Duja m'envoya 2 paires de draps de lit.

19 — 9 sam. — Une femme et deux hommes furent au carcan pour vols. Assemblée pour Hubert au Café militaire.

20 — 10 dim. — Castillon fut mis aux arrêts de la part de Jurancourt.

21 — 11 lundi — Est parti Decaux pour Mons.

23 — 13 mer. — Demoulin fut à Orchies.

24 — 14 jeudi — Couroublé fut à Tournay. Demoulin revint d'Orchies. Est venu M. Tholosé fils.

25 — 15 ven. — Remis les plans de Tholosé à Fréville, fraises fleuries. Fait la visite de chauffour avec le juge-de-paix.

(1) Le 5 janvier le conseil général de la commune avait pris un arrêté, supprimant, à partir du 11 du mois, l'atelier destiné à fournir du pain aux habitants.

26 — 16 sam. —On installa l'ancienne municipalité.
27 — 17 dim. —Est venue Mme Josson.
28 — 18 lundi—Dîner avec nos mrs. Surpris Castillon. Est mort Dolincourt à Doullens. Castillon fut relevé de ses arrêts.
29 — 19 mar. —Fait la visite des corps-de-gardes avec le général et le commissaire. Mis Castillon aux arrêts. Est parti M. Duja. Un voleur de cheval fut mis au carcan.
30 — 20 mer. —Est revenu Courouble. Est parti Barbay pour Béthune.

PLUVIOSE AN IV

1 — 21 jeudi—Fête civique pour la mort du roy.
2 — 22 ven. —On signa le procès-verbal au département. Appris la mort de Dolincourt. L'on fit le partage du jardin, j'eus la quatrième part.
3 — 23 sam. —A fini le plancher du magazin à poudre souterrain.
4 — 24 dim. —Tempête de vent. Convalescence de Lannoy.
5 — 25 lundi—Tempête de vent.
6 — 26 mar. —Est revenu Decaux. Parti Tholosé. Tempête de vent.
7 — 27 mer. —Tempête de vent.
10 — 30 sam. —On donna l'eau-de-vie pour la fête du 1er du mois.
11 — 31 dim. —Decaux fut fait chef de la place.

FÉVRIER 1796

13 — 2 mar. —Comité de surveillance à l'Hôpital de la révolution, pour les latrines.

15 — 4 jeudi—Ramonage des cheminées.

16 — 5 ven. —Est venu Dumont cadet, de Lille. Est arrivé Fréville.

17 — 6 sam. —Envoyéz par Demaret les logements d'Emy et Chamberet. On vendit un vieux cheval de la fortification.

21 — 10 mer. —Assemblée à la municipalité pour les poternes ouvertes.

22 — 11 jeudi—Visite des fortifications avec les généraux et municipalité. S'est mariée Melle Lebrun.

23 — 12 ven. —Conseil de guerre sur les dilapidation des fortifications.

24 — 13 sam. —Je fus président d'un conseil militaire à la chapelle de la ville. Crespin remit 4 chevaux et 2 charretiers à la fortification.

25 — 14 dim. —Sont arrivéz M. et Mme Veri.

27 — 16 mar.—Visite de l'Hôpital de l'Humanité, pour les latrines.

28 — 17 mer. —Est arrivé M. Jurancourt. Est parti Fréville.

29 — 18 jeudi—Le feu fut au corps-de-garde de la munitionnaire.

80 — 19 ven. —Est parti M. De Jurancourt.

VENTOSE AN IV

1 — 20 sam. —Est parti Senarmont pour Philippeville.

2 — 21 dim.—Demoulin fut à Orchies.
3 — 22 lundi—Demoulin fut à demeure à Orchies.
5 — 24 mer.—Courouble vint loger à St-Waast.
8 — 27 sam.—Poulle délogea de St-Waast. Est arrivé Demoulin.
10 — 29 lundi—On a guillotiné un procureur émigré de Douay (1). Est arrivé Geoffroy.

MARS 1796

15 — 5 sam.—Est parti Delfosse pour Paris.
16 — 6 dim.—Fut terminée l'entreprise de la barque de Lille à Lannoy.
17 — 7 lundi—Permis à Barlès d'écheniller les arbres du rempart derrière son jardin.
18 — 8 mar.—Est arrivée partie de la garnison de Manheim pour rester icy. Est parti définitivement M. Klispotter.
20 — 10 jeudi—Est arrivé Demoulin avec son hotte Donton.
21 — 11 ven. —L'on jugea le procès de Daullé de Doullens.
22 — 12 sam.—Adjudication des saules mortes et arbres du rempart. Est revenu Senarmont. Parti Demoulin.
23 — 13 dim.—Eté avec le commissaire à Orchies pour l'adjudication des bois.
29 — 19 sam.—Envoyez chercher les bois de Bouvignies.
30 — 20 dim.—Arrivée de M. Roy. Est mort Barlès ainé.

(1) Amé-François-Joseph Grivillers.

GERMINAL AN IV

3 — 23 mer.—On commença à lever le bâtiment des Bénédictins Anglais.

4 — 24 jeudi—Est arrivé Demoulin.

6 — 26 sam.—Expertise de la valeur des arbres abattus par les ouvriers de Daja. Demoulin prit la chambre sur la rivière.

9 — 29 mar.—Je fus rétabli chef par lettre ministérielle.

10 — 30 mer.—Fête de la jeunesse, où l'on couronna 3 élèves de mat., dessin, études.

AVRIL 1796

13 — 2 sam.—Je pris l'appartement haut.

15 — 4 lundi—Sont partis M. et Mme Veri pour Mons. Sont arrivez les hyrondelles.

17 — 6 mer.—J'ay été président d'un conseil militaire pour absoudre 16 personnes. Un voleur de cheval fut mis au carcan.

18 — 7 jeudi—Envoyéz les malles de Mabille à Tournay.

19 — 8 ven.—Est venu M. Boucher de Rollecourt.

20 — 9 sam.—Eté à Brebières avec Demoulin. Est arrivée Mme Daullé.

24 — 13 mer.—Est parti Mme Daullé pour Brebières. Est arrivé Varlet.

25 — 14 jeudi—Adjudication des herbes des remparts et pêche des fossés.

26 — 15 ven. —Reçu Wrombel pour charretier.
30 — 19 mar. —L'on rétablit le carillon de l'heure à la ville. Organisation de la garde nationale sédentaire.

FLORÉAL AN IV

1 — 20 mer. —L'on mit les chevaux de la fortification à l'écurie de St-Waast. L'on a renvoyéz Wrombel.
2 — 21 jeudi—Revue du général Viale; visite des casernes.
3 — 22 ven. —Est parti Decaux pour Lille, et Demoulin pour Orchies.
4 — 23 sam. —L'on fit à Orchies la remise des bâtiments militaires. Decaux revint de Lille.
8 — 27 mer. —Reçu une caisse de papiers de Valenciennes (1).
11 — 30 sam. —Reçu la 2e partie de l'école Polytechnique (2).

MAI 1796

12 — 1 dim. —Eté à Lalain.
13 — 2 lundi—Demoulin et Castillon eurent ordre d'aller à Gorcum.
14 — 3 mar. —A passé Beaufort. Vu Pariset.
15 — 4 mer. —Arrivéz des brevets de Demoulin, Castillon et Dolincourt.
16 — 5 jeudi—Decaux partit pour Mons, Demoulin pour Doullens.

(1) L'administration municipale met l'église St-Jacques à la dispsition du directeur des transports pour l'approvisionnement de Paris.

(2) Fête des époux.

7 — 6 ven. —A passé Flayelle. Castillon partit pour Ardres. Reçu l'état des ouvrages.

19 — 8 dim.—Visite des écluses de Palluel sur la Sensée.

20 — 9 lundi—Visite du général d'Harville.

21 — 10 mar.—Eté à Lambres.

23 — 12 jeudi—Arrivé du brevet de Demaret.

24 — 13 ven. —Tempête de vent et pluie. Arrivé de Dujat.

25 — 14 sam.—Est revenu Geoffroy. Est revenu Decaux.

26 — 15 dim.—J'ai été à Férin.

29 — 18 mer.—Sont arrivéz Castillon, Demoulin et Dolincourt.

PRAIRIAL AN IV

1 — 20 ven. —Visite de terrains militaires d'Orchies. Demoulin et Castillon qui étaient partis reçurent contr'ordre.

2 — 21 sam.—A passé Dumont-Lainé pour aller à Lens. De Caux fut à la Rosière.

3 — 22 dim.—Eté à Lambres. Arrivé Fréville.

4 — 23 lundi—Est parti le parc de Demoulin. Eté à Lens.

5 — 24 mar.—Vu la bibliothèque publique, les tableaux et le cabinet de phisique (1).

6 — 25 mer.—Vû M. De Caumont et Bassus.

7 — 26 jeudi—Demoulin fut à Orchies.

(1) Vente du couvent des Filles de la Congrégation de Ste-Agnès.

8 — 27 ven. —Essai de canons au polygone.
9 — 28 sam. —Est arrivé Delfosse de Paris.
10 — 29 dim. —Fête de la victoire et de la reconnaissance.
11 — 30 lundi—Appelé au département pour l'écluse St-Nicolas. Tempête de vent et pluie (1).

JUIN 1796

14 — 2 jeudi—Est revenu Castillon.
17 — 5 dim. —L'on vint prendre une partie du jardin de St-Waast. Mis Demoulin aux arrêts.
18 — 6 lundi— Relevé Demoulin des arrêts.
19 — 7 mar. —Est arrivé Barbay. Vu la redoute 110. On annonça une victoire sur le Rhin, par le carillon de la ville.
21 — 9 jeudi—Reçu les affiches de la conservation des places.
23 — 11 sam. —Essai de mortiers au poligone (où j'ay été).
25 — 13 lundi—Visite de l'écluse et ruisseau de la Brayelle.
26 — 14 mar. —Constaté les fonds non remis du payeur. Il y eut 4 hommes et 1 femme au carcan.
28 — 16 jeudi—Est venu Recicourt.

MESSIDOR AN IV

1 — 19 dim. —Decaux et Castillon furent à Orchies.
3 — 21 mar. —Est venu Beaufort pour aller à Bruxelles.

(1) Vente du couvent des Brigittines; il était situé rue St-Jean.

4 — 22 mer.—Decaux fut être parrain à Mons.
5 — 23 jeudi—Est arrivé le général Liébert.
6 — 24 ven. —Le général Liébert fut au fort de Scarpe, où je fus aussi. Adjudication des branchages de la demilune 47 pour 325 liv.
7 — 25 sam. —L'on retrouva un enfant noyéz au quai de St-Waast. Est revenu Decaux de Mons.
8 — 26 dim.—Je fus lever les écluses de Palluel avec Delfosse et Thybessard.
10 — 28 mar.—Fête de l'agriculture; on fut au poligone où l'on dansa.
11 — 29 mer.—Est morte Mme Desbrayères.
12 — 30 jeudi—Est morte la femme Poulle.

JUILLET 1796

13 — 1 ven. —Reçu le brevet d'éclusier de Thybessard.
17 — 5 mar.—Est arrivé M. De Jurancourt pour sa tournée.
19 — 7 jeudi—On commença à forger à St-Waast.
21 — 9 sam. —Est parti M. De Jurancourt pour Orchies.
22 — 10 dim.—Fête du Gayant cy-devant.
25 — 13 mer.—On ferma la porte d'Ocre.
26 — 14 jeudi—Sont partis les deux compagnies de canonniers bourgeois. On ferma les portes d'Arras et Notre-Dame.
27 — 15 ven. —Arrivé des habits des gardes des fortifications.
28 — 16 sam.—Jugement du conseil militaire contre

Delatre porteur d'un faux certificats des officiers de santé. Est mort un de nos chevaux de charrois.

30 — 18 lundi—On fit une distribution d'eau-de-vie.

THERMIDOR AN IV

1 — 19 mar.—Desfossés payeur de la guerre rentra en ses fonctions.

2 — 20 mer.—Lorthioit et Warenghien vinrent verbaliser à St-Waast pour la soumission du jardin.

3 — 21 jeudi—Sont arrivéz les représentants Dubois-Crancé et Treillard.

6 — 24 dim.—Est arrivé Barbay.

7 — 25 lundi—Le petit Barré commença à travailler.

8 — 26 mar.—Est venu Mauroy.

9 — 27 mer.—Est parti Mme Juvernay. Fête du 9 thermidor. Demoulin et Castillon furent en prison. On rouvrit les portes Notre-Dame et d'Arras.

10 — 28 jeudi—Fêtes du 14 juillet et 10 août réunies. On brula le bonnet rouge. L'on rouvrit la porte d'Ocre.

12 — 30 sam.—Ordre à Hubert de se rendre en résidence à Orchies. Est parti Barbay pour Béthune.

13 — 31 dim.—Dubois-Crancé dîna à l'auberge.

AOUT 1796

18 — 1 lundi—MM. Delfosse et Lejeune partirent pour Paris. Decaux vendit son cheval farcineux pour 150 liv.

15 — 2 mar.—Est parti Decaux avec Demoulin pour St-Sauve.

16 — 3 mer.—Hubert est parti pour Orchies. Vu Antoine Laine. Est mort le cheval poussif des fortifications.

17 — 4 jeudi—Est arrivée Mme Boursier. Est revenu Demoulin.

18 — 5 ven. —Réforme du fils ainé de Bommart. On referma la porte d'Ocre.

19 — 6 sam.—Est parti Courouble pour Bruxelles.

20 — 7 dim.—Gagné la part du logement de Dolincourt.

21 — 8 lundi—On a guillotiné Lambert Malo, voleur et assassin.

22 — 9 mar.—On a mis au carcan 3 hommes, une femme et une fille pour vols.

23 — 10 mer.—Fête du 10 août. Course et jeux au quartier d'Ecrechin.

24 — 11 jeudi—J'appris la mort de MM. Daumale et Loup à Doullens.

25 — 12 ven.—L'on reprit les chevaux blancs de l'artillerie. Est revenu Courouble avec ses chevaux.

26 — 13 sam.—Jugement de l'adjudant général Crouzat, destitué.

28 — 15 lundi—Demoulin fut à Lille avec Dujat.

29 — 16 mar.—Est venu Hubert l'adjoint d'Orchies.

30 — 17 mer.—Est revenu Demoulin de Lille. Vu le fils de Pierrart.

FRUCTIDOR AN IV

2 — 19 ven.—Arrêté du compte du gérant.

3 — 20 sam.—Assemblée au fort de Scarpe pour verbaliser contre Piojer.

5 —	22 lundi	—Est parti Castillon pour Tournay.
10 —	27 sam.	—Fête de la vieillesse. Est arrivé Delfosse de Paris. Est parti Dolincourt pour Doullens.
13 —	30 mar.	—Ducasse à Lallaing.
	SEPTEMBRE 1796	
15 —	1 jeudi	—Est parti Decaux pour Valenciennes, et Thybessart pour Sierck. Est venu Hubert d'Orchies, et Castillon de Tournay.
16 —	2 ven.	—Est revenu Dolincourt avec le père de Demoulin. Mme Estabel est accouchée d'un garçon.
18 —	4 dim.	—Est parti le père de Demoulin.
19 —	5 lundi	—Est revenu Delfosse.
22 —	8 jeudi	—Est parti Castillon.
23 —	9 ven.	—Est parti Delfosse et Lejeune pour Paris, Est revenu Decaux de Valenciennes.
25 —	11 dim.	—Courouble fut à la ducasse à Tournay.
26 —	12 lundi	—S'est tué un homme de Douay pour éviter la réquisition.
28 —	14 mer.	—On annonça une victoire sur le Rhin.
29 —	15 jeudi	—Reçu la demande des projets.
30 —	16 ven.	—Sont venus 3 hommes vétérinaires visiter les chevaux.
JOURS COMPL.		
1 —	17 sam.	—On annonça la prise de Trente en Italie.
2 —	18 dim.	—L'adjoint Braent vint règler le projet de St-Waast.

3 — 19 lundi—On apprit la mort de M. Blacquetot.
4 — 20 mar.—Est parti Decaux pour Valenciennes. On annonça une victoire en Italie.
5 — 21 mer.—L'on a rouvert la porte d'Ocre.

VENDEMIAIRE AN V

1 — 22 jeudi—Fête de l'établissement de la république. On fut au Poligone. On referma la porte d'Ocre.
5 — 26 lundi—M. Decaux revint de Valenciennes.
6 — 27 mar.—A commencé la marche de la barque de Lille. S'est marié Geoffroy à Philippeville.
7 — 28 mer.—Conseil militaire où je fus président pour juger un soldat d'artillerie qui avait laissé échapper à l'hôpital un condamné à la chaîne.
8 — 29 jeudi—Vu Schols de Reinach.

OCTOBRE 1796

10 — 1 sam.—Foire rétablie à Douay; et foire aux bestiaux.
11 — 2 dim.—Vu les demoiselles Thyrion et Seleski, de Philippeville.
12 — 3 lundi—Est arrivé Freville. Arestation d'un voleur de bois des fortifications.
14 — 5 mer.—Desroches fut en prison.
15 — 6 jeudi—Vu Mme Nortier, de Doullens. Est revenu Thybessart de Sierck.
16 — 7 ven.—Desroches est sorti de prison.
17 — 8 sam.—Est parti Decaux pour Paris, et Demoulin pour Doullens.
20 — 11 mer.—S'est mariée Melle Berquem.

24 — 15 sam. —Sont parties les hyrondelles.
25 — 16 dim. —Ducasse à Lambres.
30 — 21 ven. —Envoyé Dolincourt à Lille.

BRUMAIRE AN V

1 — 22 sam. —Essai de canons. Dolincourt revint de Lille.
2 — 23 dim. —S'est marié Desroches, capitaine d'ouvriers avec Melle Thérèse Majault.
4 — 25 mar. —On annonça la prise de l'isle de Corse.
5 — 26 mer. —Essai de canons. Mme Rousseau accoucha d'un garçon.
6 — 27 jeudi—Visite des magazins de l'extraordinaire des vivres.
7 — 28 ven. —Est venu Castillon.
10 — 31 lundi—S'est marié Dolincourt.

NOVEMBRE 1796

11 — 1 mar. —Est arrivé M. Jurancourt.
12 — 2 mer. —Est parti M. Jurancourt pour Lens.
14 — 4 ven. —Parain d'un petit serin.
16 — 6 dim. —Mme Fréville paya sa fête de Sainte-Ursule.
19 — 9 mer. —Delfosse fut à Lille.
22 — 12 sam. —Renvoyéz le jeune Denis.
24 — 14 lundi—Réception de la maison des Bénédictins Anglais, pour la guerre.
26 — 16 mer. —Porté la réquisition d'André Collier à Sin.
27 — 17 jeudi—Passé la Scarpe au Mariage.

FRIMAIRE AN V

1 — 21 lundi—Mme Lesurque est accouchée d'un garçon. On tira la loterie de la tabatière de Denis.

3 — 23 mer.—Desaubar quitta son commandement ainsi que Pioger.

6 — 26 sam.—Concert à la salle de ville.

8 — 28 lundi—Bal de la 1re société chez Lannoy.

9 — 29 mar.—M. Montel père obtint provisoirement ses vivres.

10 — 30 mer.—Demoulin est parti pour Doullens. est arrivé la neige.

DÉCEMBRE 1796

13 — 3 sam.—Bal patriotique à la salle aux glaces. Vu Ollivier of. de dauphin.

14 — 4 dim.—Est parti Desaubar pour Paris.

15 — 5 lundi—J'ai été juge de Fournier, capitaine du 6e régiment d'artillerie, pour avoir passé son congé. S'est marié M. Desfosses-Lainé avec Melle Hachette.

21 — 11 dim.—Assemblée à la ville pour l'adjudication des ouvrages de fortifications.

22 — 12 lundi—Adjudication des herbes et pêches de la fortification, en deux séances.

23 — 13 mar.—Est revenu Demoulin.

27 — 17 sam.—Est mort M. Locoche à Valenciennes.

28 — 18 dim.—Devoit se faire l'adjudication des jardins d'Orchies, mais un très grand verglas empêcha de s'y rendre.

NIVOSE AN V

1 —	21	mer. —Vente de fers à l'Arcenal.
2 —	22	jeudi—La municipalité d'Orchies fit opposition à la location des jardins. Donné la clef du logement des Bénédictins-Anglais à M. Montet.
4 —	24	sam. —Concert patriotique de Melle Beck, et bal à la salle aux glaces. Envoi des projets à Lille.
7 —	27	mar. —Comédie de la Société aux Récollets-Wallons, où l'on joua le « Bourru bienfaisant » et « l'Amant, auteur et valet. »
10 —	30	ven. —M. Montet entra aux Bénédictins-Anglais.
11 —	31	sam. —Est mort M. Deforest.
	JANVIER 1797	
12 —	1	dim. —Commédie de société, de « Charles et Caroline ».
15 —	4	mer. —Bal de la Société patriotique. On ôta les vivres à M. Montet.
16 —	5	jeudi—Est arrivé Delfosse de Paris.
18 —	7	sam. —Bal de la Société patriotique et concert. Bommart fut à Valenciennes.
19 —	8	dim. —Commédie de Société, de Merinval. Est revenu Bommart.
26 —	15	dim. —Commédie de la « Brouette du vinaigrier », et de « l'Enrollement forcé ».

PLUVIOSE AN V

1 —	20	ven. —Arrivée du général d'artillerie Drouas.

2 — 21 sam.—Fête pour la mort du Roy. Concert et bal patriotique.

4 — 23 lundi—Conseil de discipline militaire où fut condamné à 15 jours de prison le cit. Vincent, capitaine d'une comp. de vétérans du fort de Scarpe.

6 — 25 mer.—Melle M. brûla son....

7 — 26 jeudi—J'eus une attaque de goute. Couroumble fut à Tournay.

8 — 27 ven. —M. Dujat se maria à Valenciennes.

9 — 28 sam.—S'est marié M. De La Martinière avec Melle Coval l'ainée. Hubert me mandat son départ pour l'armée du Rhin.

10 — 29 dim.—Tragédie « d'Alzire » et le « Mariage forcé ». Envoyez les deuxièmes projets.

11 — 30 lundi—Bal de la deuxième Société chez Lannoy.

FÉVRIER 1797

13 — 1 mer.—J'ai été à Lille avec Bommart pour l'adjudication.

15 — 3 ven.—Revenu à Douay. Arrivée de Mme Dujat.

16 — 4 sam.—Demoulin eut un congé de 4 décades. Concert et bal de la Société patriotique.

17 — 5 dim.—Est parti Demoulin pour Doullens.

18 — 6 lundi—Commédie des « Plaideurs » et de « Jérôme pointu ».

19 — 7 mar.—Reçu l'ordre d'examiner les nouveaux ingénieurs.

20 — 8 mer. — Est parti Courouble pour résider à Orchies.

23 — 11 sam. — On annonça la prise de Mantoue, illuminations le soir.

24 — 12 dim. — On a commencé à dire la messe à St-Jacques.

25 — 13 lundi — Bal de la 2e Société chez Lannoy.

26 — 14 mar. — Commédie de l' « Indigent » et du « Somnambule. »

29 — 17 ven. — Assemblée à la Maison commune pour adjudication.

VENTOSE AN V

1 — 19 dim. — Mme Montguay accoucha d'un garçon.

3 — 21 mar. — On fit sur la place le serment du 21 janvier pour le militaire.

8 — 26 dim. — Commédie de la « Fausse Agnès ». Bal de nuit.

9 — 27 lundi — Bal de la 2e Société chez Lannoy.

10 — 28 mar. — On a guillotiné un gendarme de Pont-à-Marcq, pour avoir laissé évader Dorimont pour 50 louis.

MARS 1797

14 — 4 sam. — Parti pour Lille.

15 — 5 dim. — Examen de Dumont cadet. Diner chez le général Liebert. Vu La Serre. Réforme du général Viala, etc. (1).

16 — 6 lundi — Examen de Vasdey et Flayelle.

(1) Dans les *etc.*, il faut lire : plantation d'un chêne sur la Place d'Armes, cérémonie à laquelle assistèrent les autorités.

17 — 7 mar. —Examen de Dumont ainé et de Labre.
18 — 8 mer. —Examen de Barroy.
19 — 9 jeudi—Examen d'Aubart.
20 — 10 ven. —Arrivée de M. Pasquet de Salignac. Eté à Seclin.
21 — 11 mar. —Eté à Pont-à-Marque en charrette. Revenu à pied à Douay. Arrivée de mes malles.
25 — 15 mer. —Demoulin est revenu de Doullens.
80 — 20 lundi—Fait la visite des bois à Bouvignies avec Delfosse. Est parti Hubert pour l'armée du Rhin.

GERMINAL AN V

1 — 21 mar. —Assemblée primaire pour faire des électeurs.
3 — 23 jeudi—Est arrivée Mme Alexandre.
5 — 25 sam. —Visite d'Olivier com. des déserteurs de la cit. de Lille.
6 — 26 dim. —Commédie de la « Mort de Calas ». Bal de la 2e Société chez Lannoy.
8 — 28 mar. —Est partie Mme Alexandre (1).
10 — 30 jeudi—Fête de la jeunesse.

AVRIL 1797

13 — 2 dim. —Commédie de la « Veuve du Malabar. » Est mort le cousin de Thuin (2).

(1) Le gouvernement fit redresser le lit de la Scarpe dans Douai, à un endroit difficile pour la navigation, connu sous le nom de la « *Torse des Dominicains.* »

(2) Etablissement du bureau de bienfaisance ; créé par la loi du 27 novembre 1796.

19 — 8 sam. — M. Montet reçut l'ordre de 150 liv. pour ses vivres, décidé le 28 ventôse.

20 — 9 dim. — Sont arrivéz les hyrondelles. A commencé l'assemblée des électeurs.

22 — 11 mar. — Visite du cit. Danhier, relativement aux fosses d'Auby. Visite d'Obrien, M. Le Roy et Cleps.

23 — 12 mer. — Arrivée du général Liébert.

24 — 13 jeudi — Arrivée des dames Obrien et Soulages. Est arrivé De Caux, de Paris.

29 — 18 mar. — Commédie de « Robert, chef de brigands. »

FLORÉAL AN V

1 — 20 jeudi — Reçu l'ordre d'aller à Philippeville.

2 — 21 ven. — A passé M. Beaufort allant à l'armée.

3 — 22 sam. — Envoyer le mémoire des effets au Commissaire exécutif.

4 — 23 dim. — Eté à Lalaing.

7 — 26 mer. — On annonça la paix avec l'Empereur.

8 — 27 jeudi — Est arrivé M. Emy en résidence à Douay. L'on a commencé à souffler des bouteilles à la verrerie.

9 — 28 ven. — Vu la verrerie. Visite du jardin des Carmes déchaux pour rabaisser les murs.

10 — 29 sam. — Est parti Decaux pour Valenciennes. Fête des époux.

10 — 30 dim. — Comédie de la « Fausse Agnès » et le « Souper des clercs. » J'ai appris la mort de Mme Wolff.

MAI 1797

13 — 2 mar.—A passé M. Flayelle pour aller à l'armée.

18 — 7 dim.—Vu les beaux tableaux chez Augé, artificier.

19 — 8 lundi—Emy reçut l'ordre d'aller être adjudant-major à l'Ecole de Metz. On a jugé Dubus.

22 — 11 jeudi.—L'on a guillotiné 3 hommes voleurs et assassins, en chemises rouges.

23 — 12 ven.—On a guillotiné Dubus, soi-disant capitaine des voleurs, en chemise rouge. Sont passez 2000 prisonniers autrichiens allant en France.

24 — 13 sam.—Est parti la chaine pour Paris. Reçu l'ordre du changement d'uniforme.

25 — 14 dim.—Reçu l'ordre de rester provisoirement à Douay. Est parti Emy pour Metz.

27 — 16 mar.—Commédie de Société.

28 — 17 mer.—Mauroy fut à Lille, Courouble à Arras. Est mort un gendarme.

29 — 18 jeudi—Bommart fut admis entrepreneur.

PRAIRIAL AN V

1 — 20 sam.—Reçu l'avis de ma commission de chef de brigade.

3 — 22 lundi—Je pesais 150 livres.

4 — 23 mar.—Je fus à Orchies joindre Jurancourt qui partait pour Philippeville.

6 — 25 jeudi—On commença l'inventaire des effets de remise à Bommart.

8 — 27 sam.—Il y eut un soldat au carcan (1).

10 — 29 lundi—Crombet commença à travailler au bureau. Est arrivé Fréville.

11 — 30 mar.—Reçu l'ordre d'aller à Tournay.

12 — 31 mer.—M. Montet fils partit pour Condé. Vu Mme Laplace, Odelant, M. Gueheneau, Derichot, Farino, etc.

JUIN 1797

13 — 1 jeudi—Est parti Mme Odelant.

14 — 2 ven.—Est parti Fréville. On fit l'ouverture d'une porte sur le flégard.

15 — 3 sam.—Est parti Gigault Dolincourt pour Doullens. Est parti M. De Chaumont. Descente de police pour constater l'ouverture du flégard. Arrivée des cit. Mauroy et Warenghien en résidence.

16 — 4 dim.—Reçu la caisse des nouvelles mesures.

17 — 5 lundi—Eté à Lallaing. Sont arrivés les projets des ouvrages.

22 — 10 sam.—Est parti M. Heroguier pour Orchies.

24 — 12 lundi—Est revenu Dolincourt de Doullens avec le père de Dumoulin.

25 — 13 mar.—S'est marié M. Krech avec Melle Rançon.

26 — 14 mer.—Est parti Dumoulin avec son père pour Doullens.

29 — 17 sam.—Adjudication des étapes par le cit. Ollivier.

(1) L'Etat vend les abbayes de la Paix et de Sin à Douai.

30 — 18 dim.—Réforme de deux compagnies d'ouvriers.

MESSIDOR AN V

3 — 21 mer.—Est revenu Demoulin.
4 — 22 jeudi—Est venu Gueheneuc.
5 — 23 ven.—Est arrivé Dominique, beau-frère à Dumoulin (1).
7 — 25 dim.—Est parti Dominique avec ma caisse. Eté à Lallaing.
8 — 26 lundi—Eté avec Warenghien à Lécluse.
9 — 27 mar.—Est parti M. Delfosse et Lejeune pour Paris.
10 — 28 mer.—Fête de l'agriculture. Arrivée du petit Chermont.

JUILLET 1797

16 — 4 mar.—M. Thuriot fut reçu commandant de la place. A fini la remise des effets de Bommart.
18 — 6 jeudi—Bommart fit la vente de ses effets repris.
19 — 7 ven.—Reçu mon brevet de chef de brigade. Est venu M. Boucher, de Rolcourt.
20 — 8 sam.—Visite du pont avancé de la porte de Lille.
21 — 9 dim.—Bal de la Société chez Lannoy.
22 — 10 lundi—Est venu M. Crépy. Commédie du « Bourru bienfaisant » et des « Etrennes. »

(1) L'administration municipale défend d'allumer des feux dans les rues, durant les soirées des jours de St-Jean et de St-Pierre.

23 — 11 mar.—A manqué le courrier de Paris. Commédie des « Jeux d'amour et du hasard », et des « Fausses Infidélités. » Bal de nuit de la société. chez Lannoy.

26 — 14 ven. —Fête anniversaire de la Bastille.

27 — 15 sam.—Il fit un très-gros orage le soir, le tonnerre tomba près de St-Albin.

THERMIDOR AN V

2 — 20 jeudi—M. De Jurancourt revint à Lille.

9 — 27 jeudi—Fête du 9 thermidor. Bal de nuit chez Lannoy pour la société.

AOUT 1797

16 — 3 jeudi—Est venu M. Tholosé père.

17 — 4 ven. —Est arrivé Geoffroy, ing., allant à Brest.

19 — 6 dim. —Est revenu un convoi d'artillerie.

22 — 9 mer. —Est revenu Hubert, adjoint du génie. On vendit la maison de St-Julien. Adjudication des arbres morts des remparts, etc.

23 — 10 jeudi—Adjudication des bois de blindage au fort de Scarpe.

24 — 11 ven. —Adjudication des bois de Bouvignies.

25 — 12 sam.—Vente de vin et sel au magazin d'approvisionnement des vivres.

26 — 13 dim. —Morin est entré en fonction de payeur en place de Delfosse. Il y eut un homme noyez auprès du fort de Scarpe.

27 — 14 lundi—A passé Flayelle.

28 — 15 mar.—Demoulin fut mis aux arrêts pour 15 jours.

FRUCTIDOR AN V

1 — 18 ven.—Liégeois obtint sa pension d'ancienneté. Commença la nouvelle organisation de la gendarmerie nationale.

2 — 19 sam.—Demoulin sortit des arrêts. Est parti Desfossés pour Luxembourg.

3 — 20 dim.—M. De Chermont reçut l'ordre de rester à Douay.

4 — 21 lundi—S'est marié civilement Gigault Dolincourt avec M[elle] Verrier. Est morte la V[e] Bommart, tante de l'entrepreneur. Thybessart revint de Paris.

5 — 22 mar.—Insurrection au fort de Scarpe pour la défaite de la Montagne.

6 — 23 mer.—Le général Liébert fit la visite du fort de Scarpe.

8 — 25 ven.—Est parti le général Thuriot pour Metz.

10 — 27 dim.—Fête des vieillards.

SEPTEMBRE 1797

17 — 3 dim.—Est arrivé Emy.

18 — 4 lundi—Regnard se maria à Valenciennes avec M[elle] Victoire Laplace.

19 — 5 mar.—Est né le petit Ferdinand-Jacques-Eugène-Alexandre Gigault-Dolincourt, dont Chermont fut parain. avec M[elle] Montée cadette.

20 — 6 mer. —Annonce d'une victoire sur le royalisme. Continuation de la réorganisation de la gendarmerie.
21 — 7 jeudi—A manqué le courrier de Paris.
23 — 9 sam.—Est parti Monnier pour Lille. Le feu fut au fauxbourg d'Ecrechin. On annonça la nomination de Merlin au Directoire.
24 — 10 dim. —Est revenu Thuriot, de Metz.
26 — 12 mar.—Revue du général Thuriot. Est arrivé le ch. Deveaux (1).
27 — 13 mer.—Il y eut trois représentans sur la place.
28 — 14 jeudi—Est parti Deveaux pour Valenciennes.
29 — 15 ven. —Assemblée à l'hôpital des Anglais. Est arrivé M. De Jurancourt. Furent cassez les administrations (2).
30 — 16 sam.—Visite des dehors de la place. On fit de nouvelles administrations (3).

JOURS COMPL.

2 — 18 lundi—Est parti M. De Jurancourt.
3 — 19 mar.—Est parti M. Postel.

(1) L'administration municipale fait publier avec appareil la loi du 19 fructidor, an V (5 septembre 1797).

(2) L'administration du département fait conduire à la frontière les émigrés et des déportés détenus à Douai.

(3) Nommées par la directoire exécutif en vertu de la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797).—Les prêtres insermentés, qui se trouvaient à Douai, furent conduits à la maison d'arrêt des Ecossais, d'après les dispositions de la loi du 19 fructidor an V.

VENDÉMIAIRE AN VI

1 — 22 ven. — Réception du général de division Bessière. Fête de la république. Course aux casernes d'Ecrechin. Feu d'artifice. Mauroy fut mis aux arrêts.

2 — 23 sam. — Visite du chemin de tirage à la Pépinière.

4 — 25 lundi — Revue du commissaire à St-Waast.

7 — 28 jeudi — On a fermé la porte d'Ocre.

OCTOBRE 1797

10 — 1 dim. — Foire. Sont parties les hyrondelles.

11 — 2 lundi — Est arrivé M. Wolff (1).

12 — 3 mar. — Guillemart commença à travailler au bureau du génie.

13 — 4 mer. — On rendit l'église de St-Jacques à l'artillerie.

15 — 6 ven. — Fut arrêté Guillemart. Visite des Grands-Anglais pour l'établissement du juge-de-paix (2).

16 — 7 sam. — Est parti Fréville.

17 — 8 dim. — Eté avec Courouble à Pont-à-Raches, Flines, Marchiennes, St-Amand, Hasnon et Rosust.

18 — 9 lundi — Par Lewarde, Orchies, Lalouette, Pont-à-Marc, Neuville à Douay. On

(1) L'église de la paroisse St-Jacques est mise à la disposition de l'artillerie en échange de celle de St-Albin qui menaçait ruine.

(2) On arrêta à Douai les individus rentrés en France d'après la loi du 22 nivôse an III (11 janvier 1795).

a guillotiné un homme, nommé Boulanger, chaufféur de pieds, sur la Petite-Place.

19 — 10 mar.—Eté à Aubigny-au-Bac, Brunellemont, Arleux, Lécluse et Vitry, à Douay.

20 — 11 mer.—Est parti Delfosse pour Paris.

22 — 13 ven. —Est mort le 2e oiseau.

24 — 15 dim.—Ducasse à Lambres.

25 — 16 lundi—Est revenu Robichet.

26 — 17 mar.—Ont passé les députéz de Lille pour retourner à Paris.

27 — 18 mer.—S'est marié Béranger le cadet.

29 — 20 ven. —Yvoi a commencé à écrire. On tira le canon pour annoncer la fête de la mort du général Hoche.

30 — 21 sam.—Fut reçu Legry, commandant de la place à Douai. Fête de la mort du général Hoche. Est mort à Wavrechain, près Bouchain, M. Cambier, ancien officier.

BRUMAIRE AN VI

1 — 22 dim.—Donné le prix du jardin aux ouvriers de la fortification, non payés.

4 — 25 mer.—L'on a fusillé le prieur de Maroilles, comme émigré restant. Bal de société chez Lannoy.

5 — 26 jeudi—Fut arrêté Postel.

6 — 27 ven. —(1) Au Point-du-Jour on tira 12

(1) Loi portant que le Tribunal civil du département, séant à Douai, sera composé de trente juges, divisés en trois sections.

coups de canon pour la paix avec l'empereur. Fête et promenade pour la paix. Est mort Maugué l'aîné.

9 — 30 lundi—Vente de vieilles palissades.

10 — 31 mar.—Grande pluie qui empêcha la continuation de la vente des palissades.

NOVEMBRE 1797

12 — 2 jeudi—Fin de la vente des palissades. Fut destitué Laboutibière, commandant du fort.

14 — 4 sam.—A passé Flayelle pour aller à l'école de Metz.

16 — 6 lundi—Ramonage des cheminées. Deny eut la commission de la vente des poudres.

18 — 8 mer.—Bal de la première société chez Lannoy.

19 — 9 jeudi—Est parti Demoulin pour Doullens. Sont partis les projets pour Lille. Chermont eut la rougeolle.

22 — 12 dim.—Ducasse au Vatinet et à Somain. Feu chez le portier Louis.

25 — 15 mer. —Bal de la deuxième société chez Lannoy.

26 — 16 jeudi—Délivré à l'artillerie 450 palissades.

28 — 18 sam.—Fut destitué Morin payeur, et remplacé par Fréchard. On a guillotiné un boulanger.

29 — 19 dim.—A passé M. De Seigne, genéral de brigade, commandant de Dunkerque.

30 — 20 lundi—Il y eut 24 écrivains du département réformés.

FRIMAIRE AN VI

2 — 22 mer.—Bal de la première société chez Lannoy.

3 — 23 jeudi—Est revenu Demoulin de Doullens.

7 — 27 lundi—S'est mariée Melle Rollet.

9 — 29 mer.—Eté avec Warenghien à Orchies, pour les crêtes.

10 — 30 jeudi—Est mort Bodelée. Concert et bal à la Commédie.

DÉCEMBRE 1797

11 — 1 ven.—On rendit le flégard à la ville.

13 — 3 dim.—Est arrivé M. Jurancourt.

14 — 4 lundi—Visite des Grands Anglais pour la vente du jardin, etc.

15 — 5 mar.—Est reparti M. Jurancourt.

16 — 6 mer.—Rendu André Collier, de Sin, à la réquisition. Bal de la première société chez Lannoy.

20 — 10 dim.—J'ay eu une rude crampe à la jambe droite.

21 — 11 lundi—On a guillotiné un assassin. Vente des chevaux de gendarmerie. Est parti Dolincourt pour Doullens. Concert et bal à la Commédie.

29 — 19 mar.—Visite de la redoutte 110.

30 — 20 mer.—Bal et concert à la Commédie.

NIVOSE AN VI

1 — 21 jeudi—Revue du commissaire Mastricht à St-Waast. Bal de la première so-

ciété chez Lannoy. S'est marié Warenghien avec Melle De Lambres.

5 — 25 lundi—Mis le petit Chermont en prison.

6 — 26 mar.—On a fusillé un émigré.

7 — 27 mer.—Feu dans la rue de la Cloris à 11 h. 1/2 du soir.

9 — 29 ven.—Tempête de vent.

JANVIER 1798

12 — 1 lundi—S'est marié M. Picart avec Melle Henry Delgorgue.

14 — 3 mer.—Est arrivé M. Benoit de Neuflieue.

15 — 4 jeudi—Visite domiciliaire chez les marchands de marchandises anglaises.

16 — 5 ven.—Fut guillotiné un empoisonneur, en chemise rouge, amené en fiacre.

17 — 6 sam.—Le feu fut à la cheminée du corps de garde intérieur de la porte d'Arras.

20 — 9 mar.—Concert et bal à la Commédie.

21 — 10 mer.—Bal de la deuxième société chez Lannoy.

23 — 12 ven.—Est morte la femme Castille à la pépinière.

24 — 13 sam.—Est venu Roget fils.

28 — 17 mer.—Bal de la première société chez Lannoy.

30 — 19 ven.—Bal et concert à la Commédie.

PLUVIOSE AN VI

1 — 20 sam.—On a guillotiné un chauffeur de pieds. On a fusillé un émigré.

2 — 21 dim. —Fête de la mort du roy.
4 — 23 mar. —Est arrivé M. De Jurancourt.
5 — 24 mer. —Est parti M. De Jurancourt. Bal de la deuxième société.
6 — 25 jeudi—Brûlé lettres et papiers.
7 — 26 ven. —Pris un bandage élastique pour hernie.
8 — 27 sam. —Est revenu Dolincourt de Doullens. Offrande du corps à la patrie.
10 — 29 lundi—Concert et bal à la Commédie. Ouverture de la Société constitutionnelle à la ville. Assemblée et promenade pour la proclamation du projet de descente en Angleterre.
11 — 30 mar. —Examen des élèves de Varlet par le cit. Aubertin.
12 — 31 mer. —Bal de la 1re société chez Lannoy. Sont partis les prisonniers autrichiens du fort de Scarpe.

FÉVRIER 1798

13 — 1 jeudi—Concert et bal à la Commédie pour amateurs. Est mort M. Delassus.
14 — 2 ven. —Examen du petit Chermont.
18 — 6 mar. —Est arrivé M. De Fréville.
20 — 8 jeudi—Arrivée du 1er régiment d'artillerie pour garnison.
21 — 9 ven. —Assemblée chez Tholosan pour le mur du jardin. Bal de la Comédie. Est arrivé Barbay pour résidence à Douay.
23 — 11 dim. —Bal de nuit de la 1re société chez Lannoy.

24 — 12 lundi—Est parti Demoulin pour Doullens.
25 — 13 mar.—On a fusillé un émigré de 90 ans (1).
26 — 14 mer.—S'est marié M. Montée avec Melle Durier.
27 — 15 jeudi—On mit six jeunes garçons au carcan dont l'un était Jacques Decaux. Offrande patriotique du génie pour la descente d'Angleterre.
28 — 16 ven.—Il y eut 3 hommes et 3 femmes au carcan pour vols. Est mort Mailly chauffourrier.
29 — 17 sam.—Il y eut 2 hommes et une femme au carcan.
30 — 18 dim.—Barlès fut mis en prison.

VENTOSE AN VI

1 — 19 lundi—A passé le général Buonaparte.
2 — 20 mar.—Est mort M. Simon de Bersée. Bal de nuit de la 2e société chez Lannoy.
3 — 21 mer.—Est arrivé Mme et Melle Alexandre.
4 — 22 jeudi—Offrande des officiers du génie à la patrie.
5 — 23 ven.—Revue extraordinaire pour constater les absents.
6 — 24 sam.—Est mort Cadmeir, pâtissier suisse.
7 — 25 dim.—Est parti Mme Alexandre. Vu Porée, de Valenciennes.
2 — 26 lundi—Est arrivé M. Bedet de Jurancourt.

(1) Même jour, organisation du Cercle constitutionnel qui tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville.

Warenghien entra en sa maison, rue St-Jean.

9 — 27 mar. —Mme Thybessard est accouchée d'un garçon.

10 — 28 mer. —Est reparti M. Jurancourt. On mit le decadi au magasin des fortifications.

MARS 1798

11 — 1 jeudi—Concert et bal de la Société patriotique.

12 — 2 ven. —Est arrivé un bataillon de sapeurs. Est arrivé M. Alexandre.

13 — 3 sam. —Demoulin est parti pour Lens.

16 — 6 mar. —On a guillotinéz six hommes chauffeurs de pieds, en chemise rouge. Offrande du génie pour la contribution patriotique. Ivoy a commencé à travailler pour moy.

18 — 8 jeudi—M. Montée fut visiter ses brigades. Ouverture de l'école mathématique d'artillerie.

20 — 10 sam. —Revue du général Tugnot. Furent fermées les grandes et petites boucheries.

22 — 12 lundi—Essai d'obusiers au poligone.

24 — 14 mer. —Est parti Warenghien, lieut. du gégénie pour Boulogne.

25 — 15 jeudi—Dolincourt fut logé au Béguinage.

26 — 16 ven. —Vente de vieux fers à l'Arcenal, à Douay.

28 — 18 dim. —Bal de nuit de la deuxième société chez Lannoy.

29 — 19 lundi—On commença à démonter St-Albin.
30 — 20 mar.—Fête de la souveraineté du peuple, l'après midi course et feu d'artifice.

GERMINAL AN VI

4 — 24 sam.—Don patriotique des officiers du génie, pour la descente d'Angleterre.
7 — 27 mar.—Sont arrivées deux compagnies de mineurs.
10 — 30 ven. —Fête de la jeunesse. Revue des mineurs au quartier d'Ecrechin. Est mort M. De Fréville, directeur à Valenciennes.-

AVRIL 1798

13 — 2 lundi—Offrande du corps du génie à Mme Honoré. On a guillotiné un homme.
14 — 3 mar.—Sont arrivés les hyrondelles.
15 — 4 mer.—M. Breuille fut à Lille.
17 — 6 ven. —M. Breuille revint de Lille. Sont venus M. et Mme Obvier.
20 — 9 lundi—Assemblée des électeurs à St-Pierre.
22 — 11 mer.—Valentin reprit la garniture de la chambre de Demoulin.
23 — 12 jeudi—Promenade à Férin.
24 — 13 ven. —Labuisse fut nommé député à Paris.
28 — 17 mar.—Est arrivé le citoyen Barrois, pour résidence à Douai. S'est marié Miraucourt avec Melle Paris.

FLORÉAL AN VI

2 — 21 sam.—Est parti le cit. Dubreuil pour Ste-Menehould.
3 — 22 dim.—Promené au fort de Scarpe avec Bazin.

9 — 28 sam.—Sont parties 4 compagnies d'artillerie pour Le Hâvre.

10 — 29 dim.—Fête des époux.

MAI 1798

14 — 3 jeudi—Mauroy revint de Paris.

15 — 4 ven. —Bal des officiers d'artillerie au public.

16 — 5 sam.—Est mort M. Ovine, juge du tribunal criminel.

17 — 6 dim.—Revue des mineurs à St-Sulpice par le général Dulanloy. Promener à Flers.

18 — 7 lundi—Promener à la ducasse de Flers.

19 — 8 mar.—Promoner à la ducasse de Flers.

21 — 10 jeudi—Je pezai 155 livres.

22 — 11 ven. —Course aux chevaux aux Grands-Anglais.

24 — 13 dim.—Il y eut un homme au carcan.

29 — 18 ven. —Fut guillotiné Clavel pour vol et assassin, en chemise rouge. L'après midi on guillotina Sanche et un autre voleur, et Ducloux, en chemise rouge.

30 — 19 sam.—Bal de nuit aux Grands-Anglais.

PRAIRIAL AN VI

1 — 20 dim.—L'équipage d'artillerie reçut ordre de partir de suite pour Ostende.

2 — 21 lundi—On annonça une victoire sur les Anglais descendus à Ostende.

4 — 23 mer.—Est venu M. Labre et un autre officier de Lille.

5 — 24 jeudi (1)—Visite de l'écluse de Courcelettes (2).

8 — 27 dim.—Visite du fort de Scarpe pour l'arrivée des prisonniers anglais.

9 — 28 lundi—Arrivée des prisonniers anglais au fort de Scarpe.

10 — 29 mar.—Fête de la victoire. Est parti un détachement de mineurs pour St-Amand.

12 — 31 jeudi—Sont partis pour Paris MM. De Neuflieu et Bommart. Reçu les 2es brevets des concierges des bâtiments militaires. On a guillotiné un homme pour vol d'un mouchoir.

17 — 5 mar.—Est partie la 6e compagnie de mineurs pour Valenciennes.

20 — 8 ven.—Reçu un coup de pied de cheval.

23 — 11 lundi—Vu le cit. La Flotte.

24 — 12 mar.—Visite du Museum avec les dames Montée.

25 — 13 mer.—Grand saccage dans la Scarpe.

26 — 14 jeudi—Parti deux compagnies d'artillerie pour Le Hâvre, St-Michel et...

28 — 16 sam.—Vente de St-Amé et St-Jacques (3). Demolition de la latrine du quartier Marchiennes sur la rivière.

(1) Loi autorisant la vente des églises de St-Amé et de St-Jacques, pour établir des marchés sur leurs emplacements, aussitôt après leur démolition; ces deux églises furent vendues le 16 juin.

(2) Courchelettes.

(3) En vertu de la loi du 24 mai 1798.

MESSIDOR AN VI

1	—	19 mar.	—Assemblée du corps du génie pour la suppression du don patriotique.
2	—	20 mer.	—Revue du commissaire à St-Waast.
3	—	21 jeudi	—Assemblée pour la contre revue du général Tugnot, qui ne se fit pas.
7	—	25 lundi	—Ducasse à Sin.
8	—	26 mar.	—S'est pendu un bernatier.
10	—	28 jeudi	—Fête de l'agriculture au faubourg Notre-Dame.
11	—	29 ven.	—On a fusillé un émigré, menuisier.
12	—	30 sam.	—Etablissement des barrières des péages des routes. Est revenue la 6e compagnie des mineurs, de Valenciennes.
		JUILLET 1798 (1)	
14	—	2 lundi	—Est partie la 6e compagnie des mineurs pour Metz.
15	—	3 mar.	—On annonça la prise de l'île de Malte. Est arrivée Mme Tholosé. Est arrivé M. Le Blond.
19	—	7 sam.	—Est venu M. Obrien.
20	—	8 dim.	—Bal de Gayant chez Lannoy.
21	—	9 lundi	—Est venu M. Frétin.
22	—	10 mar.	—Bal de nuit chez Lannoy pour suite de Gayant.
23	—	11 mer.	—Visite domiciliaire et arrestation de particuliers sans passeports.
26	—	14 sam.	—Fête de la fédération à la redoute 111. Bal champêtre au collège d'Anchin.

(1) 1er juillet.—Mise en activité des droits pour l'entretien des routes. On cessa de les percevoir le 22 septembre 1806.

28 — 16 lundi—Les cit. Dessart et Lecoq gagnèrent leurs procès contre la nation.

30 — 18 mer.—Vu le représentant Duhot.

THERMIDOR AN VI

3 — 21 sam.—On a guillotiné Paro, de Raismes, en chemise rouge, pour avoir tiré un homme pour une pie.

4 — 22 dim.—Vente de mauvais chevaux d'artillerie.

5 — 23 lundi—On sçut que Warenghien père était placé à Paris, chef du bureau de liquidation.

6 — 24 mar.—Est parti le 1er régiment d'artillerie pour Trèves.

7 — 25 mer.—Est partie la compagnie d'ouvriers de Savary pour Trèves.

8 — 26 jeudi—Est parti Senarmont pour Lille.

10 — 28 sam.—Fête de la chute des tyrans.

11 — 29 dim.—On a guillotiné Carpentier, du Cateau, émigré, mené en carosse.

13 — 31 mer.—Promenade au bois de Bernicourt.

AOUT 1798

18 — 5 dim.—M. Montée fut mis aux arrêts.

20 — 7 mar.—Est morte Mme Caselly.

21 — 8 mer.—On apprit la mort du cit. Paillard, chirurgien de Doullens, à Paris.

22 — 9 jeudi—Est arrivée Mme Alexandre. On a guillotiné l'après-midi 7 hommes en chemises rouge, pour vols et assassins.

23 — 10 ven. —Fête de l'abolition de la royauté. Est partie Mme Alexandre. Feu d'artifice le soir.

26 — 13 lundi—Furent levez les arrêts de M. Montée.

29 — 16 jeudi—M. Bommart est revenu de Paris.

FRUCTIDOR AN VI (1)

3 — 20 lundi—Est tombée la latrine du jardin.

8 — 25 sam.—On a guillotiné Antoine Moireux et Nicolas Guérin, pour vols et assassins, en chemises rouges, l'après midi. Le matin, il y eut une femme au carcan.

10 — 27 lundi—Fête des vieillards.

11 — 28 mar.—Vente des fers, bois, palissades, fascines et gabions du magasin, au profit de M. Bommart.

SEPTEMBRE 1798

15 — 1 sam.—A passé l'ingénieur d'Amiens.

16 — 2 dim.—La 1re compagnie des mineurs fut au fort de Scarpe. Ducasse à Quinchy (2). Est arrivé M. De Jurancourt.

17 — 3 lundi— Ducasse d'Hamel. Fête du 18 fructidor, joutes sur l'eau, prix d'anguilles; le soir, illuminations.

23 — 9 dim.—Gigault fut loger dans la rue d'Arras. S'est sauvéz 9 criminels des cachots des tours Notre-Dame.

(1) 18 août.—On abattit les deux marronniers placés en avant de l'église St-Jacques.

(2) Cuincy.

24 — 10 lundi—Vente des bois du magasin pour Bommart. Est parti M. Montée pour sa tournée.

25 — 11 mar.—Ducasse d'Ecrechin.

26 — 12 mer.—Est parti le petit Chermont. Le tonnerre tomba à Marchienne.

27 — 13 jeudi—On apprit la réforme officielle de Jurancourt. Est parti le bidet de Jurancourt.

JOURS COMPL.

1 — 17 lundi—Eté au fort de Scarpe, et à la ducasse de Dechy. Est revenu M. Montée.

2 — 18 mar.—Ducasse à Planques. Eté chez Bouquero.

3 — 19 mer.—Est parti Desroches pour Chambéry, et Barrois pour Milan.

4 — 20 jeudi—J'ay eu une forte crampe dans la jambe gauche.

5 — 21 ven.—Feu d'artifice sur le clocher de St-Pierre.

VENDEMIAIRE AN VII

1 — 22 sam.—Fête de la république; jeux, le soir; belles illuminations.

3 — 24 lundi—Ducasse à Férin.

5 — 26 mer.—Est parti Thybessart pour Sierck. Est parti Barail pour Dunkerque. S'est noyé à la Prairie le cit. Le Maire-tarli-fossé.

6 — 27 jeudi—Vente de palissades.

7 — 28 ven.—Continuation de la vente des palissades.

8 — 29 sam.—Continuation de la vente des palissades. Est revenu M. Montée.

9 — 30 dim.—Nous fûmes à la ducasse à Nommain (1).

OCTOBRE 1798

11 — 2 mar.—Nous revimmes à Douai. Mme Warenghien accoucha d'un garçon. On a guillotiné sept hommes sur la petite place.

12 — 3 mer.—Fait la visite de la cunette du fossé et du canal des pestiférés.

13 — 4 jeudi—Est parti Parisis pour Soissons.

14 — 5 ven.—M. Montée père reçut un tiers du 1er trimestre de l'an V de sa pension, de 333 fr. 33 c. Est arrivé le chef de division de la gendarmerie.

15 — 6 sam.—Bal des pauvres à la salle aux glaces.

17 — 8 lundi—Est parti François pour tournée.

20 — 11 jeudi—On abattit par sappe la moitié du clocher de St-Amé.

21 — 12 ven.—Est partie la 1re compagnie des mineurs pour Lyon.

22 — 13 sam.—Est mort Gelée Lainée, chirurgien de l'hôpital. Est mort le curé de St-Nicolas. Arrivée de Marie-Jeanne Bourg.

23 — 14 dim.—Est arrivé Thybessart.

28 — 19 ven.—Est mort le petit Estabel.

(1) Nomain.

BRUMAIRE AN VII

1	—	22	lundi—Est repartie Jeanne Bourg pour Doullens. Ducasse à Lambres.
2	—	23	mar.—Ducasse à Lambres.
3	—	24	mer.—Est arrivé Warenghien père. Est arrivé le cit. Prost.
5	—	26	ven.—Est partie une compagnie de la colonne mobile pour Valenciennes (1).
6	—	27	sam.—Le cit. Prost est reparti pour Péronne.
9	—	30	mer.—Donné la chambre du petit Chermont à Jean-Baptiste Lesurque.
		NOVEMBRE 1798	
13	—	3	sam.—Fut guillotiné Alexandre-Joseph Ferni, musicien, prussien de nation, comme contre-révolutionnaire. Envoi des projets.
14	—	5	lundi—Bal à la salle aux glaces.
17	—	7	mer.—Tempête de vent et pluie.
18	—	8	jeudi—Continuation de tempête.
19	—	9	ven.— d°
20	—	10	sam.—S'est marié Jean-Baptiste Lesurque avec la servante de Delfosse. Continuation de tempête. Arrestation de Mme Taffin.
21	—	11	dim.—Est rentrée la colonne mobile de Douai. Est parti le cit. Bommart fils pour Paris.

(1) Pour rétablir l'ordre dans les départements de la Belgique. Elle rentra à Douai le 11 novembre, avec un étendart qui lui avait été donné par la commune de Renaix, en reconnaissance des services rendus.

22 — 12 lundi—Est partie Mme Taffin.
24 — 14 mer.—Sont partis pour demeurer à Paris MM. Dujat et Delfosse.
25 — 15 jeudi—Bal pour les pauvres à la salle aux glaces.

FRIMAIRE AN VII

1 — 21 mer.—On abattit le reste du clocher St-Amé. Est parti Mauroy pour Landaw.
2 — 22 jeudi—Est arrivé la neige. Arrivée de St-Léger pour résider à Douai (1).
5 — 25 dim.—Bal de la salle aux glaces.

DÉCEMBRE 1798

11 — 1 sam.—M. Montée reçut l'ordre d'aller à Arras. M. Montée fut mis aux arrêts par le ministre.
13 — 3 lundi—Le cit. D'Hotel reçut sa réforme.
15 — 5 mer.—Bal de la salle aux glaces.
16 — 6 jeudi—Est arrivée Mme Michel.
20 — 10 lundi—Est parti M. Montée pour Arras.
21 — 11 mar.—Payé à Bouly pour l'Histoire de Flandres, 12 f.
25 — 15 sam.—Bal des pauvres à la salle aux glaces.
26 — 16 dim.—On a guillotiné Hubert Bargois, voleur de fayence. Mis au carcan Célestine Courtecuisse pour évasion d'émigré.
29 — 19 mer.—Est venu M. Jurancourt.

NIVOSE AN VII

2 — 22 sam.—Est partie Mme Montée pour Arras.

(1) On mit à bas ce qui restait du clocher de St-Amé.

3 — 23 dim.—On fit une quête pour les banquettes de la salle aux glaces.

4 — 24 lundi—Est arrivé M. Jurancourt pour être être témoin de jugément.

5 — 25 mar.—Bal des pauvres.

8 — 28 ven. —Est mort un homme au carosse de Paris.

10 — 30 dim. —S'est marié Advenier-Fontenelle avec Melle Eugénie Corbino.

JANVIER 1799

13 — 2 mer. —Fut tué un homme à la porte d'Ecrechin.

15 — 4 ven. —Est parti Advenier pour Paris.

19 — 8 mar.—Arrestation de Tholosan. Destitution de Duparc et arrestation de Morin.

21 — 10 jeudi—Jean-Baptiste Lesurque délogea de St-Waast. On a fusillé l'émigré Delhaye, de Douai, huissier du Parlement.

22 — 11 ven. —Vu la petite Benoist de Philippeville.

24 — 13 dim.—On fusilla un émigré à la redoute 111.

25 — 14 lundi—Arrestation du chirurgien Delahaye.

27 — 16 mer.—Les ouvriers des charrois quittèrent le logement des Bénédictins. Tous les Humez furent arrêtéz. Fut ramené Mme Taffin.

28 — 17 jeudi—Réforme de nos réquisitionnaires.

29 — 18 ven. —On a guillotinéz un homme de Dunkerque pour vols.

PLUVIOSE AN VII

1 — 20 dim. — Mme Gigault est accouchée d'un fils.
2 — 21 lundi — Fête de la mort du roy. Plantation de l'arbre de la liberté au départ.
4 — 23 mer. — Est parti St-Léger pour Maubeuge. Miraucourt fut fait garde magazin des vivres.
5 — 24 jeudi — Bal de la salle aux glaces. Est arrivé un bataillon de garnison.
8 — 27 dim. — Est tombée la muraille de la cour du vieux St-Waast. Est arrivée Mme Alexandre.

FÉVRIER 1799

20 — 8 ven. — Est parti Legry pour Cambrai. Est arrivé Langlois à Douay. Est morte Melle Delanoy et le cit. D'Orchies, maître d'école du jeu de paulme.
22 — 10 dim. — Fut reçu Joseph Langlois, lieutenant-colonel, commandant de Douay, de 2e classe.
26 — 14 jeudi — Est parti le général Tugnot pour Bruges.
29 — 17 dim. — Furent guillotinéz Antoine Mulot et Antoine François pour vols avec effraction, ce dernier était de Gavrelle.
30 — 18 lundi — Est arrivéz la réforme du petit
(1) Barbès.

VEND. AN VII. — SEPT 1799.

1 — 23 lundi — Fête de la république, feu d'artifice. Courses de jeux.

(1) Il y a une lacune dans les papiers de M. Chermont.

4 — 26 jeudi—L'on sçut la rehabilitation du directeur Jurancourt, Lapisse, Robert, D'Issautier.

6 — 28 sam.—Tempête de vent.

7 — 29 dim.—Est morte Mme Lorrin.

8 — 30 lundi—Arrivée de l'inspecteur d'artillerie Valein.

OCTOBRE 1799

10 — 2 mer.—Fête de la mort du général Joubert, tué à la bataille de Novi, en Italie.

15 — 7 lundi—Sont arrivéz les prisonniers anglais au Barlet.

16 — 8 mar.—Commencement de l'adjudication des herbes des fortifications.

17 — 9 mer.—Est arrivé le chef d'escadron de gendarmerie Montera. Fin de l'adjudication des herbes et pêches des fortifications. Vente des arbres de la pépinière.

20 — 12 sam.—S'est marié le chirurgien Dupont avec Melle De Marle.

21 — 13 dim.—Est arrivé M. De Tholosé, inspecteur des fortifications.

22 — 14 lundi—Est parti M. De Tholosé.

23 — 15 mar.—Sont partis les hyrondelles.

27 — 19 sam.—Est mort le garde d'artillerie du fort de Scarpe.

28 — 20 dim.—Est revenu le petit Guillain Lesurque.

30 — 22 mar.—Est parti Yvon pour les sapeurs à Landrecies.

BRUMAIRE AN VIII

1 — 23 mer. — A passé le directeur Jurancourt et Melle Pauline.

2 — 24 jeudi — Martel a commencé à venir écrire au bureau.

4 — 26 sam. — Gigault est parti pour Doullens. Sont partis les Russes.

9 — 31 jeudi — Est mort à Bernicourt M. de Bernicourt.

NOVEMBRE 1799

14 — 5 mar. — Est parti Jurancourt pour Sarrelouis.

16 — 7 jeudi — On a guillotiné un chauffeur et assassin.

19 — 10 dim. — On a volé 2000 liv. à Chartres, au quartier d'Ecrechin.

20 — 11 lundi — Est arrivé le chef de division de gendarmerie.

22 — 13 mer. — Est parti Guislain Lesurque pour Utrecht. Remis à Valentin la fourniture de la chambre de Dumoulin.

24 — 15 ven. — A passé le général Eblée. Visite de la fortification.

25 — 16 sam. — Assemblée sur la place pour faire le serment de fidélité.

29 — 20 mar. — A passé 3000 hommes pour la Vendée.

30 — 21 jeudi — Est mort M. de Marfaing, ancien directeur des fortifications.

FRIMAIRE AN VIII (1)

4 — 25 lundi — Est arrivée Mme Alexandre.

(1) Passage à Douai du 2e bataillon auxiliaire du département; l'administration centrale alla à sa rencontre.

5 — 26 mar.—Le feu fut chez Leroux, brasseur, rue de Mirabeau.
6 — 27 mer.—La garde nationale fit le serment.

DÉCEMBRE 1799

11 — 2 lundi—A passé le 2e bataillon des conscrits du département du Nord.
15 — 6 ven.—Est arrivé le délégué des consuls, Barré.
16 — 7 sam.—Assemblée sur la place pour la proclamation du délégué des consuls (1).
23 — 14 sam.—Assemblée sur la place pour recevoir Barré, délégué des consuls. Est mort Carelly, ancien maréchal-des-logis de gendarmerie.
24 — 15 dim.—On a renouvelé le département.
27 — 18 mer.—On a publié sur la place la nouvelle constitution.
30 — 21 sam.—S'est marié M. de St-Léger avec Melle Benoit de Neuflieue.

NIVOSE AN VIII

1 — 22 dim.—On a guillotiné un homme. Le feu fut au Barlet.
2 — 23 lundi—Est parti St-Léger pour Maubeuge.
4 — 25 mar.—Est mort Hovelt, commissaire du département.
5 — 26 jeudi—Enterrement solennel du cit. Hovelt, pour la première fois.

JANVIER 1800

15 — 5 dim.—Ordre de ne plus donner de literie aux soldats qu'en payant.

(1) 8 décembre.—Arrivée du citoyen Barret, délégué du gouvernement.

19 — 9 jeudi—On sçut la mort du délégué Barré à Maubeuge (1).

20 — 10 ven. —S'est mariée Melle Palette avec le receveur du timbre.

21 — 11 sam.—J'ai reçu l'ordre d'aller résider à Valenciennes.

24 — 14 mar.—Visite du magazin aux fourrages. Changement des commis du département (2).

25 — 15 mer.—On retrouve à l'Esplanade une religieuse noyéz, nommée Melle Lecoq; elle s'était noyéz au puisart du Petit-Bruille.

27 — 17 ven.—Est arrivé le citoyen Despret pour résider à Douai.

28 — 18 sam.—Visite de la place et remise des papiers au citoyen Despret.

PLUVIOSE AN VIII

4 — 24 ven.—Est arrivée Mme Despret.

6 — 26 dim.—Je fus à Valenciennes prendre possession.

9 — 29 mer.—Je retourne à Douay chercher mes bagages.

10 — 30 jeudi—Assemblée militaire au Temple pour promettre fidélité à la constitution.

FÉVRIER 1800

16 — 5 mer.—Est venu Aubert.

22 — 11 mar.—Parti définitivement pour Valenciennes.

FIN

(1) L'acte constitutionnel est publié par ordre de l'administration centrale du département.

(2) L'administration centrale du département fut, en effet, réorganisée, par le délégué du gouvernement, Barret, arrivé à Douai, le 8 de ce mois.

HISTOIRE MILITAIRE

DE DOUAI

DE 1789 A 1871

PAR

M. le Baron Amaury DE WARENGHIEN

Membre résidant

CHAPITRE I

1789-1792

Le 11 novembre 1789, l'Assemblée Nationale votait, après une longue et vive discussion, le principe d'une nouvelle division du Royaume et décidait que la France serait partagée en départements.

Trois mois plus tard, par décret du 7 février, la même assemblée fixait à Douai, le chef-lieu du département du Nord.

Ce choix était manifestement inspiré par ce passage du

discours que Target prononça, le 11 novembre 1789, et qui entraîna le vote de la loi : « Cette division en départements est-elle donc arbitraire ? Non, elle n'est pas arbitraire de la part de votre Comité quoi qu'il ne puisse pas être rigoureusement démontré qu'elle soit la seule qu'on doive admettre.

« Voici ce que nous avons voulu : c'est que, de tous les points d'un département, on puisse arriver au centre de l'administration, en une journée de voyage. Or, tel est l'avantage que cette division nous procure le plus généralement. Nous avons calculé que si la figure des départements pouvant être régulière, la demi-diagonale jusqu'au centre serait de dix à douze lieues. Si l'on m'oppose les départements plus longs que larges, dont le chef-lieu ne sera pas au centre, je répondrai que, pour juger d'une vue politique, il s'agit de savoir, non pas si son exécution est infaillible, mais si, le plus souvent, elle est utile et si le grand nombre y trouve sa commodité et son bonheur. Il est commun à tous les systèmes d'administration que les règles soient heurtées par les circonstances ; et cependant, tous les systèmes d'administration doivent poser sur des règles. Tel citoyen ne jouira pas des biens qu'on a voulu lui faire ; mais la masse des citoyens en sera plus heureuse, et chacun sait que c'est là le seul succès, auquel il soit permis d'aspirer. »

Le département du Nord figurait, parmi ces départements plus longs que larges dont parlait Target ; de plus, sa longueur étant d'environ cinquante lieues, la demi-diagonale jusqu'au centre, était donc le double de celle que le Comité de l'Assemblée nationale avait prise pour type.

Douai fut choisi, comme chef-lieu de la Préfecture, et aussi comme siège du Tribunal criminel du Nord à cause de sa position centrale dans le département : à égale distance

de la frontière maritime et de l'extrémité du district d'Avesnes.

A cette raison d'ordre administratif, s'en joignit une autre d'ordre militaire. Il avait paru prudent de placer l'autorité supérieure du département, dans une ville, moins exposée que Lille, aux premiers coups de l'ennemi, et le siège de 1792, ne devait pas tarder à prouver d'une façon éclatante, la justesse et la profondeur de vues du Comité de l'Assemblée Nationale. Comme chef-lieu du département, outre le Tribunal criminel du Nord, et en attendant la création de la Cour d'Appel, Douai avait obtenu la Direction des Contributions, et celle des Domaines.

Enfin, au point de vue militaire, la Place forte de Douai avait une importance considérable. Elle renfermait un des plus grands arsenaux du royaume, une Fonderie de canons, une Ecole d'artillerie. Sa population civile pouvait être évaluée à 17,000 habitants ; celle de Lille étant de 55,000 à la même époque.

Ce qui faisait la force de l'enceinte de Douai, ce n'étaient pas seulement ses vieilles murailles et ses tours à l'antique, son fossé aussi large que profond, son chemin couvert, le nombre de ses demi-lunes et de ses ouvrages extérieurs: C'était l'immense inondation alimentée par la Scarpe et la Sensée: complétée par celle du Fort de Scarpe qui devait interdire à l'ennemi l'approche de la Place. La position stratégique de Douai était d'autant plus importante que, tenant le milieu entre Lille et Valenciennes, elle leur servait, en quelque sorte, de point d'appui. En supposant même que l'une de ces places vint à être forcée, une armée manœuvrant sous le canon de Douai, pouvait s'appuyer, tantôt sur Arras, tantôt sur Cambrai, et, sans presque céder de ter-

rain, opposer à un envahisseur plus nombreux, une résistance invincible.

En 1789, la garnison de Douai s'élevait à 4658 hommes ainsi répartis :

Infanterie	Le régiment de Flandre, 2 Bataillons. .	1216 hommes
	Le régiment de Vintimille, 2 Bataillons .	1216 —
Artillerie	Le régiment de Besançon, 2 Bataillons .	1414 —
	La Compagnie d'ouvriers	113 —
Troupes à cheval	Le régiment des chasseurs de Picardie, 4 escadrons	699 —

L'organisation de la Garde Nationale, ajouta, dès le 24 juillet, de cette même année, un nouvel et précieux élément à cette garnison.

La Garde Nationale succédait aux quatre compagnies bourgeoises supprimées par arrêt du Conseil d'Etat du 11 septembre 1780.

Ces quatre Compagnies ou *serments* étaient celles des Archers et des Arbalétriers qui, dans des temps plus reculés, s'exerçaient dans les jardins des ruelles dont le nom s'est conservé jusqu'à nous. Les canonniers et les maîtres en fait d'armes, formaient les deux autres Compagnies. La première avait l'habit écarlate ; les trois autres portaient l'habit bleu.

Depuis longtemps, les Archers et les Arbalétriers ne répondaient plus aux exigences de la guerre moderne : de là, la réorganisation des gardes bourgeoises, sur de nouvelles bases.

La Garde Nationale de Douai fut divisée en huit compagnies, donnant un total de 1872 hommes. Le commandement en fut offert au baron de Tott, le gouverneur de la ville, si connu par sa vie aventureuse, son long séjour en Turquie, son éclatante bravoure, et ses très curieux mémoires.

Tous les citoyens composant la milice bourgeoise portaient la cocarde aux trois couleurs nationales.

Le 11 avril 1790, eut lieu, sur la Grand'Place, la cérémonie solennelle de prestation du serment civique prêté par la Garde Nationale de Douai, entre les mains des Officiers municipaux. En présence d'une nombreuse assistance, le régiment des gardes bourgeoises étant sous les armes, son drapeau déployé, M. Taffin de Gœulzin, Maire de la ville, se présenta devant chacune des huit compagnies, et, chacune d'elles prêta isolément le serment proféré d'abord tout d'une voix. Le compte-rendu de cette imposante cérémonie constate « que le patriotisme et le civisme de la population se manifestèrent en cette occasion, de la façon la plus satisfaisante pour tous les bons patriotes. »

Afin de maintenir l'enthousiasme, une nouvelle fête fut célébrée, le 19 mai 1790. Les régiments de Vintimille, infanterie ; Besançon, artillerie ; et Picardie, chasseurs à cheval et les compagnies d'ouvriers de MM. le Chevalier Dufort et de Guériot de Rué, formant la garnison, se réunirent, avec la Garde Nationale, sur l'Esplanade, pour y prêter ensemble le Serment patriotique, devant les Officiers municipaux. Cette fête militaire qui attestait l'union la plus étroite entre la garnison et la population, fut annoncée par les cloches et le canon, et se termina par des illuminations et un feu d'artifice. Voici, au surplus, le très curieux récit de cette fête:

Récit de la Cérémonie de l'Union, de Fraternité et de Patriotisme des Citoyens et de la Garnison de la Ville de Douai le 19 Mai 1790 et des Fêtes données à cette occasion les jours suivants :

« Les régiments de Vintimille, infanterie; Besançon, artillerie et Picardie, chasseurs à cheval, et les Compagnies d'Ou-

vriers de MM. Chevalier Dufort et de Guériot de Rué, formant la garnison de cette Ville, désirant de se réunir aux citoyens qui l'habitent, par les liens les plus sacrés, se rendirent à la Municipalité, le 19 de ce mois, et y souscrivirent un acte d'adhésion à tous les décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés ou acceptés par le roi ; la Garde Nationale, pour rendre évidente la preuve de patriotisme de ces braves guerriers, les pria de se trouver vers le soir sur l'Esplanade, à effet d'y répéter ensemble et en présence des Officiers municipaux, le serment qui était gravé dans le cœur de tous. Les Représentans du Peuple qu'il avoit choisis lui-même, invités de se trouver à cette cérémonie, y vinrent à la tête du Régiment National. Plusieurs volées de canon et la musique annoncèrent leur arrivée au rendez-vous ; déjà la Garnison s'y trouvoit avec l'Etat-Major de la Place. Le bataillon quarré qui étoit formé par ces Citoyens-Soldats et par ces Soldats-Citoyens, avoit dans son centre les Officiers Municipaux et le Procureur de la Commune; celui-ci s'énonça alors en ces termes : « MM. quel spectacle plus grand et » plus digne d'être conservé dans la mémoire des hommes, » que celui des ordres civils et militaires réunis pour prêter » *à la Nation, à la Loi et au Roi,* le serment de leur être » à jamais fidèles ! Si chacun d'eux séparément avoit déjà » offert au civisme ce tribut de dévouement et de reconnois- » sance, quelle force nouvelle n'acquièrent point leurs sen- » timens, lorsqu'ils s'unissent et se confondent ? Oui, MM. » nous ne formons tous ici qu'un seul Corps, qui se dévoue » à la paix, au bon ordre, au maintien de la Constitution. » Le Royaume subsistoit, l'Assemblée Nationale a créé la » Patrie, et le Trône en devient l'Autel sous un Roi-Citoyen. » Unissons-nous, MM. d'efforts, d'intention, de sentiment,

» pour établir la félicité générale. Nous trouverons toujours » dans le serment civique que vous allez prêter un point de » ralliement, aussi cher à nos cœurs, qu'il est sacré dans » l'ordre du devoir. » Après ce Discours le Secrétaire-Greffier de la Municipalité fit lecture de la formule du serment, qui fut unanimement prêté au bruit du canon, par tous les assistans, sous les Drapeaux de leurs Corps respectifs. Alors le Régiment National défila vis-à-vis les autres Régimens, et reconduisit à l'Hôtel-de-Ville les Officiers Municipaux. Pendant la marche et la cérémonie, les cris *de Nation, de Roi, de Citoyens et de Garnison* partoient de toutes les bouches. Les Ecoliers qui avaient témoigné la plus grande envie de participer à cette fête, s'unissent à ceux qui la formaient ; aussitôt qu'ils ont posé les armes, la Garde Nationale conduisit la Garnison prendre des rafraîchissemens, les Ecoliers en prennent leur part, les Bourgeois s'empressent de rendre la fête plus brillante en illuminant leurs maisons. Mêmes réjouissances les jours suivans ; un Régiment en fait aujourd'hui les frais, demain un autre : et tous les jours ce sont des Citoyens et des Guerriers qui promènent la palme et l'olivier au bruit des tambours et des trompêtes, et qui néanmoins montrent aux méchans le fer dont ils sont armés pour la défense des bons.

« L'Être Suprême avoit trop ouvertement favorisé cette Ville, en y maintenant le calme pendant toutes ces journées ; on lui en devoit des actions de grâces ; en conséquence, d'après une permission expresse de l'Evêque, les Chapitres de Saint-Pierre et de St-Amé assemblés, le 24 dudit mois, aux Carmes chaussés, vinrent vers les cinq heures, avec *le Saint-Sacrement,* chanter le *Te Deum* sur l'Esplanade. La Municipalité, la Garde Nationale et la Garnison s'y trouvoient

dans le même ordre que le 19. A sept heures les Compagnies de la Garde Nationale et celles de la Garnison se divisèrent sur les Grande et Petite Place et sur l'Esplanade, et se partagèrent les vivres et les rafraîchissemens que les Officiers Municipaux avaient eu soin d'y faire préparer. Les cloches et le canon avoient annoncé cette fête dès la veille, et n'avoient cessé de se faire entendre pendant sa durée. Les places publiques, l'Hôtel-de-Ville et les Casernes étoient ornés de feuillages ; et le soir la Ville étoit illuminée. Un feu d'artifice, tiré sur l'Esplanade à dix heures, termina les réjouissances ; et le Citoyen comme le Soldat trouva dans le repos et dans son cœur la récompense que lui avoient méritée ses vertus. »

Enfin, le 6 juin 1790, la Garde Nationale de Douai, était représentée à la Confédération de 80.000 âmes faite à Lille entre les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. La force de la Garde Nationale du district de Douai était alors de 8000 hommes ; celle du département du Nord s'élevant à près de 86.000 hommes.

Elle était donc parfaitement organisée et enflammée d'une patriotique ardeur, au moment où les complications extérieures, devaient exiger d'elle, une active coopération, à la défense du territoire envahi. Il restait à mettre nos murailles en état de résister à toutes les attaques.

Dès 1790, l'hostilité de plus en plus évidente de la Prusse et de l'Autriche, contre la Révolution Française, décidait l'autorité militaire à prendre des mesures de précaution dans les places fortes situées sur la frontière du département du Nord. Une somme de 54.000 livres était affectée à leurs fortifications ; sur laquelle 14000 livres étaient consacrées à l'enceinte de Douai. Elle en avait d'autant plus besoin, que

depuis 1712, la guerre avait été écartée de cette partie de la frontière, et, que dès lors, les Places fortes avaient été quelque peu négligées.

Ce n'était d'ailleurs que le prélude d'autres mesures :

Les 2, 13 et 27 juillet 1791, M. de Rochambeau, lieutenant-général, Commandant en chef l'armée du Nord, donnait l'ordre d'exécuter des travaux destinés à mettre la Place de Douai à l'abri d'insultes. La conduite de ces travaux était confiée à M. Tholozé, lieutenant au Corps royal du Génie, l'un des officiers les plus distingués de cette arme qui devait deux ans plus tard, se signaler brillamment, pendant le siège de Valenciennes.

En même temps, le maréchal de camp Delanoue, donnait, le 16 juillet, une consigne sévère pour le service de la Place sur les remparts et les fortifications.

Il convient d'y relever deux articles qui présentent un intérêt rétrospectif.

Art. 4. — Les gardes aux portes et les sentinelles qui en sont détachées, aux avancées, empêcheront tous les militaires et particuliers de passer dans les ouvrages extérieurs de la Place, dans les chemins couverts et sur les glacis, à l'exception de MM. les Officiers du Génie, de l'artillerie et de l'Etat-Major de la Place.

Cette consigne fut sanctionnée le 18 juillet suivant par une Ordonnance du Conseil de la Commune, composé de MM. Allard, Picquet, Estabel, Simon et Lefebvre.

« Enjoignons à tous les citoyens d'y obéir exactement, sous les peines y portées, et, en outre, d'une condamnation de trois florins et de plus forte peine, en cas de récidive ; déclarons les père et mère responsables de la contravention qui pourrait être commise par leurs enfants, ainsi que les maîtres et patrons, de leurs domestiques. »

Il convient de dire que, de tout temps, la Police des Remparts avait été particulièrement rigoureuse. Il n'avait fallu rien moins que l'intervention du lieutenant du Roi, le baron de Tott, pour obtenir aux Douaisiens, en mai 1786, l'autorisation de se promener jusqu'à onze heures du soir, sur les remparts, depuis la Porte Notre-Dame, jusqu'à celle d'Arras, en passant par la Porte St-Eloi.

C'est ce même Gouverneur, qui fit élever le 30 avril 1787, avec l'autorisation du Ministre de la Guerre, un kiosque ou guinguette, sur le rempart, à l'ouest de la Porte St-Eloi. Notre Bibliothèque Communale, possède le très curieux prospectus destiné à porter cette création à la connaissance de la population douaisienne, ainsi que le programme des « redoutes » données en 1787 et 1788 pour célébrer « la rentrée du Parlement. » Ces redoutes duraient trois jours. Cette guinguette qui avait eu un grand succès de nouveauté, fut la première victime de la mise en défense de nos fortifications.

L'article 7 de la même consigne est encore plus curieux, au point de vue archéologique.

Art. 7. — « Il sera permis à ceux qui ont des moulins sur les remparts, d'aller et venir, pendant le jour, avec leurs chevaux et voitures, pour vaquer aux travaux de leurs moulins. Sans que cette exception leur permette d'aller par un autre chemin, que celui accoutumé. »

Il résulte de cette autorisation, qu'il existait encore, à cette époque, sur nos remparts, quelques-uns de ces vieux moulins que le peintre Belloche a représentés dans son tableau « le comté de Lille, en 1620 » qui est au Musée de Douai. Deux de ces moulins — les derniers — figurent sur un plan manuscrit de la collection Robaut qui date de 1784 ;

le premier était placé, sur le rempart, dans le voisinage de la Tour des Dames ; il s'appelait le Moulin des Tanneurs, et fut détruit par un incendie, le 13 juillet 1806. Le second était sur le bastion, derrière la caserne d'Ecrechin. Il y resta jusqu'en 1813, date de sa démolition.

Mais les événements se précipitaient ; une guerre avec la Prusse et l'Autriche était inévitable, à bref délai. Le 30 juillet 1791, Merlin, de Douai, écrivait la lettre suivante à M. Alexandre de Beauharnais, Député à l'Assemblée Nationale, membre du Comité de la guerre, marié à Joséphine Tascher de la Pagerie, qui, rendue veuve par l'échafaud, et après avoir passé par les cachots de la Conciergerie, devait devenir, un jour, Impératrice des Français.

Voici cette lettre :

30 juillet 1791.

« Vous m'avez promis, Monsieur et cher Collègue, de faire envoyer à Douay, environ 1200 gardes nationals de Paris. Permettez que je vous rappelle votre promesse et que je vous prie de vous occuper dès aujourd'hui, des moyens de l'effectuer promptement. Nous devons vous réélire à la Présidence, et par là, vous écarter, pour quinze jours, du Comité militaire. Ainsi vous n'avez pas un moment à perdre. Je vous assure que rien n'est plus instant que l'envoi dont il s'agit ; il fera le meilleur effet et il préviendra de grands maux. »

Agréez, l'hommage des sentiments que je vous ai voués pour la vie.

MERLIN.

Dès le 31 août, les premiers volontaires arrivaient à Douai, pour s'y former en bataillons, et les appréhensions patriotiques des habitants prenaient une telle force, que

l'Officier général, Commandant la Place, dut leur donner satisfaction immédiate en mettant les eaux dans les fossés de la ville, avant l'exécution des ouvrages ordonnés pour sa défense. Il fallut l'intervention du Ministre de la guerre Duportail, et des Administrateurs du département du Nord, pour obtenir, en octobre 1791, le retrait des eaux afin de procéder activement aux véritables travaux de défense.

Voici, en effet, ce que le 2 octobre 1791, le Ministre de la guerre Duportail, écrivait aux Administrateurs du département du Nord, à Douay :

Paris, le 2 octobre 1791.

Les eaux ayant été mises, Messieurs, au mois de juin dernier, dans les fossés de Douay, à la réquisition même de l'Officier général, Commandant dans la Place, pour calmer, dans les esprits, l'inquiétude du moment ; il devient indispensable de les en retirer pour exécuter les ouvrages ordonnés pour une défense vraie et bien plus efficace que les moyens provisionnels qui ont été employés alors. M. Lenglé, Directeur des fortifications m'a informé qu'il ne lui avait pas été possible, jusqu'à présent, d'obtenir même par votre entremise, de faire faire la manœuvre de l'écoulement des eaux, dans les craintes chimériques et préventions de toute une ville qui désire sa sûreté et agit contre elle-même en s'opposant à des travaux seuls capables de la lui procurer. Je me suis concerté avec M. de Lessart sur les moyens de lever cet obstacle qui arrête et suspend des ouvrages de défense dont l'exécution devrait, au contraire, être très active. Le Ministre me marque qu'ayant pris la-dessus les ordres du Roy, il vient de vous mander que l'intention de sa Majesté est que vous preniez les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour que les craintes imaginaires des habitants

de Douay, ne l'emportent pas plus longtemps sur la nécessité évidente de travailler sans délai, aux vrais travaux de défense et d'y mettre la plus grande activité.

Le Ministre de la Guerre,

DUPORTAIL.

Le Ministre ou plutôt ses bureaux, en prenaient trop à leur aise, avec ce qu'il leur plaisait d'appeler, les craintes imaginaires des habitants de Douai. Un avenir très prochain allait prouver le bien fondé de leurs patriotiques alarmes. Il est à croire que le lieutenant-colonel Tholozé les partageait dans une certaine mesure ; car, le 27 décembre 1791, il réclama des Administrateurs du département du Nord que les maisons et établissements publics et religieux de Douai ne fussent vendus qu'à la charge pour les acquéreurs :

1° De ne pouvoir les démolir.

2° Qu'au cas où la ville serait déclarée en état de guerre, ils fussent forcés de les rendre à l'autorité militaire, sans indemnité.

Il faisait valoir, à l'appui de sa demande, que :

« La ville de Douai très propre par sa situation à servir de Place de dépôt, et à être d'un grand secours pour rassembler les débris d'une armée vaincue, n'avait cependant ni souterrains dans ses fortifications, ni magasins dans son intérieur, indispensables aux circonstances d'une guerre défensive, et, notamment en cas de siège. »

En conséquence, il revendiquait, la désignation des bâtiments publics : I. — En temps de paix, pour le logement des troupes de passage.

II. — En temps de guerre, pour servir d'entrepôts, où les munitions et les vivres seraient en sûreté.

III. — En temps de siège, pour avoir des lieux couverts et résistants, par une construction forte et solide, afin de se garantir des coups de l'ennemi dans les instants du repos, après des fatigues dangereuses et souvent meurtrières.

Il fut fait droit, en partie, à la proposition du lieutenant-colonel Tholozé. L'Abbaye-des-Prés fut notamment désignée pour servir de caserne aux troupes de passage, et nous verrons bientôt que cette désignation fut fatale à cet établissement religieux l'un des plus beaux et des plus vastes de la Ville.

Le 22 décembre 1791, Narbonne, alors Ministre de la guerre, arriv i à Douai, au cours de son inspection de la frontière du nord-est, et se rendait compte, par lui-même, de l'état de défense de la Place.

De retour à Paris, il affirmait, le 11 janvier 1792, du haut de la tribune de l'Assemblée Législative que les fortifications dont il venait de faire la visite, étaient en excellent état de défense.

Cela ne l'empêchait pas d'envoyer, le 10 février 1792, au Directeur de l'artillerie Duturbier, un premier à-compte de 26.500 livres pour faire face aux dépenses de l'année courante, dans les Places de la direction de Douai. Le 5 mars suivant, nouvel à-compte de 20.000 livres, pour subvenir aux dépenses de l'Arsenal.

Quoiqu'on fît, l'appréciation par trop optimiste de Narbonne, devait être bientôt démentie par les événements.

Le 20 avril 1792, la guerre éclatait. La France avait à faire face : à l'Autriche, sur la frontière du Nord; à la Prusse, sur la frontière de l'Est.

Le maréchal de Rochambeau fut appelé au commandement de l'armée du Nord. Les premières opérations mili-

taires furent malheureuses : les déroutes de Biron à Quiévrain, et de Dillon, à Baisieux, ouvraient aux Autrichiens la frontière du Nord.

Après une courte offensive de Luckner, le successeur de Rochambeau, dans le commandement de l'armée du Nord celle-ci fut obligée de battre en retraite du côté de Valenciennes. Le danger devenait imminent : aussi la Municipalité de Douai adressait, le 20 juin 1792, la proclamation suivante aux habitants pour les inviter à concourir à la défense de la Place :

« Le brave Luckner demande à connaître tous ceux d'entre vous qui voudront s'engager volontairement à défendre cette Place, en cas de siège. Que tous les vrais citoyens-soldats, viennent donc à notre greffe, s'inscrire sur le registre qui y est ouvert, depuis plusieurs jours, et dont nous rendrons compte chaque semaine, aux Administrations supérieures. »

Mais, à Luckner, appelé au commandement de l'armée de l'Est, succédait bientôt Dumouriez : le 3 juillet, il arrivait à Douai, il se rendait de là au camp de Maulde, et la promptitude de ses décisions, la vigueur de leur exécution, rétablissaient en peu de temps, la situation compromise. Le 7 juillet, il était formé à Douai deux Compagnies de canonniers tirés de la Garde Nationale. C'était d'autant plus nécessaire que la ville était totalement dépourvue de garnison. La défense reposait donc tout entière sur la Garde Nationale, dont le zèle et l'activité furent à la hauteur de ses devoirs. Le 14 Juillet, elle renouvela le serment de la Fédération, et, afin de donner à cette solennité un caractère plus imposant, la loi du 11 juillet qui déclarait la Patrie en danger, fut promulguée en même temps.

Voici, d'ailleurs, la Proclamation que le Conseil Général de la Commune, adressa aux habitants, le 19 juillet 1792 :

« Nous, Maire et Officiers Municipaux, avons arrêté et arrêtons :

1° Que le Conseil Général de la Commune sera convoqué pour demain, dix heures du matin et restera assemblé en état de surveillance permanente.

2° Déclarons que tous les citoyens en état de porter les armes, ayant déjà servi et servant actuellement dans la Garde Nationale de cette ville sont mis en état de service et d'activité permanente.

3° Enjoignons de venir déclarer, dans la quinzaine, à compter du jour de demain, au greffe Municipal, le nombre et la nature des armes et munitions dont ils peuvent être pourvus. »

Du reste, le canon avait déjà grondé aux portes de Douai. Les décharges d'artillerie et de mousqueterie avaient quelques jours auparavant, appris aux Douaisiens que la Patrie était en danger et qu'elle avait besoin de tout leur courage.

Les Autrichiens ayant su que le trésor de l'armée française était arrivé à Orchies résolurent de s'en emparer. A l'aide d'une fausse attaque sur le camp de Maulde où Dumouriez s'était solidement retranché, ils avaient détourné son attention. En même temps, ils marchaient sur Orchies, avec 6000 hommes, 12 pièces de canon et 2 obusiers, le tout sous le commandement du général Latour. Malgré une vigoureuse résistance de la garnison, qui leur tua ou blessa plus de 400 hommes, les Autrichiens s'en emparèrent. C'est alors que Dumouriez, averti de ce qui se passait, s'avança avec des forces imposantes et manœuvra de manière à envelopper Orchies. Il n'en fallut pas davantage pour décider les Au-

trichiens à évacuer leur récente conquête, 700 hommes venus de Douai, y pénétrèrent à leur suite, avant même que Dumouriez fut arrivé. Ils restèrent à Orchies, pour parer à un retour offensif de l'ennemi.

Ce sanglant combat prouvait combien il était urgent de terminer l'armement de nos fortifications. Cette nécessité fut d'ailleurs énergiquement mise en relief, par la lettre que le Maréchal de camp, Marassé, commandant en chef de la Place de Douai, adressait, le 7 juillet 1792, aux Administrateurs du Directoire du département du Nord, à Douai.

Il signalait tous les points faibles de l'enceinte et réclamait, sans délai « au nom de la Nation, de la Loy et du Roy » 600 pionniers afin de faire procéder, *dans les six jours*, au plus tard, aux travaux reconnus indispensables.

7 Juillet 1792.

A Messieurs les Administrateurs du Directoire du département du Nord.

Messieurs,

A mon arrivée dans cette ville ; il y a six semaines, mon premier soin a été de connaître la Place qui m'a été confiée. Je l'ai examinée, avec la plus grande attention, sur le plan, et sur ce terrain. Toujours accompagné de l'Ingénieur en Chef, j'ai vu les déffenses, les poternes, les communications, etc. J'ai, surtout, observé les travaux, et j'ai connu l'importance de leur achèvement, surtout depuis la porte St-Eloy, jusqu'à celle d'Arras qui est un front très étendu, inattaquable, sans double, lorsque l'inondation est formée, mais qui n'est pas à l'abri d'un coup de main, dans l'état où il est.

Ce front est sans ouvrage intérieur, sans contrescarpes, un fossé sans obstacle, où on peut entrer, sur plusieurs colonnes pour aborder une mauvaise muraille sans flancs crénelés, avec un chemin de rondes sans parapet et qui n'a pas plus de 12 à 15 pieds de hauteur. Voilà, au vrai, la situation de ce front. J'ai jugé qu'il fallait presser le creusement du fossé d'enceinte, qui est le seul dans cette partie, établir une cunette large et profonde et qui présente un obstacle inattendu et inconnu au passage; mais, pour accélerer ces travaux, il fallait mille travailleurs, et il n'y en a que 475 distribués dans 6 à 7 ateliers. J'en ai demandé plusieurs fois, depuis un mois, mais il ne s'en est pas présenté et les travaux languissent, tandis que cette place était couverte par la position de notre armée, j'ai pris patience, mais les choses sont changées, et j'ai cru que sans témoigner de crainte, il était prudent de prendre des précautions, j'ai examiné, de nouveau, la place, toujours avec M. l'Ingénieur en Chef. Je vous avoue que ce front a renouvelé ma méfiance: je me suis d'abord déterminé à faire usage des mains dont je pourrais promptement disposer. J'ai rassemblé deux chefs d'artillerie et l'Ingénieur en Chef et après un mûr examen des lieux, il a été décidé d'établir douze pièces de canons et un obusier sur ce front; j'en ai donné l'ordre, on travaille à l'emplacement des batteries ainsi que cinq pièces d'alerte postées sur différents points et quatre pièces de bataille qui sont sur la Place d'Armes, prêtes à être conduites sur les ponts, afin de flanquer les fossés; mais ces moyens de deffenses sont insuffisants; puisque l'excavation du fossé, principalement depuis la porte St-Eloy, jusqu'à l'entrée de la Scarpe, n'est point achevée et ne peut l'être, qu'avec une augmentation de bras, considérable.

D'après cet exposé qui n'ést point chargé, je vous demande, Messieurs, six cents pionniers qui travailleront à la toise ou à la journée, selon les terrains où ils seront occupés, et, ils seront payés sur les prix que vous fixerai; mais je vous domande, en grâce, Messieurs, et au nom de la Nation, de la Loy et du Roy, de faire commander, le plus promptement possible, les six cents pionniers, afin que je puisse les employer, au plus tard, dans six jours, sans quoy, je serais forcé de me dispenser de ma responsabilité sur la défense de cette place, cette idée est sans doute très affligeante pour un homme qui vous est entièrement dévoué et en honneur, sans réserve, mais l'occasion est urgente, elle peut devenir impérieuse, et il faut des moïens prompts.

Je suis, Messieurs, avec les sentiments inviolables que je vous ai *vouai*.

Le Maréchal-de-Camp Commandant en Chef de la Place de Douay,

MARASSÉ.

Le 6 juillet 1792 l'an de la Liberté.

Les Administrateurs du District de Douay n'hésitèrent pas un instant, à faire droit à cette lettre si pressante du Commandant en Chef de la Place. Aussitôt un arrêté ordonna : « qu'il serait écrit aux Directoires des districts de Douay et de Cambray, pour les charger de prendre les mesures nécessaires pour faire rassembler, à Douay, dans le plus court délai, mille travailleurs, pour être employés au curement des fossés de cette place, à chacun des quels il serait assigné 25 sols par journée de travail, si mieux ils n'aimaient travailler à la toise, dont le prix serait fixé à un taux proportionnellement plus avantageux que celui de la journée ; suivant la déclaration faite par M. l'Ingénieur en Chef dans la même séance.

C'était assurément beaucoup que d'avoir le nombre de bras nécessaires pour accélérer les travaux : mais il fallait, de plus, des palissades pour garnir les ouvrages avancés. Aussi, le 8 août 1792, nouvelle réquisition du général Marassé. Sur son ordre, le Commissaire des guerres chargé, par intérim, du service de la Place, se rendit à Somain, dans le bois de Biache, à l'effet de choisir et d'y marquer, parmi les bois de haute futaie appartenant à la commune dudit Somain, ceux convenables pour les ouvrages des fortifications de notre ville.

Il fut ainsi désigné 3560 solives de bois de chêne estimées cinq livres chaque, donnant la somme de . .	17800 l.
564 solives de frêne estimées quatre livres dix sous, chaque, donnant la somme de	2538 l.
898 solives de bois-blanc estimées à deux livres chaque, donnant la somme de	1796 l.
Total. . . .	22134 l.

Ce n'était d'ailleurs qu'un très faible à-compte sur les bois à fournir pour les palissades et gabions nécessaires à la défense.

Afin de mettre rapidement en œuvre tous ces bois, le Conseil municipal de la commune décidait, le 3 août 1792, que tous les charpentiers, devraient dans le jour, pour tout délai, venir au greffe municipal, faire la déclaration du nombre des ouvriers qu'ils occupaient. La liste qui fut ainsi dressée, permit au Conseil municipal de déterminer la quantité d'ouvriers, que chaque patron aurait à fournir, sur réquisition, pour la mise en défense de la Place.

Le Conseil municipal alla même jusqu'à dresser le mémoire suivant afin de provoquer, les mesures, destinées à donner plus d'efficacité à la résistance, en cas de siège :

« Le Maire et Officiers municipaux de la ville de Douay, sont intimement persuadés que *cette ville qui contient dans ses murs des richesses immenses, dans son arsenal, dans sa fonderie et dans d'autres emplacements où il se trouve une quantité considérable d'attirail de guerre, a besoin nécessairement d'une grande quantité de bâtiments militaires,* qu'il est aisé de trouver dans ce moment favorable et sans qu'il en coûte à la nation ; il se trouve dans cette ville des terrains vides et isolés, tels que deux couvents absolument inutiles et inhabités : celui des Carmes-chaussés et celui des Carmes-déchaussés ; il se trouve en outre deux collèges, du nom de vieux et nouveau collège de St-Vaast, que la nation peut également conserver pour le logement des troupes qui formeront la garnison de cette ville, et qui suivant toute apparence, sera de dix à douze mille hommes pendant l'hiver prochain. Il est donc instant de s'occuper maintenant de cette augmentation de logement, afin d'avoir le temps de le préparer en tout genre, soit, pour les troupes à pied, soit pour celles à cheval. La nécessité d'adopter ce parti se fait sentir d'elle-même, surtout si *on réfléchit surtout que cette place est une des plus considérables du Royaume, renfermant des dépôts précieux et se trouvant presque aux frontières, qu'il est intéressant de faire conserver, dans tous les temps, au moyen d'une garnison nombreuse.* »

Ce mémoire rééditait, sous une autre forme, la proposition que Tholosé avait faite le 27 décembre 1791 : le collège St-Vaast fut notamment affecté, en 1793 à recevoir les bois, gabions et palissades destinés à l'armement de nos remparts.

Enfin, comme les pionniers travaillaient « avec indifférence

à la défense des fortifications de la ville » le Conseil général de la Commune nomma un commissaire, chargé de se rendre, tous les matins, sur les lieux, avec les personnes à ce commandées, et de ne quitter l'ouvrage, qu'à six heures du soir. Le Commissaire avait donc à surveiller le travail, à forcer les ouvriers à s'y remettre, à l'heure indiquée, et à faire rapport au Commissaire de district.

Les suprêmes mesures furent prises le 14 septembre. L'inondation fut tendue autour de Douai, et la place déclarée en état de siège. Tous les arbres à 700 toises des fortifications furent abattus : les ponts de Dorignies et de Lambres rompus ; enfin les communications établies avec les ouvrages extérieurs. Partout les batteries étaient armées et prêtes à agir au premier signal.

De son côté, le Conseil général du Nord (1), dont le siège était à Douai, avait pris les mesures les plus énergiques. Le 17 août, le Ministre de l'Intérieur Roland, lui avait mandé que des pouvoirs illimités étaient donnés au département pour pourvoir à tout ce qui pouvait coopérer à la défense de la frontière.

Dès le 31 août, le Conseil avait pris un arrêté, dont voici les principaux articles :

Art. 2.—Toutes les villes, tous bourgs, villages ou hameaux situés vers la frontière seront fortifiés par des fossés, des retranchements, des palissades, et par tous autres moyens que les localités permettront.

Art. 3.—Les routes qui communiquent à l'ennemi seront coupées à l'extrême frontière, s'il est possible ; puis, en

(1) Il s'appelait alors le Directoire du Département du Nord : les membres du Directoire prenaient le titre d'Administrateurs du Département du Nord : pour plus de briéveté, nous dirons « le Conseil général. »

outre, de demi-lieue en demi-lieue, dans l'étendue d'une lieue et demie ou deux lieues, ou jusqu'à leur communication à une place de guerre.

Art. 4.—A chaque coupure, il sera établi un pont volant, formé par une barrière et défendu, de chaque côté, par des parapets.

Art. 5.—Il sera fait de semblables coupures dans les principales communications des forêts, et il sera pratiqué des abattis de bois dans toutes celles par où des partis ennemis pourraient pénétrer ainsi que sur les routes, en avant de chaque coupure.

Par les articles 10, 11, 12, 13, les districts devaient s'emparer de tous les cuivres, plombs et fers des maisons religieuses—pour être transformés, les cuivres, en canons; le plomb, en balles; le fer, en sabres et en piques. Tous les armuriers, forgerons et maréchaux étaient réquisitionnés pour le service de la nation : toutes les cloches, inutiles au culte, devaient être descendues, et converties en numéraire.

Le Conseil général du Nord, fit encore davantage. Par arrêté du 9 septembre, il décréta dans le département une levée de 20,000 hommes, dont 1600 à prendre dans le district de Douai. Voici d'ailleurs deux des considérants de cet arrêté :

« Considérant qu'il n'est plus un citoyen qui ne s'empresse de prendre les armes et de s'exposer à une mort glorieuse plutôt que de souffrir la dévastation de ses propriétés, de voir périr ses frères, ses enfants, son épouse et d'attendre lui-même, lâchement la mort ou l'esclavage.

Déterminés à rester fidèles au serment sacré que nous avons fait de maintenir la Liberté et l'Egalité, ou de mourir en les défendant. »

Ces arrêtés, furent transmis, au Ministre de l'Intérieur, Roland, qui leur donna sa pleine et entière approbation, dans une lettre, jusqu'ici inédite :

7e Bureau. Paris, le 11 septembre 1792.
L'an 4e de la Liberté.

A Messieurs les Administrateurs du Département du Nord.

J'ai reçu, Messieurs, avec votre lettre du 1er de ce mois, votre arrêté du 31 du mois dernier, relatif aux mesures à prendre pour la défense des frontières. C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu cet arrêté qui renferme le patriotisme le plus pur, et où l'on reconnaît, à chaque ligne, les hommes de la Liberté. Continuez, Messieurs, à servir sa cause et celle de l'Egalité, son inséparable compagne, et que toutes deux trouvent toujours en vous des défenseurs aussi zélés que courageux et sages. Je pourvoirai, n'en doutez pas, aux frais que les différents travaux de votre département occasionnent, et les fonds seront faits exactement au fur et à mesure que les travaux s'exécuteront et d'après la demande précise que vous m'en adresserez afin que cette partie intéressante du service ne souffre point de retard.

Le Ministre de l'Intérieur,

ROLAND.

Dans cette lettre (1), où se retrouve la phraséologie de l'époque, Roland promettait au Conseil général du Nord, de pourvoir aux frais, que toutes ces mesures de salut pu-

(1) Archives du Nord, à Lille.

blic infligeraient au département. Malgré, cette assurance formelle, le Directoire du District de Douai, eut une peine infinie, en novembre 1792, à obtenir que le Ministre de la Guerre prit à sa charge les dépenses nécessitées par le rétablissement des ponts, digues et chaussées, détruits afin d'assurer la défense de la frontière. Ainsi encouragé par le Ministre de l'Intérieur, le Conseil général du Nord, adressa, au huit districts du département, une circulaire pressante, afin d'assurer l'exécution complète de son arrêté du 31 août.

Circulaire au huit districts, relativement aux mesures à prendre pour arrêter les courses et les pillages de l'ennemi, et empêcher toute communication.

L'ennemi plus que jamais, Messieurs, s'étend sur notre territoire ; les pillages et les exactions qu'il y commet, non seulement privent ce département et la France entière des ressources que le pays renferme mais même arrêtent les efforts et le courage des citoyens, par l'impunité et la facilité avec lesquelles on le laisse agir.

Il est de notre devoir de ne point laisser plus longtemps le pays en danger. Notre arrêté prescrit des mesures à ce sujet, mais cet arrêté est-il exécuté? Non, si nous en croyons quelques notes qui nous parviennent sous l'anonyme. Les principales mesures pour arrêter la course de l'ennemi, sont de couper les chemins et les ponts qui communiquent aux frontières.

Faites mettre à exécution, sans délai, Messieurs, ces me-

sures dans toutes les municipalités, indépendamment de ce, faites ouvrir des fossés dans les campagnes, dans différentes positions de manière à ce que l'ennemi trouve partout des obstacles. Faites aussi établir des retranchements dans les endroits où l'on puisse se défendre, et que, partout, l'ennemi soit à même d'être arrêté et repoussé. Faites visiter en outre, les allants et venants; que leurs lettres et autres indices soient interceptés : qu'eux mêmes soient arrêtés dans le cas de doute de leur mission. Qu'en un mot, rien ne transpire ni de vos moyens, ni de nos forces ; pour cet effet, recommandez des patrouilles fréquentes aux gardes nationales des communes et aux employés des régies. Cette mesure est indispensable, dans les circonstances actuelles où les prêtres dissidents, par leur déportation, sont placés entre nous et l'ennemi. Elle est d'ailleurs conforme à l'esprit d'un décret récent qui veut que toute communication avec les pays occupés par l'ennemi, sur le territoire français soit arrêtée.

Nous nous reposons, Messieurs, sur votre zèle. Nous vous prions de nous faire part régulièrement des mesures que vous prendrez pour la conservation du pays.

Les Administrateurs du département du Nord.

Bien plus, le 5 octobre, ils écrivaient au général Labourdonnaye, commandant en chef l'armée du Nord, pour lui soumettre un plan de travaux défensifs ; ne voulant pas disaient-ils s'exposer, en agissant en dehors de lui, à compromettre l'ensemble des opérations.

Le 7 octobre, le général Labourdonnaye, qui était alors à Douai leur répondait assez sèchement : « que les militaires les plus distingués désapprouvaient la méthode de fortifier

tous les points d'une frontière pour former une ligne de défense. Il ajoutait : je m'occupe des moyens de repousser l'ennemi loin de la terre de la Liberté. J'espère que j'y parviendrai sans causer à la République, une dépense aussi forte que celle d'une ligne défensive, pour ainsi dire continue. »

Le Conseil général du Nord n'en procéda pas moins, dans les environs de Douai surtout, aux destructions de ponts, aux coupures de routes, aux fortifications de campagne, et il est incontestable que ces mesures contribuèrent, à arrêter les progrès de l'ennemi dans le département du Nord, et plus spécialement dans le district de Douai. L'arrêté du 9 septembre prescrivant une lévée de 20,000 hommes dans le département, proclamait d'ailleurs la raison d'être de ces mesures dictatoriales.

Dumouriez nommé au commandement de l'armée de l'Est, avait donné l'ordre au général Beurnonville qui dirigeait l'armée du Nord, d'amener dans l'Est, dix mille hommes du camp de Maulde, afin de frapper un grand coup sur l'armée prussienne. En conséquence, le camp de Maulde avait été levé, le 7 septembre, et le général Moreton avec le reste des troupes, s'était replié sous Valenciennes, aprés en avoir jeté une partie dans les places fortes voisines, et notamment deux bataillons, dans Douai.

Aussitôt les Autrichiens avaient repris l'offensive, dans le Nord. Ils s'étaient emparés de Saint-Amand et avaient réoccupé Orchies dont le poste s'était replié sur Douai. A partir de ce moment, les combats d'avant-postes devinrent journaliers, dans nos alentours. Le 15 septembre, un détachement de la garnison de Douai surprenait un parti autrichien établi à Coutiches. Les Autrichiens eurent 22 hommes

tués ; 25 furent faits prisonniers entre autres, un officier du génie, nommé Tobasch, qui fut conduit à Douai, dans sa propre voiture, capturée en même temps que lui.

Les commissaires de la Convention, Delmas, Dubois-Dubais, Debellegarde écrivirent aussitôt au général Marassé (1), qui commandait à Douai, pour le féliciter de ce succès : Voici cette lettre qui est reproduite, dans l'ouvrage intitulé « La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802. »

Valenciennes, le 16 septembre 1792.
L'an 4e de la Liberté et la 1re de l'Egalité.

Nous vous félicitons, brave général, ainsi que les braves militaires saus-culottes, qui, par vos ordres ont fait mordre la poussière aux brigands autrichiens enrégimentés, qui dévastent nos frontières et nos campagnes. Qu'il serait à souhaiter que nos généraux suivissent votre exemple ! ils trouveront toujours dans les défenseurs de la patrie, quand ils voudront, le courage et la bravoure des hommes libres que la mort même n'étonne pas. Il est inutile de vous engager à recommencer quand l'occasion s'en présentera : vous êtes Français et libre, et, avec ce caractère, on frappe fort et l'on passe partout sur le ventre à ses ennemis, surtout quand on a votre bravoure, votre activité et vos talens. Les Romains ne récompensaient leurs généraux que par des triomphes et des couronnes périssables, et nous, mon général, plus généreux qu'eux, vous décernons l'estime publique, l'amour des braves soldats, la plus grande confiance dans vos lumières, et votre exemple à suivre aux autres généraux.

(1) Marassé était né en 1726. Promu général de division, le 7 septembre 1792, il suivit la fortune de Dumouriez et fut interné en Hongrie. Il y mourut en 1803, dans l'exil.

Santé, prospérité et patriotisme, sont ce que nous vous désirons, mon général.

Signé J. F. B. Delmas, Dubois-Dubais, Debellegarde.

C'était bien du lyrisme, pour un si mince succès : il est vrai de dire que ces rencontres journalières, avaient pour résultat d'aguerrir nos troupes, et de leur donner, sous le feu, une solidité, et un sang froid, qui devaient par la suite, en faire les meilleures de toute l'Europe et leur assurer, pendant 20 ans, une série non interrompue de victoires.

Quelques jours plus tard, le village de Wandignies recevait de l'armée autrichienne, une réquisition à l'effet de lui fournir 24 rasières d'avoine, 40 livres de viande en lard, une rondelle de bière, et vingt pots d'eau-de-vie, à péril d'exécution militaire. Les habitants abandonnèrent leur village plutôt que d'obéir à l'ennemi. Il est bon de relever des traits comme ceux là, car il sont pour une commune un véritable titre de gloire !

Du reste, l'héroïsme était partout, aussi bien dans le dernier des hameaux, que dans les grandes villes, comme Lille, qui, à cette même époque, subissait les horreurs d'un impitoyable bombardement. Les Autrichiens avaient en effet saisi l'occasion du départ de Dumouriez et de Beurnonville, dans l'Est, pour tenter cette entreprise.

Le 27 septembre, afin de détourner les Autrichiens, du siège de Lille, le lieutenant général Moreton Chabrillant, commandant provisoire de l'armée du Nord, dirigea une attaque contre St-Amand avec les forces combinées des garnisons de Douai, Bouchain et Valenciennes. Par malheur, les deux cents hommes partis de Douai ne purent entamer le poste de Coutiches, renforcé par la garnison d'Orchies.

Le détachement sorti de Bouchain, ne fut pas plus heureux dans son attaque sur Marchiennes ; en revanche, le général Lamarlière réussit à s'emparer de Saint-Amand, qu'il fut obligé d'évacuer le lendemain, dans la crainte de se voir couper la retraite.

Cette diversion n'empêcha point les Autrichiens de continuer leurs préparatifs de bombardement contre Lille. C'est le 29 septembre qu'ils ouvrirent le feu après avoir inutilement sommé le général Ruault, commandant la Place, de rendre la ville et la citadelle.

Quant à la municipalité voici sa fière réponse :

La Municipalité de Lille à M. Albert de Saxe, lieutenant-gouverneur, et capitaine général des Pays-Bas Autrichiens.

Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la Nation ; de maintenir la Liberté et l'Egalité, ou de mourir à notre poste : nous ne sommes pas des parjures.

Fait à la Maison commune, le 29 septembre 1792, l'an 1er de la République française.

Le Conseil permanent de la commune de Lille,

ANDRÉ, maire, et ROHART, secrétaire-greffier par intérim.

Cette réponse fut connue, le même jour à Douai, où elle fut apportée, par exprès ; le Conseil général du Nord, écrivit aussitôt, en ces termes, à la municipalité de Lille.

Douay, ce 29 septembre, l'an 1er de la République Française.

Citoyens,

Vous avez parlé en Lacédémoniens ; vous agirez de même.

Vous tenez une des clefs de l'Empire : elle ne peut être mieux confiée.

Les Administrateurs composant le Conseil du département du Nord,

MICHEL, président, A. FAUVEL, DONDEAU, J.-B JOSSON, DELVAL-LAGACHE, commissaire, procureur général, syndic, et LAGARDE, secrétaire général.

Constatons, en passant, que la première lettre de félicitations adressée aux Lillois, leur parvint de Douai, de même, qu'après la levée du siège, la garde nationale de Douai adressa à celle de Lille un hymne en l'honneur des Lillois.

Ce n'est pas d'ailleurs à ces chaleureuses félicitations que le Conseil général du Nord limita son intervention; coup sur coup, il écrivit les lettres les plus pressantes, aux Ministre de l'Intérieur et de la Guerre, ainsi qu'à la Convention nationale, pour réclamer, en faveur de Lille, de prompts et efficaces secours, en troupes et en argent.

Voici la lettre au Ministre de l'Intérieur :

Douai, l'an 1er de la République Française, le 29 septembre 1792.

Citoyen,

Nous profitons du courrier qu'expédie le général La Bourdonnaye pour vous donner avis et à la Convention nationale que la ville de Lille est sommée de se rendre par le duc de Saxe-Teschen. La municipalité n'a répondu que par une expédition du serment civique. Les trois administrateurs du district qui restent en place (l'assemblée électorale ayant fait arrêter les autres), nous mandent qu'au bruit des bombes et des boulets rouges, ils vont joindre les cris de vive la Liberté, vive l'Egalité. Le général nous promet qu'après

demain y entrera un premier secours; il prend d'autres mesures pour y conduire le plus de secours possibles.

Nous vous prions d'en faire part, au plus tôt, à la Convention nationale.

Les Administrateurs composant le Conseil du département du Nord

MICHEL, président.

En même temps, les Administrateurs du département du Nord, accéléraient le départ des blés, nécessaires à l'approvisionnement de Lille; ils autorisaient le Conseil général de ce district à accorder sur la caisse du receveur des secours nécessaires à ceux dont les propriétés avaient été la proie des flammes: enfin il dépêchait à Lille tous les gendarmes nationaux dont il pouvait disposer. Le 3 octobre, avec une rare tenacité, il revenait à la charge, auprès de la Convention, à qui il adressait la lettre suivante :

Douai, 8 Octobre.

Représentans du Peuple Français,

Vous verrez dans les copies cy-jointes de trois lettres successives du district de Lille, dont les deux premières vous ont déjà été envoyées par la voie du Ministre à qui nous les avons adressées, le tableau trop fidèle de l'attaque la plus atroce dont il soit fait mention dans l'histoire.

Depuis trois jours, Lille, cette importante clef de l'empire, cette ville si grande, si belle, si florissante est inondée de bombes et boulets enflammés; deux à trois cents maisons sont incendiées; des rues entières ont disparu et ses habitans souffrent tant de maux sans se plaindre et ses imperturbables administrateurs sont à la veille de siéger dans les places publiques.

Voilà, Représentans, voilà les suites horribles de cette levée du camp de Maulde, inexcusable pour tous ceux qui en ont été témoins, et la conduite inexplicable qui l'a suivie. Depuis trois grands mois, nos campagnes sont en proie à toutes les horreurs d'une guerre dont on ne voit point d'exemples chez les peuples les plus barbares. L'ennemi a pris successivement et sans obstacles tous les postes qui pourraient favoriser ses desseins et nos soldats frémissent en vain de voir leur courage enchaîné dans nos murs. Nos laboureurs offrent leurs bras pour exterminer leurs tyrans. Ils demandent des armes et à leur défaut, ils s'armeront des instruments aratoires qui leur sont désormais inutiles. Mais au moins qu'une force réglée marche à leur tête et dirige leurs efforts. Nous n'avons pas épargné nos sollicitations auprès des généraux. Cependant dix-huit mille hommes tiennent en échec une ville qu'on n'aurait pas assiégée à moins de cinquante mille dans d'autres tems. Des munitions exhorbitantes accumulées, semble-t-il, tout exprès, et ce qui nous reste d'effets de campement depuis qu'on a livré les autres à l'ennemi dans les camps de Tournai, de Mons et de Maulde : une artillerie immense, tout le commerce du Nord de la France, semble réuni en un point pour être abandonné aux Autrichiens.

Tel est, Représentans, le sort de ce département, si vous ne venez pas à notre secours, nous ne voyons pas de terme à nos maux. »

Cette lettre méritait d'être reproduite, en son entier, non pas seulement à cause de sa virulence, mais, à cause de la critique dirigée par les Administrateurs du département du Nord, contre la conduite générale des opérations militaires.

Emporté par la douleur très légitime que lui causaient

le pillage de nos campagnes, le bombardement de Lille, les progrès momentanés des Autrichiens ; le Conseil général du Nord, attaquait fort injustement, la levée du camp de Maulde, nécessitée, par l'habite manœuvre qui faisait coopérer Beurnonville, avec 10,000 hommes de l'armée du Nord, au gain de la bataille de Valmy.

Il est bon de rappeler, que 200 canonniers de Douai faisaient partie de la 2e division du corps de Beurnonville. Sous les ordres du général Dampierre, ils prirent part à la fameuse canonnade de Valmy qui amena la retraite des Prussiens d'abord, et, par contre-coup, la levée du siège de Lille, et l'évacuation par les Autrichiens de tous les points qu'ils occupaient dans le département du Nord. Jamais le maintien du camp de Maulde, même avec les dix mille hommes de Beurnonville, n'aurait pu avoir des conséquences aussi décisives pour le succès de cette première campagne contre la coalition. Le 8 octobre 1792, l'héroïsme des Lillois obtenait sa récompense : les Autrichiens étaient obligés de lever définitivement le siége de Lille après avoir perdu plus de deux mille hommes. Ils avaient, en effet, appris la retraite des Prussiens : la marche de Dumouriez sur Vouziers : indice et prélude de la prochaine invasion des Pays-Bas. Le département du Nord si rudement éprouvé depuis plusieurs mois, par les ravages de l'ennemi allait être délivré de sa présence. Le 9 octobre, était levé le camp d'infanterie établi le 5 du même mois à Dorignies, sous les ordres du lieutenant général La Bourdonnaie : car il ne s'agissait plus, pour le moment, de défendre notre territoire, mais, de marcher de l'avant et de rendre invasion pour invasion.

Au surplus, deux lettres des Commissaires de la Conven-

tion, permettront de se rendre compte de l'état de l'esprit public à Douai, en octobre 1792 :

Les Commissaires dans le département du Nord, à la Convention

Douai, 4 octobre 1792, an 1er de la République Française

Citoyens,

Nous avons, à notre arrivée à Douai, conféré avec les généraux La Bourdonnaye et Marassé. Nous rendons hommage à leur patriotisme, comme à leur infatigable activité....

Nous avons trouvé à Douai le lieutenant-général Lanoue, cammandant à Maubeuge, dont la destitution était également le vœu des citoyens de cette ville et des troupes qui étaient à ses ordres ; il a demandé à être employé sur les derrières le reste de cette année, pour achever les cinquante ans d'activité et de service qui lui donneront droit à une retraite : il va partir pour St-Quentin (1).

Nous avons vu les corps constitués de cette ville. Les électeurs du Nord ont élu de nouveaux administrateurs du département, et il paraît que leur choix atteste qu'ils ont le pur amour de la liberté.

Les Citoyens, Commissaires de la Convention nationale à l'armée du Nord,

Signé : DUHEM, E. J. M. D'AOUST, J. F. B. DELMAS, DE BELLEGARDE, DUQUESNOY et Gustave DOULCET.

Les mêmes Commissaires écrivaient à la Convention, le 24 octobre 1792, du Quesnoy :

(1) Il fut décrété d'accusation, le 4 octobre. Recueil des Actes du Comité de Salut Public. Aulard. Tome I. p. 95

« Citoyens, nous n'avons quitté Douai qu'après avoir destitué les deux juges de paix de cette ville, qui depuis longtemps avaient perdu la confiance publique. Nous les avons provisoirement remplacés par des citoyens sur le patriotisme et la capacité desquels tous les renseignements que nous avons pris se sont trouvés d'accord.

Les citoyens élus pour remplir à Douai les fonctions administratives de département et de district sont en activité, et l'on applaudit au choix des électeurs. Nous les avons requis de rechercher, avec soin, tous les fonctionnaires publics et autres qui, lors de l'invasion des barbares, ont donné des marques d'incivisme, et de faire tout ce que prescrivent les lois pour que la patrie soit vengée des traîtres.

Nous avons requis hier le district de Valenciennes de nous informer des mesures qu'il a prises pour mettre dans les mains de la nation les parts qui appartiennent à des émigrés dans les profits résultant de l'exploitation des riches mines de charbon d'Anzin et de Fresnes, etc.....

La Convention nationale est sans doute informée par le Conseil exécutif que tous les postes occupés sur notre territoire par les barbares sont entièrement évacués. »

Déjà, d'ailleurs, ils en avaient rendu compte à la Convention (1).

Douai, le 22 Octobre 1792, an 1er de la République.

Citoyens,

« Marchiennes et Orchies et tous les environs sont occupés par les troupes de la République.

(1) Arch. Nat. C. II. 31.

Les barbares se sont retirés cette nuit après avoir commis les plus horribles excès.

Les Commissaires de la Convention nationale sur la Frontière du Nord,

Signé : E. J. M. D'AOUST, Gustave DOULCET, DUQUESNOY.

Le même jour, la municipalité adressait une proclamation à la population Douaisienne pour lui annoncer la levée de l'état de siège :

« Les jours d'alarme sont passés, chers Concitoyens, la terre de la Liberté est désormais purgée de ces brigands dévastateurs qui, naguères, lançant la foudre sur une ville voisine de la nôtre, faisaient appréhender pour Douai, les mêmes ravages auxquels Lille était en proie : alors la prévoyance du brave et digne Marassé nous mit à couvert, et s'arma, pour y parvenir de toutes les précautions forcées que nécessitaient les circonstances ; mais, partout, nos jeunes bataillons ont fait fuir devant eux ces vieilles bandes, si redoutées de l'Europe entière, par leur discipline et leur habileté, et ont forcé les despotes de s'éloigner, en tremblant, d'une terre où ils ne trouvaient que des cyprès au lieu des lauriers qu'ils s'étaient promis.

« Le Conseil de guerre dans sa séance de ce jour a déclaré *que Douai est en état de guerre* mais QU'IL N'EST PLUS EN ÉTAT DE SIÈGE.

« Continuez donc de travailler à sa défense ; mais re-
» commencez à jouir de la liberté que la loi vous assure et
» dont l'exercice n'avait été que suspendu, sous certains
» rapports, pour la sûreté commune. »

« Nous vous annonçons, en conséquence, qu'à commencer dimanche prochain, 28 du courant, les ouvriers ne seront

plus **FORCÉS**, mais simplement **INVITÉS** à travailler pour la défense de la place. Le commandant du génie demande des charpentiers, scieurs de long et autres. Un bon ouvrier, travaillant toute la journée pendant l'hiver, gagnera 35 sols, les autres, à proportion. Les terrassiers trouveront aussi dans ces ateliers une ressource assurée contre l'indigence, dans cette saison rigoureuse où l'homme le plus laborieux, manque de tout, faute de travail. »

La levée de l'état de siège eut pour conséquence le retrait de l'inondation le 23 octobre, sur un ordre du général Marassé, dont l'original est déposé aux Archives du génie de la Place de Douai. Trois semaines plus tard, la population s'associa avec transport, aux fêtes et réjouissances destinées à célébrer, la victoire de Jemmapes, la prise de Mons et de Tournai, et l'entrée triomphale de l'armée Française à Bruxelles.

Pendant cette première campagne, la ville de Douai, avait vaillamment fait son devoir.

Son arsenal avait largement pourvu à tous les besoins des armées du Nord et des Ardennes. A plusieurs reprises, sa garnison s'était mesurée avec l'ennemi, et, en l'absence de celle-ci, c'est la garde nationale qui seule, avait veillé à la sécurité de la place, dans le voisinage presque immédiat dés Autrichiens. C'est de Douai, qu'aux jours les plus critiques de l'année 1792, le Conseil général du Nord, exerçant une véritable dictature sur le département, avait prescrit les mesures de défense nationale exigées par les circonstances, et enflammé tous les courages, par ses arrêtés et ses proclamations. C'est de Douai qu'avait été organisée et dirigée contre l'envahisseur cette sorte de levée en masse dans le département qui contribua à y arrêter ses progrès,

et l'empêcha d'y pénétrer plus avant. C'est de Douai enfin, que le 31 août 1792, le Conseil général avait lancé ce suprême appel.

« Que tout devienne une arme dans nos mains ; que nos chants se tranforment en cris de guerre ; que partout il s'élève des boulevards ; qu'à chaque pas, l'ennemi trouve des obstacles à vaincre ou des Français à combattre ; que son sang, enfin, marque partout ses traces s'il ose paraître sur la terre de la Liberté. »

Voilà la part de Douai dans la première campagne qui rejeta l'invasion vaincue au delà de nos frontières ; un prochain avenir devait lui assurer un rôle plus considérable encore dans les événements de l'année 1793.

Et comme conclusion de ce chapitre, il est bon de rappeler que de même qu'aux jours les plus périlleux de 1792, les patriotiques populations du Nord se sont levées en masse pour défendre l'intégrité du sol sacré de la Patrie, de même, un siècle plus tard, c'est d'un même cœur, que faisant trêve à toutes les querelles ; sans distinction d'opinion et de parti, elles ont unanimement fêté, le glorieux centenaire de la levée du siège de Lille, et de la délivrance du territoire Français.

CHAPITRE II.

1792-1794

Le jour même où l'armée autrichienne impuissante à vaincre l'héroïque résistance de Lille, en levait précipitamment le siège, Dumouriez de son quartier-général de Vouziers, adressait les lettres suivantes : Au Département du Nord, au général Bourdonnaye, aux habitants de Lille, et à la ville de Cambrai.

Au Quartier-Général de Vouziers,
le 8 Octobre, l'An 1er de la République Française.

AU DÉPARTEMENT DU NORD,

« Mon cœur souffre, Citoyens Administrateurs, en considérant la distance qui me sépare de vous ; et les maux auxquels vous êtes exposés ; oh ! ma patrie, j'accours à tes cris de douleur ; l'indignation que je porte dans mon cœur contre les Autrichiens et les émigrés, vous assure une vengeance sanglante ; j'accours à la tête de 40,000 braves citoyens-soldats, qui ont vu évanonir devant eux la plus formidable armée qui fût entrée en France depuis le despote Charles ; nous porterons la terreur et la mort au milieu de l'ennemi de la liberté et de la souveraineté des peuples, du neveu d'Antoinette, du chef de cette perfide et ambitieuse Maison

d'Autriche, qui bouleverse toute l'Europe, et qui s'écroulera, après 300 ans d'injustices et de cruautés.

Vous vous joindrez à moi, mes compatriotes ; nous repousserons de vos foyers la guerre barbare que nous font des satellites aveugles du despotisme ; nous les poursuivrons dans les Pays-Bas. Partout, sur nos traces, la sainte liberté, la divinité des hommes qui ne sont point abrutis verra élever ses autels sur les débris des trônes. Déjà les premiers bataillons et escadrons des hommes libres sont en marche ; je ne vous demande que huit jours de persévérance, et j'irai combattre avec vous ; c'est au milieu de vous que j'ai reçu le doux présent de la vie, c'est dans votre département que j'ai reçu la première éducation qui a formé mon caractère ; je vous dois toute mon existence, et je vais vous l'offrir à la tête d'une armée victorieuse, qui ne sait fléchir que devant la loi. »

Au Général Bourdonnaye,

« Brave Général, digne camarade, mon ami, mon frère, et vous brave et valeureux Marassé, citoyen respectable, je vais seconder vos efforts, pour sauver le département qui vous est confié ; je vous amène 40,000 intrépides soldats de la Liberté. Encore huit jours de persévérance, nous serons joints à vous ; le temps de la vengeance arrivera et le despotisme sera écrasé. »

Aux Habitants de Lille,

« Braves défenseurs du boulevard de la Liberté Française ! O vous ! qui m'avez reçu dans vos murs comme un ami, un

libérateur, lorsque je commandais le camp de Maulde ! Persévérez dans votre glorieuse défense ; j'accours à la tête de 40.000 vengeurs ; d'autres troupes me joignent de tous côtés ; nous ferons fuir les Barbares dévastateurs de vos campagnes, nous les poursuivrons hors de nos frontières ; nous rendrons la liberté aux malheureux Belges ; réunis à eux, nous irons faire repentir les Allemands de leur aveugle obéissance aux tyrans : nous conquérerons la partie de l'Europe asservie par le despotisme, pour la soumettre à l'Empire sacré de la liberté et de la raison ; nous déposerons ensuite nos armes saintes et qui ne sont destinées qu'à assurer ou venger les Droits de l'Homme ; sous huit jours nous vous joindrons ; nous savons bien que vous n'avez pas besoin de notre secours, mais nous voulons partager vos dangers sans rien ravir à votre gloire ; je veux, en mon particulier, aller rendre hommage à mes braves concitoyens. »

A LA VILLE DE CAMBRAI,

« Mes chers compatriotes, votre Compagnie franche est une poignée de héros, j'espère que vous en augmenterez le nombre ; il me faut un bataillon de mes amis, pour aller dresser, dans la Belgique, les Autels de la Liberté. Et toi, brave Codron, digne maire de ma patrie, mon condisciple, mon frère, excite le courage de nos jeunes gens, dis-leur que je les mènerai à la victoire qui couronne toujours les efforts des hommes libres armés pour soutenir les droits imprescriptibles de l'homme. Je vous embrasse tous et suis digne de votre amitié (1). »

(1) A Douai, de l'Imprimerie des Associés, rue du Cerf.

L'avenir devait prouver, à brève échéance, ce que valaient les promesses et les serments de Dumouriez ; mais, pour le moment, la seule approche de son armée victorieuse, suffit pour délivrer le département du Nord de l'invasion. Bientôt après, aux lauriers de Valmy s'ajoutaient ceux de Jemmapes, qui valaient à nos armes, la rapide conquête de la Belgique.

Mais à ces jours de triomphe, devait bientôt succéder un de ces brusques retours dont la fortune des combats est si familière, et l'ennemi un instant repoussé loin de nos places fortes du Nord, allait de nouveau les battre en brèche. Il est donc fort heureux, que, malgré la situation militaire, si brillante des premiers mois de l'année 1793, le Ministre de la guerre Pache ait eu la prévoyance d'ordonner aux Directeurs des fortifications des Places du Nord, de tout mettre en œuvre pour assurer leur défense et leur approvisionnement.

Afin de s'assurer de la stricte exécution de ces ordres pour l'armement de la Place de Douai, il adressait à la Municipalité, la lettre suivante jusqu'ici restée inédite :

Paris, 25 janvier 1793, l'an 2e de la République.

Je vous adresse, citoyens, copie de l'ordre que j'envoie aux directeurs des fortifications, aux directeurs d'artillerie et à l'Administration des vivres. Ces ordres vous apprendront ce que le Conseil exécutif provisoire a décidé pour la sûreté générale de l'Empire.

Comme Ministre du Peuple, je n'aurai confiance aux agents que j'emploie, qu'autant qu'ils obtiendront les suffrages des Magistrats du Peuple.

Je vous prie donc, de me rendre compte si les ordres que je donne pour la défense de votre ville ont déjà été exécutés, ou si l'on exécute ceux qui ne le sont pas encore.

Les Officiers chargés de cette exécution rencontreront peut-être quelques obstacles ; soit par le défaut de matériaux, soit par le défaut de bras ; je vous prie de lever ces obstacles en employant les moyens que la confiance du peuple a mis en votre pouvoir.

J'attends de votre zèle une surveillance plus intimement liée à votre magistrature paternelle ; je vous prie de vous assurer que les vivres qu'on déposera dans les magasins, soient de bonne qualité, et de me rendre compte s'ils sont de nature à ne donner aucune inquiétude sur la santé des défenseurs de la Patrie.

Signé : PACHE.

Les chefs militaires étaient donc subordonnés à la surveillance directe des autorités civiles. C'est ainsi que le Conseil Municipal, nomma le 13 février, les citoyens Varlet et Fradiel, commissaires, à l'effet de contrôler les mesures prises par le lieutenant-colonel du génie Tholozé, et d'informer le Ministre de la célérité plus ou moins grande que Tholozé apporterait dans l'accomplissement de sa mission.

Ainsi mis en demeure d'agir avec la plus grande célérité, le lieutenant-colonel du génie, communiqua aussitôt au Directoire de District les instructions du Ministre de la guerre, en ajoutant :

« Je crois devoir vous faire part des mesures qui me paraissent réunir les moyens les plus sûrs pour parvenir à l'effet désiré. Dans le courant de la dernière campagne, et, dans un moment où l'ennemi présent sur cette frontière détermina le général Marassé à redoubler d'action pour mettre cette place en état de défense, le Directoire du district de Douai, à sa réquisition, fit fournir, des bois nationaux ceux

nécessaires pour servir à son approvisionnement. Cette ressource qui a été d'un usage très avantageux, et dont j'ai reconnu les restes existants au Bois de Biache, n'a pu et ne peut être suffisante, pour fournir, à la fois, et aux objets actuels de construction et à ceux dont on prévoit la nécessité en cas de siège.

» Aussi vous pouvez voir par la lettre du Ministre que je suis autorisé de me concerter avec le Commissaire des guerres, pour l'achat des bois nécessaires au complément de l'approvisionnement déjà assez avancé dans cette Place. »

Cependant, en prévision de retards des adjudicataires, le lieutenant-colonel Tholozé proposait une autre combinaison au District « afin de prévenir des lenteurs nuisibles à la » chose militaire, et pénibles pour lui qui en ressentirait » plus immédiatement le désagrément et la peine. » C'était, de céder à la Nation, pour le service des fortifications quelques parties des Bois nationaux non encore vendues, dans le voisinage du Prieuré de Beaurepaire. Il les indiquait, de préférence, disait-il, à cause de leur proximité de la rivière et de leur facile exploitation. Il faisait, de plus, valoir à l'appui de sa proposition, que, soit par la rareté des bois, soit par la connivence coupable des marchands, le prix des deux dernières adjudications s'était élevé à un chiffre exorbitant et très onéreux pour la République.

Il concluait donc à l'impossibilité de pourvoir, par les voies ordinaires, à l'approvisionnement de la Place. Tous les obstacles furent d'ailleurs brisés par les Commissaires de la Convention aux Places-frontières du Nord. Mis par Tholozé au courant de la difficulté qu'il éprouvait afin de se procurer les bois nécessaires à la mise de la Place en état de siège, ils prirent le 12 mars 1793 un arrêté afin de lui assu-

rer de quoi établir les blindages, palissades, fascines, plates-formes et autres ouvrages indispensables pour sa défense (1).

Arrêté du 12 mars 1793

Nous Députés et Commissaires de la Convention Nationale aux places frontières du Nord, autorisés par décret du 2 février dernier, à prendre les moyens les plus sûrs et les plus prompts pour mettre les places en état de défense.

Délibérant sur l'exposé qui nous a été fait par les officiers du génie de la ville de Douay, des difficultés qu'ils éprouvent pour se procurer les approvisionnements de bois nécessaires pour mettre cette place en état de siège, et faire les blindages, palissades, fascines plattes-formes et autres ouvrages indispensables pour sa deffense ; considérant que, soit par la connivence coupable des marchands, soit par la rareté des bois, le prix des dernières adjudications s'est élevé à un prix exorbitant et très onéreux pour la République, et qu'il résulte des différents renseignements qui nous sont parvenus qu'il serait extrêmement difficile et coûteux de se procurer, pour le moment, ailleurs que dans les forêts nationales ou d'émigrés les bois nécessaires au

(1) Les documents reproduits dans le cours de cette Notice ont été puisés : soit aux Archives du département du Nord, à Lille, où se trouvent notamment le Registre d'ordres du général Rosières, le curieux journal de Mastrick, Commissaire des guerres à Douai, les arrêtés des Commissaires de la Convention, etc., etc., soit aux Archives Municipales de Douai, où à la Bibliothèque Communale de cette ville. L'auteur de ce travail remercie tous ceux dont l'obligeance lui est venue en aide, et plus particulièrement Monseigneur Dehaisnes qui a bien voulu le guider dans ses recherches aux Archives du département du Nord et lui en faire ouvrir les portes.

service de la Place de Douay; que, même, les adjudicataires ordinaires des approvisionnements de bois de cette place ont déclaré ne pouvoir completter l'approvisionnement actuel, à moins qu'on ne leur donnât la faculté d'exploiter dans les forêts nationales ou d'émigrès, les bois qui peuvent être employés verds sans nuire au service; considérant la nécessité de pourvoir promptement à l'approvisionnement de la place de Douay, avons, en vertu des pouvoirs, à nous délégués par le décret du 2 février dernier, arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Les officiers du génie de la ville de Douay sont autorisés à faire exploiter dans les forêts nationales, ou d'émigrés, situées dans l'étendue du district de Douay, suivant les Etats annexés au présent arrêté, signés de nous.

ARTICLE 2

Lesdits officiers du génie communiqueront sans délai, le présent arrêté et les états y joints aux administrateurs du Directoire du district de Douay.

ARTICLE 3

Dans les 24 heures de cette communication, le Directoire du district nommera un expert qui, de concert, avec les officiers du génie, ou, avec celui qui sera par eux préposé, marquera, dans les forêts nationales ou d'émigrès, situées dans l'étendue du district de Douay et dans les endroits les plus convenables et les moins dommageables, des bois des dimensions et qualités énoncées aux états ci-joints. Cette

oppération sera faite, au plus tard, dans les trois jours et les bois seront marqués de préférence dans les forêts des émigrés, etc..

Fait à Douay, le 12 mars 1793, l'an 2e de la République.

Signé : De Bellegarde, Charles Cochon, Lequinio.

Aussi, dès le 18 mars, le citoyen J.-B. Joseph Coget, arpenteur et expert juré et le citoyen Delfosse, garde des fortifications, se transportent dans les bois de Bouvignies, du prieuré de Beaurepaire, à Somain; de la ci-devant abbaye de Marchiennes, de celle d'Esprés, à Coutiches ; de Ribeaucourt, de Montignies, de l'ancienne abbaye d'Anchin, de Lécluse, d'Estrées, de l'ancienne abbaye de Flines, du ci-devant prieuré de Beaurepaire, à Somain ; il y marquent :

2616	chênes	donnant	20728	solives.
30	bois-blancs		492	—
12	frênes		96	—

et désignent 80 arpens pour faire des gabions avec le bois taillis.

Tholozé requérait, en même temps, le district de Douay, de faire venir, dans la place, le plus tôt possible :

7614 gabions,
14745 fascines,
61000 piquets,
2600 toises courantes de litteaux en bois de chêne.

Enfin, le 18 mars 1793, il écrivait aux Administrateurs du district, qu'ayant reçu ordre des Commissaires de la Convention Nationale de mettre le plus tôt possible la place de Douay et le Fort de Scarpe ; dans un parfait état de siège, il se déclarait dans l'impossibilité d'exécuter cet ordre s'il

n'avait point le nombre d'ouvriers nécessaire pour entamer tous ses travaux à la fois. Il ajoutait que, n'ayant pu s'en procurer par les voies ordinaires, il requérait le district de Douai, de lui fournir 300 terrassiers, munis chacun des outils nécessaires au remuement des terres.

Le Directoire de district fit aussitôt placarder dans la ville un appel aux travailleurs de bonne volonté.

Avis aux Citoyens du district de Douay,

Les Commissaires de la Convention Nationale près les frontières, et chargés de les mettre en état de défense, viennent d'ordonner que la Place de Douay ainsi que le Fort de Scarpe, seraient mis dans un parfait état de siège.

Pour en exécuter les travaux avec promptitude, il est nécessaire que les bons citoyens intéressés à leurs propriétés et sûreté personnelle, viennent au plutôt se présenter pour travailler aux fortifications de ces deux Places, munies des outils nécessaires pour remuer et fouiller les terres.

On accordera aux ouvriers capables de travailler vingt-cinq sols par jour, et aux jeunes gens, vingt sols aussi pour chaque jour.

Les Administrateurs composant le Directoire du district de Douay.

Etaient signés : DENIER, Vice-Président ; D.-F. HER, LÉVÊQUE, DEVRED, administrateurs ; NOWELS, Procureur-Syndic et DEREGNAUCOURT, Secrétaire.

A Douay, de l'imprimerie de Wagrez.

Il résulte de tous les documents qui viennent d'être cités qu'en 1792, la mise en défense de la Place de Douai avait

été fort incomplète, puisqu'à si peu d'intervalle, il restait encore tant de choses à faire. Non seulement les palissades destinées à garnir les ouvrages avancés n'avaient pas été mises en place, mais leur confection n'était même pas commencée. Il n'avait pas été mieux pourvu d'ailleurs, aux approvisionnements en vivres et en munitions, comme le constate un rapport des Commissaires aux Places fortes du Nord au Comité de Défense générale.

Valenciennes, 22 mars 1793.

Analyse.—« CH. COCHON, DE BELLEGARDE, LEQUINIO annoncent que la Place de Douai qu'ils viennent de quitter est en état suffisant de défense. Inculpation contre Duportail. Pénurie des boulets de 4, des boules de fer coulé et de poudre dans toutes les places du Nord. Urgence absolue de prendre les mesures propres à en multiplier et en accélérer la fabrication. Insuffisance d'affûts et notamment de ceux de 4. Impossibilité d'en faire construire à Douai assez promptement. Proposition de les faire fabriquer à Paris. Les munitions de bouche, quoique assez complètes, sont en grande partie de mauvaise qualité. Il en est de même des souliers, des bas et des couvertures. Urgence d'une loi répressive de ces brigandages. Transport de Douai à Lille et autres villes de guerre, de pièces de canon et d'autres munitions. Joints dix arrêtés relatifs à la partie militaire, une lettre du régisseur des subsistances aux Commissaires, un extrait des projets des ouvrages de fortifications à faire en 1793, à la ville de Douai. » (1)

(1) Recueil des actes du Comité du Salut Public, publié par M. Aulard, tome 2e, page 445.

L'heure des grands périls n'allait pas tarder à sonner pour la région du Nord. De graves événements s'étaient accomplis en Hollande et en Belgique, pendant que sous la vigoureuse impulsion du Ministre de la guerre, Pache, et des Commissaires de la Convention, se complétait l'armement des places-frontières du Nord. L'armée de Dumouriez avait dû évacuer la Belgique à la suite de la funeste bataille de Nerwinde, livrée le 18 mars 1793. De son quartier-général de Tournai, Dumouriez avait entamé avec le Prince de Cobourg des négociations suspectes par l'intermédiaire du colonel Mack.

Le Comité de Sûreté générale l'avait mandé par décret à la barre de la Convention. Cinq Commissaires avaient été chargés de lui notifier ce décret. Comme le disait Danton qui après avoir exalté Dumouriez, lors de ses victoires, l'abandonnait dans la defaite : il fallait « décrocher de l'armée » le général, que ses soldats fanatisés, appelaient « leur petit père. »

Il est inutile de rappeler ici les circonstances de la trahison de Dumouriez. Il suffira de reproduire la lettre adressée par lui aux Administrateurs du département, aussitôt après l'arrestation des délégués de la Convention et du Ministre de la guerre, Beurnonville, qui leur avait été adjoint dans leur mission : (1)

Le général Dumouriez aux Citoyens Administrateurs du département du Nord.

« Citoyens Administrateurs, la tyrannie, les assassinats,

(1) Voir réimpression du *Moniteur* : et Rapport des citoyens Delacroix, Gossuin, Danton, Merlin (de Douai) Treilhard, Robert, membres de la Convention Nationale, Commissaires près l'armée, 1793, pages 165 et suiv.

les crimes sont à leur comble à Paris, l'anarchie nous dévore, et, sous le nom sacré de la liberté, nous sommes tombés dans un insupportable esclavage. Plus nos dangers sont grands, plus la Convention semble mettre d'aveuglement dans sa conduite. Je lui ai dit des vérités dans ma lettre du 12 mars, et elle a envoyé pour m'arrêter ou pour se défaire de moi, quatre Commissaires ; et le Ministre de la guerre Beurnonville, dont j'ai fait la fortune militaire, les accompagne.

Depuis plusieurs jours, l'armée est révoltée des calomnies et des attentats dirigés contre son général ; et ils auraient été victimes de l'imprudence de ceux qui les avaient envoyés, si je n'avais retenu son indignation.

Je les ai fait arrêter, et je les ai envoyés dans un lieu sûr pour servir d'ôtages, en cas qu'on se prépare à commettre de nouveaux meurtres et de nouveaux crimes.

Je ne tarderai plus à marcher sur Paris pour faire cesser la sanglante anarchie qui y règne ; j'ai trop bien défendu la liberté jusqu'à présent, pour m'arrêter au moment où elle est le plus en danger.

Nous avions juré en 1789, 1790 et 1791, une Constitution qui, en nous soumettant à des lois, nous donnait un gouvernement stable, ce n'est que depuis que nous l'avons renversée, que nos malheurs ont commencé. En la reprenant, je suis sûr de faire cesser sur le champ la guerre civile et la guerre étrangère, la licence, le brigandage, et de rendre à la France la paix et le bonheur qu'elle a perdus.

Je connais la sagesse du département où je suis né et dont j'ai déjà été le libérateur ; puissé-je l'être bientôt de la France entière.

Je vous jure que je suis loin d'aspirer à la dictature, et

je m'engage à quitter toute fonction publique lorsque j'aurai sauvé ma patrie. »

Signé : DUMOURIEZ,

Genéral en chef de l'armée du Nord.

De la part d'un conspirateur c'était une imprudence, tenant presque de la folie, que d'annoncer officiellement, pour ainsi dire, aux autorités départementales du Nord sa révolte contre la Convention. Ce n'est pas ainsi que procédent d'ordinaire les faiseurs de coups d'Etat ; du moins ceux qui réussissent. Cette lettre était d'autant plus irréfléchie que Dumouriez ne comptait pas d'amis ou de partisans parmi les Administrateurs. Ceux-ci, comprenant le prix du temps, ne perdirent pas une minute. Les proclamations de Dumouriez sont datées du 1er avril à onze heures du soir ; elles parvinrent à Douai, le 2 au matin, et, le même jour, l'Administration départementale du Nord les faisait parvenir aux anciens Commissaires de la Convention rappelés à Paris. C'étaient Lacroix, Gossuin, Merlin (de Douai), Robert ; le courrier expédié de Douai, les rejoignit à Roye dans l'après-midi du 2 avril. Ceux-ci partirent aussitôt pour Paris, et grâce à un prodige de vitesse, apportèrent la nouvelle à la Convention, au début de la séance du mercredi 3 avril. Comme le dit un historien de la Terreur ; « avec un peu » moins d'imprévoyance de la part de Dumouriez la nou- » velle ne serait certainement arrivée à Paris que 24 heures » plus tard. » Dans un pareil moment « un jour est un siècle (1) ». Dumouriez pouvait se le ménager. Il le donna à ses ennemis qui surent en profiter.

(1) Mortimer Ternaux, t. VI, p. 339 et 358.

Voici d'ailleurs la lettre que les Administrateurs du département adressèrent à la Convention :

Douai, le 2 avril.

Citoyens législateurs, nous avons juré de vivre libres ou de mourir ; nous tiendrons notre serment. Nous vous adressons copie d'une lettre que Dumouriez vient de nous écrire : guidez notre conduite (1).

Dans la nuit qui a précédé le jour de l'arrestation de vos collègues et votre départ, nous avons été assurés par un bon citoyen qui en a donné sa déclaration par écrit, que la veille de l'évacuation de Tournay, le général autrichien Clairfayt était venu dîner avec Dumouriez. Nous avons encore acquis depuis la certitude que pendant l'événement de Bruxelles, Dumouriez avait passé la nuit avec les prétendus Représentants de cette ville. C'est à vous Représentants à prendre toutes les mesures qui pourront sauver la patrie.

Les Administrateurs composant le Directoire du département du Nord.

Signé : Girard, Vice-Président ; Bouly, Lebon, Desmoutier et Lagarde, Secrétaire-général.

Le même jour, Carnot faisait à la Convention, le récit des événements qui venaient de s'accomplir :

De Douai, le 2 Avril 1793, l'an II de la République,

Citoyens, vous êtes sans doute instruit des attentats de l'infâme Dumouriez. J'étais à Arras lorsque je reçus le décret qui m'adjoignait aux citoyens Camus, Bancal, Qui-

(1) Rapport de Delacroix, page 164.

nette et Lamarque, Commissaires près l'armée de la Belgique. Je partis sur le champ ; mais, en arrivant à Douai, j'ai appris leur arrestation. Dans cet état de crise, Lesage-Senault et moi nous avons pensé qu'il n'y avait qu'une mesure à prendre pour le salut de la République. En conséquence, connaissant le patriotisme des Administrateurs du département du Nord, nous les avons investis des plus amples pouvoirs.

Il est instant que vous remplaciez les Commissaires arrêtés par l'infâme Dumouriez ; leur présence ici est de la plus grande nécessité.

Nous vous envoyons le procès-verbal de ce malheureux évènement ; il nous vient de Lille, au moment où le bruit courait ici que Dumouriez s'en était emparé. Heureusement l'on est averti et l'on est en garde contre la trahison. L'indignation a réveillé l'énergie des citoyens, et ils mourront tous plutôt que de laisser envahir le territoire de la République.

Le Commissaire de la Convention Nationale,

L.-M. Réveillère, jeune.

Signé : L. Carnot.

P.-S. — Le Conseil général du département du Nord fait imprimer le procès-verbal ci-joint, au nombre de 6000 exemplaires ; il le fera passer à tous les départements.

Extrait du procès-verbal dressé par les Administrateurs du département du Nord.

Le 2 avril, s'est présenté le général Duval, commandant en chef, lequel nous a déclaré qu'il avait une affaire importante à nous communiquer, qu'ainsi, il nous invitait à nous rassembler.

Etant réunis, il nous a dit que le colonel et le lieutenant-colonel du 40ᵉ régiment de chasseurs venaient d'arriver, qu'ils lui avaient appris que le ministre de la guerre et les Commissaires de la Convention près l'armée de Belgique venaient d'être arrêtés par les ordres du général Dumouriez et que le général Miaczinski avait reçu l'ordre de se porter sur Lille. Le général nous a amené ces deux officiers lesquels nous ont répété ce qui venait de nous être dit par le général Duval.

Pendant cet intervalle, est arrivé Louis Languet, courrier, qui avait accompagné le ministre de la guerre, lequel nous a dit qu'étant arrivé hier avec le ministre au quartier général à Tournai, il descendit de voiture et entra dans l'appartement de Dumouriez avec les quatre commissaires de la Convention, pour faire exécuter son décret. Aussitôt que le citoyen Camus eut porté la parole, l'état-major est sorti. Après avoir entendu la lecture du décret, le général s'est écrié qu'il n'irait pas. Les commissaires se sont retirés dans un appartement séparé, et, après être rentrés, Camus lui a annoncé qu'il n'était plus général, et lui a demandé son portefeuille. Aussitôt Dumouriez a fait un coup-d'œil, et des hussards ont entouré les voitures des commissaires et celle du ministre. Leur colonel est entré avec quelques cavaliers dans l'appartement où étaient les commissaires. Dumouriez lui a ordonné d'arrêter les commissaires et le ministre ce qu'il a fait ; ensuite, Dumouriez me demanda si je suivais le ministre ou bien si je voulais rester avec lui. Je lui répondis que, tant qu'il avait été général, j'avais obéi à ses ordres, mais que maintenant je ne le connaissais plus. Il me laissa avec les commissaires, à qui j'ai porté tous les secours qui étaient en mon pouvoir. Le commissaire Quinette me

prit par la main et me dit : « Que n'ai-je mes pistolets pour me brûler la cervelle ! Nous sommes perdus ! Qu'allons-nous devenir ? » A l'instant les voitures, escortées d'hommes armés, sont parties, et ont pris la route de Tournai. Dumouriez me demanda pourquoi je le quittais pour aller avec des gens qui voulaient perdre la France et me fit passer dans l'endroit où étaient les commissaires, où la crainte d'éprouver le sort qui leur était destiné, me fit adhérer à tout ce qu'il me proposa.

Il m'a remis une lettre pour le général Miaczinski, et m'a fait accompagner par deux dragons, afin d'être sûr que je m'acquitterais de ma commission. En arrivant à Orchies, j'ai tiré le général Miaczinski en particulier et je lui ai remis la lettre de Dumouriez. Il l'avertissait qu'il venait de faire arrêter les commissaires de la Convention ainsi que le ministre et lui ordonnait de faire marcher ses troupes sur Lille. Miaczinski rentra dans l'appartement d'où je l'avais fait sortir et dit à Saint-Georges d'aller à Lille rejoindre son régiment. Aussitôt j'ai été prendre des chevaux à la poste et me suis échappé, afin de venir vous apprendre ces nouvelles désastreuses.

Ecrit sous la dictée de Louis Languet.

Signé : *Les Administrateurs du département du Nord.*

La lettre de Carnot révèle la circonstance toute fortuite qui le sauva de la longue captivité qu'endurèrent ses collègues de la Convention ; Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et le général Beurnonville. Carnot visitait les places fortes du Pas-de-Calais et se trouvait à Arras lorsqu'il reçut le décret qui l'adjoignait anx députés chargés de mander Dumouriez à la barre de la Convention. Il se mit aussitôt en

route pour les rejoindre ; mais, arrivé à Douai il apprit leur arrestation et n'alla pas plus loin. C'est ainsi que le futur organisateur de la victoire fut conservé à la France.

Carnot, et son collègue Lesage-Senault, prirent aussitôt les mesures les plus énergiques pour prévenir ou limiter les funestes effets de la trahison de Dumouriez.

Ils commencèrent par investir, des plus amples pouvoirs, les administrateurs du département du Nord. C'est donc de Douai que partirent tous les ordres qui rétablirent la situation si gravement compromise. Il s'agissait d'empêcher Dumouriez de mettre à exécution sa menace de marcher sur Paris, et pour cela, de le faire abandonner par son armée qui lui était toute dévouée.

C'est dans ce but que Carnot et Lesage-Senault adressèrent la réquisition ci-après aux Conseils généraux du département du Nord et du Pas-de-Calais :

Citoyens administrateurs, le traître Dumouriez vient enfin de jeter son masque ; jamais Lafayette ne poussa si loin la félonie. Frémissez, citoyens, en lisant la lettre qu'il vient d'adresser aux Administrateurs de Douai. Voilà, citoyens, l'homme exécrable auquel on croyait des vertus. Hâtons-nous de prendre des mesures, et la patrie est sauvée. Levez des troupes, envoyez-les en garnison dans les places de guerre, et surtout de première ligne ; rassemblez dans ces places toutes les subsistances des voisines ; prenez les précautions les plus vigoureuses contre les surprises, à la clôture et à l'ouverture des portes; prévenez avec le plus grand soin tout engorgement à leur passage ; mettez en état d'arrestation les personnes suspectes ; ne recevez ceux qui viendraient de l'armée qu'en vous assurant de leurs sentiments civiques ; prenez dans les caisses publiques l'argent dont

vous aurez besoin, en tenant des états de vos opérations ; levez même, s'il le faut, sur les personnes aisées, les sommes indispensables pour faire face à tout ; tenez-en des registres, pour que ces sommes puissent être remboursées par le trésor national. Que toutes ces mesures soient prises avec calme ; qu'on se préserve d'un enthousiasme aveugle ou d'un découragement imbécile ; proclamez que quiconque amènera Dumouriez mort ou vif aura bien mérité de la patrie, ralliez tous les citoyens au seul centre d'autorité qui puisse exister : la Convention Nationale.

Signé : CARNOT, LESAGE-SENAULT.

A cette réquisition, datée de Douai, le 2 avril 1793, ils ajoutaient, le 3 avril, cette proclamation à l'armée, que nous reproduisons, d'après l'ouvrage cité plus haut : « La Défense Nationale dans le Nord. »

Proclamation des Commissaires de la Convention Nationale.

Au nom de la République Française,

Nous, Commissaires de la Convention Nationale, déclarons le ci-devant général Dumouriez, infâme et traître à la patrie.

Défendons à tous officiers-généraux et commandants de place, à tout officier, soldat ou autre agent militaire quelconque, à tous commissaires des guerres, payeurs et pourvoyeurs des troupes de le reconnaître et de lui obéir.

Ordonnons à tous les généraux de division, de rallier les troupes de la République qui sont à leurs ordres et de se retirer sous le canon des Places fortes les plus exposées, avec les vivres, l'artillerie, les munitions et bagages de l'ar-

mée et de s'y maintenir, jusqu'à la mort, contre les forces ennemies et celles que pourrait commander Dumouriez.

Invitons tous les soldats restés fidèles à la patrie, de courir sus et de nous livrer ledit Dumouriez mort ou vif, ainsi que tous ses complices et adhérents connus.

Soldats de la République, vengez la nation, vengez notre honneur; tant que cet homme eut des succès, vous étiez d'excellents soldats ; depuis qu'il a essuyé des revers, il vous traite de lâches et de brigands à la face de l'Europe entière. Mais ses victoires ne prouvent que notre courage, et ses défaites son ignorance non moins profonde que sa perfidie. Il a vendu à nos ennemis communs notre liberté et celle de son pays, il a volé les trésors qui étaient prodigués par la Convention Nationale pour que rien ne vous manquât, et il a eu la scélératesse d'attribuer à vos Représentants ses propres infamies. Méritez, citoyens, la reconnaissance de la République, en la délivrant du monstre le plus odieux qui ait jamais désolé la terre.

A Douai, le 3 avril 1793, l'an 2e de la République.

Signé : L. CARNOT et LESAGE-SENAULT.

De son côté, la Convention ne restait pas inactive. Le 3 avril, elle mettait Dumouriez hors la loi ; le 4 avril, apprenant l'arrestation du général Miaczinski, à Lille, dont il avait vainement cherché de s'emparer, sur l'ordre de Dumouriez, elle rendait le décret suivant :

Article 1er. — Le général Miaczinski sera traduit sous bonne et sûre garde, à Paris, et mis au secret, aux prisons, de l'Abbaye.

Article 2. — Le commandant en chef de l'artillerie de

Douai sera mis en état d'arrestation et traduit à la barre, pour y être interrogé.

Le même jour, après avoir entendu le rapport de son Comité de Défense nationale, la Convention décréta :

Art. II. — Il y aura près les armées du Nord et des Ardennes, six commissaires pris dans le sein de la Convention Nationale, qui s'occuperont d'abord d'établir les communications les plus promptes entre les diverses parties de ces armées, d'y faire publier la proclamation de la Convention Nationale, et d'y maintenir les principes qui les ont toujours animées pour la défense de la République.

Art. III. — Les Commissaires sont : Carnot, Gasparin, Briez, Duhem, Roux-Fazille, Duquesnoy, Dubois-Dubais et Delbrel.

Art. V. — Trois se rendront à Lille, où ils se joindront à Carnot et d'où ils se transporteront partout ou besoin sera. Deux d'entre deux s'arrêteront à Douai, pendant le temps nécessaire pour y prendre toutes les mesures qu'exige la défense de cette Place.

Art. VIII. — En attendant qu'un costume soit décrété, les Commissaires porteront un sabre nu, demi-espadron, pendu à un baudrier de cuir noir, placé en baudrier par dessus l'habit, une écharpe en ceinture, sur la tête un chapeau rond, surmonté de trois plumes aux trois couleurs.

Art. X. — La Convention approuve la nomination faite par le Conseil exécutif provisoire du général Dampierre pour commander en chef les armées du Nord et des Ardennes.

Barrère avait fait observer, dans son rapport, qu'à cause de l'absence de marque distinctive, les Commissaires de la

Convention étaient méconnus dans les armées ; qu'on les y regardait plutôt comme des commis que des représentants du peuple. Le nouveau costume, qui devait devenir légendaire, fut porté pour la première fois, à Douai, le 24 avril 1793, par les Représentants Duquesnoy et Carnot, aux funérailles du lieutenant-général Moreton-Chabrillant qui commandait dans cette ville (1).

Mais l'effet des mesures vigoureuses, prises sans un instant d'hésitation, par les délégués de la Convention, ne s'était pas fait attendre, et, le 3 avril au soir ils pouvaient déjà mander à Paris.

(1) Le général Moreton-Chabrillan, était arrivé à Douai le 12 mars 1793 où l'avait envoyé Dumouriez. Voici, ce qu'à cette date écrivaient à ce sujet, les Commissaires aux Places du Nord, au ministère de la guerre :

« Nous voyons avec peine le général Moreton venir à Douai enlever le commandement de la Place au citoyen Petit, homme brave, honnête, bon patriote, aimé et estimé de toute la ville. Nous craignons avec juste raison que le général Moreton, ne soit pas vu de bon œil ici, où l'on n'a pas encore oublié la levée du camp de Maulde et les malheurs qui en ont été la suite ; et, sans vouloir nuire au général Moreton, nous pensons que le bien de la chose publique exige qu'il soit placé dans une autre division. Nous ne vous dissimulons pas d'ailleurs que nous prenons un intérêt particulier au citoyen Petit, qui a la confiance des habitants de Douai et qui nous paraît la mériter à tous égards. »

Nous vous saluons bien fraternellement et vous embrassons de bon cœur.

Charles COCHON, DE BELLEGARDE, LEQUINIO.

Bellegarde pense que le seul commandement qui convient à Moreton est celui de Montmartre.

(Ministère de la guerre.—Armée du Nord et des Ardennes).

Bien qu'en arrivant à Douai, le général Moreton eût feint d'être vivement irrité contre Dumouriez, on peut se demander s'il n'était pas d'accord avec lui ; cela expliquerait sa nomination au commandement de la Place de Douai, à moins pourtant que Dumouriez ne l'en eût investi, pour l'écarter de l'armée.

Douai, le 3 avril 1793, l'an 2e de la République.

« Citoyens, nous vous envoyons plusieurs pièces relatives à la trahison de Dumouriez. Nous vous annonçons avec plaisir que la grande masse des habitants de cette frontière est dans les plus heureuses dispositions. Les garnisons de Lille, Douai et Valenciennes ont renouvelé, avec enthousiasme leur serment de fidélité. Dumouriez manque de vivres, de fourrages et de munitions. Nous ne doutons pas qu'il ne soit, au premier jour, abandonné par les braves gens qu'il a si longtemps abusés. Nous avons fait main basse sur une malle qui lui était adressée : nous allons en faire l'ouverture. et nous vous instruirons demain de ce qu'elle contient. Les commissaires Cochon, Bellegarde et Lequinio sont à Valenciennes : ils ont pris des mesures très sages et qui se trouvent parfaitement d'accord avec les nôtres. Nous croyons pouvoir vous assurer que cette frontière ne sera point entamée ».

Enfin, le 7 avril, les Commissaires de la Convention à Valenciennes, écrivaient, de leur côté :

« Tout est bien, tout ira bien, citoyens nos Collègues : l'armée tout entière a déserté les drapeaux du traître et s'est venue ranger sous l'étendard républicain, au camp près Valenciennes, à Douai, à Lille, etc. Nous ne connaissons du moins encore d'émigration que celle des officiers dont nous avons parlé dans notre dernière lettre, de la plus grande portion du régiment de hussards de Berchiny et des dragons du 3e régiment. On craint qu'il ne nous manque encore quelques portions de cavalerie : mais la dispersion

sur Lille et sur Douai laisse croire que ceux dont on ignore ici l'existence se seront jetés dans une de ces places, sans en avoir prévenu; au surplus, c'est certainement peu de chose et nous pouvons dire hardiment : la patrie est encore une fois sauvée. »

En effet, grâce à la promptitude, et à l'extrême vigueur des mesures prises à Douai tant par les Commissaires de la Convention que par le Conseil général du Nord; grâce à l'énergie déployée à Lille par le général Duval; à Valenciennes par Cochon, Debellegarde et Lequinio, l'armée du Nord, presque toute entière, resta fidèle à la Patrie. Le général Dampierre qui en avait accepté le commandement, lui avait aussitôt adressé, une proclamation pour la maintenir dans le devoir. Le 7 avril, des troupes s'étant présentées devant Douai, elles ne furent admises dans la place, qu'après avoir prêté serment de fidélité entre les mains des Commissaires de la Municipalité qui allèrent les reconnaître à la barrière. La garnison de Douai, devint bientôt très nombreuse par suite de ces arrivées successives en cavalerie et en infanterie. Une portion du Trésor de l'armée, qui avait été prise et reprise trois fois, trouva un asile dans la place ainsi que des nombreux chariots de vivres et de bagages. C'était une précieuse ressource dans un pareil moment.

Le sort de Dumouriez était déjà fixé depuis plusieurs jours. Le 5 avril, à neuf heures du soir, les Commissaires de la Convention lui annonçaient qu'ils étaient maîtres de la situation (1). Dumouriez avait passé la frontière en fugi-

(1) Voici ce que dit M. Henry Houssaye de l'énergie déployée par les Commissaires de la Convention. (*Journal des Débats* du 4 novembre 1891). A Lille, à Douai, à Valenciennes, les commissaires Carnot, Ronsin, Bellegarde, Cochon, Lequinio, Lesage-Senault s'emploient avec une activité et

tif, accompagné par quelques centaines de hussards du régiment de Berchiny. Placé entre l'échafaud et la révolte, il avait préféré celle-ci, et, comme châtiment, il allait vieillir et mourir tristement loin de cette Patrie, qu'il avait sauvée à Valmy et illustrée à Jemmapes. Le 9 avril, à la Convention, Gossuin disait du haut de la tribune, aux applaudissements de tous, qu'il était parti tant de volontaires de la région du Nord, que les terres étaient restées incultes, dans plusieurs cantons, et sur sa proposition, il était décrété que les départements du Nord et du Pas-de-Calais avaient bien mérité de la Patrie !

Mais, le péril croissait de jour en jour, en dépit des nouvelles rassurantes envoyées par Carnot et Lesage-Senault qui écrivaient, de Douai, le 8 avril, à la Convention : « l'ar-
» mée se réorganise et notre situation considérée comme
» défense est brillante. » Dès la fin d'avril, le canon grondait aux portes de Douai. Duhem, Gasparin et Lesage-Senault rendirent compte de ce combat au comité du Salut Public de la façon suivante :

« D'après les ordres de Dampierre, les troupes du camp de la Madeleine et une partie de celles des garnisons de Lille et de Douai se sont portées, le 30 avril, en avant d'Orchies, pour simuler une attaque sur le camp de Maulde et sur St-Amand. Les soldats de la République se sont parfaitement montrés sur ces deux points dans la journée du 1er mai et les auraient emportés, si le général La Marlière, soumis aux

une énergie admirables « jusqu'à l'épuisement de leurs forces physiques » à faire avorter la conspiration militaire. Ils veillent à la sûreté des places, arrêtent les émissaires du général rebelle, haranguent les soldats dans les casernes et dans les rues, multiplient les proclamations ou ils rappellent l'armée au devoir et où Dumouriez est qualifié « le monstre le plus odieux qui ait jamais désolé la terre, » et les font passer dans les camps.

combinaisons du général en chef, n'en avait reçu l'ordre, le soir du 1er mai, de se retirer le lendemain. Nous n'avons perdu qu'un cheval à la fausse attaque de St-Amand et tous les rapports nous assurent qu'il y a eu beaucoup d'ennemis de tués. Notre collègue Gasparin, témoin de la conduite de nos troupes, en a été parfaitement content, et nous avons chargé le général La Marlière de leur en témoigner notre satisfaction. Elles sont toutes rentrées hier dans le camp de la Madeleine, avec ordre et sans murmurer, quoique bien fâchées que les intentions du général en chef eussent contrarié leurs excellentes dispositions. »

En fait, les choses s'étaient passées tout autrement que ne le constatait le rapport officiel. Voici, en effet, les renseignements confidentiels de ces mêmes représentants, sur cette même affaire :

« Tout est rentré à Douai, à Lille et au camp sous Lille, hier au soir, mais avec peu d'ordre, et nous croyons en trouver une des causes les plus vraies dans ce que les officiers n'ont pas de chevaux même pour eux. Lorsqu'ils arrivent, autant et plus fatigués que leurs troupes, ils ne peuvent veiller aux distributions et à l'exécution de tous les points de service et il se fait des gaspillages horribles que rien ne peut réprimer (1). »

(1) Dans ses notes historiques, le Représentant du Peuple, Delbrel présente, lui aussi, le combat comme un succès : « le général La Marlière était venu de Lille, avec les troupes du camp de la Madeleine auxquelles il avait réuni une partie des garnisons de Lille et de Douai. Il s'était porté sur Orchies et de là il exécuta le 1er mai contre les camps de Maulde et de St-Amand une attaque simulée qui aurait eu peut-être des résultats plus décisifs si le général dont les opérations étaient subordonnées à celle de la grande armée n'eut pas été lié par les instructions qu'il avait reçues du général en chef. »

« .... Il faut que vous sachiez qu'on a même vu des officiers monter de leur personne sur les voitures destinées aux charrois des effets de campement, comment est-il possible qu'avec un tel exemple, la troupe puisse être contenue? »

L'opinion publique ne se laissait pas prendre à ces beaux récits de succès imaginaires, et pour montrer ce qu'elle était à cette date, il suffira d'emprunter quelques lignes au très-curieux journal de Mastrik, alors, commissaire des guerres à Douai, à la date du 5 mai. Malgré son dévouement à la cause républicaine, l'inquiétude et le découragement y percent à chaque ligne.

« Le camp de la Magdeleine a eu ordre de partir cette nuit pour se porter sur différents points. Vraisemblablement qu'il y a un projet d'attaquer l'ennemi pour le déloger de quelques postes importants.

Un détachement de deux cents hommes du 18e régiment de cavalerie est parti, ce matin, à sept heures, pour se porter sur Orchies.

Il faut espérer que nous parviendrons, un jour, à chasser totalement l'ennemi de nos frontières où ils commettent et font de grands ravages. Mais, pour cela faire, il faut de l'union, de la bonne foy, et par dessus tout, nul intérêt particulier que celui d'être utile à la République, et de la subordination, et l'obéissance aux lois et aux chefs, et, avec tout cela nous serons invincibles bien certainement. »

« Il faut bien se convaincre, une fois pour toutes, de ces vérités, sans cela, point d'avantages à espérer sur nos ennemis, ni tranquillité dans nos foyers (1) »

Le jour même, où Mastrick écrivait ces lignes, les représentants de la Convention, en mission à l'armée du Nord,

(1) Archives du Nord.—Journal de Mastrick.

prenaient une décision, qui devait avoir une énorme influence sur la bonne direction des opérations militaires dans la région du Nord.

Par arrêté du 5 mai 1793, ils chargeaient un de leurs collègues, Delbrel, d'établir et de diriger à Douai, un *bureau central*, en vue « de lier les opérations de toute la » commission et de mettre de l'uniformité dans toutes les » mesures qui seront prises. » Avis en fut donné par Delbrel, au Comité de Salut Public, dès le 9 mai (1). A peine rendu, l'arrêté fut donc exécuté.

Voici d'ailleurs, d'après « les notes historiques de Del» brel sur les opérations de l'Armée du Nord, depuis la dé» route de celle de Belgique, en avril 1793, jusqu'au mois » d'octobre de la même année (2), » la raison d'être, le but, et les travaux de ce Bureau Central :

« Nous étions alors environ douze (3) députés près des Armées du Nord et des Ardennes y compris ceux qui y étaient déjà avant le décret du 4 avril et qui avaient pu se soustraire aux poursuites de Dumouriez. »

« Les membres de cette Commission nombreuse, dispersés dans les diverses divisions de l'armée, sur une étendue de plus de cinquante lieues, exerçant tous des pouvoirs égaux, prenaient chacun de son côté les mesures qu'ils croyaient les plus propres aux besoins et aux service des troupes qui étaient immédiatement sous leurs yeux. Ces mesures parti-

(1) Arch. Nat. A F II. 232.

(2) Ces notes historiques jusqu'ici inédites ont été publiées dans le *Bulletin du Comités des Travaux Historiques et Scientifiques*.—Année 1892, n° 2.

(3) Huit de ces députés avaient été nommés par le décret du 4 avril : les quatre autres étaient ceux qui se trouvaient déjà dans le Nord à cette date, Lequinio, Cochon, Bellegarde et Courtois.

culières se nuisaient réciproquement. Les administrations civiles et militaires, recevant à la fois des arrêtés contradictoires restaient dans l'inaction, et le service de l'armée était compromis par le zèle même des représentants du peuple chargés de l'assurer et de le régulariser. »

« Je sentis bientôt la nécessité de faire cesser cette sorte d'anarchie et je proposai la réunion de tous les membres de la Commission. Cette réunion eut lieu à Douai. »

« Dans cette assemblée, je retraçai les inconvénients, déjà trop sentis, des mesures incohérentes et particulières prises par des représentants du peuple qui s'isolaient dans leurs divisions respectives, et, sur ma proposition, il fut arrêté qu'il y aurait un bureau central dans lequel tous les commissaires, ou du moins un de chaque division, se réuniraient une fois par semaine pour se concerter et délibérer en commun sur tout ce qui serait relatif à la police et aux besoins de l'armée en général et des diverses divisions en particulier ; qu'un des membres de la Commission resterait constamment à ce bureau central pour recueillir les renseignements envoyés des divers points du pays occupé par l'armée et pour faire exécuter les arrêtés d'intérêt général ; que l'exécution des arrêtés relatifs au service particulier de chaque division serait confiée aux représentants du peuple, spécialement attachés à ces divisions ; que, d'ailleurs, si les circonstances l'exigeaient les représentants pourraient prendre séparément, dans leurs divisions respectives, des arrêtés particuliers qui seraient provisoirement exécutés, mais qui devaient être soumis à la réunion prochaine du bureau central pour y être confirmés ou modifiés. »

Ma proposition ayant été ainsi adoptée, le bureau central fut formé, et dès lors on vit plus d'ensemble, plus

d'harmonie, plus d'activité dans toutes les parties de l'administration et du service des troupes. Je fus pendant quatre mois (1), spécialement attaché à ce bureau et chargé de tout ce qui était relatif aux subsistances, à l'armement, à l'habillement, à l'équipement et en général à tous les besoins de l'armée. »

Douai qui était déjà le centre administratif du département, devint, dans ce moment si critique, le centre de l'organisation militaire et de la défense nationale dans le Nord. Le désordre avait pris des proportions effrayantes; voici, à cet égard, quelques détails donnés par Delbrel :

« L'armée du Nord était extrêmement affaiblie par les combats qu'elle avaient soutenus et les pertes qu'elle avait essuyées dans la déroute de Belgique. La Convention nationale avait ordonné une levée de *trois cent mille* hommes pour compléter les armées. Le Ministre de la Guerre nous en envoya quarante mille. Quelque considérable que fut cette recrue, elle était tellement insuffisante qu'après l'incorporation l'effectif de chaque bataillon, aux armées du Nord et des Ardennes, ne s'élevait guère au-dessus de quatre cent cinquante hommes, dont la majeure partie était sans armes. Il fallut les armer, les équiper, les instruire.

» Notre cavalerie était encore plus incomplète et plus désorganisée. Chaque régiment avait la moitié ou les deux tiers de ses hommes, dans les dépôts, faute d'armes et de chevaux. Ces dépôts particuliers, épars sur des points éloignés, étaient livrés à eux-mêmes sans surveillance, sans instruction. Chacun de ces dépôts faisait de son côté des de-

(1) Le 19 juin suivant, de Sacy et Delbrel annonçaient au Comité de Salut Public qu'ils venaient de transporter leurs bureaux à Arras. (Arch. Nat. A P. II. 148).

mandes au Ministre de la Guerre dont la correspondance se trouva par là très compliquée. »

« De son côté, le Ministre envoyait aux uns des chevaux sans selles, aux autres des selles sans chevaux, et laissait sans armement ceux qui étaient montés. Tous ces dépôts recevaient ainsi quelque chose, mais aucun d'eux n'obtenait tout ce qu'il lui fallait pour entrer en campagne. Sur notre proposition, le Comité de Salut Public forma quatre dépôts généraux, un pour la grosse cavalerie, le second pour les dragons, le troisième pour les chasseurs, et le quatrième pour les hussards...... »

« Notre artillerie n'était pas proportionnée à nos besoins. Elle pouvait néanmoins suffire. Tous les jours, elle s'augmentait et nous ne cessions de demander quinze cents chevaux de plus, qui nous manquaient pour compléter les équipages (1). »

« Des détails que je viens de donner, il résulte que l'Armée du Nord était une armée à recomposer en réunissant aux débris de celle de la Belgique les recrues que nous recevions de l'intérieur. Pour compléter tous les corps et remplir les cadres, il nous aurait fallu plus de soixante mille hommes de recrues : on ne nous en envoya que quarante mille. »

« Avec ces faibles moyens, nous avions à défendre une frontière de cinquante lieues contre les attaques de cent cinquante mille Anglais, Hollandais, Prussiens et Autrichiens sous les ordres du duc d'Yorck et du général Cobourg. »

(1) Le 3 août 1793, Delbrel et Levasseur annonçaient au Comité que les compagnies d'artillerie à cheval en formation à Douai étaient déjà dans les camps.

« Nous demandâmes un renfort de quinze mille hommes d'infanterie et de six mille cavaliers. Le Comité de Salut Public nous les promit mais ils n'arrivèrent que longtemps après et sur la fin de la campagne. »

Il était cependant bien urgent de venir en aide à l'Armée du Nord.

L'attaque, prévue, par Mastrik, à la date du 5 mai, eut lieu le 6 : elle fut aussi malheureuse que les précedentes. Dampierre dut rentrer dans le camp de Famars, et réclamer des renforts à Douai.

Le 7, il lui fut envoyé un convoi d'artillerie composé de deux pièces de 16, d'un obusier, de deux pièces de 4 sur leurs affûts, de charrettes à boulets et 14 caissons. Avec ces renforts, Dampierre recommença le 8 mai, l'attaque sur le bois de Vicoigne. Pendant qu'il marchait à la tête d'une de ses colonnes, un boulet lui enleva la cuisse : Dampierre tomba dans les bras du chef de bataillon Lahure, qu'en 1814 et 1815, nous retrouverons, commandant le département du Nord.

Dampierre ne survécut qu'un seul jour à cette horrible blessure.

Il est presque certain que si, à ce moment, les coalisés, avaient eu un peu de cette confiance en soi, qui, à la guerre surtout, est le premier élément du succès ; si, négligeant nos places fortes, et profitant de la consternation causée par la mort de Dampierre, ils avaient marché rapidement sur la capitale, le destin de la guerre et de l'Europe eût été changé.

Mais ils furent inférieurs à leur fortune et aux chances qu'elle leur offrait ; ils perdirent leur temps et leurs forces, dans des sièges inutiles ; ils eurent de la prudence quand il

fallait de l'audace, et laissant passer l'occasion, ils permirent à la France, de se reconnaître et de se ressaisir.

Ce ne fut pas sans peine. Le nouveau commandant de l'Armée du Nord, le général Lamarlière effrayé de cette lourde charge, ne l'avait acceptée que par intérim. Tout ce qu'il put faire, en attendant l'arrivée du général Custine, ce fut d'essayer de se maintenir au camp de Famars, afin de porter secours à celles de nos places fortes qui seraient menacées par l'ennemi. Il y réussit jusqu'au 23 mai; grâce aux renforts qui lui furent envoyés de Douai. Mais, le 23, une attaque générale des coalisés, depuis Ypres et Orchies, jusqu'à Maubeuge, força le général Lamarche à évacuer le camp de Famars: Condé restait définitivement bloqué, Valenciennes était abandonné à son sort, et le siège de cette place allait commencer.

Avec les débris de son armée, le général Lamarche s'était replié sur le camp de César, sous le canon de Bouchain et de Cambrai. Ses troupes étaient dans un si grand désordre que les délégués de la Convention furent obligés de prendre l'arrêté suivant :

Au nom de la République Française,

Les Représentans de la Nation, Députés de la Convention Nationale aux Armées du Nord, au Commandant de la force armée de la place de Douai.

Citoyen,

Nous vous requerrons de donner les ordres les plus prompts pour faire arrêter et ramener tous les militaires, de quelque grade que ce puisse être, qui rentreraient sans

congés dans l'intérieur ; le salut de l'armée, celui de la République dépendent du zèle et de la vigilance avec lesquels vous ferez exécuter les consignes à ce sujet.

DELBREL.

Le lieutenant général Rosières fit aussitôt exécuter les ordres des Représentants de la Nation, par le commandant Pohl : en même temps il veillait à ce que les postes de Pecquencourt, Beaurepaire, Rieulet et Somain fussent solidement occupés, les ponts coupés, et notamment ceux de la Traitoire et de Vred ; des abattis pratiqués, et les ennemis entravés le plus possible dans leur marche.

Ainsi couvert de ce côté, et tendant la main aux avant postes du général Lamarche qui avait son quartier général à Bouchain, le général Rosières prit, avec non moins d'à propos, des mesures du côté du Nord.

Ordre du 24 May 1793

« Il est ordonné au général Ransonnet de se rendre à Pont-à-Rache avec les bataillons 9e de la réserve, 4e de la Somme, 2e de l'Orme et 30 dragons du 13e régiment.

Tout ce qui ne sera pas armé dans ces troupes restera à Douay. Le général Ransonnet fera ses dispositions de manière à occuper le poste de Lalain par un fort détachement d'infanterie ; l'abbaye et le village de Flines, par un autre corps de cette même arme. Il placera une partie de sa cavalerie à Flines pour observer la route d'Orchies et de Bouvigny ; il placera un autre corps d'infanterie à Arache et le reste de sa cavalerie, pour observer les hauteurs, sur la route de Lille ; il placera ses postes à Pont-à-Rache der-

rière la rivière dans les retranchements qui sont déjà faits; il en construira de nouveaux dans les endroits qu'il jugera nécessaires. Ses postes avancés seront assez surveillans pour que, dans le cas où ils seraient attaqués et forcés de se replier, ils effectuent leur retraite derrière la rivière. Le général Ransonnet fera faire des reconnaissances aussi en avant qu'il le pourra, se conduira militairement, et m'informera de ce qui se passera à son poste.

Le général Ransonnet m'enverra un état exact, par bataillon des troupes qui sont sous ses ordres et chargera le commandant des hommes non armés qui rentreront à Douay de former ce même état. »

Ayant ainsi très habilement disposé ses troupes, le lieutenant général Rosières, porta son attention sur la défense même de la place.

Ordre du 24 May.

« Etant très nécessaire que la place de Douay soit dans un état de deffense respectable, il est ordonné au lieutenant-colonel d'artillerie Boubers d'employer tous les moyens les plus prompts pour remplir cet objet. Il avisera le district et le Commandant de la place pour avoir tous les ouvriers qui lui seront utiles. »

Ordre du 24 May

« Le citoyen lieutenant-colonel du génie Fréville fera exécuter sur le champ l'inondation ordonnée par le général en chef Lamarche, et par le Chef de l'état-major Desbrulys. »

Ordre du 24 May 1793.

« Il est ordonné au colonel-commandant à Pont-à-Rache, Hosten, de protéger le citoyen d'Hivert pour l'exécution de toutes les manœuvres d'eau dont il est chargé, de le faire escorter par des dragons et d'enjoindre les municipalités de lui fournir les hommes nécessaires pour cette prompte exécution. »

Du 24 May

« Nous général de division, commandant en chef à Douay, requérons le commandant d'Arras de faire ouvrir toutes les écluses de la Scarpe Supérieure, de Douay à Arras, et de les laisser ouvertes jusqu'à nouvel ordre, la défense de la place l'exigeant. »

Le général Rosières poussa encore plus loin les précautions : le 25 mai, il prescrivit à tous les commandants de dépôts se trouvant dans la ville de Douay, de se tenir prêts à partir au premier ordre, qui devait leur être donné dans la même journée, pour se rendre dans les places de l'intérieur. Ces dépôts étaient ceux du 8ᵉ régiment d'infanterie, du 1ᵉʳ bataillon de la Haute-Vienne—du 6ᵉ bataillon de Paris—du 7ᵉ bataillon du Pas-de-Calais—du 3ᵉ bataillon du Nord—et du 3ᵉ régiment de cavalerie.

Enfin, l'ordre ci-après fut donné, en prévision d'une soudaine irruption de l'ennemi.

Ordre du 25 May

« Le Commandant de la Place fera placer des canonniers aux batteries sur le front de la place du côté de Bouchain, il y placera aussi des postes d'infanterie. »

Le Général de brigade,

Signé : Ant. CHAUMONT.

« Le Commandant de la place ordonnera aux officiers de la place, de faire, dès ce soir, la visite des postes de jour : il recommandera aux postes de ne laisser engager ni les ponts, ni les avancées, et d'user de la plus grande surveillance, dans les services : surtout à l'ouverture des portes, et qu'elles seront refermées dès que les reconnaissances de cavalerie qui seront commandées seront sorties. »

Signé : CHAUMONT.

Cependant Custine qui avait remplacé le général Lamarche, comme commandant de l'Armée du Nord, garnissait de retranchements sa position entre Bouchain et Douai, notamment les hauteurs d'Oisy et les postes de Palluel et d'Arleux ainsi que le village d'Aubigny-au-Bac. De là, il se reliait à Cambrai, le long de la rive gauche de l'Escaut ; sa cavalerie était postée à Cantin, Marcoing et Crèvecœur. Il avait d'autant plus besoin de se retrancher qu'il avait trouvé son armée dans le plus triste état. Elle se composait en grande partie de volontaires : dont dix mille n'avaient pas de fusils, et six mille avaient des fusils sans baïonnettes.

Le registre des ordres du général Rosières (1), si intéressant pour l'histoire militaire de Douai et de sa garnison, en mai et juin 1793, donne le récit de la diversion qu'il fit le 28 mai, du côté d'Anchin, afin, d'empêcher l'ennemi, d'attaquer le poste de Pont-à-Rache auquel il portait d'ailleurs, une sollicitude toute particulière, ce poste assurant ses communications avec Lille.

(1) Le général Rosières avait servi en Belgique pendant les troubles de 1787 à 1789. Nommé commandant de la Place de Douai, il ne tarda pas à être destitué sous prétexte qu'il avait un fils émigré. Il mourut à Paris, en 1808.

Il renferme également les ordres qu'il dut donner dans les journées des 1er et 2 juin pour essayer de maitriser le terrible incendie qui détruisit les vastes bâtiments de l'Abbaye-des-Prés où étaient casernées des troupes de passage, dont l'imprudence ou l'incurie fut la cause du désastre.

Il ne paraît pas que des mesures très énergiques aient été prises, pour arrêter les progrès du feu. Cinquante hommes étaient impuissants à l'éteindre, et, comme le portait d'ailleurs, l'ordre ci-après du général Rosières, ils surveillèrent le foyer de l'incendie, plus qu'ils ne cherchèrent à l'éteindre.

1er juin 1793

« Le Commandant de la place enverra à l'Abbaye-des-Près 100 hommes dont 50 sont destinés à travailler, les 50 autres sont sous les armes et resteront au bivouac. Il sera tiré de cette dernière troupe, les sentinelles nécessaires qui seront placées autour du bâtiment embrasé, pour en surveiller les progrès, et avertir en cas qu'il en fasse et que le vent s'élève d'une façon inquiétante. Cette troupe sera commandée par trois officiers à qui il est recommandé la plus grande surveillance ; si le feu fait des progrès dangereux, on fera avertir le général. »

Le Général de division Commandant en Chef à Douai,
Signé : ROSIÈRES.

2 Juin

« L'officier supérieur commandant le camp de Sin enverra à 5 heures du soir, à l'Abbaye-des-Près, un détachement armé de 50 hommes et un de travailleurs de 150 hommes : ce dernier détachement pris parmi les recrues et conduit

par trois officiers de différents grades : le tout aux ordres de l'Officier Commandant le détachement armé qui précédera ceux de l'Officier de l'état-major de la Place qu'il trouvera à l'Abbaye brûlée (1). »

Le Général de division,

Signé : ROSIÈRES.

Il résulte bien de tout cela que l'autorité militaire se borna à faire la part du feu : cinquante hommes étaient notoirement insuffisants, pour maitriser un pareil incendie. Il suffit, d'examiner un des anciens plans de la ville de Douai, pour se rendre compte de l'immensité des ravages causés par le feu : le quartier des religieuses, les cloitres, l'église, furent détruits de fond en comble.

La municipalité de Douai, réclama une enquête sur la cause du sinistre, comme en témoigne la lettre qu'elle adressa au général Rosières.

Citoien général,

« Après avoir vu plusieurs officiers des corps casernés à l'Abbaye-des-Près, personne n'a pu nous rendre un compte exact de l'incendie qui s'est manifesté hier. L'on nous a dit qu'il y avait eu des dragons de logés dans ces appartements, ainsi que des soldats du 8e et du 25e régiments d'infanterie. Il est donc nécessaire que vous fassiez venir chez vous, à midi précis, tous les chefs des différents corps et officiers qui devaient être de police, qui étaient logés dans le local incendié, et que vous ayez la complaisance de les accompagner afin de connaitre enfin les vrais coupables. »

(1) Voir registre d'ordre du général Rosières.—Archives du Nord.

Comme la plupart des enquêtes du même genre, celle-là n'aboutit pas ; et les coupables jouirent de l'impunité. A la tribune de la Convention, Barrère accusa de cet incendie, les agents de Pitt. Plus véridique, le Conseil municipal saisit l'occasion, pour signaler à l'Administration du District le péril que couraient, les établissements publics de Douai. Ils lui adressèrent, à cet effet, le procès-verbal tenu par le citoyen Théry, officier municipal, et le Commissaire des guerres Mastrick. Il constatait que les étrangers réfugiés occupant le ci-devant séminaire Moulart y commettaient des dégradations horribles et exposaient, par leur négligence, le dit séminaire à devenir la proie des flammes.

De son côté, le général Rosières donnait l'ordre suivant qui, rendu quelques jours plus tôt, aurait conservé, à la ville de Douai, les immenses constructions, que le feu avait dévorées le 1er juin.

Ordre du 2 juin 1793

« A commencer d'aujourd'hui le Commandant de la Place commandera un officier par quartier dont les fonctions seront de surveiller les chambrées et d'apporter le plus grand soin à ce qu'il ne se trouve autour des poëles et cheminées où se font les ordinaires, aucune paille, tourbe, ou autres matières combustibles. Il veillera à ce que les soldats ne fument point sur leurs lits ou paillasses, enfin il prendra toutes les précautions nécessaires pour empêcher les accidents du feu.

Ils apporteront la plus grande attention à ce qu'il ne se fasse aucun dégât, aucun enlèvement de meubles ou ustensiles, à ce que les chambres soient tenues proprement et à ce que la soupe ne se fasse que dans les emplacements où il y a des lits et non des paillasses.

Le service de chacun de ces officiers durera 24 heures, pendant lesquelles ils ne pourront sortir des quartiers où ils seront postés. Chaque fois qu'ils seront relevés, ils rendront compte au Commandant de la Place des événements qui seront arrivés pendant la durée de leur garde. »

Signé : Rosières.

Au surplus, voici un témoignage oculaire qui attestera la gravité du mal. Il est extrait d'une adresse du Commissaire des guerres Mastrick « à ses concitoyens et à tous les amis de la République (1). »

« Je n'ai pu voir sans indignation les degradations de tout genre qui se commettaient dans les quartiers et maisons occupés par différents bataillons. Les choses en étaient au point que bientôt il allait n'en rester que les carcasses, si l'on n'y eût mis ordre. Je dénonçai ces délits aux Représentants du peuple, Bollet et Vidalin, qui, attribuant, comme de raison, le mal au défaut de surveillance des officiers, rendirent ces derniers responsables des dommages causés par leurs volontaires. »

Quelques semaines plus tard, comme les briques nécessaires à la réfection ne nos murailles faisaient défaut, les matériaux épargnés par le feu, furent mis par l'Administration du District de Douai, à la disposition de l'entrepreneur des fortifications qui les paya à dire d'experts. Cette mesure eut lieu à demande du chef de génie, Chermont, dont le curieux calendrier a été publié dans ce même volume, par notre collègue, M. Rivière.

(1) Douai.—Suspects et fugitifs. Recueil de Plouvain. P. 209. Bibliothèque de Douai, n° 45.

L'imminence d'un siège semblait telle, vers la fin du mois de mai 1793, que, le 27 mai, les citoyens Fradiel et Castille, architectes choisis par le Conseil de District de Douay avaient, sur son ordre, procédé à l'estimation des maisons désignées par le génie, pour être abattues, en cas de siège.

En voici la récapitulation :

L'estimation des maisons dans le faubourg d'Ecrechin monte à	12.750 livres.
Celle du faubourg St-Eloy	23.900 —
Celles du faubourg Notre-Dame . . .	39.775 —
Celles de faubourg Morel et au pourtour du Fort-de-Scarpe	50.195 —
Total. . .	126.620 —

Le 3 août, estimation supplémentaire s'élevant à 68,320 livres, cette fois, à la requête des habitants du faubourg Notre-Dame, pour le cas où leurs maisons viendraient à être abattues par suite du siège de la Place.

Il fallait aussi songer à l'inondation des alentours de Douai, et à l'armement de ses fortifications.

Il résulte d'un état de situation de la place de Douay, dressé le 11 mai 1793 conformément aux ordres des Représentants du Peuple à l'Armée du Nord, donnés au général de division Rosières, que la grande inondation était tendue à la distance d'environ douze cents toises, en avant des fronts de fortification compris entre les portes St-Eloi, d'Arras et d'Ecrechin.

L'inondation n'avait pas été tendue jusqu'à son maximum afin de donner aux moulins de l'intérieur de la ville, la facilité de tourner, et de l'approvisionner ainsi des farines qui lui étaient nécessaires.

On n'avait pas cru devoir recourir à la petite inondation, ou inondation inférieure comprise entre la ville et le Fort-de-Scarpe, car il suffisait de quarante huit heures pour assurer l'exécution de cette mesure.

Quant aux six fronts de la Place, et au Fort-de-Scarpe, pour compléter leur état de défense, il restait à achever la communication entre le Fort-de-Scarpe et la Place, et à se procurer les bois, palissades, gabions et fascines, réclamés par le service du génie.

En revanche, l'armement s'effectuait beaucoup plus lentement. Les artilleurs, en officiers et canonniers, étaient fort peu nombreux. Aussi le 16 mai 1793, le chef de bataillon Boubers, du 6e régiment d'artillerie, signalait-il aux Délégués de la Convention, que les parcs d'artillerie des Armées du Nord et des Ardennes, ne devraient conserver que ce qui leur était absolument nécessaire pour le service des pièces de position : et renvoyer dans les places tout le surplus au-dessus de 8 canonniers par pièce et de 5 par obusier. Il concluait qu'en cas d'excédent, le 6e régiment d'artillerie dût rejoindre, jusqu'à due concurrence, ses drapeaux qui étaient à Douai.

Un devoir plus important encore était de s'approvisionner en vivres et en munitions.

Pour les vivres, la situation fut précisée par un état des Commissaires des guerres en résidence à Douai :

VIVRES
1793

PLACE DE DOUAI

ÉTAT sommaire de la situation des Magasins de Douay au 8 May au soir

SAVOIR :

DÉSIGNATION DES MATIÈRES	QUANTITÉS DE QUINTAUX	OBSERVATIONS	
		Il faut pour l'approvisionnement de siège savoir :	
		FARINES	RIZ
Froment	10978 q. 87		
Farines	3840 q. 30		
Riz.	1356 q. 58		
	16175 q. 75	22080 q.	1080 q.
Il existe tant en grains qu'en farines,		14819 q. 17	Il existe 1356 q.
Déficit		8260 q. 83	Excédent 276 q.

Il existe en Seigle 1353 quintaux.

A Douay, le 8 May 1793. 2[e] de la République,

Le Général de Division Commandant en Chef à Douay,
ROSIÈRES.

Vu par nous Commissaire des guerres,
WARENGHIEN.

Il résultait de cet état que l'approvisionnement de siège de la Place nécessiterait 22080 quintaux de farines. Or, il n'y avait, en magasin, que 14819 quintaux, d'où, un déficit de 8261 quintaux auquel il importait de pourvoir.

Il manquait, de plus, 4000 quintaux de fourrages, 200 bœufs, des étoffes pour 2000 habits, 3 millions en argent, le bois nécessaire pour la Place : enfin, 3000 outils de pionniers.

Les cultivateurs des environs, avaient, il est vrai, fait rentrer dans nos murs, une grande partie de leur bétail, témoin, l'ordre du général Rosières :

Ordre du 29 mai

« Le Commissaire des guerres est autorisé à faire paître les moutons de l'approvisionnement de siège de cette place, sur les glacis et ouvrages des fortifications et le chef du génie est déchargé de toute responsabilité à cet égard. Les locataires des herbes, herbages, des dites fortifications feront leurs réclamations pour se faire indemniser par devant qui il appartiendra. »

Signé : ROSIÈRES.

Un autre fait prouvera, d'ailleurs, combien le voisinage de l'ennemi avait rendu précaire l'approvisionnement de la place.

Le 1er juin, les Administrateurs permanents du District de Douai, prévenus par la municipalité d'Auberchicourt que le lendemain, à la pointe du jour, on ferait charger une dizaine de voitures de blé, foin, paille et avoine, afin de les apporter à Douai, dans les magasins de la République, en avisaient, aussitôt le général Rosières. Ils sollici-

taient de lui, une escorte afin d'en assurer la destination.

Le jour même, le général, donna l'ordre suivant :

1er Juin 1793

« Il est ordonné à un détachement de 25 dragons et 1 officier du 13e régiment de partir, demain, à 2 heures du matin, pour se rendre à Auberchicourt, et y prendre, sous son escorte des voitures de bled et foin, paille et avoine à la destination de Douay. L'officier commandant ce détachement observera de faire, dans le village, toutes les reconnaissances nécessaires : fera partir en avant, 15 hommes pour aller à la découverte sur les différents points qu'il jugera nécessaire en les divisant de la manière la plus convenable pour donner le temps aux 10 autres dragons de faire charger les voitures, après quoi, ils se réuniront pour l'escorter en observant la plus grande surveillance pour protéger le convoi. »

Signé : Le Général de Division,

Commandant en Chef à Douay et arrondissement,

ROSIÈRES.

Ce luxe de précautions pour un maigre convoi de 10 voitures de blé et fourrages, prouve qu'il ne fallait pas compter sur les ressources des campagnes avoisinantes. Aussi, le département assigna-t-il à la ville de Douay 60,000 livres, à l'effet d'acheter les grains nécessaires pour préserver les indigents de la famine en cas de siège. Cette somme servit à l'acquisition de 2500 rasières de blé. Ce n'était même pas assez pour nourrir la moitié de la population civile pendant un mois.

Il faut dire que la ville de Douai était épuisée par les

incessantes réquisitions en faveur des armées. Sa caisse était dépourvue de fonds : même de ceux nécessaires aux dépenses ordinaires et obligatoires. Rien n'était à attendre des sols additionnels qui lui étaient dévolus sur les contributions : les sols additionnels ne rentrant pas mieux que le principal.

Aussi, le 1er juin, le Conseil général de la commune constitué en Comité de sûreté générale, délégua huit Commissaires auprès du Conseil général et des Représentants de la Nation en mission auprès des Armées, afin de solliciter de la Convention un secours de 500,000 livres.

Voici comment était motivée cette délibération :

« Aujourd'hui que les ennemis ont envahi une partie des frontières de la France : qu'ils menacent les villes de Valenciennes, Lille et Douai : que ces villes sont les premiers boulevards de la République et que, de la défense opiniâtre qu'elles pourront faire contre les attaques de ces brigands féroces, dépend le sort de la Patrie. »

« Le Conseil général de la commune ne peut différer de s'adresser aux pouvoirs constitués et même à la Convention nationale, pour obtenir du Trésor Public une somme suffisante pour pourvoir aux moyens de défendre, jusqu'à la dernière extrémité la ville de Douai, contre toutes les attaques de ses ennemis et de faire, à cet effet, tous les approvisionnements nécessaires aux habitants, pour soutenir le siège le plus opiniâtre. »

Signé : DELABUISSE, maire.
L. DESUÈDE, membre.

La Convention envoya au Conseil général un mandat de cent mille livres, destiné à l'achat des grains nécessaires à l'approvisionnement de la Place.

C'était encore insuffisant, et pour ne pas être pris de court, le général Rosières, à la date du 5 juin, faisait injonction aux habitants de s'en pourvoir, sous peine, pour ceux qui n'en seraient pas pourvus, aux termes de la loi, d'évacuer la place, à la première apparence d'attaque.

Après les vivres, les canons et les munitions étaient le plus grave souci de ceux sur qui pesait la responsabilité de la défense. Là aussi il y avait pénurie.

Voici ce que constatait le Chef de brigade Duturbie, directeur de l'Arsenal, dans un rapport, adressé par lui, aux Citoyens Représentans du Peuple, dans les Armées du Nord, le 13 mai 1793 :

« L'Arsenal de Douay, malgré l'activité des travaux qui s'y font constamment, ayant été, depuis deux ans, le point central de toutes les demandes des armées du Nord, de Paris et de Soissons, et de plus de 40 places, se trouve tellement épuisé que sur certains objets, il lui est impossible de fournir aux besoins pressants. »

L'arsenal manquait d'affûts de bataille, tant il avait été fait une consommation effrayante, ainsi que pour les munitions. « Il en résulte, disait le Chef de brigade Duturbie, » que la poudre diminue, chaque jour, et l'arsenal de Douay, » où il en manquait déjà plus d'un million de livres, pour » celle fixée à la deffense de la Place, s'épuise de jour en » jour, sans qu'il lui soit fait de remplacements. »

Il exposait en outre que dans les Places de la Direction de Douay lesquelles sont : Douay, Fort-de-Scarpe, Valenciennes et Citadelle, Condé, Maubeuge, le Quesnoy, Landrecy, Avesnes, Bouchain, Cambray et Citadelle, il s'en fallait de trois millions de livres, qu'il y eût dans la Direction, la quantité de poudre jugée nécessaire à leur appro-

visionnement,—que Douay qui alimente sans cesse les armées est plus en déficit encore, et par conséquent beaucoup trop au-dessous de ce que le service exige dans les circonstances.

Il réclamait enfin, pour les villes de la frontière un approvisionnement de salpêtre, afin, de pouvoir, le cas échéant, fabriquer la poudre sur place.

Cette matière première faisant défaut, l'Abbaye-des-Prés, fut transformée en atelier du salpêtre ; plus tard, une fête civique pour la plantation de l'Arbre de la Liberté, devant la porte de cet atelier, eut lieu, décadi, 20 ventôse, an II, à trois heures de relevée.

Le programme de la fête donne de curieux détails, sur la création de cet atelier, en voici un extrait :

« La fabrication du salpêtre est pour les Républicains un devoir sacré et important. C'est de son activité, c'est de son effet que dépend la liberté de l'univers entier. Quand le danger de la Patrie commande, la volonté ne trouve plus d'obstacles : tout concourt et tout réussit pour la sauver. Dirigés par cette volonté, secondés par le zèle des bons citoyens, les Administrateurs du District de Douai ont fait élever un atelier pour la fabrication du salpêtre, à la cidevant Abbaye-des-Prés, au milieu des décombres et des cendres encore fumantes de ses immenses bâtiments incendiés en juillet 1793, par les agents de l'infâme Pitt. Cet atelier est en activité, il marche et sous peu, il produira des quantités immenses de salpêtre. »

Le programme reproduit aussi la

CHANSON RÉPUBLICAINE

SUR LE SALPÊTRE

Descendons dans nos souterrains,
La Liberté nous y convie ;
Elle parle, Républicains,
Et c'est la voix de la Patrie !
Lavez la terre en un tonneau,
En faisant évaporer l'eau,
Bientôt le nitre va paraître ;
Pour visiter Pitt, en bateau,
Il ne nous faut que du salpêtre (1).

Mettons fin à l'ambition
De tous les rois, tyrans du monde ;
De ces pirates d'Albion,
Qui prétendaient régner sur l'onde :
Nous avons tout ce qu'ils n'ont pas,
Nous avons le cœur et les bras
D'hommes libres et faits pour l'être ;
Nous avons du fer, des soldats :
Ce qu'il nous faut : c'est du salpêtre.

C'est dans le sol de nos caveaux
Que gît l'esprit de nos ancêtres ;
Ils enterraient sous leurs tonneaux
Le noir chagrin d'avoir des maîtres

(1) Après l'incendie qui détruisit le quartier des religieuses, les cloîtres, l'église, etc.; trois grands bâtiments furent construits entre les cours « dits ci-devant le quartier des dames et de l'abbesse. » Ils furent occupés par l'atelier de salpêtre et par des magasins militaires.

Cachant sous l'air de la gaîté
Leur amour pour la Liberté,
Ce sentiment n'osait paraître ;
Mais dans le sol il est resté,
Et cet esprit c'est du salpêtre.

On verra le feu des Français
Fondre la glace germanique,
Tout doit répondre à ses succès,
Vive à jamais la République !
Précurseurs de la Liberté,
Des Lois et de l'Egalité,
Tels partout on doit nous connaître :
Vainqueurs des bons par la bonté,
Et des méchants par le salpêtre !

Les réclamations du Directeur de l'Arsenal n'avaient pas encore modifié la situation, le 1er juin 1793. Il résulte en effet, de l'état des principales munitions de guerre, existant alors à Douai, que l'Arsenal ne possédait même pas 400 mille livres de poudre.

Voici, ce que le 1er juin 1793 Delbrel, apprenait au Comité de Salut Public, à cet égard :

Douai, 1er Juin 1793.

Les recrues arrivent en assez grand nombre, mais elles ne sont point armées, et il y a aux avant-postes des bataillons de 300 à 400 hommes sans fusils. Il demande que l'on prenne les mesures nécessaires pour remédier à cela. Il observe que la cavalerie manque aussi de sabres, de pistolets. Il propose, pour y pourvoir, de faire un recensement de toutes les armes dans toute l'étendue de la République, et

qu'il soit enjoint à chaque département, de mettre à la disposition du Ministre de la Guerre tout ce qu'il y a en fusils de calibre jusqu'à concurrence de ce qu'il a fourni d'hommes non armés. Il fait passer copie du procès-verbal de la séance d'une espèce de conseil de guerre qui constate que l'approvisionnement de la place de Douai, est au-dessous de ses besoins, puisqu'elle n'a pas le quart de ce qui lui est nécessaire. Il joint un état des fers coulés demandés le 8 mai au Ministre de la Guerre, pour différentes places de la Direction de Douai.

L'état reproduit ci-après met bien en relief l'insuffisance manifeste de l'approvisionnement de l'Arsenal de Douai, en munitions de guerre :

ARTILLERIE
—
1er Juin 1793
—

DIRECTION ET VILLE DE DOUAY

ÉTAT abrégé des principales munitions de guerre existantes à Douai le 1er Juin 1793

SAVOIR :

Canons de siège . . . . . . —	de 24.	11
—	de 16.	35
—	de 12.	43
—	de 8.	20
—	de 4.	29
Canons de bataille . . . . . —	de 12.	12
—	de 8.	23
—	de 4.	29

MORTIERS DE FONTE	—de 12 pouces	19
—	de 10 po	12
—	de 8 po	16
OBUSIERS DE FONTE	—de 8 po	11
—	de 6 po	4
PIERRIERS DE FONTE	—de 15 po	15
PÉTARDS DE FONTE		3

AFFUTS A CANONS AVEC AVANT TRAINS

DE SIÈGE	—de 24	18
—	de 16	9
—	de 12	11
—	de 8	10
—	de 4	17
DE PLACE	—de 24	6
—	de 16	25
—	de 12	31
—	de 8	10
DE BATAILLE	—de 12	1
—	de 8	3
—	de 4	7
AFFUTS A MORTIERS	—de 12 pouces	19
—	de 10 po	18
—	de 8 po	20
AFFUTS A OBUSIERS	—de 8 po	9
—	de 6 po	9
AFFUTS A PIERRIERS		3
BOULETS	—de 24	21.069
—	de 16	42.221
—	de 12	39.269
—	de 8	18.902
—	de 4	31.150

Bombes.	—de 10 pouces.	3.659
—	de 10 po . .	11.093
—	de 8 po . .	38.277
Obus	—de 8 po . .	3.295
—	de 6 po . .	3.575
Grenades		23.150

Cartouches a canons, a boulets, etc.

On n'en parle que pour mémoire. Il en existe toujours de tous calibres, prêtes à être délivrées et la célérité que l'on emploie pour leur fabrication, met à portée de satisfaire aux grandes consommations et aux demandes réitérées qui se font.

Cartouches d'infanterie 227.160

On en fabrique suffisamment pour les besoins courants.

Balles de fer battu de tous calibres 14.836

Les consommations journalières se prennent dessus.

CAISSONS, CHARIOTS, CHARRETTES, ETC.

Il serait impossible de statuer sur un nombre déterminé de ces objets, puisque les mouvements sont continuels mais en existe suffisamment pour le service.

OUTILS A PIONNIERS

Pics, hoyaux emmanchés.	2.528
Pelles quarrées.	1.859
Pelles rondes.	2.937

OUTILS TRANCHANTS

Haches	324
Serpes	1.654
Manches d'outils	4.038

ÉQUIPAGE DE PONT

Pontons	28
Haquets d'id.	23
Nacelles	4
Haquet d'id	2
Ancres	17
Grapins.	2
Ponts	12
Cabestan	1

ENGINS A LEVER

Chèvres complettes	8
Echarpes de chèvre	7
Poulies de cuivre	34
Chevrettes	6

FER NEUF

En barres.	207.121 l.
Ébauché	40.157 l.
Sacs a terre	136.000
Plomb en balles	609.000
Pierres a fusil	396.330
Pierres a pistolet	2.100
Poudre de guerre	398.216 l.

ARMES DE GUERRE

	Neufs	Bons	Réparables	Hors de service	Observations
Fusils de dragons	2000	»	»	»	Sont consommés
— de rempart		3028	297	»	
Fusils d'infanterie:					
Différents modèles. . . .	254	248	1770	811	
De 1777	323	»	»	»	
D'artillerie	183	132	145	»	
Mousquetons de cavalerie.	»	64	134	»	60 bons delivrés.
Paires de pistolets. . . .	»	22	278 1/2	52 1/2	
Carabines.	»	»	39		
Sabres d'infanterie. . . .	»	»	35	»	
— de hussard . . .	4	»	»	»	
— d'artillerie. . . .	89	»	31	»	

Je soussigné, garde d'artillerie, certifie véritales les munitions détaillées ci-dessus.

A Douai, le 2 juin 1793, l'an second de la République.

LEFEBVRE.

Vu par nous Chef de brigade et Directeur de l'Arsenal de cette ville, les jour et an que dessus.

Théo. DUTURBIE.

La situation était donc des plus graves, puisqu'il manquait plus d'un million de livres de poudre pour la défense de la place et que le nombre des affûts et des bouches à feu était insuffisant, pour garnir efficacement l'ensemble de nos fortifications et de nos ouvrages avancés.

Les officiers supérieurs de l'artillerie et du génie, sous la présidence du général Rosières, avaient unanimement proclamé le chiffre de 1,200,000 livres de poudre, indispensable en cas de siège, et envoyé copie, de cette délibération au chef de bataillon Carnot, commissaire du pouvoir exécutif. Ils lui demandaient, en même temps s'il fallait conti-

nuer à fournir de poudre l'armée, ou si les magasins devaient désormais être fermés aux demandes extérieures qui les avaient épuisés. Les Commissaires de la Convention, multiplièrent les réclamations, pour assurer l'approvisionnement de la Place.

Le 8 juin, Delbrel prouvait au Comité de Salut Public, par le détail de chaque objet, qu'il était impossible de trouver dans l'Arsenal de Douai, ce qu'on voulait y prendre pour l'Armée du Nord, et conseillait de chercher ailleurs.

Le 8 juillet, Delbrel et Carnot se plaignaient de ce que les affûts demandés pour Douai, n'arrivaient pas, et qu'on n'envoie que quelques caissons mal conditionnés.

Le 12 août, Collombel et Delbrel signalaient au Comité de Salut Public que leurs principaux besoins sont en poudre, boulets de 12, de 8 et de 4 et en balles de fer battu. Ils recommandaient fort l'approvisionnement de la place de Douai.

Le 13 août, le représentant Levasseur, annonçait au Comité de Salut Public que la Place de Douai n'était pas encore parfaitement approvisionnée, et qu'il en avait témoigné son mécontentement à Petit-Jean, de concert avec ses collègues (1).

Le 14 août, Delbrel, Le Tourneur, Collombel adressent au Comité de Salut Public, leur arrêté du 13, pour le versement dans la caisse du payeur de Douai, de la somme de six cent mille livres pour être employée par les Adminis-

(1) Ministère de la guerre.—Armées du Nord et des Ardennes. Aulard. T. IV, p. 407 et 408. Petit-Jean était ordonnateur, ou intendant militaire de l'Armée du Nord. Il fut mis en état d'arrestation quelques jours plus tard et remplacé par Pinthon, au grand détriment de la rapidité des opérations du général Houchard contre l'Armée Anglaise.

trateurs du département, au paiement journalier des bois et voitures et autres frais relatifs à l'approvisionnement.

Enfin, le 15 août, la situation semble si menaçante que Le Tourneur et Delbrel demandent si, comme on le propose, ils doivent faire transporter à Abbeville tout ce qui appartient à la Fonderie de Douai (1).

Tout manquait à la fois pour la défense. Il ne se trouvait plus à Douai de clous propres aux travaux des fortifications et l'entrepreneur dut transformer en clous toutes les vergettes de fer ou vergillons provenant des maisons des ci-devant religieux, sur estimation préalable. Comme le charbon faisait défaut, le Conseil général du Nord, afin d'en assurer à l'entrepreneur, adressa une réquisition à la Compagnie d'Aniche :

Douai, le 3 Juillet 1793, l'an 2e de la République.

Les Administrateurs composant le Directoire du département du Nord aux Citoyens Administrateurs du District de Douai.

« Le travail des fortifications de cette place et du Fort-de-Scarpe se trouvant, Citoyens, à la veille d'être arrêté par le défaut de charbon nécessaire pour la fabrication de la chaux, Nous avons requis le Directeur de la mine d'Aniche de faire délivrer, chaque semaine, la quantité de quatre-vingt-dix razières de charbon au Citoyen Bommart, par préférence à tous particuliers, et sans prendre tour avec eux (2) ».

(1) Ministère de la guerre. — Armées du Nord et des Ardennes. Aulard. Tome V, pages 550 à 569.

(2) Dechristé « Douai pendant la Révolution. »

Pendant qu'il était, dans la mesure du possible, pourvu par Carnot et ses collègues à l'armement de nos fortifications et à l'approvisionnement de la ville, Custine continuait à se retrancher dans le camp de César, entre Bouchain et Cambrai. Sur sa réquisition, à la date du 9 juin 1793, la municipalité de Douai, désignait 300 habitants qui partirent, le même jour, pour servir de pionniers à Sancourt.

Le 10 juin, il écrivait au général Rosières, pour le mettre en demeure, de pousser plus activement, les fortifications de campagne, le long du canal de Douai à Lille, et sur la chaussée d'Arras.

Cambray, 10 juin 1793, l'an 2e de la République.

Le général Custine au général Rosières,

J'ai reçu, Citoyen général, vos lettres du 9. Il faut hâter vos travaux de défense le long du canal de Douay à Lille, ainsi que sur la chaussée d'Arras. Je ne puis pas vous donner de mineurs à présent ; j'en ai demandé au Ministre : mais ils ne sont pas arrivés ; sûrement quand je les aurai, vous ne serez pas oublié. Dans cet instant, vous êtes forcé de vous en passer ; cela vous décidera à détruire le pont de pierres qui devait être contreminé et le remplacer par un pont de bois mobile. Il a été mis par le Commissaire général 15,000 livres à votre disposition pour vos travaux de campagne.

Je connaissais déjà le mouvement des ennemis. Il faut espérer que le général Lamarlière et vous les dégoûterez de faire des visites à vos postes.

Je vous ai déjà dit deux fois que je déciderais l'objet de l'inondation lorsque je serais moi-même sur les lieux.

Signé : *Le Général en Chef des Armées des Ardennes et du Nord,*

CUSTINE.

En même temps, il envoyait 2,000 hommes du camp de Sin, avec 50 dragons et 4 pièces de campagne, au secours du général Lamarlière qui commandait à Lille pour déjouer les projet du général autrichien Clerfayt, qui, avec 15,000 hommes tentait de couper les communications entre Douai et Lille, et menaçait cette dernière place. Les engagements étaient d'ailleurs continuels sur toute la ligne, avec des alternatives de succès et de revers. Parmi ceux qui eurent lieu dans les environs de Douai citons, les escarmouches, entre Ecaillon et Bouchain, le 26 juin, entre Orchies et Pont-à-Marque, le 30 juin.

A cet égard, Delbrel précise davantage : « les ennemis, dit-il, dont les forces s'étaient considérablement augmentées aux environs de Tournay, voulurent de nouveau, couper nos communications entre Lille et Douai. Le 1er juillet, ils assaillirent au même instant nos postes de l'abbaye de Flines, de Pont-à-Marcq et de Pont-à-Raches. Ils étaient si supérieurs en nombre qu'ils arrivaient avec la confiance d'une victoire assurée, mais nos troupes firent bonne contenance, et, après une action des plus vives, les ennemis partout repoussés furent obligés de renoncer à leur entreprise (1).

Malgré l'heureuse issue de ces petits combats, qui avaient pour unique avantage d'habituer au feu, nos jeunes troupes,

(1) Bulletin des Travaux historiques et scientifiques, 1893, p. 258.

et de leur donner plus de solidité, Condé et Valenciennes, n'en restaient pas moins bloqués ou bombardés, et leur reddition était inévitable. Aussi le 2 juillet 1793, Carnot écrivait, à son collègue Florent Guyot, qui se trouvait à Lille, la lettre suivante :

Cassel, le 2 juillet 1793, l'an 2e de la République.

« J'espère, mon cher Collègue, quelque succès de notre expédition. Le commissaire Chivaille a déjà fait des découvertes : nous vous enverrons tout ce qui nous arrivera et si nous pouvons gagner le 15 du mois, j'espère que vous serez approvisionné. *Il faut aussi s'occuper de la ville de Douai, car l'ennemi l'aimerait peut-être autant avoir en sa possession que Lille.* Je vous engage à faire sortir les bouches inutiles, d'abord par voie d'exhortation, et si cela ne suffit pas, par réquisition ; car ce sont les clameurs des femmes et des enfants qui accélèrent la reddition des places ; on ne peut pas supposer que des hommes seraient assez lâches pour capituler avant que la brèche soit faite.

« J'ai donné des ordres précis pour empêcher l'embarcation des denrées de première nécessité désignées par le décret sur les accaparemens ; plusieurs navires allaient partir qui sont restés dans le port provisoirement et jusqu'à la réponse du Comité de Salut Public à qui j'en ait écrit, etc. »

Salut et fraternité,

L. CARNOT.

Nous ne reproduisons de cette lettre que la partie concernant Douai : elle établit nettement, toute l'importance que l'ennemi attachait à la possession de notre ville si dis-

putée depuis 1667 ; elle eût en effet servi à ses desseins, autant peut être même davantage que celle de Lille, car elle lui eût permis, une pointe rapide sur rapide sur Paris afin de terminer la guerre d'un seul coup. Toutes les tentatives pour couper nos communications avec Lille n'aboutirent qu'à des échecs comme le prouveront quelques courts extraits de la correspondance des Représentants en mission avec le Comité de Salut Public (1).

10 Juillet 1793

Le général La Marlière ne fait que remporter chaque jour quelque nouvel avantage, depuis qu'il commande l'Armée du Nord.

11 Juillet 1793

Duhem et Lesage Senault envoient au Comité de Salut Public un rapport du général La Marlière « où la Convention verra sans doute avec intérêt que ces petits combats sont presque toujours à notre avantage, et que les troupes de cette division soutiennent avec gloire une réputation qu'aucun échec n'a pu encore flétrir. »

18 Juillet 1793

Duquesnoy et Duhem instruisent le Comité de l'attaque qui a eu lieu au poste de Pont-à-Marcq, et annoncent que le général La Marlière s'est bien montré dans cette affaire.

Ce fut le dernier succès remporté par le général La Marlière. Le 22 juillet, il était destitué par le Conseil exécutif provisoire et mandé à Paris, pour rendre compte de sa con-

(1) Aulart.—Tome V, p. 228, 258, 295.

duite; c'était Custine qui lui avait confié le commandement des troupes de Douai et de Lille. Cela suffit pour le rendre suspect. Traduit devant le Tribunal Révolutionnaire, il fut, comme Custine, envoyé à l'échafaud (1).

Ces succès partiels, n'ôtaient rien à la gravité de la situation. Après une glorieuse résistance, Valenciennes fut obligé de capituler le 28 juillet. Condé avait déjà succombé. Il étais désormais impossible à l'armée Française de se maintenir au camp de César.

Le général Kilmaine, qui commandait par intérim l'Armée du Nord, depuis l'arrestation de Custine, n'avait que 35,000 hommes découragés à opposer aux 70,000 coalisés qui le menaçaient de toutes parts. Dans cette situation critique il prit le seul parti qui pût sauver son armée compromise. Il la replia en bon ordre sur la ligne de la Scarpe. Voici, d'après les notes historiques de Delbrel, le récit de sa belle retraite.

« Après la prise de Valenciennes, l'ennemi joignit les troupes qui en avaient fait le siège à celles qui étaient déjà devant nous. Alors la lutte devint encore plus inégale. Nous n'avions, dans ce moment, dans les camps de Pailliencourt et de César, que 28 bataillons d'infanterie et environ 2500 hommes de cavalerie. Le reste des armées du Nord et des Ardennes était dans des camps éloignés ou dispersé dans les garnisons et les cantonnements, depuis Dunkerque, jusqu'à Longwy. »

(1) Le général La Marlière se défendit avec beaucoup de vigueur et de fermeté. « Je n'ai jamais su, s'écria-t-il, ce que c'était que reculer. Je peux » dire, sans orgueil, que j'ai gagné autant de combats que j'en ai donné. » Le souvenir de ses victoires ne réussit pas à le sauver. Il fut guillotiné le 27 novembre 1793.

Après avoir mis en relief la faiblesse et les dangers des positions occupées par l'Armée du Nord, aux camps des César et de Pailliencourt, que l'ennemi pouvait facilement tourner, grâce à sa nombreuse cavalerie, Delbrel donne un récit très complet de l'attaque générale des coalisés, les 7 et 8 août, sur l'Escaut et sur la Sensée; tandis qu'à droite, un corps de 22,000 hommes, dont plus de 6,000 de cavalerie, avançait par Crèvecœur, pour nous envelopper.

« J'étais à Cambrai, avec trois de mes collègues, au moment où l'on vint nous annoncer que notre armée était attaquée et tournée. Cette fâcheuse nouvelle nous parvint à 7 heures du matin. Depuis cet instant, jusqu'à celui où nous sortîmes de Cambrai, les rapports se succédaient rapidement et toujours plus alarmants. Dans ces moments difficiles nous avisâmes de suite, aux moyens de mettre la place de Condé à l'abri d'un coup de main...... (1)

« C'est donc vers les trois heures après midi que nous sortîmes de Cambrai, avec le général Kilmaine que je ne quittai pas un instant. Je parcourus avec lui les avant-postes, pendant tout le reste de la journée.

« L'armée ennemie formait autour de nous un vaste demi-cercle le long de la Sensée et de l'Escaut, jusqu'à Crèvecœur, d'où elle s'étendait du côté de Bapaume, cherchant à nous investir..... Kilmaine ne songea qu'à se mettre en mesure de faire sa retraite sans être entamé et de prendre une posi-

(1) Cambrai était alors presque cerné. La place fut investie le lendemain 8 août et sommée de se rendre. Le général Declaye, qui y commandait, répondit en ces termes : « J'ai reçu, général, votre sommation de ce jour, et je n'ai pour toute réponse à vous faire que je sais pas me rendre, mais que je sais bien me battre. » Delbrel oublie, qu'à cette date, Condé était au pouvoir de l'ennemi. Il s'agissait sans doute de Bouchain.

tion qui facilitât sa jonction avec les détachements qui nous arrivaient par Bapaume et Arras. En conséquence, il réunit des forces imposantes avec lesquelles nous nous dirigeâmes sur Fontaine-Notre-Dame, position qui nous mettait à même de couvrir la retaite des bagages et du reste de l'armée. Nous passâmes la nuit au bivouac. Les petits camps que nous avions sur l'Escaut et sur la Sensée eurent ordre de se replier, après avoir rompu les ponts, de se réunir aux troupes de l'avant-garde au bac d'Aubencheul, de là passer par Palluel pour se rendre au camp de Biache après avoir laissé un renfort de six bataillons aux flanqueurs de gauche, qui devaient assurer la communication d'Arleux à Douai et se maintenir dans les postes de Palluel, Ecourt, l'Ecluse, Sailly.

« Telles furent les dispositions pour la retraite que nous exécutâmes le lendemain, 8 août, dès le point du jour. L'infanterie marchait à la tête avec le parc d'artillerie et les équipages flanqués par un régiment de chasseurs à cheval. Le général Kilmaine et moi restâmes à l'arrière-garde, composée de l'artillerie légère et d'environ 2500 cavaliers. Ce corps d'armée était déjà à une lieue devant nous, lorsque nous commençâmes notre mouvement. Dans notre marche, nous fûmes constamment harcelés par la cavalerie ennemie, quatre fois plus nombreuse que la nôtre sans qu'elle pût nous entamer. Nous avions déjà dépassé le village de Marquion, lorsqu'on vint nous annoncer que deux de nos bataillons étaient encore sur nos derrières et venaient d'être enveloppés dans le village par la cavalerie ennemie. Ces deux bataillons venaient du poste de Thun-Lévêque. Au lieu de prendre la route du Bac d'Aubencheul, où ils devaient se rendre sous les ordres du général Leclerc, ils avaient pris

celle de Marquion, où ils furent investis. Ils se défendirent vigoureusement, mais enfin, ils auraient été obligés de se rendre.

« Le général Kilmaine mit une partie de notre cavalerie, avec l'artillerie légère en bataille et en réserve, à droite et à gauche de la grande route. Avec le reste, nous volâmes au secours de nos deux bataillons. Aussitôt qu'ils me virent paraître, ils s'écrièrent : « Sais-tu, représentant, qu'il était temps d'arriver? Nous avions déjà usé toutes nos cartouches. »

« Dans ce choc qui fut court, mais impétueux, nous tuâmes ou nous prîmes environ cent hommes. De notre côté, nous n'eûmes qu'un ou deux hommes blessés. Le 2e régiment de dragons, ci-devant Condé, formait la tête de notre colonne et se conduisit avec beaucoup de valeur. C'était un torrent auquel rien ne résistait. Tous les autres régiments montrèrent aussi le plus grand courage.

« Après avoir délivré et fait défiler nos deux bataillons, nous nous mîmes à même de faire notre retraite. Dans ce moment plusieurs régiments de cavalerie ennemie marchèrent sur nous, faisant mine de nous charger en flanc ; mais aussitôt la cavalerie que le général Kilmaine avait mise en réserve volait par escadrons ou par régiments au-devant de celle qui paraissait vouloir nous attaquer. Par cette manœuvre, toute la cavalerie ennemie et la nôtre fut, un instant, en mouvement. En voyant ces régiments, ces escadrons courir les uns contre les autres, on eût dit qu'ils allaient s'écraser. Joignez à cela, de notre côté, le feu d'environ trente pièces d'artillerie légère, et, du côté de l'ennemi, le feu d'une artillerie également nombreuse. Il semblait que tout allait être foudroyé ; mais, dans le fait, ce ne fut qu'une

petite guerre. Ce spectacle était si imposant que je m'arrêtai, pendant quelques minutes, au milieu de ce mouvement, pour le contempler. J'ai vu dans cette affaire quelques hommes du dépôt des *hussards noirs* montés sur de mauvais chevaux, sans selle, sans armes, charger à coups de bâtons, faire des prisonniers et amener des chevaux (1) ».

« Pendant que nous étions aux mains avec l'ennemi, le corps d'armée principal, c'est-à-dire l'infanterie, le parc et les bagages filaient paisiblement vers Arras, et étaient, pour ainsi dire, à l'abri de toute insulte et de tout danger. Cependant quelques lâches ou quelques traîtres y répandirent une fausse alarme et par des cris de *sauve qui peut!* jetèrent la terreur et le désordre parmi quelques bataillons qui s'enfuirent et arrivèrent en désordre aux portes d'Arras, sans avoir vu un seul ennemi.

« C'est le seul accident fâcheux que nous ayons éprouvé dans notre marche. Il fut le résultat du complot que nous avions découvert quelques jours auparavant et que nous avions voulu déjouer par la proclamation dont j'ai déjà parlé. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les cris de *sauve qui peut!* ne se firent entendre que dans quelques bataillons de l'avant-garde qui étaient les plus éloignés de l'ennemi, tandis qu'à l'arrière-garde, où j'étais avec mes collègues, les troupes quoique sans cesse harcelées par l'ennemi, exécutèrent leur retraite dans le plus grand ordre, marchant au pas ordinaire et présentant un front menaçant à l'ennemi chaque fois qu'il nous serrait de trop près.

« L'armée se réunit au camp de Biache et de Monchy-le-

(1) Delbrel, par sa lettre du 1er juin, avait signalé au Comité de Salut Public que la cavalerie manquait de sabres et de pistolets : elle n'en avait pas encore reçu le 8 août.

Preux, en arrière du canal d'Arleux à Douai, appuyant sa gauche à Douai et sa droite à la Sensée. Le quartier général était à Gavrelle » (1).

Malgré cette retraite si heureusement effectuée, la situation était tellement grave, si les coalisés, avaient su profiter de leur écrasante supériorité, que, le 9 août 1793, Levasseur et Bentabole, représentants à l'Armée du Nord, écrivaient à la Convention :

« Sous des auspices un peu sinistres puisqu'ils viennent d'être instruits du mouvement rétrograde que notre grande armée vient d'être obligée de faire, ainsi que de la translation subite du quartier général à Arras, et qu'on leur fait craindre la prise de Cambrai et le cernement de Douai. Mais nous espérons, ajoutaient-ils, que les mesures que nous nous hâtons de proposer, en rétablissant en peu de temps ce que notre position a de fâcheux et d'alarmant en ce moment, rendront à notre grande armée les moyens d'agir et de regagner le terrain qu'elle vient de perdre. L'ennemi

(1) Il n'est pas inutile de signaler, qu'au moment même où Kilmaine allait tirer l'armée d'une situation si critique, le Comité de Salut Public écrivait aux Représentants près l'Armée du Nord :

Paris, 4 août 1793.

...... « Kilmaine qui a des relations de famille avec les Anglais, qui peu » de jours avant la capitulation de Valenciennes donnait les plus grandes » espérances dans ses lettres au Ministre, et qui a écrit ensuite qu'il y avait » trop peu de monde pour résister; Kilmaine, qui a d'ailleurs annoncé qu'il » ne consentirait point à commander l'Armée du Nord, *n'inspire point de* » *confiance*. Le Ministre le remplace dans le commandement provisoire par » le général divisionnaire Bartel. »

« On avait jugé devoir destituer des officiers et vous les avez maintenus » sous prétexte qu'on ne découvrait point leurs successeurs..... »

« (Arch. Nat. A F. II, 36.) » Kilmaine fut, à quelques jours de là, mis en état d'arrestation, et détenu pendant plusieurs mois dans la prison du Luxembourg, à Paris.

n'a eu cet avantage que parce qu'il sait que nous ne sommes pas en force du côté de Douai et de Lille. Son but est aussi d'empêcher l'approvisionnement de ces places, en s'emparant des campagnes de ce côté, en même temps qu'il s'avance dans la trouée qu'il vient de faire vers Cambrai et Péronne. Notre but ici doit être de tenir la campagne et surtout d'assurer l'approvisionnement et la défense de Douai et de Lille. »

Levasseur et Bentabole terminaient leur lettre en indiquant les mesures prises d'urgence pour assurer ce résultat. Ils réclamaient des munitions, avec instances.

Quoiqu'il en soit, Kilmaine (1), au cours de sa retraite et au camp de Gavrelle eut une telle contenance que le duc d'Yorck et le prince de Cobourg n'osèrent pas l'attaquer dans ses lignes. C'est à la fière attitude de cette armée concentrée sous les canons de Douai et d'Arras (2) que la France dut alors son salut. Déjà les coureurs ennemis poussaient jusqu'à Péronne et Saint-Quentin. Si les troupes de Kilmaine avaient été mises en fuite, c'en était fait de la

(1) « Kilmaine, d'origine irlandaise, était un excellent officier de cavalerie: il avait du sang-froid, du coup-d'œil, il était propre à commander des corps d'observation détachés: à toutes les commisstons délicates qui exigent du discernement, de l'esprit et une tête saine. Il avait été employé en prairial, contre le faubourg St-Antoine. Lors de la campagne d'Italie, il avait environ cinquante ans. Il rendit des services importants à l'armée, dont il eût été un des principaux généraux, sans la faiblesse de sa santé. Il avait une grande connaissance des troupes autrichiennes: familier avec leur tactique, etc. » (Mémoires de Napoléon). Kilmaine mourut à Paris le 11 décembre 1799.

(2) Voici comment Thiers décrit la position prise par Kilmaine: « Entre Arras et Douai, des hauteurs bordées par la Scarpe forment un camp semblable au camp de César, et, comme celui-ci, appuyé par deux places et et bordé par un cours d'eau. Cette ligne lui parut bonne à occuper. (Histoire de la Révolution). »

capitale, car sur la route, il n'y avait même pas un régiment pour la protéger.

Les Douaisiens avaient connu la prise de Valenciennes par les salves d'artillerie que les Autrichiens tirèrent, le 28 juillet, pour célébrer leur triomphe. L'avis officiel en fut donné, le 31 juillet, au Conseil général du département du Nord réuni en comité de sûreté.

Voici le procès-verbal jusqu'ici inédit de cette séance. Il précise les mesures, qui furent prises sous le coup de cette désastreuse nouvelle :

Extrait du Registre aux Procès-Verbaux des Séances du Conseil général du département du Nord réuni en Comité de sûreté à Douai.

L'an 1793, 2e de la République Française, le 31 juillet, présents : les citoïens Girard, vice-président; Bouly, Courtecuisse, Fauviaux, Delehaye, Marlier, Bruyère, administrateurs, Desmoutiers faisant les fonctions de Procureur général syndic, et Lagarde, cadet, secrétaire-général, par intérim.

Une séance de sûreté a été ouverte — conformément à l'article 5 de la loy du 27 août 1792, sous la présidence du citoyen Girard.

Le citoyen Desbruly, général de brigade, chef de l'Etat-major de l'Armée du Nord — mande au général de division Pascal, par une lettre écrite de Clumberg, en date du 30 de ce mois, que la ville de Valenciennes est prise par capitulation; que la garnison doit en sortir le 1er août, pour se rendre à Cambray, et que l'ennemi se dirige sur Maubeuge.

La consternation et la douleur se répandent dans l'Administration à la lecture de cette lettre apportée par un aide-de-camp du général Pascal.

Après ce premier mouvement, la discussion s'ouvre et le Conseil déterminé à vivre libre ou à mourir, arrête :

Préliminairement de s'adjoindre le District et le Conseil général de la commune de cette ville pour s'aider de leurs lumières dans une circonstance aussi déplorable ; les lettres de convocation sont, en conséquence, rédigées et envoyées, sur le champ.

Un membre observe que l'article 4 de la loy du 5 septembre 1792, porte textuellement que les corps administratifs dans tous les départements exposés à l'invasion des troupes étrangères sont autorisés à transporter le siège de leurs séances dans tous les lieux où ils le jugeront convenable. Le Conseil : considérant qu'il est de l'intérêt public de mettre en lieu de sûreté, les papiers de l'administration ; considérant, en outre, qu'il est sage et prudent de ne pas se laisser cerner, ce qui paraliserait ses opérations, arrête : Ouï, le Procureur Général syndic, qu'il sera donné des ordres, très précis, au citoïen Dhiver, préposé du département, pour la préparation des caisses nécessaires au transport des papiers, ce qui est exécuté sur le champ ; et, il arrête ensuite que, l'administration, au premier danger, ira s'établir à Aire, comme la ville la plus propre pour communiquer avec les Districts de Lille, Bergues et Hazebrouck.

Pour copie conforme :

Signé : Desmoutier, vice-président.
Lagarde, secrétaire général.

En conséquence de la décision prise, une deuxième séance eut lieu, le même jour, avec le concours du District et du Conseil général de la commune.

En voici le procès-verbal :

Extrait du Registre aux Procès-Verbaux du Comité de Sûreté générale du département du Nord, du 31 juillet 1793 : l'an 2e de la République Française une et indivisible.

Le général Pascal est introduit et il communique au Conseil, une lettre des citoïens Delbrel, Levasseur et Letourneur, représentants du Peuple envoyés près l'Armée du Nord, écrite de Cambray en datte du 30 juillet ; cette lettre confirme la prise de Valenciennes ; les Représentants observent au général qu'il répond, sur sa tête, de l'exécution des décrets et de leurs arrêtés sur les bouches inutiles dans les villes menacées de guerre.

Le District, le Conseil général de la commune, le général Chaumont, le commandant temporaire Pohl, et le chef du génie Fréville ont été introduits.

Le Conseil, par l'organe du Président, leur a annoncé la reddition de la Place de Valenciennes et l'on s'est occupé des moyens d'approvisionner la Place de Douay. Sur la réquisition écrite du général Pascal de faire sortir toutes les bouches inutiles, un membre a dit qu'un des moyens pour prolonger la consommation de nos vivres était de faire sortir, dans les 24 heures, les réfugiés et les femmes qui sont à

la suite de l'armée (1). Cette proposition mise aux voix a été unanimement adoptée, et le général Pascal, ainsi que la municipalité se sont chargés du mode d'exécution.

On demande que la classe des gens suspects soient également contraints de s'éloigner, ainsi que leur famille.

Arrêté en cette conformité.

Arrêté, en outre, que le Conseil de la commune rédigera dans les 24 heures, la liste de ces gens suspects pour être présentée aux trois corps réunis et être par eux définitivement arrêté.

Arrête, en outre, que cette liste sera remise au général Pascal, pour l'exécution.

On a élevé, alors, la question de savoir ce que l'on entendait par bouches inutiles, en général. Un membre a observé qu'on ne pouvait le déterminer que par un tableau comparatif entre les vivres et le nombre des habitans restant après l'éloignement des gens suspects, des réfugiés et des femmes qui sont à la suite des armées. Il a, néanmoins été arrêté, en exécution de la réquisition du général Pascal qu'il serait formé par le Conseil de la commune, une liste de diverses classes de bouches qu'elle croit inutiles, d'après la quantité de vivres qui existent et que ce travail serait également remis au général pour lui servir d'avis.

Un membre a observé que nous avons près de nous quantité d'espions qui entrent et sortent librement de cette ville; il a été arrêté, en conséquence, que le Conseil de la com-

(1) D'après les Mémoires de l'adjudant-général Landrieux « à Douai la » situation des troupes était tout ce qu'il y a de plus contraire à la disci- » pline. Carnot rapporte que les casernes contenaient plus de 3000 femmes. » Landrieux. T I. p. 52. Le Commissaire des guerres Mastrick donne à cet égard des renseignements encore plus précis.

mune délivrerait des cartes d'entrée et de sortie aux bons citoyens, et que ceux qui n'en seraient pas pourvus seraient indistinctement arrêtés et conduits au Comité de sûreté; arrêté en cette conformité.

Sur les observations faites par le Conseil général de la commune, que, quantité de marchandises s'exportaient par le défaut d'un nombre suffisant de gardes, il est arrêté que le département écrira, en conséquence, aux Régisseurs des Douanes nationales.

Pour copie conforme :

DURNERIN.

Il avait donc été décidé : 1° que le Directoire du département irait, au premier danger s'établir à Aire, afin de communiquer sûrement avec les Districts de Lille, Bergues et Hazebrouck ; 2° que tous les suspects seraient contraints de s'éloigner de la ville. De ces deux décisions la première n'eut pas de suite.

Et tout d'abord, le déplacement de l'Administration du département.

Le 9 août, le Comité de Sûreté se réunissait à nouveau. Le procès-verbal de la séance prouve que l'alarme était encore plus vive qu'à la précédente séance.

« L'administration considérant que la Place pouvait, dans peu, se trouver cernée : que, si tous les administrateurs y restaient les affaires générales et particulières en souffriraient également.

« Ouï le Procureur-Général sindic,

« A arrêté qu'elle devait se transporter dans un autre lieu, en laissant toutefois une commission dans Douay, si le danger continuait ou s'augmentait. »

Enfin, Aire, n'étant pas assez central, il fut décidé que la partie de l'Administration qui quitterait Douai, se retirerait à Béthune, et, en conséquence, il fut écrit au District de cette ville, pour le prier de faire préparer à l'Administration, un local, tant pour le lieu de ses séances que pour l'emplacement de ses bureaux.

Le 12 août, nouvelle et dernière réunion du Conseil général du département du Nord, en Comité de Sûreté.

« Les Administrateurs composant le Conseil général du département du Nord, considérant l'importance des devoirs que la confiance des habitants du département leur impose.

« Considérant qu'il seraient coupables d'exposer les papiers et les fonds de leur administration, qu'ils le seraient également s'ils s'exposaient à se priver, en se laissant cerner, de la faculté de donner leurs soins à l'administration générale du département ; que, l'exemple des villes de Valenciennes et de Cambray où les districts se sont laissés renfermer, en se laissant entraîner par le désir de ne quitter que le plus tard possible, le lieu de leur résidence ordinaire, doit les déterminer à ne pas attendre, le dernier moment et à se retirer avant que le danger soit pressant.

« Les dits Administrateurs, ouï le Procureur-Général sindic,

« Ont arrêté qu'ils se transporteraient incessamment en la ville d'Aire pour y suivre le cours de leurs travaux.

« Ils se feraient suivre par les employés repris dans une liste faite et signée cejourd'huy; que le trésorier de ce District, se transporterait également à Aire, avec l'Administration et qu'il laisserait, entre les mains du payeur de la guerre, en cette ville, une somme de cent mille livres qui y seront à la disposition des Administrations ou de leurs commissaires. On a arrêté enfin que les citoyens Desmoutiers,

Facon et Fauviaux resteraient en cette ville, sous la dénomination de Commissaire du département du Nord, pour y donner leurs soins à tout ce qui pourra influer sur le maintien du calme et de l'ordre, et soutenir l'esprit public qui anime les habitans, sans que ladite commission puisse faire aucun acte d'administration générale, pour l'arrondissement du département du Nord, ou partie d'iceluy.

« De suite, il a été écrit à la Convention, aux Représentants du Peuple envoyés près l'Armée du Nord, et au général Chaumont pour leur donner avis du présent arrêté. »

Le même jour, les Administrateurs du département du Nord, adressaient une proclamation aux habitants de la ville de Douai, pour leur faire connaître cette détermination.

Cette proclamation qui fut affichée sur nos murailles se terminait par ce chaleureux appel.

« Nous ne vous exhortons pas au courage, Citoyens, il est dans le cœur de tous les Républicains. Fermeté, constance, telles sont les vertus, dont, sans doute, vous donnerez l'exemple, si, ce qui peut être n'arrivera pas, votre ville est destinée à essuyer l'attaque de nos ennemis. Votre ville, Citoyens, est un des principaux boulevards de la République, vous vous montrerez dignes de le défendre. »

« Fait en la séance du Conseil général du département du Nord, le 12 août 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible : présents les Citoyens Desmoutiers faisant les fonctions de Président ; Bouly, Delehayes, Hayot, Marlier, Sluys, Fauviaux, Facon, administrateurs ; Bachelier, procureur-général-syndic, et Lagarde, secrétaire-général. »

Mais l'arrêté du 12 août, ne fut pas exécuté : il fut formellement désapprouvé, par les Représentants du Peuple, près l'Armée du Nord, Delbrel et Collombel.

Déjà, le général de division Pascal, devenu suspect, pour avoir semé l'alarme, en faisant connaître, au Conseil général, la prise de Valenciennes, avait été suspendu, de ses fonctions, par ordre du Ministre de la guerre Bouchotte. Il en avait reçu l'ordre de se retirer à vingt lieues des armées et des frontières ; et, en conséquence, avait aussitôt remis au général Chaumont, le commandement de Douai.

Bien plus, les représentants du peuple, avaient suspendu de ses fonctions l'administrateur du département du Nord, le Citoyen Girard, faussement accusé d'ailleurs, d'avoir provoqué les précautions prises par l'Administration du département, à cause de l'approche de l'ennemi, et, en prévision, du siège de la ville de Douai.

L'arrêté du 12 août resta donc, à l'état de lettre-morte, et l'Administration du département du Nord résida tout entière à Douai pour y faire tête à l'orage.

Il y eut alors à décider les mesures relatives aux suspects et aux bouches inutiles.

Dès le 3 août 1793, le Conseil général du département se réunissait en comité de sûreté, sous la présidence du citoyen Girard, et en présence des Membres du District, et du général Chaumont, composait la liste des gens suspects, de la ville.

Il fut arrêté, que celui ou ceux des fonctionnaires convaincus d'avoir révélé le secret des délibérations, tant de la présente séance que de celles dans lesquelles le Conseil général de la commune avait formé la liste, seraient eux-mêmes regardés comme suspects et forcés de sortir de la ville—qu'en outre, il en serait de même de tous ceux qui divulgueraient une mesure quelconque de sûreté générale, prise dans les séances secrètes.

Quant aux femmes et enfants des suspects inscrits sur la liste, il fut décidé, que le chef d'une maison se trouvant sur la liste, toute sa famille devait sortir de la ville, avec lui.

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, il fut dressé, séance tenante, un projet de liste supplémentaire sur lequel le département se refusa de statuer définitivement.

Le 13 août suivant, l'arrêté du Conseil général du département du Nord était affiché dans Douai.

Il ordonnait aux suspects de se retirer dans l'arrondissement des départements de l'Aisne et de la Somme.

D'indiquer dans le passeport qui devait leur être délivré, à cet effet, la commune où ils voulaient fixer, leur résidence.

D'y faire constater, chaque semaine, leur résidence effective, de ne changer de domicile qu'après une déclaration préalable : le tout sous peine d'être réputés émigrés et traités comme tels dans leurs personnes et biens qui seraient, en conséquence, mis de suite en séquestre.

Le 8 août, le Procureur-Général-Syndic du département avait fait signifier aux personnes reconnues suspectes, l'ordre de sortir de la ville. Un huissier fut chargé de cette commission. On leur délivra des passe-ports.

Les étrangers réfugiés à Douai furent soumis à une mesure semblable et durent sortir de la ville dans les 24 heures.

Le même jour, les scellés furent apposés dans les maisons anglaise, irlandaise et écossaise : et tous les individus de ces nations furent expulsés de la ville, en vertu de l'arrêté du département du 7 août 1793.

Voici, comme spécimen, un de ces ordres d'expulsion :

la forme n'en vaut pas mieux que le fond (1). Le rédacteur était sans doute un bon patriote, mais, pour sûr, il était brouillé, depuis longtemps, avec l'orthographe.

Exploit de Baye, huissier de police, notifiant l'ordre aux citoyennes Lanau, logées chez la veuve Tréssigny, de quitter Douai sur le champ.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treze, deuxième de la République frances, le trante aout, à cinq eur de relevé, je husis de police, ais notifiés un mandat du Procureur de la Commune aux citoyenne Lanau, loge chez la veve Tresini, de decrepire de suite de cette ville. — A cois elle ont obtampéré.

Douais, le jour, mois et an cis desus.

Baye, husis de police.

Enfin, le 21 août 1793, la municipalité se livra à des visites domiciliaires, pour connaître les étrangers restés à Douai.

Le 11 septembre, le Conseil général révisa la liste des suspects et la divisa en *suspects* et *pusillanimes* : les premiers furent déportés ; les seconds autorisés à rester en ville, comme ne devant causer aucun danger à l'ordre public.

Plus tard ces prescriptions furent encore aggravées par la défense à tous les citoyens de circuler dans les rues, sans porter ostensiblement une carte de sûreté. Déjà, depuis le 5 avril, les habitants étaient tenus d'afficher à l'intérieur de leurs maisons, dans un endroit apparent, et en

(1) Dechristé.—Page 475.

caractères bien lisibles, les noms, prénoms, surnoms, âge et profession de tous les individus y demeurant. C'était la Société Populaire, dont certains procès-verbaux se retrouvent dans les Recueils du savant conseiller Plouvain, qui statuait sur l'inscription ou la radiation de la liste des suspects (1).

D'ailleurs, depuis plusieurs mois déjà, le régime de la Terreur avait été inauguré à Douai. Dès le 8 avril 1793, les prisons y étaient encombrées, les détenus y étaient entassés les uns sur les autres, et livrés aux tortures du froid et de la faim : la mortalité y était devenue si effrayante, qu'elle imposa enfin, des mesures de salubrité. Le Collège des Ecossais fut désigné pour recevoir les nouveaux détenus. Il fut appelé « l'Hôtel-des-Marmousets, » parce que celui qu'on y enferma le premier était un boulanger qui portait ce nom (2).

Les dénonciations se donnaient librement carrière, tant à la Société Populaire qu'à celle des Amis de la République, une et indivisible.

Le 3 août 1793, celle-ci déléguait un commissaire auprès de la Convention pour lui demander la destitution du général Paschal, du commandant de l'Arsenal, Duturbie ; de Dorbaix, nommé par Custine, commandant en chef à Douai. Il n'y avait pas de services rendus à la Patrie, pas d'action d'éclat, pas de glorieuses blessures, capables de préserver qui que ce fût.

(1) Bibliothèque de Douai. — Recueil Plouvain. — Suspects et Fugitifs. — Pièce n° 1. — Ce recueil renferme à cet égard de fort curieux détails, et donne toutes les listes de suspects.

(2) Dans son ouvrage « Douai, pendant la Révolution », M. Dechristé a publié la longue liste des détenus qui y étaient renfermés.

La plus illustre victime de ces odieuses dénonciations fut l'adjudant-général Hoche, le futur vainqueur de Weissembourg et d'Altenkirchen, celui qui devait être un jour le pacificateur de la Vendée.

Indigné de l'arrestation du général Leveneur, son protecteur et son ami, outré de l'envoi de Custine devant le Tribunal Révolutionnaire, Hoche, avec sa nature ardente et généreuse, n'avait pu dominer l'expression de sa colère.

On lui reprochait de s'être écrié : « qu'il vaudrait beau-» coup mieux que Cobourg commandât toutes nos armées » parce qu'elles seraient mieux traitées que par ces mes-» sieurs-là » (1).

Hoche fut traduit devant le Tribunal Criminel Révolutionnaire du département du Nord sur la réquisition de Letourneur, Cochon et Delbrel, représentants du peuple près l'Armée du Nord.

Sa défense fut présentée par le citoyen de Bavay, homme de loi, en notre ville, son conseil.

D'ailleurs, sa bravoure, ses talents, ses services, son attitude martiale plaidaient si éloquemment pour lui, que, chose peu commune, il fut acquitté par le Tribunal Criminel Révolutionnaire du département du Nord, dont le jugement mérite d'être reproduit en entier.

Tribunal Révolutionnaire de Douai.

Vu par le Tribunal criminel révolutionnaire du département du Nord, la réquisition en copie des citoyens Le Tour-

(1) Voir Wallon, représentants du peuple, en mission. Tome V^e. Nord et Pas-de-Calais, pages 80 et 356, et Archives de la Cour d'Appel de Douai.

neur, Cochon et Delbrel (1), représentants du peuple auprès de l'armée du Nord, du 6 du présent mois d'aoust, l'ordre d'arrestation du citoyen Louis-Lazare Hoche, adjudant-général de ladite armée du Nord, au bas de ladite réquisition dudit jour, l'ordre de translation dudit Hoche en la maison de justice du département, du même jour (2).

Ouïs à l'audience en leurs dépositions orales : Jean-Baptiste Gallois, Louis-François Mitre, François Bigarue et Théodore Morvaise, témoins bien et dûment assignés. L'interrogatoire ainsi subi à l'audience par ledit Louis-Lazare Hoche, l'accusateur public entendu en ses conclusions verbales, et l'accusé sur ses moyens de défense par l'organe du citoyen de Bavay, homme de loi en cette ville, son conseil.

« Considérant que le délit dont Hoche est prévenu n'est pas prouvé, que les quatre témoins produits racontent diversement les propos qu'il a tenus le trente et un juillet dernier, les uns dans un sens qui rendrait ces propos coupables, les autres dans le sens le plus innocent et les feraient considérer comme l'expression de l'indignation que ressentait ce militaire des perfidies et des trahisons auxquelles la France est journellement exposée ; que, dans cette variété de témoignages, il est de la justice de se décider pour l'accusé, surtout lorsque, comme au cas présent, cet accusé a fait preuve de patriotisme et de valeur.

(1) Dans ses Mémoires, Delbrel proteste contre toute participation à l'arrestation des généraux Custine, Lamarlière et Houchard. En tout cas, il est certain que l'adjudant général Hoche a été arrêté sur sa réquisition, et que sans l'intervention du Représentant du Peuple Levasseur, il eût couru grand risque d'être condamné. Ce fait est de nature à mettre en doute la sincérité des protestations de Delbrel.

(2) Centième anniversaire de la naissance du général Hoche, par M. Anicet Digard, p. 8 et 9. Ce jugement est aux Archives de la Cour d'appel.

« Le tribunal déclare que le délit n'est pas constant ; en conséquence, acquitte Louis-Lazard Hoche de l'accusation intentée contre lui ; ordonne au gardien de la maison de justice du département de le mettre, sur le champ, en liberté, ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera mis à exécution ; permet audit Hoche, de faire imprimer le présent jugement.

Fait à Douay, en l'audience du Tribunal criminel révolutionnaire du département du Nord, le vingt aoust mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française, une et indivisible.

BÉTHUNE, Président, GRANGER, HANNOYE,

A quelques jours de là, Hoche partait pour Dunkerque qu'il contribuait à sauver des Anglais, par son habileté et son courage, en attendant que, comme récompense, le Comité de Salut Public, le fit jeter de nouveau, en prison (1).

(1) Voici sur ce procès si intéressant pour l'histoire du tribunal criminel du département du Nord, une autre version plus détaillée : « Chargé de prendre des renseignements sur le pays dont la défense était confiée au général Leveneur, qui, pendant l'absence de Custine, commandait l'armée du Nord, Hoche, l'avait parcouru tout entier en trois jours ; il avait rapporté de cette course rapide, les observations les plus judicieuses. Quelques mémoires qu'il venait de tracer à la hâte, sur les moyens de soutenir la défensive et de préparer l'offensive, avaient été regardés comme des chefs-d'œuvre par les anciens militaires les plus instruits. Après avoir fait, avec intrépidité des reconnaissances très importantes, épuisé de fatigue, il revenait au quartier-général d'Abancourt, lorsqu'il y voit arriver cinquante gendarmes, précédés de leur lieutenant, qui, de la part du général K... (Kilmaine, sans doute), chargé d'exécuter l'ordre de Levasseur de la Sarthe, venaient arrêter le général Leveneur; Hoche connaissait la pureté de son ami : son âme sensible ne put retenir l'indignation que lui donna cet acte de tyrannie : *Est-ce*

Enfin, comme dernier élément d'appréciation il reste à citer la lettre qu'il écrivait, le 1er septembre 1793, au sujet de son récent procès, au citoyen Audouin, adjoint au ministre de la guerre :

« Si j'ai été si longtemps sans vous instruire des suites de mon procès, croyez que ce n'est pas par négligence, mais seulement parce que j'ai été tant occupé pour mon service, que je n'ai pas eu un moment à moi. Prêchant la doctrine que j'ai toujours professée, je devais m'attirer naturellement la haine des hommes de boue contre lesquels je criais, et m'attendre à être dénoncé par leurs intrigues, ce qui ne manqua pas ; et, quoique j'eusse prévenu le Représentant du peuple Levasseur que j'allais être dénoncé, je fus traduit au Tribunal Révolutionnaire, parce que ce député ne se trouvait pas, pour le moment, à Cambray. Le tribunal, après avoir examiné mes papiers, et principalement ma correspondance, prononça que depuis le commencement de la Révolution, je m'étais montré comme un franc et loyal patriote, écrivit aux Représentants du peuple près l'armée et à un de vos confrères, adjoint au ministre de la guerre. L'acte d'accusation étant aussi ridicule que le procès de mon pauvre...., ma défense fut pareille à la sienne et j'ose vous dire que je fus déchargé aussi honorablement.

donc Pitt et Cobourg qui gouvernent maintenant la France ? s'écrie-t-il du ton le plus élevé. Un « perfide » gendarme défigura ces expressions, en l'accusant d'avoir dit que « Pitt et Cobourg gouverneraient bientôt la France. » Sur ce rapport, il est traduit au Tribunal Révolutionnaire alors en exercice à Douay. Le génie de la liberté, qui le destinait à sauver bientôt la République, veillait sur lui. Son innocence est reconnue ; il est acquitté promptement ; et, à peine sorti de sa prison, il a déjà revolé à la tête des bataillons qui sont en présence de l'ennemi. (Vie de Lazare Hoche, par Adolphe Rousselin. Paris, an VI. Vol. 1er, p. 56 et 57).

« En sortant de là, je me transportai à mon poste et reçus ordre d'aller sur le champ m'enfermer dans Dunkerque, ce que j'exécutai avec la plus vive satisfaction...

« Cette Place était absolument sans défense, les troupes désorganisées et harassées de fatigues, par le désordre qui régnait dans l'armée. Je suis arrivé ici avec le général de brigade Souham, qui est un vrai sans-culotte. Enfin, à force de travail, nous commençons à nous reconnaître. »

Le tribunal criminel du département du Nord, ne montra pas le même esprit d'impartialité et de justice vis-à-vis de tous les accusés qui comparurent devant lui. Il prononçà plusieurs condamnations à mort, dans des affaires qui ne la comportaient pas. Pour justifier cette affirmation, il suffira de reproduire textuellement, l'extrait de l'impitoyable jugement qu'il rendit, le 16 Prairial an II contre Rosalie Dubois, marchande à Coutiches (1).

(1) Parmi les nombreux suspects renfermés dans les prisons de la ville plusieurs de nos concitoyens durent leur salut à la toute puissante intervention de Merlin de Douai, qui les sauva du Tribunal Révolutionnaire. En effet, dès le 22 mars 1793, les Commissaires dans le Nord et le Pas-de-Calais « avaient cru devoir arrêter le cours de toutes les procédures crimi- « nelles commencées à Douai contre les personnes prévenues d'attentat « contre la sûreté de la République, parce que la loi évoque toutes les pro- « cédures de ce genre au Tribunal Révolutionnaire. »

La Convention approuva cette mesure qui équivalait presque à un arrêt de mort contre les prévenus :

Le 23 avril, Dubois du Bais et Briez, représentants à Valenciennes, renchérissaient encore sur ces rigueurs en demandant au Comité de Salut Public une explication de la loi du 19 mars. Ils ajoutaient : « Vous jugerez d'autant plus pressant de prononcer promptement qu'il y a à Douai, 12 personnes dont il serait urgent de faire un exemple.

Aussi, le 5 mai, huit de ces émigrés, pris à Liège, furent condamnés à mort et exécutés à Douai. C'est ainsi que la guillotine y fit ses sanglants débuts.

Enfin, relativement aux émigrés pris les armes à la main, il reste à citer

Jugement du Tribunal Criminel

DU DÉPARTEMENT DU NORD

Concernant Rosalie Dubois, marchande, domiciliée en la commune de Coutiche, District de Douai

---

D'après la déclaration du jury, portant que « Rosalie » Dubois, est convaincue d'avoir contribué *sciemment* à » l'exposition, dans l'enceinte de la République, d'assignats » de *cinquante sols* contrefaits : »

Le Tribunal, ouï l'accusateur public, condamne ladite

une très suggestive lettre de De Sacy, représentant à l'Armée du Nord : (Arch. Nat. A. F. II, 148).

Arras, 11 *juillet* 1793.

Il envoie des pièces qui prouvent l'énormité des dépenses de toute sorte et il ajoute :

« Les dilapidations se portent jusque sur la guillotine et l'exécuteur a aussi ses spéculations financières, 1400 livres pour faire faire quelques lieues à la guillotine ! Et cette machine ne coûte que 1100 livres ! Ne vaudrait-il pas mieux en faire faire plusieurs ? Si ce n'était contraire à la loi qui veut que la mort soit égale pour tous les coupables ; si je ne trouvais pas moi-même, que c'est trop d'honneur pour un traître, pour un rebelle, de mourir de la main d'un soldat de la République, je vous proposerais de faire fusiller les émigrés pris les armes à la main. Ce serait une grande économie. Quoiqu'il en soit, citoyens mes collègues, fixez un prix au transport de la guillotine, ou prenez d'autres mesures, pour que le supplice des émigrés pris les armes à la main ne soit pas si dispendieux pour la République. »

Instruite par les abus qui s'étaient produits à Arras, l'Administration Centrale du Nord, siégeant à Douai, décida dans sa séance du 5 juin 1793 que François Demette exécuteur des jugements criminels du district de Douai, jouirait d'un traitement de quinze cents livres « à charge de faire toutes exé» cutions telles qu'elles puissent être dans la ville de Douay et l'arrondisse» ment de ce district, sauf, en ce cas l'indemnité du département. »

Dechristé, *Douai sous la Révolution*, p. 232 et 689.

Rosalie Dubois à la peine de mort, conformément à l'article second, section sixième, titre premier de la seconde partie du Code Pénal, et déclare ses biens acquis à la République, suivant l'article premier de la Loi du premier brumaire et la Loi du 7 du même mois.

Fait et prononcé, à l'audience publique, à Douai, le 16 prairial, l'an second de la République, une et indivisible.

Signés : J.-L. Béthune, Président,
Lepoivre, Greffier.

L'an deuxième de la République Française, une et indivisible, le 9 messidor, à midi, nous Nicolas-François Hurtrel, huissier, sur ce requis, avons fait mettre ledit jugement à exécution, par l'exécuteur des Jugements Criminels.

Signé : Hurtrel.

A Douai, de l'imprimerie de Carpentier, rue des Blancs-Mouchons (1).

Pendant que Douai était courbé sous le Régime de la Terreur, les coalisés usaient leurs forces dans des opérations sans portée sur le résultat final de la guerre: ils s'attardaient au siège du Quesnoy et dans de vaines attaques sur Cambrai.

Le général Houchard, appelé au Commandement de l'Armée du Nord, en remplacement de Custine, arriva à Vitry, le 8 août. Le lendemain, il apprenait, à son réveil, que Billaud-Varenne avait fait arrêter son chef d'Etat-major Desbrulys ainsi que vingt-deux officiers généraux ou adjoints à l'état-major ; de plus, le registre d'ordres avait été mis sous

(1) Recueil de Plouvain, Tribunaux supérieurs et Cours T. I. Bibliothèque de Douai.

scellés, et envoyé à Paris. C'était prendre le commandement dans des conditions bien difficiles, et d'un funeste augure. Pourtant, Houchard, ne se découragea pas et écrivit le 10 août à la Convention.

Vitry, 10 Août.

Je suis arrivé ici avec le plus de diligence possible : Kilmaine m'a remis le commandement en chef de l'armée.

L'ennemi attaque surtout les communications entre Lille et Douai.

Signé : HOUCHARD.

Ces attaques de l'ennemi avaient surtout pour but, de masquer le mouvement qu'il commençait le même jour. Les Anglais et les Hanovriens sous le commandement du duc d'Yorck avaient passé la Sensée à Aubigny-au-Bac, pour se diriger sur Orchies, et de là sur Dunkerque, dont ils devaient faire le siège.

Du 10 au 27 août, les environs de Douai jouirent d'une tranquillité relative. Le 27 août, voici les nouvelles que les représentants du peuple près l'Armée du Nord, envoyaient au Comité du Salut Public.

« On a entendu le canon, du côté d'Orchies : nous croyons que c'est le nôtre et que l'ennemi a quitté les environs d'Arleux pour se renforcer entre Orchies et Marchiennes.

» Nos troupes retranchées à Pont-à-Marcq (1) ayant reçu

(1) « Placé dans une contrée marécageuse et boisée, entre les positions stratégiques de Cysoing et d'Orchies, à la jonction des routes de Douai et de Lille, Pont-à-Marcq était la clef de ces deux importantes villes. Ce point était par conséquent l'objectif de l'ennemi et l'on s'y battait sans cesse depuis le printemps. Cinq redoutes assurèrent définitivement la défense de ce poste confiée au chef de brigade Landrieux d'août à octobre 1793. Chargé, dit-il, dans ses mémoires, de la défense du poste de Pont-à-Marque, entre

ordre de faire une démonstration d'attaque, furent chargées par la cavalerie et obligées de se retirer en abandonnant 4 pièces de canon.

» Nous vous dénonçons un abus très grand qui, si vous ne preniez des mesures pour le réprimer, nuirait infiniment aux intérêts de la République. Des conducteurs de chevaux, pour ne pas s'exposer en retirant les pièces de canon, coupent les traits de leurs chevaux. Nous vous demandons, à cet égard, une loi sévère, contre ces lâches. »

Cependant, le Comité de Salut Public avait décidé, que tous les efforts seraient concentrés, contre l'armée du duc d'Yorck qui assiégeait Dunkerque ; Houchard, avec une partie des troupes du camp de Gavrelle se dirigea à marches forcées vers le Nord : le 31 août, le camp d'Arleux était levé, les bataillons qui le formaient traversaient Douai, et, à 8 jours de là, le 8 septembre, contribuaient au gain de la victoire d'Hondschote.

La fortune ne devait pas longtemps sourire à nos armes : la prise du Quesnoy, par Cobourg, le 10 septembre : la dé-

Lille et Douai, j'étais obligé de faire des rondes toutes les nuits, de visiter deux ou trois fois toutes mes grand'gardes, et il était rare que je ne trouvasse pas quelqu'un en faute, ou endormi, ou ivre, et souvent des vedettes qui n'étant pas relevées, avaient abandonné leur poste pour aller dormir auprès du feu avec les autres. S'il n'en eût pas été de même chez l'ennemi, il n'y a nul doute que les coalisés fussent venus à Paris vers ces époques là. On se battait tous les jours à ce poste terrible. Le soldat s'y forma peu à peu et ce lieu devint une pépinière de bons officiers et de généraux.

Nos cantonnements étaient trop voisins de l'ennemi, et l'acharnement était trop vif de part et d'autre pour que l'on pût rester un seul instant sans se battre ; aussi les attaques étaient-elles fréquentes ; il se passait peu de jours sans que l'on en vint aux mains, peu d'instants sans que l'on entendit le canon gronder sur quelques-uns des points environnants et presque toujours l'avantage se fixait de nôtre côté.

Mémoires de Landrieux, pages 83 et 322.

faite du général Declaye, commandant de Cambrai, entre Bouchain et Valenciennes, le 12 septembre, l'échec d'Houchard à Menin, neutralisaient nos succès à Hondschote et à Dunkerque : et, dans la séance du 25 septembre, Briez était obligé d'annoncer à la Convention :

« Que la défaite du corps d'armée placé près de Cambrai avait livré aux ennemis les campagnes du Hainaut, du Cambrésis, de la Flandre et de la Picardie. »

Le 24 septembre, le ministre Bouchotte, appelait au commandement en chef de l'Armée du Nord, le général Jourdan: comme Custine, Houchard était livré au Tribunal révolutionnaire pour avoir cessé d'être heureux : en un an, l'Armée du Nord avait vu, cinq de ses généraux en chef, mis hors la loi ou livrés au bourreau (1).

Le premier soin de Jourdan fut de réorganiser son armée: fort heureusement, les coalisés lui en laissèrent le temps. C'est seulement le 22 octobre 1793 qu'un engagement assez vif eut lieu aux portes de Douai. Il en fut rendu compte en ces termes à la Convention par une lettre des représentants du peuple Elie Lacoste et Peysard :

Arras, le premier jour du second mois 22 octobre 1793.

Nous apprenons, à l'intant, par une lettre du général Ransonnet, la prise de Marchiennes que nos braves Républicains ont emporté après 10 heures de combat.

Une grêle de boulets et de balles que les ennemis faisaient pleuvoir sur nos troupes, n'a point empêché qu'on ordon-

(1) Sans compter La Fayette et Dumouriez mis hors la loi; Custine, Houchard et La Marlière furent guillotinés; Kilmaine, Leveneur et Hoche furent successivement mis en prison.

nât la charge et que nos soldats ne soient entrés victorieux, avec la baïonnette.

Nous ne connaissons pas encore le détail des prises que nos troupes auront faites, mais l'on nous assurait, depuis plusieurs jours, que l'ennemi y avait des magasins très considérables.

Nos troupes vont continuer leur marche, d'après un plan concerté avec les généraux et les représentants du peuple et nous avons tout lieu de croire que cette partie de la frontière sera bientôt purgée du souffle impur des satellites des tyrans.

Signé : Elie LACOSTE et PEYSARD.

Les représentants annonçaient un plan nouveau dont ils promettaient merveilles mais qui n'aboutit qu'à 2 échecs à Marchiennes et Orchies.

Le 25 novembre 93, Barrère, au nom du Comité de Salut public, fit du haut de la Tribune, à la Convention, la très juste critique des opérations de l'Armée du Nord.

« Le Comité avait arrêté, comme base de l'instruction des représentants et des généraux et des opérations du Ministre que l'on agirait en masse et jamais partiellement ; que, pour grossir l'armée active, on retirerait des garnisons tout ce qui n'était pas rigoureusement nécessaire à leur sûreté.

» On a suivi un système contraire. Presque partout, on a laissé des garnisons énormes : on a cédé à la crainte que venaient témoigner les communes.

« Il en est résulté un morcellement funeste dans nos armées : l'ennemi a attaqué successivement les différents postes et les a forcés presque partout...

« Telle a été la cause des échecs éprouvés à Marchiennes et à Orchies; le rapport de Jourdan constate une défaite partielle à Marchiennes et qu'un quatrième général prêtait le flanc à Orchies. Voilà le résultat inévitable et malheureux du morcellement des forces. »

Agir par grandes masses et concentrer leurs efforts sur un point déterminé : telle était la tactique nouvelle arrêtée par le Comité de Salut Public. Elle devait produire une véritable révolution dans l'art de la guerre; appliquée par Carnot, elle allait nous donner les victoires de Wattignies et de Fleurus: mise en œuvre, par le plus grand génie du siècle, elle réservait, à l'Armée Française, vingt années de triomphes sans pareils dans l'histoire.

Wattignies n'avait pas suffi à repousser l'invasion: les Autrichiens s'étaient bornés à évacuer le camp de César, restant maîtres d'Orchies, de Valenciennes, de Condé, du Quesnoy et assiégeaient Landrecies qui se rendit le 26 avril 1794.

L'hiver de 1793-1794 fut mis à profit, par le Comité de Salut Public pour réorganiser l'Armée du Nord. Quant à la population de Douai, elle fut particulièrement éprouvée. La disette fut si grande que la maison commune fut souvent envahie par des groupes d'indigents, venant demander du pain, nos marchés étaient déserts, les réquisitions stériles: c'est ainsi, qu'un jour sur 440 rasières de blé requises, il n'en arriva que 12, et sur 181 rasières de scourgeon que 50. Le 26 janvier 1794, il n'y eut sur le marché de Douai que 7 rasières de blé : il fut constaté que les habitants des campagnes n'y avaient rien apporté. Aussi, fut-il interdit à ceux qui étaient approvisionnés de blé ou de farine d'acheter du pain chez les boulangers. Même pénurie d'ailleurs pour la viande de boucherie, pour le charbon, pour le bois de chauf-

fage. Le 13 décembre 1793, il fut délivré aux pauvres au prix d'un sol six deniers (six liards), des paquets composés de douze tourbes. Il n'y en eut pas moins de nombreux actes de pillage sur les marchés; dans les prisons, devenues depuis longtemps insuffisantes, la situation des détenus était horrible: sur 200 prisonniers, au Séminaire de La Motte 120 étaient privés de couvertures: à celle de la Providence et des Ecossais même proportion: à celle des Annonciades, il n'y en avait pas une seule. Presque partout, ils étaient couchés sur la paille, ils n'avaient pour se désaltérer qu'une eau fétide. De là, des épidémies qui firent de nombreuses victimes. Jamais il n'y eut plus sombre époque pour notre ville que cet hiver de 1793-1794, avec la famine et la terreur au dedans; les Autrichiens dans le voisinage de nos murailles nous rappelant de loin en loin leur présence, par le sourd grondement de leurs canons !

Le 24 janvier 1794, la Municipalité, créa une compagnie de l'Espérance, dans la Garde Nationale de Douai. Elle fut formée par les jeunes gens de 9 à 18 ans. Une portion des bonnets rouges se trouvant en dépôt au Département fut mise à la disposition de ce bataillon.

On lui donna pour armes de petites piques; le Musée de Douai en possède encore quelques-unes.

A la date du 21 mars 1794, la force armée des compagnies et bataillons de la garde nationale sédentaire s'élèvent à 2081 hommes. Dans son ouvrage, Douai, pendant la Révolution, M. Dechristé a publié un très curieux facsimile des billets de convocation pour le service de la garde nationale de Douai, en 1794. Il porte comme entête : un coq Gaulois, au-dessous duquel se trouvent ces mot: « Je veille pour la République et je chante les victoires, » de

chaque côté les inscriptions : « Guerre aux tyrans, Paix aux chaumières ».

« Garde nationale Douaisienne, 1er Bataillon, 1re Compagnie, citoyen Louis Nef, tu es averti, au nom de la Loi, de monter la garde *personnellement*, le 16 vendémiaire, 3e année républicaine.

« Tu te rendras, au clos du Temple de la Raison (Eglise St-Pierre), à onze heures et demie très précises. »

Potiez-Menus, sergent-major.

Et au dos du billet se trouve la mention suivante :

Je certifie que le Citoyen porteur de ce billet a fait le service du Citoyen Louis Nef.

Houcke, capitaine.

Le 5 février 1794, Pichegru, était appelé au commandement de l'Armée du Nord, et, dès le 6, il envoyait à la Convention le récit d'un succès remporté par la garnison de Douai, sur les Autrichiens.

Pichegru, général en chef de l'Armée du Nord, aux Citoyens Représentants du Peuple, membres du Comité de Salut Public.

Au quartier général à Réunion-sur-Oise, le 8 ventôse, l'an 2e, — 6 février 1794.

Je vous envoie ci-joint, Citoyens Représentants, copie d'une lettre que je viens de recevoir du général Drut, qui m'annonce que le 29 pluviose les troupes des avant-postes de Douai ont remporté un avantage sur les esclaves qui

cherchaient à les surprendre. Elles ont dû cet avantage à la bravoure et à l'intelligence du général de brigade Compère, qui les commandait.

Signé : Pichegru.

Lettre du général de division Drut, commandant à Douai, au général en chef de l'Armée du Nord.

Douai, le 3 ventôse.

Vive la République ! Je te rends compte, général, que, le 29 pluviôse, le chef de brigade Compère, commandant les avant-postes de Douai, ayant reçu l'avis que l'ennemi était à Flines et s'efforçait de tourner une patrouille, rassembla avec célérité quatre-vingts hommes de cavalerie qu'il cacha dans un bois entre Pont-à-Raches et le pont de Flines. Cette disposition faite, Compère vint se montrer avec quelques hommes de cavalerie devant un détachement de trente hussards de la Tour qu'il attira vers Flines, en feignant de se replier. L'ennemi fut parfaitement la dupe de ce mouvement et s'avança imprudemment jusqu'à l'église de Flines, soutenu par une compagnie de tirailleurs à pied. C'était où Compère les attendait ; et, en brave Républicain, il revint sur les ennemis et les chargea avec sa vigueur ordinaire. Ses forces furent bientôt rassemblées, et plusieurs des esclaves furent bientôt abattus. Cependant, comme ceux-ci étaient en nombre supérieur, ils enlevèrent un officier et un dragon qu'une nouvelle charge rendit bientôt aux braves sans-culottes auxquels ils avaient été arrachés. Cette seconde charge mit les dragons en fuite, il ne restait que la compagnie des tirailleurs, qui en moins de cinq minutes, fut au pouvoir de Compère. Le feu des ennemis a

enlevé à la République un dragon du 13e régiment, un cheval tué et un pris. L'ennemi a perdu trente hommes que Compère a fait prisonniers, dont un officier et un dragon monté.

Les rapport annoncent qu'il y a eu encore vingt hommes de cavalerie mis hors de combat et douze chasseurs à pied tués.

Je ne puis, général, te parler trop avantageusement de nos braves sans-culottes, parmi lesquels les dragons du 13e régiment et les hussards du 6e se sont distingués par une intrépidité que l'on ne trouve que chez les Républicains. Compère a reçu six coups de feu dans ses habits, et son cheval a été frappé d'une balle à la cuisse.

Salut et fraternité,

Signé, Drut.

Il importe aussi, de conserver le souvenir, de l'action d'éclat accomplie par un dragon du 13e régiment, et signalé en ces termes par une :

Lettre du Citoyen Leloutre, chef du 2e bataillon du Finistère, commandant l'avant-poste de Flines au général de division Drut.

Citoyen Général, dans le détail de l'affaire qui eut lieu le 30 pluviose en avant de la ci-devant abbaye de Flines, on a omis de faire mention d'un trait de bravoure dont l'histoire fournit peu d'exemples.

Le citoyen Bedel, dragon du 13e régiment, emporté par son courage, s'élance au milieu de dix dragons de La Tour. Après s'être battu en désespéré, il reçoit plusieurs blessu-

res ; mais, préférant la mort à la honte de se rendre aux barbares Autrichiens, il emploie le peu de forces qui lui restent, à contenir son cheval, que ces brigands s'efforçaient d'emmener : enfin il tombe frappé de sept coups de sabre. Mais, au même instant, notre cavalerie a chargé impétueusement l'ennemi, et a empêché qu'un républicain aussi brave tombât en son pouvoir. Heureusement que la République ne perdra pas un de ses plus intrépides défenseurs.

Signé : LELOUTRE,

Commandant temporaire de la ci-devant Abbaye-de-Flines.

Pour copie conforme :

Signé, BOUCHOTTE, ministre de la guerre.

Ces actes de bravoure, ces combats journaliers, où nos troupes avaient presque toujours l'avantage, avaient pour résultat de les aguerrir et d'exalter leur courage ; aussi, est-ce avec raison que Florent Guyot, représentant du peuple à l'Armée du Nord, écrivait à la Convention :

« La Convention Nationale peut regarder les avantages » fréquents que nous remportons sur l'ennemi, comme le » gage des triomphes qui se préparent pour l'Armée du » Nord, lorsque l'instant de se déployer et d'agir sera venu. »

Le 22 février 1794, le général Pichegru. venait à Douai inspecter les fortifications de la Place : mais la levée en masse, avait eu le temps de produire son effet : des armées avaient surgi de toutes parts pour la défense du territoire : nous avions reconquis la supériorité du nombre, et conservé celle de l'élan, et de l'enthousiasme. Pichegru remportait les victoires de Mouscron le 28 avril, de Tourcoing le 18 mai ; Jourdan, celle de Fleurus le 26 juin. Les coalisés

cherchaient leur salut dans une retraite précipitée. Le 5 juillet, Barrère montait à la tribune de la Convention pour annoncer : que « du côté où Pichegru commandait les vain- » queurs d'Ypres, l'Empereur venait d'évacuer Orchies, le » Cateau et même St-Amand et les ouvrages qu'il avait faits » devant Bouchain ». Enfin, Condé, Valenciennes, Landrecies, le Quesnoy retombaient successivement en notre pouvoir ; le 1er septembre 1794, sur ces places fortes qui avaient coûté tant d'efforts et tant de sang aux coalisés, flottait à nouveau le drapeau tricolore !

Malgré les victoires des Armées Françaises, et leur entrée triomphale à Bruxelles, l'inondation ne fut pas levée de suite, autour de la place de Douai.

Le 22 septembre 1794, le district d'Arras en sollicita le retrait à l'effet de rétablir la navigation de la Scarpe dans son ancien état et de faciliter à la commune son approvisionnement en charbon de terre par bateaux : ce qui lui eût épargné la dépense de frais énormes de manutention. L'ingénieur en chef d'Arras, fut délégué auprès du Conseil municipal de Douai pour y soutenir cette demande. La discussion s'ouvrit en sa présence : mais malgré tous ses efforts, il ne put rien obtenir. Voici, d'ailleurs, d'après le procès-verbal, les principaux motifs du refus :

1° Que l'examen des motifs qui pourraient nécessiter la tenue de l'innondation de cette place, ou autoriser l'écoulement des eaux, n'est point du ressort des autorités civiles ;

2° Qu'avant de prononcer sur la levée de l'inondation de Douay, il faudrait être à même de procurer aux eaux un écoulement prompt, facile et sûr ; ce qui est impraticable pour le présent, attendu l'engorgement de tous les débouchés, la grande quantité de terres qui sont inondées au-

dessous de Douay, et les nouveaux dommages qu'a occasionnés l'évacuation trop prompte des eaux de Marchiennes, laquelle a mis sous les eaux plus de deux mille rasières de terre, qui sont encore inondées, et dont la dépouille est perdue ;

3° Que, sans doute, les armes de la République ne cesseront pas d'être triomphantes ; que néanmoins la trahison de l'infâme Dumouriez est une grande leçon qui nous avertit d'être sans cesse sur nos gardes : qu'ainsi, il serait de la plus impardonnable indiscrétion de lever l'inondation des villes fortes de l'ancienne frontière, avant la fin de la campagne actuelle ;

4° Que la levée de l'inondation de Douay va nécessiter celle de Lille, Valenciennes, Nord Libre, ce qui ajoute une nouvelle force au motif précédent ;

7° Qu'il règne à Douay et dans les environs une maladie contagieuse, qui va prendre un nouveau degré de malignité par les exhalaisons méphytiques qui vont s'élever des terres nouvellement mises à sec ; etc...

10° Que l'écoulement des eaux de l'inondation de Douay n'est pas nécessaire pour que la commune d'Arras fasse revenir, par bateaux, son approvisionnement de charbon, puisqu'elle peut user des mêmes moyens que l'année dernière, en faisant venir ses charbons jusque sous les murs de Douay, et là, les faire charger sur chariots pour aller rembarquer lesdits charbons au-dessus de l'inondation : ce qui occasionnera un leger surcroît de dépense qui n'est pas à comparer avec les inconvénients majeurs de la levée actuelle de l'inondation.

L'inondation resta donc tendue, et, il fallut même le 28 octobre 1794, clore la porte d'Arras, la circulation étant in-

terdite par les eaux. Elles ne tardèrent pas d'ailleurs à être retirées, car les triomphes de nos armées, rendirent la mesure inutile, et le 21 octobre 1794, de grandes fêtes eurent lieu à Douai, pour célébrer l'expulsion définitive de l'ennemie du territoire français.

Pendant plus de quinze mois, le département du Nord avait subi, les efforts et les ravages des armées ennemies. La triple rangée de forteresses, élevée par Vauban, avait glorieusement rempli son rôle, en sauvant la France : les unes, comme Dunkerque et Maubeuge, avaient victorieusement repoussé toutes les attaques ; les autres, moins heureuses, comme Valenciennes, Condé, le Quesnoy, Landrecies, n'avaient succombé qu'après une longue et héroïque défense, qui fut mise à profit pour l'organisation de nos armées ; d'autres enfin, comme Bouchain et Cambrai, Arras et Douai, avaient servi de point d'appui, à l'armée de Custine, après la prise du camp de Famars, et, plus tard, à celle de Kilmaine. C'est à ces places fortes, dont le rôle est aujourd'hui fini que l'Armée du Nord dut son salut, quand Kilmaine, la ramena du camp de César, à celui de Gavrelle. C'est grâce à son inexpugnable position derrière la Sensée, sous le canon de Douai et d'Arras, qu'elle put tenir en respect 70,000 coalisés victorieux. Pendant cette période si critique, Douai, à la veille d'être assiégé, hérissa ses bastions et ses ouvrages extérieurs de palissades ; l'inondation fut de nouveau tendue, les batteries mises en place, les canonniers à leurs pièces, prêts à couvrir l'ennemi de leur boulets. Jusqu'au dernier moment, l'Arsenal de Douai subvint à toutes les demandes des armées et des places voisines, au risque de se trouver peut être au dépourvu si la place avait été attaquée. C'est aussi à Douai que fonctionna,

au plus fort de la guerre, le bureau central des Représentants en mission qui imprima à la défense du territoire, l'activité, l'énergie, l'unité, l'esprit de suite dont elle avait trop souvent manqué jusque là. C'est dans nos murs, que furent organisés les efforts, et combinées les mesures qui sauvèrent alors la Patrie. Voilà pour le rôle militaire de Douai, dans ces grands et terribles événements !

Au point de vue administratif ce rôle ne fut pas moins important.

Quant Dumouriez, voulant se soustraire au Tribunal révolutionnaire et à l'échafaud, projeta de marcher sur Paris pour y étouffer l'anarchie, l'état des affaires semblait désespéré. C'est de Douai que Carnot et Lesage-Senault, de concert avec le Conseil général du Nord prirent aussitôt les mesures qui empêchèrent Dumouriez d'exécuter sa menace. C'est encore de Douai que partirent la plupart des proclamations et des ordres qui maintinrent dans le devoir, l'Armée du Nord hésitante. Enfin, au lendemain du 31 mai, après la proscription des Girondins, lorsque Bordeaux, Lyon, Toulon se soulevaient contre la Convention: que plus de 60 départements s'insurgeaient à leur exemple : le Conseil général du département du Nord, les citoyens du District et de la commune de Douai, les habitants de la ville, en grand nombre, envoyaient une adresse à la Convention, avec leur serment de défendre, jusqu'à la mort, l'unité et l'indivisibilité de la République. Et, sur la proposition de Gossuin, la Convention décrétait, le 20 juin 1793, en réponse à cette adresse, « que les Citoyens du département du Nord, » n'avaient jamais discontinué de bien mériter de la Patrie. » Devant le territoire envahi, un sentiment avait dominé et ne cessa de dominer tous les autres : le patrio-

tisme ! Seule la vue de l'ennemi avait pu faire oublier, à cet instant suprême, les violences, les excès et les crimes de tout genre qui eussent perdu la France, si la cause d'un grand peuple, combattant pour la défense de ses foyers et de sa liberté, n'était pas toujours invincible.

CHAPITRE III

1794 à 1815

L'annexion de la Belgique à la France, et l'extension considérable de la frontière du Nord eurent bientôt pour conséquence, le transfert du chef-lieu à Lille, alors, forteresse de seconde et même de troisième ligne, puisque toutes les places de guerre des Pays-Bas, appartenaient à la France. Le 1er vendémiaire an XIII, Lille devint le chef-lieu du département, en vertu du décret du 3 thermidor an XI qui avait ordonné cette translation : malgré les efforts d'une délégation douaisienne, et le concours dévoué du Président du Conseil Général qui s'était joint à elle, pour obtenir que le gouvernement renonçat à cette mesure. Douai n'a donc été que pendant 15 ans le centre administratif du Nord : mais, il est juste de rappeler qu'il le fut pendant la période la plus critique de notre histoire ; et qu'il sut se montrer à la hauteur des grands devoirs que lui imposait cette situation alors si pleine de périls et de responsabilités !

D'ailleurs, le Premier Empire dédommagea Douai, dans

une large mesure, en y fixant le siège de la Cour d'Appel, et du Commandement du département du Nord.

De 1800 à 1813, le canon ne se fit entendre que pour célébrer les victoires des armées françaises et les grands jours de l'impérissable épopée dans laquelle jouèrent un rôle glorieux bon nombre de Douaisiens : parmi ceux dont les noms sont gravés sur l'Arc de Triomphe ou qui figurent avec éclat dans les fastes de la Grande Armée, il est permis de citer : les généraux Durutte, Merlin, La Hure, Scalfort, les frères Corbineau, Conroux, Delcambre, de Warenghien.

La campagne de 1813 avait débuté par une série de victoires : celles de Wurtchen, Lutzen, Bautzen et Dresde. Mais, à partir du 13 octobre 1813, la fortune ne cessa de nous accabler de ses coups : la bataille de trois jours sous les murs de Leipsick, amena la retraite de la Grande Armée. Enfin, la marche en avant des coalisés, et l'invasion, nécessitèrent impérieusement, des mesures de défense sur la frontière du Nord.

Les places fortes de la région, celle de Douai, en particulier, étaient dépourvues de sérieux moyens de défense et, il résulte d'un mémoire, déposé aux Archives du génie militaire, que pour mettre Douai, en état de subir un siège à la fin de l'année 1813, il eût fallu plus d'un million. Le temps et l'argent manquaient à la fois, pour armer efficacement nos remparts. Il est vrai qu'avant de les battre en brèche, il aurait fallu s'emparer des forteresses de la Hollande et de la Belgique. Quoiqu'il en soit, dès la fin de l'année 1813, les mesures, que commandaient les circonstances, étaient prises.

A cette époque, la garde nationale de l'arrondissement de

Douai se composait d'une légion forte de quatre cohortes. Elle avait pour chef de légion, M. de Briffœil et, pour adjudant, M. de Wavrechin.

Le 31 décembre 1813, le comte Beugnot, conseiller d'Etat en mission dans le département du Nord, adressait aux maires des villes de guerre une circulaire faisant appel au dévouement des gardes nationales.

« Messieurs les Maires, la sage prévoyance de l'Empereur met les places de ce département, dans un état de défense formidable; elles sont les boulevards contre lesquels viendraient s'échouer tous les efforts de nos ennemis, si les chances de la guerre les amenaient sur cette frontière, théâtre de leurs nombreuses et mémorables défaites.

« C'est à la garde nationale, qui a donné tant de preuves de dévouement, qu'est confiée la conservation de ces places et le maintien de la tranquillité intérieure.

« La loyauté et la fidélité de vos habitants est connue : ils sont Français, ils soutiendront l'honneur de ce nom glorieux ».

Elle était suivie d'un arrêté ordonnant l'organisation des cohortes et Compagnies de garde nationale. La place de Douai, devait avoir 1 cohorte de grenadiers de 1re classe, composée de 500 hommes, 2 cohortes de fusiliers de 1000 hommes chacune, et 1 compagnie d'artillerie de 137 hommes.

Le Commandant supérieur de la place était le général baron La Hure, illustré déjà par la prise de la flotte hollandaise, dans les glaces du Helder. Il avait, en même temps, le commandement du département du Nord.

Le 14 janvier, le général La Hure informait la municipalité que la ville était en état de guerre. Aussitôt le maire fit afficher partout l'arrêté suivant :

Le Maire de la ville de Douai,

« Vu la lettre de M. le général baron Lahure, en date du 14 de ce mois, qui met la ville en état de guerre; l'invitation de M. le Colonel Commandant d'armes, qui l'engage, en exécution de l'article 93 de la loi du 24 décembre 1811, à se concerter avec lui pour réunir dans la place, en cas de siège, les ressources nécessaires à la subsistance des habitants ;

« Considérant que, d'un moment à l'autre, la ville de Douai peut être en état de siège, et, que, par suite, les bouches inutiles seraient tenues d'évacuer la ville, si toutefois elle n'était approvisionnée;

« Invite ses concitoyens à prendre les mesures nécessaires, pour se procurer, sans délai, les objets de consommation dont ils auraient besoin, en cas d'empêchement de communication avec le dehors.

« Il les invite également à ne voir, dans les mesures prescrites, que les dispositions nécessaires pour assurer leur parfaite tranquillité.

« A la Mairie de Douai, le 17 janvier 1814. »

Le Maire de Douai, BOMMART.

Le Colonel Commandant d'Armes, FAIVRE.

Le 18 janvier, le Sous-Préfet de l'arrondissement, adressa à la municipalité, une réquisition, à l'effet de fournir, dans le plus bref délai, la quote part de la ville dans l'approvisionnement de siège pour une durée de six mois.

L'évaluation de la dépense variait entre 120 et 130 mille francs. C'était, une très lourde charge, dans un pareil moment, puisque de plus, les habitants, étaient tenus de se munir, à leurs frais, des objets de consommation, dont ils

auraient besoin en cas d'empêchement de communiquer avec le dehors.

Le Conseil municipal, par sa délibération du 19 janvier, autorisa le Maire à passer, avec des entrepreneurs, les marchés nécessaires pour les fournitures visées dans la réquisition. Il fut décidé que la dépense serait supportée par tous les contribuables de la ville et répartie entre eux au marc le franc du montant de leurs contributions directes. Avis fut donc envoyé à tous les contribuables, d'avoir à payer comme à-compte sur leur part dans les frais de l'approvisionnement de siège 50 0/0 du montant de leurs contributions directes. Il n'y eut d'exemption que pour ceux dont la cote était inférieure à 12 francs. Comme cette contribution extraordinaire rentrait fort péniblement, la ville fut menacée d'être exécutée militairement.

La difficulté ne fut pas moins grande pour se procurer les divers objets nécessaires à l'hôpital de siège de la place. Il fut impossible de trouver un adjudicataire. Il fallut donc prier le Conseiller d'Etat en mission dans le Nord, de passer directement les marchés, dont, malgré tous ses soins, la municipalité n'avait pu pourvoir l'hôpital de siège.

Pendant ce temps, le général Maison, chargé de la défense de la Belgique manœuvrait avec autant d'habileté que d'audace, entre les nombreuses places fortes de cette frontière. Il n'avait guère plus de 8,000 hommes de troupes actives pour occuper la Belgique et tenir tête au prince de Saxe-Weimar qui disposait d'une cinquantaine de mille hommes. Tout ce qu'il pouvait faire c'était de courir d'une place à l'autre, et comme le dit M. Thiers, dégageant, tantôt celle-ci, tantôt celle-là : détruisant de temps en temps de gros détachements ennemis, occupant par une guerre

d'embuscades le prince de Saxe-Weimar, et exécutant ainsi de véritables prodiges de hardiesse et d'activité. Bien que le général Maison eût sauvé les places fortes du Nord par la rapidité et la hardiesse de ses manœuvres, le département était déjà sillonné par les coureurs de la cavalerie ennemie. Aussi, les portes de la ville étaient-elles rigoureusement fermées pendant la nuit, de six heures du soir à six heures du matin.

La Place n'avait pour garnison, qu'un fort petit nombre de soldats. Parmi eux, se trouvaient quelques mamelucks de la garde. Ils poussaient de fréquentes reconnaissances, jusqu'au delà de la frontière, et malheur, aux fourrageurs prussiens qu'ils pouvaient rencontrer : à l'aide de leurs longs sabres recourbés ils leur coupaient la tête, d'un seul coup : par leur bravoure, par leur adresse, par l'audace et l'imprévu de leurs coups de main, ils étaient devenus légendaires, et du plus loin que les partis de cavalerie alliée les apercevaient, ils prenaient la fuite avec des cris de terreur.

Pendant ce temps, la garde nationale faisait le service des remparts qui pesait lourdement sur elle ; par suite de l'effrayante consommation d'hommes qui avait eu lieu depuis 1811, chaque compagnie n'avait pu réunir que la moitié de son effectif réglementaire. Et les gardes se montaient tous les quatre jours ; parfois même, tous les trois jours. Il en était ainsi dans les compagnies de grenadiers et de fusiliers, aussi bien que dans celle d'artillerie. Douai n'en fut pas moins contraint à fournir, pour son contingent à la levée en masse, 92 gardes nationaux, qui devaient être désignés par le Conseil municipal. Le 17 mars, le Conseil, crut devoir protester contre cette mesure, au nom de l'intérêt supérieur de la défense de la place. Il fit ob-

server que ce prélèvement ne pourrait avoir lieu qu'en affaiblissant les compagnies, et que la ville n'aurait aucun moyen de remplacer les hommes qui auraient été livrés. Deux membres du Conseil furent députés, auprès du comte Beugnot, conseiller d'Etat, en mission dans le Nord, pour attirer son attention sur les conséquences que pourrait avoir la stricte exécution du décret du 26 février 1814, sur la levée en masse.

A un autre point de vue, il eût été de la dernière imprudence d'affaiblir outre mesure, l'effectif de la garde nationale. La ville de Douai, renfermait alors un grand nombre de prisonniers de guerre Espagnols. Il fallut prendre, à leur égard, de sérieuses précautions. Les habitants et chefs d'établissement qui les employaient, ceux chez qui ils logeaient, furent tenus d'en faire la déclaration dans les 24 heures, aux bureaux de l'Etat-Major de la Place et du Commissaire de Police. En cas d'absence, avis immédiat devait en être donné aux mêmes autorités, sous peine d'être poursuivi comme ayant favorisé l'évasion de prisonniers de guerre. Ceux-ci, furent soumis à deux appels hebdomadaires qui se firent, à midi, le dimanche, au bureau de l'Etat-Major de la Place, et, le mercredi, au Bureau de police de la Mairie.

Enfin, l'ennemi se rapprochant, de plus en plus, l'avis suivant fut placardée dans la ville :

PLACE DE DOUAI

Le public est prévenu qu'il est défendu, sous des peines sévères, de circuler dans les ouvrages de la Place, et, sur les glacis.

Il est également défendu de se promener sur les remparts : des ordres sont donnés pour faire arrêter tous les contrevenants.

Au quartier général, à Douai, le 18 mars 1814.

Le Général, Baron de l'Empire, Commandant le département du Nord, et Commandant supérieur, à Douai,

LAHURE.

C'est le 7 avril 1814 qu'arriva, à Douai, la première nouvelle de la bataille et de la capitulation de Paris.

Dans son numéro du même jour, la feuille tri hebdomadaire des affiches, annonces et avis divers de Douai, publiait sous ce titre : « Avis d'un bon Français à ses concitoyens », une proclamation du Commandant supérieur à Douai.

En voici le résumé :

« Soldats et gardes nationaux ! si vous quittez vos rangs, vous courez le danger d'être effacés de la liste des nations.

« Les places du département du Nord tenteront surtout la cupidité de l'ennemi ; malheur à nous s'il parvenait a y rester : il ne nous les rendrait jamais ! »

C'était bien là, le danger de la situation, et il ne pouvait être rendu à la France de plus grand service que d'interdire, à nos prétendus libérateurs l'entrée de nos places fortes.

Dès le 12 avril, un armistice intervenait pour la région du Nord.

PLACE DE DOUAI

Le Généal Commandant le département du Nord, donne avis au public que LL. Excellences le général comte Maison,

commandant en chef le premier corps de l'armée française, et le baron de Thielman, commandant les troupes alliées, ont conclu un armistice, et, qu'en conséquence, les habitans peuvent circuler librement et sans crainte, sur les routes du département du Nord.

Signé : le Baron LAHURE.

Cet armistice allait faire naître de sérieuses difficultés. Dès sa rentrée en France, le Comte d'Artois s'était écrié : « plus de conscription, plus de droits réunis. » Ce cri avait eu un écho extraordinaire. Les soldats par centaines quittèrent aussitôt les drapeaux ; la dispersion des troupes, prit de telles proportions, que suivant un mot resté célèbre, « on courait le risque de se trouver, sans autres soldats que les soldats étrangers, ce qui était une déplorable situation pour traiter de la paix. » A Lille, le général Maison fut obligé de braquer son artillerie aux principales portes de la ville, pour arrêter ce mouvement. A Douai, il fallut toute l'énergie du géneral, commandant le département, pour faire rester les soldats sous les drapeaux.

L'ordre du jour du 11 avril 1814 se terminait ainsi :

« Les lois militaires ne sont pas abolies : songez qu'elles prononcent la peine de mort contre les militaires qui désertent d'une ville en état de siège et que je ne pourrai me dispenser de faire appliquer cette peine à tout déserteur arrêté fuyant les murs dont la Patrie et le Souverain leur ont confié la défense. »

Donné à Douai, le 11 avril 1814.

Le Conseil Municipal adhéra, le même jour, à tous les actes du Sénat et du Gouvernement provisoire, depuis le

1er avril 1814. Les officiers de la garde nationale urbaine firent de même: les généraux et officiers supérieurs envoyèrent leur adhésion le 14 avril; le 17 : toute la garnison arbora la cocarde blanche, en vertu de l'arrêté rendu par le Gouvernement provisoire. Enfin, le 18 avril, le drapeau blanc fut hissé au sommet du beffroi de la ville, et le 21 avril, l'inondation ayant été retirée, la navigation de la Scarpe et de la Deûle fut rétablie: elle ne le fut qu'un peu plus tard, entre Douai et Arras. Par ordre du général en chef comte Maison, l'état de siège de toutes les places fut levé le 4 mai, et les autorités civiles rentrèrent dans l a plénitude de leurs attributions.

Cependant l'occupation étrangère pesait sur la France. Le 3e corps de l'armée Prussienne, sous les ordres du général Bulow fut cantonné dans le département du Nord. Il s'élevait à 30,000 hommes environ. Ces troupes qui se présentaient comme alliées et amies, avaient l'ordre d'observer la plus stricte discipline, ce qu'elles étaient fort loin de faire.

Enfin, l'évacuation de la France commença: le 11 mai 1814, la *Feuille de Douai* annonçait que, depuis quelques jours, beaucoup de troupes prussiennes, saxonnes et autres passaient sous nos murs, pour rentrer dans leur Patrie, et elle ajoutait :

« Ces troupes sont suivies de leur artillerie qui doit, dit-
» on traverser demain jeudi, 12 mai, la ligne de Douai. »
C'était un moyen de préparer les Douaisiens à la vue des troupes du général York qui, avait demandé l'autorisation de traverser la ville.

Le général La Hure n'hésita pas à prendre sur lui d'en refuser les portes au corps du général York. L'arsenal,

était, à cette date, rempli de canons, de fusils, de munitions de guerre : d'un matériel immense. Il était imprudent de permettre aux Prussiens de faire main-basse sur toutes ces richesses. Le fait n'eût pas été sans exemple. En beaucoup d'endroits, les généraux et intendants des armées alliées avaient requis des contributions de guerre. Ils avaient même procédé à des ventes de mobilier appartenant à l'Etat ou aux établissements publics. Le moindre conflit n'eût pas manqué de leur servir de prétexte. De plus, la garnison de Douai était alors fort considérable. Elle se composait des 12e et 13e régiments des tirailleurs de la garde, de compagnies de plusieurs régiments d'artillerie à pied, de plusieurs bataillons d'infanterie. Ces vieux soldats qui, si souvent, avaient mis les Prussiens en fuite auraient difficilement toléré le cruel spectacle de leur jactance et de leur triomphe.

Le général Lahure, resta donc insensible, aux récriminations et aux menaces du général York et lui refusa le passage à travers la ville de Douai. Les Prussiens furent obligés de longer les fortifications pour continuer leur route. C'est grâce à cet acte de patriotique fermeté que les Douaisiens échappèrent à l'humiliation de voir un des corps de l'armée prussienne défiler à travers les rues de leur ville.

Jusqu'à la date du 19 mai, la *Feuille d'Annonces de Douai* avait cru pouvoir, malgré les règlements sur l'imprimerie et la librairie, donner les nouvelles politiques relatives aux derniers événements, ainsi que les principaux actes du nouveau gouvernement.

Le 20 mai, l'éditeur de cette feuille fut contraint de suspendre la publication des nouvelles, sous peine de voir démonter ses presses, et apposer les scellés sur son imprimerie. « Je crois devoir vous prévenir, écrivit-il à ses abonnés,

que je m'y vois forcé, par les menaces qui me sont faites, jusqu'au moment où l'autorité à qui je viens de porter ma plainte y fasse droit. »

Le colonel Estienne, inspecteur de l'imprimerie et de la librairie, à la résidence de Lille, ne leva pas l'interdiction; la *Feuille de Douai*, dut se borner, désormais, aux annonces judiciaires, commerciales et particulières. A partir du 20 mai, elle redevient muette, sur les événements politiques et le contre coup qu'ils purent avoir à Douai.

Deux fait marquèrent pourtant la fin de l'année 1814.

Au mois d'août, le duc de Berri, au cours du voyage militaire, qu'il faisait le long des frontières du Nord et de l'Est, s'arrêta plusieurs jours à Douai. Le Conseil municipal s'empressa d'affecter une somme de 6000 francs aux frais de sa réception. En revanche, les troupes lui infligèrent un accueil glacial. Au moment même où les officiers de la garnison, sortaient de chez le duc de Berri les cris de « vive l'Empereur » éclatèrent de toutes parts. Avec beaucoup de présence d'esprit, le duc de Berri se mit à rire, en disant que c'était l'effet de l'habitude. A quelques moments de là, il fut moins maître de lui, quand le Commandant de place, se présenta, avec des boutons, à l'aigle impériale sur son uniforme. A la revue, les régiments d'artillerie et du train, ne poussèrent pas une seule acclamation, malgré toutes les prières de leurs officiers. C'était là un indice peu équivoque des sentiments de l'armée, pour la première restauration.

Un autre fait allait ajouter encore à cette hostilité de l'armée: la distribution des nouveaux drapeaux qui eut lieu à Douai, comme dans toute la France, au mois d'octobre 1814. Quant aux anciens, ils furent brûlés, et procès-

verbal fut dressé de leur incinération. Les glorieux vétérans de la Grande Armée, y virent la plus cruelle injure aux triomphes, par lesquels ils avaient immortalisé le nom français. Telles étaient leurs dispositions d'esprit d'un bout de la France à l'autre, quand tout à cœup, éclata, comme un coup de tonnerre la nouvelle du retour de l'île d'Elbe.

C'est le 9 mars 1815 que fut connu à Douai, le débarquement de l'Empereur au golfe Jouan.

Le même jour, le général Lahure qui commandait en chef le département, ordonna que le service se ferait, à Douai, avec la même rigidité qu'en temps de guerre. Les postes des avancées furent rétablis ainsi que les rondes d'officiers: enfin, furent observées toutes les prescriptions des règlements pour l'ouverture et la fermeture des portes. Le 11 et le 13, sur des ordres venus de Paris, l'infanterie et l'artillerie, en garnison dans la place, furent dirigées sur Soissons et Meaux, dans le vain espoir, d'arrêter la marche de l'Empereur.

Douai était donc dégarni de troupes; aussi le Commandant supérieur, écrivit, le 13, à M. le Maire de Douai, pour lui demander le concours de la garde nationale. De plus, comme les armées alliées pouvaient, sous prétexte des événements, tenter une attaque sur Douai, le général Lahure, faisait mettre les eaux dans les fossés de la place, pour éviter toute espèce de surprise. Sur son ordre, deux pièces de campagne étaient mises en batterie à chacune des portes de la ville, dans les ouvrages au-delà du pont-levis, avec les munitions nécessaires pour les servir. L'artillerie qui se trouvait au Polygone fut rentrée, d'urgence, à Douai, afin de la préserver d'un coup de main. Ces précautions étaient d'autant plus nécessaires que la place était sans

garnison : tout le fardeau de la défense retombait de nouveau sur la garde nationale qui était insuffisamment armée, car il eût fallu un ordre du Ministre pour disposer en sa faveur des fusils qui se trouvaient à l'Arsenal.

Le 20 mars, le jour même où l'Empereur rentrait aux Tuileries le duc d'Orléans arrivait à Douai. Il avait reçu de Louis XVIII le commandement de la région du Nord. La population lui fit un chaleureux accueil : car les souve- de Valmy et de Jemmapes formaient autour de son nom, une patriotique auréole. Après avoir visité l'Arsenal et les établissements militaires il partit pour Lille ; quinze ans plus tard, devenu roi de France, le duc d'Orléans disait à la députation de la ville de Douai, venue pour le féliciter de son avénement au trône : « je me rappelle avec une vive émotion l'accueil qui m'a été fait à Douai, en 1815, à une époque bien triste, bien malheureuse, » et devant la députation de la garde nationale, il ajoutait : « je me rappelle toujours avec plaisir les jours que j'ai passés dans dans votre ville, à différentes époques, je me rappelle surtout le séjour que j'y fis en 1815, au moment où j'allais quitter la France et les témoignages d'affection que me prodiguèrent ses habitants ; je leur recommandai de se soumettre au nouveau gouvernement, de ne point ouvrir leurs portes aux armées étrangères, et de conserver ce boulevard de notre belle France. »

Les événements suivaient, en effet, leur irrésistible cours. Louis XVIII arrivé à Lille le 22 mars avait bientôt perdu tout espoir de s'y maintenir. Comprenant l'impossibilité de contenir le torrent qui entraînait hommes et choses, il franchissait la frontière et se réfugiait à Gand. Le duc d'Orléans partit pour l'Angleterre, ne voulant pas se trouver en Belgi-

que, au milieu des armées coalisées contre la France. Mais, avant de quitter le sol français il adressa au général commandant l'arrondissement de Douai et de Cambrai, comme à tous les autres généraux placés sous ses ordres, la lettre suivante, qui fut, le même jour affichée sur les murs de Douai :

Lille, le 23 mars 1815.

A Monsieur le général, Baron Lahure, Commandant les arrondissemens de Douai et Cambrai.

Je vous préviens, mon cher Général, que les malheureuses circonstances où nous sommes, ayant déterminé le Roi à sortir de France, cet après-dînée, à quatre heures, je vous dégage de l'observation des ordres que je vous avois transmis en son nom, et je m'en rapporte à votre jugement et à votre patriotisme, pour faire ce que vous croirez le plus convenable aux intérêts de la France et à vos désirs.

Communiquez les dispositions de cette lettre aux Commandans des Places de votre commandement et aux troupes sous vos ordres.

Signé Louis-Philippe d'Orléans.

Pour copie conforme. Le Général Baron Lahure.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai, en communiquant à MM. les Maires, les Chefs de la garde nationale, les Commandans des gardes volontaires, la lettre ci-dessus, les prie, on ne peut plus instamment, d'y donner la plus grande publicité. Ils peuvent y ajouter qu'un ordre du jour de M. le Maréchal Duc de Trévise, vient d'être publié dans le même sens ; qu'aucun des Ambassadeurs étrangers n'a

quitté Paris depuis que l'Empereur y a repris les rênes du Gouvernement; et que, si nous jouissons déjà de l'heureuse certitude qu'il n'y aura pas de dissentions civiles nous devons même espérer de ne pas avoir de guerre extérieure.

Douai, le 24 mars 1815.

Ch. De Lamorre.

Ainsi, au moment où la monarchie semblait s'écrouler, à la veille de reprendre le dur chemin de l'exil, le duc d'Orléans n'avait qu'une pensée au cœur, celle de la France; il rendait la liberté pleine et entière aux généraux placés sous ses ordres, et les laissait aux inspirations de leur patriotisme et de leur devoir.

Le devoir, à ce suprême moment, ne pouvait être douteux, ni pour le général commandant Douai, ni pour la faible garnison, dont il était le chef. C'était de conserver à la Patrie les forteresses dont il avait la garde; c'était de faire face à l'ennemi, qui allait de nouveau envahir nos frontières, c'est ce que fit le général La Húre, et, avec lui, toute la garnison placée sous ses ordres.

En quittant Douai, le duc d'Orléans, avait recommandé par dessus toute chose, au Commandant supérieur, de conserver cette place forte à la France. Aussi, dès le 23, le général Lahure écrivait au Commandant du 4e lanciers, à Orchies, d'observer tous les mouvements que nos voisins pourraient faire sur la frontière, et il ajoutait:

« Si vous aperceviez quelques démonstrations hostiles je vous prie de m'en donner avis par une ordonnance : car, dans les circonstances où nous nous trouvons, on ne saurait prendre trop de précautions pour conserver à la France cette belle frontière. »

Enfin, le 24, il établissait un poste d'infanterie à l'Entrée-des-Eaux, et donnait la consigne la plus rigoureuse, pour la police des remparts ; défense la plus absolue était faite de monter sur les parapets et de pénétrer dans les batteries.

Le 25 mars 1815, la cocarde tricolore fut reprise par les troupes de la garnison : le même jour, le Conseil municipal envoyait une adresse à l'Empereur. Le Conseil se félicitait de voir « l'Empire français rétablir par des mains françaises, » et de la promesse de loi, qui assureraient la liberté et » le bonheur du peuple. »

Dans sa proclamation du 24 mars 1815, le Sous-Préfet de Douai, M. de Lamorre, avait pris ses désirs pour la réalité, en affirmant aux Maires, Chefs de la garde nationale, Commandants des gardes volontaires, qu'il n'y aurait pas de guerre extérieure. En fait, il devait en être tout autrement; l'hostilité de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, de l'Angleterre, s'affirmant dès le premier jour, il fallut, de nouveau, armer nos places fortes pour les mettre en état de défense.

Les fortifications de Douai étaient en fort triste état, comme le prouve la lettre que le général Lahure adressait le 6 avril au général Comte d'Erlon, qui commandait le 1er corps d'observation cantonné dans les environs de Lille.

« Je crois devoir remettre sous vos yeux la véritable situation dans laquelle se trouve actuellement la Place de Douai pour ce qui concerne ses moyens de défense.

« La Place a été entièrement désarmée et toutes les palissades ont été ôtées et mises en magasin l'année dernière.

« Lors des premiers évènements, comme elle était ouverte, sur plusieurs points, j'ai fait mettre de l'eau dans les fossés et placer quelques pièces de campagne dans les ouvrages

avancés, en avant des ponts levis. Depuis, nous avons placé d'autres pièces de campagne dans les flancs du corps de la place.

« Le génie a fait quelques petits ouvrages pour fermer les brèches qui existent au revêtement du rempart. Il y a également fermé de palissades les Places de l'avancée des portes.

« Vous jugerez, mon général, si les précautions suffisent pour le moment, ou s'il convient d'entreprendre les travaux nécessaires à une défense plus sérieuse (1). »

La situation était d'autant plus grave que l'armement de la place ne se composait que de 46 pièces de canon, chiffre tout à fait insuffisant pour défendre un front aussi étendu.

Le 7 avril, comme les campagnes des environs redoutaient l'inondation qui eût été un désastre pour la culture, l'autorité militaire fit savoir aux maires de Douai, Lambres et Bouchain que les eaux ne seraient tendues qu'à la dernière extrémité et qu'ils pouvaient tranquilliser les habitants.

De nombreux mouvements de troupes ne tardèrent pas à avoir lieu dans l'arrondissement. La division de cuirassiers du général comte Milhaud fut cantonnée aux alentours de Douai : Les 4e et 7e régiments, à Arleux et Lécluse ; le 1er régiment, à Somain, Pecquencourt et Vred ; le 12e à Flines et à Bouvignies. Ces mêmes points avaient été occupés par nos troupes en 1793.

La grosse difficulté était d'approvisionner de fourrages,

(1) Les documents reproduits dans ce chapitre sont empruntés aux Archives de la ville de Douai, aux procès-verbaux du Conseil municipal, et au Registre de Correspondance du général La Hure, communiqué avec une extrême obligeance par M. le Baron Paul La Hure, maire de Wavrechain-sous-Faux.

une telle masse de cavalerie. Les approvisionnements de réserve existant dans les magasins de la place étaient fort loin d'être au complet, aussi, fallut il recourir aux départements voisins pour se procurer ce qui manquait. Le 15 avril, le général Lahure informait le comte d'Erlon, commandant du corps d'armée, qu'avant huit jours les chevaux ne pourraient plus subsister dans les cantonnements qui leur avaient été assignés, et qu'il était urgent de pourvoir à cette situation. Il émettait l'avis de reporter les 4 régiments de cuirassiers de la division Milhaud, entre Cambrai, Péronne et St-Quentin, où ils trouveraient des cantonnements abondants en fourrages, tout en n'étant qu'à une seule journée de Valenciennes. Le Commandant du corps d'armée préféra procéder par voie de réquisition dans les départements voisins, et la division Milhaud, ne quitta pas l'arrondissement de Douai. Elle fut passée en revue le 5 juin, à Dechy par le général Milhaud. Treize jours plus tard, à Waterloo, elle prenait part à cette charge de cavalerie qui restera célèbre dans les annales militaires, et qui arracha, au duc de Wellington, à demi vaincu, ce cri désespéré : « la nuit ou Blucher » « night or Blücher ! »

Il fallait, en effet, se préparer à lutter de nouveau, contre l'Europe coalisée. Le 4 juin, le général Lahure, commandant les arrondissements de Cambrai et de Douai, informait, le Maire de la ville et le Sous-Préfet que la Place était mise en état de siège, et que, dès lors, toute l'autorité passait entre les mains des chefs militaires. Il prescrivait, en même temps, au commandant du génie de ne rien laisser au dehors de la Place, qui fut de nature à faciliter les opérations des troupes occupant la Belgique. En conséquence, tous les bateaux pouvant servir de moyen de passage, sur

le canal, furent aussitôt réunis à Douai au nombre de 261.

Enfin, la mise en défense des remparts fut assurée ainsi que l'approvisionnement de siège de la Place. La part contributive de la ville s'éleva à 221 mille francs.

Chaque jour, les canonniers des gardes nationales s'exerçaient à la manœuvre du canon. La garnison se composait de 7 bataillons de gardes-nationaux de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise, du Nord et du Pas-de-Calais, tous résolus à une défense énergique. La garde nationale sédentaire était plus spécialement affectée au maintien de la tranquillité publique. Une pétition des élèves du Lycée attesta que chez la jeunesse de nos écoles, le patriotisme n'attendait pas le nombre des années. Ils demandaient l'autorisation de concourir à la défense de la Place, et de former une sorte de bataillon scolaire, devançant ainsi dans leur ardeur juvénile, la législation future.

Cette pétition fut adressée au gouvernement, par l'intermédiaire du Recteur de l'Académie de Douai, M. Taranget.

Mais déjà les opérations militaires avaient commencé, et le canon s'était fait entendre, à Ligny et aux Quatre-Bras. C'est le 21 juin que se répandit à Douai la nouvelle de la funeste bataille de Waterloo, suivie bientôt par l'arrivée des convois de blessés. Bien que sanglants et mutilés, ces glorieux vaincus, en traversant la ville, se soulevaient, malgré leurs souffrances, sur les chariots où ils étaient couchés, pour pousser encore le cri de « Vive l'Empereur ! »

Cependant les armées anglaise et prussienne avaient envahi la France. Des troupes anglaises s'étaient présentées le 24 juin devant Cambrai, qui ouvrit ses portes sans coup férir. La citadelle avait suivi cet exemple le 25. Le 26 Louis XVIII faisait son entrée dans la ville, où il donnait, le 28, la déclaration dite de Cambrai.

La situation de Douai devenait donc des plus critiques, car il était à craindre, que pour avoir une voie de communication facile avec la Belgique, les coalisés, ne réunissent tous leurs moyens contre cette place. En prévision de cette éventualité, le général Flamand, commandant supérieur de la défense à Douai, avait prescrit, de commencer immédiatement l'inondation. L'ordre fut exécuté, et, le soir même, l'eau déborda les rives de la Scarpe, et se répandit, dans la campagne, sur la gauche principalement.

Les archives du génie militaire jusqu'ici inédites, renferment un très intéressant rapport du chef du génie Lafaille, sur les événements qui s'accomplirent à Douai, du 20 juin jusqu'au 14 juillet 1815.

Le 24, le général Lahure, commandant le département, apprenant que les Anglais, étaient à Aubigny-au-Bac, sur la route de Cambrai à Douai, envoya son aide-de-camp en parlementaire pour demander un armistice, conformémént aux ordres du lieutenant général Frère, commandant la 16e division militaire. Le parlementaire ne revint que le 25 au soir, avec une réponse évasive du général anglais Calville.

En revanche le 27 et le 28, il se présenta, sur les routes de Cambrai et de Valenciennes, des parlementaires dont l'un se dit envoyé par le prince d'Orange. Ils venaient sommer la Place de se rendre. Les généraux Lahure et Flamand refusèrent de les laisser entrer dans Douai, et de recevoir leurs dépêches, résolus qu'ils étaient de repousser toute proposition tendant à la reddition de la ville.

Immédiatement averti le Conseil municipal se réunit en séance extraordinaire, et se déclara en permanence. Les membres du Conseil pris selon l'ordre du tableau furent répartis en autant de Commissions de cinq membres cha-

cune que leur nombre en pouvait fournir. Chacune de ces Commissions, resta, à son tour, en permanence, à la mairie, pendant six heures.

Pour déférer au vœu du Conseil, le général commandant l'arrondissement, envoya un deuxième parlementaire porteur de la lettre suivante adressée au Commandant des troupes alliées, sur la route du Cateau :

Monsieur le Général,

Napoléon ayant abdiqué le pouvoir, la guerre que nous faisons maintenant n'a plus de motifs; dans quelques jours, peut-être, les souverains alliés seront d'accord sur la forme du gouvernement à donner à la France. Il est donc inutile de prolonger les malheurs de la guerre. Les places du département du Nord sont défendues par des Français qui n'ont d'autre but que de servir la Patrie et d'être fidèles aux lois de l'honneur; ils s'empresseront d'obéir au gouvernement qui sera légalement constitué ; mais ce n'est pas à eux à préjuger cette grande question.

Je vous propose, Monsieur le Général, de suspendre toute hostilité jusqu'à ce qu'elle soit décidée. Nous épargnerons le sang de bien des hommes qui sont au moment de cesser d'être ennemis.

Monsieur le Général commandant la 16e division militaire, a déjà conclu une suspension d'armes avec M. le Général commandant à Tournay et je suis autorisé à traiter, pour le moment, sur le même objet.

On m'assure que Son Exc. le Prince Blücher a déjà cessé les hostilités.

Signé : Le Général Baron LAHURE,

Commandant les arrondissements de Douai et de Cambrai.

Le même jour la proclamation suivante était affichée dans Douai :

Douai, le 28 juin 1815.

Soldats de la Garde Nationale et Habitants de l'arrondissement de Douai

Les évènements se pressent autour de nous, mais la crise dans laquelle nous nous trouvons ne peut durer. Il y a un an, nous étions dans une position à peu près semblable : nous avons joui de la plus parfaite tranquillité, parce que chacun a fait le sacrifice de ses passions et de ses opinions aux grands intérêts de la Patrie.

Vous connaissez les chefs militaires qui commandent dans cette arrondissement. Ils ne firent rien sans se concerter avec les autorités civiles pour conserver à la France les forteresses qui leur sont confiées.

Les députés de la nation traitent, en ce moment, avec les souverains alliés. Soyens calmes et ne présageons rien sur la grande question qui doit assurer le bonheur des Français.

Habitants de l'arrondissement de Douai, l'ordre et l'union que vous saurez conserver éloigneront de vous toute espèce de malheurs.

Le Général Baron Lahure.

Cependant des symptômes d'inquiétude et d'agitation se manifestaient parmi la population ouvrière, privée de travail et de pain. Un attroupement s'était formé sur la Grand Place, et donnait des craintes pour la tranquillité publique. Le Conseil municipal sortit tout entier de la Mairie, et M.

Durand Delecourt, adjoint faisant fonctions de maire, lut à haute voix une proclamation destinée à ramener le calme dans les esprits. Cette lecture eut lieu, d'abord, devant l'Hôtel-de-Ville, au carrefour de la rue de la Halle et de la Grande Place ; à celui de la rue de Bellain et de celle de St-Christophe ; sur la place St-Pierre, à la place du Palais; du Marché-au-Poisson, au bas de la rue des Foulons; du carrefour de la rue des Minimes et de celle de la Mairie.

Voici d'ailleurs le texte de cette proclamation qui eut tout l'effet désiré :

Habitans de la ville de Douai,

« Vous écouterez, sans doute, la voix de vos magistrats, et vous sentirez que le calme est nécessaire dans les circonstances où nous nous trouvons. Croyez que les autorités civiles et militaires ne feront rien qui puisse compromettre le salut de cette cité et que leurs efforts communs tendront au maintien de l'ordre public. Pour obtenir ce résultat, vous devez vous abstenir de ces rassemblements, de ces mouvements qui ne peuvent qu'occasionner des troubles et des malheurs. Soyez paisibles et confiants : retournez à vos habitations et reposez-vous sur l'autorité du soin de vos intérêts. »

Le Maire et les Membres du Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance constate que cette lecture fut accueillie par des bravos multipliés, et par quelques cris de « Vive le Roi. »

Au surplus, le registre aux délibérations du Conseil municipal donne un récit aussi complet que fidèle des évènements de cette journée.

En voici le résumé :

Le général Flamand, commandant supérieur de la Place, fit demander au Conseil municipal de se réunir dans la soirée. Il se rendit à la séance et avisa le Conseil qu'un parlementaire s'était présenté pour réclamer la reddition de la Place au nom de S. M. Louis XVIII. Il était porteur d'un paquet que les généraux employés dans la Place avaient refusé d'ouvrir et d'accepter. Le général ajouta que cette première démarche pouvait être suivie d'autres instances, et, enfin, d'hostilités. Il déclara nettement que le Commandant supérieur, et les militaires chargés de la défense de la Place, étaient fermement résolus de la garder à la France, de la défendre, en conséquence, jusqu'à la dernière extrémité et de ne le remettre jamais qu'à une autorité émanée du gouvernement, quel qu'il fût, que la France aurait manifestement adopté et reconnu. En terminant le général invita le Conseil municipal à concourir, avec lui, au maintien du bon ordre et de la tranquillité parmi les habitants.

M. Durand-Delcourt, répondit, que cette ligne de conduite était entièrement conforme aux intentions et aux vœux de tous ses membres, et qu'il pouvait compter sur le zèle et la coopération du Conseil, pour tout ce qui intéresserait la sûreté et la tranquillité publique.

Ce parfait accord entre l'autorité militaire et l'Administration municipale se manifesta, d'une façon éclatante, dans la grave question des subsistances. Les marchés étaient devenus presque déserts. Le prix de toutes les choses nécessaires à la vie avait subi un énorme renchérissement. Les ouvriers, sans travail pour la plupart, commençaient à souffrir de la faim. Les autorités militaires offrirent de mettre

chaque jour, à titre de prêt, un certain nombre de rations à la disposition de la Municipalité. Il fut ainsi prêté par fractions, à la ville, 80 hectolitres de farines qui furent transformées en pain et distribuées gratuitement à la partie indigente de la population. C'était le meilleur moyen de prévenir les troubles qui sont la conséquence fatale de la famine, et d'assurer l'ordre public.

Cette mesure fut aussitôt portée à la connaissance de tous par une proclamation. Une première distribution eut lieu, le même jour, 29 juin, aux frais du Conseil Municipal, dont les membres se cotisèrent dans ce but. Il avait fallu, en effet, remettre au lendemain la délivrance des farines promises par l'autorité militaire, afin d'obtenir dans l'intervalle, une autorisation régulière du Comité d'approvisionnement de siège.

Dans la journée du 29, se produisirent deux incidents que relate le registre aux délibérations du Conseil municipal. Il rend compte, en effet, heure par heure, de tous les évènements qui marquèrent le blocus de Douai, du 27 juin au 13 juillet 1815. C'est l'histoire complète de cette courte période qui fut, pourtant si féconde en difficultés.

Par l'ordre de l'Administration municipale, le guetteur observait, avec soin, du haut du Beffroi tous les mouvements qui se produisaient autour de la ville. Il remarqua, dans l'après-midi, des masses très considérables de paysans dont le plus grand nombre armé de fusils descendaient des villages de Cantin, Gœulzin, Férin ; se réunissaient sur la grand'route, et paraissaient se porter vers la ville. Le rapport du chef de génie Lafaille, constate, qu'il fut tiré des coups de fusil sur nos ouvrages avancés, qui leur répondirent par quelques coups de fusil et de canon. Je crois, dit-il, qu'il n'y a eu personne de tué, ni d'un côté, ni de l'autre.

Cet attroupement dissipé, le Conseil eut à s'occuper de la ville même. Il s'était produit des mouvements tumultueux sur la Grand'Place ; un détachement de la garnison, avait même chargé les armes, pour y rétablir l'ordre, et une collision avait failli éclater. Cette fois encore, l'accord entre les autorités militaires et civiles, réussit à maintenir la tranquillité publique, sans effusion de sang.

Le 2 juillet, le procès-verbal constate « que, depuis plusieurs jours, aucun courrier n'est arrivé : les lettres, les journaux manquent. La ville est dans l'ignorance absolue de tout ce qui se passe au dehors. Un membre du Conseil s'offre à faire le voyage de Lille, pour recueillir des renseignements, mais, il est obligé de renoncer à son projet. La route de Douai est coupée par des postes qui arrêtent plus ou moins longtemps les voyageurs. Les portes de Lille ne s'ouvrent que de 3 heures en 3 heures. On y rentre difficilement. En fait, la ville de Lille est sévrée, comme la nôtre, de lettres et de journaux ; privée, comme elle, de toute communication avec la capitale, on ne peut donc en rapporter aucun renseignement. Comme conclusion, le Conseil reconnait, avec regret, qu'un voyage à Lille serait sans utilité. »

Cependant, le 4 juillet, le général Lahure, fit partir pour Lille le caissier du Receveur de l'arrondissement pour tâcher d'obtenir les fonds nécessaires à la solde de la garnison qu'il importait de ne pas laisser en retard, dans des circonstances aussi critiques. Il était porteur d'une lettre du général pour le Comte Frère, commandant la 16e division militaire.

« On répand ici, une multitude de nouvelles ; nous ne croyons à aucune et faisons notre devoir.

« J'avais envoyé un deuxième parlementaire au commandant des troupes alliées lorsque des détachements se sont approchés de Douai : un M. le Comte d'Olonne, qui les dirigeait, a ouvert ma dépêche et a profité de cette occasion pour me faire parvenir copie de toutes les sommations que nous avons refusé de recevoir. Je hasarde de vous les envoyer avec toutes les lettres qui y étaient jointes.

« Des troupes belges sont autour de Valenciennes et font des dispositions contre cette place. On m'a envoyé de ce côté, un parlementaire que j'ai refusé de recevoir. On dit que Le Quesnoy est rendu, et on m'a assuré avoir vu arriver la garnison à Cambrai. Je vous réitère la demande d'une centaine d'hommes solides : ils nous seront indispensables, si notre position devient plus difficile. Il ne nous est pas resté un seul Douaisien, vous les avez tous.

« Je vous prie, mon général, de me donner quelques nouvelles. »

Dans une lettre du même jour, le général Lahure, disait au commandant de Bouchain : « la garde nationale de Douai, fait très bien son service. » Elle multipliait les patrouilles, afin d'assurer dans la ville le maintien de l'ordre.

Ainsi, tandis que Cambrai et sa citadelle avaient ouvert leurs portes ; que le Quesnoy s'était rendu ainsi qu'Arras, que Valenciennes allait suivre leur exemple, Douai n'avait même pas voulu recevoir les parlementaires, qui lui avaient été dépêchés, de tous côtés, ne voulant rien préjuger des décisions que les Représentants prendraient pour l'avenir de la France.

Pour empêcher toute communication avec l'extérieur, le général Flamant demanda qu'au lieu de faire, comme d'habitude, les inhumations au Raquet; elles eussent lieu, à

l'ancien cimetière militaire, à la droite de l'avant dernier pont de la porte de Valenciennes. Les portes de la ville étaient rigoureusement fermées; l'inondation en protégeait les abords; mais elle avait l'inconvénient, de réduire à l'immobilité les moulins de Douai. Une députation du Conseil municipal obtint du général Flamant la promesse qu'il serait donné aux meuniers l'eau nécessaire pour mettre les moulins en jeu.

Le volume d'eau qui leur fut rendu momentanément, ne leur permit qu'un travail très lent; d'où une quantité insuffisante de mouture. Une enquête fut ordonnée, pour connaître l'approvisionnement total des boulangers de la ville. Il s'élevait à 2000 hectolitres de farines représentant la consommation de 20 jours. Les moulins de la ville pouvaient donner 82 hectolitres par jour. Il en résultait, qu'à cet égard, il n'y avait pour le moment aucun danger pour l'alimentation publique.

Au point de vue financier, la situation laissait singulièrement à désirer. Les caisses de l'Etat étaient vides; il fallait cependant, assurer à la très nombreuse garnison de la ville, le paiement régulier de sa solde. Les efforts du général Lahure, pour obtenir à Lille les fonds nécessaires, n'ayant pas abouti, il donna l'ordre, le 5 juillet, au maire de Douai, de faire verser, dans les 24 heures, à titre d'emprunt, dans la caisse du payeur de la guerre, une somme de dix-huit mille francs, qui devait être prise: partie, dans la caisse du Receveur des Hospices; partie, dans celle du Mont-de-Piété. Le remboursement était promis sur les premiers fonds qui rentreraient des contributions.

M. Durand-Delcourt, transmit aussitôt cette lettre à la Commission des Hospices, et au Directeur du Mont-de-Piété:

« les ordres qu'elle renferme, disait-il, sont trop pressants, et leur objet trop important pour que j'aie besoin d'y ajouter l'invitation de vous occuper sans retard à vous y conformer. »

Comme l'administration des Hospices n'y mettait pas d'empressement, elle reçut de la Mairie, le 6 juillet, de nouvelles instances, à l'effet de donner à l'autorité militaire la plus prompte satisfaction. Les 18 mille francs furent enfin versés et la solde put être payée à la garnison.

On était à la veille des fêtes de Gayant? Etait-il possible de songer à les célébrer dans de si douloureuses circonstances? La question fut longuement discutée au Conseil municipal; comme l'atteste l'extrait de la

Séance du 7 Juillet 1815

La séance est reprise à 5 heures du soir.

M. l'Adjoint faisant les fonctions de Maire rappelle que dimanche prochain, neuf du mois, est le jour où aurait dû être célébrée la fête communale. La ville étant en état de blocus, depuis le 27 du mois dernier, aucun préparatif n'a été fait pour la célébration de cette fête et cette célébration ne pourra avoir lieu.

Il est rappelé qu'en l'année 1710, la fête de Gayant étant arrivée pendant le siège que la ville essuya cette année, la fête n'eut pas lieu. Il est reconnu par le Conseil qu'il ne sera point possible de la célébrer dimanche. On demande s'il ne conviendrait pas de donner avis au public de la non célébration de la fête. M. l'Adjoint observe que la fête communale qui, toutes les années, est annoncée au moins huit jours d'avance ne l'ayant pas été cette année, que le silence

de l'Administration à cet égard fait connaître assez ce qu'elle a résolu.

Le Conseil délibère qu'il ne sera rien publié ni affiché au sujet de l'ajournement de la fête communale.

Un autre précédent aurait pu être rappelé : c'est qu'en 1792, le Conseil Municipal, après avoir supprimé Gayant, dans sa séance du 5 juin, avait consacré partie du crédit ouvert pour son entretien, à des prix d'assiduité dans le service de la garde nationale. Le 14 juillet 1792, il fut décerné, à titre de récompense, des sabres d'honneur sur les lames desquels étaient gravés les noms de ceux qui les avaient obtenus.

L'effervescence d'une partie de la population prenait des proportions dangereuses. Les rixes se multipliaient tellement, qu'elles firent l'objet de nombreux rapports au Conseil municipal.

« M. le Commissaire de Police explique qu'une disposi-
» tion réciproque à se croire mutuellement offensés l'un par
» l'autre semble se manifester entre les habitants et les
» militaires. Une patrouille a fait feu sur des hommes qui
» ont répondu grossièrement au qui vive qui leur a été
» adressé. Il n'en est pas résulté d'accident. » L'irritation était encore plus grande chez les populations des campagnes à qui la fermeture des portes de la ville et l'inondation des alentours de la place, causaient un préjudice considérable. L'incident le plus futile aurait suffi pour amener une collision sanglante et d'irréparables malheurs. Le danger s'aggravait à mesure qu'approchait le dénouement.

Le 10 juillet, parvint à Douai un journal du 8 mentionnant que Louis XVIII avait fait son entrée dans Paris. Le 11, tous les papiers publics, reçus le matin, confirmèrent la nouvelle.

Dès le 10 juillet, le général commandant les arrondissements de Douai et de Cambrai, avait écrit la lettre suivante au Ministre de la guerre :

« Depuis le 28 juin, nous ne recevons point de courrier et nous n'avons aucune nouvelle officielle de ce qui se passe à Paris.

« Quelques particuliers se sont procuré des journaux qui annoncent l'arrivée de Sa Majesté dans la capitale. Monseigneur, nous avons gardé et gardons nos places pour la France : nous nous sommes appliqués à y maintenir le calme et la tranquillité pour éviter l'anarchie et des désordres dont les étrangers n'auraient point manqué de profiter pour nous surprendre.

Si le Roi a repris les rênes du Gouvernement, nous sommes prêts à exécuter les ordres que Sa Majesté nous fera transmettre officiellement. »

Le 11, les généraux commandant à Douai, informaient le Conseil Municipal qu'ils prenaient les précautions nécessaires pour maintenir l'ordre parmi les militaires composant la garnison, et qu'ils invitaient la Municipalité à prendre les mesures qu'elle jugerait convenables pour le maintien de la tranquillité parmi les habitants. Ils déclaraient qu'ils tiendraient la place en état de défense, aussi longtemps qu'elle pourrait être menacée par les armées alliées ; qu'aucune provocation n'aurait lieu de la part des militaires et demandaient qu'une proclamation du Conseil invitât les habitants à modérer encore pendant quelque temps l'expression de leurs sentiments. De plus, ils prenaient les mesures nécessaires pour faire baisser et disparaître peu à peu l'inondation.

Enfin, le 12, ils avisaient l'Administration municipale,

qu'ordre avait été donné à la garnison de prendre la cocarde blanche et faire disparaître les aigles ; qu'il n'y avait plus de motif d'arrêter l'élan des habitants qui désiraient arborer le drapeau blanc, qu'il était nécessaire, cependant, de continuer les précautions garantissant la sûreté de a place et la tranquillité publique.

Déjà, à la pointe du jour, le drapeau blanc avait été hissé au sommet du Beffroi, et annonçait au dehors que la ville était soumise au gouvernement de Louis XVIII.

Il restait une question délicate à trancher : c'était celle de la proclamation aux habitants de Douai, pour leur annoncer cet évènement. Le général Flamand demanda qu'elle n'eût pas lieu, avec musique et cortège. Il avait visité, le matin, les bivouacs et postes occupés par la garnison, et trouvé les esprits aigris et irrités. Il répondait du maintien de l'ordre s'il n'était pas fait de proclamation dans les rues. S'il en était fait une, il rendait l'Administration responsable des suites qu'elle pourrait avoir.

Il fut fait droit à ces sages observations : et l'on se borna à afficher la proclamation dans tous les quartiers, surtout dans les plus éloignés de la Place.

Malgré ces précautions, des altercations très vives, surgirent aussitôt entre les militaires et les habitants. Elles prirent un tel caractère qu'il fallut interdire l'accès de la Grand'Place par les trois principales rues qui y aboutissaient et sur lesquelles, depuis plusieurs jours, des canons étaient constamment braqués. C'est alors que se produisit un incident, ainsi rapporté par Etienne de Jouy, membre de l'Académie Française, dans le chapitre qu'il a consacré à la ville de Douai.

« En 1815, le général Scalfort, retiré à Douai, après

quarante ans de services et vingt-trois campagnes y commandait la garde nationale, malgré son grand âge. La garnison de cette ville après la déplorable journée de Waterloo, refusait d'ouvrir ses portes. Le peuple qui souffrait de l'état de siège, et que d'ailleurs quelques meneurs avaient excité, s'agitait dans la ville et se répandait en invectives contre la garnison : on fit conduire des pièces de canon sur la Place d'Armes, l'artillerie et les autres troupes vinrent s'y former en bataille : le peuple alors, toujours lâchement et insidieusement poussé, ne s'en tint plus aux injures; il lança des pierres aux artilleurs. Ces braves que, depuis trois jours, on abreuvait d'outrages et que l'on contenait avec peine se portèrent, avec fureur, à leurs pièces ; les dirigèrent vers la rue de la Mairie, où se trouvait une grande affluence d'hommes, de femmes, d'enfants; déjà la mèche s'approchait de la lumière. Le général Scalfort dont une ancienne blessure a rendu la marche difficile, court, s'élance à la bouche du canon : « Amis ! dit-il, si vous faites feu, c'est moi que vous atteindrez le premier. » Grâce à cette action héroïque, la guerre civile fut étouffée à sa naissance et bien du sang français épargné : qui pouvait calculer les suites d'un premier coup, entre deux partis, également exaspérés ? »

Le 13 juillet amena la fin du blocus. Le Comte d'Olonne qui, depuis plus de quinze jours, se tenait à portée de la place, y fit parvenir un ordre signé du Roi et contresigné par le maréchal Gouvion St-Cyr, ministre de la guerre, le nommant commandant supérieur de Douai.

Voici, d'ailleurs le récit des faits tels que les rapporte la délibération du Conseil municipal :

« Le 13 juillet, à onze heures, le Corps Municipal et le

Conseil précédés par le corps de musique de la garde nationale escortés par la compagnie des canonniers de la garde susdite, et par celle des pompiers, sortent de la ville aux acclamations de tout le peuple qui s'est porté sur son passage et manifeste sa joie par les cris répétés de « Vive le Roi. » Ils s'avancent au-delà de la dernière barrière de la porte dite de St-Eloi, plus loin que le lieu dit le Raquet où le cortège joint M. le maréchal de camp Comte d'Olonne, s'avançant avec son état-major, à la tête d'un corps considérable de paysans armés. M. l'Adjoint présente à M. le Comte, au nom de la ville, l'hommage de sa soumission et de son dévouement. »;

M. le général Flamand et quelques officiers du Conseil de défense de la place arrivent, au même moment; une conférence entre ces Messieurs et M. le Commandant nommé par Sa Majesté s'établit, dans la maison du sieur Wartel. Elle traine en longueur et se termine sans qu'une capitulation soit convenue....

Les envoyés militaires, le Conseil Municipal et toute son escorte, rentrent dans la ville.

Le procès-verbal passe sous silence un incident qui faillit tourner au tragique. Dans cette première entrevue, le Comte d'Olonne avait exigé que les troupes restant dans la place missent bas les armes. Il dut renoncer à cette prétention sur le refus indigné de ces vieux soldats, plus habitués à remporter des victoires, qu'à subir des capitulations. Ils protestèrent si vivement contre cette humiliante condition, qu'il fut décidé de les laisser se retirer dans leurs quartiers où ils seraient aussitôt licenciés.

Cette grave difficulté résolue, rien ne s'opposait plus à l'entrée du Comte d'Olonne dans Douai; il fut pourtant

stipulé qu'il y entrerait seul, avec son chef d'état-major, sans les troupes irrégulières qu'il avait rassemblées, afin d'éviter un conflit avec la garnison.

Vers quatre heures un quart, la cloche et le carillon du Beffroi annoncèrent l'entrée du Comte d'Olonne. Le Conseil Municipal, se porta à sa rencontre, avec la même escorte que le matin. Le nouveau Commandant supérieur de Douai prit alors la tête du cortège et traversa les rues du Cerf, de la Mairie, pour arriver à l'Hôtel-de-Ville où il en prit possession au nom de Louis XVIII.

Jamais il n'y eut période plus critique pour la tranquillité publique, à Douai, que ces 17 jours de blocus. Les fausses nouvelles avaient beau jeu dans une ville privée de toute communication avec le dehors. Elles surexcitaient au-delà de toute mesure les passions politiques par l'opposition des intérêts en jeu. Plus d'une fois le sang faillit couler à flots dans la rue, et si cette affreuse extrémité fut épargnée à notre ville, c'est à la sagesse, à la prudence et à la fermeté des autorités civiles et militaires, qu'elle en fut redevable.

Fidèle jusqu'au bout à ses devoirs envers la France, le général Lahure, après avoir remis le commandement au Comte d'Olonne, signalait au maréchal Gouvion St-Cyr, ministre de la guerre, le danger que courait la place forte de Douai.

Aussitôt après le licenciement des vieux soldats de la garnison, les gardes nationaux de l'Eure, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, qui partageaient leurs sentiments, se dispersèrent, laissant leurs armes sur les glacis. Le général Lahure en prévenait le Ministre en ces termes :

« Au moment où j'ai l'honneur d'écrire à Votre Excellence, la Place de Douai qui renferme tant d'établissements

précieux, est gardée par une centaine d'habitants, et les magasins à poudre, les canons, les munitions, tout est abandonné à la foi publique, tandis que des étrangers qui convoitent peut-être cette belle frontière sont à nos portes ».

Il fut, d'ailleurs, rendu un hommage mérité, au patriotisme et au dévouement des généraux Lahure et Flamant, par le Conseil Municipal de Douai.

Voici en effet la lettre qui fut adressée au général Lahure par le Maire de la ville et son Conseil :

Monsieur le Général,

Le Conseil Municipal, au milieu de ses délibérations, éprouve le besoin de vous parler de sa reconnaissance. C'est avec la plus vive émotion qu'il revient sur les souvenirs de votre administration qui lui retrace des faits et des rapports qui lui seront toujours chers.

Veuillez agréer, Monsieur le Général, cette expression du Conseil qui s'honore de sa reconnaissance comme de vos bienfaits.

Veuillez agréer l'assurance de mon entier dévouement.

Signé : DURAND-DELCOURT.

Ainsi, en 1815, Douai, repoussa dédaigneusement les sommations nombreuses qui lui furent adressées, tant par le prince d'Orange, que par le général anglais Calville. La ville n'ouvrit ses portes, qu'à un général français, sur l'ordre formel de Louis XVIII et du Ministre de la guerre, près d'un mois après la bataille de Waterloo. Il en fut de même à Lille et dans plusieurs autres places fortes du Nord, au

grand avantage du pays. Il est hors de doute, que si les alliés, avaient pu, grâce à leurs sommations, faire main basse sur toutes les forteresses du département, une fois nantis d'un pareil gage, ils l'eussent bien difficilement restitué. Dans le premier déchaînement de leurs colères contre la France, ils ne parlaient de rien moins que de la démembrer; et, si les défaillances des garnisons, la faiblesse de leurs commandants, eussent rendus les ennemis maîtres du département du Nord, ils auraient peut-être donné suite à leurs menaçants projets. C'est pour parer à ce danger, que les généraux qui commandaient à Douai, et le Conseil Municipal, on tenu à honneur, de garder cette place à la France, au prix de tous les sacrifices et de tous les dangers, et, en agissant ainsi, ils ont bien mérité de la Patrie!

Afin de donner toute sécurité aux coalisés, il fut stipulé par le traité de 1815 que la garnison de Douai et du Fort-de-Scarpe ne dépasserait pas 1000 hommes.

Pour répartir équitablement la charge des réquisitions, qui, sans cela, eussent frappé exclusivement les départements envahis, l'ordonnance royale du 16 août 1815 prescrivit la perception à titre de réquisition de guerre, d'une contribution extraordinaire de cent millions, dans les proportions déterminées pour chaque département, par l'état annexé à l'ordonnance. La somme mise à la charge du département du Nord s'éleva à 4,330,000 francs. La mise en recouvrement eut lieu à Douai, le 25 septembre suivant. La loi du 28 avril 1816, décida que cette réquisition de guerre serait remboursée de la même manière que la dette arriérée. Pour Douai, ce remboursement se fit régulièrement attendre, sous prétexte que l'origine de la créance était insuffisamment justifiée. Il ne put être obtenu qu'en

1836, grâce aux très actives démarches de M. Mancel, alors Sous-Préfet de Douai. Dans une lettre inédite du 19 juin 1836, Martin du Nord, alors député du collège de Douai extra muros, félicitait M. Mancel de la solution si favorable qu'il avait obtenue dans l'affaire des contributions de guerre. La somme remboursée à l'arrondissement s'élevait en effet à plus de 100,000 fr., et fournit aux communes des ressources extraordinaires qui furent les bienvenues. La part de la ville de Douai s'éleva à près de 24,000 francs : elle fut portée en recettes imprévues au compte administratif du 1er août 1838 sous cette rubrique :

« Portion revenant à la ville dans la répartition faite du capital et des intérêts des fonds provenant des réquisitions militaires en 1816. »

Le chapitre du budget « recettes imprévues » où figure cette somme, prouve à lui seul que c'était là pour ainsi « de l'argent tombé du ciel. » Cette solution inespérée, valut la préfecture de l'Orne à l'habile administrateur qui avait su nous obtenir ce difficile remboursement. L'invasion d'ailleurs fit peser sur Douai bien d'autres charges. Par sa délibération du 5 novembre 1815, le Conseil Municipal proclama qu'il fallait une somme de 78,782 francs pour satisfaire aux réquisitions directes des coalisés, et notamment des troupes belges cantonnées dans l'arrondissement.

Le recouvrement de cette nouvelle contribution de guerre fut assuré, en fixant la cotisation de chaque contribuable à 75 0/0 de la contribution foncière établie pour 1815, sur la maison occupée par lui. Furent exemptées les cotes inférieuà 12 francs.

Les réquisitions faites par les armées alliées, l'étaient le plus souvent, avec une brutalité dont il suffira de citer un exemple.

Le 29 juillet, le Sous-Inspecteur du corps d'armée des Pays-Bas avait frappé Douai d'une réquisition. Les quantités de pain exigées n'avaient pas été versées en temps voulu, à St-Amand, dans les magasins de la 1re division militaire.

Voici la sommation qui fut adressée à M. le Maire de Douai :

St-Amand, le 12 septembre 1815.

Le Sous-Inspecteur, chargé de l'administration de la 1re division mobile de S. M. le Roi des Pays-Bas

A Monsieur le Maire de la ville de Douai,

Monsieur le Maire,

Je vois avec peine, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas encore satisfait à la réquisition dernière, frappée par M. le Sous-Inspecteur Stubenrault.

« Je vous préviens, Monsieur, que si cette réquisition n'est pas versée, en entier, le quatorze de ce mois, je vous enverrai vingt-cinq garnisaires, à six francs par homme, et par jour, en redoublant chaque jour de retard.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Sous-Inspecteur,

VAN HAFTEN.

Ce fut un immense soulagement pour Douai et son arrondissement quand, après plusieurs années d'exactions, les troupes danoises, anglaises et prussiennes, qui frappaient tous les environs de leurs incessantes réquisitions, reprirent enfin, le chemin de la frontière. Jamais ennemis ne s'étaient montré plus arrogants, ni plus avides que nos prétendus libérateurs !

CHAPITRE IV.

1870—1871

C'est le dimanche 18 juillet 1870, vers six heures du soir, que les premières troupes partirent de Douai, pour l'armée du Rhin. Deux batteries du 15e régiment d'artillerie mises sur le pied de guerre, furent dirigées vers l'Est, par les voies ferrées : le 20 juillet, le 2e bataillon de chasseurs à pied prit le chemin de Thionville : suivi bientôt par le reste des batteries du 15e. La population émue et sympathique avait fait cortège, jusqu'à la gare, à nos vaillants soldats.

De ceux qui assistèrent à leur départ quel est celui qui n'en a pas gardé l'ineffaçable et douloureux souvenir ! Malgré les chansons patriotiques et les illusions dont se berçait l'orgueil national une vague et inconsciente inquiétude, l'avant coureur ordinaire des grandes catastrophes, planait sur la foule, comme si elle avait eu l'intuition de nos prochaines défaites.

Et cependant, malgré ces pressentiments inavoués et cette involontaire tristesse, personne ne soupçonnait encore

tout ce que l'avenir nous réservait, à bref délai de calamités et de revers sans exemple dans notre histoire. Ces soldats jusque là habitués à vaincre : trahis désormais par l'implacable fortune ; décimés par d'invisibles ennemis avant même que d'entrer en ligne, et écrasés sous le nombre malgré des prodiges de valeur ; la France envahie : les capitulations de Sedan, de Metz et de Paris, tel était le sort que la fatalité plus forte que le courage devait bientôt infliger à nos armées !

Du reste, rien que les précautions prises dès la déclaration de guerre étaient bien faites pour rappeler tout ce que la fortune des combats peut avoir de cruels caprices. Dès le 18 juillet, le règlement sur le service des places était mis en vigueur à Douai, et les portes de la ville furent fermées, de 10 heures du soir à 4 heures du matin.

Le 3 août, la dépêche annonçant l'heureux combat de Saarbruck mit en fête la ville entière. Toutes les maisons furent pavoisées : hélas ! quelques jours plus tard, il fallait ôter, pour toute la durée de la guerre, ces drapeaux, qui n'avaient fêté que l'ombre et le simulacre d'une victoire !

Les mauvaises nouvelles ne tardèrent pas à se succéder coup sur coup : Weissembourg, Reischoffen, Forbach, trois sanglantes et héroïques défaites : puis les grandes batailles sous Metz, Borny et Gravelotte, qui balancèrent un instant la fortune et firent naître quelques jours d'espérance ; Mars la Tour enfin, qui fixa les destinées de cette vaillante armée de Metz désormais perdue pour la France, et à qui il ne manqua pour vaincre, qu'un général en chef capable et digne de la commander.

Le contre coup de ces désastreuses nouvelles fut vivement ressenti à Douai, et le patriotisme s'y manifesta de toutes

les manières. Souscription nationale en faveur des blessés des armées de terre et de mer.—Appel aux armes, engagements volontaires.—Organisation de la garde nationale sédentaire, mise en état de défense de la place : telles furent les principales mesures qui furent prises dès les premiers jours.

C'est dans ces tristes conditions, que, le 24 août 1870, fut installé le Conseil Municipal élu les 6 et 7, 13 et 14 août précédents. M. Jules Maurice nommé en tête de liste, par plus de 2,000 suffrages, présenta la proposition suivante qui fut, avant toute autre acte, voté à l'unanimité par le Conseil.

« Le Conseil Municipal de Douai, aussitôt son installation, et, avant tout autre acte, adresse à nos intrépides soldats qui combattent, en ce moment, pour le salut de la Patrie, l'expression unanime de son admiration pour leur héroïsme, de sa profonde sympathie pour leurs souffrances, et de son inébranlable confiance dans le triomphe de nos armes.

« Dieu protégera la France qui défend seule aujourd'hui la sainte cause de l'indépendance et de la liberté des peuples. »

Ces patriotiques remerciments étaient dans tous les cœurs et, en les votant le Conseil Municipal était le fidèle interprète de la reconnaissance publique.

Dès le 9 août l'état de siège fut proclamé : et, le 30 du même mois, eurent lieu les élections pour la nominations des officiers et sous-officiers de la garde nationale. Elle fut divisée en dix compagnies ; huit cents fusils rayés, à percussion, furent d'abord délivrés, pour son armement, à l'administration municipale. Ce n'était pas de quoi armer la moitié de chaque compagnie. L'uniforme consistait en un képi d'artillerie avec indication du numéro de la Compagnie, une vareuse en molleton ou drap noir, ayant la forme

d'une blouse, avec collet rouge et passepoil rouge sur les manches, pantalon noir, avec passepoil rouge sur les côtés. A partir de ce jour, les exercices et les marches militaires, eurent lieu régulièrement, avec un zèle et une ardeur qui témoignaient du patriotisme de la population douaisienne.

Le 10 septembre, le Conseil Municipal reçut la notification officielle de l'établissement du Gouvernement de la Défense Nationale.

Après en avoir donné acte, le Conseil vota à l'unanimité son adhésion au gouvernement provisoire, et lui promit son énergique concours dans la lutte soutenue pour chasser l'ennemi du territoire de la Patrie.

Le 14 septembre, les communications directes entre Douai et Paris furents interrompues : la Compagnie du Nord ayant fait sauter le pont de l'Oise et le viaduc de Chantilly. Dès ce même jour, tous les trains sur Paris furent supprimés, ils ne devaient être rétablis qu'en février 1871. Le 16, la voie fut coupée entre Rouen et Paris : c'était la seule par laquelle le Nord restât en relation avec la capitale.

Le général Fririon, commandant la 3e division militaire et l'état de siège, indiqua dans une proclamation, toutes les dispositions à prendre, pour le cas où l'approche de l'ennemi serait signalée. Les ponts levis en avant des portes de la ville, furent désormais levés en même temps que les portes fermées. Après la fermeture des portes l'entrée de la ville fut donc interdite, même aux porteurs de permissions spéciales.

Le 19 septembre, M. le colonel Guérin, chef de légion passa, sur la place d'Armes, la revue générale de la garde nationale ; elle permit de constater que sur 2200 hommes, 1100 seulement étaient armés de fusils. Malgré les réclama-

tions les plus pressantes de la Municipalité et du Sous-Préfet, un ordre émanant des bureaux du ministère de la guerre, décida que pas un fusil de plus ne serait remis à la garde nationale alors que d'excellentes armes restaient sans emploi, à l'Arsenal. Ne pouvant accepter la responsabilité d'une semblable situation, la Municipalité provisoire adressa sa démission motivée, à M. le Sous-Préfet de Douai, prévenant ainsi le décret du 21 septembre, par lequel le gouvernement de la défense nationale suspendait et ajournait toutes les élections municipales, et pour l'Assemblée Constituante.

En vertu de ce décret, le Préfet du Nord nomma une Commission municipale qui fut installée le 26 septembre.

Un des premiers soins de cette Commission, fut d'inviter les habitants à s'approvisionner de denrées alimentaires ainsi que de charbon et d'huile d'éclairage, en prévision d'un siége.

Il restait à s'occuper de l'armement de la Place. L'autorité militaire y pourvut. Partout les ouvrages furent garnis de palissades, et les remparts armés de pièces de gros calibre; on obtint même du Ministre de la Marine, d'énormes canons de marine pour compléter la défense de nos fortifications, et, grâce à l'activité fièvreuse qui fut déployée, Douai fut mis bientôt en état de résister à une attaque de l'ennemi.

Tout cela, ne suffit pas à l'ardeur patriotique de la population. Dans les réunions publiques qui avaient lieu fréquemment dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, il était unanimement réclamé, des ouvrages de campagne, sur les hauteurs avoisinant Douai. — En 1793 et 1794, Custine et Pichegru les avaient couvertes de redoutes et de palissades;

et cette tactique avait produit d'excellents résultats. — En 1870-1871, cet exemple ne fut pas imité, malgré les vives et nombreuses instances de la population Douaisienne.

En revanche, les arbres du cimetière, et dans les fortifications, ceux qui eussent gêné le tir de la place furent immédiatement abattus. Enfin, le 20 octobre, le Commissaire général de la défense dans le Nord, prescrivit l'inondation complète des abords de la ville.

Voici d'ailleurs l'arrêté qui fut pris à cet égard :

« Attendu que la présence de l'ennemi à St-Quentin rend obligatoires les mesures défensives les plus rigoureuses aux abords des places d'Arras, de Douai et de Bouchain et que ces mesures sont jugées nécessaires par M. le Général, commandant la division.

ARTICLE 1er

Les inondations défensives des places d'Arras, de Douai, et de Bouchain, seront tendues immédiatement.

ARTICLE 2

Il sera fait place nette sur l'étendue des zônes de servitude défensive des mêmes places dans la limite et dans les délais qui seront fixés par l'autorité militaire. »

Cet arrêté fut aussitôt exécuté, et, le 10 novembre, par suite des manœuvres ordonnées pour tendre l'inondation autour de Douai, la navigation fut interrompue entre le canal de la Deûle et la Scarpe. Bientôt du côté de la porte de Lille, les eaux envahirent la route nationale sur une certaine longueur ; du côté de la porte de Paris, la sortie de la ville présentait, sur la droite, l'aspect d'un lac immense.

La partie centrale du village de Lambres étaient couverte par les eaux. Elles furent d'ailleurs retirées à quelques jours de là, puis remises, à cause d'une nouvelle marche en avant de l'armée de Manteuffel qui s'était emparé d'Amiens le 30 novembre.

A ce moment, les Places du Nord semblaient si près d'être investies, que le 1[er] décembre une proclamation fut placardée dans la ville pour inviter les habitants à profiter des derniers instants où la liberté leur en est encore laissée pour s'approvisionner, en prévision d'un investissement, de 60 à 70 jours, de la plus grande partie des objets nécessaires à la vie, en vivres et combustibles : tels que farines, riz, légumes secs, viande et poissons salés, sels, huiles, bougies et charbon.

Cet appel fut entendu et chacun s'approvisionna dans la mesure du possible. La situation était tellement menaçante, qu'en quelques heures se fonda une Société mutuelle d'union contre le bombardement. Le 1[er] décembre, l'Association Douaisienne comptait 217 membres, représentant un capital de 12 millions. C'était la preuve éclatante de la résolution et du courage stoïque avec lesquels les Douaisiens étaient prêts à subir les horreurs d'un bombardement.

Ce même esprit de prévoyance et de dévouement se manifesta pour venir en aide aux victimes de la guerre. Dès le début des hostilités, de nombreux convois de blessés de l'armée du Rhin avaient été envoyés à Douai. Ils furent installés dans les bâtiments du Lycée, où huit salles leur avaient été affectées. Une autre ambulance fut établie à l'Hôtel-Dieu ; partout les malheureux blessés furent entourés des soins les plus assidus.

Il en fut de même au Collège St-Jean, où trente soldats

blessés à la bataille de Sedan, arrivèrent le 13 septembre 1870. Le 6 janvier, à la suite de la bataille de Bapaume, le Collège reçut un nouveau convoi de blessés ; maitres et élèves, s'improvisant infirmiers, rivalisaient de soins et de dévouement pour alléger les souffrances et hâter la guérison de ces malheureux. Ils y réussirent si bien, que, sur plus de 50 blessés, ils n'en perdirent qu'un seul, grâce au précieux concours du Dr Bagnéris père et des sœurs de Sainte-Marie, qui, deux fois par jour, venaient faire les pansements.

Le Comité de secours aux blessés, afin de perpétuer ces souvenirs chers à St-Jean, adressa, à M. le supérieur Mortreux, une croix de bronze attestant la participation du Collège au service des ambulances. Elle y est gardée précieusement, car elle rappelle un devoir noblement accompli, pendant ces tristes jours, où la Patrie portait le deuil de ses armées prisonnières et de ses plus braves défenseurs, tués à l'ennemi.

Le Lycée dut être complètement évacué, le 27 septembre, à cause de la rentrée des classes fixée au 3 octobre. Le service des ambulance n'eut pas d'ailleurs à en souffrir, et, bientôt il prit, au contraire, un plus grand développement. Le 13 décembre, fut formé un Comité affilié à la Société Internationale de Secours aux Blessés; ce Comité affirma bientôt son existence, par d'utiles et nombreux services. Il étendit fort au-delà de Douai, le cercle de son activité et de ses efforts.

C'est ainsi qu'après la bataille de Corbie, une délégation Douaisienne se rendit sur le théâtre de la lutte pour s'enquérir des besoins et de la situation des blessés, et obtint leur évacuation sur les ambulances de St-Omer et de Douai.

Beaucoup d'entre eux entrèrent le soir même dans l'ambulance de la rue du Gros-Sommier, où les attendaient des secours empressés. Les dames de la ville, désireuses, elles aussi, de participer à une œuvre aussi utile, organisèrent un comité d'assistance en faveur des mobiles, mobilisés et francs-tireurs du Nord. Elles visitaient les ambulances, soignaient les blessés, soutenant leur courage, sans crainte des épidémies qui sévissaient dans les hôpitaux, et dont plusieurs d'entre elles furent les victimes à jamais regrettées.

Mais pendant que nos remparts étaient mis en état complet de défense, que la ville s'approvisionnait en vue d'un siège, que des secours aux blessés étaient organisés avec autant de sollicitude que d'infatigable activité, et qu'enfin, l'inondation, couvrant au loin la plaine, interdisait aux ennemis, l'approche de la place, Douai, contribuait d'une autre manière à la défense nationale. Comme aux jours les plus sombres de 1792, 1793 et 1794, ce fut l'Arsenal de Douai, qui pourvut l'armée du Nord de l'artillerie et des munitions nécessaires, pour soutenir contre l'ennemi une lutte désespérée où parfois la victoire fut avec nous.

Lors de la création de l'armée du Nord, en octobre 1870, en fait d'artillerie de campagne, il n'existait à Lille qu'une seule batterie et, encore, était-elle hors d'état de marcher.

A la fin de janvier après la bataille de St-Quentin, l'armée du Nord comptait 19 batteries attelées, qui pouvaient figurer parmi les meilleures dont la France disposait à cette époque.

Il importe de rappeler le rôle de la Direction d'artillerie de Douai, dans cette rapide formation.

Quelques jours avant l'investissement de La Fère, tout le matériel inutile à la défense fut transporté à Douai, et voici

ce que constate le général Faidherbe dans son histoire de la Campagne de l'Armée du Nord :

« Le général Treuille de Beaulieu et le Colonel Directeur Brian, imprimèrent la plus grande activité aux travaux de la direction d'artillerie de Douai qui dut pourvoir les places d'approvisionnements nécessaires, sans négliger la fabrication de campagne, les approvisionnements de cartouches, etc. »

Ailleurs encore, dans le même ouvrage, le général Faidherbe rend hommage aux infatigables efforts de notre direction d'artillerie, pour l'établissement du matériel et des munitions nécessaires : et voici ce que le correspondant d'un grand journal anglais « le Standard », écrivait de Douai, à la date du 12 janvier 1871.

« Depuis le 1er octobre, le général Faidherbe a, de rien,
» créé une armée et c'est à lui, et au général de Beaulieu,
» que l'armée du Nord doit ce résultat. »

« Au commencement, cette armée n'avait qu'une batterie,
» aujourd'hui elle en a 18. Le général Treuille de Beaulieu
» qui commande à Douai est un éminent inventeur et le
» canon Beaulieu qui a été essayé, mis à l'épreuve, et
» unanimement adopté est maintenant au service de
» l'armée. »

Ce que le correspondant du *Standard* ne mentionne pas, ce sont les nouveaux obus à balles, inventés par le général Treuille de Beaulieu, et adoptés par le Gouvernement de la défense nationale, le 17 décembre 1870. A la bataille de St-Quentin, ils produisirent de grands ravages dans les rangs ennemis. Ils éclataient en moyenne en 46 morceaux ou balles qui se développaient en éventail, occupant tout l'espace jusqu'à 2 et 300 mètres en avant du point d'écla-

tement. Dans l'ouvrage cité plus haut, le général Faidherbe constate que l'effet moral et matériel des nouveaux obus fut considérable. De là les pertes énormes de l'ennemi à la bataille de St-Quentin. Ces obus à balles furent si meurtriers que les officiers prussiens s'imaginèrent, bien à tort, avoir eu devant eux des batteries de mitrailleuses (1). Dans la relation officielle de la guerre franco-allemande, la section historique du grand état-major allemand a plusieurs fois rendu hommage à l'artillerie de l'armée du Nord. Elle constate que les canons allemands ne purent, à Villers-Bretonneux, « surmonter le feu de notre puissante artillerie » qu'à Bapaume, nos nombreuses batteries balayaient, avec succès la route d'Arras : qu'à St-Quentin, la même cause « fit acquérir péniblement la victoire ». Le tableau des pertes subies par l'armée allemande fournit une nouvelle preuve que les batailles livrées par l'armée du Nord, comptent parmi les plus meurtrières de la seconde partie de la guerre. Nulle part le sol sacré de la Patrie ne fut défendu pied à pied avec plus d'énergie et d'habileté.

C'est aussi à Douai qu'eut lieu avec une rapidité dévorante, la fabrication des cartouches pour Chassepots, des munitions et de tout le matériel d'artillerie. Comme exemple de cette heureuse activité, il suffira de rappeler ce fait

(1) Ce n'est que justice de rappeler ici les patriotiques services que notre collègue M. Offret rendit à la Défense nationale dans le Nord, en 1870-1871. Ce sont ses expériences et ses formules qui ont fourni à l'Arsenal de Douai la composition de la matière fulminante employée pour les obus à balles. Ces expériences ne furent pas sans danger, et plus d'une explosion mit en péril la vie des dévoués expérimentateurs, avant que la formule définitive fût trouvée. De même, pour éclairer de nuit et à longue distance, les postes avancés de Douai, M. Offret créa de toutes pièces un outillage, qui, pour l'époque, réalisait de sérieux progrès. Les premiers essais eurent lieu dans la grande cour du Lycée et donnèrent d'excellents résultats.

que, le 27 décembre, à la bataille de Villers-Bretonneux une batterie de 12 expédiée le matin même de Douai, arriva à temps pour prendre part à la lutte et tenir en respect les nombreux canons de l'ennemi.

Aussi, l'on peut dire, que la direction d'artillerie de Douai, l'Arsenal, les Cartoucheries ont rendu à la Défense nationale dans le Nord les plus signalés services en l'approvisionnant des munitions de toute sorte qui ont permis d'infliger à l'ennemi des pertes cruelles et de soutenir jusqu'au bout cette glorieuse campagne du Nord où Faidherbe sauva l'honneur de nos armes.

Enfin, la Place forte de Douai fut le point d'appui de l'armée du Nord après la bataille de Pont-Noyelles.

Voici ce que dit, à cet égard, le général Faidherbe :

« La position choisie par le général en chef pour le cantonnement de l'armée était derrière la Scarpe, la droite appuyée à Arras et la gauche à Douai.

Les troupes furent établies, en première ligne, dans les villages de Fampoux, Rœux, Vitry, Brebières, Corbehem, et on mit en deuxième ligne, de Oppy à Esquerchin, la 2e division du 23e corps.

On occupait ainsi une position très forte et bien appuyée où l'on aurait pu résister à des forces supérieures. Mais l'ennemi ne vint pas y chercher l'armée du Nord ; il se contenta d'envoyer des coureurs autour d'Arras, et jusque sur la route de Lens. »

Cette position était celle où l'armée de Kilmaine et Houchard s'était victorieusement maintenue en face des coalisés, en 1793 et 1794.

Mais, comme Faidherbe le disait dans son ordre du jour du 29 décembre 1870, l'armée du Nord n'était venue cher-

cher, cette fois, derrière la Scarpe qu'une ligne de cantonnements, jusqu'au jour où reposée, ravitaillée en vivres et en munitions, elle devait aller attaquer l'ennemi. Quelques jours plus tard, elle prenait l'offensive, et le 3 janvier infligeait aux Prussiens la défaite de Bapaume. Le bruit de la canonnade fut entendu à Douai, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Que de patriotiques angoisses éveillèrent ces détonations lointaines ; et avec quelle anxieuse impatience la foule attendait les dépêches officielles aux portes de la Sous-Préfecture et de la Mairie. Et pendant ces six mois de guerre que de cruelles déceptions, que de fausses nouvelles rendant plus amère l'affreuse vérité, succédant bientôt aux victoires imaginaires démenties par la dépêche du lendemain. Ce jour là au moins, le succès était réel, et la victoire avait une fois souri à nos drapeaux. Ce ne fut pas pour longtemps, la capitulation de Péronne et la défaite de St-Quentin, furent les derniers coups du destin, et de nouveau l'armée du Nord se cantonna autour des villes de Cambrai, Douai, Valenciennes, Arras et Lille. Le 18 janvier, l'ordre avait été donné de tendre l'inondation jusqu'à sa hauteur maximum et, lors de la visite de Gambetta à Lille, la question d'inonder tout le département du Nord, fut discutée dans un Conseil de guerre. Il fut décidé que la grande inondation serait tendue dans les environs de Lille, Valenciennes, Douai et Arras. L'émotion fut vive dans les campagnes, où cette suprême mesure de défense devait infliger à l'agriculture une perte évalué à plusieurs millions. De nombreuses pétitions furent signées par les Maires et Conseillers municipaux de l'arrondissement de Douai pour qu'il ne fût procédé, qu'à la dernière extrémité, à l'inondation du territoire extérieur de Douai et de la **Vallée de la Scarpe.**

Le 25 janvier, le Préfet du Nord répondit qu'il ne serait donné aucune suite à ces réclamations. Ces mesures, disait-il, « ont été prises dans l'intérêt de la défense nationale, conformément aux ordres de M. le Général en chef de l'armée du Nord, et, il est indispensable qu'elles reçoivent leur exécution. Dans les circonstances douloureuses que nous traversons, les intérêts privés doivent s'effacer devant l'intérêt général. »

En même temps, l'autorité préfectorale, refusait aussi d'enlever momentanément le barrage de la Scarpe à l'Entrée-des-Eaux dans Douai, comme le réclamait la batellerie de toute la région. A quelques jours de là le 30 janvier, un ordre du général en chef de l'armée du Nord, levait tous les obstacles à la navigation et supprimait l'inondation en ménageant les moyens de la rétablir. L'armistice avait été proclamé le 29 janvier : et d'après ses conditions les départements du Pas-de-Calais et du Nord avaient été exclus de l'occupation allemande. La guerre était finie, et les préliminaires de la paix allaient être signés presqu'aussitôt après les élections à l'Assemblée Nationale.

Le 24 août 1870, après nos premiers revers, le Conseil Municipal avait décidé que les noms des soldats, originaires de Douai, qui périraient pendant la durée de la guerre, seraient gravés dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, et conservés au souvenir des générations futures.

Cette décision a été exécutée. C'est en haut du grand escalier, dans la vieille salle du conclave, qu'a été posée la plaque de marbre où sont inscrits les noms de nos concitoyens tombés héroïquement sur les champs de bataille pour ne plus se relever. C'est un devoir de cœur et de patriotisme que de reproduire ici la longue liste de nos morts afin de les faire revivre dans la mémoire et les regrets de tous.

NOMS DES MILITAIRES DE DOUAI

DÉCÉDÉS

Pendant la guerre de 1870-1871

Bachelet, Anatole.
Beffe, Victor.
Belbezet, Auguste, lieut.
Bertiaux, N., sergent-major
Blondeau, François.
Bolo, Joseph.
Boutté, César.
Boileau, Jules.
Bressolle, Ferdinand.
Brielle, Jules, sergent.
Bronner, Jean-Baptiste.
Brunet, Etienne.
Caullaud, Edouard.
Calot, Edmond.
Chemet, Ernest, capitaine.
Chevalier, Henri.
Couteau, Edmond.
Coyaux, Louis.
Crochon, Charles.
Crochon, Jules.
Dancoisne, Paul.
Decarpentries, Auguste.
Decottignies, Fl., brigadier.
Delcourt, Désiré.
Delcourt, J., sergent-major
Détrain, Emile.
Duhuin, Charles.
Durut, Victor, capitaine.
Franckauser, Victor.
Guichard, Jean, sous-lieut.
Henocq, Isidore.
Humez, Laurent.
Koszutski, Ed., capitaine.
Lachaume, Ch., sous-lieut.
Leblan, Florimond.
Le Boucq de Castro.
Lefebvre, Camille.
Lefebvre, Constantin.

Legros, Adhémar.
Lenglin, Paul, sous-lieut.
Leroy, Abner, lieutenant.
Lesecq, Alf., mar.-des-logis.
Létienne, Louis.
Marécaux, François.
Maury, Alfred.
Mayeur, Antoine.
Michel, Victor-Alf., sergent.
Ogrez, Auguste.
Planckaert, Charles.
Porion, Georges, lieutenant.
Poulet, J.-B., adjudant.
Robert, Auguste.
Sauvage, Auguste.
Thienloup, Auguste, fourrier
Thouroute, Augustin.
Véroux, Eloi-Charles.
Warmé-Janville, chef de bataillon (1).

Comme l'ancien et glorieux blason de la ville de Douai, cette funèbre liste prouve éloquemment, qu'avec ou sans murailles, les Douaisiens ont su et sauront toujours défendre la Patrie jusqu'à la mort.

(1) La Société Française de Secours aux Blessés des armées de terre et de mer a fait ériger dans l'église St-Pierre de Douai un monument à la mémoire des militaires de l'arrondissement de Douai tués pendant la guerre de 1870-1871, et de tous ceux qui sont morts dans les hôpitaux et nos ambulances ou inhumés dans le cimetière communal : ces derniers au nombre de deux cent quinze.

Voici les noms des Officiers inhumés dans le cimetière de Douai :

Doens, Auguste, général.
Ducoté, Henri, capitaine.
Garnier, Eugène, capitaine.
Boucher, Emile, lieutenant.
Pouey, Raphaël, lieutenant.
Payen, Henri, sous-lieutenant.
Poupart, E. sous-lieutenant.



Par M. DUTILLEUL

Membre résidant



Vous savez, Messieurs, quel prix on attache aux souvenirs de jeunesse, même aux plus insignifiants. Un poète (qui dit *poète* dit devin; qui dit *devin* dit inspiré des Dieux), un poète donc, M. de Planard, l'a affirmé :

« Souvenirs du jeune âge
Sont gravés dans nos cœurs. »

Le fait est que, pour ma part, je n'ai jamais oublié une certaine lettre,—la dix-neuvième de notre alphabet—qui faisait en ce temps-là le plus bel ornement du nom d'Aniches. Cette lettre, avec laquelle on battait monnaie à Reims; qui est la marque des bobines d'or de Lyon et de la couseuse Singer; qui, dans la nomenclature chimique, représente le soufre à la couleur d'or, et désigne, en astronomie, les

pays aimés du soleil; qui, parmi les signes numériques des Latins, équivalait à 90, et même à 90,000 lorsqu'elle était surmontée d'un simple petit trait horizontal; cette riche lettre, une des plus expressives et la plus imagée de notre langue; qui, par l'exactitude du symbole et la perfection du dessin est le chef-d'œuvre de l'abécédaire; qui eut une fois l'honneur d'être gravée par Dürer, avec son monogramme, sur une de ses admirables estampes; cette glorieuse lettre, le croiriez-vous?—Elle a été biffée du nom de la susdite commune, sans que l'on sache au juste quand, par qui, ni pourquoi. Fut-ce, dès l'abord, une simple négligence de copiste? Quelque fort en thème voulut-il donner un exemple de que retranché? s'agit-il d'une révolution tentée par un esprit jaloux d'occuper l'attention publique? On l'ignore. En tout cas, si l'inventeur de cette néographie s'était promis de son exploit quelque lustre, le silence qui s'est fait autour de son nom aura dû le convaincre que les Anichois ne sont pas des Athéniens, et qu'il ne suffit pas de couper la queue d'un mot pour ressembler à Alcibiade.

Or, qu'arrive-t-il? Voilà que cette lettre, cette précieuse lettre, dont tous les mérites étaient couronnés par l'auréole du malheur, nous venons de la voir restituée au nom qu'elle embellissait jadis; elle nous est revenue avec les étrennes de 1891; vous avez pu comme moi la lire sur quatre documents publics, imprimée sous les auspices d'un notaire et la signature de son collègue, ancien membre de notre Compagnie, avec lequel je suis heureux de me trouver, pour une fois, en communauté d'opinion.

Elle a reparu, cette essaimée; et, la poésie étant le langage des émotions vives, des grandes joies comme des suprêmes douleurs, de mon cœur a jailli ce chant d'allégresse:

« Beaux jours de mon enfance,
Vous voilà revenus ! »

Sans être superstitieux comme les Romains, pourquoi ne considérerais-je pas cette réapparition fortuite comme un présage plus favorable que tous les cygnes des anciens ? Et comment ne pas franchir le Rubicon de l'hésitation, lorsque par un nombre pair et manifesté à gauche, les augures semblent m'inviter à ne point remettre *alio die* une énergique protestation en faveur de l'ancienne orthographe ?

On dit quelquefois, il est vrai, que les noms propres n'en ont pas ; mais il faut s'entendre là-dessus. Sans parler d'un assez grand nombre de noms qui ne sont que d'anciens sobriquets tirés de lieux ou d'objets dont ils doivent naturellement suivre la fortune grammaticale, il en est d'autres, plus rares, qui ont une origine inexpliquée. Ceux-là ont pu s'orthographier aussi arbitrairement qu'ils s'étaient formés ; mais cette forme une fois déterminée, la coutume s'en empare, elle s'impose, et les voilà en possession d'état par la vertu de cet usage qui règne en maître, et comme un maître aussi jaloux que capricieux, sur la langue qu'il a fixée. Vouloir lui résister, ce serait s'exposer à la singularité ; et, tout en reconnaissant les anomalies de l'orthographe, le mieux est de s'y soumettre, ne fût-ce qu'en vertu de ce judicieux proverbe : « Les fous inventent la mode, les sages la suivent. »

Mais, diront sans doute ceux qui se piquent de logique, que ne vous résignez-vous le premier à respecter l'ordre de choses établi ?

C'est qu'il faut de longs délais pour acquérir et consacrer le droit d'usage, et que le fait de jouissance ne suffit pas pour anéantir le droit de propriété ; c'est que, à mon

humble sens, il n'y a encore en l'espèce ni prescription ni chose jugée :

« *Adhuc sub judice lis S !* »

D'abord, la presse (voir aux annonces) est restée divisée sur cette question. Comme elle l'est aussi sur beaucoup d'autres, l'argument n'est pas décisif; mais le fait seul de divergence démontre que la cause n'est pas entendue.

Puis, l'avoué qui occupe pour la lettre innocente et persécutée exerce près le Tribunal de première instance : ce qui prouve à l'évidence que sa cliente serait encore recevable en appel.

Enfin, il existe des témoins ! L'un, véritable juif-errant de la protestation, manifeste tous les jours de l'année, en promenant par monts et par vaux sa déposition écrite en faveur de la lettre spoliée : c'est le vénérable omnibus de la commune, contemporain de l'ancienne version, et qui la maintient fermement, comme un champion du droit, en caractères de sable sur le champ d'or de sa bande latérale.— L'autre, dont la voix est plus touchante puisqu'elle s'élève d'un lit de souffrance, et le témoignage absolument irrécusable (car on ne ment pas sur le seuil de la tombe), l'autre est la Compagnie du tramway à vapeur projeté entre Aniches et Douai, qui avait adopté la lettre litigieuse dans ses circulaires préparatoires ; et certes cette décision a bien son poids de la part d'une compagnie intelligente s'il en fut : (elle le prouve sans contredit par l'enterrement de son projet).

M'abusè-je cependant sur l'importance de ce témoignage in extremis, et n'y voulez-vous voir que l'ombre d'une Compagnie exhalant le souffle d'une opinion ? — *Paulo majora canamus!* Je pourrais m'appuyer sur la carte de l'Etat-major;

mais comme l'exemplaire que j'ai entre les mains est antérieur à la dernière révision, on objecterait sans doute qu'il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts depuis le centenaire de 1789, et que mes renseignements datent de l'ancien régime. J'invoquerai donc une autre autorité, suprême en matière de noms géographiques : c'est l'Administration des postes et télégraphes, qui, dans son calendrier officiel pour 1891, conserve au nom d'Aniches son S finale scrupuleusement intacte : tant elle respecte l'inviolabilité des lettres !

J'entends d'ici les impatients s'écrier : que d'histoires ! Voilà bien des cérémonies pour une petite S ! Qu'importe une lettre de plus ou de moins !

Vous en parlez bien à votre aise, ô vous dont on n'a pas écourté la langue ! Souvenez-vous, s'il vous plaît, que pour moins encore, faute d'un point ! Martin perdit son âne.

Sérieusement, n'est-ce donc rien que, pour une suppression sans utilité, un mot vienne à perdre le symbolisme dont l'avaient doté nos ayeux ? L'Académie française a pris en ce genre de regrettables décisions. N'a-t-elle point capitulé, par exemple, sur la question de blé (ni plus ni moins que MM. les Députés) en abandonnant le *d* final de ce mot, ce *d* opulent qui, penché sur lui-même, était l'image fidèle de l'épi s'inclinant sous le poids de la sève dont il est gonflé ?—N'a-t-elle pas détruit aussi le sens figuratif de la clef, en enlevant à ce mot l'*f* terminale qui formait les armes parlantes de la geôle et de la serrurerie ? — Il y avait encore une image dans le mot lys, dont l'Y grec rappelait, au moyen de ses deux branches, le calice de cette noble fleur, emblême de l'innocence et de la royauté. On la fit disparaître en substituant un *i* simple à la lettre double préférée par Louis XIV. Et la même mesure ayant été prise à l'égard

de *Louys* et de *Roy*, j'inclinerais à reconnaître dans cette abolition une des conquêtes de 89. Chacun avouera d'ailleurs que couper la moitié d'une lettre était une opération bien modérée, en comparaison de tout ce qu'on a raccourci plus tard.

Outre la perte du symbolisme, la suppression d'une lettre présente encore de sérieux inconvénients. Premièrement, elle peut en certains cas anéantir l'harmonie imitative. Prenons pour exemple le verbe éternuer : il a suffi d'effacer l'S initiale pour le dépouiller de cette strideur subite et convulsive qui formait une véritable onomatopée dans le latin *sternuere !*

En second lieu, elle obscurcit les étymologies et assimile, pour ainsi dire, ceux qu'elle atteint aux malheureux nés de parents inconnus.—Voyez le mot *alcool* : depuis l'ablation de la gutturale H, soupçonne-t-on seulement l'origine arabe qui lui est commune avec *Smalah* et *Narghileh ?* — Faute du T qui caractérise les mots *palatium* et *palatum*, comment reconnaître la double dérivation latine de notre substantif *palais*, chargé à lui seul de représenter dans notre langue la somptueuse demeure des rois, et la partie supérieure du dedans de la bouche ?

Cette rencontre nous fait toucher du doigt une troisième conséquence non moins fâcheuse que les autres : c'est que la suppression d'une lettre occasionne des homonymes équivoques.

Voulez-vous d'autres exemples? En voici :

L'L que le substantif *faulx* avait reçue du latin *falx*, et qui par sa forme rappelait le manche allongé de cet outil rustique, on l'a arrachée comme de la folle avoine, et maintenant la faux et le faux se confondent aussi aisément que mensonge et vérité.

Sans l'S qu'il tenait de *luscus*, on ne voit plus bien comment distinguer l'adjectif *louche* de la cuiller à potage ou du poisson multicolore qui avoisine les côtes rocheuses.

Pour avoir considéré le P de *carpinus* comme une quantité négligeable, nous mettons sur le même plan les charmes de nos forêts *(carpini)*, et ceux de la conversation *(carmina)*.—Et l'enlèvement d'une L nous expose à confondre la préposition *outre* dérivée d'*ultra* avec le substantif *outre* contracté d'*uter*... J'en suis outré !

Par quelle raison s'est-on décidé à de tels sacrifices? Sous le prétexte que ces lettres ne se prononçaient plus.— A ce compte, le réformateur d'Aniches aurait pu supprimer dans le *de cujus* non seulement l'S finale, mais encore l'E muet, qui ne se fait pas davantage entendre et orthographier *Anich* comme on écrit *Sandwich*.

Certes, la langue française a subi des modifications nécessaires. Issue du latin et des idiômes celtiques et germaniques, elle a dû les amalgamer ensemble, naturaliser les mots de son choix, adoucir la rudesse de leur accent primitif, pour devenir cette langue, suivant Marot

« .... ès grands cours estimée,
Laquelle enfin s'est quelque peu limée. »

Mais elle a respecté les formes étymologiques du moment qu'elles n'offensaient pas l'oreille ; et, bien que la plupart du temps on n'en prononce plus qu'une seule, elle maintient les consonnes redoublées dans une foule de mots tels que : *Abbaye, cellule, accommodement, affiche, affaire, commerce, message, barrière, étincelle, terrasse, nourrice, effroi, fourrure,* et tutti quanti ; — elle conserve les finales D, T, dans les substantifs *canard, départ, étendard, rempart, concert, dessert, accord, nord, bord, port, sort, sup-*

port; — elle respecte surtout notre cliente ; et bien que cette S, modeste malgré ses mérites, ne se fasse sentir ni au commencement de noms propres ou communs de toutes désinences, tels que *Schiller, Schubert, Schaffouse, sceptre, schisme, scélérat, scepticisme, science,* — ni à la fin des mots *Paris, Nicolas, embarras, procès, entremets, souris, mépris, repos, propos, abus, intrus, univers,* — elle l'y laisse subsister cependant comme une trace de leur filiation et une espèce d'état-civil.

Quant aux changements qui se sont produits, il a fallu, pour se faire admettre, qu'ils se justifiassent par une véritable utilité pratique ; citons-en pour exemple la substitution de l'A à O dans un certain nombre de mots, substitution qui permet de distinguer, à l'écriture comme à la parole, un citoyen français d'un patriote nommé François.

Voilà un motif plausible ! mais où est l'utilité de la suppression de l'S dans Aniches ? — Que le temps soit de l'argent, on n'en économise guère à tracer une lettre en moins, et l'écourtement du mot ne diminue pas d'un centime la taxe télégraphique.

A défaut de raison positive, faut-il chercher un motif littéraire et supposer, par exemple, que le promoteur de cette idée l'a puisée dans la lecture de quelque tragédie ? — En effet, en raison des difficultés de la rime, on a vu quelques écrivains supprimer, dans certains verbes, l'S finale de la première personne du singulier pour associer *je voi* avec *effroi*, et *je croi* avec *foi*. Supposons, si vous le voulez, que notre inconnu soit un rimeur, et qu'il ait voulu par là se ménager une licence poétique : à quoi peut rimer Aniche sans S ? — à *niche, caniche, chiche, fiche,* toutes choses d'un style peu relevé, et qui du premier coup donneraient raison à l'avertissement d'Horace :

« Non cuivis homini contingit adire Corinthum. »

Je m'avise qu'il y a cependant la rime *riche*, bien capable de faire envie à un poète. Mais, dans cette occurrence, au lieu d'envisager la commune, qui est du singulier, il aurait suffi de songer aux habitants ; et, en conservant la riche S, tout le monde en aurait eu sa part.

On ne gagne donc rien à avoir rejeté cette lettre finale ; au contraire, si l'on perpétuait son bannissement, on y perdrait, au point de vue de l'ordre, de l'esthétique, et de la convenance : *Quod est demonstrandum.*

En ce qui concerne l'ordre, c'est le troubler que de méconnaître les règles qui constituent la langue. Nous l'avons dit tout à l'heure : convenir que l'orthographe est née de l'usage, c'est reconnaître la nécessité de s'y conformer ; car, s'il était loisible à chacun d'écrire à sa guise et suivant sa prononciation, nous aurions bientôt, au lieu d'une orthographe française, une collection de, cacographies flamande, gasconne, provençale, auvergnate et *chœtera.*

Au point de vue de l'esthétique, la forme ! La foôrme, si chère à Brid'oison dans l'ordre de la procédure, si importante aux yeux de ce juge expérimenté, ne saurait offrir un intérêt moins considérable sous le rapport graphique.

« L'écriture n'e-t pas ce qu'un vain peuple pense. »

Un mot, tout comme une figure, a sa physionomie propre, sa manière d'être qu'il est difficile de modifier sans nuire à l'aspect général. De même que le dessin réclame les proportions et la beauté des traits du visage, la calligraphie exige la pondération des syllabes, la régularité des intervalles, la perfection des courbes, l'élégance des boucles, pour décrire une arabesque harmonieuse. Comment atteindre à cet ensemble dans le nom d'Aniche, sans le secours

de la lettre S, plus propre que toute autre aux artifices de la plume, et seule capable d'équilibrer les deux portions du mot en reportant la dominante H au centre, comme le nez au milieu du visage? En vérité, elle est aussi nécessaire pour l'œil que le sont pour l'oreille les lettres euphoniques.

J'ai parlé de sa souplesse. Si après l'ensemble du mot, nous considérons la lettre en elle-même, que de ressources elle présente à l'imagination ! L'S appartient-elle à cette belle écriture bâtarde, ferme et posée, qui tient de la ronde et de la coulée? — On dirait d'une noble princesse qui rejette majestueusement après elle la traîne de sa robe de cour.—Est-elle de cette anglaise, cursive et déliée, qui semble impatiente des affaires ou du plaisir ? — C'est alors une jeune miss qui, dans sa marche rapide, retrousse sa robe avec autant de soin que de *pioudicity*, pour la préserver des saillies du macadam.—Que si elle est de race romaine, elle semble se balancer comme une coulœuvre qui se dresse amoureusement au son du fifre charmeur, ou se tordre à plaisir comme les serpentins de verre contournés par les souffleurs pour l'amusement de leurs enfants.

Si nous voulons maintenant apprécier la raison de convenance, du haut de nos remparts *(delenda mœnia !)* consultons les quatre points cardinaux : de tous côtés nous apercevrons des villages dont le nom se termine avec la lettre rejetée par Aniche : ce sera *Dorignies, Lambres, Courchelettes, Brebières, Estrées, Pelves, Planques, Flers, Preures, Courcelles, Oignies, Estevelles, Thumeries, Courrières, Dourges, Harnes, Fouquières, Bruilles, Villers, Marchiennes, Waziers, Anhiers, Flines, Bouvignies, Orchies, Landas, Lecelles,.....*

« S, cesse de paraître ou je cesse d'écrire ! »

Car il serait impossible de détailler par le menu toutes les communes qui arborent le signe du pluriel. Elles sont légion. Citons seulement les plus connues du département du Nord : *Fresnes*, *Valenciennes* (ville ancienne), *Avesnelles* et les trois *Avesnes*, *Carnières*, *Landrecies*, *Solesmes*, *Nivelles* (patrie de Jean), *Armentières*, *Bergues*, *Gravelines*, *Wambrechies*, *Comines*, — et, par droit d'accroissement, *Erquelines*, *Fleurus*, *Ecaussines*, *Basècles*, *Bruxelles*, *Bruges*, *Malines*, *Anvers*, et beaucoup d'autres encore villes belgiques, savez-vous !

Ainsi, de toutes régions comme de toutes désinences, des noms de villes et de villages s'abritent dans les replis de l'S comme sous un drapeau commun ; c'est la concentration orthographique de tous les groupes.— Néanmoins, une classification qui embrasserait indistinctement toutes les terminaisons serait trop générale ; elle pourrait être aussi défectueuse qu'une induction de ce genre : puisque les oiseaux ont des ailes, tous les animaux doivent en posséder. — Il convient donc de préciser ; et, pour rendre la démonstration plus sensible, de nous borner à un genre, — le genre féminin, — et à une espèce, — celle des noms dont la terminaison est identique à la dernière syllabe d'Aniches.

En voici le relevé, sauf erreur ou omission.

A l'est, en descendant de la Meuse vers les Vosges et la Saône, on trouve : *Vigneulles-Hattouches*, *les Paroches*; *Arches*, *Isches*, *Ourches*, *Coinches*, *Wisches*; *Fontaine-les-Sèches*, *St-Léger-de-Fourches*; *Branches*; *Breuches*; *Fesches*; *Crêches*, *Touches*, *Couches* avec ses trois suffragants; *Aresches*, et *Planches*. — Notons, pour éviter les redites, qu'il y a toute une collection de *Planches* et de *Roches* disséminées sur le territoire français.

La Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou (l'Ouest en un mot) nous présentent : *Fourches*, *Arromanches*, *Almenèches*, *Ecorches*, *Conches*, *Boisset-les-Prévanches*, *Caorches*, *Bazoches-en-Houlme*, *Bazoches-sur-Hoëne*, sans compter sept ou huit autres *Bazoches* qui n'ont rien de commun avec celle du parlement ; *Fervaches*, *Avranches ; Seiches*, les *Touches ; Orches* et *Vellèches*.

Malgré l'influence des langues basque et provençale, le midi nous fournit son petit contingent : *Lèches*, *Servanches*, *Seyches*, *Marches*, *Ourches*, *Verdaches*, *Richerenches*, *Sallanches*.

Le centre nous réserve : *Loches*, *Brèches*, *Jeu-Maloches*, *Oulches*, *Biches*, *Moraches* et *Jalesches*.

Un peu plus haut, dans cette province où se trouvent dit-on, la tête et le cœur du pays (mauvaise tête et bon cœur !), dans l'Ile-de-France, nous rencontrons *Luzarches*, *Estouches*, *Garches*, *Craches ; Limoges-Fourches*, *Lesches*, *Pezarches ; Esches*, *Autrèches*, *Fréniches*.

Enfin, dans la région du Nord , c'est : *Hanches*, *Senonches*, *Erches*, *Braches*, *Fonches*, *Biaches*, *Gamaches* (célèbre par ses noces), *Oulches*, *Serches*, *Boureschęs*, *Louches*, *Lourches*, *Fâches*, *Maresches*, *Salesches*, *Prisches*, *Coutiches*, *Attiches*.

S'il existe des exceptions, elles ne peuvent, suivant l'usage, que confirmer la règle ; mais tous ces noms, de même espèce, et relevés sur les différents points du pays, se terminent par la lettre S.

Aniche, en cette posture, ressemble donc fort au renard ayant la queue coupée. Vous semble-t-il convenir qu'il reste seul avec son deshonneur, au milieu de tous ses pairs se pavanant fiers de leur appendice caudal, et dans la cons-

cience de leur intégrité ? Ou plutôt, puisque l'S a pour soi le suffrage universel, et deux crochets qu'elle tend comme des mains secourables à l'enfant prodigue, ne serait-il pas expédient que celui-ci revêtit une bonne fois son ancienne terminale, et que, pour lui comme pour les autres, *la mode en fût continuée?*

C'est ce que je laisse, Messieurs, à votre appréciation.

Si l'on tient d'ailleurs à quelque sacrifice, pour sauvegarder l'amour-propre, voici un compromis facile et avantageux : ce serait de supprimer, au lieu de l'S alphabétique, toutes celles qui se décrivent le lundi par les rues de la commune.

ÉTUDE SUR L'ORIGINE DE L'UNIVERSITÉ DE DOUAI

Par M. J. MAURICE

Membre résidant

CHAPITRE I

L'histoire des négociations relatives à la fondation de l'Université de Douai s'ouvre en 1530.

La ville de Douai n'était plus à l'époque de son grand développement commercial. C'était au XII[e] et au XIII[e] siècle (1) que ses marchands, de concert avec ceux d'Ypres, Gand, Bruges, Lille, St-Omer, avaient demandé des saufs conduits des rois d'Angleterre (2) pour se rendre librement, en temps de guerre, au marché de Londres (2 *bis*) afin qu'il

(1) Le chantre de Philippe-Auguste (Wilhelmi Armorici Philippeidos), chant 2 vers 25 et s. q. Célèbre la richesse des Flandres et de la ville de Douai. C. f. Leglay, hist. des Comtes de Flandre. T. 1. p. 387.

(2) En 1237, lettres de Henri III d'Angleterre, ou le principe de la neutralité des marchands est accepté : c. f. de Vignes, Mœurs et usages des corporations de la Belgique et du Nord de la France.— Gand 1857.—Le cas de guerre du comté de Flandre avec l'Angleterre ne rompait pas la neutralité.

(2 *bis*) Guichardin, La raison vengée, Utrecht 1750, p. 50.

n'y eut jamais d'interruption dans leur trafic. La Hanse des 17 villes des Flandres avait alors un comptoir à Londres comme à Paris. En ces temps de grande activité industrielle et commerciale, tandis que la Scarpe et l'Escaut étaient constamment signalés par des nefs ou grands bateaux qui qui ne servaient qu'au transport des laines (1) Douai avait des commissions municipales chargées de surveiller journellement le mesurage des draps, la fabrication de la teinture des étoffes (2). Elle se développait aussi comme ville dite d'étape, où se tenait un marché des grains de Vermandois, du Santerre, Artois, Cambrésis, Hainaut. Les marchands y affluaient de Hollande, Zélande, Flandre et même de contrées plus éloignées (3).

La ville vivait alors facilement de son travail ; mais réunie à la France en 1312 avec les chatelleries de Lille et d'Orchies (4) après avoir du payer beaucoup pour les rois de France (5); elle avait été prise et reprise quatre fois par leurs troupes et celles du roi d'Angleterre à la fin du XIII[e] siècle (6).

Le commerce des laines était devenu plus difficile; en vain les échevins essayèrent pour rendre plus d'activité à

(1) L'abbé Dehaisne, Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au moyen-âge. p. 5.

(2) Les huit hommes de la draperie, les sept hommes de la perche. — Les marchands des différentes villes s'engageaient aussi les uns envers les autres à l'interdiction des faux poids, des fausses marchandises.

(3) Pilate : Table chronologique des archives de Douai, p. 206, et archives de la ville, lay. 67, liasse 2.

(4) Cession du comté de Flandre de Robert de Béthune à Philippe-le-Bel.

(5 et 6) Abbé Dehaisnes op. p. 13 et 16. Le roi Jean demanda 4,000 florins d'or pendant six ans.

l'industrie de la draperie de favoriser les métiers qui s'y rattachaient (1). Dès le XIVe siècle, les négociants n'osaient plus sortir avec leurs marchandises de peur d'être saisis par les créanciers de la cité, qui devait annuellement, à partir de 1418, sept mille livres parisis de plus qu'elle n'avait de recettes (2); la domination couteuse des ducs de Bourgogne (3) leurs luttes avec la France et l'Angleterre ne relevaient pas les affaires de la ville de Douai qui eut presque à se féliciter de la prise de possession du pays par Maximilien d'Autriche (4) et de l'établissement de la puissance espagnole sous le gouvernement patriotique de Charles-Quint empereur d'origine flamande.

Toutefois une heure décisive allait marquer dans l'histoire de la ville que le ralentissement de l'activité industrielle et commerciale menaçait de ruine.

L'idée de la création d'une université nouvelle dans les Flandres était alors dans l'air pour des raisons de politique générale et plusieurs villes de la contrée Wallonne et du Hainaut aspiraient à la posséder. Lille, Valenciennes, Maubeuge étaient en concurrence avec Douai. Tournay prenant les devants avait ouvert des écoles qu'on lui fit fermer par ordre du grand conseil de Malines (5).

(1) Notamment les tondeurs et les appareilleurs de draps : les archives de Douai contiennent plusieurs pièces relatives aux mesures prises en faveur de cette industrie.

(2) Pilate : Table chronologique des archives de la Mairie de Douai.— Vidimus des lettres des échevins de Douai du 28 juillet 1418.

(3) Notamment celle de Philippe-le-Hardi.

(4) Mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne, fille du duc Charles.

(5) Cette question est très-bien traitée dans G. Cardon, auquel il faut recourir comme ouvrage fondamental, La fondation de l'Université de Douai, p. 4 et s. q. Thèse pour le doctorat. Soutenue en Sorbonne en 1892.

Douai semble avoir eu plus que ses rivales le sens pratique des négociations; ceux qui avaient en main ses intérêts surent se rendre favorables les personnes chargées par l'Empereur de les renseigner (1), et dès le début jusqu'au moment même de l'inauguration elle s'attache, sans y réussir, à ne pas éveiller les susceptibilités jalouses de l'université de Louvain qui voyait dans la création que l'on projetait un empiétement sur son droit d'enseigner seule dans les Pays-Bas (2).

Les Douaisiens obtinrent à deux reprises de l'Empereur et de son Conseil privé des enquêtes (3) qui devaient mettre en lumière les avantages et les inconvénients que leur ville présentait pour une université. Les représentants, les professeurs de Louvain y répondirent prétextant qu'il ne fallait porter atteinte à une institution établie qui rendait d'aussi grands services que leur université à laquelle on allait créer une concurrence redoutable.

C'était en effet la considération qui devait arrêter Charles-Quint.

Louvain ajoutait que l'université que l'on projetait avait chance d'être imbue de doctrines dangereuses (4) que les

(1) G. Cardon, op. cit. p. 7, et pour la 1re enquête archives de Douai, cc. 251. Comptes des Domaines. Novembre 1530-1531.

(2) Elle disait que: (en surgirait la totale annihilation d'icelle université de Loûvain). (C. f. Flandre-Wallonne, p. 60). (Florissante en toutes bonnes disciplines, fermes, establies et utiles, sans suspicion de estranges, nouvelles et périlleuses opinions.) Flandre-We p. 61.

(3) Les deux pièces capitales, relatives à la première enquête, sont: les motifs d'opposition de la ville de Louvain et la requête présentée en réponse par les échevins de Douai se trouvent aux archives de Douai, layette 92; elles ont été reproduites in extenso par l'abbé Dehaisnes dans les Souvenirs de la Flandre-Wallonne, tome III, an 1863, p. 59 et seq.

(4) Flandre-Wallonne op. cit. p. 68.

étudiants sous prétexte d'apprendre la langue française iraient, oubliant peut-être le principal de leurs études, s'habituer au langage vulgaire du lieu, et cela dans une ville frontière, dépourvue de sécurité, exposée aux attaques des Français.

Les échevins de Douai protestèrent.

Autant que nous en pouvons juger à distance, la langue parlée et écrite par les bourgeois douaisiens était assez correcte; celle même du peuple n'était pas plus grossière que de nos jours.

Indépendamment de certaines pièces des archives (1) qui sont l'œuvre de personnes relativement instruites, nous avons un type de la langue bourgeoise, à cette époque; c'est un journal de voyage écrit vers 1520 par Jacques Le Saige, marchand de drap de soie à Douai, pour ses amis et pour ceux qui entreprendraient comme lui un pélerinage en terre sainte (2).

Bien que l'auteur s'arrête peu aux descriptions des pays parcourus, on trouve dans son récit de bonnes peintures, des anecdotes bien contées.

On trouve encore dans les archives de Douai le récit d'une sédition du peuple et notamment des porteurs au sacq, contre le bailli; dans cette pièce sont consignés des propos grossiers rapportés par les témoins et inscrits dans

(1) Notamment des requêtes relatives à la création de l'Université.

(2) Voyage de Jacques Le Saige de Douai à Rome, Notre-Dame de Lorette, Venise, Jérusalem et autres saints lieux (c. f. la nouvelle édition publiée par H.-R. Duthillœul à Douai en 1852.)

Ce livre avait dû être imprimé une première fois à Cambrai vers 1520, puis quelques années plus tard à Douai.—C. f. Duthillœul, préface.

les dépositions, mais on trouve aussi des phrases françaises (1).

Douai était connue ville de guerre assez éloignée de la France, la citadelle la plus proche de ce pays était Péronne (2). Arras était une protection pour les Flandres de ce côté (3); ailleurs on rencontrait les villes également fortes de Valenciennes, Orchies, Saint-Amand, Tournay et Lille, appartenant au roi d'Espagne.

Les routes de guerre du pays étaient hérissées d'obstacles (4), il y avait les barrières naturelles des rivières (5). La sécurité était si complète dans leurs murs selon les échevins de Douai qui se servaient ici d'un argument à deux tranchants, que les habitants des villes d'alentour venaient se réfugier chez eux avec leurs biens et leurs chevaux (6).

Ils ajoutaient qu'il y aurait avantage à retenir dans le pays du roi d'Espagne ses sujets (7).

(1) « C'est le bailli qui nous a pourchassé cette affaire, s'écrit un marchand de bourgette. Il nous veut oster nos anchiennes libertés et coutumes. » C'est M. Cardon, dans son livre sur la fondation de l'Université qui a habilement fait usage de cette pièce importante contenue aux archives de Douai. Information sur une sédition faite à Douai contre le bailli en 1548.

(2) Cet argument revient dans la seconde enquête dont le rapport rédigé par les échevins est reproduit en entier dans les « Chroniques » de Douai par le président Tailliar. T. II, p. 114 et seq. Il existe aux archives de Douai G. G. 242, 251.

(3) Flandre-Wallonne, op. cit. tome III, 1863, p. 73.

(4) Rapport de la seconde enquête c. f. Tailliar, Chroniques de Douai, T. II. p. 114.

(5) Les passages de Lescluze, Oisy, Arleux et Estrées c. f.—Réponse des échevins, Flandre-Wallonne. T. III. p. 73.

(6) Flandre-Wallonne op. cit. p. 73.

(7) En 1533 ils obtinrent qu'une seconde enquête fut faite dans leur ville par le conseiller Georges de Themsicke délégué par le conseil privé des

Les étudiants flamands qui étaient d'humeur vagabonde aimaient à voyager en France et en Allemagne. Les universités de Paris et d'Orléans en recevaient en moyenne 20 à 30 par an, certains d'entre eux allaient jusqu'à Bordeaux, Toulouse et Montpellier (1).

L'inconvénient de ces voyages était moindre au siècle précédent, mais le Luthérianisme commençait à se répandre; enfin le roi François I[er], se trouvant souvent en guerre avec Charles Quint, ne craignait pas, nonobstant les privilèges reconnus de l'université, de molester les étudiants de la nation flamande (allemande) et de les faire jeter en prison (2).

Dans presque toutes les universités françaises les étudiants apprenaient à détester le roi d'Espagne.

Les Douaisiens renouvelèrent leurs requêtes en 1538 et 1552, mais toujours sans succès.

Charles Quint abdiqua en 1556 en faveur de Philippe II.

L'état des esprits en Europe n'était plus alors le même qu'il n'avait été en 1530 et pendant les années qui suivirent.

Un changement important s'était manifesté dans les villes flamandes. Leurs marchands, en relation de commerce

Pays-Bas (en l'absence de l'Empereur); ils lui montrèrent la bonne défense de la ville, ses remparts, ses fossés extérieurs profonds, la possibilité d'inonder une demi-lieu de terrain autour de l'enceinte, les bâtiments spacieux dont on disposait pour établir l'université, enfin la grande étendue des jardins qui assainissait l'air de la ville. Le rapport du conseiller de Themsicke fut favorable aux Douaisiens, mais il n'y fut pas donné de suite.

(1) C. f. Paquot: Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas; consulter les biographies des étudiants.

(2) Cardon op. cit. p. 30; c. f. (Les nations dans l'université), Ch. Thurot, op. cit.

avec l'Allemagne et la France en avaient rapporté les hérésies religieuses (1), Valenciennes et Tournay en avaient été particulièrement pénétrées, à ce point que les prêtres n'osaient plus sortir dans les rues de Tournay (2) et que la répression de l'hérésie, ne pouvait plus se faire à Valenciennes (3).

Au milieu de toutes ces agitations, Douai avait mieux gardé que les autres villes sa fidélité au roi et était restée attachée à la foi catholique.

Marguerite d'Autriche la désignait comme une bonne ville dans sa correspondance avec Philippe II et les archives communales ne mentionnent au XVIe siècle que de très rares exécutions d'hérétiques (4).

Le magistrat put exiger en 1556 des chefs, capitaines et autres de la ville un serment de fidélité au roi, à la ville et à la religion catholique et romaine qui souleva quelques protestations, mais fut prêté.

Au moment où furent reprises les négociations relatives à la future université, le Conseil d'état, l'une des trois puissances des Pays-Bas (dont les deux autres, le Conseil privé et le Conseil des finances comprenaient une partie des mêmes membres) ; était composé des personnes suivan-

(1) Correspondance de Marguerite d'Autriche 1811.

(2) Id. Lettre à Philippe II du 18 octobre 1861.

(3) Correspondance de Marguerite d'Autriche (1861); papiers d'état du cardinal de Granville. Cardon, op. cit. p. 120.

(4) C. f. La série de ces exécutions est indiquée dans Tailliar ; chroniques de Douai. T. II, notamment p. 132 et scq. p. 139, 151 Buzelin cite pourtant en 1420 l'exécution de 18 personnes. La Gallo Flandria de Buzelin a été traduite en excellent français et consignée en un manuscrit qui appartient à la bibliothèque de la Société d'agriculture sciences et arts de Douai, par M. A. Preux, avocat-général.

tes : (1) Granvelle, évêque d'Arras ; Charles, baron de Berlaymont, chef du Conseil des finances ; Viglius de Zwickan, chef du Conseil privé ; Guillaume de Nassau prince d'Orange; Lamoral d'Egmont, prince de Grave ; Philippe de Stavele, seigneur de Glayon, grand maître de l'artillerie ; et S. Bernard, ancien ambassadeur en Angleterre.

De tous ces personnages le plus important se trouvait être le futur cardinal de Granvelle, ou Antoine Perrenot, fils de Nicolas Perrenot, ancien ministre de Charles-Quint. Antoine Perrenot avait eu une jeunesse toute à la fois studieuse et mêlée aux évènements du temps. Après avoir pris des grades universitaires et enseigné à Padoue, à Louvain, voyagé, pris part à la diète de Ratisbonne ; il fut nommé en 1540 à l'évêché d'Arras dont dépendait Douai. Il devait être appelé à de plus hautes fonctions ; l'Empereur l'avait, lors de son abdication, recommandé à Philippe II, comme l'un de ses meilleurs serviteurs, aussi le nouveau roi le plaça-t-il comme conseil, près de sa sœur Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas.

Il fut nommé à cette époque archevêque de Malines et reçut l'année suivante (1561) le chapeau de cardinal (2).

Il avait de la propention au rôle de Mécène et de protecteur des lettres.

Après lui, le président Viglius de Zwickem peut être con-

(1) C. f. Théodore Juste. Les Pays-Bas sous Philippe II.—T. I. p. 226-227. —Charles de Berlaymont, comme voisin, Philippe de Stavele, comme attaché au roi d'Espagne et Bernard, devaient être favorables à la création de l'université. Guillaume de Nassau et Lamoral d'Egmont y étaient hostiles.

(2) C. f. La notice préliminaire de la collection Granvelle par Ch. Weis ; et lire les lettres de Granvelle dans la collection de ses papiers d'Etat. La création des évêchés coincida avec celle de l'Université de Douai.

sidéré comme l'un des hommes les plus écoutés par le roi (1) au sujet des affaires des Flandres ; il avait été son précepteur et gardait une réelle influence sur son ancien élève. Peu marquant comme homme, il eut toutefois une vie active et cosmopolite comme celle des professeurs de l'époque, il avait enseigné à Bourges, Padoue, Ingolstadt ; avant d'arriver au gouvernement des Pays-Bas (2).

C'est par son intermédiaire et celle du cardinal de Granvelle que la requette relative à la création d'une université dans les Flandres devait forcément passer.

Le 7 juillet, 1560, le nouveau conseiller pensionnaire de la ville de Douai, Jérôme de France (3), se trouvait auprès de Vigilius.

Il apprit de lui que le roi remarquait que Douai n'avait plus continué ses démarches pour obtenir la création de son université et s'en étonnait. Le président du Conseil privé assurait discrètement l'ambassadeur de toute sa faveur s'il voulait reprendre les négociations interrompues. Jérôme de France rapporta sans tarder la bonne nouvelle aux échevins (4) et Conseil de la ville.

(1) C'est l'opinion de Miguet. — Philippe II et don Carlos. Miguet pense que Philippe II se laissait influencer par certains de ses conseillers et cette opinion semble justifiée par les papiers d'etat du cardinal de Granvelle.

(2) C. f. Les papiers d'état du cardinal de Granvelle.

(3) G. Cardon. op. cit. p. 60.

(4) Le discours de la poursuite et création de l'université de Douai, par Hiérome de France, se trouve à la bibliothèque de la ville. Ce manuscrit, en bonne écriture du XVI[e] siècle, a été, d'après M. Cardon, consulté par Buzelin, auteur de la Compagnie de Jésus qui écrivit la Gallo Flandria et les annales Gallo Flandriæ. C'est dans ce manuscrit que l'on trouve beaucoup de détails sur les négociations relatives à la création de l'université.

CHAPITRE II

Le terrain était donc, cette fois, prêt pour la fondation d'une université à Douai et les personnages les plus influents disposés à s'y employer; les dispositions seules de Philippe II nous restent inconnues (1).

Le roi d'Espagne voulait prendre en main tous les intérêts du catholicisme, il persécutait le Pape pour lui donner des ordres relatifs aux objets de la religion (2).

C'était lui qui dirigeait la politique religieuse à la Cour de France en agissant auprès de Catherine de Médicis, car il avait plus de prise sur son esprit que sur celui du roi Charles IX. Réel défenseur du catholicisme dans l'Orient; il était sans pitié dans ses propres états pour ses sujets quand ils osaient résister à sa volonté.

Avec le duc d'Albe pour ministre dans les Pays-Bas (3) il ne devait pas toujours recourir pour consolider son pouvoir, à des mesures aussi pacifiques que la création de l'université de Douai. Mais pour le moment deux causes plaidaient fortement en faveur de cette création: l'intérêt de l'éduca-

(1) Les papiers d'état du cardinal de Grandvelle publiés par Ch. Weiss.

(2) Le 15 juin 1765, il lui recommandait de ne pas accorder en Espagne la communion sous les deux espèces.—Papiers d'état du cardinal de Granvelle. Instructions à don Pédro d'Aviia T. IX, p. 361.

(3) Il serait complètement injuste, comme on l'a essayé, de faire porter au catholicisme la responsabilité des massacres de ce siècle. Pour Philippe II ce fut surtout une politique gouvernementale.

tion espagnole et catholique de la jeunesse et les bonnes dispositions de Douai (1).

Au Conseil d'état une seule opposition s'était fait sentir, celle du prince d'Orange. Ce prince était diversement apprécié par ceux qui avaient l'oreille du roi d'Espagne et on peut voir dans leurs appréciations se refléter leurs caractéres.

Le cardinal de Gravelle porté plutôt la bienveillance, quoiqu'on l'ait dépeint comme le représentant du pouvoir absolu inclinait à croire qu'on pourrait maintenir le prince dans la religion catholique et la fidélité au roi ; le duc d'Albe, au contraire, estimait qu'on en viendrait à une rupture et à la guerre (2).

Lorsque la liberté religieuse fut décrétée par l'acte connu sous le nom de (pacification de Gand) le 8 novembre 1576, le prince d'Orange aurait pu se contenter de cette liberté relative pour l'ensemble des provinces dont il pouvait prendre en main la cause et le gouvernement. Mais il préféra s'appuyer sur ses fonctions de stathouder et d'amiral de Zélande et de Hollande. En vain l'idée d'une union fédérative des provinces triompha-t-elle encore dans les états généraux du 12 février 1577 qui votèrent l'édit perpétuel (3) il semble que le siège du prince fut alors fait ; il abandonnait une partie des provinces à elles-mêmes et par suite au

(1) Lire à cet égard dans les (papiers d'état du cardinal de Granvelle) la correspondance de Marguerite d'Autriche ; elle considérait Douai comme une bonne ville.

(2) Correspondance du duc d'Albe dans les papiers d'état du cardinal de Granvelle.

(3) F. Gœthals, Histoire des lettres, etc., en Belgique T. I. p. 114 et seq. Vie de Léoninus.

roi d'Espagne ; il n'était plus le représentant de tous les Pays-Bas, mais plutôt le chef d'un parti.

A l'époque dont nous nous occupons la guerre n'était pas encore en perspective, mais les tendances du caractère et la pensée de Guillaume de Nassau s'accentuaient déjà ; la scission s'annonçait entre lui et le roi ; il crut affaiblir le parti espagnol et le parti catholique en s'opposant à la création de ce qu'il appelait une université papiste sur les frontières, il se plaignait en même temps de ce qu'on le rendit impopulaire en le faisant paraître responsable de cette fondation comme de celle des nouveaux évêchés des Pays-Bas (1). Toutefois son opposition n'était pas assez puissante pour arrêter Philippe II.

Celui-ci sollicitait de Paul IV et obtenait le 1er août 1559, le « bref » pour la dotation de l'université (2).

« Notre but, dit le Saint Père, a été d'étendre et de faciliter l'étude des bonnes lettres et particulièrement celle de la religion » (3). « Nous vous mandons (à l'évêque de Clusium, nonce apostolique) que de notre autorité, et de concert avec le roi Philippe, vous ayiez, soit par vous, soit par celui que vous commettrez à cet effet, à distraire, détacher et démembrer des plus riches abbayes, voisines de la ville, sans distinction, telle partie de leurs fruits, rentes et revenus que vous trouverez convenir » — « et que vous les appliquiez et appropriiez pour toujours (4) à ladite univer-

(1) C. f. Les papiers d'état du cardinal de Granvelle.

(2) C. f. Duthillœul, De l'université de Douai, p. 35-38. — Voir les lettres patentes de Philippe II. Il en existe plusieurs exemplaires ; il y a un imprimé à la bibliothèque de la ville à Douai où se trouve également le bref.

(3) *Ad bonarum præsertim sacrarum litterarum incrementum*. Voir le bref du Pape.

(4) *Perpetuo applices et appropries.*

sité, à titre de dot et d'appointements des chaires d'icelle et des docteurs qui les rempliront et autres besoins de l'université » (1).

Des lettres patentes du roi, en 1561, confirmeront la décision papale et pourtant les abbayes résisteront victorieusement aux deux ordres les plus élevés qu'elles pouvaient recevoir et ne s'acquitteront même que d'une partie des charges insuffisantes qu'elles accepteront.

Pour le moment, cette histoire de la fondation de l'université s'éclaire surtout par l'examen des dates des évènements.

C'est le 6 janvier 1560 que Pie IV, cinq mois après la mort de Pie IV et quelques jours après son élévation au Saint-Siège expédia la bulle d'érection de l'université qui était l'acte de fondation véritable (2).

Dans cet acte (dont Buzelin donne la reproduction (3) le nouveau Pape rappelle les motifs qui ont décidé son prédécesseur à accorder la création d'une université générale des études à Douai. (C'étaient premièrement ; le désir d'étendre l'enseignement des Saintes Ecritures; deuxièmement la conviction du bien que ferait la nouvelle université dans la Germanie inférieure, pays entouré de peuples schismatiques), enfin il est parlé de la sollicitation du roi Philippe II. La bulle concède à la future université tous les privilèges des anciennes, telles que celle de Louvain (4).

(1) Derrière le bref. *(Versus a tergo subscriptum erat)* : *Venerabili Fratri, Salvatori, Episcopo Clusino, nostro et apostolico Sedis in Regnis Hispaniarum Nuncio.*

(2) M. Cardon p. 135 et seq. donne des détails intéressants sur les circonstances qui précédèrent cet envoi de la bulle pontificale.

(3) Buzelin, Gallo-Flandria ch. XXXVIII.

(4) Notamment le droit pour ceux qui y prendront leurs grades d'enseigner ensuite ailleurs au même titre que s'ils les auraient acquis dans l'université de Louvain.

Il est évident que le Pape ne pouvait pas refuser la création d'une université qui empêcherait beaucoup d'étudiants de se rendre aux foyers du protestantismes, il lui accordait donc toutes les faveurs dont ils disposait, en premier lieu le privilège de l'enseignement; laissant au roi d'Espagne le soin de régler le fonctionnement de l'institution nouvelle.

Ce fut le 6 novembre 1560 que l'assemblée des (Estatz et Conseil) de Douai reçut la communication de Jérôme de France qui lui expliquait l'état des négociations engagées par le roi avec le Saint Siège. Les pourparlers avaient donc eu lieu sans que la ville fut prévenue officiellement (1). Ce fut à la prière de son conseiller que l'assemblée émit un vote déclarant l'université utile, bonne et profitable à la ville et nomma ses délégués qui devaient s'aboucher avec ceux du roi.

Mais la ville appauvrie par la guerre refusait de faire tous les frais qu'entrainerait l'organisation nouvelle. Les échevins se plaignaient d'avoir dû constamment, depuis vingt ans, voter des impôts pour subvenir aux dépenses de guerre; il avait fallu relever les murailles plusieurs fois; toute l'industrie et la culture avaient supporté la charge de ces réparations continues et ceux de l'entretien des troupes espagnoles; (2) l'activité commerciale et industrielle gênée par les impôts avait diminué.

Pourtant les échevins offrirent encore :

(1) Cardon, p. 143 et seq.

(2) Voir Tailliar. Chroniques de Douai p. 136 et seq.; Cardon p. 158 et Pilate, Archives de Douai p. 361 et seq. Impôts sur les draps, les étoffes et tissus variés, les laines, le charbon de terre, le vin, la bière, le houblon, sur les jardins, droits d'octroi variés.

1° De fournir les mises pour payer la bulle de Sa Sainteté.

2° De fournir les locaux.

3° De payer annuellement quinze cents florins Carolus pour les salaires des professeurs et docteurs.

Il en fallait obtenir autant des abbayes.

Mais Douai défendait en même temps sa juridiction et repoussait une partie des privilèges de l'université (1).

Elle perdit sa cause ; les lettres patentes de Philippe II (2) ne lui accordèrent rien. Sa juridiction fut limitée par celle de la corporation universitaire dont tout le personnel dût dépendre du Recteur tant pour le civil que pour le criminel ; (3) tout membre de cette corporation à un titre quelconque ou leurs domestiques pouvaient être arrêtés par les agents de la ville pour quelque grand méfait, mais devaient être remis sans délais entre les mains du Recteur (4), si le cas était capital on devait envoyer le coupable à l'évêque du lieu ; si le délinquant était banni, la ville prêtait main forte à l'université pour l'application de la peine et c'est le seul cas où les deux puissances semblent s'être trouvées généralement d'accord.

Les plus grands privilèges étaient concédés pour l'entrée des marchandises, boissons et denrées dont les sujets (maîtres et suppots) de l'université feraient un usage personnel. Elles ne devaient acquitter aucun impôt, droit d'octroi, de passage, ou autre charge; les personnes en question

(1) Cardon p. 160-163 et Jérôme de France, Discours p. 34 et 35.

(2) Datés du 19 janvier 1560.

(3) Lettres patentes de Philippe II, ch. IV.

(4) Id. Id. ch. VI.

n'avaient à supporter ni maltote, ni gabelle (1). Les lettres fixent en même temps les obligations des membres de l'institution nouvelle. Le Recteur et son personnel devaient aux processions et autres actes solennels et y occuper un rang et y marcher dans un ordre indiqué (2); ils passaient devant (ceulx de la ville). Le Recteur devait à son avénement, prêter un serment (es mains de l'université), (d'être loyal et fidèle au Saint Siège apostolique, au roi, ses hoirs et successeurs, et de se conduire quant à la religion « selon la constitution de Notre Mère la Sainte Eglise » et selon les placards et ordonnances du roi (3),) dont réapparaît dans ce titre la volonté d'intervenir dans les questions religieuses.

Tout étudiant arrivant se mettre aux études devait prêter serment analogue et accepter de plus les statuts de l'université (4) dont le Recteur s'engageait à défendre les droits, privilèges et franchises.

Tous devaient obéir en cas de nécessité de guerre aux ordonnances du roi et celles décrétées d'un commun accord entre le Recteur, l'Université et la Ville.

Chaque Faculté avait son conseil et le droit de faire ses statuts particuliers (5); l'université était dotée des (marches et sceptres) accoutumés; la garde de ses sceaux (5 *bis*) et

(1) Lettres patentes de Philippe II, ch. IV.

(2) id. ch. VII.

(3) id. ch. IX.

(4) id. ch. XXIII.

(5) id. ch. III.

(5 *bis*) L'Université de Paris avait obtenu d'Innocent IV, 1252, le droit d'avoir un sceau qui lui fut propre, c. f. Ch. Thurot op. c. p. 12. La bulle papale est indiquée aux archives de l'université.

secrets papiers et argent était confiée au Recteur et aux Doyens (1); mais si l'université avait gardé, quant à son administration la plupart des privilèges conquis au moyen-âge, nous voyons le Roi intervenir d'une façon tyrannique dans la règlementation des cours et matières d'enseignement (2). Les sujets des principales leçons étaient fixés. Il devait y avoir deux leçons dans la faculté de théologie ; l'une traitait de l'exposition des saintes écritures, l'autre expliquant le livre des sentances (3).

En droit, deux leçons principales devaient être faites : l'une sur le droit canon, l'autre sur le droit civil (4).

L'enseignement de la médecine était resté surtout théorique ; ils se trouva certainement les plus arriéré jusqu'au XVIII[e] siècle. Deux leçons se faisaient l'une pour les jeunes, l'autre pour les provects (5), c'est-à-dire que l'ordre de cet enseignement était réglé d'après le grade des auditeurs.

Les sciences qui s'enseignaient à la Faculté des arts formaient un groupe très-important et très-confus, et les études et les exercices les plus divers se trouvaient mêlés.

(1) Lettres patentes, ch. IX.

(2) M. Ch. Thurot, op. cit. et Gaston Boissier (La réforme des études au XVI[e] siècle, *Revue des Deux-Mondes*. T. IV p. 587), arrivent à cette même conclusion que la liberté d'enseignement était bien moindre au XVII[e] siècle qu'au moyen-âge.

(3) Le livre des sentences de Pierre Lombard, dont l'étude était surtout un travail de mémoire et la discussion stérile de formules célèbres, était l héritage le plus direct de l'enseignement scholastique.

(4) L'importance du droit canon était très-grande à cause des carrières religieuses, auxquelles il menait et de l'importance de la gestion des biens d'église.—Deux cours secondaires devaient se faire l'un sur les Instituts, l'autre sur les Titres et Règles de droit.

(5) Lettres patentes de Philippe II, ch. XIII.

On y classait d'une part la logique et la physique, d'autre part sous la rubrique d'arts libéraux, un premier groupe des sciences du raisonnement ou du style. (La grammaire, la dialectique, la rhétorique) ; un deuxième de sciences mathématiques (1); puis la musique, enfin la Faculté devait offrir des exercices de disputes, répétitions et déclamations.

Les disputes ou argumentations contradictoires entre des personnes et sur des sujets, déterminés, où l'on s'animait parfois jusqu'à les terminer par le pugilat (2) avaient été longtemps l'exercice principal de la Faculté des arts. Elles allaient faire place à l'étude des humanités (3).

L'université avait à sa tête un personnage d'un ordre à part, le chancelier, dont le rôle était particulièrement important. Généralement choisi parmi les religieux ou les savants théologiens ; il devait (faire la promotion et donner la bénédiction aux maîtres, docteurs, licenciers, bacheliers qui voulaient prendre leurs degrés) (4). Son importance s'explique par l'origine de ses fonctions ; dans le début il était une sorte de notaire chargé de rédiger les actes du chapitre de la cathédrale, de les sceller et de les expédier. De là à conférer les grades universitaires il n'y avait qu'un pas à franchir. A certains moments, sous Philippe-Auguste, en France le chancelier avait acquis un pouvoir exhorbitant,

(1) L'arithmétique, la géométrie, l'astronomie.

(2) Sujets de grammaire, dialectique, physique, métaphysique.

(3) M. Gaston Boissier, Réforme des études au XVI[e] siècle.—Revue des Deux-Mondes 1888 p. 606.—Dit que l'importance de la dispute diminuant la faculté des arts en souffrit ; les élèves y venaient surtout pour apprendre la logique avant d'entrer dans les facultés de théologie et de droit ; l'étude des belles lettres ne leur rendait plus les mêmes services.

(4) Lettres patentes, ch. XI.

mais ensuite les corporations universitaires avaient repris leurs droits et surtout celui de conférer les grades (1).

A Douai, le chancelier fut « le prévôt de l'église collégiale de St-Amé en ladite ville ou en son absence le prévôt de St-Pierre illecq » (2).

En raison de son rôle particulier il devait être nommé avant l'existence et l'inauguration de l'université. On peut dire que celle-ci se trouvera indépendante dans la commune comme un état dans un état; d'interminables contestations s'élèveront même entre elle et la ville (3), quand il s'agira de savoir quels sont les « suppôts » qui doivent bénéficier des exemptions de droits (impôts, octrois), lorsqu'il faudra livrer au Recteur les étudiants arrêtés pour méfaits ; ou les corps des suicidés, ou des noyés relevés dans la Scarpe par les agents de la ville ; chacune des deux puissances cherchant alors à empiéter sur le terrain de l'autre.

Avant que la ville put recevoir l'université, il leur restait à en établir le budget. A la subvention que les échevins avaient votée il fallait joindre environ 2,000 florins représentant la contribution annuelle à obtenir des abbayes de la contrée, (4) qui, ainsi que nous l'avons dit avaient reçu l'ordre d'écouter favorablement cette requête.

(1) Ch. Thurot. De l'organisation de l'enseignement etc. p. 9 et 10 et p. 11. (La réforme est faite par Innocent III).

(2) Lettres patentes, ch. XII.

(3) Voir dans la thèse de M. Cardon le chapitre « Conflits de juridiction avec la ville. » M. Cardon a relevé dans les archives de Douai les pièces qui se rapportent à ces conflits.

(4) La correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II (Papiers d'état du cardinal de Granvelle) fait connaître l'importance que la régente attachait à cette négociation.

Mais ces abbayes qui avaient une vieille réputation de richesse avaient beaucoup souffert des dernières guerres.

Réparties dans les pays de Flandre, d'Artois, de Hainaut, soumis au roi d'Espagne ; elles possédaient pour la plupart sur les frontières de France des terres constamment ravagées par les armées (1). Elles avaient dû relever des églises détruites et secourir dans les campagnes des misères exceptionnelles (2). Aussi la demande de Douai venait mal à propos et la pression du gouvernement des Pays-Bas ne put les faire consentir qu'à une partie de la subvention réclamée (3).

Philippe II n'accorda une dot à l'université que beaucoup plus tard, mais la ville voulait dès le début attirer des professeurs éminents ; pour cela il fallait non-seulement consentir à de nouveaux sacrifices, mais encore user de subterfuges. Certaines prébendes furent annexées aux traitements des professeurs (4). Les prévôts des (collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre qui en possédaient plusieurs

(1) C. f. Cardon. Tout le chapitre, contributions des abbayes, et archives de Douai, l. 92.

(2) L'abbé de St-Eloi se plaignait, il est vrai, de la chute de la foudre sur son clocher, ce qui était une fort mauvaise raison pour refuser une subvention annuelle.

(3) C. f. Discours de Jérôme de France, p. 60-67. Cardon, p. 189.

Note.—Les douze principales abbayes qui devaient contribuer aux frais de l'Université étaient celles de St-Bertin à St-Omer ; de St-Vaast à Douai ; de Mont-St-Eloi près d'Arras ; d'Anchin à Douai ; de Marchiennes ; de Vicoigne près de Valenciennes ; d'Hasnon id. ; d'Haumont près de Maubeuge ; de St-Martin à Tournay ; de Cysoing ; de Loost près de Lille ; de Cambron dans le Hainaut ; de Phalempin entre Lille et Douai.

(4) Discours de Jérôme de France, j. 8.

(5) Cardon, p. 190.

furent presque toujours choisis parmi les théologiens de l'Université) (1).

Quoique ces souvenirs se rapportent à une époque fort oubliée on peut évoquer les noms de trois ou quatre des professeurs les plus célèbres alors qui prirent rang dès le début parmi les maîtres de la jeune école. Celui qui s'était intéressé le premier à sa fondation, Jean Vandeville, qui enseignait à Louvain, vint occuper la première chaire dans la faculté de droit civil (2).

Il avait été en relation avec les savants du monde entier. Il avait voyagé en Italie, et à la suite d'une existence aussi variée il devint plus tard évêque de Tournay.

Après lui on peut citer par ordre d'importance deux professeurs aux noms archaïques Boetius Ego, légiste d'une science renommée qui enseigna trente-sept ans dans l'Université de Douai (3), et Ramus, doyen de St-Amé.

Mais le plus illustre théologien fut sans contredit François Richardot, évêque d'Arras.

La caractéristique de son caractère était la douceur, il préférait, ce qui étonnait alors, discuter avec les hérétiques plutôt que les combattre par la violence; même un furieux ayant tiré sur lui à Armentières pendant qu'il prêchait, il avait continué avec calme (4) puis demandé sa grâce. Ce fut lui qui prononça à l'inauguration de l'Université, le

(1) Cardon, p. 190.

(2) Bozelin Gallo-Flandria, ch. XXXVIII.

(3) Mircius écrivant son éloge fait cette remarque qu'il avait la connaissance de deux langues dont une seule ait presque toujours suffi pour illustrer un homme. C. f. Bozelin même chapitre. Vandeville pourtant savait plusieurs langues.

(4) Cardon. Thèse, p. 192.

principal discours, tout orné de citations bibliques et dans lequel distinguant les deux gouvernements, celui du pouvoir temporel qui commande par la force et celui de l'intelligence qui se maintient par la persuation, il indiquait que l'université devait contribuer au règne du second, ce qui était une parole pacifique à une époque belliqueuse.

Ces professeurs nous apparaissent comme des personnes menant une vie grave, austère, partagée entre une science trop théorique et des fonctions publiques que leur accordait surtout la confiance du roi.

L'inauguration de l'université est une scène de la vie du temps. Nous possédons sur cette fête le récit d'Hiérome de France lui-même et le (Bref Recueil), le premier livre imprimé à Douai, en l'année 1563 (1).

Elle eut lieu le 5 octobre 1562. Depuis un mois, manans et bourgeois, tous les habitants de Douai et ses corps constitués s'occupaient de la préparer; ses députés avaient fait répandre dans toutes les villes des Pays-Bas un (escript) pour faire connaître la date de l'inauguration; puis lorsque deux échevins eurent fait à cheval dans la ville notification de l'ouverture de l'université, le (tamboureur) dans chaque quartier, donner advertance aux habitants (de préparer des chambres, maisons et ustensiles d'hôtel pour subvenir aux étudians).

Donc le matin du cinquième jour Doctobre, tous ceux qui

(1) Buzelin ch. XXXVIII. Hangouard avait refusé l'abbaye de Cambron avec 20,000 pièces d'argent annuelles. F. Buzelin.

Il y a un exemplaire du Bref Recueil à la Bibliothèque de Douai.—Son titre complet est: Bref Recueil et récit de la solennité faicte à l'entrée et consécration de l'université faite et érigée en la ville de Douai par le très-catholique et très vertueux prince Philippe, roi d'Espagne, comte de Flandre, le V. Doctobre, l'an MCCCCLXII chez Jean Boscart, imprimeur juré du roi.

désiraient être suppôts de l'université (docteurs, professeurs, escholiers, estudiants) durent d'après un édict du chancelier, et sous peine de certaine amende, se trouver au matin hors la porte de Notre-Dame en la chapelle des malades es faubourg pour là attendre le gouverneur, sénat et consaulx de la ville (1).

Ceux-ci arrivèrent à leur tour pour recevoir l'université. Le conseiller Jérôme de France souhaita la bienvenue aux professeurs et leur exprima le plaisir de la ville de les recevoir et la pensée que l'université serait par leur savoir (multipliée, augmentée et honorée) (2). Tout, dit-il dans le récit qu'il nous a laissé de ce jour, avait été disposé pour le plus de solennité, on devait entendre le long du trajet de la procession (qu'allait former le cortège en suivant le St-Sacrement), plusieurs discours ou admonitions en français; mais le docteur Jean Ramus répondit d'abord au conseiller en latin. Il promit le dévouement des professeurs; (que chacun s'efforcerait de promouvoir et advancer l'université et de satisfaire à sa vocation).

Le cortège se mit en marche précédé des hautbois et clairons et l'université fut introduite dans la ville et se rendit à l'église paroissiale de Notre-Dame où tout le clergé (Evesques et Prelats) l'attendait (3).

Après avoir rendu actions de grâces à Dieu, le chancelier, docteurs et notables professeurs se retirèrent incontinent dans le conclave de l'église (4) où ils élurent Recteur le

(1) Bref Recueil; je n'indique pas les pages de ce petit livre qui n'en a que quelques unes.

(2) Jérôme de France page 104, 105.

(3) Je suis surtout ici le Bref Recueil.

(4) Jérôme de France p. 10.

chancelier Walrand Hangouard, ancien aumônier de l'empereur Charles-Quint.

Ensuite l'on (s'appareilla pour aller en bel ordre et équipage célébrer la messe à la collégiale de St-Amé (1).

Les artisans de la ville marchaient en tête avec leurs torches et fanons (2), puis venaient les arbalétriers, les archers, les canonniers de la milice communale avec leurs enseignes, musiques et armes ; puis les pélerins de Saint-Jacques, les voyageurs de la Sainte Cité de Jérusalem (3), deux archidiacres, (couvert tous trois d'un cieil fait à l'an-les cordeliers et les frères prêcheurs (4). Le clergé suivait avec chasses de plusieurs corps de saints, et chantant hymnes et louanges ; puis les prélats, les abbés qui avaient revêtu leurs insignes.

La marche du clergé était fermée par l'évêque d'Arras, Mgr. Richardot, portant le St-Sacrement, assisté de ses deux archidiacres (couverts tous trois d'un ciel fait à l'antique) (5).

Venaient enfin les membres de l'université attirant les regards. Le Recteurs coiffé d'un chaperon rouge fourré d'hermine (6), les docteurs, professeurs, escholiers et estudiants, tous en belle gravité. De hauts personnages fer-

(1) Bref Recueil.

(2) Jérôme de France.

(3) On y distinguait les bateliers, les bouchers, les boulangers, les cabaretiers, les charpentiers, les charrons, les ferronniers, les cordiers, les drapiers, les maçons, les manneliers, les orfèvres, les potiers, les selliers, les tailleurs, les tonneliers, les vitriers, et d'autres encore.

(4) Cardon. Thèse, p. 201. Extrait des archives de Douai, cc, 280 f° 108-109.

(5) Bref Recueil.

(6) Id.

maient la marche du cortège. Le seigneur de Courrières, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, gouverneur de la ville accompagné de ses lieutenants et officiers — plusieurs seigneurs, le lieutenant du prince d'Orange. Les bailly, éschevins, notables et une multitudes infinie de peuple (bourgeois et manans).

Le lendemain et les jours suivants les harangues de toute sorte continuèrent ; on peut avoir quelque peine à s'imaginer aujourd'hui le plaisir qu'y trouvaient ces auditeurs qui préféraient des discours de formes régulières et convenues à des spectacles nouveaux.

Les professeurs firent leurs leçons d'ouverture pendant plusieurs jours pour que les personnes accourues à la fête pussent y assister. Des banquets se renouvelèrent, une comédie d'un Douaisien fut représentée (1).

Des lots de vin et de cervoise (2) avaient été distribués aux corporations et ce fut là que la liesse naturelle aux fêtes flamandes dût se donner libre carrière.

Ceux qui demandèrent les premiers l'université pour Douai avaient bien préjugé de la population d'étudiants qu'elle attirerait. Près de la fondation nouvelle tout un groupe de collèges et de séminaires se créa ou domina d'abord l'enseignement théologique.

Les séminaires dont les principaux furent au nombre d'une dizaine (3) étaient des maisons d'éducation plutôt que des établissements destinés au clergé.

(1) Cardon. Thèse p. 209, et Duthillœul, Bibliographie Douaisienne, T. II.

(2) On en trouve les comptes dans les archives de la ville.

(3) En voir la liste complète dans (L'Université de Douai en 1790). Lettres et mémoires de M. Placide de Bailliencourt, par l'abbé Dehaisnes, dans les Mémoires de la Société d'agriculture de Douai. Tome VIII, p. 203 et seq.

La ville qui avait vu son industrie dépérir et devait encore perdre son activité commerciale à cause des entraves apportées par la guerre à la circulation des grains autour de Douai et de la facilité que trouvaient au contraire les marchands à passer ailleurs (1), s'adapta si bien à une nouvelle existence, que pendant plus de trois siècles elle vécut surtout de son université.

(1) Le développement de la navigation de l'Escaut nuisit aux Douaisiens.

LES SIÈCLES MORTS

PAR M. LE VICOMTE DE GUERNE

Membre résident

COMPTE-RENDU

Présenté par M. MAILLARD, membre résident.

M. le vicomte De Guerne a fait hommage à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, heureuse de le compter parmi ses membres, des deux premiers volumes de vers qu'il a composés sur les « Siècles Morts. » (1)

L'œuvre n'a pas besoin qu'on la recommande à ceux qui s'intéressent aux grands efforts de la pensée et qui sentent tout le prix d'un vers bien fait. Elle est de celles qui captivent l'attention des esprits cultivés et elle aura près d'eux tout le succès qu'elle mérite. Bien que notre temps ne soit guère tourné à la poésie et que « les intérêts journaliers s'accommodent mal des rêves antiques et des tentatives d'art pur » il est encore des favorisés qui peuvent dérober quelques heures aux préoccupations vulgaires et goûter l'austère satisfaction de lire et de comprendre un beau poème.

(1) Paris, Alph. Lemerre, éditeur.

Les « Siècles Morts » c'est toute la vie antique concentrée dans ses aspirations religieuses et dans une lente et incessante évolution vers une doctrine supérieure. Que de mystérieux secrets les archives lapidaires ne nous ont-elles pas révélés, au point de régénérer l'histoire elle-même ? La poésie, dit avec raison l'auteur, dans la préface de son premier volume « l'Orient Antique, » n'a-t-elle pas à son tour le droit de pénétrer dans les mystères du passé ?... de s'emparer des mythes, de ressusciter ces dieux et d'essayer de peindre ces races disparues dans leur milieu propre, et dans toute leur barbarie ou leur civilisation avec leurs croyances et leurs mœurs ? Assurément, elle en a le droit ; n'est-elle pas faite de rêve, d'évocation, d'enthousiasme ?

M. De Guerne a donc voulu, mettant à profit ces découvertes archéologiques représenter dans une suite de poèmes « le long déroulement des siècles et le sentiment religieux d'un idéal toujours inassouvi. »

Et dans le vague abîme où gît le monde antique,
Luit, comme un astre mort, au ciel religieux
La sombre majesté de l'Orient mystique,
Berceau des nations et sépulcre des dieux.

Les poèmes de ce premier volume reflètent d'abord la civilisation rude et sanglante de ces âges reculés : guerre sans fin, supplices sans merci, cultes inhumains et voluptueux, vengeances d'Iahvé, abominations des rois, malédictions des prophètes ; une autre partie est consacrée à la littérature *avestique* et à la religion de Zoroastre. Elle s'arrête à la conquête grecque, alors que sous les coups d'Alexandre succombe l'empire Perse, et que s'établit sur le monde la prédominance hellénique.

Le poème « Schelomo » appartient à ce premier volume.

Le second « l'Orient grec » présente, dit l'auteur, le tableau de cette époque de syncrétisme et de transition qui commence aux triomphes de l'Hellénisme et finit à la prise de Jérusalem. Siècles incertains et troublés où les formes, les mœurs, les actions se mêlent et se confondent, comme les mythes et les systèmes, jusqu'à ce que l'aube chrétienne se lève dans une douteuse et encore vacillante lueur.

Rentrez avec vos dieux dans la nuit et la brume,
Vous, mortels inquiets qu'un vieil orgueil consume !
Bientôt naîtront des jours, pour le monde expirant,
Des jours inattentifs à vos clameurs rivales,
Qui, sourds aux cris d'angoisse épars dans les rafales,
Ne connaîtront qu'un Dieu, seul, immortel et grand.

Le poème « les paroles de Schemouël-Ben-Mikah » est emprunté à ce deuxième volume.

Ces deux chants suffiront à donner au lecteur une idée de la poésie de M. De Guerne ; je suis convaincu qu'ils éveilleront le désir de la connaître toute. N'est-elle pas d'ailleurs de la famille de ces belles œuvres de son maître et ami, M. Lecomte de Lisle et sa parenté avec elles ne se reconnaît-elle pas ? Ces vers n'ont-ils pas la même noblesse d'allure, le rythme sonore et solennel des chants hiératiques, le retentissement majestueux des « Poèmes antiques » ; ne sont-ils pas inspirés par le souci scrupuleux d'une forme exacte, imagée, harmonieuse, par un égal respect de la règle, et un même sentiment du beau !

SCHELOMO

Devant le palais neuf, celui qui fut nommé
Forêt du Libanon, au temps accoutumé,
Schelomo, tel qu'un Dieu sur un autel d'ivoire,
Immobile, pensif, plein de jours et de gloire,
Est assis sur un trône où vingt lions dorés
S'allongent face à face, au bord de dix degrés.
Un siècle entier blanchit sa barbe qui ruisselle,
Et de son front luisant, où la mitre étincelle,
Ses cheveux parfumés tombent en flots d'argent.
Sous les rigides plis de son manteau changeant,
Le lin de Miçraïm, brodé de lourdes franges,
De perles noires, d'ambre et de joyaux étranges
Et de fleurs et de fruits, en fils d'or copiés,
Du col, chargé d'anneaux, l'enferme jusqu'aux pieds.
Un serpent d'or, aux yeux de diamant, scintille
Et s'enroule trois fois autour de la cheville
Du Roi resplendissant, et deux cercles vermeils,
Incrustés de rubis, brillent à ses orteils,
Devant lui, s'étirant en nappes violettes.
Des nuages d'encens montaient des cassolettes ;
Et les parfums d'Édom flottaient dans l'air serein,
Hors des vases d'onyx, de porphyre ou d'airain
Dont les cœurs s'entr'ouvraient ainsi que des grenades.
Au long du pavé froid, entre les colonnades,
Les fûts de cèdre noir aux chapiteaux sculptés,
Parmi les fleurs de pourpre et les lis argentés,
Errants et familiers, des paons, aux gorges bleues,
Déployaient en marchant les astres de leurs queues.

Trente vierges d'Aram, par de légers accords,
De leurs doigts longs et fins éveillaient les kinnors
Ou mêlaient aux frissons des harpes Khaldéennes
Leurs chants, plus cadencés que le chant des fontaines.
Et, derrière le trône, adossés aux piliers,
Trois cents guerriers choisis, haussant leurs boucliers,
Irradiaient, debout dans l'or de leurs cuirasses.

Mais Schelomo lassé, du sommet des terrasses,
D'un suprême regard indifférent et dur,
Contemplait à ses pieds, dans l'immuable azur,
La Cité de David, merveilleuse et si belle
Que sa muraille neuve était comme un collier.
Il voit, vers l'Occident, au faîte irrégulier
Du Moriâ crayeux où gît la Pierre antique,
Étinceler le marbre et l'airain du Portique,
Et le Temple immortel, la maison d'Iahvé,
Le Lieu splendide et saint, par son ordre achevé,
Plaqué de lames d'or, surgir dans la lumière.
Il voit Ziôn, la Tour et l'enceinte première,
La caverne interdite où dormiront les Rois
Et le mur de rochers, aux abruptes parois.
Milla s'élève au nord, étageant sur ses pentes
Les grands palais de cèdre aux épaisses charpentes,
Au sud, rempli de bruit et de peuple, l'Ophla
Enserre un quartier sombre, où David exila
La race d'Iebous, parmi les courtisanes,
Les marchands de parfums et les vendeurs profanes
Qui servent en secret des Élohim lascifs,
Plus loin, sous la fraîcheur que versent les massifs

De rouges grenadiers et de fleurs étoilés,
L'eau des sources jaillit au fond des Trois Vallées,
Et Schiloah captive emplit les réservoirs,
Tandis que, découpant ses flancs rugueux et noirs,
Le mont des Oliviers, comme une forteresse
Immense, à l'horizon connu flamboie et dresse
Sur Ierouschalaïm son faîte illuminé.

C'est l'heure où, gravissant les rampes de Mischné,
Vers le Roi, solitaire et muet sur son siège,
Tout un peuple joyeux serpente en long cortège.
Les Cohanim, vêtus de tuniques sans plis,
Balançant, deux par deux, les encensoirs polis,
Sous l'ombre intermittente et le frisson des palmes.
S'avancent les premiers, majestueux et calmes.
Les Anciens d'Israël, les vieillards des tribus
Suivent, et derrière eux, porteurs de lourds tributs,
Chefs des pays, des champs et des coteaux fertiles,
Viennent, à pas égaux, les Intendants des villes.
Le glaive courbé au poing, cuirassés d'or, les Sars
Retiennent les chevaux qui piaffent à leurs chars,
Et passent, exhaussant, parmi la multitude,
Leurs fronts cicatrisés et la majesté rude
De leurs faces de bronze et de leurs yeux ardents,
Et, dans le cliquetis de leurs carquois pendants,
Au poil brun des manteaux mêlent leurs barbes blanches ;
Puis ceux qui, traversant sur des barques de planches
L'abîme inexploré, naguère ont vu fleurir
Les rivages de Kousch et les jardins d'Ophir.
Vêtus d'un cuir serré sous un manteau plus ample,
Les hommes de Zidôn, architectes du Temple,

Habiles à tailler la pierre et le bois dur,
A fondre le métal, à recouvrir d'or pur
Les colonnes de cèdre et les parois des salles,
A joindre sur les toits les poutres transversales,
Précédant les sculpteurs de Gébal et de Zour,
Tiennent la règle droite et marchent à leur tour.
La foule suit, confuse, innombrable, enivrée.
Mais tout à coup, voyant, dans la splendeur sacrée
De sa mâle vieillesse et de sa royauté,
Schelomo, ruisselant comme un soleil d'été,
Trôner sur la terrasse éloignée et superbe,
Le peuple, ainsi qu'au vent penche un vaste champ d'herbe,
Se prosterna dans l'ombre, aux portes du palais.
Les trompettes d'airain, aux éclatants reflets,
Sonnaient, et les tambours de peau rude et tendue
De leurs ronflements sourds emplissaient l'étendue.
Puis tout se tut ; et seul un long frémissement
Courut, courbant les fronts sous le bleu firmament.
Sars, Intendants, Vieillards, Prêtres, tous s'arrêtèrent
En extase, éblouis, quand les harpes chantèrent.
Et des groupes épars, s'avançant tour à tour,
Un hymne répété de victoire et d'amour,
Grave, ininterrompu, triomphal, prophétique,
Monta vers Schelomo, comme un dernier cantique
Que le vent glorieux apporta jusqu'à lui.

. . . .
. . . .

LES VIEILLARDS.

Heureux qui, satisfait et s'asseyant à l'ombre
De l'odorant verger que son père a planté,
Dans le repos du soir compte ses jours sans nombre
Et revit à jamais dans sa postérité !
Heureux qui, vers la fin du chemin rude et sombre,
Voit, ainsi qu'Iaqob, pulluler ses enfants
Et les fils de ses fils bénis et triomphants !

Heureux qui voit errer, parmi les hautes herbes,
Tendant leurs cols poudreux vers l'eau des puits épars,
Par milliers ses brebis et ses taureaux superbes ;
Celui qui, dans ses champs fermés de toutes parts,
Aux bras des serviteurs voit déborder ses gerbes !
Mais plus heureux le cœur où fut enraciné
Le Lis de la Sagesse, et qui l'a moissonné !

Dans le sein des vieillards la sagesse est pareille
Au raisin mûrissant sur les ceps d'Ên-guédi.
Tel est un fruit tardif où s'enivre une abeille,
Telle une source au creux d'un volcan refroidi.
C'est la vierge sans tache et la femme qui veille,
L'irréprochable épouse, au cœur limpide et bon,
Dont l'époux est plus pur que les lacs de Heschbon.

L'âge a ridé nos fronts et dépouillé nos têtes ;
Mais, témoins des vieux jours et des temps d'Israël,
Nous frémissons de joie, en guidant pour les fêtes
Le peuple des tribus vers un unique autel.

Schilo ! comme une veuve, au fond de tes retraites,
Pourquoi pousser encor tes sanglots superflus,
Quand ton gémissement ne s'entend déjà plus ?

La main du Très-Puissant exaltera la corne
Du Roi sage. Son cœur est comme une arche d'or
Que la prudence habite et que la justice orne.
Sa douceur est un puits ; son conseil, un trésor ;
Sa gloire resplendit sur la terre sans borne ;
Et la terre attentive, en un frisson pieux,
Écoute sa parole et la reçoit des cieux.

. . . .
. . . .

Les bras toujours posés aux deux côtés du trône,
Dans la vapeur du soir resplendissante et jaune,
Schelomo, sans un geste, en un repos complet,
Les yeux ouverts, le front immuable, semblait
Ne rien sentir, ne rien voir et ne rien entendre.
Mais voici que chanta, vague, lointain, plus tendre
Que la voix d'une flûte aux lacs de Naphthali,
L'écho mystérieux d'un cantique affaibli.
Derrière un voile épais de pourpre suspendue,
Dont les plis droits fermaient la chambre défendue
Et le treillis doré qui regardait la cour,
Au royal souvenir de leur antique amour,
Soupiraient, sous le lin qui presse leurs poitrines,
Sept cents filles de rois et trois cents concubines.

LES FEMMES.

Tel qu'un lion puissant parmi les lionceaux,
Tu montes du désert plus mâle et plus farouche.
L'herbe sèche fleurit lorsque ton pied la touche,
Et lorsque tu parais croissent les arbrisseaux.

Qu'ils sont beaux, sur la colline,
Les pieds nus du Bien-aimé,
Foulant, quand le soir décline,
Le sentier accoutumé.

Il vient, sous les sycomores.
Par les pentes du ravin,
Écoutez ses pas sonores,
Dans le silence divin !

C'est lui ! L'entendez-vous ? Le Bien-aimé m'apporte,
Avec le miel nouveau, le parfum nuptial.
O filles de Ziôn ! Je l'aime. Ouvrez la porte,
La porte du verger à mon époux royal !

Mon époux est pareil aux grappes du troène ;
Moi, je suis comme un lis dont le cœur va s'ouvrir.
Laissez-moi m'enivrer du vin de son haleine ;
Aux bras du Bien-aimé laissez-moi m'endormir !

Dans la plaine brûlante où je gardais ma vigne
Sous le soleil, parmi les tentes de Qédar,
Quand j'entendis sa voix et j'aperçus son signe,
Mes désirs altérés l'ont suivi dans son char.

Le Roi m'a fait entrer dans la plus riche salle
Du palais solitaire, aux lambris de cyprès.
Où je suis, près de lui, pareille à la cavale
Qui vient de Miçraïm et bondit dans les traits.

Il m'a dit que je suis plus belle
Que Thirça ; que mes yeux sont comme les bassins
Où pleut l'eau de Heschbon, et que mes jeunes seins
Sont les jumeaux d'une gazelle.

Mais lui, quand il se lève et s'approche, apparaît
Sur la foule des jeunes hommes,
Comme un pommier, rouge de pommes,
Sur les arbres de la forêt.

Ses lèvres, où les lis éclosent,
Sont des jardins fleuris ; ses yeux
Sont des colombes qui se posent
Au bord d'un vase précieux.

Ses reins sont un rempart d'ivoire
Et ses jambes des piliers d'or ;
Son front se dresse dans la gloire
Comme la cime du Thabor.

O filles de Ziôn, chantez l'époux superbe
Qui vide mon cellier et récolte ma gerbe !
Il est comme un taureau sur les monts d'Éphraïm.
Son bras voluptueux soutient ma tête lasse,
Quand, le soir, pour lui plaire, avec mes sœurs j'enlace
Les danses de Mahanaïm.

Le fils de Bath-Schéba porte encor la couronne ;
Ainsi qu'aux jours anciens, la splendeur l'environne
Comme un manteau brodé qui traîne sur ses pas.
J'ai rêvé de l'époux, qui, parfumant ma couche,
Femmes de Schelomo ! prit le miel de ma bouche.
J'ai rêvé de l'époux ; ne me réveillez pas !

Et le soleil plus bas allongeait sur la Ville,
Comme un voile flottant, l'ombre du soir tranquille.
Mitres, cuirasses d'or, casques, boucliers clairs,
Où d'obliques rougeurs et de mourants éclairs
Erraient, comme un rayon furtif, sur les piscines,
S'éteignaient tour à tour, tandis que des collines,
Des terrasses, des murs, des rochers violets,
Des palmiers indécis, du Temple et des palais
Tombait la majesté d'un vivant crépuscule.
Le cortège des Grands se confond et recule :
Le peuple s'émerveille et se retourne encor
Vers le trône aperçu dans un nuage d'or ;
Et de l'Occident vague incessamment ruisselle
En flots silencieux la nuit universelle.
Mais soudain tout s'arrête ; et voici qu'au sommet
De Millo, qu'un dernier flamboiement allumait,
Croissait, comme une tour au fond d'un incendie,
L'ombre de Schelomo, sur le peuple agrandie.
Le vieux Roi, tel qu'un Dieu las d'immobilité,
Sur le plus haut degré du trône déserté
Exhaussait lentement sa royale stature,
Tandis que, d'une gloire empourprant l'ouverture
Du Portique embrasé, le suprême soleil
Derrière lui mourait à l'Occident vermeil.

Et le peuple, aveuglé par l'immense auréole.
Entendit Schelomo qui jetait sa parole.
Disant :

— O vanité des vanités ! Et tout
Est vanité ! Voici que j'ai pris en dégoût
Toute chose fragile et toute vie humaine.
J'ai songé, j'ai tout vu. Le monde que Dieu mène
Comme un bloc impuissant oscille au même point.
Les fleuves, dans la mer qui ne déborde point.
S'engouffrent à la fois pour s'échapper encore.
Le soleil monte, luit, se couche et dans l'aurore
Ressuscite et se hâte en un cercle éternel.
Et moi, sage et très vieux, moi Roi sur Israël,
Moi, plein de jours et plein de gloire et de richesse,
Voici que j'ai sondé le puits de la sagesse,
L'abîme de l'esprit, le fond du cœur humain ;
Et n'ayant plus trouvé dans le creux de ma main
Que miettes de poussière et cendre insaisissable,
J'ai vu que la science était pareille au sable
Sans trêve balayé dans le désert mouvant,
Et que tout, sous le ciel, était pâture au vent.

Du jour ou je suis né, j'ai marché dans ma voie,
Comme un cerf altéré, j'ai tendu vers la joie
Mes lèvres qu'enivrait le vin des voluptés,
O mon peuple ! Et l'ivresse et les plaisirs goûtés
Sur ma langue ont laissé l'amertume, et leur lie
Souille l'âcre liqueur dont ma coupe est remplie.
L'homme hésite, ignorant le but de ses travaux ;
Le fils d'Adâm se lasse à des labeurs nouveaux.

Mais j'ai dit en mon cœur, moi Schelomo : — Qu'importe
La future avenue où s'ouvrira la porte ?
Bâtissons ! Car je veux que mon nom souverain
Et que mon sceau royal, dans la pierre ou l'airain,
Pour les temps à venir enfoncent leurs empreintes.
Je bâtirai des murs, des villes, des enceintes,
Des palais crénelés et de vastes maisons,
Hautes comme des tours sur les bleus horizons,
Des demeures de cèdre et de cyprès, des chambres
Avec des lits de pourpre, où, reposant mes membres,
Je dormirai, veillé par un esclave noir.
Je planterai des parcs où je viendrai m'asseoir,
Et de mes frais jardins, à l'ombre des platanes,
Je verrai jusqu'à moi monter les caravanes
De mes chameaux sans nombre, à leur retour d'Ophir ;
Et l'eau, parmi les fleurs d'argent et de saphir,
Parmi les oliviers, les figuiers, lourds de figues,
En nappes de cristal couler entre ses digues ;
Et mes troupeaux au loin qui soulèvent les flots
D'une immense poussière en rentrant aux enclos.
Et j'accumulerai l'épargne des provinces,
La richesse des Rois et le trésor des Princes
Et le bien des Puissants, en des coffres de fer.
De baume et d'huile rare ayant baigné ma chair,
Je bercerai mon rêve à la voix des chanteuses,
Et, comme au cœur ouvert des grenades juteuses,
Aux lèvres, à ma bouche offertes tour à tour,
Je puiserai la joie et l'ivresse et l'amour,
Tandis que, déroulant leurs écharpes légères,
Attendront à mes pieds les vierges étrangères. —
Or voici : J'ai bâti des temples, des maisons ;
J'ai fendu les rochers ; j'ai tiré des prisons,

Pour les ensevelir vivants dans les carrières,
Cent vingt mille captifs, équarrissant des pierres
A la vague lueur des torches. Mes jardins
Ont fleuri ; les canaux, lâchés en jets soudains,
D'une odorante pluie ont embaumé la terre ;
J'enrichis mon trésor ; le trône héréditaire,
Je l'ai fait croître ainsi qu'un cèdre au Libanon ;
Et les peuples, muets au seul bruit de mon nom,
Les peuples anxieux ont entendu naguère
Sur la face du monde errer mes chars de guerre.
Alors ayant pesé ma peine et mon profit,
Voici ce que j'ai vu : Malheur ! Rien ne suffit
A peupler le désert où l'humanité souffre
L'insatiable cœur de l'homme est comme un gouffre
Que l'or ni le désir ne combleront jamais.
Puissance, orgueil, vertu, lassent comme des mets
Oubliés sur la table en des festins funèbres.
L'homme n'est qu'un aveugle au milieu des ténèbres.
Vanité ! Vanité ! Tout n'est que Vanité !

Un autre coupera l'arbre que j'ai planté,
Un autre, en mon verger s'asseyant à ma place,
Vendangera ma vigne et sur la branche basse
Du figuier que j'aimai moissonnera mes fruits.
O vanité ! Travaille, amoncelle, jouis !
L'Abîme te réclame et ton fils attend l'heure
De compter l'héritage, au fond de ta demeure.
Malheur à moi ! Je suis inaccessible et seul,
Vêtu de ma splendeur comme d'un grand linceul.
Nul autre bruit humain ne frappe mon oreille
Que la voix des flatteurs, messagère et pareille

Au sifflement du vent sous un seuil déscellé.
Un éternel soupçon ronge mon cœur troublé ;
Et j'ai maudit l'amour : car j'ai vu toute femme
Qui tendait en riant le filet de son âme,
Les chaînes de ses mains et le lacs de son corps,
Plus amère aux vivants que le Scheol aux morts.
O vanité de naître ! O vanité de vivre !
Vanité de tenter ! Vanité de poursuivre !
Vanité de la gloire et de la royauté !
Vanité de l'amour ! Tout n'est que vanité !
Tout !... si ce n'est la mort. Homme ou bête grossière,
Faits d'un même limon, à la même poussière
Chassés d'un souffle égal, désespérés, hideux,
Quand le terme est venu, retournent tous les deux.
C'est l'heure ! Le soleil s'obscurcit ; et la lune
Et les astres éteints sombrent dans la nuit brune.
Les gardes du palais trébuchent au portail,
Et le vaillant chancelle, et par le soupirail
Celles qui regardaient voient monter l'épouvante
Et s'effriter le mur de la maison vivante.
La meule ne moud plus le grain improductif,
Et l'oiseau matinal trouble un sommeil tardif ;
La route est plus pesante et la côte plus âpre
Où s'embusque l'effroi, comme un spectre ; la câpre
Ne rend plus la vigueur aux muscles imprudents,
Et l'amande trop dure entre les vieilles dents
Est telle qu'un gravier qui grince entre deux roues.

Seigneur ! Voici qu'un siècle a sillonné mes joues
De sillons plus pressés et de trous plus nombreux
Que des ruisseaux de pluie au fond des vallons creux.

Voici que va se rendre au mur de la citerne
Le vase d'où s'échappe une eau fétide et terne ;
Et voilà que le jour est proche où je viendrai,
Sous les froides parois du sépulcre muré,
Dormir dans Ir-David où me suivra ma race.
Adonaï ! mes fils effaceront la trace
Des pas de Schelomo sur le sol paternel ;
Et le Scheol vengeur, l'abîme originel,
A cause du péché, dans l'immensité noire
Engloutira ma chair et noiera ma mémoire.
Ta droite m'abandonne, et je ne suis plus rien
Qu'abjecte pourriture et vermine de chien.
De tout ce que j'ai fait, de mon œuvre princière,
Les siècles dédaigneux vanneront la poussière
Au vent de ta Justice et de ton Équité !
Vanité ! Vanité !-Tout n'est que vanité ! —

Et Schelomo pleura. La nuit comme un suaire
Enserrait les sommets, les tours, le sanctuaire.
Et sur la multitude et les chefs disparus
Roulait confusément ses plis toujours accrus
Seul, debout, face à face avec l'ombre divine,
Il entendait décroître au loin, dans la ravine,
Comme un vaste troupeau qu'un pâtre détachait,
L'innombrable rumeur du peuple qui marchait.
Tout bruit cessa. Ziôn voila son front livide,
Et Schelomo fut seul sur la terrasse vide.
Alors, de l'horizon des monts inaperçus
La lune lentement monta ; puis au-dessus
Du Moriâ spectral où blêmissait le Temple,
Grandit et se fixa comme un œil qui contemple.

Et la voix d'Iahvé, dans le vent violent,
Courant d'un bout à l'autre, emplit le ciel sanglant,
Ainsi qu'au Sinaï roule un lointain tonnerre.
Une main flamboya sur la rondeur lunaire ;
Et dans la main farouche un manteau secoué
Au vent inattendu tordait son poil troué.
Et dans la vaste nuit, d'un geste frénétique,
Élohim lacéra le manteau prophétique
Et le jeta dans l'ombre, en dix lambeaux épars,
Comme une peau d'onagre aux dents des léopards.

Et Schelomo, sentant sur ses tempes blêmes
Passer le vol glacé des vanités suprêmes,
Et s'ouvrir sous ses pieds, comme un gouffre béant,
L'abîme de la mort et le puits du néant,
Tressaillit dans sa chair, frissonna dans son âme,
Et comprit que la vie était comme une flamme
Qui vacille et s'éteint dans l'ombre du tombeau,
Et que tout homme, esclave ou roi, lépreux ou beau,
Jeune ou vieux, riche ou pauvre, entre les mains divines
Était comme l'hysope aux fentes des ruines,
Qu'un souffle, en la mêlant aux sables des murs nus,
Sème éternellement dans les vents inconnus.

LES PAROLES DE SCHEMOUEL-BÈN-MIKAH

LES JEUNES HOMMES.

Salut, ami ! Viens, l'heure est douce
Déjà, dans le ciel endormi
Le trait d'or d'Apollon s'émousse,
Dorothéos, nouvel ami !
Sélénè, propice à l'ivresse,
De ses voiles d'argent caresse
La ville austère où tu grandis.
Vendangeur des amours légères,
Viens aux lèvres des étrangères
Cueillir les baisers interdits !

Clos le vin d'Èn-guédi dans les outres scellées,
Pour nos festins, ô vigneron !
Pour ceindre nos cheveux de roses assemblées,
Esclaves, dépouillez Schâron !

Viens ! tu verras nos Dieux antiques.
Dans l'ivoire ou l'airain sculptés,
Resplendissant sous les portiques,
Sourire aux jeunes voluptés.
Dorothéos, un Dieu t'accable ;
Barbare, jaloux, implacable,
Il dort en son temple fermé.
Si la vie, hélas ! n'est qu'un rêve,
Redoute, enfant (car l'heure est brève),
De mourir sans avoir aimé.

Les flambeaux ont brillé, les coupes d'or sont pleines,
Les lits prêts aux hymens joyeux ;
Et ta place est choisie, à nos festins hellènes,
Auprès des femmes aux doux yeux.

DOROTHÉOS.

Passez, amis, passez ! Si la vie est pareille
A quelque fruit pourpré qui se dessèche enfin,
J'en ai pressé le jus sur ma lèvre vermeille ;
J'ai satisfait ma soif et j'ai nourri ma faim.
Le joug religieux qu'avaient forgé mes pères
Ne charge plus mon col de son poids importun.
Je marche libre et seul en mes vergers prospères.
Loin du chemin banal et du sentier commun.
Vos Dieux de marbre blanc peuplent le vestibule
De la riche demeure où mon rêve se plaît,
Et Sosyklès lui-même a sculpté la fibule
De mon manteau tissé de byssos violet.
La science hellénique et la sage parole
Ont fleuri dans mon âme, en mes jours studieux,
Quand suivant Hermippos aux jardins de l'École
Et concevant l'essence et l'unité des Dieux,
En notre Adonaï je voyais transparaître
Ta sombre majesté, Kronos vindicatif.
O visions, divins songes, formes de l'Être,
Vaines réalités du monde primitif,
Dieux, Déesses, Esprits semblables à nos anges,
Salut ! Temples muets, temples de marbre et d'or,
Je vous ai consacrés à des cultes étranges,
A des dieux fraternels que je salue encor !

LES JEUNES HOMMES.

Jeune homme, la Sagesse idéale et féconde
Comme un faisceau de myrrhe embaume tes discours.
Ta pensée est pareille à la source profonde
D'où s'échappe en chantant un fleuve au large cours.
Peut-être tu dis vrai ; mais pour toi qu'a vu naître
Jérusalem où gît, avec son Dieu jaloux,
Le cœur pétrifié d'Israël, quel vieux Maître
A ton âme docile ouvrit un ciel plus doux ?

Ta parole est fleurie, et certes
Au bord de tes lèvres disertes
Une abeille s'attarderait.
Toi qu'Hellas enchante et convie,
De sa beauté calme et ravie
Respire le parfum discret.

DOROTHÉOS.

Naguère il enivra ma jeunesse attentive,
Amis, lorsque, lassé de l'austérité juive,
Je tournai vers l'Égypte un cœur inassouvi ;
Lorsque, nouveau convive accueilli dans les fêtes,
Je vis étinceler les tables toujours prêtes
Du festin magnifique au monde entier servi.

J'ai vu, j'ai vu la mer harmonieuse et tendre
Baigner d'un flot d'azur la Cité d'Alexandre ;
Le soleil ébloui mourir sur les toits d'or,
Et, quand montait la nuit transparente et sans voiles,
Le firmament dans l'onde égrener ses étoiles
Comme un tribut céleste au Dieu Philopator.

Alexandrie ! ô ville ! ô splendeurs ! ô merveilles !
Je vois toujours errer, sous les portes vermeilles,
Ta litière d'argent, blonde Agathokléa ;
Et pour le bain du soir, Reine des courtisanes,
Tu viens suspendre encor, près des eaux diaphanes,
Ta robe tyrienne au tronc d'un perséa.

Pour moi les vins ambrés ont fumé dans les coupes ;
Pour moi, dans les palais, les danseuses par groupes,
Les aulètes lascifs, les mimes demi-nus
Ont des banquets trop longs consolé l'agonie.
O songes, ô désirs, soirs d'ivresse infinie,
Votre ombre même est douce à qui vous a connus !

Et voici qu'au retour vers la maison natale,
J'ai gravi sans émoi la colline où s'étale
Jérusalem, plus sombre et plus morne à mes yeux.
Qu'importe la patrie ou la Loi qui l'étaie
Puisque, libre et léger, mon cœur franchit la haie
Qu'alentour de la Loi plantèrent les aïeux?

LES JEUNES HOMMES.

Quel remords, quelle crainte éloigne de ses frères
Dorothéos, déjà lassé ?
Redoutant la vengeance et les destins contraires,
A-t-il peur d'un Dieu courroucé !

Cependant le front ceint de lierre,
Heureux, paré comme un époux,
De sa demeure hospitalière
Il referme le seuil jaloux.
Peut-être, soumis et fidèle,
Comme au fond d'une citadelle
Garde-t-il un trésor sans prix ?
Peut-être une main fine trame
Un filet d'amour pour son âme,
Un bandeau pour ses yeux épris ?

Quelle est dans la maison l'ombre qui fuit plus vite
Que le ramier des bois sous les traits d'un archer ?
Quel oiseau disparu dont l'effroi nous évite,
Colombe prisonnière et prompte à se cacher ?

Puisses-tu, toi qui nous exiles,
Ne jamais, en tes vœux changeants,
Ami, des voluptés faciles
Regretter les Dieux indulgents !

DOROTHÉOS

Ne les irritez pas, enfants, contre moi-même !
Ma retraite est pieuse et les honore aussi ;
Ne troublez point la paix d'un rêve ignoré : j'aime !
L'amour seul est mon hôte, et mon âme est ici.

Celle qui m'a charmé, fille d'Alexandrie,
Reflète en ses yeux d'or le ciel Égyptien.
Un lotus rose meurt sur sa gorge fleurie ;
Sa tunique de gaze, errante et sans lien,
Comme un brouillard nacré s'entr'ouvre sur sa hanche ;
Ceux serpents ciselés mordent ses bras jumeaux.
Prêtresse du Mystère, elle est pâle ; elle penche
Sa bouche sur ma bouche en murmurant des mots.
Elle sait les secrets, les philtres, les paroles
Qui suscitent l'amour et calment les remords,
Et va cueillir, la nuit, au fond des nécropoles,
L'herbe des voluptés sur les tombeaux des morts.
Initiant ma lèvre à des plaisirs funestes,
Elle pleure, frémit, fuit mes baisers impurs,
Et dans l'ombre, en dormant, évoque avec des gestes
Des spectres indécis et des astres obscurs.

Esclave aventureux de sa beauté tragique,
J'ai voué mes destins aux funèbres amours,
Et dans le vert miroir de son regard magique,
Avec les longs désirs, puisé l'oubli des jours.
J'aime ! que la maison lui soit joyeuse et chère !
Des tapis syriens couvrent le pavé froid ;
Sur la cour du milieu flotte l'ombre légère
D'un voile qui palpite aux clous d'airain du toit.

Le bronze étincelant clôt la porte sonore ;
Le plafond joint le cèdre au précieux santal ;
Sur l'enduit des parois l'habile Apollodore
A peint Médée errante et son amour fatal.
Pour mon amante, ici, le porphyre, les marbres,
L'onyx, le granit rose et l'ivoire incrusté
Semblent faire apparaître et vivre sous les arbres
Un peuple de héros épris de sa beauté.

Passez, passez, amis ! Cherchez s'il en est d'autres
Qui des plaisirs connus goûtent le vin vieilli.
Pour moi, ne craignant rien, ni mon Dieu, ni les vôtres,
Je vis, j'oublie et j'aime, et mon cœur est rempli.

SCHEMOUEL-BÈN-MIKAH

Hanan-bèn-Onia, ton cœur lâche est plus vide
Que le trou qu'un enfant creuse en un sable avide.
Ta parole entendue est comme un vent mauvais
Et les cieux sont témoins du Dieu que tu bravais.
Moi, le sombre gardien de la Loi manuscrite,
Je sais que, las d'attendre, Adonaï s'irrite,
Et que l'impiété, l'outrage et l'abandon
Ont en un lac de sang changé l'Eau du Pardon.
Tout croule. O vieilles mœurs ! O vieilles lois ! Toi-même,
De quel nom réprouvé, de quel nom de blasphème,
Hanan, te nommaient donc ceux qui parlaient ici ?
Quel poison versaient-ils en ton cœur endurci,
Lorsque, sortant du Temple, à l'heure où la prière
Meurt devant le Très-Haut dans une ombre dernière,

Près de ton seuil impur j'entendis leur vain bruit
De rires et de chants troubler l'air de la nuit ?
Mais je viens, rude et tel qu'aux jours expiatoires
Éliyahou vengeur, surgi des gorges noires,
Exhaussait sa stature et d'un geste brutal
Chassait comme des chiens les prêtres de Baal.

LES JEUNES HOMMES.

Ta parole, ô vieillard, est certes plus lugubre
Que le cri du hibou dans un porche abattu.
L'air joyeux des cités est un air insalubre
Au montagnard grossier, de poils rugueux vêtu.
Adieu, Dorothéos ! Accueille
L'hôte abject et souillé que guide un triste Dieu.
Si la joie est pareille au rameau qui s'effeuille,
Prends garde : le vent souffle ! Adieu !

SCHEMOUEL-BÈN-MIKAH.

Que l'ombre soit maudite, ô chiens, où vous entraîne
L'inéluctable main du Seigneur ! Que sa haine
Comme un feu dévorant, de ses éclats soudains,
Avant l'aube du jour, brûle vos cœurs mondains,
Empoisonne vos mets, verse dans vos breuvages
Le fiel et l'âcre sang des animaux sauvages,
Comme autrefois Qorah, dans un gouffre béant
Engloutisse vos corps livrés au noir néant,
Et sans trêve, ici-bas, vous suivant à la trace,
Pendant sept âges d'homme accable votre race
Des maux prophétisés et des fléaux accrus !
Hanan, mon fils ! avec tes amis disparus

Avec le chant profane et l'écho de la lyre,
De ton mobile esprit fuit le triste délire.
Adonaï t'appelle et, m'envoyant vers toi,
Rebâtit sous tes yeux le Rempart de la Loi.
Il te cerne depuis qu'au Temple présentée,
Tomba sous le couteau ta chair ensanglantée ;
Depuis qu'au temps prescrit, ta mère, en chancelant,
Pour l'holocauste pur offrit l'agneau bêlant ;
Depuis que le Seigneur a, dans sa prescience,
Marqué le peuple élu du sceau de l'Alliance,
Et depuis qu'héritiers des antiques nabis,
Les Pieux au désert, lacérant leurs habits,
Couvrant leurs reins domptés d'un sac de poils, plus sombres
Que des roseaux tordus consumés dans les ombres,
Ont devant l'Éternel consacré leurs cheveux
Et des graves Nazirs ressuscité les vœux.

Réveille-toi, Mosché ! Zéroubbabel, contemple
La rouille de l'oubli sur la porte du Temple !
Ils sont venus les jours où se redressera
Sur l'autel des Parfums, érigé par Ezra,
Le simulacre impur des idoles de pierre,
Voici que, titubant et couronné de lierre,
Sur un char triomphal de tigres attelé,
L'abject Dionysos dans l'ivresse a foulé
Les chemins d'Israël et le haut des collines.
Voici que, dédaignant les vieilles disciplines
Les jeunes hommes nus, frottés d'huile et rivaux,
Ont lutté corps à corps aux gymnases nouveaux
Et, pour les jeux publics désertant les Écoles,
Suspendu leurs lauriers aux socles des idoles.

Sacrilège ! j'ai vu des ouvriers hardis
Faire du marbre dur jaillir des corps maudits,
Et fouillant le granit d'une main trop savante,
Imiter les contours de la forme vivante,
De celle, Adonaï, que ton souffle anima,
Lorsque dans Gan-Éden, par ton ordre, germa
De l'argile divine un être à ton image !

Adorez ! courbez-vous ! priez ! rendez hommage
A des Dieux de métal ou de bois ! Émouvez
D'immobiles Seigneurs à leurs autels rivés !
Parlez à des Dieux sourds, montrez vos fronts livides
A des Dieux impuissants dont les regards sont vides !
Criez: — Nos Dieux sont beaux, jeunes, forts, radieux ;
Ils ont des bras, des cœurs, des lèvres et des yeux ;
D'eux seuls ruisselle à flots la vie inépuisable !... —
Insensés ! où sont-ils ? Regardez sous le sable,
Interrogez les eaux, cherchez sous les limons,
Sous l'écrasement vaste et terrible des monts :
L'Éternel en passant a balayé leur cendre !

Lui seul est le Seigneur. C'est Lui qui vient surprendre
L'impie et le charnel en leurs œuvres de nuit.
L'eau, le feu bienfaisant, le sel et l'huile fine,
Et le sang des raisins et la fleur de farine,
Les vents tumultueux, chargés de ses fureurs,
La grêle, le déluge et les fauves flaireurs,
Et les crocs des lions, et les dents des vipères,
Toute chose est son œuvre ! O temps, heures prospères,
Jours de deuil, jours passés, qui pour l'homme avez lui,
Dons égaux du Seigneur, qu'êtes-vous devant Lui,
Sinon des rations que sa main distribue ?

Hanan! Hanan ! la coupe abominable est bue.
Lâche postérité des aïeux vénérés,
Dans la foi, la science et la Thora murés,
Hanan-bèn-Onia, qu'as-tu fait des préceptes ?
Les cultes du vainqueur, ses mœurs, tu les acceptes,
Comme un convive heureux toujours prêt à manger,
Quelque soit le festin, les mets de l'étranger.
Avarice, impudeur, mensonge, idolâtrie,
Tous les vices d'Hellas et tous ceux de Syrie,
De Baal en ton cœur sont les mornes suppôts.
Quel schabbath dans tes champs marque un divin repos ?
Sous le toit paternel une étrangère habite ;
Femme de Mizraïm ou femme Moabite,
Qu'importe ? si par elle opprobre et trahison,
Comme des serpents noirs, rampent dans la maison.

Hanan ! Hanan ! qu'en vain l'Égyptienne impure
Te fasse de ses bras une lourde ceinture ;
Qu'en vain, de ses baisers brûlant ta lèvre en feu,
Elle triomphe et chante, et ronge peu à peu
Ta misérable chair dans l'orgie et la honte :
Adonaï se lasse et se courrouce, et compte
Les jours de patience, et les trouve accomplis !
Éclate, ô flamme ! va ! Consume sur leurs lits
Les couples monstrueux forniquant dans la fange !
Flamme, sois sans pitié, cours, purifie et venge !
A l'appel du Seigneur volez, ô noirs corbeaux ;
Glapissez, ô chacals ! O morts que les tombeaux,
Trop étroits et pareils à des cuves trop pleines,
De chairs et d'ossements débordent dans les plaines !
Israël, que tes fils, dans l'horreur enfantés,
Tombent comme des fruits sous les vents irrités !

Que le sang du massacre empourpre l'eau des fleuves,
Et que la guerre, au loin multipliant les veuves,
Ne laisse d'Amaleq jusques au Libanon ;
Qu'un désert embrasé, sans refuge et sans nom !

Alors, Adonaï, dans la céleste aurore,
Dans la foudre et l'éclair, tu surgiras encore,
Solitaire, éternel, juste et rebâtissant
Sur des fondements neufs un rempart plus puissant
D'où ton peuple pieux, à l'abri dans l'enceinte,
Reconnaissant ton signe au fond de l'ombre sainte,
Te verra monter seul, foulant sous ton talon
Les Dieux évanouis qu'emporte l'aquilon.

DOROTHÉOS.

Vieillard, les temps sont morts ou les anciens Prophètes,
Messagers d'Élohim, ainsi que lui jaloux,
Sortaient de la montagne et, pareils à des loups,
D'un hurlement sinistre épouvantaient les fêtes.

Emplis de ta fureur les bois et les ravins ;
Dans le cœur du bouvier ou de l'esclave sème
La haine de la vie avec l'âpre anathème :
Mais fuis la ville heureuse où tes discours sont vains.

La Sagesse et l'Amour nous portent sur leurs ailes
Vers la pure clarté de la divine Hellas,
Lumière pacifique, encor lointaine, hélas !
Rayon d'or éclairant les formes immortelles.

Jeunes adorateurs de la noble Beauté,
Un art mystérieux évoque dans nos rêves
D'harmonieux palais, des bosquets et des grèves
Où des couples fuyants s'aiment en liberté.

Nos esprits inquiets, lassés des règles graves,
Ont secoué la chaîne et rompu leur prison,
Et soudain éblouis d'un plus vaste horizon,
Vers des cieux plus humains ont volé sans entraves.

Ils ont vu tous les Dieux, fils d'un songe éternel,
Dans la gloire naissant, mourir sous les insultes ;
Mais ils n'ont distingué dans la rumeur des cultes
Qu'un même et vain soupir vers l'Être universel.

Laissons les Dieux anciens aux combats d'autres âges ;
Vivons ! Il est des Dieux hospitaliers et beaux,
Illuminant l'azur de bienveillants flambeaux.
Leur demeure idéale est la raison des sages.

Ivres de longs baisers et de lèvres en fleurs,
Aimons l'Ame divine en la splendeur des choses,
Dans l'ombre et le soleil, dans la brise et les roses,
Dans les parfums flottants, les sons et les couleurs.

Aimons-la dans la forme infaillible et parfaite,
Dans la fière beauté des femmes au grand cœur,
Dans le marbre assoupli par un ciseau vainqueur,
Dans la Lyre pieuse et les vers du Poète.

Indulgents et charmés, sans crainte et sans effort,
Abordons lentement au seuil de la vieillesse,
Ainsi qu'un nautonier, pliant sa voile, laisse
Sa barque au fil de l'eau descendre vers le port ;

Afin qu'en exhalant notre haleine dernière,
Le regret des jours clos n'attriste point le soir
Où, libres de désirs, nous viendrons sans espoir
A la Terre féconde unir notre poussière !

SCHEMOUEL-BÈN-MIKAH.

Voix sur Jérusalem ! Malheur sur la Cité !
Que le cri de malheur monte et soit écouté !
Car voilà ce qu'au fond de l'ombre taciturne
Le Vengeur éternel dit au Veilleur nocturne :

— Peuple, un joug étranger plait à ton col : attends
Le joug de désespoir que forgeront les temps.
Ziôn, le feu s'éteint sur l'Autel solitaire :
Le feu qui flamboiera jusqu'au bout de la terre
Roulera comme un fleuve et ne tarira plus !

Loin du Temple détruit et des murs vermoulus,
Peuple, comme un troupeau dispersé par l'orage,
Tu marcheras épars dans la haine et l'outrage.
Persécuté, meurtri, sanglant, courbant le dos
Sous le cuir de la meule et les grossiers fardeaux,
Louche, envieux, glissant dans l'ombre tentatrice
Vers l'autel souterrain qu'adore l'Avarice,
Usant tes maigres doigts à des labeurs sans noms
Et des iniquités rivant les noirs chainons,
Tu t'anéantiras, honte et mépris des races,
Chair vouée en naissant à des bûchers voraces,
Bouc d'expiation plus vil que les pourceaux,
Sous ton or innombrable écroulé par monceaux !

Alors les nations, témoins des jours funestes,
De leurs pieds oublieux, Peuple, foulant tes restes,
Tournant leurs yeux pensifs vers ton berceau maudit,
Hériteront du Dieu qu'Iehouda perdit,
Et dérobant ton feu pour allumer leurs lampes,
Des temples mensongers encombreront les rampes
Et crieront : — Il n'est plus pour l'infâme Israël
De part au Sacrifice et de place à l'Autel ! —

UNE RÉVOLUTION

DANS LA

GRANDE INDUSTRIE CHIMIQUE

Par M. OFFRET, membre honoraire.

La grande industrie chimique date, tant en France qu'en Europe, de la fin du siècle dernier. Elle a eu pour point de départ la découverte du procédé par lequel Leblanc a obtenu le carbonate de soude, ou, suivant les expressions communément adoptées, la *soude artificielle*, les *cristaux de soude*, soit même par abréviation les *cristaux*. J'ai exposé les principaux détails du procédé dans un travail inséré dans les Mémoires de notre Société : *Quelques mots sur le procédé Solvay, nouvelle méthode de préparation de la soude, 2me série, tome* XIV *(1876-1878), p. 17 et suivantes*. J'y renvoie le lecteur, et me contenterai d'un résumé très bref de ce procédé.

On convertit le sel marin ou chlorure de sodium en sulfate de soude en le chauffant avec de l'acide sulfurique, ce qui donne de l'acide chlorhydrique en même temps que le sulfate de soude que l'on se proposait d'obtenir. Ce dernier corps est ensuite chauffé sur la sole d'un four après avoir été mélangé à du carbonate de chaux et à du charbon ; le résidu, appelé *soude brute*, est repris par l'eau qui dissout

le carbonate de soude et laisse un dépôt insoluble, mélange de chaux et de sulfure de calcium, vulgairement la *charrée de soude,* qu'on laissait autrefois se décomposer dans l'air humide au grand préjudice de la santé publique, mais d'où l'on retire aujourd'hui une fraction notable du soufre qu'il renferme. La dissolution de carbonate de soude, concentrée par la chaleur, donne par refroidissement les *cristaux de soude*, c'est-à-dire un produit contenant près des deux tiers de son poids d'eau.

L'acide chlorhydrique sert presque uniquement à la préparation du chlore, lequel, absorbé par la chaux, fournit le chlorure de chaux ou poudre décolorante dont certaines industries, en particulier le blanchiment des chiffons destinés à la fabrication du papier, consomment d'énormes quantités.

En somme, on peut donc dire que le procédé Leblanc complété exige comme matières premières, du sel marin, de l'acide sulfurique, de la craie, du charbon, du bioxyde de manganèse et de la chaux, pour obtenir finalement de la soude artificielle et du chlorure de chaux.

A partir de 1873, le procédé Solvay vint faire une concurrence des plus sérieuses à l'ancien procédé Leblanc (1). Le chlorure de sodium est transformé en carbonate de soude *sans exiger d'acide sulfurique* et par les actions combinées de l'ammoniaque et de l'acide carbonique ; l'ammoniaque est presque totalement régénérée et par suite sert indéfiniment. Les matières premières employées sont du sel marin, de l'ammoniaque (en très petite quantité et seulement pour combler les pertes), de l'acide carbonique et de la chaux. Ces deux derniers corps s'obtiennent simultanément par la décomposition du calcaire dans les fours à chaux. On arrive

(1) Voir le travail cité plus haut, tome XIV, page 24, etc.

finalement à du carbonate de soude *sec* et à une dissolution de chlorure de calcium.

En somme, si l'on ne considère que la préparation de la soude, le procédé Solvay est plus économique que l'autre ; il aurait donc dû, comme je le disais en 1878 (1), le remplacer *complètement* dans un temps donné. Cette prévision ne s'est pas entièrement réalisée ; la soude Solvay entre aujourd'hui dans la consommation totale pour deux tiers environ ; le procédé Leblanc fournit l'autre tiers. Où donc a-t-il trouvé la force de résister dans des conditions honorables à son redoutable adversaire ? Ce qui l'a sauvé jusqu'ici, c'est la possibilité de fournir du chlore et par suite du chlorure de chaux.

Je disais en 1878, m'appuyant d'ailleurs sur des assertions tirées d'une brochure de M. Solvay lui-même (2), que la préparation du chlore comme annexe du procédé Solvay n'était qu'une question de temps et que des essais de laboratoire consistant, soit à remplacer la chaux par de la magnésie, soit à traiter le chlorure du calcium par de l'acide sulfurique, permettaient de compter sur un succès certain. Aucune de ces affirmations ne s'est vérifiée.

Ces deux solutions sont d'une exactitude rigoureuse en tant qu'essais de laboratoire ; mais dans la pratique, surtout en tenant compte du prix de revient, elles ont été reconnues inapplicables. Il est tellement vrai que le procédé Solvay ne fournit pas de chlore que parmi les prix proposés en 1893 par la *Société d'Encouragement pour l'industrie nationale*. (Bulletin de cette Société, juin 1893, p. 465), il s'en trouve un de 2000 francs sous le titre de : « *Progrès à réaliser*

(1) Voyez tome XVI, page 26.
(2) Voyez tome XVI, page 31, 3°.

dans la fabrication du chlore. » J'emprunte au programme de ce prix le passage suivant :

« Le procédé ancien (Leblanc) disparaîtrait en face du » procédé nouveau, si, résolvant un problème jusqu'ici con- » sidéré comme insoluble, la fabrication des produits chi- » miques parvenait à retirer des résidus laissés par la fabri- » cation de la soude à l'ammoniaque (ou procédé Solvay) le » chlore que ceux-ci emportent à l'état inutile. Complétés » par cette découverte, les procédés à l'ammoniaque exer- » ceraient une influence de premier ordre sur la valeur des » produits chimiques de grosse fabrication qui, pour nom- » bre d'industries, sont de véritables matières premières, en » même temps que la salubrité publique trouverait tout » avantage à la suppression de résidus que jusqu'ici les ma- » nufacturiers sont obligés d'évacuer dans les cours d'eau.

» La Société d'Encouragement, préoccupée des consé- » quences importantes qu'entraînerait l'utilisation de ces » résidus, propose un prix pour celui qui parviendra à en » retirer *industriellement* le chlore qu'ils contiennent.

» Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1895. »

Dès l'instant où le procédé Leblanc ne doit sa raison d'être qu'à la production du chlore, on comprend que les industriels qui le conservent ont dû s'attacher à perfectionner le plus possible, au point de vue économique, l'extraction de cette précieuse substance.

C'est ainsi que l'on doit à M. Weldon une amélioration considérable consistant à régénérer le bioxyde de manganèse employé concurremment avec l'acide chlorhydrique à la préparation du chlore. Cet acide n'a qu'une valeur minime tandis que le bioxyde de manganèse coûte cher ; or le procédé Weldon en régénère à peu près les neuf dixièmes. Aussi la dépense en bioxyde nécessaire pour obtenir un quintal de

chlorure de chaux est tombée de 12 fr. 50 à 1 fr. 25, et le prix du chlorure de chaux lui-même s'est abaissé de 31 fr. le quintal (en 1868) à 21 francs en 1877.

Veut-on un exemple de l'importance de cette dernière fabrication? En 1877, l'Angleterre produisait annuellement 120.000 tonnes de chlorure de chaux ; la France, 22,000 ; l'Allemagne et l'Autriche, chacune 10,000 ; enfin la Belgique et la Norwège possédaient chacune une usine dans laquelle se fabriquait ce produit.

La découverte de M. Weldon lui valut de la part de la *Société d'Encouragement* la médaille Lavoisier. Cette flatteuse distinction est décernée au savant français on étranger, auteur du travail qui a eu la plus grande influence sur les progrès de l'industrie chimique pendant les six dernières années écoulées.

Je n'exposerai pas en détail le procédé Weldon que l'on peut trouver dans quelques traités de chimie. Ce procédé, dont l'installation dans une usine produisant journellement dix tonnes de chlorure de chaux ne coûtait pas moins de 200,000 francs, est d'ailleurs déjà abandonné et remplacé par un autre plus avantageux, dû à M. Deacon, et qui donne en chlore un plus fort rendement.

En théorie, le mode ordinaire de préparation du chlore doit donner la moitié de celui que contient l'acide chlorhydrique ; la seconde moitié est perdue à l'état de chlorure de manganèse ou de chlorure de calcium, si l'on emploie le Weldon. Dans la pratique, la méthode ordinaire (ou ancienne non perfectionnée) en fournit 40 0/0, et le Weldon, seulement 33 0/0. Le Deacon permet d'obtenir tout le chlore de l'acide chlorhydrique, sinon d'un seul coup, du moins en deux ou trois opérations successives. En voici l'exposé sommaire :

Pour transformer l'acide chlorhydrique en chlore libre, il faut pour ainsi dire, en brûler l'hydrogène ; c'est à cela que sert l'oxygène cédé par le bioxyde de manganèse aussi bien dans le mode de préparation ordinaire que dans le procédé de Weldon. Il en est tout autrement dans le Deacon. C'est à l'air que l'on emprunte l'oxygène destiné à brûler l'hydrogène de l'acide chlorhydrique. L'acide gazeux, sortant directement du four où réagissent l'un sur l'autre le sel marin et l'acide sulfurique, se mélange à une certaine quantité d'air, et le tout passe sur un corps poreux imprégné de chlorure de cuivre et porté à 450°. Sous l'influence, assez mal expliquée, de ce dernier corps qui se régénère sans cesse, la combustion de l'hydrogène s'accomplit et le gaz qui s'échappe contient une forte proportion de chlore, environ les trois cinquièmes de celui que renferme l'acide chlorhydrique ; le surplus de ce dernier corps (à peu près deux cinquièmes) est recueilli à l'état de dissolution et pourra ensuite être transformé en chlore.

La dépense de combustible servant à chauffer le corps poreux est des plus minimes car la réaction de l'acide chlorhydrique et de l'oxygène étant exothermique, il suffit que le corps poreux soit préalablement porté à 360° ou 380° ; l'arrivée des gaz le fait monter rapidement à 450° et l'y maintient.

Quel est dans cette réaction remarquable le rôle du chlorure de cuivre ? M. Deacon, suivant l'exemple fréquemment donné (surtout autrefois) par les chimistes, l'attribue à une action *catalytique*. Cela revient en somme à reconnaître qu'on n'explique rien, puisque les actions *catalytiques* ou *de présence* sont dues à des corps agissant par leur seule présence et provoquant des réactions sans rien perdre, ni rien gagner. Aujourd'hui on explique la plupart des soi-

disant actions ***catalytiques***. Celle du chlorure de cuivre dans le cas particulier dont nous nous occupons pourrait, paraît-il, s'interpréter de la manière suivante :

Remarquons d'abord que le chlorure de cuivre hydraté, tel qu'on l'emploie, équivaut à de l'oxyde de cuivre et à de l'acide chlorhydrique. Nous pouvons dès lors ne considérer que l'oxyde de cuivre et chercher de quelle manière il peut, au moyen des actions consécutives de l'acide chlorhydrique gazeux et de l'oxygène de l'air, donner du chlore et se retrouver finalement intact.

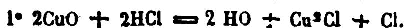
1° A la température de 450° et en présence d'un corps poreux, l'oxyde de cuivre et l'acide chlorhydrique donnent de l'eau, du chlore et du sous-chlorure de cuivre ;

2° Dans les mêmes conditions, le sous-chlorure de cuivre et l'oxygène donnent du chlore et de l'oxyde de cuivre (1). Et ainsi de suite indéfiniment.

Mais comme le chlorure de cuivre est assez coûteux, il importe de ne pas en perdre, sans quoi le procédé Deacon cesserait d'être économique.

M. Kolb, qui a remplacé le Weldon par un Deacon dans les deux grandes usines de produits chimiques qu'il dirige à la Madeleine et à Loos, près de Lille, a constaté que la puissance décomposante du chlorure de cuivre ne se conserve pas intacte, mais qu'elle décroît assez rapidement par suite de la présence de vapeurs d'acide sulfurique et d'acide sulfureux dans le mélange gazeux qui arrive sur le corps poreux. D'où transformation graduelle du chlorure de cuivre en sulfate, qui n'a nullement les mêmes propriétés, et par

(1) Traduction de ces deux réactions (en équivalents) :


1° $2CuO + 2HCl = 2\,HO + Cu^2Cl + Cl.$


2° $Cu^2Cl + 2O = 2CuO + Cl.$

suite nécessité de renouveler bientôt le premier de ces deux corps.

En même temps qu'il découvrait la cause du mal, M. Kolb en indiquait le remède. Il consiste à interposer en avant du chlorure de cuivre des briques poreuses en sel marin qui retiennent les vapeurs d'acide sulfurique et d'acide sulfureux, les remplacent par du chlore et se transforment elles-mêmes en sulfate de soude (1).

Dans ces conditions, le Deacon fonctionne très bien ; un kilogramme de chlorure de cuivre permet d'obtenir de 800 à 1000 kilogrammes de chlorure de chaux sans qu'il y ait affaiblissement du rendement moyen en chlore.

Voilà l'état actuel du Deacon, dit M. Kolb en terminant le travail qu'il a présenté à la *Société d'Encouragement* en avril 1892. Son installation ne coûte pas plus que celle du Weldon, et en dehors d'un rendement bien supérieur en chlore, il l'emporte en outre en ce qu'il exige moins d'entretien, de main-d'œuvre et de combustible. Mais, ajoute l'auteur, rien ne dit qu'un nouveau progrès, qu'une idée nouvelle encore plus économique ne viendra pas bouleverser tout ce que nous avons fait jusqu'ici, rendre inutiles les progrès que nous avons réalisés à grands frais et nous obliger à de nouvelles installations.

C'étaient là des paroles prophétiques. Un avenir très prochain devait amener la découverte d'une méthode nouvelle de préparation du chlore et de la soude. On l'appelle *électrolytique* parce que c'est en décomposant par l'électricité une dissolution de chlorure de sodium qu'on obtient simul-

(1) Voici les réactions (en équivalents) :



1° $NaCl + SO^2 + 2O = NaO,SO^3 + Cl.$



2° $NaCl + SO^3 + O = NaO,SO^3 + Cl.$

tanément ces deux substances si essentielles et dont l'obtention représente en quelque sorte le terme extrême des préparations qui s'accomplissent dans une fabrique complète de produits chimiques.

Le point de départ de cette double fabrication n'est pas nouveau. Quiconque a suivi un cours de physique a vu placer dans un tube en U une solution concentrée de sel marin, colorée par du sirop de violette ou plus simplement par du tournesol à la teinte sensible, c'est-à-dire amené à une nuance violacée intermédiaire entre le rouge que lui donnent les acides et le bleu dû aux alcalis. Dans les deux branches du tube on plonge des fils de platine formant les électrodes d'une pile. Bientôt des bulles gazeuses se dégagent des deux côtés, au pôle positif, ou, suivant la dénomination parfois adoptée d'*anode*, il se dégage du chlore, comme le prouve la décoloration rapide du tonrnesol ou du sirop de violette ; au pôle négatif, parfois désigné sous le nom de *cathode*, le gaz qui se dégage et forme une petite couche de mousse à la surface de la dissolution, est de l'hydrogène, comme il serait facile de s'en assurer en adaptant du côté de la cathode un tube coudé propre a recueillir les gaz. Mais ce qu'il importe surtout d'observer, c'est que le réactif coloré change de nuance : le tournesol devient bleu, le sirop de violette devient vert ; il y a donc là un alcali mis en liberté ; c'est de la soude caustique. Le courant a séparé le chlorure de sodium en chlore qui se porte sur l'anode et en sodium qui se rend à la cathode ; puis enfin ce métal, décomposant l'eau, donne de la soude et de l'hydrogène.

Mais de cette petite expérience classique et connue presque depuis la découverte de la pile, à un procédé propre à fournir en grande quantité du chlore et de la soude dans

des conditions de bon marché telles qu'on puisse faire une concurrence sérieuse aux modes de préparation employés jusqu'ici dans la grande industrie chimique... il y a loin, bien loin. Et tout d'abord, c'eût été folie que d'y songer tant que la seule source d'électricité connue était la pile avec sa consommation de zinc et d'acides représentant une dépense absolument hors de proportion avec le résultat obtenu par l'électrolyse du chlorure de sodium.

Il en est autrement depuis que les machines d'induction magnéto-électriques et plus particulièrement les machines dynamo-électriques fournissent à très bon compte un courant d'une puissance en quelque sorte illimitée. Ces machines ne représentant comme dépense que le prix de la force motrice qui les actionne, il suffit de rechercher si, en adoptant les puissances motrices les plus économiques, il est possible d'abaisser le prix de revient du chlore et de la soude au niveau et même au-dessous de leurs prix actuels.

Cet intéressant problème est traité dans un article du *Moniteur scientifique du Docteur Quesneville* (mai 1893) qui est lui-même la traduction d'un travail de MM. Cross et Brevan, publié dans un recueil scientifique anglais *The Journal of the Society of chemical iudustry*, livraison du 31 décembre 1892.

Je prendrai ce travail pour guide en me contentant d'y apporter quelques développements, quelques légères rectifications et additions telles que la conversion des mesures anglaises en mesures françaises correspondantes.

Une première difficulté expérimentale est la construction d'un diaphragme à interposer dans la solution de chlorure de sodium afin d'empêcher la recombinaison des produits séparés par l'électrolyse, sans y introduire une résistance

trop grande. Cette difficulté paraît résolue tant dans le procédé Greenwoord que dans le procédé Lesueur. Malheureusement l'absence de figures rend l'ensemble des dispositifs adoptés peu facile à comprendre. Dans le procédé Lesueur, le diaphragme consiste en deux feuilles collées au moyen d'albumine coagulée ; l'une est une feuille de papier-parchemin ordinaire ; l'autre est faite d'amiante. Sur ce diaphragme disposé horizontalement on place un vase de terre qui, par son propre poids, forme un joint étanche. L'ensemble de ces deux pièces, avec l'anode placée préalablement dans l'intérieur du vase, forme un électrolyseur, et dans une cuve en fer tenant lieu de cathode, en même temps qne certaines pièces également en fer, on superpose de six à douze électrolyseurs.

Une seconde difficulté assez sérieuse consiste à découvrir pour remplir le rôle d'anode une substance conductrice de faible valeur et qui soit inattaquable par le chlore mis en liberté. M. Lesueur se sert de morceaux de charbon de cornue logés dans une masse de plomb. M. Greenwoord cimente les morceaux de charbon par du goudron et chauffe ensuite le tout à une haute température ; le goudron se décompose et il reste une masse charbonneuse compacte et qui semble être complètement inaltérable car, d'après l'auteur, elle ne subit aucune usure. Il n'en est pas tout à fait de même de l'anode de M. Lesueur ; elle s'use peu à peu (sans doute à cause du plomb qui se laisse attaquer par le chlore). Cela oblige à enfoncer peu à peu les anodes et à les remplacer finalement au bout de 6 à 8 semaines. Les diaphragmes durent beaucoup moins longtemps et doivent être renouvelés tous les deux jours.

Le chlore devenu libre se dégage par un tuyau en poterie et est immédiatement transformé en chlorure de chaux.

Quant à la soude caustique, dans le procédé Greenwood, on évapore rapidement à chaud la dissolution de sel marin chargée de soude ; le sel non décomposé se sépare presque entièrement de la soude. Dans le procédé Lesueur, la dissolution de chlorure de sodium et de soude caustique (lorsqu'elle renferme dix 0/0 de cette dernière substance) est soumise à l'action d'un courant rapide d'acide carbonique qui précipite la soude à l'état de bi-carbonate peu soluble à froid.

Nous retrouvons ici le même mode de séparation de la soude que dans le procédé Solvay. De part et d'autre, le bicarbonate de soude est obtenu sec et pur au moyen d'une essoreuse. Enfin on transforme très facilement le bicarbonate en carbonate neutre par l'action de la chaleur, et on utilise pour une nouvelle opération l'acide carbonique devenu libre.

Tel est, dans ce qu'il a d'essentiel et en termes très sommaires, l'exposé des deux dispositifs Greenwood et Lesueur, sauf en ce qui touche à l'agent essentiel, l'électricité.

Dans le cas qui nous occupe, l'électricité fournie par les dynamos n'est que l'intermédiaire qui permet de convertir en quelque sorte la force motrice, l'énergie dont on dispose sous une forme quelconque, en chlore et en soude libres. Voici donc en quoi se résume le problème à résoudre :

Quel est le poids de chlore et de soude que peut fournir par jour un nombre donné de chevaux-vapeur ?

Connaissant la dépense du moteur, en houille ou autrement, on aura le prix de revient du chlore et de la soude. Il ne restera plus qu'à comparer ce prix au prix de vente des mêmes substances d'après les cours actuels... la différence représentera le bénéfice quotiden.

Il eût été impossible, il y a une vingtaine d'années, d'aborder la solution *théorique* d'un tel problème ; les données fondamentales manquaient absolument aux savants. Mais depuis que l'électricité est devenue pratique, on a senti le besoin d'adopter des unités, non seulement reliées les unes aux autres, mais en outre dépendant des unités mécaniques. Le choix de toutes ces unités a été fixé dans le Congrès d'électriciens qui s'est tenu à Paris en 1881.

Pour utiliser avec économie un moteur actionnant une dynamo il faut, selon MM. Cross et Brevan, que le prix de revient du cheval-vapeur ne dépasse pas un demi-penny (0 fr. 05) par heure. Dans une conférence faite récemment, le docteur John Hopkinson. disait que l'on peut produire à raison de un tiers de penny (0 fr. 033) par heure, une unité du *Board of Trade*, c'est-à-dire mille *watts* ou un *kilowatt*.

La première évaluation, 0 fr. 05 par force de cheval et par heure, est certainement exagérée et nous en verrons bientôt la preuve dans le travail même de MM. Cross et Brevan. Pour le moment, contentons-nous de faire remarquer que si la force d'un cheval est due à la vapeur d'eau, on peut, dans les bonnes machines à vapeur, ne pas consommer plus d'un kilogramme de charbon par cheval et par heure. Or le charbon est loin de coûter 0 fr. 05 le kilo ou 5 francs le quintal.

La seconde estimation, celle du docteur Hopkinson, est beaucoup moins élevée. En effet le kilowatt vaut 102 kilogrammètres par seconde ou $\frac{102}{75} = 1,36$ cheval-vapeur. Réciproquement 1 ch. v. $= \frac{1000 \text{ watts} \times 75}{102} = 735$ watts. Les auteurs anglais remplacent, je ne sais pourquoi, le nombre 735 wats par 746 (1).

(1) Pour ceux de nos lecteurs peu au courant de la relation numérique entre le cheval-vapeur et le watt, nous établirons cette relation de la manière

Quoi qu'il en soit, si l'on admet avec le docteur Hopkinson, que le prix de revient du kilowatt peut s'abaisser à un tiers de penny (0 fr. 033) par heure, le prix du cheval-vapeur sera de $\frac{0,033}{1,36} = 0$ fr. 0244, c'est-à-dire à peine la moitié de la première estimation.

Cela posé, supposons que l'on dispose d'une puissance de 2400 chevaux sous la forme de deux machines de chacune 1200 chevaux. Admettons que l'utilisation de cette force donne lieu à des pertes dont l'ensemble représente 17 %. Il restera de disponible aux bornes des électrolyseurs une énergie de $\frac{2400 \times 83}{100} =$ sensiblement 2000 chevaux-vapeur qui vaudront à leur tour 735 × 2000 watts. Conservons dans ce qui va suivre le nombre 746 légèrement supérieur

suivante :

L'unité de *travail* électrique est le *joule* qui représente le travail produit par 1 ampère et 1 volt. Le *watt*, qui est l'unité de *puissance* est le moteur fournissant 1 joule *par seconde*.

D'autre part, si l'on rapporte les unités électriques aux unités C. G. S., on sait que le wolt $= 10^8$ unités électro-magnétiques dérivées du système C. G. S., tandis que l'ampère $= 10^{-1}$ unités dérivées du même système. Le *Coulomb* a la même expression 10^{-1} ; mais le *Coulomb* (unité de quantité) se rapporte à la seconde.

Il suit de là que :

1 joule $= 10^8 \times 10^{-1} = 10^7$ ergs et 1 watt = id. c'est-à-dire 10^7 ergs par seconde. D'ailleurs $\frac{1 \text{ erg}}{1 \text{ kilogrammètre}} = \frac{1 \text{ dyne} \times 1 \text{ centimètre}}{1 \text{ kilogramme} \times 1 \text{ mètre.}}$.

De plus $\frac{1 \text{ dyne}}{1 \text{ gramme}} = \frac{1 \text{ masse} \times 1 \text{ ctm.}}{1 \text{ masse} \times 981 \text{ ctm.}}$ En vertu de la formule, $p = mg$. si l'on fait p = 1 gramme m = l'unité de masse, celle du centimètre cube d'eau, et g. = 9 m. 81 ou 981 ctm.

Donc 1 dyne $= \frac{1 \text{ gramme}}{981}$ et $\frac{1 \text{ erg.}}{1 \text{ kilogram}^{\text{re}}.} = \frac{\left(\frac{1 \text{ gr}}{981}\right) \times 1 \text{ ctm.}}{1000 \text{ gr.} \times 100 \text{ ctm.}} = \frac{1}{98100000}$

Ainsi 1 erg. $= \frac{1 \text{ kilogrammètre}}{98100000}$. Dès lors 1 watt. $= 10^7$ ergs $= \frac{1 \text{ kgm} \times 10000000}{98100000} = 0$ kgm 102. Enfin 1 kilowatt = 102 kgm = 1,36 ch. vap. et réciproquement 1 ch. vap. = 735 watts.

C. Q. F. D.

à 735, bien que rien ne le justifie. On dispose donc d'une énergie de 746 × 2000 = 1,492,000 watts.

On a reconnu que dans la pratique et pour effectuer une décomposition analogue à cette qui s'accomplit dans les appareils Greenwood et Lesueur il suffit de laisser au courant une force électro-motrice de 4 à 5 volts. A la rigueur, il suffirait de 3 volts ; mais la décomposition serait trop lente.

En vertu de la définition même du watt « travail (chimi-
» que ou autre) accompli en une seconde par un courant
» ayant pour force électromotrice un volt et pour intensité
» un ampère » le nombre de watts indiqué plus haut 1492000 représente dans le cas actuel $\frac{1492000}{4,5}$ ou 331.555 ampères.

Quel est le poids de chlore et de soude qu'un courant de cette intensité pourra mettre en liberté ?

M. Mascart a reconnu par expérience qu'un coulomb décompose par seconde 0 milligr. 09373 d'eau, ou ce qui revient au même, rend libre $\frac{0^{mg}09373}{9}$ d'hydrogène, soit $0^{mg},01041$ d'hydrogène. C'est là un cas particulier de l'expression générale $\frac{E}{96000}$ grammes, E étant l'équivalent chimique de l'électrolyte par rapport à l'hydrogène. En supposant E = 1 c'est-à-dire l'équivalent de l'hydrogène, cette formule générale donne en effet 0 gr. 00001041 (1).

Un coulomb donnera comme poids du chlore $\frac{35,5}{96000}$ ou 0 gr. 000367425 ; même résultat pour 1 ampère fonctionnant pendant une seconde (d'après la définition même du coulomb). Au bout d'une heure (3600 secondes) on obtiendra 0 gr. 000367425 × 3600 = 1 gr. 331 de chlore, et au bout de 24 heures 1 gr. 331 × 24 = 31 gr. 944.

(1) Certains auteurs (Drincourt, phys. p. 631) donnent un chiffre à peine différent du précédent : 0gr.00001035.

Le courant de 331.555 ampères mettra donc en liberté au bout de 24 heures 31 gr. 944 × 331.555 = 10591192 gr. 920. En admettant un rendement de 80 %, on trouve 8472954 gr. 336, soit 8472 kilogr., ou 8,472 tonnes françaises de 1000 kilogrammes.

Ces nombres sont très sensiblement d'accord avec ceux que donnent MM. Cross et Brevan, savoir par seconde 0 livre, 00292 ; la livre anglaise *avoir-du-poids* étant évaluée à 453 gr. 6, ce poids et celui de 1 gr. 331 indiqué plus haut sont équivalents. La quantité de chlore obtenue en 24 heures, en tenant compte du rendement de 80 %, est alors de 18580 livres ou de 8,3 tonnes anglaises. Cette tonne vaut 20 quintaux de chacun 112 livres ou 2240 livres ; elle équivaut à 1,016 tonne française.

Le chlorure de chaux ou poudre décolorante correspondant à ce poids de chlore étant supposé contenir 37 % de chlore, pèsera 22,897 tonnes françaises ou 22,536 tonnes anglaises.

Quant à la soude caustique obtenue en même temps, il suffit, pour la calculer, de remplacer dans l'expression $\frac{E}{96000}$ E par 40, équivalent de la soude caustique monohydratée, et de répéter les calculs précédents, ou plus simplement de remplacer dans le poids de chlore 8472 kil. 35,5 par 40, ce qui donnera $\frac{8472 \times 40}{35,5} = 9546$ kilos ou son équivalent soit en carbonate de soude (éq. 53), soit en bicarbonate (éq. 75).

Le même poids évalué en tonnes anglaises est de 9,395 tonnes anglaises. En résumé une force motrice de 2400 chevaux-vapeur donne *pratiquement*, au bout de 24 heures, 22,897 tonnes françaises de chlorure de chaux à 37 % de chlore, et 9,546 tonnes françaises de soude caustique mono-

hydratée, ou bien 22,536 tonnes anglaises de chlorure de chaux à 37 °/o et 9,395 tonnes anglaises de soude caustique monohydratée.

Aux prix de vente actuels, tout cela vaudrait 239 livres sterling, 13 shellings 6 pences, soit 5991 fr. 20.

Passons au prix de revient. En faisant la somme des prix du sel, de la chaux, de la force motrice, du travail des ouvriers, des tonneaux et emballages ; en tenant compte de la dépréciation des électrolyseurs, des dynamos, des cuves, des bâtiments, des pompes, etc.; en faisant également entrer en ligne de compte les frais d'administration et les frais généraux, MM. Cross et Brevan arrivent à un total de 121 livres sterling ou 3025 fr. Nous n'avons pas les données nécessaires pour contrôler leurs dires, et sommes obligés de nous en rapporter à leur esprit essentiellement pratique. Il y a cependant un point sur lequel nous insisterons un instant ; c'est le prix de revient de la force motrice. S'il était vrai, comme ils le disent au début de leur travail, que le cheval-vapeur coûte 0 fr. 05 par heure, la dépense pour 2400 chevaux pendant 24 heures serait de 2880 francs ; il ne resterait donc pour l'ensemble des autres points énumérés plus haut que 3025 — 2880 ou 145 francs. C'est évidemment trop peu.

En calculant au contraire le prix de la force motrice sur la base indiquée par le docteur John Hopkinson (½ de penny par heure et par kilowatt ou 0 fr. 0244 par cheval) la dépense pour 24 heures du moteur de 2400 chevaux n'est plus que 1405 francs ; il reste pour les autres frais de tout genre 1620 francs. Dans ces conditions la chose est possible.

Aux dépenses ci-dessus évaluées en bloc à 3025 francs, MM. Cross et Brevan proposent d'ajouter pour le remplace-

ment des diaphragmes et des anodes dans le système Lesueur, 30 livres sterling (750 francs) et pour l'acide carbonique employé à la précipitation de la soude 2 livres (50 francs). On arrive ainsi à un total de 153 livres (3825 fr.) et par conséquent à un bénéfice quotidien de 5991 fr. 20 — 3825 = 2166 fr. 20. Le bénéfice serait un peu différent, mais d'ailleurs plus fort, dans le procédé Greenwood qui conduit à obtenir de la soude caustique en dissolution dont l'évaporation ne dépasserait pas une livre sterling par tonne anglaise.

Voilà où en est aujourd'hui la question de la préparation électrolytique de la soude et de la poudre décolorante, et il ne faut pas croire que ce que nous venons d'en dire est purement théorique. Déjà l'industrie à commencé à mettre en pratique cette méthode nouvelle.

Le procédé Lesueur fonctionne à Rumford-Foll (Etats-Unis) et produit trois tonnes de poudre décolorante par jour. D'autre part, le procédé Hermite (à peine différent des précédents) a parfaitement réussi sur le continent et produit actuellement trois mille tonnes de poudre par an.

En dépit des prédictions très affirmatives de certaines autorités, quant à l'impossibilité absolue d'avoir un procédé électrolytique d'un bon rapport dans la fabrication de la soude et du chlore, nous osons penser que l'électrolyse est destinée à jouer un rôle très important dans le développement de l'industrie des alcalis.

C'est par ces derniers mots que se termine le travail de MM. Cross et Brevan. Je désire le faire suivre de quelques remarques.

S'il est peut-être permis de douter que la méthode électrolytique puisse être plus économique que les anciens procédés, même perfectionnés, de la grande industrie chimique,

tant qu'elle est obligée d'emprunter à la combustion du charbon la force motrice qui actionne ses dynamos, le doute ne me semble plus permis quand elle utilise dans le même but les forces naturelles, telles que les chûtes d'eau. Le principal facteur des dépenses énumérées ci-dessus est certainement le prix de revient de la puissance dynamique. Une cascade peut fournir cette puissance presque gratuitement, et il en résulte encore une supériorité indéniable (comme bon marché) de la méthode électrolytique sur les procédés chimiques.

Je me demande même s'il n'en est pas ainsi dans l'usine américaine de Rumford-Falls (1). Mais l'absence de documents ne me permet pas de répondre à cette question.

Attendons-nous donc à voir cette nouvelle merveille s'ajouter à toutes celles qu'à déjà enfantées l'électricité, ce prodigieux agent grâce auquel une cataracte peut, (comme la Suisse en montre de nombreux exemples) fournir de la lumière à un hôtel et y faire remonter les wagons d'un chemin de fer à une différence d'altitude de plusieurs centaines de mètres ; transporter à une distance quelconque la puissance de cette même chûte et la faire servir à toutes les exigences de la mécanique ; développer dans un four rempli de charbon une température tellement élevée qu'elle surpasse celle de la combustion du charbon même, et permet d'obtenir dans des conditions de bon marché absolument inespérés des métaux tels que l'aluminium appelés a devenir dès lors tout à fait usuels ; enfin isoler à bas prix des substances indispensables à l'industrie telles que le chlore et la soude.

Si l'on a dit avec raison de la première moitié de notre siècle que c'est le siècle de la vapeur, la seconde lui méritera le nom de siècle de l'électricité.

(1) *Fall* en anglais veut dire chûte d'eau, cataracte.



CHANSONS ET PASQUILLES

DE DESROUSSEAUX

Par M. BOBLIN, membre résidant

Messieurs,

Je voudrais vous entretenir ce soir du chansonnier populaire Alexandre Desrousseaux, qui vient de mourir. De l'homme, je ne dirai sans doute rien que vous ne sachiez déjà, ne fût-ce que pour l'avoir lu dans un de ses innombrables articles nécrologiques. Il est né d'une famille pauvre, le 1er juin 1820, dans le quartier de Saint-Sauveur, où il a trouvé ses meilleures inspirations. Saint-Sauveur était peuplé de tisserands; ç'a toujours été le quartier vivant de la grande cité; on y est fier à juste titre des souvenirs du bombardement de 1792, qui le détruisit en partie. Desrousseaux y fut élevé au milieu des humbles, dans la boutique d'un petit épicier — pardon — d'un graissier, qui était aussi passementier et enfin violoneux dans les bals publics. Après avoir été initié aux mystères de la lecture et de l'écriture par son premier patron, le tisserand Wilmot, Desrousseaux devint ouvrier filtier, et il acheva son éducation musicale auprès de son père, tandis qu'un ouvrier poète, Henri Brunel, lui donnait le goût du théâtre et de la chanson.

Les filtiers, fabriquant le fil à coudre, étaient vers 1835 fort loin d'appartenir à l'aristocratie ouvrière, mais ils se piquaient d'être plus élégants et plus adroits que leurs camarades. Leur tenue ne manquait pas de pittoresque, si l'on en croit l'auteur lui-même : « Vous rencontrez des individus revêtus de capotes à sous-pieds, de vestes proprettes, mais rapiécées d'étoffes d'une autre nuance, de pantalons raccourcis par la lessive; de gilets *à la chevalière*, avec une ribambelle de boutons de cuivre ayant pour la plupart des numéros de régiments; s'ils ont pour chaussures des souliers cirés ou des sabots d'une extrême blancheur, pour coiffure de vieilles casquettes de drap ou de loutre chauve, des bonnets de police, vieux compagnons d'une époque de gloire ; pour cravates, des mouchoirs de poche ; s'ils portent sous le bras, comme un lycéen ses livres, des tartines soigneusement enveloppées dans des billets de mort ; si d'une main ils tiennent des charlets (pots de fer-blanc) contenant soit une décoction de tilleul, soit du petit-lait, dites avec assurance : voilà de vieux filtiers ! » Un trait curieux de leur caractère, c'est qu'ils aiment à *manoquer*, nous dirions, à brocanter. Selon les circonstances, ils sont barbiers ou savetiers, ils raccommodent la porcelaine, les horloges, ou font des ouvrages en cheveux. Les plus malins sont valets de sociétés ou *faijeux d'lett'es :*

I

Il interprind des busettes (petits tubes en papier où l'on roule le coton avant de le placer sur la broche),
Qu'i' fait fair' par sin garchon ;
Il emploi' des p'tit's fillettes,
Pour épluquer du coton ;

I' fait queq'fos l' babeinnache (le bobinage)
Et l' partissach' par dessus ; (épluchage du fil avant de le mettre en écheveaux),
Mais, d' mêm' que l' papillonnache, (groupement du fil par poignées)
Ch'est à ses moumints perdus.

II

Si vous avez des pindules
Qui s'arrêt'nt à tout moumint,
Des viell's séringu's sans canules,
Des baromèt's sans mouv'mint
Un vieux crincrin sans chant'relle,
Euu serrur' qui n'a pus d' clé,
Un marabout sans orelle....
I' r'mettra tout cha su' pié.

*
* *

Les familles de filtiers formaient de véritables dynasties. Et d'abord, ils épousaient toujours des dentellières, par sympathies de goût et de caractère. Leurs enfants, dès l'âge de cinq ans, étaient époulemans (ouvriers en camelot, c'est-à-dire mauvais ouvriers, ou apprentis) jusqu'à leur première communion. Alors, ils bobinaient, allaient à l'école dominicale, à l'heure de midi ; devenaient filtiers comme leurs pères. Les filtiers étaient populaires ; pourtant on se moquait d'eux, peut être par jalousie de leurs éminentes qualités. On les appelait : *lapins de guernier*, à cause des croisées de leurs ateliers : des greniers ; *philosophes*, car de ce point élevé, ils pouvaient étudier les astres ; mazéquettes, injure mystérieuse, sans origine, et sans signification connues. N'allez pas dire à un ouvrier qu'*il à l'air d'un filtier;* c'est comme si vous le traitiez de ***babennot***, de ***cathleine*** ou

de *compteu d' tarteinnes!* Enfin, le croirait-on? pas une rattacheuse ne voudrait épouser un filtier: il y aurait mésalliance !

Aujourd'hui, les filtiers ont disparu, tués comme tant d'autres par la toute-puissante machine. Plusieurs d'entre eux ont laissé d'intéressants souvenirs. A l'imitation du célèbre Brûle-Maison, ils rimaient des chansons patoises, et les débitaient, suivant la coutume du Nord, pendant les réjouissances du Carnaval. Celui de 1838 fit éclore la vocation de Desrousseaux, qui composait — vers et musique — depuis l'âge de quinze ans. Il obtint un succès extraordinaire en célébrant trois types populaires : *Le Marchand d' puns d' tierre frites, La Faijeuse de café, Le Marchand de chansons.* En 1840, le *Spectacle gratis* le mit hors de pair. Le tirage au sort interrompit le cours de sa célébrité naissante : il prit un mauvais numéro, et comme sa famille ne put lui fournir de remplaçant, il fallut partir. Incorporé au 46e régiment de ligne à Caen, il devint musicien, se perfectionna au point d'écrire des vers français (des « romances troubadour », dit un de ses biographes) qu'il ne devait pas trouver lui-même trop jolies, car il abandonna vite, et pour n'y presque jamais revenir, ce genre où la concurrence de Béranger, de Nadaud, de Frédéric Bérat et de Pierre Dupont, rendait la lutte impossible.

Lillos pur sang, il ne pouvait vivre loin de Saint-Sauveur ; il revint donc dans sa ville natale à l'expiration de son congé, et put s'écrier comme le héros de l'ascension au Beffroi :

J' vos Saint-Sauveur.
Ah ! queu bonheur !
Car cha m' rappell' min métier d'infant d' chœur.
Infin, j'vos cheull' déesse
Qui prouv' qu'on a du cœur.

Il se contenta d'un modeste emploi au Mont-de-Piété,

Aimant mieux qu'eun' grand' fortune
L'honneur d'êt' sot Lillos !

Sot Lillos, il le fut dans la meilleure acception du mot, si l'on en croit la légende. Ce singulier titre de noblesse aurait été donné aux Lillois par le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, ravi de voir s'entr'ouvrir, à la fin d'un festin, un château-fort de carton d'où sortirent une foule de marionnettes portant les grelots et le bonnet de la folie, chef-d'œuvre de quelque Vaucanson de la Deûle. « Ah ! disait le bon seigneur, je me souviendrai longtemps des sots de Lille ! » Nos voisins acceptèrent bravement le sobriquet, se réservant de prouver à l'univers qu'ils ne sont pas si sots qu'ils le disent eux-mêmes. Tels, les gens de Montmorency, fiers de leurs célèbres baudets, ripostent volontiers au nez des railleurs : « A Montmorency, y a des ânes ; y en a pas qu'à Montmorency ! »

Desrousseaux n'était certes ni un sot ni un âne, mais il aurait pu végéter longtemps dans une position subalterne sans le regain de succès du *Spectacle gratis*, qui lui valut une première édition de ses œuvres, faite aux frais de ses amis (1848). Les mauvais moments étaient passés ; on offrit au poète un poste dans les bureaux municipaux, et en 1884 il termina sa carrière administrative à la Direction de l'octroi de Lille, sinécure honorable qui lui laissait le loisir nécessaire au travail de la composition. Un an après sa

retraite, il fut décoré, non comme écrivain, ce qui eût été trop juste et trop naturel, mais.... comme fonctionnaire. Desrousseaux reçut la croix des mains de son illustre compatriote Faidherbe.

La réputation du chansonnier, longtemps cantonnée à Lille et dans les environs, s'étendit enfin à toute la région du Nord et à la Belgique, où on lui faisait fête. Lors de la grande cavalcade de 1884, il obtint les honneurs de la presse parisienne, c'est-à-dire de la France entière. Son œuvre a été éditée dans plusieurs formats ; les vignettes de Boldoduc ont porté sa gloire jusqu'aux confins du pays. Suprême faveur de la popularité, les chansons de Desrousseaux sont gravées au fond même des assiettes à dessert, et le Musée céramique de Lille en conserve précieusement la collection. Les artistes ont cent fois reproduit les traits du poète. Mais il se plaint, avec coquetterie, qu'on n'ait jamais pu attraper sa ressemblance. Ecoutez plutôt :

Refrain

N'y a point d'homme in France,
Comm' mi, vous l' direz,
Aïant si peu d' chance
Avec ses portraits.

I

Quand pou' l' premièr' fos, j' l'ai fait faire.
J'éto' à Caen, in garnison.
Ch'étot pour consoler m'bon' mère
Triste de n' pus vir sin garchon.
Hélas, min visache in peinture
Etot si différint du mien
Qu'ell' m'a seul'mint r'connu, j' vous l' jure,
A m' n'habit d' soldat-musicien.

II

Un jour, ch'est bien eune aute affaire,
Je r'chos l' visit' d'un biau luron,
Qui s' dit sculpteu', et qui veut m' faire
Chin qu'il appelle un médaillon.
I' parle d'esposer ch' l'ouvrache
A l' vitrine d'un marchand d' papier...
In mi-même j' dis : « Queu damache !
Incore un qui veut m'estropier ! »

III

I l' fait vite, et l' plache à l' vitrine ...
Je m' mets derrière un tas d' curieux
Qui ditt'nt : « cristi, ch'est bien là s' mine !
Il est frappant !... » Mi, tout joyeux
In d'mandant : qui qu' ch'est ? je m' rapproche...
Chacun m' répond, d' méchante humeur ;
« A moins d'avoir ses yeux dins s' poche,
On dot bien vir que ch'est l'Imp'reur !!! »

IV

In vérité, ch'est bien cocasse :
Je m'vos quéq' fos brun, quéq' fos blond
Sur l'un, j'ai l' nez comme un pot d' tasse,
Sur l'aute il a six pouces d' long.
L'aut' jour on m'a fait l' dije-huitième,
Mais pour tâcher qu'on n' s'abuss' pus,
Et qu'on l' prenne, infin, pour mi-même,
J'ai pris l' parti d' mett' min nom d'sus.

Les poètes sont aussi difficiles, aussi capricieux que les jolies femmes; celui-ci trouve moyen de nous apprendre qu'il ressemble à l'empereur, dont il portait la moustache

et la barbiche en pointe. Mais, ainsi qu'il l'a avoué dans une autre occasion, je persiste à croire que son portrait physique n'était pas plus difficile à peindre que son portrait moral. On lui reconnaissait un caractère franc et loyal ; on ne lui savait pas d'ennemis ; jamais il ne se mêla aux luttes politiques, aux querelles locales, si irritantes, si stériles ; il n'a frondé aucun pouvoir ; il a respecté les opinions d'autrui, et par le temps qui court, un tel mérite n'est pas mince. Aussi, tous les partis se sont confondus derrière son cercueil et sa mort a été considérée comme un deuil public.

Vivement épris ne sa réputation, Desrousseaux collationnait religieusement les articles qui le concernaient ; il en a formé d'énormes albums — ses livres d'or. — Mais qui le blâmerait d'avoir aimé la gloire et peut-être un peu la réclame, lorsqu'on est obsédé par la foule bruyante des médiocrités fin-de-siècle ?

N'accusons donc pas d'orgueil un honnête homme qui a eu la légitime conscience de sa valeur. Ses chansons ont pour épigraphe ces simples vers de Béranger :

Le bon Dieu me dit : chante
Chante, pauvre petit !

Dans sa chanson-préface du deuxième volume, il s'écrie avec une réelle modestie :

Vous ne serez point publiées
Par les journaux de tous pays ;
Vous ne serez point reliées
En maroquin du plus haut prix.
Vous n'irez point avec Sénèque
Remplir un illustre casier ;
Vous aurez pour bibliothèque
La mémoire de l'ouvrier !

Je ne puis le blâmer d'avoir ajouté, en malicieux gaulois :

Si parfois, sur votre passage,
Vous rencontrez de froids rhéteurs
Qui critiquent votre langage,
Votre gaîté même et vos mœurs,
Ne vous alarmez point, mes belles,
Contentez-vous de vos succès
Et laissez-les, par leurs nouvelles,
Nous endormir en bon français !

Desrousseaux chantait et mimait lui-même, avec un véritable talent, toutes ses créations. Il ne refusait jamais son concours à une œuvre de bienfaisance ; il était le boute-en-train des repas de corps et des fêtes de famille. Il ne se faisait guère prier, mais il lui fallait un auditoire attentif. Impitoyablement — ô cruauté de poète et d'artiste — il bannissait les enfants au début du dessert. Alors, il faisait bon l'entendre, lorsque pressant dans ses bras une bouteille enveloppée d'une serviette, il chantait doucement la berceuse du *P'tit Quinquin !*

Dors, mon p'tit quinquin,
Min p'tit pouchin,
Min gros rojin ;
Te m' f'ras du chagrin
Si te n' dors point qu'à demain.

I

Car si te m' laich' faire eun' bonn' semaine,
J'irai dégager tin biau sarrau,
Tin patalon d' drap, tin giliet d' laine....
Comme un p'tit mylord te s'ras farau !

J' t'acat'rai, l' jour de l' ducasse,
Un porichinell' cocasse,
Un turlututu
Pour juer l'air du *Capiau-pointu.*

II

Allons, serr' tes yeux, dors min bonhomme,
J' vas dire eun' prière à p'tit Jésus,
Pour qu'i vienne ichi pindant tin somme,
T' fair' rêver qu' j'ai les mains plein's d'écus,
Pour qu'i t'apporte eun' coquille,
Avec du chirop qui guile
Tout l' long d' tin minton
Te t' pourléqu'ras tros heur's de long !

Touchant souvenir! c'est aux accents de la *Canchon dormoire* que, par une pieuse attention, ses amis l'ont conduit il y a quelques mois dans l'asile où il dort maintenant de l'éternel sommeil.

A ses débuts, Desrousseaux avait adapté à ses chansons des airs faciles et déjà populaires. S'il eût continué ainsi, c'en était fait de son originalité : il se fût condamné à la monotonie d'un copiste. Le rythme de la *Canchon dormoire* l'obligea à composer un air qui fut bientôt sur toutes les lèvres. Il avait trouvé sa voie, et désormais, il écrivit pour toutes ses pièces une musique qui n'est pas sans valeur. Elle est simple et possède les deux qualités du genre : elle a de la gaîté et de l'entrain.

Une difficulté se présenta lors de la publication de ses œuvres. Je veux parler de la langue et de l'orthographe. Le patois lillois, voisin du patois douaisien, est un dialecte

de la langue d'oïl, et n'a pas de grammaire, n'ayant pas de littérature. Les mots eux-mêmes manquent de fixité, pour le sens et la prononciation. Les savants, sans respect pour ce langage informe, l'ont affublé du nom de *rouchi*. Rouchi viendrait de *drou-chi* ou *dro-chi* (ici), opposé à *dro-là*, comme on a dit la langue *d' oc*, *d' oïl*, de *si*, de *ia*, suivant la forme de la particule affirmative en provençal, en wallon, en italien ou en allemand. Le rouchi n'est rien moins qu'harmonieux ; Desrousseaux était donc, à ce point de vue, moins bien partagé que ses rivaux du Midi, Aubanel et Mistral. L'instrument poétique des troubadours a toujours été supérieur à celui de nos pauvres trouvères. Le patois du Nord a pourtant sur le français l'avantage de posséder une foule de vieux termes pittoresques et expressifs ; mais s'il a parfois la saveur de la langue de Rabelais et de Marot, il n'en a pas moins un accent lourd et traînant. Il manque de voyelles sonores, et la prononciation si pénible à cause de l'abus du *ch*, est encore embrouillée par un grasseyement extraordinaire. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de le voir reculer devant l'idiome littéraire, qui a déjà pénétré dans la place sous forme de mots isolés et de tournures nouvelles. Comment arrêter, sur le papier, d'une manière satisfaisant à la fois l'œil et l'oreille, ce langage vague et flottant ? Desrousseaux l'a essayé ; il a étudié les règles phonétiques du patois, et il a publié à plusieurs reprises un vocabulaire de termes par lui employés. Tout d'abord, se rencontre l'interversion continuelle du *ch* et du *c* dur. Un grand nombre de mots français commençant par *ch* n'admettent plus en patois que le *c* valant un K. Ex. : *caîne* pour *chaîne*, *capiau* pour *chapeau*, *candelle* pour *chandelle*. Par contre, là où le français n'emploie qu'un *c*, il

introduit toujours une *h*. Ex.: *chinq* pour *cinq*; *chinture* pour *ceinture*; *chivière, machon* pour *civière, maçon*. Le *g* dur, à son tour, se substitue au *c* et au *g* doux. On dit : *gabriole*, *gambe*, *gardin*, *gartier* (jarretier). La finale *gue* devient *que*; ex.: une *blaque*, tandis que *je* fait naturellement *che* à la fin des mots; ex.: un *juche*. L'élision est fréquente et capricieuse ; elle supprime l'*s* et le *t* des finales, ce qui n'empêche pas les cuirs et les velours. On dit : *courir-à-z-œés; j' leur-z-ai dit; t'est-un sauvache*. Les lettres *n* et *l* sont aussi employées euphoniquement. Ex.: *dire à n' eun' sossott' de fill'...—Uch' que vous restez ?—Là-bas-l'au-bout*. Tantôt, c'est *min père*, *tin frère*, tantôt *m' n'homme*, *t' n'ouvrache*, *s' n'habit*. Vous n'ignorez pas l'emploi si répété de ces harmonieux adjectifs démonstratifs : *ch'*, *ch'l*, *cheull'*, *chés*, *chin;* et les jolies formes verbales : *j'avos*, *nous avîmes*, *ils avottent*, *t'aras*, *que j'euche*, *que nous aïonches*, *que vous aïèches*, *qu'ils euchtent*. En prononçant, il est élégant de transposer *an* et *on*, à moins que *on* ne devienne *an*, comme dans *cauponne* (compagne). Patriotisme local à part, peut-on rêver rien de plus disgracieux, rien de plus rebelle à la poésie? Et ce vocabulaire est exclusivement matériel : il ignore les termes abstraits. La nature extérieure, la grande nature des champs et des bois, des montagnes et de la mer, dont notre siècle raffole, est inconnue aux pauvres gens de St-Sauveur. Leur dialecte terre-à-terre est dépourvu d'images nobles. Semblable à ceux qui le parlent, il a pour horizon les talus des remparts et les canaux couleur d'encre. Il ne peut guère s'aventurer hors des *courettes* où logent les *babenneux*, et où on l'emploie encore de préférence au français. Les femmes surtout le parlent avec délices. Ainsi Liquette (Lilique.—

Angélique) va donner ses *mouffes* (ses gants, c'est-à-dire son congé) au beau César Fiqueux. Et pourquoi? C'est un *gasconneux*. Il est gascon pour Liquette comme les Tarasconnais sont des gens du Nord pour ceux de Marseille.

I

Pour équeumette, i prononce *écumoire*
I dit *pigeon* en parlant d'un coulon ;
Mais, bien pus fort, *averse* au lieu d'daquoire;
Pour li, *moineau*, ch'est chin qu' j'appell' mouchon ;
Infin, *glissoire* au lieu d' dégrioloire.
. . . .
Ch'est comme incor, mais cha, ch'est par trop biète,
I dit qu'*étui*, ch'est l' français d' cafotin !
N' prétind-i-point qu'i faut dire : un' *chauff'rette*
Au lieu d' vaclette, et *braisett'* pour cotin ?
Il est quéq'fos même assez malhonnête,
N' se permet-i-point
D' traiter min canarien de s'rin !!

Aujourd'hui, le patois *lillos* a pour organe attitré un journal hebdomadaire intitulé la *Vaclette*. On voit que l'influence de Desrousseaux a rendu quelque vie à ce dialecte expirant, et le mérite du poète s'est augmenté de la difficulté de tirer parti d'un instrument aussi imparfait. C'est qu'il avait reçu de la fée Poésie trois dons précieux : le naturel, la gaité et la force comique.

Sa gaîté, je me hâte de le dire, n'est point l'exubérance méridionale, qui paraît aux gens froids que nous sommes agaçante et caricaturale. Elle est contenue et voilée, jusqu'à ce qu'elle éclate enfin dans un gros rire. joyeux et bon enfant. Elle rappelle, à la décence près, celle des mali-

cieux trouvères, qui se gaussaient dans une langue un peu salée, des puissants du jour, seigneurs et gens d'église; elle est pleine de naïveté et d'esprit. Le chansonnier n'ignorait pas la cause principale de ses succès:

I

Enfants d'une folle musette
Qui, tout en riant vous créa,
Puisque vous quittez ma chambrette,
Ecoutez l'avis que voilà :
Voulez-vous gagner dans nos rues
Un peu de popularité ?
Il faut que vous soyez pourvues
D'un passeport signé : gaîté.

II

Car la gaîté, c'est une fée
Dont la baguette peut toujours
Faire du chanteur un orphée ;
Embellir les tendres amours,
Chasser les démons de l'envie ;
Par le rire sécher les pleurs ;
Du rude sentier de la vie,
Cacher les ronces sous les fleurs.

Desrousseaux n'a point fait banqueroute à son programme : il n'a connu ni la haine, ni la jalousie et s'il rit souvent, on ne l'a jamais vu mordre; il a réservé ses traits les plus piquants aux inoffensifs travers des « bonnes gins de St-Sauveur » qui sont pour lui « les meilleurs infants du monde ! » Il est bien de la veine gauloise de Rabelais et de La Fontaine. Pas plus qu'eux il n'est pessimiste : « Mieux

vaut de ris que de larmes écrire, pour ce que rire est le propre de l'homme! » Il prend donc, selon le proverbe, le temps comme il vient, et à part certaines boutades misanthropiques, les hommes et les femmes comme ils sont. Quoique la Flandre soit toujours grise de brume ou noire de fumées, il ne rêve pas un plus beau ciel que celui de son pays. Il trouve autour de lui d'inépuisables sujets de plaisanterie, et il nous la sert tantôt macabre, tantôt salée. Que pensez-vous de cette vieille anecdote :

Un homm' sur l' point d' fair' l' dernier voyache
A s' femm' qui s' délamintôt,
Dijot : ah ! surtout, chin qui m' décorache,
Et qui m' fait morir tristemint
Ch'est d' vir que j' te donn' tant d' tourmint ;
Ch'est d' pinser qu'après m' triste affaire
Tes yeux n' serviront pus qu'à braire.
Et ch'est infin, d' savoir
Qu'un jour, peut-ête, au désespoir
Te t'in iras trouver l' rivière
Pour finir tout d'in cop t' misère.
Rien qu' d'y pinser, tiens, j'in frémis !
Aussi, te peux croir' chin que j' dis :
J' m'in iros avec moins d' tristesse
Si te volos m' faire l' promesse
De t' marier avec gros Franços
Qui t'a quer... et qui m'ame.
— « Te peux morir tranquill', dit l' femme,
Justemint, j'y pinsos ! »

Le comique de Desrousseaux est vif, mais confiné dans une zone assez restreinte ; il va des farces de carnaval à

celles du loustic d'atelier; le chansonnier excelle à peindre les aventures d'un couple maladroit, les fêtes manquées, les déboires des amoureux transis. On l'a comparé assez justement à Téniers, dont il possède en effet la manière. Voulez-vous avoir une idée de l'esprit inventif de mon joyeux Cousin Myrtil, lorsqu'arrive le poisson d'avril ?

I

Par exemple, il invoira querre
De l' moutarde à des marchands d' foin,
Des chucade' à l'apothicaire
A des pâtissiers, du vieux-oing.
A des carbonniers un importe-pièche
Pour coper dins l' cuir des langu's d'avocat;
Il a même eun' fos fait d'mander pa' s' nièche,
L' femell' d'un dindon pour couver des cats.

II

Sans mintir, il a fait pus d' farces
Qui n' se bot d' canett's les lundis,
Il attrape les femm's les pu arses (subtiles),
Comm' les homm's les pus dégourdis
Il invoira l'un li querr' des lunettes
In verr' dépoli, doublé d' pinchina (gros drap de Flandre)
I f'ra croire à l' saut's qu'on vot des comètes
Près de l' citadell' danser la polka.

Et voilà le tour qui vient d'arriver à ce pauvre Filisse, affamé de voir la capitale. Il part ***in train d' plaisi!***

I

Nous étîme' au quart du voyage,
Et les canchons roulott'nt incor ;
D' rire et d' canter, j'éto in nache,
Dins min coin je m' rétind' et j' dors.
Mais, su' l' temps que j' ronflos bien fort,
Des farceux m'ont noirci l' visache.
Et pindant qu' cheull' farce on m' juot,
Comme un vrai bienheureux j' rêvos.
Infin, chinq à six heur's après,
Quéqu'un m' boscul' pou' m' réveiller.
Et m' dir' : « Filiss' t'est arrivé ! »

II

Tout aussitôt, j' mets pied à terre
In criant : « le v'là donc, ch' Paris !... »
J' vett' tout l' mond' dins l' débarcadère,
Je n' vos qu' des visach's réjouis.
Je d'mand' tout haut : Pourquoi-ch' qu'on rit ?
On a l'air d'in faire un mystère ...
Des Parisien's, autour de mi,
S' mett'nt à crier : « à la chienlit !!
Est-ce que Lille est un pays chaud ?
Dis donc, fiston, vois c' moricaud :
Il a l' teint frais comme un crapaud ! »

Filisse n'est pas au bout de ses peines : un fiacre manque de l'écraser et.... lui fait *prind' un bain d' sièche au richo !*

Il veut se restaurer, et bras dessus, bras dessous avec l'ami Bastien, il entre dans une gargote à vingt-deux sous. Quelle bombance !

I

. . . .

Mais v'la un aut' désagrémint :
Ch' gargotier d' malheur nous apprind
Qu' nous avons chinq francs d' supplémint !

II

. . . .

J' dis à Bastien : « sortons d'ichi,
Filons sans tambour ni trompette ;
Allons-nous-in r'vir St-Sauveur,
Là, n'y a pus brav's gins que d' voleurs... »
Infin, mes gins, me v'là r'venu,
Sans doup's dins m' poche, et j' n'ai rien vu
De ch' Paris qui n' me r'verra pus.

Plaignons Filisse, victime sympathique, et gardons-nous de tomber dans les griffes de ce *graingnard*, de *c' capon* d' Gaspard, le loustic attitré du quartier du Réduit.

I

Un dimanche, i rincontre eun' veufe,
Vielle et laide, un vrai purgatif !
I s' déclare in dijant, pour preufe
De s' amour : « ch'est pou l' bon motif ! »
Accepté tout d' suite, à cheull' viell' drôlesse,
Pindant pus d'un mos, prouve s' n'amitié ;
Ch' n'est qu' in s'in allant pou s' mette d' promesse
Qu'i li fait savoir qu'il étot marié.

II

Eune aut' fos (Queu les manigances !
Ch'est vraimint d' pus fort in pus fort !)
Il invoie à ses connaissances
Des billets, pour annoncer s' mort
A l'heure indiqué pour que l' diable importe,
A s' dernièr' mason, ch' roi des injôleux,
Avec grand fracas, v'là qu'il ouvre l' porte
In riant d' bon cœur comme un bienheureux.

. . . .

Queu graingnard
Que ch' capon d' Gaspard
Mon Dieu, queu graingnard !

Oh! oui, Gaspard est un capon dans toute la force du terme. « Mais, dit une note de Desrousseaux, la signification du mot est tout autre ici qu'en français. Non-seulement *capon* ne veut pas dire poltron, mais il résume tous les défauts, tous les vices. L'ivrogne qui bat sa femme en sortant du cabaret : *capon*. Le charlatan qui promet d'extraire les dents sans douleur : *capon*. Celui qui fait des dettes et trompe les filles : *capon, capon, capon*. — Pour éviter les redites, on emploie le diminutif *capenoul*. Enfin ce mot désigne quelquefois *le mauvais sujets*, que les femmes aiment tant, et la mère qui câline son enfant lui dit avec un doux accent de tendresse maternelle : « Viens, petit *capon*, viens faire eun' *babache* à *mémère !* »

Ritin et Elisse n'ont guère plus de chance que Filisse le voyageur. Ils ont voulu se payer... le spectacle *gratis*.

I

Par un biau matin,
M' n'amoureux s'in vient m' dire : Elisse,
Te sais bien qu' ch'est d'main
Qu'on nous ju l' comédi' gratisse.
Pour y aller à deux,
Mi, j' mettrai m' n'habit bleu ;
Ti, te mettras tous tes dorlores,
Et t' n'écourcheux couleur aurore....
D'après chin qu'on dit,
Qu' nous arons du plaisi !

Le *plaisi*, le voici, Messieurs :

. . . .
Nous partons, calés comm' des princes.
Mais là, l' diffigulté,
Vu l' monde, étot d'intrer...
Tout d'un cop, y vient eun' poussate,
Conte l' mur, on m' rétind tout' plate,
J' vo à min côté
Min pauv' Ritin brond'lé.
Quoi dir' ! quoi dev'nir !
Tous chés gins, d' rir' tenott'nt leu panche ;
Mi, j' volos sortir,
Mais m' n'amoureux m' tirot pa' m' manche,
Dijant : « min patalon
Est troé dins les fonds.... »

Ils ne sont pas les seuls à plaindre. Mad'lon et Gustin ont aussi résolu de bien s'amuser ! Quoi de plus agréable qu'une partie de bateau, en été ? Mais l'achellière (la propriétaire de *l' barquette)* demande du « répondant. »

I

J' li donn' tout aussitôt
Main biau capiau et min tricot
Comm' ch' étot point assez
Mad'lon donn' ses pindants dorés
Nous v'la dins ch' batiau ;
Comme y pernait l'iau,
Malgré mes sorlets
J'ai pris un bain d' pieds.

Ici, une blessure d'amour-propre pour Gustin.

. . . .
Tell' mint j' ramos
J' suos des goutt's comm' des p'tits pos.
Su' l' bord, des nageux
S' présint'nt à nos yeux
Comm' l' père Adam,
Sans qu'mich' ni caban.
Veyant chés salopins,
Aussitôt Mad'lon prind ses mains,
Pour mucher ses gros yeux
Juchqu'à là, cha va pour le mieux.
V'la-t-i point que j'vos
Qu'écartant ses dogts
Ses yeux tout ouverts,
Vettiot'nt à travers !

Il faut pardonner un mouvement de curiosité à une fille d'Eve : elles sont ainsi à St-Sauveur — et ailleurs. Puis, on se rattrapera sur la friture—une bonne friture de la Deûle. Déception ; le cabaretier n'a plus de *pichon*, sinon des *saurets* et *d's hérings salés*. Nos amoureux mangent

donc trois *gendarmes* et demandent une tasse de « bon café ». Horreur ! c'est du *berliau !* Le croirait-on, Messieurs, la bière elle-même, *de l' bière à neuf sous l' pot*, ne valait rien. Arrive le quart d'heure de Rabelais, l'addition, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Ci, quarante sous.

. . . .

J' n'ai qu' trinte sous et d'mi
J' lis dis m' position ;
I m' traite d' fripon.

Voilà les gros mots lâchés ; on se bat, c'est indiqué, et le garde champêtre coffre nos deux amoureux au violon. Libres enfin après une nuit blanche, que rencontrent-ils.

. . . .

Dins l' rue du Dragon ?
La propre mère de Mad'lon.

Une belle-mère de la main gauche, si vous voulez, mais une belle-mère. On plaide, avec force gestes, les circonstances atténuantes :

J' li dis : rapajez-vous !
Au lieu d' bougonner, plaingnez-nous !
Car hier, des voleurs,
Des mordreurs, des assazineurs
Nous ont rinversés et dévalisés.
Mad'lon par bonheur,
Rapporte s'n honneur.
Mon Dieu, queu déplaisi
Qu' nous a fait cheull parti' d' plaisir !

Il serait facile de multiplier les exemples de ces sortes de déconvenues; cependant elles ne sont pas toutes aussi graves. Les bonn's gins de Saint-Sauveur doivent s'amuser à peu de frais. Les fêtes foraines les attirent. Elles les attirent par le bruit, sans lequel il n'y a pas de bonne réjouissance populaire, par le spectacle de la foule endimanchée, chômant avec une visible satisfaction, par les odeurs, étranges qui se dégagent de ce singulier milieu, par le clinquant, la musique, les tours de force...

Par un biau jour, à l' foir' de Lille,
J'avos l' einvi d' rire un bon cop.
J' prinds mes biell's nippl's et puis j' m'habille,
Comme un ainglais j'étos faraut.
J' m'in vas trouver m' maîtress' Victoire,
J' li dis : « Bonjour, fillett' me v'là !
Tiens, prinds min bras
Et viens de ch' pas ! »

Notre bon Lillos n'est pas la moitié d'une *biète*: il reconnaît du premier coup un turc qui leur dit: « Salamalec! » tout comme dans le Bourgeois gentilhomme. Plus fin que M. Jourdain, il lui répond:

« .... « Min p'tit,
Des vessi's n' sont point des lanternes ;
Te parle aussi bien français qu' mi ! »

Mais à deux pas de là, sa naïveté reprend le dessus. La sensible Victoire a les émotions faciles. Devant une baraque.

. . . . . nous s'arrêtons !
Eun' femm' couché sur eun' cayère,
Porte siept homm's su' s' nestomac.
Victoir' voit cha,
Jésus, Maria ! ! !
D' frayeur, v'la qu'ell' bourl' par tierre
Sans vettier si n'y a un matelas.

J' le r'lève, et d'vant les aut's baraques
Nous allons incor nous placher.
J' vo' un payass' qui r'chot des claques,
Min sang bout ; j' veux l'aller r'vinger.
On me r'tient, mais j' crie à sin maîte :
« Tâche un peu de t' finir, baindit !
V'là que l' maît' rit,
L' payasse aussi
On m'a dit que j' n'étos qu'eun' biète :
I s' donnott'nt des caresses d'ami.

Le franc succès est naturellement pour le *Faijeux d' tours,* le prestidigitateur :

. . . .
A mi, v'là-t-i point qui s'adresse
I d'mand' que j' li prêt' min capiau,
Et, sans savoir si j' veux l' permette
Ch' drôle de farceux cass' des œu's d' dins ;
I les bat bien
In moins de rien,
Infin, il a fait eune om'lette....
Mi, j' n'avos pus ni bouq' ni dins.

D' vir min capiau servant d' paëlle
J' peux vous dire qu' j'étos saisi ;
Je l' croyos gras comme eun' caudelle,
Aussi je m' dis : « n'y a pus de plaisi ! »
Dins tous mes mimbres, l' colère trotte
J' crie infin à ch' l'escamoteu :
« Dites donc, Monsieu,
Ch'est à nous deux !
Si vous n' m'in donnez poin' un aute
J' vas vous arracher l' blanc des yeux. »

I me l' rind, vettiez comm' ch'est drôle,
I n'était point pus sâl' qu' avant.
J'aros volu r'tirer m' parole,
J' m'in volos d'avoir fait ch' boucan.
Infin, mes gins, malgré ch' l'histoire,
J' peux dire qu' nous avons bien ri.
Ah ! queu plaisi !
Queu zi ! queu zi ! !
Tout d' puis ch' temps-là, m' maîtress' Victoire
Vodrot qu' la Foir' dur'rot toudis

Pour avoir, Messieurs, une idée complète de ce comique bon enfant, il est nécessaire de feuilleter le recueil complet des chansons et pasquilles lilloises. Vous serez étonnés de n'y rencontrer presque aucune chanson militaire et pas une chanson patriotique. J'en sais personnellement le plus grand gré à Desrousseaux. En effet, j'aime peu la chanson dite patriotique (sauf certaines exceptions éclatantes) parce que les grands intérêts de la France, la gloire et les malheurs de ce noble et généreux pays ne m'y paraissent pas à leur place. Ensuite, s'il faut tout dire, parce qu'on n'entend guère ces couplets que dans les cafés-concerts, ou bien la nuit, dans les rues, écorchés par des voix trop souvent avinées.

Le chant militaire, rarement exempt de politique, est soumis aussi à trop de vicissitudes. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle joie sans mélange nous entendions jadis chanter dans nos cours : « Viva la France, et viva l'Italia ! » Et nous donnions des sous aux petits Italiens, après avoir sacrifié pour l'indépendance de la Péninsule des milliers de soldats français. Faut-il insister, Messieurs ? Moins de trente ans après, le libéré de Magenta et de Solférino est devenu le valet de l'Allemagne, le geôlier de l'Alsace ! Nos sous ont servi à fondre des canons, à construire des vaisseaux qui bombarderont nos ports en attendant l'annexion de Lyon et de Marseille à la « patrie romaine ».

En sens contraire, Desrousseaux, qui est mort assez tard pour applaudir à l'alliance france-russe, n'a-t-il pas dû regretter le vif succès de deux chansons écrites en 1854 contre les *barbares* de Moscou et leur czar Nicolas ? La première intitulée *Nicolas* ou le Baiser volé, devient populaire quand les conscrits d'Evreux, lui adaptant l'air *du Curé de Pomponne*, transformèrent ainsi le refrain : « Ah ! tu t'en souviendras, Nicolas, du combat de Sinope ! » Dans la deuxième, le poète, mis en humeur belliqueuse, s'écrie :

. . . .

Rien qu'a ch' nom d' Nicolas, d'eilleur,
Je m' sins v'nir in colère
Et j' suis contint, parole d'honneur,
Qu'on va li fair' la guerre.
J'espère bien qu' nous arons l' bonheur
De l' fair' danser sans flûte.
Ah ! te t'in souviendras
Nicolas !
D'avoir caché dispute.

In y pinsant, t'nez, min sang bout.
J' vodros t'nir un cosaque.
Je l' rétind'ros, par un atout
Plat comme un vrai couq'bake
Vrai, d'un bout du monde à l'aut' bout
On parl'rot de s' culbute.

Nicolas s' crot des pus malins
I n' veut fair' qu'eun' conquête
Invoyer juer les souverains
Et du mond' rester l' maîte
Mais nos brav's soldats, nos marins
L' front rintrer dins s' cahute
Ah ! te t'in souviendras,
Nicolas,
D'avoir caché dispute.

Oui, sans doute, nos soldats et nos marins furent héroïques à Sébastopol ; mais les deux nations se combattirent sans vraiment se détester. Quels regrets d'avoir immolé tant de braves aux intérêts de la Turquie, une vraie barbare, celle-là, et aux intérêts de l'égoïste Angleterre ! Vingt ans s'écoulent, Messieurs, (1855-1875), et après que tous nos anciens alliés et tous nos obligés ont assisté d'un œil joyeux à nos épouvantables désastres, où la France trouve-t-elle la première sympathie, j'entends la sympathie efficace ? Auprès du fils de ce Nicolas, auprès du czar-libérateur Alexandre II, le géant silencieux, qui sortit en 1875 de son mutisme pour dire à l'Allemagne affamée de rançons et rêvant la subversion définitive de la France : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Et si, au milieu de nos tristesses, les vrais patriotes,

ceux qui ne chantent pas, se reprènnent à espérer, n'est-ce pas au petit-fils de Nicolas, au Czar de Cronstadt et de Toulon qu'ils le doivent aujourd'hui? Singulier retour des choses ! La France n'a peut-être fait qu'une guerre injuste, et c'en est la victime qui lui tend la main, et jette en notre faveur son épée dans la balance des destinées.

Desrousseaux ne pouvait deviner tout cela; à Dieu ne plaise que je lui en fasse reproche! Il eût sans doute avoué que son domaine préféré était à la peinture des mœurs locales, surtout des mœurs de la classe ouvrière.

Là, vraiment, il a fait œuvre de moraliste, et le mot ne paraîtra pas trop fort si l'on considère que le moraliste se contente d'étudier simplement les sept péchés capitaux chez ses contemporains et ses contemporaines. Seulement, chez Desrousseaux, le moraliste est incomplet, car tous les vices ne prêtent pas à rire, et leur peinture serait parfois déplacée dans une chanson. Et puis, il a, de parti pris, écarté tout sujet de polémique : il ne veut blesser personne. Il ne nous présente que des ouvriers honnêtes, malgré leur penchant pour la bière et le *cognac de St-Sauveur*, c'est-à-dire le genièvre. Il ignore le socialisme et les merveilleux systèmes qui, aux alentours de 1848, devaient régénérer l'humanité, et déverser sur elles bonheur et richesse. Il ne sait rien de ces formules enchantées : droit au travail, partage, suppression du patronat, communisme, collectivisme, possibilisme et autres mécanismes en *isme*. Si, dans plusieurs siécles, on jugeait d'après Desrousseaux l'ouvrir contemporain, on s'en formerait l'idée la plus inexacte. On verrait un bon et joyeux garçon, d'une gaité un peu grosse, mêlée de beaucoup de naïveté; mais sans aigreur, sans colère ; ignorant qu'il est « *exploité* » et qu'il doit recourir aux pires

moyens pour sortir de « *l'esclavage* ». Son affaire, c'est de s'amuser avec Chos (François), Bastien, le p'tit Violette, ou bien de préférence avec d'aimables *catous*, avec Gross' Rougette, avec Rosette, Choisse (Françoise) Thrinette ou Lilique.

C'est une idylle, voilà tout ;
C'est une idylle, dans le goût
De Théocrite et de Virgile.

Pour parler comme dans la chanson. Vous démêlerez facilement, Messieurs, si cette idylle — espèce de bergerie à la Florian — ne s'éloigne pas de la brutale réalité.

La réalité, j'en conviens, se retrouve chez Desrousseaux dans ses croquis de l'indigence. Il aime les malheureux, les miséreux, comme disent ceux qui ne redoutent pas les néologismes. Vous avez entendu parler de ces affreuses caves de Lille, détruites à la fin du second empire. Ses héros y vivent volontiers, faute de mieux, c'est évident. La pauvre Marie-Claire, séduite, élève sa fillette dans une cave ; le *manoqueux* y exerce sa pittoresque industrie : les couquesbakes de la cave des Quat' Martiaux étaient célèbres. Dans les sous-sols ou dans leurs tristes galetas, les braves gins de St-Sauveur ont tous le même cauchemar : la misère. Enfants, elles les jette dans la rue ; elle les atrophie auprès du métier au fond des fabriques ; jeunes gens, elle est la perfides conseillère. Le mariage ne la met pas en fuite ; ils n'y connaissent, à défaut d'un travail acharné, que deux remèdes et les voici : le Mont-de-Piété et l'Hôpital. Ces couplets ne sont-ils pas pris sur le vif ?

I

Les Monts d' Piété sont utiles ;
Ils ont r'tiré du tracas
Bien des gins, bien des familles
Qui s' trouvottent dins l'imbarras
Je n' veux donc point trop leur nuire
Mais, comm' y n'y a rien de parfait
Je n' peux point m'empêcher d' dire
Veyant l'usach' qu'on en fait :
  Triste affaire, in vérité,
  Que l' Mont d' Piété !

II

Qu'on y alle à la passade
Quand l'ouvrache n' va point bien,
Quand on a quéqu'un d' malade
Quéqu'un d' mort, je n' dirai rien.
Mais, quoi dir' des gins d' ménache
Qui vont là tous les lundis
Inr'gistrer toudis l' mêm' gache
Qu'on va r'querr' tous les samedis ?

Parfois la chose ne manque pas de comique :

III

Pindant vingt ans, l'femm' Brindzinque
Qui reste incor dins l' ru' d' Pots,
Au Lombard mettot s' séringue
Sans mintir, six fos par mois.
Avec l'intérêt de ch' gache
Qu'elle a payé si sott'mint
Elle arot povu, je l' gache,
Avoir eun' séringue d'argint.

IV

I n' faut point fair' grande étude,
Pour vir qu'on va là s' blouser
Par un effet d'habitude,
Comm' feumer, chiquer, priser.
Eun' preuv', ch'est que l' femme Zanzante
M'a dit : je n' sais point pourquoi,
Quand je n' vas point vir *ma Tante*
I m' sann' qui m' manque eun' séquoi.
. . . .

On en voit parfois de bien drôles, pendant que les commères attendent leur tour :

VI

Chés femm's racont'nt leu misère,
Mais bien lon d' s'in suffoquer,
Même, in aïant l'invi d' braire,
On s'rot forché d' déclaquer.
L'eun' dira : « Mn' homm' fait ribote
Ch'est un loste, un fainéant !
Aussi j'ingache s' capote
Pour povoir in faire autant. »

VII

Avec l'argent des marronnes
Qu'elle vient d'aller mettre au clo,
Enn' aute invit' les luronnes
A boire eun' tass' de cafiau.
Bien intindu qu'on l' couronne
Avec eun' poté' de schnick ;
Si s' n'homme veyant cha bertonne,
On l' traite d' sot-basilic.
. . . .

Triste affaire, en vérité,
Que l' Mont d' piété !

Quand l'âge est venu, les forces et la productivité disparaissent : le pauvre diable ne peut pas même compter sur ses enfants. Ils se sont mariés jeunes, et sont aussi *dins l' misère*, ou ils se sont débauchés et c'est encore pis. Ecoutez, Messieurs, cette admirable pasquille, composée en 1849 : *Casse-Bras ou une conduite à l'Hospice-Général.*

Min vieux pèr' qu'on appell' Cass'-Bras,
Pa' c' qu'il a fait vingt ans la guerre,
Est intré hier à l'hôpita,
Condui' in grand pontificat
Par ses infants, s' femme et sin frère.
Et tell'mint qu'il éto aimé,
Tout l' voisinache est arrivé
Pour li faire un p'tit pas d' conduite....
J' min vas tâcher d'vous dir' bien vite
Comm' cheull' triste affaire s'a passé.

D'abord, les parints, les amis,
D'un bon matin s' sont réunis
Et comm' vous l' pinsez bien, l' caf'tière
A jué sin rôl' dins ch' l'affaire ;
La goutt' même, a bien fonctionné,
Et pus d'eun' tiête avot tourné,
Quand min pèr', qui n' perd point la boule,
Dit, veyant cha : « v'là qu' cha s'imbrouille !
Si cha continu' de ch' train-là,
J'irai tout seu à l'hôpita,
A moins d' faire venir eun' carrette
Pour nous m'ner tertous... A dieu l' fiête ! »
Aussitôt, comme un général,
Du départ, i donne l' signal.
I prind s' viell' femme à la badine,
Mi, j'impoinne l' bras de m' cousine,

Et tous les aute' in faitt'nt autant.
Nous v'là partis tambour battant !
Quand j' dis l' tambour, c'est pour mi rire,
A des gins d' Lille, i n' faut point dire
Qu'on s' sert, dins parelle occasion,
D'une viell' quartelette au savon.
Un d' mes cousins, donc, ouvrot l' marche,
Et ch' étot l' bossu Philidor
Qui nous servot d' tambour-major.
Vl'à qu' pour nous vir' dins tous chés rues,
Les fill's les femm's sont accourues.
Les homm's, qui sont curieux aussi,
Nous vettiott'ent d'un air ahuri,
In s' dijant comm' cha l'un à l'aute :
— Ch'est-i des gins qui faitt'nt ribote ?
— Mi, j'cros putôt qu'il' ont planté,
Quéq' part, un abre d' liberté.
— Non, dijot l'aut', ch'est un mariache !
— Ch'est des ouveriers sans ouvrache !
— Ch'est des faijeux d' révolutions !
— Mais non, puisqu'ils n'ont point d' bâtons !
Sott's raisons !.... I n'y avot personne
In état d' mette l'nez su' l' bonne,
Et nous aute, in cantan' un r'frain,
Nous allim's no' bonhomme' de qu'min.

Le père propose d'entrer au cabaret du *Cat-barré*, situé au *Grand-Rivache*, quai de la Basse-Deûle. L'enseigne, un *cat* placé derrière une barre, est un calembour.

. . . .

« Allons, qu'on nous apporte à boire,
Di', in intrant, min frère Grégoire,
Et nous verrons si l' biér' d'ichi
Vaut bien cheull' qu'on bot su' l' Réduit ! »

. . . .
Alors min père, qui a d' l'école,
Mont' su' l'banc et dit chés paroles :
« Brav's amis, et vous, mes infants,
D' vous quitter, j' cros qui va ét' temps.
Vous savez qu' pour un homme sinsible,
Ch'est un moument dur et pénible
Que d' s'en aller à l' Grand-Mason !
Pour mi, j' cros que j' vas' in prijon.
Hélas ! après trinte ans d' mariache,
Avoir toudis eu tant d' corache
Pour él'ver m' famill' honnêt'mint,
V'la l' biell' récompins' qui m'attind !
On n' dira point qu' j'avos du vice,
Car tout d' puis m' rintré du service,
Din' eun' seul' fabriqu' j'ai ouvré,
Et pourtant, j'ai eu min livret,
On a dit : « Casse-Bras vient sur ache,
I n'est pus subtile à l'ouvrache,
Par un jeune homm' faut l' rimplacher... »
Hélas, pus moyen d' me r'placher !
Personne n' veut d'un pauv' grand' père,
On l' laich' sans pitié, dins s' misère ;
Si, comm' tant d' mes amis soldats,
J'avos, dins l' temps, perdu un bras,
J'aros dro' *à les Invalides !*
Comme mes gamb's sont incor solides,
Là, du moins, j'aros l' contint'mint
De m' donner, chaq' jour du mouv'mint,
D' min aller, avé m' viell' gra' mère,
Bras d' su et bras d'zous, à l' barrière,
Boir' du vin, quand j'aros quéq' sous !
Mais ch' bonheur n'est point fait pour nous !... »

— « Quoi-ch' que vous dit's ? li répond m' mère,
Est-ch' possib' qu'un Lillos préfère
A de l' bière eun' boutell' de vin ?
Ah ! Cass'-Bras, vous n'y pinsez point !
Vous n' pinsez point qu'in quittant Lille,
Faudrot laicher là vo famille.
Quitter Lille ! .. pou' min pésant d'or,
J' n'y consintirais mie incor.
On m'offrirot, pour nourriture,
Tout purain chuc, de l' confiture,
Du lapin et mêm' du gambon,
Que j' diro' incor : non ! non ! non ! »
Allons, Cass'-Bras, pernez corache,
A l'hôpita, vous r'ten'rez m' plache ;
On est heureux, pa' l' temps qui court,
D'avoir un gît' pour ses vieux jours,
Un oriller pou' r'poser s' tiête,
Du cras lait-battu dins s'n assiette,
Quéq'fos de l' viande, et puis du pain,
Juste pou' n' point morir de faim. »

In intendant cha, min vieux père,
Comme un infant s'a mis à braire. .
Ressuant ses yeu' un p'tit peu,
Il a dit : « J' vous r'merci', grand Dieu,
Vous m'avez donné eun' brav' femme,
Qui m' consol' toudis, pa' c' qu'elle m'aime
Tout près d' vous quand j' devrai partir,
Elle ara min dernier soupir ! »

Enfin, après « eun biell' canchon » d'adieu, le moment de la séparation est venu :

Nous arrivons d'vant l' Grand'-Mason,
Pour mieux dir, l'indrot du supplice...

Là, pernant sin bonnet d' police,
Min pèr' soupire et dit : « Mon Dieu !
Pauv' bonnet !... Faut nous dire adieu !
Adieu ! car à ch' t'heure eun' casquette,
Va t' dir' : va-t-in d'la que j' m'y mette !
Brav' bonnet qui, d'puis Marengo,
Jusqu'à l' batall' de Waterloo,
As partagé m' joie et m' souffrance,
Et qui, tout d'puis min r'tour en France,
As vu mes ch'veux noirs dev'nir gris,
Nous v'là séparés pour toudis !....
Mes infants, surtout, j' vous r'commande
D'in prind' soin comm' d'eun' pierr'-limande.
Faut l' mett' à côté d' min congé.
Si j' vos qu'i n'est point négligé,
Les dimanche' et les jours de fiête,
Je l' brouch'rai, je l' mettrai su' m' tiète,
Cha m' f'ra tant d' bien, que j' suis certain,
D'oublier souvent min chagrin.

— « A vous ! amis et connaissances,
J' vodros bien laicher des souv'nances,
Mais d' chin qui m' reste j'ai tant b'soin !...
Faut' de mieux, serrez tertous m' main. »

Là-d'su, i fai' eun' gabriole,
Pus vit' qu'un ojeau qui s'invole,
S'élance au Bleu-Tot tout d'un cop,
Et serre l' porte su sin dos.

Cette séparation, vrai mort anticipée, les attend inexorablement au seuil de la vieillesse. Petit-Price et Marianne Tambour ont été ensemble unis dès la première jeunesse. C'étaient deux Roger-Bontemps. Par amour, Marianne ac-

compagne Price au régiment. Elle devient tambour, et son congé terminé, elle aide son mari à pousser une vinaigrette. Comme ils n'ont point garni leurs poches à faire trente ans « l' métier d' queva » ils sont allés « r'poser leurs oches » à deux, le même jour à l'hôpital. Les dimanches, les jours de fête, on peut les voir sortir. Petit-Price, tout caduc, s'appuie sur « s' crochette » ; Marianne est au bras « d' son pauv' vieux ». Philémon et Baucis! Mais les dieux sont ici remplacés par l'infirmier de service et la sœur grise aux blanches coiffes.

Si la misère leur laisse quelque répit, deux passions, à en croire Desrousseaux, se partagent le cœur des braves *gins* de St-Sauveur : la gourmandise et l'amour. La gourmandise, chez de si pauvres gens, direz-vous? Parfaitement. Chez le sexe faible, elles vivent même en parfait accord. Jacquot en a été ruiné du coup :

I

J'avos deux chints francs dins m' n'éparnemale,
Du linge et d's habits plein m'n armoire et m' malle,
Et m' p' petit' fortune n' s'arrêtot point là :
J' venos d'acater eun' plache d' porte-au-sa,
Mais cheull' biell' tigresse a dévoré tout cha.

II

Qui pins'rot jamais qu'eun' simple brodeuse,
Par les goûts qu'elle a, peut v'nir si frayeuse ?
E' n' se contint' point d' mainger des artichauts,
Ni des bonn's couq's-baque' à l' cav' des Quat'-Martiaux,
I li faut des m'ringue' et tout's sort's d' gâtiaux.

III

Elle maingeot tout quoi : tantôt des om'lettes,
Tantôt du rôti, tantôt des côt'lettes.
Ell' buvot du vin, ell' faijot du *gloria*
Infin, je n' peux point mieux l' récomparer qu'à
Ch' fameux louff' tout cru app'lé Gargantua.

Comment n'être pas coquette ?

. . . .

V

Et quand nous allîm's dine l' ru' d'Ecrémoisse,
A chaq' magasin s'arrêtot m' grivoisse.
Ell' trouvot tout biau et dijot par un r'gard :
« Donn' me chés brac'lets, chés gants, ch' petit foulard,
Cheull' biell' crinoline avec du fils d'acar... »

VI

Comm' vous l' pinsez bien, tous chés biaux caprices
A m' néparnemale, ont fait voir des grisses !
Mais, comme un vrai sot, cheull fiill' m'avot rindu,
Pour tâcher d' li plaire, infin, j'ai tout vindu....
Ell' m'a planté là quand ell' m'a vu tout nu.

Jacquot, mon ami, c'est l'inévitable fin de ces aventures : apprends ce qu'il en coûte à entretenir des *princesses*...

Cette gourmandise, d'ordinaire est moins coûteuse, et d'un goût moins relevé. A St-Sauveur, on se nourrit surtout de *tarteines*. Mais *l' z'infants* aiment le *pain d'curiche* (réglisse en bâton) le *pain perdu* (tranches de pain blanc trempée dans du lait, puis dans des œufs battus, et sautées ensuite à la poêle avec du beurre), les *pains perboles* (bou-

les de pains d'épice), les artichauts (gâteaux de pâte feuilletée). Pour les endormir, on leur promet du « chirop qui guile », c'est-à-dire qui coule comme le *gui* (levûre de bière). Les grands enfants, qui sont des *galafes* (gourmands) s'attaquent aux *couq'baques*, aux *chucades*, aux *croquettes* (grillades de lard). Ils se contentent parfois de *lait bouli* de de *lait battu* (fromage blanc ou lait caillé) de *pétotes* (pommes de terre), de *rémola* (radis gris). Ce n'est pas tous les jours *fiête à nieulles.* Dans les grandes occasions, on se lance dans le luxe culinaire. Voici les pièces de résistance d'un repas de baptême : eun' salade avec des puns-d'tierre, un lapin avec des ongnons; d'un revidiache (fête de relevailles) : six sous d'andoulle, du p'tit salé, de l' moutarde, d'zœués, eun' biell' douzaine de pains français.

Mais le paradis du Lillos, c'est le cabaret, où l'on trouve ces trois nectars si goûtés : la bière, le café et le genièvre. Desrousseaux a écrit quatre chansons sur le cabaret, une sur le café et une autre sur la cafetière, et il est impossible d'analyser toutes celles où il célèbre la boisson mousseuse de Gambrinus. Vous vous étonnez qu'on aime le cabaret ?

Ch'est d' l'économi' toute claire
Vous in conviendrez tertous :
On us'rot six sous d' leumière ;
On bot s' canette pou' chinq sous
Et là, n'intindant pus l' plainte
D'eun' femme, d'un morveux d'infant,
L'homm' marié, en vidiant s' pinte
Peut s' fair' deux pinte's d' bon sang !
In intind des fariboles
Plein' d'esprit, quoi qu'in platiau (patois)
Par un tas d' lurons si drôles
Qu'i f'rott'nt rire même un cailliau.

Eh oui, le cabaret est « l'ennemi de la tristesse » ; le grand' père « s'in y va » lire les gazettes ; les amateurs y jouent aux cartes ; les femmes y vont « querre » leus maris, et finissent par trinquer avec eux :

. . . .
Ch' l'homme qui paraît bénache
A fait bis à s'n ouvrache,
S' femme arriv' tout' in rache
Et l' traite d' grand capon.
I li fait boir' de l' bière
Sitôt, cheull' mach' commère
Oubliant s' grand' colère
Vient douch' comm' un mouton !

Quoiq' d'eun' richess' postiche,
Là, l'ouverier s' crot riche,
Car, i fourr' dins leu niche,
Les tourmints, les tracas.
In allant payer l' bière.
Qu'il a bu, l' cabar'tière
Li dira, pour li plaire,
Monsieu' pu' haut que l' bras.

Parfois, les consolations de l'estaminet sont de meilleur aloi et de plus longue durée. Ce pauvre Minique, triste comme un bonnet de coton, a perdu sa femme Angélique. Un ami—de ceux qui sont des frères—l'entraîne au cabaret du *P'tit Quinquin.*

. . . . On allum' les pipes ;
Comm' l' cabar'tier vind des tripes,
J' li dis d' nous in servir un plat.
On nous apporte d' l'andoull' grisse

De l' panchett', de l' mulett', du fi ;
In veyant cha, Nini Patrice,
Veuv' du marchand d'oiseaux Fifi,
Avec nous s'attable au plus vite

On mange, on boit, on chante : compagnie joyeuse éloigne le chagrin. Vous devinez le reste : Minique oublie ses « regrets éternels » : il épousera Nini au Parjuré (fête du Lundi de l'Epiphanie).

Cette union — assortie, je l'espère — m'amène à traiter devant vous, Messieurs, l'amour, d'après Desrousseaux ; l'amour y compris son annexe légale du mariage. Je n'ai pas l'intention d'épiloguer sur ce mot d'amour, dont on a donné les définitions les plus spirituelles, les plus contradictoires.... et les plus saugrenues. Vous les connaissez sans doute mieux, que moi, et vous pensez, j'imagine, avec le chansonnier et la plupart des hommes, qu'il est alternativement la meilleure et la pire des choses, selon qu'il nous transporte au ciel ou nous inspire les torture de la jalousie ou du désespoir. C'est parfois le breuvage de Circé : il donne de l'esprit aux bêtes, et il en retire aux gens d'esprit. Voici un pauvre diable de petit filtier, haut comme une botte, à qui l'amour tourne la tête. Le vent qui souffle à travers la montagne, l'amour, Messieurs, l'a rendu fou. Liquette, la fière Liquette, se joue de sa passion en perfide fille d'Eve. Mais, quelle perle que cette Liquette !

I

Oh ! ch'est eun' fill' sans parelle !
On n'en vot point d'aussi bielle
Su' l' Plachett' ni su' l' Réduit.
Ses deux yeux, quand ell', vous r'vette,
Ont l'air d'eun' gross' mourmoulette (une grosse moule)

Qui nage au-d'ssus d' l'eau qui cuit ;
Ses dins sont couleur d'ivoire,
Et ses ch'veux, vous pouvez m' croire,
Noirs comme un angnon confit.

II

Faut vir quand elle est à l' danse,
On dirot, veyant s' prestance,
L' tambour-major des Hurlus ;
Après, v'la qu'ell' se dérate,
Car ell' fait comme au Théât'e
Des écarts, des j'tés battus,
Des balonets, des courbettes,
Des mouch'tés, des pirouettes,
Des pas d' bouré, des saluts.

III

Dins les noces et les r'vidiaches,
Ell' rind tous les gins bénaches
In cantant des biaux morciaux
I n'y a point d' danger qu'ell' triche,
Car ell' porot fair' du piche
Au pus malin des ojeaux.
In d'fini, n'in v'la deux autes.
Ell' sait comm' ses paternotes
Tous les canchons d' Desrousseaux.

IV

Mais tout cha l' rind difficile
Croirez-vous qu'cheull' drôl' de fille
N' veut qu'un amoureux d' six pieds ?
Elle a r'fusé, faut' de taille,
Un des pus grands marchands d' pall'

Deux cordonniers, tros tripiers,
Quat' fabricants d'alleumettes
Cinq marchands d' lits à roulettes,
Six tailleurs et siept fripiers.

Comptons : en tout, vingt-huit partis ; le filtier est le vingt-neuvième.

V

Elle a, chin qui m' désespère,
Un cœur pus dur que Copierre ;
Quand j' l'i parl' de nous marier,
Ell' me vot' d'un air tout drôle,
Et m' dit : vous v'nez qu'à m' n'épaule
Et vous n'èt' qu'un p'tit filtier.
Vous d'vez bien savoir, Prud'homme,
Qu' je n' vodros jamais d'un homme,
Comme eun' bott' de cavalier !

VI

Ch'est Liquett' qui tourne m' tiète,
Et qui m' forch'ra d'aller
Faire un p'tit tour à Lomm'let.

J'admire la philosophie fataliste de ce filtier. Voici un désespoir plus comique : c'est le *Dépit amoureux* à Saint-Sauveur.—Un bon jocrisse s'est mis à aimer une « faijeuse de tulle », une autre Liquette, dont le nom rime si richement à : coquette.

Cha n' m'étonn'rot point qu' chelle fill' sot sorcière !
Elle a par un regard su m'insorceler ;
Mi, qu' j'étos r'nommé pour un buveu d' bière,
Quand j' bos six canett's, je n' peux pus m' brouter !

Déchirons donc la sorcière. La scène a plusieurs fois été traitée par Molière (avec quelle supériorité!) par Molière amoureux et jaloux de sa femme, une Liquette de Théâtre.

Cléonte : Donne la main à mon dépit, Covielle, et soutiens ma résolution contre les restes d'amour qui me pourraient parler pour elle. Dis-m'en, je t'en conjure, tout le mal que tu pourras. Fais-moi de sa personne une peinture qui me la rende méprisable, et marque-moi bien, pour m'en dégoûter, tous les défauts que tu peux voir en elle.

Covielle.—Premièrement, elle a les yeux petits.

Cléonte.—Cela est vrai, mais elle les a pleins de feu, les plus brillants, les plus perçants du monde, les plus touchants qu'on puisse voir...

Covielle.—Elle a la bouche grande.

Cléonte.—Oui, mais on y voit des grâces qu'on ne voit point aux autres bouches, et cette bouche, en la voyant, inspire des désirs, est la plus attrayante, la plus amoureuse du monde !

Covielle.—Pour sa taille, elle n'est pas grande.

Cléonte.—Non, mais elle est aisée et bien prise.

Covielle.—Elle affecte une nonchalance dans son parler et dans ses actions.

Cléonte.—Il est vrai, mais elle a grâce à tout cela, et ses manières sont engageantes, ont je ne sais quel charme à s'insinuer dans les cœurs.

Covielle.—Pour de l'esprit...

Cléonte.—Ah ! elle en a, Covielle, du plus fin et du plus délicat.

Covielle.—Elle est toujours sérieuse.

Cléonte.—Veux-tu de ces enjouements épanouis, de ces joies toujours ouvertes ? Et ne vois-tu rien de plus impertinent que ces femmes qui rient à tout propos ?

Covielle.—Mais enfin, elle est capricieuse, autant que personne du monde ?

Cléonte.—Oui, elle est capricieuse, j'en demeure d'accord ! Mais tout sied bien aux belles ; on souffre tout des belles.

Covielle.—Puisque cela va comme cela, je vois bien que vous avez l'envie de l'aimer toujours !

(*Bourgeois Gentilhomme*, acte III, sc. V).

Ecoutez maintenant Desrousseaux : je le cite en bonne compagnie :

I

On n' me f'ra point croir' pourtant qu'ell' est bielle,
Elle a des yeux bleus, des ch'veux comm' du jais ;
Des dints comm' des perl's, eun' tall' d'harondielle,
Des mains fort petit's et presque point d' pieds.

II

J' sais bien qu'on m' dira qu'elle est fort gracieuse ;
Mais mi, j' répondrai : cha dépind des goût.
Pa' c' qu'ell' sait polker, qu'elle est bonn' valseuse,
Faut-il point pour cha se j'ter à ses g'noux ?

III

Elle est ambitieuse, et n' pins' qu'à s' toilette,
Ell' porte l' diminche eun' paire d' gants blancs,
Un écourcheu d' soi, eun' bai' d' cotonnette, (étoffe siamoise)
Des sorlets chirés, mêm' les jours ouvrants.

IV

Eun' fos, j'ai volu m'in aller li dire
Allez, j' vous déteste comme le démon.
Mais cheull' vrai' diablesse a par un sourire
Cloé vite m' langue au fond de s' mason.

V

Infin, l'auter jour, i m'a pris l'invie,
D'aller consulter un savant méd'cin ;
I m'a dit : garchon, j' cros que t' maladie
Ch'est pur'mint d' l'amour. In v'là un malin !

REFRAIN

Cré mill' nom d'eun' pipe
Amis, je vous l' dis :
L' fill' à Gros-Philippe,
J' l' haïs, j' l' haïs.

Haïs-là tant que tu voudras, mon bonhomme, nous sommes de l'avis de Covielle, et de ton médecin. Mais, d'après ces exemples, ne nous hâtons pas de conclure que l'amour n'est qu'un leurre, une *attrape à balous*. L'amour et le frère de la folie , il est aussi le père de l'enthousiasme— de l'enthousiasme aveugle, hélas ! Il est facile de grouper les traits qui, pour le brave peuple de St-Sauveur, caractérisent la beauté et font naître l'amour ? Faut-il s'en attrister? Les qualités du cœur ou de l'esprit n'y sont jamais pour rien. Le soin de sa personne, l'agilité, la grâce à la danse, une chevelure frisée, la vaillance pour l'amoureux, voilà, avec la musique instrumentale ou vocale, voilà ce ce qui attache, ce qui captive, ce qui *intortille* mutuellement les jeunes *gins* de St-Sauveur. Que dites-vous de ce portrait en pied d'une ingénue, un vrai *miro d' biauté?*

I

Ell' vous fait sortir de s' bouque,
Des sons comme cheuss' des p'tits clercs ;
Et ses yeux, quand ell' vous r'louque
Sont brillant comme des éclairs

II

Quand ell' fait des p'tit's risettes
Juste à l'indrot d' ses gros dints,
On vot s' former deux fossettes
Qu'on mettrait des qnecques d' dins.

III

Faut vir comme elle a bonn' mine,
Comme elle a l' teint pur et biau ;
Et quoiqu' privé' d' crinoline
Elle a pus d' tour qu'un toniau.

IV

Pour qu'ell' me dije eun' parole,
Seulemint pour m'incorager,
Huit jours, au fond d'eun' guéole
J' restros sins boir' ni mainger.

Le pendant du portrait de cette Rosette a plus de relief encore. L'homme qu'on aime à St-Sauveur, — *Deus, ecce Deus !* — C'est Manicour !

I

Manicour est l' biau garchon qu' j'aime.
Ch'est point sans raisons,
Allez, j'in réponds,
l' voiss' pus douch' que de l' crême,
Des yeux ter-luisants
Comm' des viers luijants.
Quand i veut s'mêler
D' les fair' briller
Sur cheuss' d'eun' femme,
Elle a du bonheur
Si' n' li prind point sin cœur.

II

Manicour a d' l'esprit comm' quate
I fait tous les jours
Trinte-six calembours ;
I sait, pour donner des cops d' patte
Si bien s'espliquer
Qu'on n' peut répliquer ;
I fait des couplets
Uch' que gob'lets
Rime avec jatte ;
Ses r'frains sont pleins d' tra
La la ! la trou ! la la !

III

Manicour est fort sur la danse :
Ch'est plaisir de l' vir
Fair' des pas d' zéphyr,
Des interchats pleins d'élégance,
Des ail's de pigeon ;
Des sauts qu'au plafond !
Quand je l' vos s' lancer,
Je m' sins bronser....
Malgré s'n aisance,
I m' senne que j'vas vir
Ses gambes s' démolir.

IV

Manicour connot bien l' musique
I ju' du piston,
Cant' comme un pinchon.
I veut fair' mieux, car i s'applique
A povoir canter
Et s'accompagner !....

S'i peut parvenir
A réussir
Cha s'ra comique
D'intinde s' canchon
In même temps qu' son piston !

V

Manicour, avé s'n air cocasse.
Et ses tours si biaux
Frot rir' des caillos ;
I saute ; dans' comme un payasse ;
I fait des timblets
Et des badoulets ;
Il imite l' quien,
L' cat, l' canarieu,
L' merle et l' bécasse ;
Quand i fait l' baudet
Ont crot vraimint qu'i l'est....

VI

V'la quasimint l' portrait de ch' drille.
· Par dessus tout cha,
On peut dir' qu'il a
L' cœur d'un lion, les traits d'eun' jeun' fille
L' prestanc' d'un soldat
L' j'app' d'un avocat.
Courez, parcourez
Si vous trouvez
Dins l' vill' de Lille
Un homm' si parfait
J' vous paîrai du café !....

REFRAIN

Fille qui n'a point connu l'amour,
Ch'est qu'ell' n'a point vu Manicour,
L'amour, l'amour,
Drot s'appeler Manicour !

Ce beau vainqueur ne connaît pas de cruelles ; le père Laplante, privé de tant d'avantages, a éprouvé de cruelles humiliations. Ecoutez cette histoire de vieux moulin et d'anciennes amours :

I

Dins l' temps, dit l' pèr' Laplante,
Dins ch' vieux molin, n'y avo eun' servante
Fort bielle et bien avenante.
Je n' povos point m' lasser
De l' vettier, de l' vettier.
Par eun' fos, ch' biau tendron
Vient m' demander l' raison
Qui fait qu' toudis j' le r'vette.
J' pins' de l' flatter, j' li dis : « bielle Zabette,
J' vous aim' tant, qu' j'en d'viens biête ! »
Ell' me répond : « Bénêt,
Ch'est d'jà fait, ch'est d'jà fait. »

II

Sans trop m' mette in colère,
Zabett' que j' dis, vous èt's donc bien fière ?
J' f'ros pourtant vo n'affaire,
Un ouvérier filtier,
Ch'est point du p'tit papier.

Veux-tu t' tair' qu'ell' me dit,
Pou prinde un homme comm' ti,
Faudrot qui n' n'euch' pus d's autes
T'as l' nez camard, des yeux comm' des p'lotes,
Faut' de boutons d' capotes
Tes dints porrott'nt servir,
Sans mintir, sans mintir.

III

D' vir qu'ell' me dévisache
Je n' me tiens pus, et j' l'i dis dins m' rache :
« Va, va, t'es-t-eune ganache !... »
Ell' crie : « à l'assazin,
Au voleur, au coquin !... »
Un homme sort du molin,
Avec un gros gourdin.
Un boul'-dogue est à s' suite.
V'la l' quien, Zabette et ch' l'homme à m' poursuite
Heureus'mint, j' couros vite,
Et j'ai r'gagné m' mason,
Courant comme un dragon.

Vit-on souvent une meilleure conduite de Grenoble?

Thérèse Bonnelangue est plus indulgente pour son *Tambour-Maître*. Pourtant, celui-là n'est pas un Manicour : il peut se vanter d'être aimé pour lui-même, ou plutôt pour ses qualités. Elle en reçoit la photographie, non sans défiance.

Ch'est bien li.... Mais pourtant, ch' l'imache,
A les ch'veux noirs : les siens sont roux ;
Elle a bien quéqu's poquett's par plache,
Mais m' namoureux n' n'a tout partout.

Il a l' nez couleur de carottes,
Et su ch' portrait il est tout blanc ;
A cha près d' chés quéqu's petit's fautes,
On peut dir' qu'il est bien r'semblant.

Thérèse, je l'avoue n'est pas très difficile ; puisse son tambour ne pas la battre !

Nous arrivons, Messieurs, à l'événement le plus grave de la vie humaine, à celui qui, par une plaisante dérision, forme le dénouement naturel de toutes les comédies, qui prête en effet souvent à rire et plus souvent à pleurer ; nous arrivons au mariage. Depuis St-Paul, qui se montre légèrement hostile au sacrement, jusqu'à Panurge, dont vous connaissez les célèbres hésitations, les avis sont partagés. Je me garderai bien de prendre parti dans une matière aussi épineuse. Depuis que le mariage existe, on s'en plaint toujours et on s'en sert toujours. Le divorce qu'on pourrait présenter comme une façon de palliatif, n'en est au contraire, qu'une redoutable aggravation, puisqu'il permet aux victimes d'une première expérience de recommencer sur nouveaux frais. Desrousseaux, aussi sage que St-Paul, aussi prudent que Panurge, ne décide rien : il se contente de peser les biens et maux du mariage avec une plaisante impartialité. Le sujet est bien de son ressort, car les bruves gins de St-Sauveur se marient volontiers et se marient vite. Ils supposent qu'en vertu de la loi d'association, ils diminueront leur peine en la partageant : aidons-nous mutuellement, la charge du malheur en sera plus légère. A première vue, ils ont raison ; d'abord, il n'est pas bon que l'homme soit seul. La femme non plus. L'ouvrier célibataire, semblable en cela à tous les célibataires, est

exposé à mille fâcheuses tentations, exploité par mille parasites. On l'envie; on lui reproche son « égoïsme » ; toutes les faveurs légales et sociales vont à l'homme marié. Avec un ménage et des enfants, il faut prendre des habitudes de travail régulier et d'économie : on se range; c'est le terme consacré. La femme trouve—ou est censée trouver—un appui, une assurance contre la pauvreté, l'écueil redoutable de la vertu. Tout cela, c'est le beau côté de la médaille; la théorie. Voici le revers : hélas, c'est la pratique de la vie!....

Le mariage est un duo où chacun doit aller en mesure, observer les nuances, tenir fidèlement sa partie. Mais il y a si peu de vrais musiciens! On va trop vite ou trop lentement; on couvre la voix de son partenaire : il y en a même qui n'ont pas de voix. Voilà l'harmonie troublée. Pourvu qu'on essaye pas de remédier au mal en recourant aux talents frelatés des artistes ambulants qui rôdent autour du ménage! Alors le duo se transforme en un trio, parfois en un quatuor de contrebande. Triomphe de la cacophonie et et de l'immoralité! Autre danger immédiat : la misère, qu'on croyait éviter, guette à la porte des nombreuses familles. Les chevaux se battent, quand l'auge est vide. Quel enfer! Vous étonnerez-vous maintenant des malédictions qui s'élèvent de toutes parts contre la cause première de tous ces malheurs : le mariage!

Voici, pour commencer le tableau des menus inconvénients, la femme qui se croyait devenue rentière — quel rêve — en épousant un perruquier :

I

L'aut' jour, Mari'-Charlotte,
L' femm' d'un p'tit perruquer
Dijot : qu'eun' fille est sotte
D' consintir à s' marier !
Mi, j'ai six mos d' mariache
J'in sus lasse d' puis tros ;
Aussi, tell'mint j'inrache
J'ai dit pus d' deux mill' fos :
Après cheull' bielle épreuve,
Si jamais j' deviens veufe,
Vous n' m'y rattrap'rez plus
Gadrus ! (garçons).

II

Quand j'étos jeun' fillette
Ah ! qu' j'avos du plaisi !
Je n' pinsos qu'à m' toilette
A l'amour, au lari (à la gaîté)
A ch' t'heur', fièt's et dimanches
Avec min perruquer
Ch'est eun' aut' pair' de manches
Tout l' jour, i m' faut saquer.

III

Car, dès l' premièr' semaine,
I m'a donné des l'çons
Pour donner des cops d' peinne
Raser, fair' des frisons.
Et mi, comme eun' sott' biète,
J' m'ai mise au courant d' tout.
J'aros mieux fait de m' mett'e
Eun' corde autour du cou.

IV

Et puis pour récompinse,
Quand j' sus bien lass' d'ouvrer
I faut tout d' mêm' que j' pinse
A nous faire à minger.
Quand j' deine ou bien que j' soupe
Quoiqu' je r'lave tout au mieux,
Il est rare que dins m' soupe,
I n' se trouf' point des ch'veux

V

In veyant qu' min cœur saute,
Tant qu'il est plein d' dégoût,
Min daron m' dit : Charlotte,
On s'habitue à tout.
Pour un p'tit ch'veu tu pluques,
Et t'as peur d'y toucher ;
Plus tard, mêm' des perruques
N' saront point t' faire cracher.

VI

D'intind' eun' tell' sottisse,
J' li dis : T'es-t-un Colas !
Aussitôt cha l' défrisse ;
I m' trait' du haut en bas.
Pour li passer s' colère
I s'en va boire eun' fos,
Et mi, je m' mets à braire
Des larmes comm' des pos !

Charlotte, Messieurs, est une *lusotte* et une *nactieuse*, je ne lui envoie pas dire. Mais voici qui est plus grave. C'est une consultation donnée par un mari à célibataire près de sauter le pas :

I

D'abord, vo p'tit' femm' s'exerch'ra
A fair' tout chin qui peut vous plaire
A vous caresser, à vous imbrasser
Au point d' vous user tout l' visache
Mais, six s'main's après, vir tout cha cesser,
V'là les agrémints du mariache !

II

Pus d'amour ! pour vous consoler
Au moins, vous vodrez fair' bonn' chère ;
Vous s'rez contint d' vous rappéler
Qu' vo femme est eun' bonn' cuisinière.
Mais d'êt' si joyeux, vous avez bien tort
Ell' vous f'ra mainger du fromache
Qui sintira bon comme un vrai rat mort
V'là les agrémints du mariache !

III

Les dimanch's, quand vous s' pourmen'rez
Si par hasard vo femme est bielle,
Au long de l' prom'nad' vous verrez
Tous les lorgnons portés sur elle.
Et tout au contrair' si ch'est un laid'ron.
Ah ! n'in soyez point pus bénache,
In l' montrant du dogt, tous les gins riront :
V'là les agrémints du mariache !

IV

Vous s' verrez dins les sociétés
Au mitan d' deux jeun's fill's à table
Qui se r'tourn'ront d' tous les côtés
Chaqu' fos qu' vous vodrez fair' l'aimable,

Su' l' temps qu' près d' vos femme un biau p'tit faraut
S' f'ra r'marquer par son babillache,
Vous arez tout l'air, vous d'un vrai nigaud :
V'là les agrémints du mariage !

V

Et pus tard, arriv'ront l's infants ;
Cha s'ra là le pus triste d' l'affaire.
Vous porrez dire : adieu bon temps !
Car, de ch' moumint-là, l' ménagère
D' ses biaux p'tits poupons s'occup'ra toudis
Si bien qu' quand vous r'vèn'rez d' l'ouvrache,
Vous n'arez quéq' fos pour souper qu'un radis :
V'là les agrémints du mariache !

VI

Et l' vint' creux, souvint vous vous couch'rez
Avec eun' bonn' grosse invi' d' braire.
In vous-même alors vous s' direz
Qu'in dormant, on obli' s' misère.
Mais les marmousets vous r'pouss'ront du lit
Surtout au moumint du sevrache
Vous n' dormirez point tros quarts d'heur' par nuit
V'là les agrémints du mariache !

VII

Et tout cha vous rendant chagrin
Un jour, hélas, vous f'rez tapache.
Vo femme ira dire au voisin
Qu'elle a du malheur in ménache
Pour publier cha, faudra point d' tambour.
Aussi, sans désirer l' veuvache
Vous y busirez pus d' vingt fos par jour ;
V'la les agrémints du mariache !

Ce veuvage libérateur, c'est encore le retour de la misère, surtout pour la femme. Quels tristes et touchants souvenirs que ceux de la vieille *dintellière!* Aux premiers jours, c'était le bonheur :

I

A vingt ans, j' m'ai mise in ménache
Avec un homm' biau comme un cœur
Aussi j' peux dir' que no mariache
A mis tout l' canton in ameur
Nous avons fait nos quinze tours
In carroche
Et pindant pus d' huit grands jours
In bamboche.
Dins Lille et dins les fourbourgs
On n' rincontrot pus qu' nous
Marchant bras d'sus bras d'sous.

II

Mais par malheur, j'ai resté veufe
Avec tros infants sur mes bras
Mon Dieu, mon Dieu, quell' triste épreufe !
Pus d' plaisir, gramint d'imbarras.
Min vieux garçon, d'puis longtemps,
Fait l' penoule
M' fill' qui n'a point vingt-cinq ans
Est eun' droule.
Hélas, et l'aut' garchon que j'ai
Volant faire un congé,
Hier s'est ingagé.

III

Me v'là donc vielle et presque infirme,
N' gaignant pus d' quoi minger du pain

Heureus'mint l' pauverieu m'affirme
Qu'on m'attind au Bleu-Tot dès d'main
Quand j'arai là mes habits d' cotonnette
On rira bien d'mi si j' dis
Qu' j'eun' fillette
Pour mieux fair' mes imbarras
J' portos des farbalas
Et d's écourcheux d' taffetas.

Ajouter un trait à pareil tableau, Messieurs, ce serait le gâter. — J'ai hâte d'arriver à la peinture, aussi naïve, aussi franche du bonheur conjugal ; car enfin, il existe, affirme Desrousseaux :

I

Si vous parlez d' mariache,
Gramint d' gins vous diront :
Ch'est un pur esclavache.
Mi, c' n'est point m' n'opinion.
A chés parol's fort sottes
Je n'cesse de répéter :
N'ih dégoûtez point l's aut'es
Laichez-les in goûter.

II

Ch'est triste d' rester fille
Comm' de rester garçon
Sans parints, sans famille
N'y a point d' consolation
Aussi, quand du mariache
Jérôme a v'nu m' parler,
J'ai dit d'un air bénache
J'ai point l' cœur de r'fuser.

III

Nous étim's loin d'êt' riches
Puisqu'à m' n'homm' pou' s' parchon
S' mère a donné tros qu'miches
Eun' veste, un patalon
Mi, min port de mariache
N'étot point d' chés pus lourds :
Un lit, quéqu' berdelaches
Et du ling' pour huit jours.

IV

Filtier et dintellière
N'y a point là d' quoi briller,
Eh bien pourtant l' misère
N' peut jamais nous brouiller
Quand d' l'argent de l' semaine
N'y a pus même un patard
Pour oblier no' peine,
Nous dormons timpe et tard.

V

Quand eun' séquoi m' continte,
Jerôme est contintè
Mais s'i vot qu' je m' tourminte,
Il est tout tourmintè.
A ses marqu's d' tindresse,
J' li donn' un r'merciemint
Eun' babache, eun' caresse
Et le v'là tout contint.

VI

Diminche et jours de fiète,
J' mets mes pus biaux atours ;
Jérôm' fier de s' Colette,
Li fait fair' ses quinze tours.

I mérit' bien que j' l'aime
Car jamais ch' franc cadet
N'a dit qu' pourmener s' femme,
Ch'étot tranner l' boulet.

VII

V'la l' tableau d' min ménache
Est-i bien malheureux ?
Si c'est cha d' l'esclavache,
Les esclav's sont heureux.
A cheuss-là qui n' front qu' rire
Du récit d' min bonheur,
Je n' me gên'rai point d' dire :
Vous ét's un tas d' sans cœur !

Elle a raison, la bonne femme ! Comme nous approuvons cette chaude amitié ! Si jamais elle devient veuve, elle pourra dire, avec l'infortunée Lisa :

Perdant m'n homm' si bon, si biau,
J'ai perdu l' pus biell' rose
D' min capiau ?

Est-ce à dire que Desrousseaux ignore la veuve consolable. Elle existe à St-Sauveur, et qui sait, à Douai même. Nous le savons déjà par la piquante pasquille de la *douce consolation,* que vous avez bien voulu applaudir. Hélas, dit-il à propos de la disparition du *Molin Duhamel,* l'oubli c'est bien le sort qu'on réserve aux pauvres morts !

Vous verrez pus d'eun' femme
Qui, perdant s'n homm', dira :
J' veux mi-même
Morir, tell' mint que j' l'aime,
Et puis l' semain' d'après
Elle' vodrot se r'marier

Pour nous rafraîchir l'esprit, pour nous reposer un peu de ce patois, laissez-moi, Messieurs, vous rappeler comment le sujet a été traité... par La Fontaine :

LA JEUNE VEUVE

La perte d'un époux ne va pas sans soupirs :
On fait beaucoup de bruit, et puis on se console.
Sur les ailes du Temps, la tristesse s'envole ;
Le Temps ramène les plaisirs.
Entre la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée,
La différence est grande ; on ne croirait jamais
Que ce fût la même personne.
L'une fait fuir les gens, et l'autre a mille attraits
Aux soupirs vrais ou faux celle-là s'abandonne
C'est toujours même note et pareil entretien
On dit qu'elle est inconsolable,
On le dit, mais il n'en est rien ;
On le verra par cette fable,
Ou plutôt par la vérité :
L'époux d'une jeune beauté
Partait pour l'autre monde. A ses côtés, sa femme
Lui criait : « attends-moi, je te suis, et mon âme
Aussi bien que la tienne est prête à s'envoler. »
Le mari fait seul le voyage.
La belle avait un père, homme prudent et sage :
Il laissa le torrent couler.
A la fin pour la consoler
« Ma fille, lui dit-il, c'est trop verser de larmes.
Qu'a besoin le défunt que vous noyiez vos charmes ?
Puisqu'il est des vivants, ne songez plus aux morts.
Je ne dis pas que tout à l'heure
Une condition meilleure

Change en des noces ces transports ;
Mais après certain temps, souffrez qu'on vous propose
Un époux beau, bien fait, jeune et tout autre chose
Que le défunt. » — « Ah ! dit-elle aussitôt
Un cloître est l'époux qu'il me faut. »
Le père lui laissa digérer sa disgrâce.
Un mois de la sorte se passe.
L'autre mois, on l'emploie à changer tous les jours
Quelque chose à l'habit, au linge, à la coiffure;
Le deuil enfin sert de parure
En attendant d'autres atours.
Toute la bande des amours
Revient au colombier. Les jeux, les ris, la danse
Ont aussi leur tour à la fin ;
On se plonge soir et matin
Dans la fontaine de Jouvence
Le père ne craint plus ce défunt trop chéri ;
Mais comme il ne parlait de rien à notre belle :
« Où donc est le jeune mari
« Que vous m'aviez promis, dit-elle ? »

Le moment est venu d'arrêter cette étude. Desrousseaux, qui a consacré un volume spécial aux coutumes lilloises, n'a eu garde de les oublier dans ses chansons, ainsi que les légendes locales. Il a croqué les types populaires, et je ne puis le suivre dans le détail de ses pittoresques descriptions. Voici la légende de *Lydéric et de Phinaert*, variante de la complainte de Geneviève de Brabant. Voici *Jeanne Maillotte*, l'émule de Jeanne Hachette et de la Ségurana, qui à la tête d'une compagnie d'archers, repoussa, la pique à la main, un assaut des *Hurlus* — lisez des Huguenots — en 1582. Il célèbre le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, venant demander aux braves gins de St-Sauveur vengeance

de la mort de son père, Jean-sans-Peur, assassiné en trahison par les Armagnac au pont de Montereau (1419). Il rappelle à ses compatriotes oublieux le nom de son prédécesseur Brûle-Maison, et il a réussi à faire donner son nom à une rue de Lille. Je dois, à mon grand regret, vous renvoyer au recueil de chansons pour lire les couplets qui concernent *le Grand Queva*, *le Vieux dentiste Bolis*, *le Petit Franchos*, *le Marchand d'Ojeaux Quartelette*, *l'homme bleu*, *le Bal de la Nouvelle-Avinture*, *le Célèbre Garchon d'Hôpita*, *le Vieux Ménétrier*, *le Marchand d' puns d' tierre et de Macarons*, *Choisse et Thrinette*, ou l'honnêteté et l'usure, *la Sorcière et le Crieur de ville*, etc. Il a chanté les *Dernières Vinaigrettes*, *la Braderie* et *le Broquelet*, fêtes populaires, si goûtées chez nos voisins. *La Braderie* est une vaste friperie qui donne à Lille l'aspect d'un immense marché du Temple. *Le Broquelet*, petite broche ou fuseau à l'usage des dentellières, a donné son nom à leur fête annuelle. Les rues, impasses et courettes étaient décorés de fleurs et de verdure, et on terminait autrefois les réjouissances en *noyant St-Nicolas*, c'est à dire en jetant un homme de bonne volonté dans l'eau au pont tournant du Faubourg de la Barre.

Quelle gloire, quel monument, quels recoins de Lille Desrousseaux n'a-t il pas chantés ? Les innombrables sociétés de la ville y ont passé, depuis les *Criks-Mouls* jusqu'aux *Archers du Soleil*. Il a résumé les sujets de son admiration filiale dans l'*Ascension au Beffroi*. Le guetteur lui montre au loin le *Mont-des-Cats*, *Tourcoing*, *Roubaix*, *Tournai*, avec ses *choncq clotiers*.

Pour vir du biau, du drôle,
J' n'ai point besoin d' vettier lon.

Les merveilles qui l'enthousiasment sont sous ses yeux : *la Biell' Citadelle, l'Esplénade, le Grand Magasin, l'Hôpita, Ste-Catherine, la Plachette,* qui lui rappelle l'ineffable *Grosse-Rougette, l'Hôpita-Comtesse, St-Sauveur* enfin, et *Cheull' Déesse*, souvenir de 1792.

Ne sourions pas de ce patriotisme un peu naïf; car, Messieurs, ainsi que tous les fleuves aboutissent à la mer, qu'ils alimentent et d'où ils sortent, le grand patriotisme est avivé et entretenu sans cesse par le patriotisme local, si vibrant dans notre vieille cité, et qu'on aurait tant de peine à déraciner des cœurs douaisiens.

Il me reste maintement, Messieurs, à vous remercier de l'attention bienveillante que vous avez prêtée—à titre d'encouragement, je le devine — au dernier venu des membres de votre Société. Autrefois, à l'Académie des Sciences, on prenait d'abord le titre d'Elève, sans que, dit Fontenelle, à qui j'emprunte ce détail, le mot impliquât d'infériorité académique. Mais on voulait obliger les récipiendaires à un stage, et leur éviter les mesquines tentations de l'orgueil. Je suis un peu, Messieurs, dans une situation analogue, et je suis touché de l'honneur que vous avez bien voulu me faire. Toutefois, dans ces lignes finales, un scrupule me saisit. Si je vous ai ennuyés, si par maladresse, je vous ai incités à prendre en grippe l'aimable chansonnier que je devais faire valoir, n'en accusez que moi et moi seul, et pour employer encore une fois l'idiome cher à Desrousseaux, traitez-moi sans pitié de *maflaut,* de *mazéquette* et d'*imborgneux !*

TABLE DES MATIÈRES

DOUAI. — Imprimerie O. DUTHILLŒUL, rue Léon Gambetta, 12.




Widener Library
3 2044 092 621 101